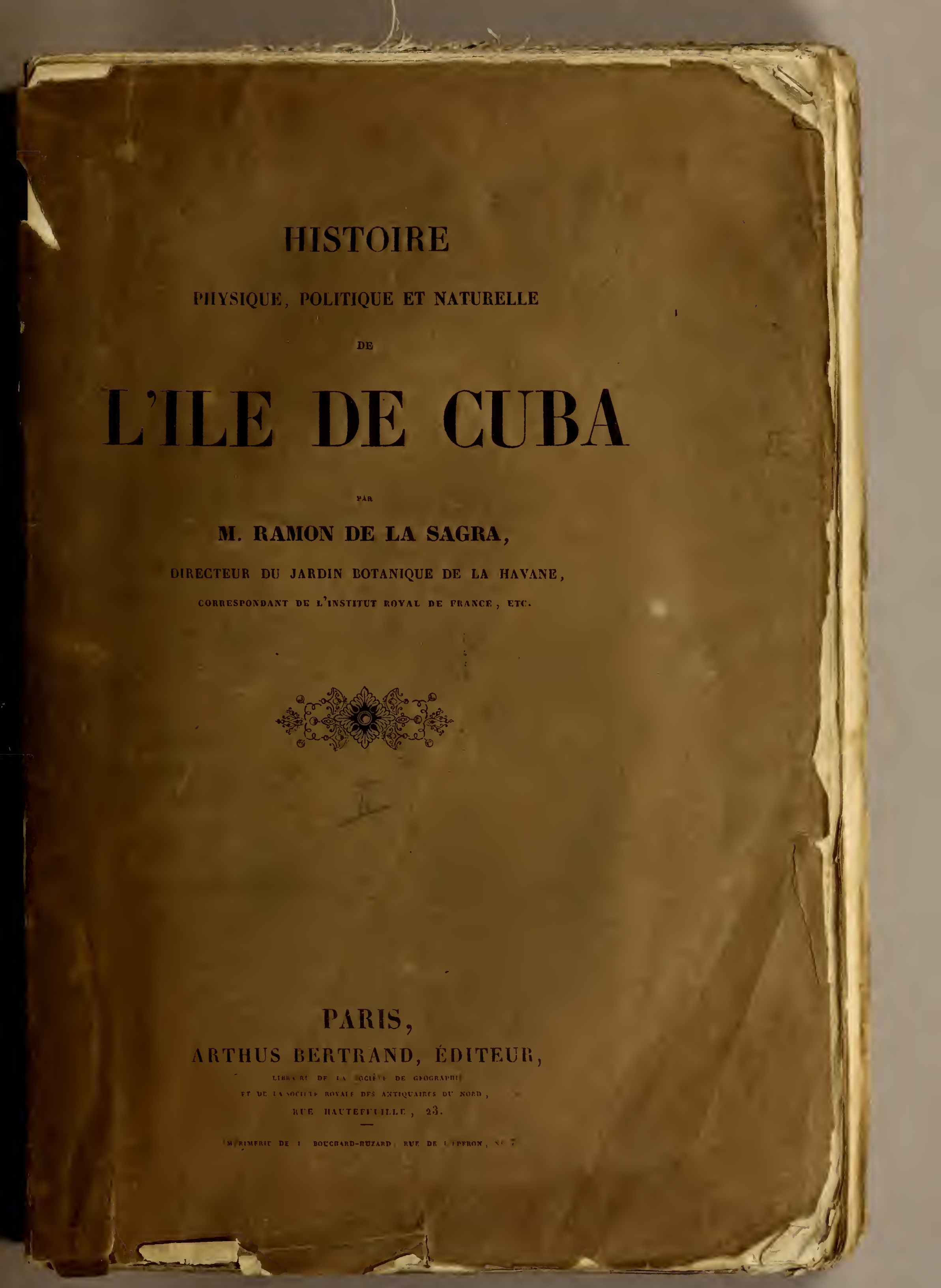


HISTOIRE

PHYSIQUE, POLITIQUE ET NATURELLE

DE

L'ILE DE CUBA

PAR

M. RAMON DE LA SAGRA,

DIRECTEUR DU JARDIN BOTANIQUE DE LA HAVANE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ETC.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DU NORD,

RUE HAUTEFEUILLE, 23.

IMPRIMERIE DE I. BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

H. B. Murphy

G159

1.00

HISTOIRE

PHYSIQUE, POLITIQUE ET NATURELLE

DE

L'ILE DE CUBA.



IMPRIMERIE DE Me Ve BOUCHARD-HUZARD, rue de l'Éperon, 7.

HISTOIRE

PHYSIQUE, POLITIQUE ET NATURELLE

DE

L'ILE DE CUBA

PAR

M. RAMON DE LA SAGRA,

DIRECTEUR DU JARDIN BOTANIQUE DE LA HAVANE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ETC.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE PHYSIQUE ET POLITIQUE.

TOME II.

AGRICULTURE, COMMERCE, REVENUS ET APPENDICE.

TRADUCTION DE M. S. BERTHELOT.

AVEC ANNOTATION POUR LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

PARIS,

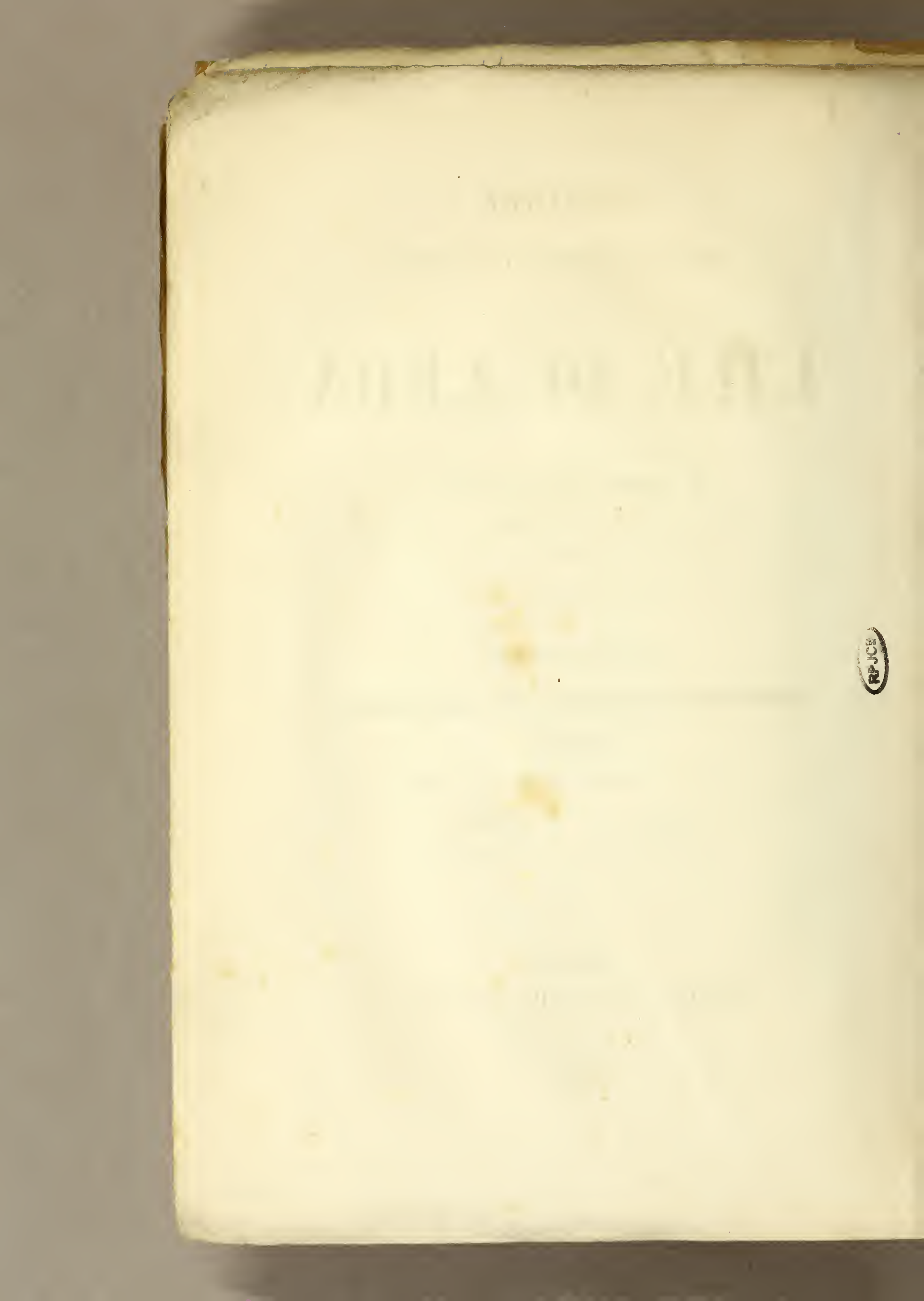
ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DU NORD,

RUE HAUTEFEUILLE, 23.

1845.


RPJCB

HISTOIRE

PHYSIQUE, POLITIQUE ET NATURELLE

DE

L'ILE DE CUBA.

AGRICULTURE

ET

INDUSTRIE RURALE.

L'agriculture de l'île de Cuba se présente à l'étude de l'observateur comme un objet d'un triple intérêt; c'est à dire par rapport au terrain et au climat, par rapport à son organisation, et enfin par la nature de ses produits. Sous le premier point de vue cette île se montre parée de tous les dons de la fécondité et de la fertilité prodigieuse que les régions intertropicales possèdent, dépositaires qu'elles sont d'une vigueur juvénile que le ciel développe; sous le second, elle fait voir comment la nature sait, d'une manière surprenante, triompher d'une organisation vicieuse et de tous les obstacles que lui oppose un art mal appliqué. Quant au troisième, il nous apprend à connaître les effets de cette même production sur l'existence politique et commerciale des nations qui échangent les produits d'une laborieuse industrie, contre les seules productions d'une nature prodigue, quoique mal secondée par le génie de l'homme. Chacun de ces aspects différents fournit une ample matière à de profondes réflexions, soit que l'on considère cette région en elle-même, soit qu'on la compare aux

autres pays du globe; car, si les causes de progrès et de développement y sont actives et vigoureuses, leurs effets y sont vastes et transcendants.

Les régions intertropicales semblent être les laboratoires de la nature, tandis que les pays tempérés et froids sont les manufactures des arts. Dans les premières, l'espèce humaine ne forme qu'une partie presque imperceptible de l'immense assemblage de productions spontanées, fruits de la vigueur qui caractérise les agents naturels de la vie du globe; dans les seconds, un séjour prolongé de l'homme sur le sol lui a procuré un pouvoir qui lui assujettit complétement ce sol, soumettant la nature à sa volonté et les productions de la terre à ce qu'exigent ses besoins sociaux. Dans les unes la fertilité et l'abondance, jointes à la douceur du ciel, ne demandent à l'homme que peu d'efforts pour se conserver et se propager; dans les autres, un sol appauvri et un climat rigoureux exigent, de l'activité et de l'intelligence humaine, une plus grande mesure d'application et de persévérance. Or c'est de la différence de ces conditions que paraît dépendre la destinée naturelle et respective des deux régions, dont l'une est cultivatrice et productrice des matières premières, nécessaires à l'existence physique et sociale de l'espèce humaine, et dont l'autre est manufacturière; c'est à dire qu'elle transforme ces matières premières en produits artificiels nécessaires, dans l'état actuel des sociétés, pour soutenir la vie des peuples civilisés.

La supériorité de la nature sur l'art, dans les régions intertropicales du globe, se reconnaît aussi facilement que le contraire dans les régions froides; les pays tempérés paraissent offrir un état intermédiaire, où la nature, encore vigoureuse et active, règne alternativement avec l'espèce humaine. Ce qui appelle le plus l'attention du voyageur qui parcourt ces vastes pays, ce sont les masses immenses de végétation, toujours vertes et fleuries, au point que les habitations et les terrains cultivés n'occupent qu'une portion minime du territoire. Le contraire a lieu en Eu-

rope, où les demeures des hommes, leurs travaux, les champs qu'ils arrosent de leurs sueurs forment la principale partie du théâtre de leur conquête. Cette même inégalité s'offre aussi, dans une proportion très remarquable, entre la génération humaine et les moyens de subsistance qu'elle trouve : proportion avantageuse pour les régions intertropicales, où ces moyens augmentent beaucoup plus promptement que l'espèce; désavantageuse en Europe, où l'accroissement extrême de celle-ci rend ceux-là faibles et insuffisants. Considérant ainsi les proportions respectives dans les deux pays, il semble que leur prospérité réciproque doive dépendre du rétablissement dans les lois de l'équilibre qui se montre troublé; mais, comme il n'est pas possible, vu la nature et la constitution de chacun, de changer le cours qu'ont pris la production de quelques objets en Europe et celle de certaines matières en Amérique, la tendance naturelle de cette production respective devra être que l'un de ces pays, conservant et perfectionnant les produits qui lui sont propres, en fournisse à l'autre tout ce dont il aura besoin, et réciproquement. Or, en admettant que les régions du nouveau monde se montrent aussi supérieures en productions agricoles que celles de l'Europe en produits industriels, l'échange respectif, facilité par les moyens de communication faciles que la science a découverts, assurera la prospérité et la richesse des deux continents. De cette manière, l'excès de la production de la terre ne demeurera point perdu pour l'agriculteur, et l'énorme produit des manufactures ne sera point une source de misère pour les classes industrielles. Les deux excédants serviront réciproquement à satisfaire aux besoins du peuple américain qui manque d'industrie, et du peuple européen qui manque de subsistances.

Les dons naturels du sol intertropical, dont jouit l'île de Cuba, étonnèrent avec raison ceux qui d'abord la découvrirent, et leurs descriptions, toutes poétiques qu'elles paraissent par le style qu'ils ont employé, ne suffisent certainement pas pour donner une idée exacte du tableau

qu'ils ébauchèrent; et leur surprise dut augmenter encore, quand ils eurent reconnu que cette vigueur spontanée de la terre ne contrariait en rien les désirs du cultivateur, mais qu'elle en rendait, au contraire, l'accomplissement plus facile, puisqu'il lui suffisait de choisir des régions plus ou moins élevées pour recueillir toute la variété possible de productions nécessaires à l'existence de l'homme. Ce fut ainsi que, peu de temps après la conquête, les premiers colons purent obtenir, sous la même latitude, le figuier d'Inde et la patate, la canne à sucre et le froment, le maguey et la vigne, l'aloès pite et le lin, l'acajou et le pin. Les récoltes annuelles y sont doubles et triples, et les bois ne manquent jamais de présenter, couvertes de fruits mûrs, les cimes des arbres qui ne suffisent pas pour montrer la fécondité d'une terre pleine de vie; aussi celle-ci pousse jusque dans les airs d'innombrables plantes parasites et grimpantes qui, fortes et vigoureuses, ne demandent au terrain qu'un appui, pour produire des fruits délicats et succulents.

En réfléchissant à cette admirable fertilité du sol intertropical, on ne conçoit pas comment les premiers colons, accoutumés qu'ils étaient aux pénibles travaux qui forment le patrimoine de l'homme en Europe, aient pu croire que leurs forces ne suffiraient pas pour cultiver cette nouvelle terre, et qu'ils soient allés mendier le secours d'une race sauvage, excitant aux crimes et à la guerre les habitants d'une partie peu connue de l'ancien monde, pour peupler une partie nouvelle qu'ils venaient de découvrir. Toutefois, cette pensée funeste eut aussi à quelques égards pour origine un principe plus noble, savoir, l'espérance d'améliorer la position morale de quelques peuples ignorants des vérités du christianisme; mais le zèle qui amena un pareil résultat était par trop aveugle, puisqu'il employait, pour convertir et moraliser, un moyen réprouvé par la religion elle-même.

L'entrée des nègres africains dans l'île de Cuba coïncidant avec l'époque où l'agriculture commençait à y acqué-

rir une certaine importance, l'organisation de ses travaux se ressentit du système d'esclavage adopté à l'égard de ces peuples. Ce principe, qui, au premier aspect, peut paraître sans importance pour les progrès de l'agriculture, constitue, au contraire, le fondement de l'état arriéré dans lequel elle se trouve, et l'obstacle insurmontable qui s'est de tout temps opposé à ce qu'elle se présentât aux Antilles sous les formes d'une science, comme elle le fait en Europe. D'ailleurs, c'est à l'élément pernicieux de l'esclavage, qui paralyse à la fois les forces naturelles du sol et les moyens intellectuels de l'homme, qu'il faut attribuer la prépondérance que la production de certaines matières propres aux régions intertropicales a acquise en Europe par les efforts de l'industrie, faisant ainsi souffrir à ces pays les effets aussi nuisibles qu'inattendus d'une concurrence que leur condition naturelle semblait rendre impossible. Enfin ce même élément antisocial, mettant en opposition l'existence de ces peuples avec les conditions sous lesquelles ils se sont constitués, rend incertain et précaire un avenir qui devrait être prospère et glorieux, et force à les considérer sous un point de vue exceptionnel dans les sociétés politiques modernes.

Les faits et les réflexions que nous nous proposons de présenter dans ce chapitre pourront être rapportés aux trois aspects principaux que nous avons indiqués, savoir : l'organisation de l'agriculture et de l'industrie rurale dans l'île de Cuba, la nature de ses productions et les circonstances propices par lesquelles le sol les favorise. Afin de faire connaître ces divers points, nous serons obligé de répéter les détails que nous avons publiés en 1831 (1), parce qu'ils contiennent les seules données un peu exactes que nous possédions, et, en outre, de nous étendre davantage sur certaines considérations d'économie, qu'alors nous n'avons fait qu'indiquer, attendu que, à cette époque, il était nécessaire de les discuter avec réserve, la destinée et

(1) *Historia economico-politica*, Habana.

l'existence politique même de ces belles contrées dépendant de la solution du problème posé par la force impérieuse de l'opinion et des circonstances. Nous appuierons par des faits nouveaux et nombreux la recommandation sur laquelle nous insistons au sujet de la nécessité d'organiser d'une manière différente l'industrie et l'économie rurale en ce pays, afin d'amener un avenir qui puisse donner à la propriété territoriale le caractère de stabilité qu'elle doit avoir partout, qu'elle possède en Europe, et dont elle s'est vue privée dans les colonies à esclaves. Cette réforme exige du temps, de la prudence et surtout la franche coopération de tous les intéressés qui s'y trouvent engagés, mais qui, très certainement, ne parviendront pas à améliorer l'état social de ce peuple, s'ils ne prennent point à cœur les intérêts moraux de toutes les classes de la société, puisque c'est sur eux que s'appuient ses meilleurs et ses plus solides fondements.

ORGANISATION

DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE RURALE

DANS

L'ILE DE CUBA.

FERTILITÉ DES TERRAINS; DÉFRICHEMENTS; VICES DU SYSTÈME.

L'industrie agronomique de l'île de Cuba peut être regardée comme partagée en deux systèmes que l'on a réunis en Europe avec grand avantage, mais qui, dans ce pays, sont restés séparés depuis les premiers temps qui suivirent sa découverte. Ces deux systèmes sont l'*élève des bestiaux* et *la culture des terres.* Le premier n'exige aucun travail et, par conséquent, n'emploie ni des instruments ni des engrais, et ne suit aucune des règles qui ont pour objet la production des végétaux; le second système représente l'enfance de l'agriculture, tant par l'imperfection des instruments dont on se sert que par le très-petit nombre de principes qui constituent l'art du laboureur : ces principes pourront se réduire simplement à ceux d'ensemencer et de récolter, laissant à la fertilité du terrain et à l'excellence du climat le soin de tout le reste.

Les nations d'Europe les plus avancées dans la science de l'agriculture reconnaissent comme base fondamentale de cette science l'élève de nombreux troupeaux, afin d'en obtenir du fumier, et, comme il n'est pas possible de se procurer ces deux objets sans cultiver d'abondants pâturages, il s'ensuit que les prairies artificielles servent de fondement au système agronomique de l'Europe, système qui peut s'exprimer par la maxime suivante : *Point de récoltes riches et abondantes sans engrais, point d'engrais sans bestiaux, point de bestiaux sans pâturages;* par conséquent,

l'engrais, les bestiaux qui le produisent et les plantes dont ces bestiaux se nourrissent forment les trois grands pivots sur lesquels roule toute bonne agriculture. Les Anglais ont déjà adopté ce système dans leurs colonies des Antilles, de sorte qu'à côté de tout champ de cannes on cultive une étendue beaucoup plus considérable d'herbe de Guinée pour nourrir les troupeaux que l'on fait stationner dans des parcs mobiles. Ainsi, fertilisant le sol, ils retirent une double quantité de cannes de leurs terrains, qui ne s'appauvrissent jamais. Dans l'île de Cuba, au contraire, on ne cultive nulle part les pâturages nécessaires à la nourriture des bestiaux, on ne rassemble point leur fumier et ces animaux ne sont considérés sous aucun autre aspect que celui d'agents mécaniques; aussi n'a-t-on eu égard qu'à l'usage qu'on en peut faire, soit comme tels, soit pour tirer un aliment de leur chair, soit afin d'employer leurs dépouilles pour certaines industries. L'abandon dans lequel on laisse la culture dans ces fermes est arrivé à un tel point que l'on y a adopté généralement l'absurde maxime que l'élève des bestiaux rend impossible la culture (*crianza quita labranza*); de sorte qu'il n'y a que fort peu d'habitants qui possèdent un petit jardin, et que la plupart des fermes sont privées, pendant toute l'année, de fruits, de racines, et des légumes les plus salubres et les plus agréables au goût, tandis que la consommation de viande qui se fait dans le pays est considérable, ainsi que nous aurons occasion de le démontrer dans le cours de cet ouvrage.

La distinction que nous avons établie et qu'offre, en effet, l'industrie rurale de Cuba influe indirectement sur tout le système agricole, sur le peu de progrès des connaissances et sur la décadence des fermes : car, tant que l'on ne parviendra pas à joindre l'élève des bestiaux à la culture et réciproquement, il n'y a pas lieu d'espérer de progrès importants vers une *agriculture perfectionnée* (1). Par suite de cette fatale séparation et du mépris total avec lequel on considère le fumier des animaux, que l'on regarde tout au plus comme un produit d'une faible importance, la production des cannes diminue progressivement dans les terres que l'on appelle vieilles; on abandonne alors ces terres comme usées, et l'on détruit des propriétés après vingt ou trente ans de

(1) Nous nous servons de cette expression dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, depuis l'adoption des récoltes par rotation et la suppression des jachères.

culture, comme s'il n'existait aucun moyen de réparer les pertes que la végétation fait souffrir au sol, de lui conserver une fertilité constante et même de l'augmenter peu à peu. Malgré cela, la fertilité des terrains dans l'île de Cuba, privilégiée en ceci comme en beaucoup d'autres choses sur le reste des Antilles, est telle que les plants de cannes se conservent et donnent des récoltes pendant cette longue suite d'années, sans qu'il soit besoin de les transplanter ou de les fumer.

Pour donner une idée exacte de l'organisation de l'agriculture dans l'île de Cuba, il faut retourner aux premiers temps qui suivirent la conquête, lorsqu'on régla les répartitions ou concessions de terres appelées *grâces* (*mercedes*), dont le système n'a pas manqué d'influer sur l'imperfection et sur l'état stationnaire de la culture introduite depuis lors. Les ordonnances municipales furent rédigées à la Havane le 15 janvier 1574 par l'oïdor, don Alonzo de Cacéres, juge de résidence et visiteur pour l'audience royale; cette cour les examina et les approuva par ordre du conseil, le 12 mai de la même année. On commença, dès ce moment, à les observer, et elles furent plus tard confirmées par la cédule royale du 17 janvier 1578 qui les résume (1). Mais déjà auparavant la municipalité avait usé de la faculté de concéder des terres sous la dénomination de *mercedes*. Or, dans ces concessions, on n'avait fait que désigner la région où elles étaient demandées, en attendant que par la cédule royale du 11 février on ordonnât d'en fixer l'étendue. A cet effet, le gouverneur licencié Gaspar de Toro commissionna l'arpenteur Louis de la Peña. On ne suivit point, pour la répartition des terrains de l'île, le mode de division en *peonias* (espace de terrain qu'un homme peut cultiver en un jour) ou *caballerias* (autre mesure), ordonné par la loi I, titre 12, livre IV des Indes; mais celui de *hatos* ou terres servant à l'élève du gros bétail, de *corrales* pour les porcs, de terres pour établir des haras, de terres de labour et d'emplacements dans les villages. L'impôt territorial qui devait être acquitté à l'ayuntamiento fut fixé à 6 ducats par an pour chaque concession d'un *hato*, à 4 ducats pour chaque *corrale*, à 3 pour les haras, à 2 pour les emplacements dans les villages, à un ducat par *caballeria* de terre de labour et un

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Compendio de memorias para la historia de la isla Fernandina de Cuba*, par don Ignace d'Urrutia, dont la première livraison a paru à la Havane vers la fin du siècle passé.

aussi par *caballeria* de terrain d'arrosage (1). L'arpenteur en question, Luis de la Peña, adopta la forme circulaire pour les grandes terres à bestiaux, tant *hatos* que *corrales*, donnant aux premières un rayon de 2 lieues de 5,000 varas et aux secondes un rayon d'une lieue, prenant pour centre des unes le lieu où les animaux doivent se rassembler au temps du rut, des autres la porte de l'étable. Mais, comme, par suite de l'épaisseur des bois et de la grande étendue des cercles, il ne lui était pas possible d'en tracer les circonférences, il y substitua des polygones circonscrits de soixante-quatre côtés, en élevant des perpendiculaires aux extrémités d'autant de rayons. La mesure qu'il employa fut une corde de 24 *varas*, ce qui donne 41 cordes pour le côté du polygone du *hato* et 20 1/2 pour celui du *corrale*. La *caballeria* de terre fut réglée à 18 cordes par côté et l'emplacement à un carré long ou parallélogramme de 27 varas de large sur 40 de long (2). Les espaces ou vides que laissèrent entre eux ces polygones presque circulaires furent considérés comme propriété du domaine royal, conformément aux cédules des 24 novembre 1735 et 15 octobre 1754.

Plusieurs possesseurs d'anciennes *mercedes*, dans la juridiction de la Havane, en conservèrent la propriété, d'autres répartirent les terrains avec autorisation royale et à leur profit, excepté l'ayuntamiento de Guanabacoa, qui, en vertu de cédules royales qu'elle obtint en faveur des colons, reprit la propriété de plus de trente concessions de terrains, et, faisant un nouveau plan de subdivision, elle les répartit, en les consacrant à des cultures différentes et en y comprenant les vides que laissèrent entre eux les nouvelles fermes circulaires. Dans tout le reste de l'île, ceux qui avaient acquis une partie de ces terres, par suite de vente ou d'héritage, furent regardés comme simples usufruitiers, jusqu'à ce que la cédule royale du 30 août 1815 permît aux possesseurs des terrains dits *montes* (ou bois) d'en faire ce qu'ils jugeraient convenable, comme vrais et légitimes propriétaires.

(1) C'est ce qui s'est constamment pratiqué dans la juridiction de la Havane, comme on le voit par les résolutions de 1589 et de 1635, sans que les propriétaires jouissent de plus de droits que les usufruitiers.

(2) Quoique dans la Nouvelle-Espagne la lieue soit calculée aussi de 5,000 varas, la corde dont on se servait en avait 50 et les concessions étaient des carrés dont le côté était d'une lieue pour ceux des gros troupeaux et de 3,331 1/3 varas pour ceux des petits; la *caballeria* pour la culture du blé était un parallélogramme de 1104 varas de long sur la moitié de large.

Pour ce qui regarde les terrains domaniaux provenant des cédules royales susdites, on en laissa la tranquille possession à tous ceux qui les tenaient avant l'année 1700, bien qu'ils fussent dépourvus de titres de propriété. Les ventes et compositions qui se firent en vertu de la première cédule royale (du 24 novembre 1735) eurent lieu pour de l'argent comptant, qui se remettait en Espagne; mais, depuis la seconde cédule (du 15 octobre 1754), on établit l'ordre d'adjudication appelé *censo al quitar*, d'après lequel le propriétaire payait 5 p. 0/0 par an du prix de la vente du domaine royal. D'après un manuscrit que nous avons trouvé dans les archives de la cour des comptes de la Havane et d'où nous avons extrait ces détails, il paraît que les rentes ou cens existant dans toute l'île en faveur du roi ne dépassaient pas 44,241 piastres fortes de principal, au commencement du siècle actuel, plus 22,197 p. en faveur du trésor particulier de l'ayuntamiento de la Havane, 41,831 pour le bourg de Guanabacoa et 26,342 pour la ville de Santiago; ce sont là les seuls revenus domaniaux de la juridiction; à Santa Maria del Rosario, à San Felipe y Santiago y San Antonio Abed, il n'existe ni cens, ni domaines royaux (1).

Les grandes fermes ou *mercedes*, à la mort des possesseurs primitifs, passaient à leurs descendants, et, comme, à cette époque, il n'était ni commode ni même possible de partager le fonds, il demeurait en commun ou indivis, les troupeaux se partageant par parties égales et chaque participant formant dans l'intérieur de la même terre, avec la permission du conseil de la commune, un nouvel établissement. Par la suite du temps, le nombre de ces subdivisions augmenta, les établissements se formèrent sans la permission du conseil, et ils en furent même dispensés par décret de la capitainerie générale (2). Il en résulta des milliers de disputes, de procès ruineux, de dissensions domestiques, et tous les maux qui sont la

(1) Les autres rentes que possèdent les fonds de l'île appartiennent à des particuliers et proviennent les unes des répartitions de terres à *cens réservés*, les autres sont placées sur des maisons ou emplacements et sont dites *cens assignés*, en faveur de bénéfices ecclésiastiques, d'œuvres pies, de confréries, d'hôpitaux, etc., dont les habitants, en mourant, grevèrent leurs propres fonds ou dont ils laissèrent la valeur en argent, pour le placer en faveur des personnes qu'ils désiraient favoriser.

(2) Voyez les procédures sur la répartition des terres indivises, entamées en 1818 et imprimées dans le n° 30 de la première série des *Mémoires de la Société patriotique de la Havane*.

suite d'un système de communauté aussi vicieux, dépourvu d'ailleurs de règles ou de lois quelconques.

En même temps les réclamations tantôt bien tantôt mal fondées, que le domaine élevait sur tel ou tel terrain, donnaient lieu de leur côté à beaucoup de procès, jusqu'à ce que, pour mettre fin au dommage qu'éprouvaient les propriétaires, qui, nonobstant les cédules rendues en leur faveur, étaient sans cesse troublés dans la jouissance de leur ancienne possession, l'intendant de la Havane, don Alexandro Ramirez, désirant détruire la source de tant de discussions produites uniquement par le défaut d'énergie et d'exactitude dans l'exécution des ordonnances royales, décréta les dispositions qu'il fallait à l'avenir observer à leur égard.

En dernier lieu, la forme donnée à ces vastes concessions a été aussi l'origine des plus grands inconvénients, tant par la difficulté de conserver des limites formées de tant de lignes différentes, que par la confusion qui en résulta lorsqu'il fallut reconnaître celles de chaque propriété au moyen des centres désignés, qui ne se maintinrent pas toujours; puis, comme ces centres avaient été fixés isolément, c'est à dire sans égard à leur distance réciproque, il s'ensuivit que les circonférences se coupaient, chacune d'elles emportant dans son enceinte des portions de deux ou d'un plus grand nombre de cercles voisins; dans d'autres cas, le centre d'une concession se trouva placé dans le cercle d'une autre, et bien souvent un ou plusieurs *corrales* entiers furent compris dans un *hato*. Il se rencontrait encore d'autres cas extrêmement compliqués, comme ceux de concessions ayant plus d'un centre, ou bien la réunion en un seul point des centres de deux *mercedes*, concédés à des personnes différentes. On conçoit que cela devait nécessairement avoir lieu dans un temps où l'on se bornait à désigner aux colons la région où leur concession était située, tandis que ceux-ci, naturellement, cherchaient à se rapprocher autant que possible des plus anciens établissements, ou à s'agglomérer dans les meilleurs districts, sans considérer l'étendue que devaient avoir leurs concessions respectives. Cette confusion, jointe aux réclamations du domaine, donna lieu à d'interminables procès, auxquels on voulut remédier par les dispositions susdites, confirmées par l'ordonnance royale du 16 juillet 1819. Cette ordonnance, entre autres choses, prohibe formellement la mesure circulaire; elle prescrit de respecter, comme munies de titres de propriété légitimes, les concessions faites par les conseils des communes jusqu'à

l'an 1729, et veut que, à défaut d'autres titres, on admette la *juste prescription*, regardant comme telle la possession quarantenaire légalement prouvée; enfin elle ordonne que les segments ou vides qui n'auraient pas été occupés pendant le temps nécessaire pour former la prescription ou pour admettre la composition à laquelle donne droit une possession décennale se répartiront également entre les concessionnaires limitrophes (1).

Avant d'aller plus loin, nous pensons que c'est ici le lieu convenable pour faire une digression sur les mesures linéaires en usage dans l'île de Cuba, attendu que, dans le cours de ce chapitre, il se présentera des calculs sur la production du terrain, et qu'il est, par conséquent, nécessaire de connaître d'avance la véritable étendue de la surface appelée dans ce pays *caballeria*. Nous avons déjà dit que cette étendue fut fixée, lors des premières concessions, à un carré dont les côtés avaient 18 cordes; et comme la corde se composait de 24 varas, cela faisait pour la caballeria 186,624 varas carrés ou *plans*, termes dont on se sert communément dans l'île. Mais le vara employé par les arpenteurs n'est ni celui de Burgos, ni celui dont on se sert dans le commerce à la Havane, et, par conséquent, la caballeria ne contient pas, comme on pourrait le croire, le nombre de varas de Castille qu'elle indique, mais celui des varas de Cuba; la différence entre eux formera le sujet de la présente digression.

La mesure dont se servent les arpenteurs est une corde non tordue, formée de bandes de l'écorce intérieure du liber de l'*hibiscus tiliaceus* (2); pour la graduer ou la diviser en 24 varas, ils emploient un ancien bâton, qui appartenait à l'arpenteur don Bartolome Lorenzo de Flores, et que conservait, en 1831, don José Maria Oliva, petit-fils du précédent. Ce vara, comparé à un étalon métrique, a donné 848 millimètres. Or, des observations du savant espagnol don José Rodriguez, il a résulté que le *vara de Burgos* contient 835 millimètres, et, par conséquent, le vara provincial

(1) Voyez les procédures sur des terrains domaniaux et les réclamations à leur sujet, publiées dans le n° 22 de la première série des mémoires ci-dessus, ainsi que dans le n° 31 et le n° 3 de la seconde série.

(2) Quelques arpenteurs préfèrent prendre, pour faire leurs cordes, l'écorce intérieure des racines aériennes du figuier d'Inde, dont le suc laiteux conserve pendant longtemps la séve végétale. On peut aussi se servir de l'écorce intérieure du *daphne lagetto*, Jus.; du *longocarpus pixidarius*, D. C.; de l'acacia, de l'*urtica baccifera*. On réunit les bandes de ces écorces, non pas en y faisant des nœuds, mais en les liant fortement par un cordon à de courts intervalles.

de Cuba est plus long que celui-ci de 13 millimètres ou 6,72575 lignes de Burgos. Le rapport entre le vara de Cuba et celui de Castille est, par conséquent, comme de 1,0156 à 1. Alors, réduisant la corde et la caballeria en mesures de Castille, nous trouvons les dimensions suivantes :

La corde de 24 varas de Cuba contient	24 varas,	13 pouces,	5,418 lignes de Castille.	
Le côté de la caballeria de 432 id.	438 »	26 »	1,524	»
La caballeria de 186,624 v. de Cuba	191,844 »	676 »	2,323	»

Pour les calculs de comparaison que l'on pourrait vouloir faire entre les mesures de superficie d'autres pays avec celles de l'île de Cuba, on devra se rappeler que la caballeria est plus grande que celle dont on a coutume de parler, de 5,220 varas, 676 pouces et 2,323 lignes de Castille, c'est à dire d'environ 2,8 pour 100 ou d'un trente-sixième. Quant au vara en usage à la Havane, et pour lequel servait d'étalon une mauvaise caisse qui passait successivement aux divers vérificateurs des poids et mesures, nous l'avons trouvé plus grand que celui de Burgos, mais moindre que celui des arpenteurs. Ce vara, que nous appellerons vara de la Havane ou du commerce, contient 844 millimètres, c'est à dire 9 millimètres de plus que l'autre, et cette fraction correspond à 46,563 lignes, mesure de Castille.

Arrivant maintenant aux biens ruraux, nous ferons remarquer qu'il faut distinguer les *hatos* et les *corrales*, ou concessions de gros et de menu bétail, des haras. Ceux-ci, qui sont entourés de murs de pierres non cimentées ou de haies vives, contiennent un plus grand nombre d'animaux que les autres, en proportion de leur étendue, et leurs pâturages sont plus abondants, parce que l'on destine à cette nature de propriétés des terres défrichées, soit encore vierges, soit après avoir été cultivées, et qui produisent beaucoup de plantes pouvant servir à la nourriture des animaux. C'est dans ces haras que non-seulement on engraisse les troupeaux des grandes fermes que l'on destine à la table, mais encore que l'on nourrit les bœufs exténués par le rude travail des sucreries et les chevaux qui se trouvent dans le même état, moyennant une somme fixe ou une rétribution mensuelle, à moins qu'ils ne soient, en outre, destinés à la nourriture de ces derniers, ou à la production de la race hybride des mulets. Une caballeria destinée à former un haras peut nourrir vingt-cinq animaux, terme moyen.

Des personnes qui connaissent le pays nous ont dit que l'étendue indiquée peut nourrir quarante taureaux, ou trente vaches, ou vingt bœufs, parceque les secondes mangent plusque les premiers, et les troisièmes plus que les deux autres. Le terrain étant enclos et d'une étendue moins considérable, les animaux peuvent y être mieux soignés et ne sont pas exposés à autant d'accidents que dans les immenses fermes ouvertes; dans celles-ci, on laisse errer les troupeaux dans de vastes savanes ou plaines, èt dans des bois touffus. Là, les plantes et fruits sauvages leur offrent une nourriture tantôt rare, tantôt abondante, selon les saisons, tandis que les rivières, les ruisseaux, les étangs leur fournissent une eau qui n'est pas toujours pure et limpide, et est souvent même stagnante et corrompue. Chaque soir, les *savaniers* et les *monteros* (1) parcourent la propriété pour voir s'il n'y a pas quelque femelle qui ait mis bas, quelque bête morte ou malade du *gusano* (2), ou mordue par des chiens *jïbaros* (3), et pour s'informer de la situation des porcs. Les vaches qui ont vêlé suivent les veaux, que l'on garde à la maison pendant quinze jours; mais les truies se nourrissent dans les bois avec leurs petits, ce qui fait que l'on est obligé de les visiter tous les jours. L'étendue de ces propriétés ne permet pas aux employés de les parcourir chaque jour, et il est moins possible encore aux monteros et aux savaniers de voir et d'examiner tous les animaux dans cet espace de temps, puisque l'on a calculé qu'un savanier ne peut vérifier par jour que cent bêtes, et un montero cinquante cochons. Ajoutez à cette observation que

(1) On appelle, dans les *hatos*, savanier (*sabanero*) l'homme qui parcourt à cheval les savanes où paît le bétail, et *montero* celui qui fait à pied le même service dans les bois que, ainsi que nous l'avons dit, les naturels du pays appellent *montes*.

(2) Le *gusano* est une maladie causée, chez les animaux de toute espèce, par deux insectes du genre *musca*, qui déposent leurs innombrables œufs sur les plaies, blessures ou écorchures des animaux, lesquels deviennent victimes des vers qui en naissent sur-le-champ. Un autre insecte appelé *piojo* (*hæmatopinus suis*) s'approche aussi des cochons maigres et leur fait des blessures qui deviennent mortelles si on ne les soigne pas. Les autres maladies que souffrent les troupeaux sont connues, dans le pays, sous les noms de *cangrena, ahogo, zajumaya, viruela* et *lombriz*, sans compter les accidents causés par les chiens, la suffocation qu'occasionne le volume considérable des oranges, des jaguas (*genipa americana*), que mangent les bêtes à cornes, et plusieurs autres dont il est inutile de parler dans cet ouvrage.

(3) On appelle ainsi les chiens qui sont devenus sauvages et vivent dans les bois.

ces hommes sont salariés, que l'ouvrage dont ils sont chargés est extrêmement pénible et minutieux, qu'ils n'ont aucun intérêt à le bien exécuter, et qu'aucune responsabilité ne pèse sur eux s'ils le font mal, qu'il leur est très facile de cacher les pertes que leur négligence occasionne, et enfin que la chaleur et l'humidité qui règnent dans les savanes et les bois portent presque invinciblement au sommeil dans ces vastes solitudes ; de toutes ces causes réunies on pourra conclure à la négligence avec laquelle on soigne les animaux. D'une autre part, nonobstant la fertilité du sol, les pâturages manquent totalement dans la *saison sèche*. (*Voyez* le chapitre *Climat*.) A la vérité, l'île de Cuba produit plusieurs arbres dont les branches nutritives peuvent suppléer à l'herbe ; mais comme, dans ces propriétés, rien ne se fait avec prévoyance, on néglige la culture et le soin de ces utiles espèces. On ne songe pas que cette même végétation vigoureuse qui se fait remarquer dans les plantes ligneuses produit aussi les espèces délétères, tandis que les jeunes pousses qui s'élèvent rapidement, aux premières ondées qui tombent après les grandes sécheresses, ne sont guère moins funestes que celles-là à l'économie animale. Il suit de ces diverses causes que la mortalité est grande et les épizooties fréquentes dans ces fermes, qui subissent parfois une perte de moitié ou même des deux tiers des animaux, tant dans le gros que dans le menu bétail.

Dans les autres Antilles, les mêmes effets doivent être attribués à des causes semblables ; toutefois, en plusieurs d'entre elles et notamment dans les îles françaises, la mortalité des troupeaux a été attribuée à la pratique funeste des empoisonnements, laquelle, dans l'opinion d'un auteur moderne, qui a écrit sur ces contrées, doit être regardée, en quelque sorte, comme un système organisé contre les animaux, et qu'il appelle pour cette raison un produit de l'esclavage (1). « Dans ces îles, dit-il, on parle du poison, comme, en Europe, de la « peste ou du choléra ; c'est une maladie des pays d'esclaves, qui « règne dans l'air : car la servitude en imprègne l'atmosphère des « colonies, de même que les miasmes pestilentiels la chargent de « la fièvre jaune....... »

Peut-être aurons-nous, quelque jour, l'occasion de réfuter complétement cette terrible accusation contre la malheureuse race

(1) M. Victor Schoelcher, *Des colonies françaises, abolition de l'esclavage*, p. 121. Paris, 1842.

africaine, dont la corruption morale est bien loin de correspondre à la dégradation physique et intellectuelle dont elle a été victime : pour le moment, nous nous contenterons de dire qu'heureusement, dans l'île de Cuba, les habitants n'ont aucun motif d'attribuer à l'usage du poison, arme lâche et vile, la grande mortalité des troupeaux, qui est commune à toutes les Antilles, où elle est la conséquence inévitable des causes que nous avons fait connaître. Enfin nous pouvons assurer que l'emploi d'un meilleur système de culture et de pratiques plus raisonnables en économie rurale a déjà fait diminuer extraordinairement les épizooties qui étaient, pour les éleveurs de bestiaux, une plaie toujours saignante. Lorsqu'en 1831 (1) nous énumérions les causes de leur mortalité, nous n'osions espérer que nos idées seraient confirmées d'une manière aussi complète qu'elles paraissent l'être d'après le passage suivant, extrait d'un document officiel (2). « Dans un pays où de fréquentes épidémies déciment la popula- « tion, où les transitions brusques de température sont presque « continuelles, il est naturel que les épizooties se présentent sou- « vent. Rien ne se fait cependant pour les éviter et les combattre. « Après avoir fait travailler péniblement les animaux à l'ardeur « du soleil, on les ramène dans une enceinte pleine d'un fumier « fangeux, découverte et sans abri contre les torrents de pluie, « ou contre l'humidité des nuits. Les savanes, prairies naturelles « qui servent de pâturages, demeurent abandonnées à la nature, « sans que l'homme se donne la moindre peine pour faire écouler « les eaux, ou pour arracher les mauvaises herbes qui croissent « de toutes parts en abondance. Le plus souvent on est obligé de « faire paître les troupeaux au milieu de mares boueuses, d'où « s'exhalent des miasmes délétères, et si un animal tombe ma- « lade, victime de semblables influences, la croyance au *poison* « s'est tellement enracinée dans l'esprit des colons, qu'ils n'es- « sayent pas même de lui donner des remèdes. D'ailleurs il « n'existe pas, dans toute la colonie, un seul vétérinaire que l'on « puisse consulter (3). » A la Guadeloupe on prend bien plus de soin des troupeaux. Beaucoup de propriétaires les renferment toutes les nuits, ainsi que les jours pluvieux, dans des parcs ou

(1) *Histoire économique, politique et statistique de l'île de Cuba*, p. 76.
(2) *Notice sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe*. 1841.
(3) *Id.* Martinique, p. 50.

étables couvertes et bien aérées, les mettant par ce moyen à l'abri des intempéries de l'air. La mortalité est beaucoup moins grande, et, par suite, la croyance au poison beaucoup moins générale dans cette île qu'à la Martinique. Les colons, instruits par les conseils des vétérinaires européens, ne voient pas de symptômes d'empoisonnement dans toutes les maladies quelles qu'elles soient, et ils font ce qu'ils peuvent pour diminuer le nombre de ces maladies, en combattant les causes qui les produisent (1).

Nous avons tracé cette légère esquisse des fermes à bestiaux de l'île de Cuba, afin que l'on puisse en déduire quelques unes des principales causes qu'elles renferment de leur décadence progressive, indépendamment de quelques autres que nous aurons bientôt occasion d'indiquer.

Dans les premiers temps, la disette de bras et la fertilité que présentait le sol de l'île rendaient préférable de nourrir des troupeaux très nombreux, parce que le peu de soins qu'ils entraînaient leur donnaient de grands avantages. Cependant l'extension accordée à ce genre de culture, et l'urgence qu'il y a d'adopter un système agronomique de grande production et d'économie, devront engager à accueillir toutes les bonnes méthodes que l'expérience a enseignées aux habitants d'autres pays, pour l'élève des animaux, et à profiter des circonstances naturelles et favorables que l'île présente, tant par la facilité des irrigations que par l'abondance des végétaux qui servent d'aliment ou de pâturage. Nous donnerons, dans une autre partie de cet ouvrage, la liste des plantes indigènes, tant annuelles que vivaces, dont les animaux s'y nourrissent, ainsi que d'un grand nombre d'autres qui servent aussi à les alimenter par leurs feuilles et leurs fruits. Ces détails pourront être utiles pour l'établissement des prairies artificielles.

Parlons maintenant des propriétés de culture, au premier rang desquelles il faut placer les sucreries et les caféteries. Les premières ne sont pas simplement agronomiques, puisque dans l'île de Cuba le sucre se fabrique sur les mêmes habitations où se cultive la canne, et il y en a beaucoup dans lesquelles on profite de la mélasse pour la distillation du tafia. On cultive aussi, dans les sucreries et les caféteries, le maïs, un peu de riz, les bananes, le yucca, l'igname, la patate; les caféteries réunissent d'ailleurs en général tous les fruits et

(1) Id. Guadeloupe, p. 54, 60.

légumes alimentaires du pays ; les produits en sont destinés à l'usage de la maison ; quelques habitations, particulièrement favorisées par leur position, ont coutume de vendre le surplus de la récolte de maïs et de riz (1).

Une partie considérable des terrains consacrés à ces deux grandes cultures est maintenue à l'état primitif de bois, indispensable pour l'usage de l'habitation et pour l'approvisionnement en combustible des sucreries. C'est dans ces forêts touffues que se trouvent les bois précieux de l'île de Cuba, dont plusieurs sont inconnus en Europe, et qui formeront une branche importante d'exploitation rurale, dès que les cultivateurs se décideront à l'établissement de grandes pépinières et à la replantation des forêts naturelles. Par des cédules royales de l'an 1622, du 4 octobre 1784, par un règlement de 1789, et par d'autres ordonnances rendues dans l'intervalle, on a fixé le mode à suivre dans la coupe des bois à l'usage de la marine, tant dans les forêts faisant partie du domaine royal que dans celles des particuliers.

« Ledit règlement limitait strictement et grevait de stipula-
« tions nombreuses et minutieuses l'usage des bois de construc-
« tion....., établissant des visites, des employés et des punitions
« pour en assurer l'observation (2). » Le tribunal de commerce de la Havane fit, le 22 et le 31 mai 1798, des représentations sur le préjudice que de semblables précautions causaient à l'agriculture et au droit de propriété, puisque ceux à qui les terrains appartenaient ne pouvaient ni en disposer, ni étendre la culture, ni empêcher le premier venu de couper du bois dans leurs forêts. Par suite de ces justes réclamations et des renseignements que Sa Majesté demanda aux capitaines généraux, comte d'Espeleta et don Louis de las Casas, elle daigna rendre l'ordonnance royale du 14 février 1800, annonçant l'établissement d'une commission qui s'occuperait des règles que l'on pourrait adopter pour satisfaire aux besoins de la maison, sans préjudicier aux droits des particuliers, à l'agriculture et au commerce. L'ordonnance royale du 30 août 1805 réunit toutes ces conditions, laissant aux

(1) On cultive encore, dans l'intérieur de l'île, une autre céréale, savoir, le froment ; la récolte en est fort médiocre et couvre à peine les frais de culture. D'après la statistique de 1828, elle ne se monte qu'à 120 arrobes.

(2) Tels sont les termes de l'exorde de la cédule royale du 30 août 1805. Il est certes, agréable de lire ce langage plein de franchise, par lequel le gouvernement reconnaît et avoue les vices des anciennes mesures.

propriétaires des terrains leur usage libre et exclusif, et leur permettant, par conséquent, d'en faire tout ce qui leur paraîtrait le plus convenable.

Il a été publié quelques catalogues des arbres qui croissent dans les forêts de l'île; le premier, et le plus complet, est celui du Portugais don Antonio Parra, qui a paru à Madrid en 1799. Ces listes joignent au nom que l'on donne aux arbres dans le pays, l'usage que l'on en fait, mais aucune d'elles n'offre la concordance des noms vulgaires et scientifiques. Nous avons donné, dans quelques numéros des *Annales des sciences*, le nom usité en botanique de plusieurs espèces, et dans l'*Histoire économique et politique*, un catalogue assez étendu que nous insérerons, comme nous l'avons dit plus haut, avec des corrections et des additions, dans le présent ouvrage.

Indépendamment de ces cultures principales, on connaît encore dans l'île celles de l'indigo, du coton et du cacao; mais celles-ci existent en fort peu de districts, occupent une étendue de terrain fort restreinte et produisent, par conséquent, de très-faibles récoltes; toutefois celle du coton augmente dans la partie orientale de l'île, puisque, durant l'année 1839, on en a exporté plus de 82,000 arrobes; le cacao, qui est fort tardif, a commencé à donner des produits, il y a douze ans, et quant à l'indigo, les essais que l'on en a faits ont souffert de grandes vicissitudes, tant pour en établir la culture et l'extraction que pour les rendre générales.

Don Gregorio Balaustre, en 1797, l'administrateur des postes, don Jose Fuertes, en 1802, et don Pedro Boyer, en 1817, firent quelques petites plantations, et l'extraction de l'indigo par la méthode de la fermentation, mais sans en obtenir des résultats assez satisfaisants pour engager les propriétaires à se livrer à cette précieuse culture. En 1827, nous proposâmes d'essayer, dans le jardin botanique, celle de la bonne espèce, c'est-à-dire de Guatemala (*indigo disperma*) (1), et d'extraire de la matière colorante, par la méthode de la feuille sèche, employée sur la côte de Coromandel; les résultats en furent reconnus, à Madrid, par don José Casaseca, professeur de chimie au Conservatoire des arts, comme

(1) On peut lire, sur l'histoire de l'indigo dans l'île de Cuba, notre mémoire imprimé dans le numéro 17 des *Annales des sciences*, et celle de la méthode sèche, ainsi que d'autres observations sur ce sujet dans les nos 2, 18, 19.

étant d'une qualité supérieure, et Sa Majesté daigna rendre un décret royal, pour encourager cette branche lucrative et la faire adopter à M. le surintendant des finances (1). On continua en effet, sous notre direction et plus en grand, les essais qui avaient été faits de la culture et de la fabrication des deux espèces, dans les terrains destinés pour cela aux environs de la Havane, et les résultats en furent satisfaisants; on en obtint toutes les données pratiques nécessaires pour rédiger une instruction que nous insérâmes dans les *Mémoires de l'institution agronomique*. Dès l'an 1828, don Pascual de Pluma et don José Dau avaient répété les anciennes expériences, par la méthode de la fermentation de la feuille de l'espèce sauvage; don Pedro Bru fit de même à Cuba, et plus tard don Diego Fernandez Herrera, par la méthode de la feuille sèche et don José Policarpo Columbié de Baracoa. Tous ces essais confirmèrent l'assertion que la culture de l'indigo peut être réunie aux autres cultures de l'île de Cuba et donner des produits d'une défaite avantageuse au marché. Seulement il est nécessaire que, indépendamment des priviléges qui lui sont accordés, le gouvernement de l'île adopte d'autres mesures encore pour l'établir sur des bases solides, pour éviter des pertes aux fermiers et pour pourvoir d'ouvriers intelligents les propriétés sur lesquelles on voudrait l'entreprendre (2).

A ces cultures on pourrait en ajouter beaucoup d'autres encore; par exemple, le nopal de la cochenille, la vanille, la malaguette ou piment de Tabasco (3), le curcuma (4), les épiceries des Indes orientales, et plusieurs plantes à huile indigènes ou déjà parfaitement acclimatées, telles que la pistache de terre (*mani*), le *jatropha* (5), le palma-christi, le sésame, le tournesol, le *moringa*

(1) Les expériences du professeur et l'ordonnance du roi se trouvent dans le n° 33 du même journal.

(2) Ces mesures ont été sagement indiquées par M. Casaseca, dans son mémoire annexé à l'ordonnance royale; elles se réduisent à l'établissement d'une fabrique d'indigo pour le compte du gouvernement et devant servir de fabrique modèle; ce plan a été favorisé avec zèle par la surintendance de l'île.

(3) Don Sébastien de Laza a déjà fait une plantation de ce végétal, avec des graines recueillies au jardin de botanique.

(4) Nous avons entendu parler de quelques petites semailles faites dans l'île et qui ont bien réussi; mais nous ignorons le nombre de propriétaires qui les ont faites.

(5) Voyez le mémoire de don José Joaquin Navarro, inséré dans le n° 41 du *Recueil de la Société patriotique*.

pterigosperma, Gærtn., l'*alevrites triloba* de l'Inde (1), le caoutchouc du Mexique (2) (*castillea elastica*), et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais auxquelles le climat et le terrain se prêtent admirablement bien.

Nous ne devons pourtant pas négliger de parler d'une autre branche intéressante d'industrie agricole que nous avons réussi à introduire pour la première fois dans l'île de Cuba; et, bien qu'elle n'y soit pas devenue générale, nous ne désespérons pas de l'y voir établie par la suite. Nous entendons par là l'introduction du mûrier de la Chine (*morus multicaulis*) et l'éducation des vers à soie, au sujet desquels nous avons publié le résultat de nos expériences dans les *Mémoires de l'institution agronomique*, ainsi qu'une instruction ou manuel à l'usage des cultivateurs. Ce mûrier croît admirablement bien sous le ciel des tropiques et se prête aussi fort bien au genre de culture recommandé par M. Perrottet, qui a introduit cet arbre en Europe. Nous n'exposerons pas ici les expériences que nous avons faites sur le ver à soie; nous les avons consignées dans les mémoires susdits, et elles ont été répétées, depuis notre absence, par le laborieux professeur don Pedro Alexandro Auber. Nous ferons remarquer seulement que la nature de ce climat, en activant le développement des œufs de la phalène, proportionnellement à la végétation permanente, a donné naissance à une espèce de ver extrêmement précoce, qui permet d'obtenir plusieurs récoltes de soie par an. Les circonstances dans lesquelles se trouvent les colonies des Antilles, qui touchent à l'époque d'un changement d'organisation sociale et économique, par suite de l'émancipation des esclaves, que beaucoup d'entre elles ont introduite, donnent à l'industrie de la soie l'importance qu'elle mérite, dans un climat si favorable au mûrier et au ver. Il serait possible, ainsi que l'a fait remarquer un savant agronome et homme

(1) Ces deux espèces ont été les objets de plusieurs expériences que nous avons faites dans le jardin; on en trouve les résultats dans le numéro de décembre 1829 des *Annales des sciences*, et dans les actes de la Société patriotique à qui ils furent présentés pendant le cours de la même année. La graine nettoyée du *moringa pterigosperma*, Gærtn., nous donna 23 p. o/o d'huile et celle de l'*alevrites triloba*, 42 p. o/o. Avec ces données nous avons calculé qu'une caballeria contenant 7,460 plants du premier pouvait donner 580 arrobes d'huile, et la même étendue de terrain, avec 5,180 plants du second, 900 arrobes.

(2) Sur la culture dans le jardin botanique et sur les expériences que nous avons faites avec la gomme, on peut consulter le numéro susmentionné du mois de décembre.

d'État français (1), que cette industrie fût destinée à remplacer aux Antilles la culture de la canne à sucre, car elle offre une occupation très conforme aux habitudes et au caractère de la race africaine, qui, en sortant de son ancienne condition, montre une répugnance invincible à continuer le pénible travail des sucreries. Quant à nous, nous ne cessons de nous féliciter de la double introduction que nous avons faite dans l'île de Cuba, et dont les résultats ont été si heureux, sinon pour l'élaboration de la soie, du moins pour la culture du mûrier de la Chine, sur de vastes terrains, culture qui a sauvé un nombre considérable d'animaux durant les grandes sécheresses des dernières années, en leur procurant, par les branches tendres et touffues de ces arbres, une nourriture abondante et saine. La junte d'encouragement connaissait sans doute l'importance de cette culture, puisque, en 1834, elle offrit une prime au propriétaire qui planterait 6,000 pieds de cette espèce de mûrier.

L'éducation des abeilles et le produit de la cire est une branche d'industrie rurale du plus éminent intérêt, si l'on considère les grands avantages qu'offre le climat, la végétation constante de l'île (2), le peu de frais qu'entraîne leur entretien, l'abondance des bois convenables, et dont l'usage est permis à ceux qui récoltent la cire, enfin le débit assuré qu'elle trouve dans les ports du golfe de Mexique, par suite de son excellente qualité. Toutefois l'éducation des abeilles, qui commença en 1764 par de petits essaims tirés de Floride, après avoir pris un grand accroissement, dans les premières années, est restée depuis ce temps à peu près stationnaire. La méthode que l'on suit est très éloignée de la perfection; car on regarde cette industrie comme une branche secondaire, et elle n'est exercée que par des cultivateurs pauvres, qui ignorent les progrès modernes, et qui n'auraient pas le moyen de les adopter s'ils les connaissaient (3).

(1) M. de Gasparin, séance de l'Académie des sciences de Paris; janvier 1842.

(2) Parmi les fleurs desquelles les abeilles retirent la cire et le miel, nous nous bornerons à citer les suivantes : *oreodoxa regia;* cette plante porte des fleurs dans tous les mois de l'année, mais elles sont plus abondantes en octobre et en novembre ; *convolvulus monospermum* fleurit en novembre et décembre et donne un miel exquis ; *cupania,* en février, et quelques personnes en préfèrent le miel; *palma; bidens leucantha; convolvulus batatas; musa sapientium, M. Troglodytarum; tecoma pentaphylla; ehretia bourreria.*

(3) Indépendamment de l'abeille commune, on trouve encore dans l'île celle que l'on appelle abeille créole ou de la terre. C'est une nouvelle espèce du genre

La culture des légumes et des racines nutritives que le sol produit en si grande abondance, ainsi que celle des arbres fruitiers, sont réunies dans les maisons des villes et des villages, sur de petites propriétés connues sous les noms de *sitios de labor* ou *estancias*. Ces terrains sont tantôt cultivés par les propriétaires eux-mêmes, tantôt affermés, et leurs produits, au nombre desquels il faut compter le pain de cassave, la volaille, les œufs et le lait, sont destinés à la consommation des villages d'alentour.

Le tabac est cultivé dans des terrains spéciaux; car, dans le temps de l'établissement, on choisit pour cette plante les bords des rivières, appelés *vegas;* mais depuis on a destiné et l'on destine encore à cette même culture des terrains fort éloignés des rivières, mais auxquels on conserve toujours la même dénomination de *vegas*.

Les espèces de végétaux propres à la nourriture de l'homme, qui se cultivent, soit dans les grandes, soit dans les petites propriétés, sont fort peu nombreuses et peu variées. Si l'on désire connaître quelle est à cet égard l'étendue de la culture de l'île de Cuba, on peut consulter notre catalogue.

Les terrains nouvellement défrichés jouissent pendant longues années de la fertilité que leur a procurée, dans l'origine, la dépouille d'une végétation antique et touffue. La couche de terreau végétal pur est d'une épaisseur considérable et conserve aux terres leurs précieuses qualités, pendant tout le temps qu'on les destine à la culture, puisqu'il est d'usage de les abandonner quand il est épuisé. Les colonies étrangères offrent peu d'exemples d'une semblable fertilité; on y transplante ordinairement la canne, tous les trois ou quatre ans, dans de nouvelles terres, ou bien l'on rétablit la richesse du sol par d'abondants engrais. Ce dernier système est en usage à la Jamaïque, à Antigoa, à la Barbade et dans d'autres possessions anglaises; mais à la Trinité on suit une pratique semblable à celle de l'île de Cuba; car, là aussi, la fertilité de la terre est telle, qu'elle donne des récoltes de canne pendant vingt années

mélipone, que Mac-Leay a appelée *cubense*. Elles construisent leurs ruches dans les rochers, dans les troncs d'arbres, etc.; mais leur cire est très noire, et nous croyons qu'elle n'a pas encore été bien examinée, non plus que la substance appelée cire à cacheter des ruches (*lacre de colmenas*).

On peut consulter sur l'éducation des abeilles de l'île et sur le commerce de la cire, les mémoires publiés par les seigneurs don Tomas Romay en 1796 et don Pedro Boloix en 1815.

de suite et plus. Malgré cela, à en juger par les résultats, qui sont conformes aux principes de la science, il est beaucoup plus productif de conserver au terrain une fertilité constante, par le moyen des engrais, que de l'appauvrir par une culture beaucoup plus économique à la vérité, en apparence, mais qui, en réalité, rend beaucoup moins de profit. Ainsi l'on voit que, tandis qu'à Cuba on regarde comme une bonne récolte celle de 3,000 arrobes (de 12 kil.) de sucre par caballeria de terre, les Anglais à la Jamaïque font souvent produire plus de 5,000 arrobes à la même étendue de terre; car là les pâturages occupent la plus grande partie de la propriété et toujours une portion plus considérable que la canne. La quantité de produit rendue par cette plante, sous le ciel des tropiques et sur une étendue donnée de terrain, est de 44 à 50 fois plus considérable que celle du froment en Europe.

La canne à sucre donne des produits extrêmement inégaux selon le terrain, l'époque, la saison et l'âge de la plante (1). Une caballeria de terre bien soignée donne 3,000 pains de sucre terré de plus d'une arrobe chaque. Il y a des exemples d'une production plus considérable encore : dans l'année 1830, deux pièces de terre (2) ont produit l'une à raison de 7,072, et l'autre à raison de 6,861 arrobes par caballeria : mais ces cas sont rares et ne se répètent jamais sur le même terrain. D'après les données que don Hilario Cisneros Saco rassembla dans le département oriental, par ordre de la Société économique de Cuba, qui avait eu la bonté de les demander pour satisfaire à plusieurs questions que nous lui avions adressées, une caballeria de bonne terre plantée en cannes donne les produits suivants :

4,000 arrobes de sucre terré,
ou 4,800 » de moscovade,
et 4,000 cruchons de mélasse, qui donnent
4,000 » de tafia.

(1) La canne de la première coupe s'appelle *caña de planta*; celle de la seconde *soca de planta*; celle de la troisième et des suivantes *soca*, et en général on appelle canne vieille (*caña vieja*), celle qui a souffert plus de deux coupes.

(2) La première, dans le district de Macuriges, était d'une demi-caballeria de terre et faisait partie de la sucrerie de don José de la Vega, dans la première coupe d'avril; la seconde, dans le même district, de dix-sept cordes carrées dans la sucrerie de don Bernard Gayol.

Entre les carrés de cannes, on fait une récolte abondante de maïs et de haricots.

On remarque dans les autres Antilles les mêmes différences dans le produit des cannes selon les terrains.

Les commissaires envoyés à la Martinique, il y a quelques années, n'ont pu réunir leurs remarques en une seule appréciation (1), et, en conséquence, ils ont présenté comme la moins inexacte celle de 8,000 barriques de sucre, soit 4,000 à 4,800 kilog., pour le produit moyen d'un carré de terre contenant 1 hectare 29 ares. Cette fertilité paraît être égale à celle de l'île Bourbon et plus grande que celle de Cayenne. Celle de la Guadeloupe est semblable à celle de Marie-Galande (2); les nombreux ruisseaux qui descendent des montagnes couvertes d'arbres augmentent la fertilité du sol; d'après cela, le produit de 1 hectare de cannes plantées s'élève de 10 à 12 barriques de sucre, savoir des premières pousses, de 8 à 10, et des secondes pousses, de 4 à 6 barriques; ce qui équivaut à 3,800 et 4,500, 4,800 et 5,600 kilog. pour la quantité moyenne de sucre produite par 1 hectare. Les fréquentes sécheresses qui désolent la Grande-Terre rendent sa fécondité moins considérable que celle que nous venons d'indiquer; le produit moyen de 1 hectare de canne ne dépasse pas 5 à 6 barriques, ou 2,500 à 3,000 et 3,600 kilog. Ces quantités réduisent la production générale de la colonie à une moyenne de 3,500 kilog. par hectare; elle est, par conséquent, moins considérable que celle de la Martinique, dont la fertilité se retrouve dans plusieurs îles voisines et particulièrement dans celle d'Antigoa : on cite avec raison les progrès que cette dernière a faits en agriculture depuis l'émancipation. Là le produit en sucre d'une acre (un peu plus de 40 ares) de bonnes cannes plantées est de 2,500 kilog., de rejetons 1,250, de mauvaises cannes plantées 1,250, et de mauvais rejetons 625; d'où il suit que la production moyenne est de 1,400 kilog. par acre, soit 3,500 kilog. par hectare.

Ces données, et d'autres que nous pourrions citer, doivent servir à prouver combien le sol de l'île de Cuba est plus fertile que celui du reste des Antilles, et c'est ce dont conviennent les étrangers eux-mêmes qui ont eu occasion de se convaincre des qualités de ce sol vraiment privilégié (3).

(1) Notes citées page 5.

(2) Notes citées page 13.

(3) Notes citées page 9.

Le café rend, dans l'île de Cuba, de 600 à 800 arrobes par caballeria; mais, d'après l'opinion d'un cultivateur instruit (1), le terme moyen ne dépasse pas 500 arrobes. La production moyenne dans la province de Cuba s'élève à 1,600 arrobes par caballeria; quelques caféteries rendent à raison d'une livre par arbre, et, dans d'autres, 7,000 pieds de cafiers ont produit 800 arrobes de fruit. On cultive, en outre, entre les rangées de cafiers, toute espèce de légumes et de plantes potagères.

Le tabac rend 60 charges de feuilles, lesquelles, à 6 arrobes par charge, font 360 arrobes. Les observations réunies à Cuba donnent environ 400 quintaux de feuilles de toutes classes, produites par les 400,000 plants contenus dans une caballeria.

Le cacao, d'après les calculs de M. Pistolet (2), produit à raison de 5 livres par pied, et, comme on peut cultiver 5,000 pieds dans une caballeria, cela fait 250 quintaux pour produit moyen.

Quant à l'indigo, on a fait trop peu d'expériences pour pouvoir calculer son produit. D'après les opérations du licencié don José Maria Dau, d'une caballeria plantée de l'espèce indigène, on peut récolter, à la première coupe, une quantité de plantes qui rendront 1,458 livres d'indigo par la méthode de la fermentation. Les expériences faites plus tard par M. Herrera ont fourni une proportion de 1,000 livres par caballeria. A Cuba, à raison de 1,500 à 1,800 livres.

Le coton donne, dans le département oriental, où il se cultive, 6,000 livres d'excellente qualité par caballeria, et, dans les intervalles que laissent les arbres, on cultive du maïs et des haricots.

Le maïs, dont les récoltes varient considérablement, rend à raison de 140 à 200 pour 1. Le terme moyen de la production peut s'évaluer à 200 fanègues ou quintaux de grain. Les épis acquièrent une grosseur considérable, contenant jusqu'à 500 grains chacun. On fait toujours deux récoltes par an, l'une des grains semés en mai, ou avant, si les pluies commencent plus tôt, l'autre de ceux que l'on sème en octobre ou novembre. Dans quelques endroits,

(1) M. Noa, qui, dans son mémoire couronné en 1829, suppose que le produit moyen de 200,000 cafiers est de 2,500 arrobes, et qu'une caballeria ne contient que 40,000 de ces arbres.

(2) Voyez une notice sur cette culture dans le n° 3 des *Annales des sciences*, page 161.

on fait une troisième récolte dans l'intervalle des deux autres, mais qui ne mérite pas qu'on s'en occupe, ce que l'on comprendra en se rappelant que le maïs a besoin de plus de quatre mois pour parvenir à parfaite maturité.

Le riz exige le même temps ; il rend à raison de 150 à 200 et plus pour 1. On peut évaluer à 2,000 arrobes le produit moyen d'une caballeria; et dans les terrains fertiles, récemment défrichés, de la Vuelta de Abajo, 3,000 arrobes et davantage.

Le sagou (*marantha indica*), qui est peu cultivé et devrait l'être beaucoup plus, a rendu, à San Antonio, à raison de 150 quintaux de farine par caballeria, laissant la terre pleine de racines pour se reproduire à l'infini. En d'autres endroits, où la terre était excellente et nouvelle, on a récolté par caballeria à raison de 6,480 arrobes de racines, qui produisent pour le moins 1,320 arrobes de farine.

Les bananiers ne se plantent pas dans des champs étendus, mais dans des vallées resserrées, dans de petites pièces de terre ou entre les carrés de cafiers, à des intervalles plus grands que s'ils étaient seuls; aussi présentent-ils des récoltes très variées par rapport à l'étendue de terrain qu'ils occupent ; toutefois on ne peut les estimer à moins de 20,000 régimes par caballeria de bananiers. Des fermiers instruits de l'île ont calculé que le produit de 600 pieds de bananiers peut nourrir pendant une année entière une famille de dix personnes, de sorte qu'une caballeria suffit pour la subsistance de cent soixante personnes pendant une année entière (1). Dans une des Antilles françaises, deux carrés de terre ou 6 arpents, plantés en bananiers, ont rendu, tous les lundis, 1,500 livres de substances nutritives pendant neuf mois entiers; et de tels faits sont si fréquents dans ces îles, qu'ils ne valent pas même la peine d'en parler (2).

Le manioc doux, que l'on mange cuit, rend à raison de 2,000 arrobes par caballeria, et la même étendue de terrain planté de la variété aigre, qui sert à faire le pain de cassave, vaut de 700 à 800 piastres fortes, ce qui est le double de l'autre, lequel ne vaut que 350 à 400 piastres. Un propriétaire de l'île a confirmé

(1) *Mémoires de la Société patriotique de la Havane*, n° 14 de la seconde série, p. 99.

(2) *Schoelcher*, loco citato, p. 268.

depuis notre calcul en fixant le bénéfice au moins à 388 piastres fortes (1).

Nous n'avons pu nous procurer des renseignements exacts sur les autres productions de l'île. Quant à celles dont nous avons parlé, nous pouvons estimer la production par caballeria à la valeur suivante, d'après les prix qu'elles ont sur le marché, savoir :

Le sucre.	2,500	piastres	par caballeria.
» café.	750	»	»
» tabac.	3,000	»	»
» cacao.	5,000	»	»
l'indigo	2,000	»	»
le maïs, deux réc. .	1,500	»	»
» riz.	1,000	»	»
» sagou.	1,500	»	»
les bananes.	2,500	»	»
le manioc.	1,000	»	»

Afin d'établir quelques comparaisons curieuses et utiles entre la valeur des produits de la terre dans cette île et dans les principaux pays agricoles de l'Europe, nous allons réduire les diverses données que nous avons recueillies dans les auteurs, à la mesure agraire de Cuba, exprimée conformément aux calculs que nous avons faits plus haut, en varas provinciaux, et non en varas de Burgos, auquel cas une caballeria est égale à 13,7 hectares de France ou 32,7 acres d'Angleterre, et non, comme on l'indique dans les livres, à 13 hectares ou 32 1/5 acres, en supposant le vara de Cuba égal à celui de Castille. D'après ces données, il résulte qu'en Angleterre le produit moyen annuel d'une caballeria représente une valeur de 164 piastres en froment, de 202 en orge, de 240 en herbages et de 643 en jardins potagers ou en pâturages, situés aux environs des villes. Les terrains qui tiennent immédiatement à Londres donnent des produits considérables; par exemple, la récolte d'une caballeria de terre semée en raves vaut 1,597 piastres, en chicorée 4,795 p., en céleri 7,990 p., en choux-fleurs 9,554 p., etc. En France le produit moyen peut s'évaluer

(1) *Mémoires cités*, p. 103.

à 79 p. par caballeria, dans le département de la Seine à 160 p., et dans le voisinage des grandes villes à 213 p. En Hollande, d'après une évaluation de M. Radcliff, le produit d'une caballeria est de 148 à 197 piastres.

Le prix des terres varie beaucoup, non seulement en raison de leur qualité, mais encore d'après leur plus ou moins de proximité des villages, de la côte ou des districts de grande culture. L'accroissement de la population a une si grande influence sur ce prix, que la valeur des terres double ou triple d'une année à l'autre, et qu'elles parviennent en peu de temps à présenter un prix courant quarante ou cinquante fois plus fort que celui qu'elles avaient lors des premières répartitions. En 1776, quelques terres fertiles sur la côte septentrionale, canton de Cacaragicaras, furent évaluées à 300 piastres la lieue carrée. En 1830, elles le furent à raison de 400 p. la caballeria celles de première qualité, et de 200 p. celles de seconde qualité; puis, deux ou trois mois après, on en vendit quelques portions à 450 piastres. En 1815, quelques terrains dans le district de Cabanas, faisant partie de la propriété appelée la *Dominica,* à 22 lieues de la Havane, furent évalués à 300 p. la caballeria, et, en 1831, ils furent vendus à 2,000 p. Sur la côte septentrionale les terres domaniales appelées San Juan de la Mar, à 17 lieues E. de la Havane, furent réparties à raison de 700 et 400 p. la caballeria. Les terres pour sucreries, dans les bons districts de culture, valent de 2,500 à 3,000 p. la caballeria. Les terres à tabac de Vuelta de Abajo se payent 1,000 p. la caballeria et 6 onces d'or de pot-de-vin (*regalia*); les prix sont bien moins considérables près du centre inhabité de l'île. On peut estimer à 4,000 p. la valeur de la lieue carrée d'un hato ou corral dans l'intérieur, à 6,000 sur la côte septentrionale et à 3,000 sur celle du sud, terme moyen d'un grand nombre d'évaluations que nous avons vues (1).

Si un terrain perd, par le défrichement, ses beaux arbres, il gagne par la disposition qu'il offre à la culture. Cette différence est fort difficile à évaluer, parce qu'elle dépend de la nature de la propriété que l'on a l'intention d'y établir, et de plusieurs autres circonstances. Un agriculteur intelligent a fait le calcul suivant de

(1) Dans le département oriental, la plus grande valeur des terres est de 1,000 p. la caballeria; dans celui du centre, on en trouve à 300 p. à la distance de 1 à 5 lieues de la capitale, et les plus éloignées se payent 200 et 100 p.

ce que produit la distribution d'une ferme de 1,600 caballerias, savoir : 700 caballerias à 100 p. font 70,000 p.; 500 caballerias à 300 p. font 150,000 p., et 400 caballerias à 500 p. font 200,000 p. formant entre elles un capital de 420,000 p. produisant, à 5 p. 0/0 seulement, un revenu annuel de 21,000 piastres.

Les défrichements se font, dans l'île de Cuba, en commençant par couper les petits arbres et les arbustes avec le couteau (*machete*), puis on abat les gros avec la hache. On fend les troncs en travers, on amoncelle les branches, et au bout de quelques jours on met le feu à toutes ces dépouilles de la forêt. Quelquefois la personne chargée du défrichement laisse les troncs à l'endroit où ils sont tombés; d'autres fois, il lui est ordonné de les rassembler par piles pour les brûler. La première méthode s'appelle défricher à *tumba y deja*, et coûte en général un tiers de moins que la seconde, qui se dit à *tumba y limpia*. Ces *limpias* ou nettoyages se font ordinairerement, comme nous venons de le dire, par le moyen du feu, afin d'obtenir en peu de temps une étendue de terrain propre à ensemencer. Ainsi l'on sacrifie tous les arbres, et l'on fait tomber sous la hache exterminatrice, pour être sur le champ dévorés par les flammes, de vigoureux cèdres et acajous, de superbes *acacias*, d'antiques gaïacs et bois de fer, et une foule d'autres arbres précieux, que le feu consume en peu de jours. Les coupes de bois, soit pour l'usage des sucreries, soit pour la carbonisation, sacrifient aussi des arbres du plus grand prix qu'il serait impossible de remplacer dans le cours de quatre générations. Par suite de semblables dévastations et du système imprévoyant qui les dirige, on voit se transformer en plaines stériles et desséchées des terres auparavant grasses et couvertes de végétation ; des propriétés importantes s'abandonnent faute de combustibles, le prix des matériaux nécessaires pour en établir de nouvelles augmente; aussi peu à peu la température deviendra plus chaude, les rivières aux environs des villes se dessécheront, les abondantes et bienfaisantes rosées qui, dans la saison sèche, suppléent au manque d'eau dans les campagnes boisées, disparaîtront, faisant périr les plantes et les animaux, depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars ; tandis que, dans les grandes chaleurs, on ne jouira ni du zéphyr vivifiant des bois, ni du doux parfum des fleurs sauvages. Enfin, si l'on détruit les arbres, une scène de solitude et de mort remplacera le riant spectacle d'une nature jeune et agreste, qui promettait de récompenser avec usure les travaux d'une industrie

bien dirigée. Ce n'est pas sans raison qu'un fermier intelligent a dit, en parlant de cette île, *que jusqu'à ce jour on n'y a suivi d'autre système que celui de la destruction* (1).

DE L'AGRICULTURE DANS L'ILE DE CUBA. — DÉFAUTS CAPITAUX. — OBSTACLES QUI S'OPPOSENT A UNE RÉFORME.

Détournant nos regards des bois dévastés pour les diriger vers les champs cultivés, et sans nous arrêter pour le moment à considérer quelles sont les classes de personnes qu'ils emploient, si ce n'est pour autant qu'elles constituent une force productive, il est facile de voir que le système de culture est loin d'avoir adopté les principes de la science et invoqué le secours des moyens matériels qui, dans d'autres pays, augmentent la production en diminuant le prix. La charrue, la houe ou *guataca* et le grand couteau ou *machete*, sont, pour ainsi dire, les seuls instruments, tant de la grande que de la petite culture. La première est la plus imparfaite que l'on connaisse; elle ressemble à celle dont on se sert encore en plusieurs provinces d'Espagne et en quelques départements de la France. C'est une espèce de crochet avec un soc cannelé et pointu, plus deux morceaux de bois placés sur les côtés et que l'on appelle oreilles; le timon est long et tout d'une pièce jusqu'au joug des animaux, sans couteau ni versoir. Cet instrument si imparfait ne fait que gratter la terre à une profondeur plus ou moins grande, mais ne la retourne point, pour imiter l'ouvrage de la pelle qui enterre les herbes et amène à la surface la couche inférieure pour l'exposer à l'air, la mêler avec l'engrais et l'améliorer. En outre, cette charrue, tout imparfaite qu'elle est, n'est pas même d'un usage aussi général dans l'île qu'elle devrait l'être; on ne l'applique pas au sarclage des champs de cannes, de maïs, etc., parce que le manque de régularité de ces plantations ne le permet pas, et quand, d'ailleurs, cela se pourrait, il faudrait, pour cela, une charrue d'un autre genre, conduite par un laboureur habile. Pendant notre résidence dans le pays, nous sommes parvenu à introduire, dans la ferme du gouvernement que nous dirigions, l'usage de la charrue Dombasle et de plusieurs légères charrues

(1) M. Dau, Mémoires cités ci-dessus, n° 32, p. 113.

américaines, ainsi que de la charrue à butter ayant deux versoirs, de la houe à cheval, du cultivateur anglais à cinq socs triangulaires, de la herse rhomboïdale, enfin de quelques autres instruments perfectionnés sur l'emploi desquels nous avons donné les instructions nécessaires (1). Plusieurs fermiers zélés et intelligents ont adopté une partie de ceux-ci et notamment la charrue de Roville, dont le gouvernement favorisa l'importation, en l'exemptant de tous droits d'entrée; mais pour en rendre l'usage général, ainsi que celui d'autres instruments, il faudra que les travaux, dans ces propriétés, soient organisés d'une manière toute différente, ainsi que nous allons bientôt l'expliquer.

Le second instrument, c'est à dire la houe, que l'on appelle dans le pays *guataca*, est non seulement défectueux par lui-même, mais encore, par l'application générale que l'on en fait aux terres de toute espèce, il produit un travail au plus haut point inégal et imparfait. Enfin le *machete*, utile peut-être pour faire les défrichements légers et pour débarrasser le champ des plantes ligneuses et grimpantes tenaces, est démesurément fort et pesant pour faucher le gazon, arracher les débris des graminées et autres plantes herbacées; il fend et enlève l'écorce des arbres quand on s'en sert pour la taille.

Ces défauts des instruments de travail, qui influent tant sur l'imperfection des cultures coloniales, sont communs aux autres Antilles, où ce n'est que depuis un petit nombre d'années que l'on a commencé à tenter une réforme. A la Martinique, l'usage de la charrue est fort restreint, et ce retard est dû à divers motifs. Dans certains endroits, les rochers qui recouvrent le sol en rendent l'emploi difficile; dans d'autres, c'est l'inclinaison du terrain, et dans la plupart l'influence d'un mode de travail différent et le défaut de laboureurs habiles; d'un autre côté, le prix élevé de ces charrues et le mauvais succès de quelques expériences que l'on en a faites ont encore empêché son adoption. Les charrues sans *avant-train*, construites à Bordeaux par M. Hallié, ont donné d'excellents résultats, et leur prix n'étant pas très considérable, l'administration locale a demandé pour elles la réduction des droits d'entrée, lesquels, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ont été entièrement supprimés dans l'île de Cuba depuis plusieurs

(1) *Mémoires de l'institution agronomique*, n° 2.

années. A la Guadeloupe, on se sert généralement d'une charrue simple que l'on construit dans l'île, en y adaptant des socs français. A l'aide de cet instrument, tiré par deux ou trois bœufs, et qui est pourvu de deux versoirs, on ouvre les sillons pour planter la canne avec beaucoup de promptitude et d'économie dans une terre déjà labourée.

Dans les colonies anglaises, l'émancipation ayant réduit de plus d'un tiers le nombre de bras consacrés à la culture de la terre, les propriétaires ont eu recours à des instruments pour suppléer au manque de travailleurs; et pourtant l'usage de la charrue est encore loin d'y être général. A Antigoa, on a introduit une charrue d'un prix assez modique; mais les nègres s'opposent à cette invention, de sorte que, avec les instruments perfectionnés, on est obligé de faire venir d'Angleterre et d'Écosse des laboureurs qui sachent les employer, ce qui en renchérit considérablement l'adoption. On a payé jusqu'à 1,500 et 1,800 fr. par an quelques-uns de ces laboureurs étrangers, frais excessifs que les grands propriétaires sont seuls en état de supporter. Enfin un de ceux-ci, voulant introduire la charrue dans sa propriété, a fait transporter des chevaux de labour d'Angleterre à Berbice, et l'on attend maintenant le résultat de son expérience.

Il paraît que l'adoption d'autres expédients pour économiser des bras offre moins d'inconvénients, quoique, pour les essais que l'on a faits dans les propriétés de ces îles, on ait dépensé plus d'argent que pour toutes les propriétés réunies de la Grande-Bretagne (1). Il suffira de citer le chariot que l'on appelle en anglais *cane carrier* (porteur de cannes), qui sert à transporter les cannes du champ au moulin, et qui est en usage à la Trinité, à la Guyane et sur d'autres points. Il a été introduit à Cuba par les soins du seigneur don Juan Montalvo y O'Farril, indépendamment des machines adoptées pour la fabrication du sucre, toujours dans le but d'économiser des mains et dont nous parlerons plus bas.

Si, de l'examen des instruments, nous passons à la préparation des terrains, nous remarquerons, en premier lieu, la faute capitale que l'on fait en n'employant pas d'engrais, ou bien en ne

(1) Voyez les détails sur l'abolition, publiés par ordre du ministre de la marine et des colonies, troisième édition, Paris, 1841.

les employant, généralement parlant, que dans de rares occasions et alors fort mal. Cette partie de l'économie rurale, quoique nécessaire et presque indispensable, n'est pas d'une pratique aussi facile qu'elle pourra le paraître, à la première vue, à ceux qui ne sont pas versés dans la science de l'agriculture, parce qu'elle suppose une connaissance parfaite de la qualité des divers terrains, des engrais et de la manière de les obtenir en abondance et à des prix modérés. L'île de Cuba, par le secours naturel de sa végétation riche et perpétuelle, et par celui qu'elle pourrait obtenir en profitant de tout le fumier joint aux immenses résidus de ses vastes fabriques, devrait avoir tous les éléments nécessaires pour conserver la fertilité à ses terres. Plusieurs écrivains et colons de l'île de Cuba ont donné, à ce sujet, des conseils importants, et notre intention est d'ajouter à ce que nous avons déjà dit dans d'autres ouvrages, que nous avons publiés sur la Havane, différentes notices récentes sur les pratiques de quelques-unes des Antilles, et qui sont dignes d'être imitées.

La diminution du produit des cannes, après plusieurs récoltes faites sur le même terrain, a engagé les propriétaires des îles françaises, tantôt à chercher de nouvelles terres, tantôt à rétablir la fertilité de celles qui avaient déjà été cultivées. A cet effet, quelques-uns d'entre eux ont imité le système des parcs volants de la Jamaïque; en conséquence, ils recueillent le fumier des animaux qu'ils y rassemblent et le mêlent avec une espèce de marne qui abonde dans les environs des montagnes volcaniques. Dans le voisinage de la mer, ils emploient le varech et la vase. On essaye encore d'augmenter la qualité fertilisante des tas de fumier, en les arrosant d'eau salée. Enfin quelques colons de la Martinique et de la Guadeloupe emploient en guise d'engrais la morue pourrie pulvérisée, quand ils peuvent s'en procurer au prix de 10 francs le quintal ancien. On s'est servi aussi de poudrette et de sang desséché, que l'on faisait venir de France; mais leur usage a beaucoup diminué. Le fumier, qui paraît devenir le plus général depuis quelques années, est celui qui provient des parcs mobiles, mêlé avec les feuilles de la canne, dont on favorise et accélère la décomposition par le moyen de la lessive de Jauffret (1). Toutefois, ces utiles pratiques ne sont pas aussi géné-

(1) Pour la composition de cette lessive on peut lire le journal intitulé l'*Echo des Halles*, Paris, 26 février 1837.

rales qu'elles devraient l'être, bien que de leurs progrès dépendent le rétablissement de la fertilité de ces terres et l'augmentation considérable de leurs produits, au point que quelques essais, faits à la Guadeloupe, de culture de cannes fumées avec de l'engrais français, ont produit du sucre dans la proportion de 9 à 10,000 kilogrammes par hectare, correspondant à 12,000 arrobes par caballeria (1).

L'agriculture de Cuba souffre d'un autre défaut encore, savoir la culture constante de la même plante sur le même sol, jusqu'à ce qu'il soit appauvri, c'est à dire le manque d'un système de rotation de récoltes alternatives appropriées au climat et à la nature du terrain. Cet important perfectionnement, qui incontestablement exige une grande intelligence et des études suivies dans le cultivateur, a été à peine essayé dans l'île de Cuba, sur de bonnes bases pour les cultures annuelles, et pas du tout pour la culture permanente de la canne. La fertilité et l'abondance des terrains disponibles paraissent avoir dispensé jusqu'à présent de chercher le moyen d'obtenir des récoltes abondantes sur le même sol sans l'appauvrir ; en conséquence, on a eu recours au système d'abandonner les champs tombés en cet état ; ils deviennent alors de stériles savanes ou de pauvres pâturages, et l'on fait passer la culture de la canne à des terres vierges nouvellement défrichées. D'après des calculs faits à la Havane (2), on consacre annuellement, dans l'île, mille caballerias de terre défrichée à de nouvelles plantations ; cent sont brûlées pour donner un peu de fertilité aux savanes, et mille autres sont mises en coupe pour fournir le combustible nécessaire aux sucreries ; c'est à dire que, tous les ans, on sacrifie deux mille cent caballerias pour n'avoir pas adopté dans la culture un système de rotation qui conservât la fertilité des terres, assurât d'abondants pâturages aux bestiaux et fournît le combustible dont on a besoin pour la fabrication du sucre. L'auteur d'un manuel pour la culture de la canne à sucre (3) a proposé de semer, après la canne, des patates, des pommes de terre ou des *malangas.* Cette récolte faite au mois d'avril de l'année suivante, on préparerait les terres pour y semer du maïs en mai, ou du riz si le terrain est bas, ou

(1) Notes citées p. 54.
(2) Mémoires indiqués, n° 19, seconde série, p. 35.
(3) *Id.*, n° 23, p. 387.

bien, du sésame. En septembre, nouvelle préparation de la terre pour des patates, en enterrant dans les sillons les restes de la précédente récolte, et en les laissant toutes, ou une grande partie, pourrir dans la terre, qui se labourerait en y enfonçant toutes les tiges des patates, qui sont en grande abondance. C'est ainsi que l'on disposerait et que l'on fumerait le champ pour recevoir une nouvelle plantation de cannes, pour laquelle on préférerait la canne rouannée, qui paraît mieux réussir que celle d'Otaïti dans les vieilles terres. Nous ne ferons aucune observation sur ce système de rotation, que nous nous bornons à citer en passant, comme une preuve que la nécessité de recourir à cette pratique fixe déjà l'attention des habitants, ce qui est par lui-même un véritable progrès.

Aux améliorations que réclame de la manière la plus urgente l'état de l'industrie rurale de Cuba, on peut en ajouter d'autres que nous avons déjà indiquées et que nous avons recommandées en détail dans plusieurs écrits; tels sont l'introduction de nouvelles cultures avantageuses, un soin plus grand des troupeaux, et surtout des bœufs, une plus grande étendue de pâturages dans toutes les propriétés, en y consacrant une portion de terrain plus considérable que celle que l'on accorde à la plante que l'on y cultive plus spécialement; enfin la multiplication des troupeaux de moutons, que l'on peut établir facilement en beaucoup d'endroits de l'île, et qui seront éminemment utiles, tant sous le rapport de leur laine et de leur suif, pour l'industrie et le commerce, que par leur chair pour la consommation intérieure du pays.

Un obstacle très-puissant que l'île présentait pour le progrès de l'agriculture venait de la rareté des voies de communications et du mauvais état de celles qui existent. Beaucoup de colons cessaient de cultiver dans leurs terres le riz, le maïs, et d'autres plantes, parce que la cherté excessive des transports en augmentait à tel point la valeur, qu'il leur devenait impossible de les vendre au marché. Le transport des productions de la terre, soit en voiture, soit par des bêtes de somme, revient, dans certains districts de l'île et certaines saisons de l'année, à un prix si exorbitant, que cela paraîtrait incroyable en Europe. Une caisse de sucre qui, au prix moyen, ne valait en 1830 que 20 piastres, avec la caisse, et qui aujourd'hui ne vaut que la moitié, coûte au fermier, pour transport depuis la vallée de las Guines jusqu'à la Havane, distance de

11 lieues seulement, 4 piastres, et 5 dans la saison des pluies, c'est à dire de 20 à 25 p. 0/0; le transport de cette denrée en sacs et à dos d'animal se compte à raison de 1 piastre par charge de dix arrobes, ce qui équivaut à 10 p. 0/0. Une pipe de tafia, partagée par barils et dont la valeur était de 15 piastres, coûtait 10 de transport ou 67 p. 0/0; le café, 6 réaux par quintal pour faire 11 lieues, soit 12 p. 0/0; le tabac, depuis la Vuelta de Abajo, à raison de 6 piastres la charge, ce qui, selon que le tabac était des qualités dites *calidad* ou *injuriado*, correspond à 13 1 2 ou à 30 p. 0/0. Quelques produits d'un volume considérable et de peu de valeur payaient de transport plus qu'ils ne valaient, tels que la mélasse, qui, à 3 réaux par baril, payait 300 p. 0/0, et d'autres en proportion.

Ces calculs se rapportent à l'année 1830, alors qu'ils furent faits. Dans ces derniers temps, les productions de l'île de Cuba ont considérablement baissé de prix, et il devient, par conséquent, de plus en plus urgent de s'occuper de la construction des routes et des différents moyens de transport. Cette nécessité est reconnue depuis plusieurs années, et dans l'ordonnance royale, si sage, qui crée le tribunal de commerce de la Havane, cet objet lui est recommandé comme un des plus importants dont il ait à s'occuper. Ces tribunaux, appelés *consulados*, étaient en même temps chargés des encouragements à donner à l'agriculture et à l'industrie. En conséquence, celui de la Havane nomma, en 1795, une commission prise dans son sein, et chargée d'examiner les moyens les plus convenables et les moins onéreux pour former des chemins, tandis que les habitants les plus distingués de l'île lui vinrent en aide en publiant, par la voie de la presse, leurs idées à ce sujet (1). Les deux mémoires qui parurent à cette époque ont le mérite de considérer les questions sous leur véritable point de vue par rapport à cette île. Celui de M. Calvo commence par poser d'abord les trois questions suivantes: 1° d'où tirera-t-on l'argent nécessaire pour la construction des routes? 2° Quelle devra être la direction qu'on leur donnera pour qu'elles puissent être à peu près également avantageuses à toutes les fermes? 3° Quelles précautions faudra-t-il prendre pour que les

(1) Les seigneurs don Nicolas Calvo et don Juan Tomas de Jauregui. Dans le n° 2 des *Mémoires de la Société*, on trouve un autre mémoire sur les chemins et sur le curage des ports, rédigé par don José de Arazoza, et dans le n° 6 encore un de don Alonzo Benigno Muñoz, qui contient des idées et des calculs fort utiles.

chemins soient bons, solides, qu'ils soient achevés en peu de temps et au meilleur marché possible? Le mémoire de M. Jauregui, rédigé sur un plan moins vaste que le précédent, analyse la qnestion sous un point de vue semblable; il propose d'autres moyens et indique la manière de couvrir les frais et d'établir les chemins. Il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage d'examiner si ce sont vraiment ceux qu'il convient d'adopter, ou s'il vaudrait mieux, comme nous le pensons, suivre le système des compagnies particulières; toutefois, on ne saurait nier que les auteurs de ces mémoires ne se soient montrés parfaitement pénétrés du sujet qu'ils traitaient.

Depuis lors, la Société patriotique a appelé l'attention sur la solution de ces mêmes problèmes, et, par son zèle généreux, elle est parvenue à réunir les idées de plusieurs écrivains sur cet utile sujet (1). En attendant, le grand progrès du système de communications publiques dans l'île de Cuba date d'une époque très récente; il est dû à l'heureuse inspiration qu'eut Son Excellence M. le comte de Villanueva, intendant de la Havane, et, à cette époque, président de la junte d'encouragement, de construire un chemin de fer de la capitale à la fertile vallée de Guines, et s'étendant immediatement à la côte du sud et aux districts de grande culture à l'est; mettant les districts les plus riches de l'île en communication avec les deux côtes, il éviterait aux navires la dangereuse navigation du cap Saint-Antoine et ferait de la Havane un entrepôt pour le commerce de la Nouvelle-Espagne, comme si elle était située sur la côte opposée. Un seul regard jeté sur la carte suffira pour faire comprendre l'importance politique et commerciale de ce système, préparé il y a déjà fort longtemps, projeté en partie par le moyen d'un canal navigable, mais dont la réalisation était réservée à l'époque actuelle, grâce au moyen plus avantageux et plus expéditif des rails métalliques et des locomotives à vapeur (2). L'exemple de l'estimable junte fut immédiatement suivi par des compagnies de particuliers actifs, et aujourd'hui non-seulement on a presque achevé toutes les lignes continues que nous avons indiquées au sud, vers l'est, dans la direction du centre de l'île et des ports de Matanzas et Cardenas, et vers l'ouest, aux riches

(1) Mémoires des seigneurs don José Antonio Saco, don Tranquilin Sandalio de Noa et autres, imprimés dans la *Collection des actes de la Société*.

(2) *Rapport présenté à la commission de recherches*. La Havane, 1836.

districts de San-Antonio, Artemisa et Puerto de la Guïra (1), mais encore on travaille à construire des communications du même genre vers d'autres parties de l'île. Outre cela, on a établi, sur les deux côtes, des lignes de bateaux à vapeur qui les parcourent régulièrement dans toute leur longueur, mettant fréquemment en relation les districts éloignés, que la nature du climat et du terrain isolait presque entièrement dans la saison des pluies.

Parmi les grands obstacles que les colons instruits trouvent à introduire sur leurs terres quelques réformes qu'ils ont projetées, il faut compter le manque de contre-maîtres intelligents et capables de diriger les travaux secondaires. Ceux qui existent aujourd'hui sont ignorants, excessivement attachés à leur méthode routinière, et on ne saurait plus satisfaits d'un ordre de choses qui les maintient dans une indépendance presque compléte des patrons, à qui ils ont coutume d'imposer la loi. Par ces motifs, au lieu de s'intéresser aux réformes, ils cherchent, par tous les moyens possibles, à les décréditer. D'un autre côté, la classe des ouvriers occupés à la culture de la terre ne manquera pas non plus d'offrir de grands obstacles à l'introduction du nouveau système d'agriculture perfectionnée, parce que le nègre esclave, étant mal dirigé, est grossier dans sa manière de travailler; il ne distingue pas la persévérance et l'assiduité de la force matérielle, et c'est toujours celle-ci qu'il emploie quand il a l'intention de mieux faire, soit de son plein gré, soit par l'effet de la crainte. La culture vaste et uniforme qui se fait dans les sucreries et les caféteries, et les vices qui se sont introduits dans son régime, sont cause que l'on se sert de masses d'ouvriers, comme on ferait de machines de force, et qu'on ne laisse rien ou fort peu de chose au jugement et à la prévoyance. Il faut espérer que le temps produira un changement avantageux dans les bras employés à la culture; car, même avec ceux que l'on possède à présent, la variété de travaux exigeant de la prévision que les esclaves exécutent dans les petites fermes permet de deviner ce dont ils seraient capables s'ils étaient mieux dirigés.

Le gouvernement espagnol, depuis les premiers temps qui suivirent la découverte, a été, pour ainsi dire, à l'affût pour découvrir quels étaient les besoins de la Havane et pour lui accorder tout ce qu'elle demandait; comme preuve de ce que nous venons de dire, nous croyons qu'il ne sera pas inutile d'indiquer succincte-

(1) *Rapport de la commission du chemin de fer de Nuevitas*, Puerto-Principe, 1836.

ment ici les principaux décrets rendus par les monarques espagnols, et qui ont profité, soit directement, soit indirectement, à l'agriculture de Cuba.

A peine y eut-on commencé la culture de la canne et la fabrication du sucre, vers l'an 1523, que le roi Philippe I déclara *que le trésor royal prêterait 4,000 piastres aux personnes honorables qui voudraient établir des sucreries et qui s'engageraient à rendre cette somme dans deux ans* (1). Quatre ans après, on permit l'introduction, dans l'île, de 1,000 nègres pour alléger les travaux des Indiens (2), et cette grâce fut réitérée dans plusieurs occasions. Par des ordonnances royales du 25 juin 1758 et du 4 décembre 1760, les récoltes furent exemptées du payement des droits d'*armada*, d'*armadilla*, ainsi que d'*almojarifazgo*. Lorsque, par cédule royale du 8 novembre 1761, des droits dits d'*alcabala* furent élevés au taux de 6 p.0/0, on laissa celui du sucre à 4 p. 0/0. Le peu de succès des premières récoltes de café donna lieu aux décrets royaux des 18 janvier et 15 avril 1773, accordant à cette fève l'exemption de tous droits jusqu'à la fin de l'année suivante; cette exemption fut ensuite prorogée, et le gouvernement suprême demanda des renseignements sur le produit des récoltes, afin de calculer les nouveaux moyens d'encouragement que l'on pourrait adopter (3). En conséquence, par la cédule royale du 3 mai 1774, l'entrée en Espagne et l'exportation de là, pour les pays étrangers, du café, du sucre, de la cire, de l'écaille de tortue et des peaux furent déclarées libres. Chacun des produits de l'île devint successivement l'objet de grâces spéciales, ainsi qu'on peut le voir par les ordonnances royales du 12 juin 1774, des 8 juillet et 23 décembre 1776, du

(1) *Herrera*, décade 3, livre 4, chapitre dernier, *Urrutia*, Mémoires.

(2) Idem, livre 3, chapitre 3.

(3) Dès les premiers temps qui suivirent la découverte de l'Amérique, le gouvernement espagnol adopta des mesures efficaces pour encourager l'agriculture et le commerce. La disposition royale du 6 mai 1497 s'exprime ainsi : « Et il est « de notre grâce et volonté que, sur les marchandises qui se transporteront ainsi « à nos royaumes desdites Indes, il ne soit perçu aucun droit, mais qu'au « contraire elles soient déchargées librement, et que sur ce déchargement il ne « soit perçu aucun droit de douane, d'*almojarifazgo*, de portage, d'amirauté ni « autre droit quelconque, ni d'*alcabala* sur la première vente qui s'y fera; et « de même nous voulons que ceux qui achètent des marchandises quelconques « pour les envoyer et transporter auxdites Indes, pour l'approvisionnement et « les besoins du pays et des personnes qui s'y trouveront, ne payent aucun droit « d'*almojarifazgo*, de douane, de portage, d'amirauté ni autre droit pour le « chargement desdites marchandises, etc. » (*Collection de documents* annexés au tome II des *Voyages et découvertes des Espagnols par mer*, p. 196.)

25 août 1789, du 5 octobre 1795, du 10 avril 1796 et du 29 janvier 1804, à l'égard de la cire; du 20 mars 1778, du 2 mai 1779, du 14 mars 1786, du 22 décembre 1788, du 8 juin 1816 et du 10 novembre 1829, à l'égard du sucre, du café et du coton, du bois, du tafia et de l'indigo. La célèbre ordonnance du 22 novembre 1792 dispensa de tous droits d'*alcabala* et de dîmes le café, le coton et l'indigo de Cuba, pendant dix ans, à compter, d'après l'ordonnance du 29 octobre 1800, de la première récolte que le cultivateur en ferait, et ces priviléges furent déclarés perpétuels en 1804. L'exportation des produits, moyen le plus direct pour encourager l'agriculture, fut aussi favorisée par diverses mesures contenues dans les ordonnances royales des 23 février et 4 août 1796, du 18 novembre 1797, du 20 décembre 1802, des 2 et 12 septembre 1803, et dans celle du 22 avril 1804, dont nous avons déjà parlé, qui étendit au sucre l'exemption de tous droits et des dîmes sur les sucreries qui s'établiraient à l'avenir, et, quant à celles qui existaient déjà, ne les exigeant que sur l'augmentation que les récoltes futures éprouveraient, en comparaison de celle de l'année alors courante. Indépendamment de ces grâces, on en accorda plusieurs autres, concernant directement ou indirectement l'agriculture, comme, par exemple, l'exemption de droits d'entrée pour des machines, instruments et outils de labourage et de fabrication destinés à l'usage des fermes ou plantations de coton, et, s'ils étaient de construction nationale, pour toutes les fermes quelconques; l'exemption des droits d'*alcabala* en faveur des colons établis sur les terres *de titre*, par l'ordonnance du 22 octobre 1777; et celle que contenait la célèbre ordonnance royale pour encourager la population blanche, publiée le 21 octobre 1817, qui accorde, tant aux Espagnols qu'aux étrangers qui viendraient s'établir dans cette île, l'exemption, pendant quinze ans (1), du payement de la dîme des produits de leurs terres et de l'*alcabala*

(1) L'article 9 de la cédule royale dit expressément que l'exemption des dîmes, pendant quinze ans, *devra courir du jour de la signature du décret*, c'est à dire du décret qui règle l'établissement de chaque colon; cependant les traductions françaises et anglaises qui ont été imprimées en regard de la cédule royale, en espagnol, disent *du jour de la signature du* présent *décret*, ce qui fait que l'on a cru généralement, dans les pays étrangers, que la grâce accordée expirait dans l'année 1832, et que, par conséquent, les colons qui viendraient avant cette année, mais après la date de la cédule, n'en profiteraient qu'en partie. Comme cette erreur dans les traductions pourrait continuer à empêcher les progrès de la population blanche, il nous a paru convenable de la relever dans cet ouvrage.

sur la vente de ces mêmes produits, réduisant les premiers au taux de l'autre, c'est à dire à 2 1/2 p. 0/0 seulement pour les années suivantes. Ces priviléges furent étendus aux anciens habitants, dans le cas où ils se consacreraient au défrichement des terres ou à la culture des terres en friche, en les destinant à quelque branche nouvelle; enfin on exemptait d'*alcabala* l'aliénation des terres boisées destinées à de nouvelles cultures; on réduisait à un seul droit celui qui devait payer les ventes à cens réservatif, tandis que les terres situées à 20 lieues de la capitale en demeuraient entièrement exemptes, d'après les ordonnances royales des 22 février 1818 et 6 août 1819.

L'établissement de nouveaux villages conformément aux bases philanthropiques de la cédule royale citée ci-dessus, les répartitions de terres gratuites ou avec exemption de droits, le bon accueil que les autorités de l'île ont fait à ces entreprises, les secours et la protection que l'on a accordés aux nouveaux colons et l'esprit d'hospitalité qui carctérise les habitants de l'île, sont des causes puissantes pour accélérer les progrés de l'agriculture et du commerce intérieur. C'est dans le même but que les Sociétés patriotiques de la Havane ont provoqué et récompensé les mesures qui leur ont été proposées; des mémoires lumineux ont été écrits sur toutes les branches de l'industrie rurale; ils sont pleins d'observations et de faits intéressants (1). Malgré tant d'efforts réunis, si l'agriculture a fait des progrès quant à son extension, elle est restée stationnaire quant aux diverses méthodes de culture et au régime économique et administratif des propriétés. Dans le même

(1) Il existe plusieurs écrits, les uns imprimés, les autres présentés à des corporations, par don Francisco Arango, l'un des premiers promoteurs des idées utiles dans cette île. Les mémoires sur le sucre, composés par don Nicolas Calvo (publiés en 1793), don Ignacio Echegoyen (en 1839) et don Alejandra Olivan (en 1829); sur les ruches, par don Tomas Romay (en 1797), don Pablo Boloix (en 1815) et don José Arango (1817); sur le café, par don J. G. Jove (en 1815), par don A. Dumont (en 1823), par don Manuel del Camino et don Tranquilino Sandalia de Noa (en 1828), par le même Noa et don Francisco de Paula Serrano (en 1829); sur les fermes d'élève des bestiaux, par don Juan Antonio Morejon (en 1800) et par don Esteban de Zayas (en 1813); sur le coton, par don Vincent Fernandez Tejeiro (en 1818); sur l'indigo, par don Pedro Boyer (dans la même année) et par don Juan Xavier Arambarri (en 1828); sur le tabac, par le susdit don Francisco Arango et par don José Fernandez, Madrid (en 1821), et par plusieurs anonymes. Dans la seconde série des mémoires de la Société patriotique et dans les *Annales des sciences, de l'agriculture, du commerce et des arts*, on en trouve plusieurs autres, plus récents, et sur diverses branches de culture.

louable but, un jardin botanique fut établi à la Havane en l'année 1817, et une chaire de botanique agricole en 1825 ; mais le peu d'étendue du terrain que l'on y consacra ne permettait pas d'y introduire les méthodes de grande culture. Celle-ci étant donc bornée à de petites expériences, et, la chaire, à l'exposition des principes élémentaires de l'agriculture, on put à la vérité concourir à répandre les lumières, à réveiller l'activité et l'intérêt en faveur des améliorations, à augmenter de nouvelles espèces et variétés la sphère de l'agriculture de Cuba ; mais on ne fut point en état de donner des exemples pratiques pour sa réforme, ni d'offrir des modèles du système agronomique que nous avons indiqué.

La présence des colons sur leurs terres (1), afin que, transformés en agriculteurs instruits, ils poussent d'eux-mêmes vers les réformes qui les intéressent tant, serait incontestablement du plus grand avantage, tant pour leur fortune personnelle que pour les progrès de la culture; mais ces progrès ne seront que partiels ainsi que les améliorations qu'ils obtiendront, parce qu'il est extrêmement coûteux de faire des expériences, parce que toute innovation éprouve de grands obstacles et parce que l'incertitude des résultats enchaîne la volonté des personnes les plus résolues. D'un autre côté, on a besoin, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de contre-maîtres habiles, et ceux-ci ne peuvent se former que dans une propriété *bien administrée* dans toute l'étendue du terme.

Une *ferme modèle* serait, à notre avis, la véritable et unique école d'*agriculture perfectionnée*. Là on pourrait établir, dès le principe, le nouveau système agronomique qui embrasse la culture de la terre, l'élève des bestiaux et le régime économique de comptabilité; « car le but de ces institutions, dit un sage agriculteur (2), « n'est pas seulement de faire l'essai des faits agricoles que l'on « annonce comme dignes d'examen, mais encore de présenter aux « cultivateurs quelles seraient la marche et l'histoire de leurs pro-« pres fermes, dans le cas où ils voudraient suivre leur exemple; « elles doivent, par conséquent, inspirer la conviction des avan-« tages que la culture ou le système en question offrirait à celui « qui l'adopterait. »

(1) Cette idée, dont les avantages n'ont pas laissé d'être démontrés, fut déjà recommandée, en 1794, par les seigneurs don Rafaël Montalvo et comte de Casa Bayona (*Mémoires de la Société patriotique*, n° 35).

(2) Tableaux sur l'agriculture de la France par M. Lullin de Châteauvieux; tableau 23 (*Bibliothèque de Genève*, mai 1830).

Convaincu de ces sages principes, le gouvernement paternel de S. M., toujours attentif aux besoins de l'île de Cuba et prêt à lui accorder tout ce qui peut tourner à son avantage, décréta, le 22 avril 1829 (1), et confia à S. E. l'intendant, comte de Villanueva, le soin d'établir, dans les environs de la Havane, une institution agronomique ou *ferme modèle*, dans laquelle on pourrait faire l'essai de nouvelles cultures, améliorer celles qui seraient déjà connues, en y appliquant un système scientifique, et où l'on consacrerait à l'étude des sciences naturelles la place qui leur convient dans une institution de ce genre, afin de faciliter l'acquisition de toutes les connaissances théoriques et pratiques qu'exige la science difficile de l'agronomie. Une petite partie de ce plan put seule se réaliser sur un terrain peu considérable, qui fut accordé dans les environs de la ville, pour y faire diverses expériences; et en effet, on y effectua, au moyen des instruments aratoires que l'on avait fait venir d'Europe, la fabrication de l'indigo, la culture du mûrier des Philippines, du chanvre du Sénégal (*hibiscus cannabinus*) et de plusieurs autres plantes; nous avons fait connaître les résultats de ces expériences dans le journal spécial déjà cité (2). Notre retour en Europe, en l'an 1835, paralysa, pour le moment, cette heureuse impulsion donnée aux observations agronomiques, d'une application immédiate pour la prospérité de l'île. Mais par bonheur les germes qui furent jetés alors n'ont point été perdus, puisque, aujourd'hui, les hommes les plus instruits de la Havane s'occupent à trouver les moyens de former une grande ferme modèle, dont l'utilité a été reconnue, de même qu'aux Antilles françaises, où un écrivain de mérite les recommande « comme absolument nécessaires dans chacune des colonies, pour qu'elles se « tiennent au courant des nouveaux procédés chimiques et éco- « nomiques et qu'elles profitent des découvertes de la science en « Europe (3). »

Ces indications et beaucoup d'autres encore que nous pourrions donner sur l'état de l'agriculture, à Cuba, prouvent la nécessité d'une grande réforme, que ne parviendront à effectuer ni les

(1) Voyez l'ordonnance royale, pleine de principes lumineux, dans le numéro d'août 1829 des *Annales des sciences*.

(2) *Mémoires de l'institution agronomique de la Havane*.

(3) M. Moreau de Jonnès, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*, Paris, 1842, page 262.

exemptions et les franchises les plus paternelles, ni les primes offertes à telle ou telle branche de culture, ni les expériences et les essais faits en petit, ni les mémoires les mieux rédigés. Le mal tire son origine de plus loin, et la nécessité d'y porter un prompt remède est bien connue des propriétaires de toutes les Antilles en général, mais surtout de ceux de l'île de Cuba, qui se sont, de tout temps, distingués par une connaissance profonde de leurs intérêts et par une louable activité à mettre en avant et à adopter toute espèce d'améliorations. Or, en remarquant que, nonobstant les qualités dont ils brillent et les circonstances heureuses que le climat leur présente, la culture des champs et tout le système économique et rural sont déplorablement arriérés ; en réfléchissant que l'imperfection avec laquelle on pratique la facile extraction du sucre de la juteuse canne, aux Antilles françaises, a laissé rivaliser avec elle la fabrication, bien plus difficile, du sucre d'une racine annuelle, insipide, telle que la betterave ; que, sous le ciel le plus propice du monde pour la végétation et sur des terrains d'une admirable fertilité, on n'obtient pas assez de viande pour nourrir les habitants, on est forcé de croire que, à côté de tant de causes de productions et de richesses, il existe quelque circonstance qui entrave son libre dévoloppement, et qui s'oppose tant aux progrès de la science appliquée qu'à l'établissement des principes rationnels sur lesquels doivent se fonder une bonne culture et une bonne économie rurale.

Nos lecteurs prévoient sans doute déjà la raison que nous allons en donner ; car, sans compter qu'elle est bien connue et douloureusement déplorée par les propriétaires qu'elle opprime, nous l'avons, en outre, déjà indiquée en plusieurs endroits de cet ouvrage. Notre conviction, au sujet de cette cause qui paralyse tout progrès un peu vaste dans les Antilles, ne date pas d'une époque récente ; elle a commencé, au contraire, le jour où, admirant les dons que le ciel répandait sur ces régions privilégiées, nous avons remarqué le contraste qu'ils offraient avec cette institution si avilissante pour l'humanité, avec l'esclavage. Le moment étant arrivé de faire connaître notre opinion sur cette grave question, nous n'éprouverons aucune crainte, si nous sommes assez heureux pour que nos raisons soient lues et méditées ; car, ainsi qu'on l'a pu voir dans l'introduction de cette partie de l'histoire physique et politique de l'île de Cuba, notre plume est guidée, moins par un sentiment de haine pour l'esclavage, que par un désir ardent de l'amélioration

sociale des deux races, également compromises par cette fatale condition ; savoir, les blancs et les nègres qui habitent les Antilles.

Nos observations et les études pratiques que nous avons faites, pendant le long espace de douze années que nous avons habité l'île de Cuba, nous ont donné l'intime conviction (1) « qu'un système d'agri-
« culture et d'économie rurale fondé sur des principes scientifiques
« sera absolument impossible à organiser dans ces contrées, tant
« que la culture du sucre s'y fera par les bras d'esclaves, et que
« ce ne sera que lorsqu'elle sera faite par des hommes libres qu'elle
« pourra acquérir un accroissement heureux et rapide. Cette
« opinion paraîtra illusoire à quelques personnes et simplement
« consolante à d'autres; cependant ceux qui savent considérer
« l'agriculture sous son véritable point de vue, ceux qui connais-
« sent l'influence qu'elle exerce sur la morale privée et sur les cou-
« tumes des peuples qui s'y livrent, ceux enfin qui, n'ignorant pas
« que ces saines doctrines ont été sanctionnées par l'expérience
« chez les nations les plus civilisées de l'Europe, fixent leur atten-
« tion sur le triste tableau que présentent les champs dans l'île de
« Cuba, confesseront tout ce qu'il y a d'absurde dans un système
« et de précaire dans une existence en opposition directe avec les
« lois de l'honnêteté et de la justice, seules bases solides de toute
« institution durable.

« L'introduction d'un système d'agriculture perfectionnée est
« difficile à obtenir dans les grandes plantations de cannes et de
« cafiers cultivées par des esclaves, parce qu'il est impossible
« d'attendre des soins, de l'intelligence et de l'amour pour le travail
« d'êtres dégradés qu'un système absurde fait regarder comme
« d'autant plus utiles qu'ils sont plus stupides. Or, si l'abrutisse-
« ment et la dégradation morale sont considérés comme des

(1) *Rapport particulier fait à S. E. le surintendant des finances de l'île de Cuba, le 10 mai 1834, dans l'affaire de la répartition des terres pour la culture du tabac.* Nous avons cru devoir consigner ici nos principes, tant parce qu'il est nécessaire de les connaître pour la question que nous examinons que pour que l'on sache qu'ils ne sont pas les fruits d'une conviction nouvellement acquise, mais d'une persuasion ancienne, qui n'a jamais été démentie, non plus que ne le furent les réflexions que nous fîmes en 1835 aux États-Unis, sur la liberté accordée aux nègres. On peut voir, à ce sujet, l'ouvrage que nous avons publié à Paris, en 1837, sous le titre de *Cinq mois aux Etats-Unis*, page 163, de l'édition française.

« qualités indispensables dans les grandes habitations pour main-
« tenir les nègres dans la paix et l'obéissance, n'est-ce pas là pri-
« ver l'agriculture des éléments les plus essentiels de sa prospérité,
« qui sont l'intelligence et l'application? Si la crainte du châti-
« ment remplace le stimulant de la récompense, pourra-t-on jamais
« espérer l'amour du travail chez des hommes qui n'y trouvent
« que des tourments et du malheur? D'un autre côté, l'introduc-
« tion des esclaves dans les propriétés de l'île de Cuba rendit
« nécessaire celle d'autres hommes plus connus par leur cruauté
« que par leurs connaissances, et qui, devenus contre-maîtres,
« exercent une autorité absolue, abusent de celle que les patrons
« leur accordent, détournent les fonds, ruinent les récoltes et
« savent même intimider les propriétaires et les maintenir dans la
« nécessité de souffrir de pareils maux, par la crainte de tomber
« en d'autres plus grands et plus irrémédiables par le changement
« de ces employés. De tout cela résulte que les défauts qui les
« caractérisent généralement rendent impossible l'introduction
« d'aucune réforme rationnelle, puisqu'ils inventent toutes sortes
« de moyens pour décréditer celle que l'on voudrait essayer et fa-
« tiguent la patience du propriétaire le plus décidément favorable
« aux améliorations. »

Telles furent les observations que nous consignâmes, il y a plus de huit ans, dans un rapport adressé au gouvernement pour éclaircir une grave question d'économie qui n'est pas encore résolue : aujourd'hui nous pourrions y ajouter beaucoup d'autres réflexions résultant de la suite de nos études théoriques et pratiques sur les conditions du travail en général et de l'agriculture en particulier; mais, heureusement, cela nous paraît inutile, attendu que, d'une part, le progrès que les opinions que nous professons a fait, depuis notre départ, chez un grand nombre d'habitants de l'île de Cuba, tandis que, d'autre part, la conviction qu'ils ressentent et qui devient de jour en jour plus générale, que le moment approche où l'introduction des nègres d'Afrique devra cesser, les feront nécessairement penser à substituer, à *ces bras,* d'autres cultivateurs, non pas de la même race nègre comme les propriétaires des Antilles anglaises et françaises s'obstinent à le faire (tombant ainsi dans une erreur nouvelle semblable à celle de l'esclavage), mais qui seront des colons blancs, actifs, honnêtes, laborieux et capables de résister au climat, d'ailleurs fort doux, de cette région. Des hommes de talent et de prévoyance, presque tous natifs de l'île de

Cuba, ont éclairci la question du *travail libre* dans des écrits remarquables où des faits toujours importants viennent à l'appui de la justesse du raisonnement. En attendant, comme ce n'est pas ici le lieu convenable pour traiter un problème aussi important, nous nous contenterons d'indiquer les titres de ces ouvrages (1) et le jugement qu'ils portent sur la cause qui empêche tout progrès, toute réforme radicale dans le système agricole et économique de ces possessions dans les Antilles.

Les colons des Antilles françaises ont rencontré un obstacle semblable à varier et à perfectionner les travaux, malgré la nécessité, qu'ils savaient être urgente, de renouveler et d'augmenter la population de leurs terres, depuis que la suppression de la traite eut été décrétée en 1818 et effectuée en 1830; mais rien n'a pu réussir à changer les anciennes habitudes du nègre, ni l'opiniâtre routine du contre-maître (2). Enfin la puissance invincible des coutumes enracinées avec l'esclavage influe aussi, comme une force d'inertie tenace, dans les colonies anglaises, et s'y joint à une autre cause encore, cause qui produit un triste et fatal effet sur la culture de la canne; c'est celle qui, procédant du même principe de l'esclavage, dégrade et avilit le travail le plus répandu dans ces îles, de sorte que le sceau d'ignominie dont il est marqué retient la nouvelle génération nègre, née sous l'ère de la liberté, qui s'efforce en vain de l'ennoblir. Nous prévoyons que cette blessure sociale que l'esclavage a portée à la culture de la canne sera mortelle pour cette culture dans toutes les possessions des Antilles.

DES FERMES POUR L'ÉLÈVE DES BESTIAUX.

Indépendamment des causes que nous avons indiquées plus haut, causes spéciales à cette nature de propriétés, qui influent sur leur décadence et qui résultent de l'étendue excessive des terrains, du manque total de culture, de l'abandon des ouvriers et de l'imprévoyance des éleveurs, il en existe d'autres, encore plus fatales s'il est possible, et qui, jusqu'à un certain point, autorisent cette même imprévoyance et cette indifférence. Nous voulons parler du

(1) Mémoire de don José Antonio Saco, Madrid; divers articles de M. Dau dans la seconde série des *Mémoires de la Société patriotique de la Havane*, etc.
(2) Notes officielles citées, page 45.

système généralement adopté par les propriétaires de ces grandes fermes lorsqu'ils les donnent à bail.

Les baux se font à raison du nombre d'animaux que contient la ferme, le preneur s'engageant à payer annuellement 2 ou 3 piastres par tête d'animal et à y laisser le même nombre qu'il y a trouvé, à l'expiration de son bail, qui est de cinq ans. Par conséquent, le nombre qui se trouve en sus, à cette époque, lui appartient et, sous ces conditions, il dispose des produits annuels, tous les frais d'entretien et de conservation restant pour son compte, ainsi que le payement de la dîme, des premiers fruits, de l'*alcabala* de vente, et, dans le cas où il conduirait lui-même les troupeaux au marché, les droits de consommation et autres qui seront détaillés plus bas.

Malgré l'absurdité de ce système, on a regardé, jusqu'à présent, l'organisation des fermes d'élève avec un certain respect, comme si elles ne réclamaient pas une réforme prompte et radicale, que nous avons indiquée, quoique inutilement, en 1831, et que nous avons recommandée avec force, depuis lors, dans un rapport qui nous fut demandé (1). Nous allons extraire de ce document, qui n'a pas encore été publié, les principales raisons sur lesquelles se fonde notre conviction, opposée à la conservation des fermes d'élève, parce que nous croyons qu'elles sont contraires aux progrès de l'agriculture, contraires à l'accroissement de la population blanche, qu'elles rendent les terrains inutiles à la culture, qu'elles s'opposent à la conservation et au perfectionnement des races d'animaux, détruisent leur fumier, maintiennent la difficulté et le peu de sûreté des communications, encouragent l'indolence des éleveurs et les vices qu'engendre l'oisiveté, en paralysant les forces industrielles.

Le système vicieux de garder en friche une étendue considérable de terre porte un préjudice direct aux progrès de la culture, puisqu'il diminue la surface cultivable d'un pays et empêche, par conséquent, la multiplication des propriétés consacrées à l'agriculture. Il est digne de remarque que quoique l'île possède une si grande étendue de terrain, exclusivement consacrée à la reproduction annuelle des animaux, et quoique cette étendue soit au moins égale à celle qui est réservée à la culture, la valeur de ses produits ne passe guère en tout la huitième partie de celle qu'offrent

(1) Cité plus haut, page 47.

les terres cultivées; si l'on compare cette valeur à celle des petites cultures qui se font dans les *sitios* et les *estancias*, on trouvera que celle-ci est à peu près cinq fois aussi considérable que celle de ces immenses fermes. La culture du tabac ne s'étend pas beaucoup, faute de terrain convenable en dehors desdites fermes, et beaucoup de plantations manquent de s'établir, parce qu'on ne distribue pas la terre dans les districts les plus propres pour assurer l'exportation de leurs produits. Les maîtres de ces grandes propriétés demeurent indifférents aux prières des cultivateurs, et ni l'appât de l'intérêt, ni le désir patriotique de coopérer au progrès de l'agriculture ne sauraient les décider à prendre un parti aussi rationnel que profitable.

La plus grande partie des fermes d'élève sont situées soit sur les côtes, soit dans des districts remarquables par la bonté du sol et l'avantage de la position; leur partage appellerait les colons industrieux qui, aujourd'hui, ne trouvent pas d'endroits pour s'établir. Le gouvernement a réalisé quelques unes de ces entreprises, non sans de grands sacrifices de sa part, puisqu'il lui a fallu d'abord acheter les terrains. Qu'elle serait bienfaisante et louable la coopération des riches propriétaires, dans des districts qui se recommandent par leur salubrité, leur fertilité, l'abondance des eaux et des arbres, la proximité des ports, etc., districts dans lesquels le gouvernement ne peut entreprendre de colonisation, parce qu'il n'y possède rien!

La faiblesse de la population et le peu d'extension de l'agriculture sont deux conséquences qui dépendent l'une de l'autre et qui sont causées toutes deux par l'existence de vastes propriétés particulières, demeurées incultes, où vivent errants un petit nombre d'animaux à demi sauvages, confiés aux soins indolents d'une famille agreste, stationnaire dans sa civilisation comme dans ses besoins, qui ne contribue en rien aux progrès industriels du pays, mais conserve au contraire, de génération en génération, l'aversion pour la culture et l'attachement aux vices qu'engendre l'oisiveté. Les diverses conséquences qui résultent de la faiblesse de la population blanche dans l'île sautent aux yeux de tout homme judicieux, et, sous ce seul point de vue, les propriétés qui deviennent des obstacles aux progrès des sciences nutritives de l'État devraient attirer sur elles l'anathème de la destruction.

Le feu que l'on met tous les ans aux savanes, sous le prétexte de renouveler les pâturages, est funeste, parce que non seulement

il détruit pour toujours beaucoup de plantes utiles qu'il serait important de conserver, mais encore parce qu'il rend, chaque année, le terrain plus compacte par les racines des arbustes que le feu ne parvient pas à détruire, plus stérile par ces mêmes raisons, et plus difficile à mettre en état de culture. Il y a une opinion répandue parmi beaucoup de laboureurs, savoir, que, par suite de l'endurcissement extraordinaire du terrain et de sa stérilité, les savanes ne sont pas susceptibles d'être cultivées. En bonne agriculture ce principe est faux, mais il ne l'est pas dans l'état actuel des moyens que possède le pays, et, même en se servant des grands instruments perfectionnés, il serait fort dispendieux de mettre en production ces plaines étendues et compactes, rendues chaque fois plus inutiles à la culture et même à l'élève des animaux, qui dans la saison sèche n'y trouvent rien à brouter, et sont obligés de se nourrir de feuilles et de fruits des arbres sauvages qui croissent dans ces districts boisés.

Le vice capital du système de baux accordant au fermier tout l'accroissement des troupeaux en sus de leur nombre primitif est absolument contraire à la conservation et au perfectionnement des races, puisque le fermier, au lieu de garder sur la terre les meilleurs animaux, a un intérêt direct à les vendre durant le bail, ou lorsqu'il approche de son terme, pour n'y laisser que les animaux maigres et exténués. La dîme produit le même effet en enlevant la portion correspondante à la valeur de cet impôt, qui devient doublement onéreux par la manière dont il se perçoit, tandis que le propriétaire s'inquiète peu de placer sur sa terre de bons animaux, dont les produits doivent profiter à d'autres avant lui; il s'ensuit que l'on ne pense ni à conserver les bonnes races ni à perfectionner celles qui existent, et personne n'a jamais imaginé qu'un pareil système pût offrir d'utilité quelconque. Ce qui nous autorise à le penser, c'est de voir que les propriétaires de ces fermes, bien satisfaits de l'absurde système qu'ils suivent dans leurs baux, n'ont pas pensé à le changer; et, tant qu'ils ne s'y seront pas décidés, il sera impossible d'adopter les modes de conservation et de croisement des races, objet de la plus haute importance dans l'industrie rurale des nations civilisées de l'Europe.

C'est à ce même abandon qu'il faut attribuer la mauvaise qualité de la viande que l'on mange à la Havane, la petitesse des animaux, la rareté de la graisse et du beurre, et l'ignorance totale que l'on remarque quant à la connaissance et à la filiation des indi-

vidus que l'on destine à la propagation des espèces. Ces résultats sont encore la suite du même abandon dans lequel on laisse les animaux dans les fermes; car il n'est pas possible d'obtenir la graisse, la tendreté et les autres qualités que l'on apprécie dans la viande, lorsque les animaux qui la fournissent vivent dans un état sauvage, exposés aux intempéries de l'air et à de perpétuelles alternatives quant à la qualité et à la quantité de leurs aliments et de leur boisson.

En soutenant que les fermes d'élève sont désavantageuses, parce qu'elles rendent inutile à l'agriculture le fumier des animaux, on paraîtra minutieux à certains propriétaires, et, malgré cela, c'est une des causes les plus dignes d'être prises en considération. En effet, comme il est incontestable que l'abondance des récoltes tient à l'abondance des engrais, que les moyens qu'un laboureur possède pour s'en procurer, lorsqu'il n'a point recours aux animaux de sa propre terre, sont rares et coûteux, et que la plus grande partie des animaux qui existent dans l'île sont rassemblés dans les vastes fermes incultes, on peut en conclure le grand accroissement que recevrait la culture, si, en réunissant à elle l'élève, la quantité de fumier qui maintenant se perd était consacrée à fertiliser les champs. Et que l'on ne dise pas que les grandes fermes en profitent, par l'idée qu'il contribue à engraisser les pâturages naturels; il n'y a point d'agriculteur qui ne sache que ce fumier, ainsi éparpillé, qui n'a point été mélangé par le labour, qui demeure exposé à l'action de l'atmosphère, devient absolument inutile, ou bien, s'il produit un effet quelconque, c'est celui de donner un mauvais goût aux herbes qui croissent dans les endroits où il a été déposé et d'en éloigner les animaux. D'un autre côté, en élevant les animaux dans les propriétés de culture, ils donneraient plus de fumier qui serait tout profit; et comme, dans ce cas, ils payeraient les frais de leur entretien, non seulement par la vente de leur chair, mais encore par leur fumier qui fertiliserait la production des plantes dont ils se nourrissent, et d'autres encore, il en résulterait que leur élève serait beaucoup plus économique et la vente beaucoup plus avantageuse. Chaque animal produit au moins 80 quintaux de fumier par an, y compris sa litière dans l'étable; que l'on calcule, d'après cela, ce que doivent produire tous les animaux destinés tant à la boucherie qu'au labourage, que l'on apprécie l'augmentation que l'application d'un agent si puissant causera dans

les récoltes, et l'on reconnaîtra que nos observations contre les fermes actuelles, qui rendent inutile un produit si important, méritent la plus grande attention.

Le défaut de commodité et de sûreté des chemins dépend en grande partie de la même cause; car, où la population manque, il est bien difficile de soigner les réparations et fort aisé, en revanche, aux malfaiteurs de trouver où se réfugier. D'un autre côté, s'il est agréable de voyager en parcourant de beaux villages, des terres cultivées et de riches habitations, parce que ces centres de vie soutiennent et favorisent le commerce intérieur et que les jouissances sociales accompagnent le voyageur au milieu d'une nature riante, il est, au contraire, on ne saurait plus affligeant de traverser des bois impénétrables et des savanes incultes dont l'état sauvage semble éloigner davantage l'homme de la société et l'isoler de ses semblables, parce qu'il y est privé de toute espèce de secours et de commodités, tandis que l'inquiétude, la fatigue et le dégoût s'emparent de son âme. Par ces causes, la paresse de voyager devient de plus en plus générale; paresse aussi nuisible aux propriétés qui ne sont jamais visitées par leurs maîtres, qu'aux villes de passage, dont l'existence et la prospérité dépendent de la fréquence des communications.

Les personnes instruites de la manière de vivre des fermiers et éleveurs de bestiaux au milieu de ces grandes fermes ne douteront pas un instant de l'exactitude des assertions que renferme ce chapitre. En effet, une existence isolée, privée de tout stimulant quelconque à s'appliquer, l'absence de relations sociales; un système d'industrie qui ne demande aucun effort de talent, parce qu'il demeure toujours stationnaire; le manque des moyens de se procurer certaines jouissances qui adoucissent les mœurs et rendent la vie agréable; le genre même des occupations qui consistent à parcourir les bois et les savanes, à la recherche d'animaux errants, occupation incapable d'élever les idées ou d'inspirer les tendres sentiments qui naissent de la vie agricole; la propension naturelle de l'homme au repos, quand de forts stimulants ne le réveillent pas; l'influence de la chaleur et de l'humidité excessive des bois, qui abattent les forces physiques et font d'un repos perpétuel un plaisir inconnu à l'homme actif qui vit dans la société; l'ignorance crasse dans laquelle ils croupissent et qui, les privant de toutes ressources naturelles pour se désennuyer, les font recourir au jeu; les passions viles qui se développent au sein de ces réu-

nions de famille, où l'on ignore les lois du respect qui ne règnent que là où un père actif et vertueux fait consister son trésor le plus précieux dans le bonheur de ses enfants; enfin le mépris et l'abandon des devoirs et des pratiques de la religion, toutes ces causes se réunissent pour former une action forte et incessante qui enracine l'ignorance, détruit la morale, énerve l'esprit, exaspère les âmes, engendre les crimes et encourage les vices les plus ignominieux.

Si de ces réflexions, qui prouvent les maux incontestables que produisent les fermes d'élève par elles-mêmes, nous passons au but qu'elles sont destinées à accomplir, savoir, à subvenir à l'alimentation du peuple, nous avouerons qu'elles sont bien loin d'y parvenir. En effet, l'approvisionnement de viande dans les villages est non seulement de mauvaise qualité, mais encore insuffisant, au point que la classe pauvre est obligée d'avoir recours au poisson et à la viande salée venant de l'étranger. Du reste, quoique d'autres causes coopèrent aussi à diminuer la quantité de viande du pays qui se présente au marché, la cause principale et radicale est le système vicieux d'élève, qui ne saurait être avantageux quand les animaux ne contribuent pas à augmenter la quantité de végétaux dont ils se nourrissent, tant par leur travail que par leur fumier. En bonne agriculture, on regarde comme également ruineux et absurde, soit d'élever des animaux seulement pour les conduire à la boucherie, soit de n'en prétendre retirer d'autre profit que le fumier. L'influence réciproque entre la culture et les produits animaux est la grande base qui maintient l'équilibre dans les productions d'une propriété bien réglée; mais cette influence réciproque est inconnue dans les fermes de l'île de Cuba. Il serait utile d'écrire une instruction pour démontrer les avantages que les grands et les petits propriétaires retireraient par l'adoption de la méthode de nourrir les animaux dans des étables ou dans des parcs enclos à l'anglaise. Il est probable que les petits, du moins, s'y décideraient, s'ils étaient convaincus que, tout en consacrant moins de terrain au pâturage, ils nourriraient mieux un plus grand nombre d'animaux et avec un aliment plus nutritif, qu'ils obtiendraient une quantité considérable de fumier, éviteraient beaucoup de maladies, surtout celles qui sont contagieuses, et trouveraient une augmentation notable dans la quantité et la qualité de la viande et du beurre.

Dans l'ouvrage que nous avons publié à la Havane en 1831,

nous avons présenté quelques calculs sur l'avantage que les propriétaires et les fermiers pourraient alors retirer respectivement de cette nature de biens. Ces calculs étaient fondés sur des données qui ont varié depuis, ce qui nous dispense de les reproduire ici. Il suffit, pour l'objet que nous nous proposons, d'affirmer un fait des plus tristes, savoir, que les terres destinées à l'élève des animaux, indépendamment des inconvénients et des maux qu'elles produient, souffrent une détérioration ou perte successive dans leur valeur intrinsèque, au détriment des propriétaires. Quant aux fermiers, les bénéfices nets qu'ils en retirent sont diminués; toutefois ils savent bien s'en dédommager, en enlevant, à la fin du bail, à titre d'augmentation, les meilleures bêtes, pour n'y laisser que celles qui sont exténuées et malades. Le propriétaire du fonds ne reconnaissant de son côté aucune amélioration dans les bâtiments ou dans les plantations, aucun fermier n'y donne des soins, ou bien, si, par nécessité ou par un motif de commerce, il en a fait quelques-unes, il ne manque pas de les détruire en finissant son temps, de sorte qu'il rend au propriétaire une ferme extraordinairement diminuée en valeur intrinsèque, depuis le temps où elle lui fut louée. Ces pertes se répètent tous les cinq ans, et ainsi l'on peut dire avec raison que dans les baux de ce genre, qui se font dans l'île de Cuba, les propriétaires signent, de gaieté de cœur, la ruine progressive de leurs biens. Telle est la cause principale de la perte que souffrent des propriétés qui, n'exigeant que peu de frais, sont susceptibles de donner un intérêt qui augmenterait toujours, et qui, néanmoins, diminue tous les ans, parce que le capital lui-même diminue dans une égale proportion (1).

De ce que nous venons de dire on peut tirer la conclusion que nous avons indiquée plus haut, savoir, qu'il est absolument impossible d'obtenir le perfectionnement des races avec un système aussi vicieux, attendu que le fermier, au lieu de conserver sur la terre les meilleurs animaux, a au contraire un intérêt direct à les vendre durant le bail ou à son expiration. En réfléchissant sérieusement à tout cela, il paraîtrait que c'est avec intention que l'on

(1) Parmi les grands obstacles qui se sont opposés au progrès de ces fermes, il faut encore compter le système vicieux et destructeur de les maintenir indivises entre beaucoup de propriétaires, qui se nuisaient mutuellement, se ruinaient en procès, sans se permettre la juste et réciproque jouissance de la propriété qu'ils avaient héritée de leurs pères ou acquise par d'autres moyens, comme nous l'avons remarqué plus haut.

a choisi la méthode la plus infaillible pour produire la ruine des fermes, et pourtant telle est la condition de l'homme quand il se laisse entraîner par une aveugle routine, et telle est la force de l'habitude, même dans les choses qui nous sont désavantageuses, que nous n'avons pas entendu de plaintes au sujet des pertes que ce système de baux occasionne, tandis que les clameurs de certaines personnes sont perpétuelles contre les impôts, que l'administration n'hésiterait pas à diminuer si elle était persuadée que cette mesure obtiendrait un succès assuré. Par un effet nécessaire, la division de beaucoup de fermes a été le résultat de l'anéantissement auquel plusieurs baux successifs les avaient réduites, et cela a produit un bien, parce que ces vastes et riches terrains se sont transformés en sucreries, en caféteries, en haras, en plantations de tabac et en champs cultivés, qui leur donnent d'abondants produits avec d'incontestables avantages pour la population et pour le commerce.

La réforme de cette branche, qui pourrait être riche dans l'île de Cuba, exige 1° *l'établissement de pâturages naturels* (1) *subdivisés en parcs, et dans lesquels les troupeaux ne resteraient que le temps nécessaire pour consommer l'herbe et fumer le terrain* (2). Mais, demandent les éleveurs actuels, comment est-il possible de préparer, d'ensemencer et de cultiver le terrain nécessaire pour le nombre d'animaux qu'exigent à la fois l'agriculture et la consommation? A cela nous répondrons seulement dans les paroles de Caton : *En labourant, en labourant bien et en fumant* (3). Les seules villes de Londres ou de Paris consomment plus de troupeaux que toute l'île de Cuba; et certes, en Angleterre et en France, on ne les voit point errer dans de vastes terrains incultes. En restreignant l'élève à l'espace nécessaire, ces vastes solitudes où vaguent aujourd'hui un petit nombre d'animaux misérables serviraient à la culture d'autres végétaux. Quant à ceux qui prétendent que les

(1) Quoique, dans le système de rotation, on ait condamné les prairies naturelles, la vaste étendue du terrain de l'île, en proportion de sa population, la nature de ses grandes cultures de canne et de café, qui ne peuvent facilement se prêter à la rotation, permettent d'établir des prairies naturelles à l'anglaise, sans que leur existence fasse tort aux cultures annuelles.

(2) Voyez le rapport sur les cultures de la Jamaïque, présenté au tribunal royal de commerce par les seigneurs don Pédro Baudhuy et don Ramon de Arozarena.

(3) Quid est agrum bene colere? *Bene arare.* — Quid secundum? *Arare.* Tertio? *Stercorare.*

savanes ne sont susceptibles d'aucune culture, nous ne nous fatiguerons pas à leur répondre pour chercher à les convaincre du contraire. La clôture des terres est une mesure si avantageuse, que, en Angleterre, les terrains enclos produisent en proportion dix fois autant que ceux qui ne le sont pas; et non seulement on a augmenté par là la consommation des veaux, mais encore le poids des bœufs, qui était de 370 livres, s'est élevé à 800, et celui des veaux de 50 à 140 livres dans l'espace de soixante-dix années (1).

2° *La présence des propriétaires sur leurs terres, qu'ils ne devront jamais donner en bail aux conditions actuelles, mais intéresser au contraire le fermier aux profits de la ferme et à l'amélioration des races.* Dans ce dernier but, il faut avoir soin de conserver les jeunes taureaux et les vaches les plus convenables, tant pour la propagation des bêtes de travail que pour la laiterie, en étudiant les différences, comme on le fait en Angleterre, en Hollande et dans d'autres pays. Quant aux croisements, il s'agit de corriger un défaut par l'excès contraire; c'est en suivant ce principe, connu depuis longtemps, que les Anglais forment des races parfaites, prenant des types, méprisables en apparence, quand on les considère chacun isolément, mais dont les défauts opposés se neutralisent, pour ainsi dire, et deviennent la source d'excellentes qualités. Par les progrès que l'on a faits dans l'étude des animaux domestiques, on connaît des moyens assez probables pour obtenir un plus grand nombre de femelles et pour distinguer parmi elles les races laitières (2). En outre, selon le système que l'on suit pour la nourriture, on peut à son gré faire en sorte que le lait donne beaucoup de beurre ou beaucoup de fromage. Il faudrait répandre toutes ces connaissances parmi les éleveurs, afin qu'une branche si arriérée pût faire des progrès.

La race bovine de l'île est excellente et peut s'améliorer à peu de frais, c'est à dire avec un peu plus de soin et d'attention. Quant aux porcs, l'espèce commune est très petite et très peu chargée de graisse, ce qu'il faut attribuer aux pays boisés dans lesquels ils vivent; mais il y en a une autre qui est fort bonne, dont

(1) Voyez les *Éléments de la science des finances*, par M. Canga Arguelles.

(2) On peut consulter à ce sujet les ouvrages modernes qui traitent de l'élève des animaux domestiques et les mémoires de M. Girou de Buzareingues, publiés dans les *Annales des sciences naturelles de Paris*, en 1828, et le n° 1 du *British Farmer's Magazine*, où le révérend Henry Berry examine une question de la plus grande importance.

quelques individus que nous avons vus débarquer à la Puerta peuvent se comparer aux meilleures races d'Europe. La conservation d'une espèce qui engraisse considérablement en peu de temps, et l'introduction d'une autre qui abonde en chair et qui a le train de derrière court et fort, fourniraient l'île de graisse, de lard et de jambons, qui, aujourd'hui, viennent de l'étranger (1).

3° *Joindre à la culture l'élève des animaux,* par les raisons indiquées au commencement de ce chapitre.

4° *Faire en sorte que l'élève des moutons, le perfectionnement de la laine et du suif, la fabrication du beurre et du fromage, forment une partie essentielle de ce genre d'industrie.* Ces travaux pourraient fournir de l'occupation aux femmes et aux enfants, qui, aujourd'hui, ne font rien dans les fermes.

5° *Engraisser les troupeaux sur la même propriété,* puisque, une fois élevés, il en coûte fort peu de les engraisser et que par là on augmente les profits.

6° *Établir un règlement équitable pour les percepteurs de la dîme.* Cet impôt se prélevant seulement sur les mâles dont on prend les meilleurs, le montant s'en élève à beaucoup plus que le dixième. Nous ne dirons rien de l'abus de laisser les animaux frappés par la dîme pendant deux ou trois ans sur la terre, abus contre lequel plusieurs patriotes se sont élevés, quoique les éleveurs sachent fort bien se dédommger du préjudice que cela leur cause.

7° Enfin, *égaliser l'impôt;* mesure générale qui convient autant aux propriétaires qu'au trésor public; de manière que, posé sur la propriété territoriale, il cessera de peser inégalement sur les produits des fermes qui présentent un revenu net si variable.

Parmi les heureuses innovations que réclame l'élève des bestiaux il faut compter l'usage du sel comme aliment, usage adopté en Angleterre, en Hollande, dans les cantons suisses, etc., dans quelques départements de la France et en Espagne pour les bêtes à laine (2). Cette substance améliore considérablement la qualité et

(1) Il y a de grandes races sur lesquelles nous avons donné quelques détails dans un mémoire présenté à S. E. le tuteur de S. M. à la fin de l'année 1841, et qui a été imprimé à Madrid. Ces races engraissent facilement en Europe et se nourrissent de la même manière que les autres. Les individus de cette espèce offriraient un autre avantage aux fermiers, savoir, la diminution des impôts qui se perçoivent par tête, tels que les *sisas*, l'extraordinaire et le droit de tuerie.

(2) Il y a des fabricants qui, au tact seul, sans y voir, distinguent la laine des

augmente la quantité de la chair et du lait, évite aux animaux beaucoup de maladies et les rend plus vigoureux. Dans le cas où l'on adopterait cet utile usage, il faudrait modifier les lois fiscales en faveur des éleveurs de troupeaux.

Nous avons déjà remarqué que l'existence de hatos et de corrales presque déserts est un obstacle aux progrès de la culture, surtout de celle du tabac, parce que les propriétaires ne permettent pas d'établir des plantations de cette feuille sur le bord des rivières qui passent par leurs fermes, sous prétexte que les planteurs profitent de leurs bois et tuent à la dérobée le menu bétail, commettant encore d'autres déprédations qui, bien considérées, tirent, toutes, leur origine du défaut de clôture de ces fermes et du manque total de surveillance. Dans le temps de la régie, on déclara que tous les terrains baignés par les rivières, dans leurs crues ordinaires, faisaient partie du domaine royal et seraient destinés à la culture du tabac. Ce système paraît, au premier aspect, attentatoire à la propriété particulière : mais, si l'on réfléchit que, lorsque les hatos et les corrales furent concédés comme grâces (*mercedes*), ils le furent avec la condition que les propriétaires les maintiendraient en état de culture et garnis d'un nombre suffisant d'animaux, sous peine de retour au domaine, ainsi qu'il conste par l'instruction de l'an 1754; si à cela on ajoute que le possesseur obtenait la préférence quand il consentait à cultiver du tabac dans les *vegas* que la ferme contenait et qu'il n'était privé de leur usage que lorsqu'il ne voulait pas les cultiver, préférant les laisser déserts (1), on découvrira le fondement des dispositions royales dans l'esprit même des anciennes concessions (2). L'ordonnance royale du

moutons auxquels on a donné beaucoup de sel. Voyez les *Annales administratives et scientifiques de l'agriculture française*, n. 28, et plusieurs autres ouvrages qui attestent le même fait.

(1) L'article 28 de l'instruction provinciale pour le gouvernement porte : « Demeureront exceptés de la répartition aux cultivateurs les terrains situés « sur le bord des rivières, lorsqu'ils contiendront un nombre considérable de « palmiers ou d'autres arbres fruitiers qui servent d'aliment nécessaire aux « troupeaux ou aux porcs élevés dans les fermes, de sorte que, quand même « il y aurait au pied de ces arbres *des terres ou des coteaux propres au tabac*, « *on ne les concédera pas.* »

(2) « Quel fut le but de ces concessions? de peupler, d'élever des animaux et « de cultiver; de sorte que, du moment où aucune de ces conditions n'est « remplie, il est nécessaire que les terres retournent à leur premier propriétaire, « afin qu'il puisse en disposer comme il jugera convenable à ses vrais intérêts « et aux lois de l'Etat. » Termes du rapport du trésor dans le décret sur les terrains domaniaux; *Mémoire de la société*, n° 22.

30 août 1815, que nous avons citée plus haut, accorde aux propriétaires des terrains boisés une entière liberté d'en faire ce qu'ils jugeront convenable, soit de les vendre, de les répartir et de les cultiver, mais toujours dans le but de les utiliser pour l'agriculture et de la population. C'est pour cela que l'article 4 du décret de l'intendance du 27 juillet 1818 porte « que les possesseurs de plus de terrains qu'ils ne pourront en utiliser, et qui n'y « auront d'autre titre que celui de la prescription, devront les « vendre, les répartir ou les affermer dans le terme d'un an, et ne « l'ayant pas fait, ces terrains devront être considérés comme terrains vagues et incultes et comme tels concédés à ceux qui les feront connaître ou qui les demanderont sous la condition de les « cultiver et de les utiliser. » Ces dispositions ont pour but, d'après le décret susdit, la destruction des *hatos* et des *corrales* et la répartition des terres à cens.

Divers avis de la surintendance, bien que la question n'ait pas encore été suffisamment approfondie, confirment les droits de la couronne aux terres riveraines et aux terrains bas que les rivières baignent dans leurs crues; ils proposent, en conséquence, de les répartir sans consulter la volonté des fermiers, autrement que pour leur accorder la préférence s'ils veulent les mettre en culture. Toutefois des raisons nouvelles et incontestables, déduites de la loi, des ordonnances royales et des résolutions postérieures (1), démontrent que ces rives font partie intégrante des fermes d'élève, et que par conséquent, en en dépouillant les possesseurs, on porterait atteinte au droit sacré de la propriété. Ces motifs empêchèrent l'exécution de la mesure prise en faveur des planteurs de tabac et qui leur accordait l'usage desdites terres riveraines, moyennant un loyer ou impôt, sans avoir égard aux raisons que ces derniers donnèrent, se fondant sur les lois citées ci-dessus, sur la puissance impérieuse de l'habitude et sur l'utilité de la branche à laquelle ils se consacraient. La seule chose que l'on put faire en faveur de ces planteurs, ce fut de maintenir en possession ceux qui cultivaient des *vegas* en qualité de propriétaires ou d'héritiers d'anciens possesseurs et comme simples fermiers des autres qui s'y étaient établis avant l'année 1828, sous la condition de payer au fermier principal la rente ou le droit convenu. Mais cette mesure ne confirmait point l'opposition de ceux qui ne voulaient

(1) Rapport de la commission du tribunal de commerce sur cette matière.

point répartir les vegas de leurs fermes; elle ne satisfaisait pas non plus les désirs du grand nombre de cultivateurs qui les sollicitaient, et par conséquent ne remplit pas le but auquel on tendait, qui était de protéger et de généraliser l'importante culture du tabac. Il y a d'ailleurs d'autres mesures encore, tant directes qu'indirectes, qui seraient exigées, dont l'action tendrait au bien général, en partant des bases établies de la nécessité et de la convenance qui existent à changer l'organisation vicieuse des grandes fermes d'élève, afin d'utiliser pour la culture l'immense étendue de terrain fertile qu'elles occupent.

Cette réforme, dont nous avons indiqué les bases, doit commencer par l'arpentage, la classification et la répartition des terres, et cela nous paraît d'autant plus urgent, que sans cela il ne sera pas possible d'entreprendre les grands travaux de colonisation blanche, unique planche de salut pour l'île de Cuba, mais par laquelle ce salut acquerra une certitude dont ne jouissent point les autres Antilles étrangères. Nous allons maintenant passer au calcul que nous avons fait (1), il y a plusieurs années, du capital agricultural que représentent, sur ce riche territoire, les fermes consacrées à l'élève des bestiaux.

D'après la statistique de 1827, il existe dans l'île 1,140 fermes principales; mais, ce nombre comprenant aussi les domaines royaux, il devient impossible de connaître au juste celui des véritables fermes. Sur la troisième colonne du résumé, on trouve 6,190 sous la dénomination de *haciendas* ou *sitios* d'élève; par ces mots on entend, d'après l'explication de la page 38, les possessions plus petites qui ont résulté de la subdivision ou répartition de quelques unes des principales. D'après ces notes, il paraît que le nombre total des fermes d'élève est de 7,330; cependant, comme on n'exprime pas l'étendue du terrain qu'elles occupent, ni si sous le nom de grandes fermes on ne comprend que celles qui ont conservé cette dénomination, après avoir été réparties, ni le nombre de bêtes qui appartiennent respectivement aux grandes et aux petites, il est impossible de se servir des éléments contenus dans la statistique publiée, pour calculer le capital que représentent ces propriétés. Plus bas on verra que l'on ne pouvait évaluer les terrains destinés à la culture, au plus bas à moins de 48,010 cabal-

(1) En 1830. Nous manquons de données officielles pour le rectifier, aucun document n'ayant été publié à ce sujet.

lerias (1). En déduisant ce nombre de celui de 91,819 que la statistique pose comme total des propriétés rurales, il reste 43,809 caballerias pour les fermes d'élève et d'engraissage. En supposant que ces dernières, c'est à dire les haras, où, comme nous l'avons dit, on engraisse aussi des bœufs, occupent le quart de cette étendue, il reste pour les hatos et les corrales 32,857 caballerias, lesquelles, évaluées au plus bas prix et à 100 piastres, font. . . . . 3,285,700 piastres.

Pour apprécier la valeur des bestiaux, nous partirons de la supposition que dans toute l'île le nombre total des vaches, des taureaux et des veaux est, pour les uns à l'égard des autres, dans la même proportion que dans le département occidental; dans ce cas, il doit y avoir 488,264 vaches, 279,216 taureaux et 291,252 veaux qui, aux plus bas prix respectifs de 17,20 et 10 piastres, donnent une valeur de. . . . 17,797,379

Celle des porcs, d'après un calcul semblable et au plus bas prix donne. 3,484,698

Dans la valeur des maisons et des chevaux dont on se sert dans les fermes, nous ne prendrons pas les chiffres que présente la statistique, mais en supposant que les bestiaux et les porcs sont distribués sur des hatos et des corrales de mêmes étendue et nombre de bêtes, nous donnerons ensuite une valeur fixe et égale aux édifices et aux chevaux de chaque ferme. De cette manière, le nombre des bêtes des premières étant de 2,000 bêtes à cornes et 500 porcs,

A transporter. . 24,567,777 piastres.

(1) Dans le département occidental, sur un total de 60,666 caballerias clôturées, il y en avait 41,150 de cultivées et 19,516 en bois et en pâturages; d'après cette donnée, il doit y avoir dans toute l'île un plus grand nombre des premières que des secondes; toutefois il faut observer que le département en question offre la plus grande étendue de terrains cultivés, ce qui est le contraire pour les deux autres; mais, quand il n'en serait pas ainsi, notre calcul pécherait par insuffisance et non par excès dans les évaluations.

Transport. . 24,567,777 piastres.

celui des secondes de 1,000 porcs, il en résulte 529 hatos et 629 corrales. Dans cette supposition, évaluant à 20 les chevaux de travail dans chaque *hato*, ils vaudront, au prix de 40 piastres chacun. . . . 463,200

Et les maisons et menus effets des 1,156 fermes, à raison de 1,500 piastres de valeur pour chacune, forment une somme de. 1,737,000

Capital des fermes. . . 26,767,977 piastres.

Pour évaluer les produits annuels que donnent ces fermes, on pourrait partir de la donnée de la consommation des villes, et y ajouter ensuite celle des propriétés mêmes et le nombre d'animaux qui se perçoivent par la dîme et les premiers fruits. Ce calcul serait fautif, parce qu'il ne comprendrait pas les animaux qui sortent des fermes pour être employés à l'agriculture, et que, d'un autre côté, l'on ne connaît pas le produit de l'impôt de la dîme en espèces, ni sur les diverses branches, tandis que la somme totale est celle de la valeur à laquelle on a affermé la dîme, mais non celle pour laquelle les propriétés contribuent sous cette dénomination. Étant dans l'impossibilité d'évaluer les produits annuels par de tels moyens, nous emploierons les suivants :

Nous avons établi plus haut qu'une ferme de 2,000 bêtes à cornes en mettait à part 300 pour la vente ; ayant distribué celles dont parle la statistique en 529 hatos, il en résulte une production annuelle de 158,700, plus la dîme et les premiers fruits (1), ce qui donne 180,289 bêtes qui, au prix courant de 20 piastres, font . . . . 3,605,780 piastres.

Un calcul semblable pour les porcs en partant de la donnée que sur 500 porcs il y en a 100 pour la vente, en y ajoutant la dîme et les premiers fruits, nous trouvons un total de 268,211, qui, au prix de 5 piastres, font. 1,346,055

A transporter. . 4,951,835 piastres.

(1) La dîme ne se prend pas sur les animaux qui sortent de la propriété pour être vendus, mais de ceux qui se mangent dans l'année; nous ne comprenons pas dans ce calcul ceux qui se consomment dans la ferme.

Transport. .	4,951,835 piastres.
Les cuirs que produisent les fermes sont les peaux des animaux qui y meurent, soit de maladies, soit par la consommation; le nombre peut s'élever à 100,000 au moins, à 1 piastre chaque, ci.	100,000
Valeur totale du produit des fermes. . .	5,051,835 piastres.

En supposant que toutes ces propriétés soient affermées, qui est le cas où elles rapportent le plus faible revenu à leurs propriétaires (1), en admettant le nombre des bêtes à cornes que la statistique donne comme existante, en évaluant leur bail actuel à raison de 1 1/2 piastre, comme terme moyen pour toute l'île et en n'y comprenant pas la race chevaline, nous trouverons en produit un revenu net de 2,928,405 piastres, ce qui correspond à environ 11 p. 0/0 (2).

Ce serait ici le moment de calculer la valeur du capital, et celle des produits et des revenus que donnent les haras; mais le premier point est extrêmement difficile à vérifier, même approximativement, parce que nous ne connaissons pas l'étendue des terrains qui y sont consacrés, ni le nombre d'animaux qui y appartiennent; quant aux produits, la même cause empêche de les connaître, et les revenus varient extraordinairement selon que l'on considère ceux que procure aux haras l'élève de ses propres animaux ou la nourriture de ceux d'autrui. Les détails que nous avons donnés plus haut sur le bénéfice que, comme de coutume, on accorde au propriétaire ou au fermier des haras, sur l'augmentation qu'y reçoivent les animaux que l'on y place pour les engraisser, et le loyer que l'on perçoit pour les autres, ne peuvent entrer en considération pour le résultat que l'on désire obtenir; en consé-

(1) D'après les calculs de M. Morejon, on jugerait le contraire; mais si l'on réfléchit, après avoir lu ce chapitre, on reconnaît promptement d'où provient l'erreur.

(2) Ce revenu net doit s'entendre des produits de la terre avant qu'ils aient acquitté aucun impôt autre que la dîme. Ainsi, dans cet article comme dans les suivants, quand nous parlerons du produit net des diverses branches d'industrie, il faudra entendre *le revenu net imposable* et pour cette raison les pour cent indiqués ci-dessus, comme revenant au propriétaire, sont moins considérables que ceux indiqués à présent, ceux-ci n'étant point chargés d'*alcabala* ou d'impôts d'aucun genre.

quence, dans le manque absolu de données certaines, nous raisonnons ainsi :

Des 91,819 caballerias de terre dont parle la statistique, nous avons dit plus haut que l'on pouvait évaluer à 10,952 celles qui étaient consacrées aux haras, lesquelles, à la valeur de 1,000 piastres au moins chacune, y compris les enclos de haies vives ou de pierres, font. . . . . 10,952,000 piastres.

Quant aux animaux, la statistique indique comme existants, et ses évaluations sont extrêmement basses, 206,973 chevaux et juments, et 19,642 mulets et ânes. En supposant qu'il y ait 20,000 des premiers et 10,000 des derniers employés à des usages spéciaux et conséquemment hors des haras; évaluant les premiers à 50 piastres et les seconds à 80 piastres, il en résulte une valeur, en animaux, de 10,120,010

Les bâtiments appartenant à 3,098 haras ne peuvent être estimés qu'à 200 piastres chaque, ci. 619,600

Capital total représentant les haras. . . 21,691,610 piastres.

Dont le revenu net à 10 p. 0/0 fait. . . 2,169,161

Nous savons fort bien que ces calculs sont loin d'être exacts, parce que, faute de données statistiques, nous n'avons pu que réduire au minimum probable les évaluations des capitaux et des produits, en nous efforçant, quant aux frais, de nous rapprocher le plus possible de la vérité, quoique avec la crainte de les exagérer, sans oublier aucun point essentiel, mais en déduisant ceux qui grèvent la propriété dans des circonstances différentes de celles dans lesquelles nous les considérons. Notre but est d'estimer la valeur des capitaux, des produits et des revenus nets de l'agriculture et de l'industrie rurale de l'île de Cuba, et non ceux du commerce intérieur et du trafic industriel qui s'exercent ensuite sur les mêmes produits. Des principes semblables nous serviront de base pour les calculs suivants.

DES SUCRERIES.

La culture de la canne à sucre doit se considérer, en premier lieu, moins sous le rapport de la valeur des capitaux qu'elle emploie et des produits qu'elle offre, que sous celui de l'étendue des propriétés dans lesquelles elle a lieu, de la coopération des diverses branches d'industrie qu'elle nécessite et de l'influence que sa prospérité ou sa décadence exerce sur toutes les classes de la société.

L'illustre baron de Humboldt, dans son ouvrage sur l'île de Cuba, a écrit sur la culture de la canne et la fabrication du sucre un chapitre qui sera toujours lu avec intérêt; il y fait connaître les principales époques de cette branche de culture, l'évaluation de ses produits, comparés à ceux d'autres pays, l'importante question des bras qu'elle emploie dans les champs, la proportion de leur nombre avec ceux qui s'occupent d'autres cultures ou professions diverses, et enfin cet appréciateur exact des forces industrielles a exposé quel était l'état de la fabrication dans cette île, les vices qui la faisaient languir, et les moyens qu'il faudrait adopter pour lui faire faire des progrès. La conviction même des vérités qu'il publie a fait réfléchir les propriétaires de cette île au sort qui menace leurs terres, s'ils n'adoptent pas promptement un système de réforme qui les mette à couvert de la triple influence qu'exercent sur eux l'industrie européenne, la grande production des autres pays et les lois restrictives du commerce (1).

Rien ne nuit autant aux progrès de l'industrie que la grande influence qu'exercent les époques heureuses durant lesquelles une réunion fortuite de circonstances donne aux fruits de la terre ou aux produits des fabriques un prix excessif, qui fait sortir d'une certaine proportion juste et modérée les intérêts des capitaux et paralyse les travaux du talent et les inventions du génie; puisque l'opulence acquise à peu de frais rend inutiles les efforts intellectuels pour avancer. L'île de Cuba se trouva dans

(1) Cette dernière cause est digne de la considération du gouvernement suprême, et d'autant plus qu'il n'est pas au pouvoir des cultivateurs de Cuba d'en modifier l'action. Le sucre de cette île pourra difficilement, à l'avenir, soutenir la concurrence sur les marchés d'Europe, si par le moyen de quelque traité en exécution on n'obtient pas la diminution des droits élevés qu'il paye à l'entrée dans les ports.

ces circonstances d'un bonheur extraordinaire durant l'année 1795. Le sucre s'y vendait alors de 3 1/2 à 4 piastres l'arrobe (1), et les capitaux représentés par les sucreries donnaient l'énorme intérêt de 30 p. 0/0. La masse générale des propriétaires ne s'arrêta point à réfléchir sur les causes de cette prospérité, ni à en calculer la durée, car l'homme, dans le moment du bonheur, repousse les idées qu'une prévoyance raisonnable lui présente, comme s'il craignait, en les accueillant, de voir s'évanouir sa chance. D'ailleurs la prévoyance n'est point une qualité ordinaire aux peuples, qui ont sans cesse besoin de leçons pratiques pour se corriger ou pour changer de route, sans que l'expérience des peuples étrangers leur serve d'exemple. L'élévation du prix du sucre à Cuba et la préférence qu'il obtenait sur les marchés de l'Europe ne pouvaient provenir, dans l'opinion du vulgaire, que de la méthode suivie pour sa fabrication, puisqu'il n'était pas possible qu'un système défectueux produisît des résultats aussi satisfaisants. De cette manière de raisonner, ils tiraient les principes ou les maximes les plus funestes (2), puisque, établissant, comme une vérité incontestable, que les sucreries de l'île de Cuba étaient les propriétés les mieux administrées dans leur genre, ils ne songèrent ni à réformer leur système de fabrication du sucre, ni à adopter de prudentes économies, ni à retirer cette fabrication de l'état vicieux et stationnaire dans lequel elle se trouvait en réalité.

Telle était l'opinion de la grande majorité des propriétaires, il n'y a pas longtemps encore, quoique dans le nombre il y en eût quelques-uns qui, parfaitement instruits des intérêts de leur pays et de ceux des autres nations de l'Europe, proposèrent aux sociétés patriotiques de la Havane et y soutinrent avec chaleur les idées avantageuses qu'indiquaient alors la raison et l'état des lumières (3). Les plans que ces sociétés adoptèrent font voir que

(1) Voyez plus bas le chapitre du commerce et l'article sur l'exportation.

(2) Rien n'est plus nuisible aux progrès, tant du peuple que des individus, que l'idée d'être parvenu à une perfection supposée ; car, à mesure que les autres avancent, ils laissent en arrière ceux qui ont embrassé cette idée. Les progrès extraordinaires de la nation anglaise sont dus peut-être en grande partie à ce que les Anglais ne croient jamais avoir atteint la perfection en aucun genre, bien qu'ils connaissent et qu'il soit impossible de nier les avantages dont ils jouissent sur les autres peuples qui admettent la fatale et désolante maxime de la perfection obtenue.

(3) Tels furent don Francisco de Arango, le comte de Casa Bayona, don José Ricardo O'Farrill et d'autres. Dans les *Mémoires de la Société patriotique*, de

leurs auteurs marchaient dans le vrai chemin des améliorations et qu'ils étaient au courant des découvertes modernes. Cependant ce patriotisme si ardent ne communiqua point sa clarté à la masse générale, et ainsi il fallut que le temps et la triste désillusion de l'expérience apprissent aux propriétaires que, s'ils ne voulaient pas se ruiner, il devenait urgent de penser à la réforme des sucreries.

En considérant dans son ensemble l'agriculture de l'île de Cuba, bornée à un petit nombre de végétaux produits à moins de frais dans d'autres pays, on pourrait conclure facilement que les prix avantageux du moment étaient le résultat de circonstances fortuites de peu de durée, et prédire qu'à l'avenir l'île ne serait pas en état de couvrir la valeur de ses importations par ses produits coloniaux, c'est à dire que la quantité de ceux-ci devait se calculer d'après la consommation étrangère et non d'après les besoins du pays, lesquels augmentaient par suite de sa prospérité même (1). D'une autre part, il n'était pas difficile de reconnaître les vices des sucreries, confiées à des contre-maîtres ignorants et, par malheur, plus indépendants de leurs propriétaires qu'il ne l'aurait fallu pour le bien des fermes, tandis que la nature et la condition des cultivateurs nègres, occupés à leur exploitation, soumettent ces plantations à un régime qui donne toute l'autorité et toute l'influence aux employés subalternes que l'on est forcé de supporter, parce que leur fréquent changement occasionnerait de très grandes pertes qu'ils savent, du reste, fort bien augmenter à leur sortie. Les colons connaissent parfaitement ce mal; mais, comme, pour toute espèce de réforme, il est nécessaire de savoir comment remplacer ce que l'on ôte et que, dans toute l'île, il n'existe pas d'hommes à qui l'on puisse se fier pour les substituer aux contre-maîtres actuels, et cela parce que l'on ne s'est pas occupé d'en former, il s'ensuit que le système vicieux des sucreries reste le même et le restera pendant longtemps encore.

Quant à la fabrication du sucre, on y a introduit, dans ces dernières années, de grandes améliorations, et l'on en projette d'autres

l'an 1793, on trouve une dissertation de don Nicolas Calvo, sur les connaissances chimiques nécessaires pour la fabrication du sucre, qui par son exactitude peut servir encore aujourd'hui de modèle.

(1) Nous avons annoncé et développé ces mêmes idées en l'an 1824, dans le discours d'ouverture de la chaire de botanique agricole et dans plusieurs numéros des *Annales des sciences*, imprimées à la Havane.

encore qui seront très-avantageuses (1). L'adoption des machines à vapeur, et l'usage du clarificateur dont a parlé M. de Humboldt, les nouvelles batteries pour la défécation du sucre et pour la concentration du sirop, dirigés par un seul foyer, la meilleure disposition et forme des chaudières, la réforme des purgeries, le soin des bois et l'usage de la bagasse pour seul combustible, ont produit une diminution considérable dans les frais, et une augmentation dans la quantité et la qualité des produits. Quand on a connu les méthodes modernes des fabriques de sucre de betterave et celles des raffineries, on a songé à les introduire (2) à Cuba, et plusieurs propriétaires ont déjà essayé avec succès quelques procédés partiels.

Une fois que l'on a eu reconnu que la fabrication du sucre n'est qu'une branche de la chimie appliquée (3), il est devenu nécessaire de faire une étude spéciale de cette science, ainsi que l'a recommandé M. de Humboldt, et que l'avaient déjà précédemment fait entendre les illustres patriotes que nous avons nommés. L'application du feu, soit immédiate, soit par l'intermédiaire de la vapeur, est un des points les plus essentiels dans les nouvelles fabriques, et les principes de physique mis en pratique facilitent aujourd'hui la concentration (4) du sirop à un point qui aurait paru incroyable il y a vingt ans.

(1) Il est bon de remarquer, comme un incident curieux de la fabrication du sucre, que, lorsque les émigrés français de Saint-Domingue établirent à Cuba des moulins mobiles pour l'eau, ils y étaient déjà connus depuis l'an 1598. On en établit, en effet, dès les premiers temps de la culture de la canne, sur les rivières de la Chorrera et de la *Zanja* ou tranchée, qui amène l'eau à la Havane; et l'on cite une sucrerie de ce genre appartenant à Hernan Manrique de Rojas, construite vers l'an 1598 près de la chute de Cerro. Voyez le *Cahier d'Urrutia*, p. 38.

(2) Le tribunal de commerce chargea, en 1828, don Pédro Baudhuy et don Ramon de Arozarena d'examiner l'état des sucreries à la Jamaïque, et les modèles qu'ils en ont rapportés ont déjà été imités avec beaucoup de succès dans plusieurs sucreries.

(3) Indépendamment de la grande simplicité de ce principe, nous regardons l'aveu de son exactitude comme d'une immense influence sur la réforme des sucreries. Pour y parvenir il est nécessaire d'établir deux grandes vérités, savoir : d'abord, que la méthode dans l'île est fort arriérée ; puis que des connaissances chimiques sont indispensables pour perfectionner la fabrication : par bonheur, elles sont déjà toutes deux reconnues. La chaire de chimie appliquée qui a été fondée à la Havane depuis notre départ et qu'occupe le professeur distingué don José Casaseca ne peut manquer de produire les plus heureux résultats.

(4) Quant à l'évaporation et à la concentration, nous avons réussi à obtenir

La méthode de Howard, qui consiste à cuire le sirop dans des chaudières fermées où l'on produit le vide au moyen de la machine pneumatique (1); le même effet produit par l'appareil de Roth (2), l'usage de chaudières mobiles à bascule (3) ou de celles qui ont été inventées depuis peu par M. Pecqueur (4), le terrage et le blanchiment du sucre par le moyen de la vapeur nue (5) au moyen de l'extraction de l'air de la partie inférieure des pains (6), sont autant de perfectionnements qui, avec les modifications convenables, ont été déjà en grande partie adoptés dans l'île, et ne manqueront pas de l'être partout.

Favorisée par tant de progrès et secondée par d'heureuses circonstances, la production du sucre dans l'île de Cuba a pris un grand et rapide accroissement que nous apprécierons plus bas en parlant du commerce maritime. Pour le moment, nous nous bor-

quelques données nécessaires à l'étude et au perfectionnement de ces opérations.

La densité du vesou (*guarapo*) extrait depuis peu de la canne jaune d'Otahiti, coupée dans le mois de mars, et à la température de l'atmosphère, est de 108 degrés du densimètre de Gay-Lussac. La densité du même vesou, mis en ébullition avec la chaux vive, est de 107 degrés, et sa température de 100 degrés centigrades.

Le sirop bouillant passe dans la chaudière par divers degrés de densité et de température compris entre 101 et 108° du thermomètre centigrade de 111° et 136° du densimètre.

La distribution dans les formes se fait lorsque le sucre se trouve dans la chaudière à battre par 84° de température et 140° de densité. Ces deux données, nous les avons trouvées constantes toutes les fois que nous les avons examinées.

Le vesou qui, à la température ordinaire, marque 108° de densité doit diminuer d'un peu plus de 77/100 de son volume, ou évaporer cette quantité d'eau pour parvenir à 140°, c'est à dire au filé; par conséquent, le volume du sirop au filé, au moment de la distribution dans les formes, est à celui du vesou comme 1 à 4,3. Le sirop qui, à froid ou à la température de 28°, marquait 116 au densimètre doit diminuer d'environ 30/100 de son volume ou évaporer cette quantité d'eau pour arriver à 140° de densité dont il a besoin pour être distribué dans les formes, c'est à dire que le volume du sirop en cet état est à celui qu'il avait dans la première chaudière, comme 1 à 3,37.

Ces observations, que nous avons faites en 1828, font partie du rapport présenté à la fin de la même année à la Société, et qui a été imprimé parmi ses *Mémoires*, ainsi que dans le nº 18 des *Annales des sciences*.

(1) Voyez-en la planche et la description dans le numéro 24 des *Annales* susdites.

(2) Nº 34 desdites *Annales*.

(3) *Annales des sciences*, nº 7.

(4) *L'Industriel*, février 1830.

(5) Brevets d'invention accordés à la Havane à MM. Thomas Springfield et William Archbold, de New-York.

(6) Invention de John Hugue, *Bibl. phys. économique*, mai 1830.

nerons à fixer les données principales qui sont nécessaires pour connaître la production de ce territoire tant par lui-même que comparativement aux autres îles qui se trouvent dans des conditions analogues.

Lorsque la dernière statistique officielle de Cuba fut dressée en 1827, les récoltes de ses sucreries furent évaluées à un peu plus de 8,000,000 d'arrobes de sucre blanc et moscouade, dont il se consomme plus de 2,000,000 dans l'île et le reste s'exporte. Mais depuis lors la production a si fort augmenté que, dans ces dernières années, on a pu exporter jusqu'à 12 et 13,000,000 d'arrobes, de sorte que, en ne mettant que 3,000,000 pour la consommation intérieure, la production totale s'élèverait à 16,000,000 d'arrobes, c'est à dire à plus de 186,000,000 de kilogrammes. Aucune des Antilles étrangères n'égale cette production ni n'en approche même, laissant à part la qualité du sucre, qui est infiniment supérieure. La plus forte exportation de la plus considérable des Antilles anglaises, qui est la Jamaïque, n'a jamais dépassé 1,200,000 quintaux d'Angleterre(1), ou 60,840,000 kilogrammes dans les dernières années du régime de l'esclavage, et n'a pu atteindre 800,000 quintaux ou 40,569,000 kilogrammes les années suivantes. Il y a plus, si l'on ajoute ensemble le produit de toutes les possessions britanniques dans les Indes occidentales, on n'arrivera pas encore à la quantité que nous avons indiquée pour l'île de Cuba seule, ainsi que nous le verrons bientôt. Quant aux Antilles françaises, la Martinique, la Guadeloupe et les îles adjacentes, la production du sucre n'y passe pas 66,000,000 de kilogrammes, et elle n'atteint pas 100,000,000 en y ajoutant Cayenne et l'île Bourbon. Si à ces quantités nous joignons celles que produit l'Inde, savoir : 519,126 quintaux d'Angleterre (2) ou 26,319,688 kilogrammes; le Brésil, 2,400,000 de quintaux ou 121,680,000 kilogrammes; les États-Unis, 900,000 quintaux ou 45,630,000 kilogrammes; Java, 892,471 quintaux ou 45,248,482 kilogrammes, et enfin les autres colonies hollandaises et danoises, 710,000 quintaux ou 35,997,000 kilogrammes, nous arriverons à un total au minimum de sucre de canne, évalué, par l'expertise, de 15,634,321 quintaux d'Angleterre ou 792,660,074

(1) Le quintal anglais ou cwt est de 112 livres d'Angleterre et équivaut à 50 k. 70 d.

(2) Ces détails sont tirés des documents officiels les plus récents.

kilogrammes, équivalant à un peu plus de 68,000,000 d'arrobes de Castille; ce qui peut nous servir pour calculer l'importance relative de la quantité pour laquelle notre fertile Cuba contribue à la production totale de la canne à sucre (1).

A cette masse de produits saccharins nécessaires pour alimenter les marchés du monde, il faut ajouter ceux d'une racine européenne que, dans l'origine, on regardait avec indifférence ou même avec mépris, mais qui se sont accrus peu à peu au point d'inspirer des inquiétudes sérieuses aux colonies. Ces progrès sont dus en partie aux moyens que les gouvernements d'Europe ont employés pour favoriser la culture de la betterave, et en partie à l'application que l'on est parvenu à faire des sciences agronomiques et chimiques au système rural des propriétés, et l'avantage qui en est résulté pour l'élaboration du suc de cette racine. A cet égard, les progrès ont été si remarquables, que nonobstant la pauvreté du suc, comparativement à celui de la canne, les fabricants sont parvenus à n'avoir que 12 à 15 p. 0/0 de mélasse pour tout résidu (2). C'est par des moyens semblables que l'on a réussi à obtenir en France, de la récolte de 1841 à 1842, 30,493,624 kilogrammes de ce sucre (3), par 339 fabriques en activité en l'an 1840; l'association allemande produit 12,168,000 kilogrammes par 141 fabriques, la Russie 3,000,000 par 158 fabriques (4), ce qui fait pour ces pays un total d'environ 46,000,000 de kilogrammes de sucre de betterave, ou plus de 3,600,000 arrobes de Castille.

(1) Voici un aperçu de la manière dont le sucre de canne s'est distribué, en 1839, entre les principales nations.

La Grande-Bretagne et l'Irlande.........	3,834,847	quintaux d'Angleterre.
Les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale et la Nouvelle-Galles du Sud....	136,121	»
Les États-Unis d'Amérique..............	2,540,000	»
La France.............................	2,462,000	»
La Russie, la Prusse et l'Autriche........	2,522,000	»
L'Italie, la Belgique et l'Allemagne......	1,735,000	»
La Hollande et le Danemark.............	1,238,000	»
L'Espagne et le Portugal................	1,166,353	»
Total...........	15,634,321	quintaux d'Angleterre.

(2) Notes citées, page 77.

(3) *Moniteur* du 20 juillet 1842.

(4) M. Moreau de Jonnès, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*, Paris, 1842, p. 227.

Cette augmentation, que le sucre indigène éprouvait en France et en d'autres pays de l'Europe, servit de stimulant aux colonies pour introduire chez elles les méthodes de fabrication qui avaient procuré un triomphe si inespéré à la betterave. Nous avons déjà fait connaître quelques-unes de celles qui furent adoptées dans l'île de Cuba, et les colonies françaises essayèrent aussi d'imiter la métropole. A la Martinique, il n'y avait, en 1839, que six sucreries qui eussent des machines à vapeur; toutes les autres continuaient à se servir des anciens moulins, dont la pression est très-imparfaite, et pourtant on en obtenait de $\frac{2}{3}$ à $\frac{4}{5}$ du poids de la canne en vesou ou guarapo (1). On faisait aussi alors un intéressant essai qui devait faire changer d'aspect à l'industrie coloniale; il consistait dans le desséchement de la canne (2); nous en ignorons le résultat. Pour la défécation, on commençait à se servir des clarificateurs ou cuves anglaises de la Jamaïque, et pour l'évaporation et la concentration du liquide ou sirop on employait des batteries de même origine, mais très-imparfaitement montées (3). On consulte à peine le thermomètre, et fort peu de propriétaires ont adopté la chaudière à bascule pour indiquer le point, laquelle se place à part sur un petit fourneau indépendant; bien moins encore les filtres de Dumont et Taylor, auxquels on a même renoncé à la Guadeloupe. Du reste, cette dernière île a essayé avant la Martinique les chaudières pour cuire et concentrer par la vapeur dans le vide, d'après le système simple de MM. Pecqueur et Péan; elles ont donné un sucre très-supérieur à celui que l'on avait obtenu auparavant, avec une réduction de 25 pour 100 sur la mélasse. Il paraît que l'usage de ces systèmes perfectionnés, introduits déjà depuis plusieurs années dans l'île de Cuba, s'est étendu un peu davantage dans les colonies françaises, puisque, lors de la dernière exposition de l'industrie à Bruxelles, nous avons vu un appareil complet de MM. Derosne, Cail et Cie (4), qui venait d'être acheté pour la Martinique. Cette colonie est plus avancée que celle de la Guadeloupe pour les méthodes de fabrication, mais celle-ci la surpasse à son tour quant au système de travail, aux cultures, et en général à tout le système administratif

(1) Notes indiquées, p. 67.
(2) Idem, p. 84.
(3) Idem, p. 71.
(4) Nous avons parlé de cette machine dans notre dernier *Rapport sur l'état de l'industrie en Belgique*, Madrid, 1842, p. 32.

des habitations. Aux faits que nous avons cités plus haut nous ajouterons maintenant que, tandis qu'à la Martinique les travaux des sucreries continuent jour et nuit pendant la fabrication, il n'en est pas de même à la Guadeloupe, où les nègres se retirent à la chute du jour pour se reposer.

En attendant, tous les essais qui se font avec des machines délicates qui exigent de l'intelligence, du zèle et de l'adresse dans les ouvriers qui les manient, échoueront toujours contre la nonchalance des nègres, nonchalance dont ils conserveront l'habitude tant qu'ils demeureront dans l'esclavage. Les commissaires français l'ont reconnu dans les derniers rapports qu'ils ont faits à leur gouvernement (1). Cette observation a été confirmée par la facilité avec laquelle on introduit dans les Antilles anglaises toutes les améliorations nécessaires pour économiser les bras et les forces de l'homme, parce que là l'ouvrier libre reconnaît les avantages de ces procédés, qui lui permettent, dans un temps donné, pour lequel il est payé, de faire la même tâche ou une plus considérable avec moins de peine et un profit égal. Y étant, par conséquent, intéressé lui-même, il s'applique à seconder la réussite des inventions utiles, tandis qu'au contraire l'esclave, employant constamment sa force comme une machine, demeure indifférent à toute amélioration, puisqu'aucune ne contribue à diminuer une tâche que dans sa logique caractéristique il qualifie avec une grande exactitude, par cette maxime que l'on entend fréquemment répéter dans l'île de Cuba, *travail blanc jamais finir* (trabajo de blanco no acaba nunca). Les améliorations les plus importantes que l'on ait introduites ou essayées avec succès dans les colonies anglaises sont l'emploi de la charrue pour planter la canne et sarcler les plantations; la charrue à vapeur pour les grands travaux; le porte-canne (*cane-carrier*), pour porter les cannes au moulin; le mécanisme d'une chaîne sans fin mue par la même machine, qui transporte la canne des bateaux au moulin, dans les sucreries de la Guyane; l'autre mécanisme (*green megass elevator*) mû par le même moteur, et qui porte la bagasse exprimée à l'endroit qui lui est destiné; le réfrigérateur à roues posé sur un petit chemin de fer, qui, après avoir reçu le sirop sortant de la chaudière à bascule, le porte sur la purgerie pour l'y verser et le distribuer par des trous pratiqués à cet effet dans le plancher;

(1) Notes citées, p. 83.

d'autres petits chemins de fer pour transporter avec facilité les boucauts; et enfin *the excavator*, espèce de bateau en tôle, armé de couteaux pour couper la terre glaise, et traîné par une locomotive de la force de dix chevaux; on s'en sert pour ouvrir des fossés et des canaux. Dans ces îles, on a calculé que l'usage de la charrue diminue au moins d'un tiers les travaux des champs, et que les deux instruments pour la canne et la bagasse font en un jour la tâche de quinze bons ouvriers (1).

Cependant, malgré toutes ces améliorations, la production du sucre de canne diminue considérablement dans toutes les Antilles anglaises, par suite de l'émancipation des esclaves et par le changement que cette mesure a produit dans la position sociale de ces ouvriers. Dans l'introduction de cette partie de notre ouvrage, nous avons examiné les circonstances qui ont affecté le travail libre de la race africaine sous le ciel des tropiques et au milieu d'une nature généreuse; maintenant nous nous occuperons seulement de réunir quelques données qui devront servir à prouver la diminution des récoltes du sucre dans les possessions anglaises, et la probabilité que cette diminution continuera. Avant d'entrer dans ces détails, nous ferons une observation importante, savoir, que la culture de la canne diminue précisément dans les îles où les terrains sont les plus fertiles et les plus abondants, là où les circonstances naturelles offrent le plus de moyens pour la production, tandis qu'au contraire, dans quelques autres où les terrains sont rares, et où par conséquent les travailleurs libres manquent de facilités pour avancer dans leurs travaux et étendre la culture, la canne présente un niveau constant, mais qui tend plutôt à s'élever qu'à baisser. L'énumération de ces diverses localités (2) ne paraîtra sans doute pas déplacée dans cet ouvrage, puisque, indépendamment de ce qu'elle fait connaître l'état des cultures dans les pays auxquels elle se rapporte, elle doit présenter des tableaux comparatifs de l'importance de ces cultures et mettre à même de juger de l'avenir qui se prépare pour elles.

(1) *Abolition de l'esclavage*, 3e communication, p. 397, etc.

(2) Les détails qui suivent sont tirés de documents officiels présentés, les uns au parlement britannique, les autres au ministre de la marine et des colonies de France; on peut les voir avec plus d'étendue dans les rapports cités ci-dessus, 3e et 4e communications, ainsi que dans *The tables of the revenues, population, commerce, etc., of the United Kingdom*, supplement to part. VII, *Colonies*, London, 1839.

A la Jamaïque, dans les douze années qui ont précédé le régime de l'apprentissage, la production du sucre a varié entre 100,000 et 80,000 boucauts par an (1). Durant les quatre années de l'apprentissage, la production baissa de 80,000 à 68,000 boucauts, à quoi se réduisit la récolte de 1838; en 1839, la récolte, préparée sous le même système, mais effectuée sous le régime libre, fut de 48,500 boucauts; en 1840, il baissa à 30,000. Les exportations pour la Grande-Bretagne furent, pendant ces trois années, respectivement de 1,053,181, de 765,078 et de 518,541 quintaux d'Angleterre. « Il arrive dans cette île ce que l'on ob-« serve aussi dans les autres, savoir, que, depuis que les nègres « n'ont plus été forcés de travailler, ils se sont abandonnés à leur « paresse naturelle. Les champs de canne leur rappellent une « époque de malheur, et, s'ils y vont pour leur propre compte, il « est fort difficile de les décider à travailler pour d'autres (2). »

A Sainte-Lucie, à Saint-Vincent et à la Grenade, la récolte de 1839 avait été préparée par l'apprentissage, et tout annonçait un excellent résultat; mais la transition rapide de cet état à celui de liberté absolue, le 1er août 1838, produisit une si grande perturbation dans les propriétés, qu'elle paralysa cette récolte, qui se trouva inférieure à celle des années précédentes. La même chose arriva à celle de 1840; aussi les exportations de ces trois îles diminuèrent-elles de 412,671 quintaux qu'elle avait été en 1838, à 319,374 en 1839 et à 227,669 en 1840.

A Trinidad, la production moyenne du sucre, pendant les dix années de 1825 à 1835, fut de 29,263 boucauts (3); de 1835 à 1837, les récoltes flottèrent entre 22,000 et 25,000 boucauts; de 1837 à 1839, elles ne passèrent pas 20,000; en 1840, la récolte tomba à 18,000 boucauts; mais il paraît que les pluies excessives contribuèrent à cette diminution, qui, de toute manière, n'est pas aussi considérable que celle qui a eu lieu dans les autres îles, et les exportations s'en sont peu ressenties, s'étant élevées à 286,247 quintaux en 1838, à 268,669 en 1839 et à 245,778 en 1840. Mais des circonstances particulières ont favorisé cette île, où l'on a pu remplacer par d'autres les bras enlevés au travail.

(1) Dans les colonies anglaises, le boucaut pèse 2,000 livres.

(2) Ce sont les termes du rapport présenté par M. Layrle au ministère français, 3e communication, p. 71.

(3) Ces boucauts sont d'un tiers plus forts que ceux de la Martinique; ils pèsent de 1,500 à 1,600 livres, et ceux de cette île 1,000 à 1,100 livres.

La Guyane anglaise, Démérary et Berbice ont vu diminuer leurs récoltes et leurs exportations de sucre de 835,300 quintaux, taux auquel elles montaient en 1838, à 566,852 en 1839 et à 559,644 en 1840. Tabago, la Dominique et la Barbade offrent aussi une diminution progressive que l'on peut apprécier par les exportations : de 593,490 quintaux qu'elles furent en 1838, elles se réduisirent à 490,738 en 1839 et à 293,705 en 1840. En revanche, la production a augmenté à Saint-Christophe, à Antigoa, à Nevis et à Monserrat, ainsi que dans d'autres petites îles dont les exportations présentent un accroissement annuel considérable. Elles ne furent que de 165,404 quintaux en 1837, et s'élevèrent à 330,631 en 1838, à 408,146 en 1839 et à 337,523 en 1840. Le grand nombre de bras qui existent dans ces îles, en proportion de la quantité de terrains déjà assignés à d'autres cultures, et qui ne laissent aucune portion disponible que les travailleurs libres puissent cultiver pour leur compte, les force à se soumettre à certaines conditions d'activité et de persévérance, leurs besoins croissant avec la liberté et le travail seul pouvant leur procurer les moyens d'y satisfaire. En outre, l'époque de la liberté, ayant commencé à Antigoa dès l'an 1834, a permis d'organiser le travail libre avec les conditions nécessaires pour le rendre plus productif que celui des esclaves, favorisée qu'était cette île par des circonstances exceptionnelles que ne possèdent pas les autres et surtout pas les Antilles espagnoles.

Il est d'ailleurs incontestable que la production du sucre a diminué dans les possessions anglaises. La proportion dans laquelle cette diminution a eu lieu peut se déduire du résumé suivant de la moyenne des importations annuelles des Indes occidentales dans la Grande-Bretagne.

De 1814 à 1834, période d'esclavage .	3,640,712	quintaux ou	184,584,090	kilog.
De 1834 à 1838, » d'apprentissage.	3,487,801	»	177,831,510	»
En 1839, première année de liberté...	2,824,106	»	143,182,174	»
En 1840, seconde année de liberté...	2,210,226	»	106,484,458	»

Pour compléter ces détails sur la diminution de la production du sucre dans les Indes occidentales anglaises, nos lecteurs voudront bien fixer leur attention sur les données suivantes qui prouvent qu'elle a augmenté dans l'île Maurice, par l'introduction d'ouvriers indiens, comme elle l'a fait dans l'Inde. Il y avait

en 1838, dans cette île, 24,576 Indiens, race qui constitue la principale force pour la culture. Ce terme moyen des récoltes, qui était, en 1838, de 70,000,000 de livres de sucre (1), ne paraît pas avoir diminué, tandis que dans l'Inde elle augmente dans une progression qui, sous peu d'années, deviendra considérable. Les exportations du Bengale seul, qui, en 1832, étaient de 17,000,000 de livres, se sont élevées, en 1840, à 61,000,000. D'autres ports exportent des quantités que nous ne connaissons pas, mais dont la valeur est loin de couvrir celle des importations anglaises, qui s'élèvent à 4,000,000 de livres sterling (2); il est donc urgent, pour la Grande-Bretagne, que cette production augmente, afin qu'elle puisse solder son compte commercial avec ce pays, dont les destinées doivent influer si immensément sur celles de l'Europe.

De toutes ces considérations on peut conclure que, à mesure que les années s'écoulent et que les événements se compliquent, il devient plus indispensable pour l'île de Cuba de réformer son système agronomique et administratif, pour lui en substituer un autre qui réunisse à l'unité la simplicité de l'action, la compensation réciproque des produits, et l'économie du temps avec celle des forces et des moyens. Ainsi elle se trouvera préparée au grand changement que doit amener la fin de la traite des nègres, puisque, au moment où arrivera la diminution du nombre de bras destinés à la culture, ces bras seront aussi devenus moins nécessaires, les travaux pénibles qu'exigent aujourd'hui les sucreries étant exécutés par d'ingénieuses machines; alors aussi on pourra employer une partie des bras aux cultures intéressantes et faciles que l'on néglige en ce moment; savoir : celle du maïs, du riz, des légumes et des pâturages, l'élève des animaux de toute espèce, et le soin des forêts et des bois. Aussitôt que les moulins à vapeur auront été généralement adoptés, on n'aura plus besoin du grand nombre de bœufs que les sucreries nourrissent comme agents de force pour faire tourner les moulins; nous ne prétendons pas dire, pour cela, qu'il faille les supprimer, puisque leur élève et leur engraissement font partie du nouveau système agronomique dont nous avons posé les bases.

(1) La livre anglaise équivaut à 0,4534 kilogrammes, et 112 livres font un quintal anglais.

(2) Il paraît que les exportations de l'Inde anglaise ne passent pas un million de livres sterling, de sorte que le déficit est de 3 millions, ce qui rend indispensable leur augmentation

En l'année 1830, nous avons estimé à 170,000 piastres fortes le capital représenté par une sucrerie dont le rapport annuel était de 1,000 caisses ou 16,000 arrobes de sucre ; ce capital pouvait se répartir ainsi :

Trente caballerias de terre à 1,800 piastres.	54,000 piastres.
Valeur de la canne plantée sur 6 caballerias, en évaluant la souche à la moitié de la valeur du sucre fabriqué et la canne au quart	12,000
Les bâtiments et l'alambic.	45,000
Les machines, ustensiles et instruments de labourage.	13,500
90 nègres à 400 piastres	36,000
50 paires de bœufs à 135 piastres. . . .	6,750
4 chevaux ou mulets à 60 piastres. . . .	240
Plantations de bananiers de 16,000 pieds.	2,000
Carrés de légumes potagers.	510
Total	170,000 piastres.

Les produits de cette propriété consistent en :

1,000 caisses de sucre qui, au prix de 8 et 12 réaux de plata (1), ou 20 et 30 réaux de vellon, valent	16,000 piastres.
1,000 caisses que ce commerce paye à raison de 26 réaux de plata.	3,250
70 pipes de tafia à 15 piastres.	1,050
3,250 barriques de mélasse restant après en avoir consacré 1,750 à la fabrication du tafia.	406
Total des produits.	20,706 piastres.

Sur ces produits, ceux du tafia et de la mélasse dans l'état où

(1) La production des sucreries de l'île de Cuba se partage par moitié pour le sucre blanc et le sucre terré; la différence entre les prix respectifs est de 4 réaux de plata ou 10 de vellon. C'est ainsi qu'il faut entendre les expressions de prix 8 et 12, 4 et 8, etc., que l'on rencontre fréquemment dans le cours de ce chapitre.

sont aujourd'hui les prix qui réduisent la valeur du sucre, calculée à 4 et 8 réaux avec la tare pour les caisses, à 15,250 piastres fortes, ne peuvent entrer en considération.

Quant aux frais d'exploitation, en supposant même qu'ils n'aient pas augmenté, ils ne sauraient être évalués à moins de 13,634 piastres, taux auquel nous les avons estimés à cette époque, savoir :

Gages du contre-maître	700 piastres.
Idem de l'économe.	300
Idem du médecin.	200
Idem du maître de sucre	700
Idem de l'alambiqueur tonnelier.	500
Vestiaire, entretien et infirmerie.	2,481
Renouvellement des nègres et des animaux 6 p. 0/0	2,579
Renouvellement des machines, ustensiles et instruments, 15 p. 0/0.	2,034
Coût des encaissages à 12 réaux de plata. .	1,500
Fret, à 20 réaux de plata la caisse (par mer), de la sucrerie à la Havane.	2,500
Fret des 70 pipes de tafia à 2 piastres (id.). .	140
Total des frais. . . .	13,634

Ces frais, répartis sur la quantité de sucre produite, donnent par chaque arrobe 17 réaux de vellon, soit environ 7 réaux de plata, monnaie de l'île, ou 4 fr. 50 c. environ. Dans les vieilles sucreries les frais de production ne sont pas au dessous de 24 réaux de vellon par arrobe.

En 1830, d'après les prix d'alors, il y avait un bénéfice de 7,072 piastres équivalant à un peu plus de 4 p. 0/0 du capital représenté par la propriété; mais en réfléchissant que, dans le calcul de sa valeur, on a fait entrer des frais qui n'étaient pas de véritables déboursés, et qu'il s'y trouve des parties en quelque façon doubles, comme, par exemple, celle de la plantation résultant du terrain et de l'entretien des nègres qui les ont faites, etc., nous disons que les produits nets s'élèvent de 7 1/2 à 8 p. 0/0, en achetant des terres imposées à 5 p. 0/0, et qu'en déduisant 5 p. 0/0 de la dîme que payent les sucreries, quand elles sont d'une fondation antérieure à l'an 1805, les revenus sont encore de 6 à 6 1/2 p. 0/0.

La fabrication du tafia, toujours aux prix de cette époque, produisait un bénéfice très peu considérable, car il n'atteignait pas 3 p. 0/0, et, vu les grands frais de transport, on n'en tenait aucun compte, à moins que l'on ne le distillât, pour diminuer le coût de ces frais par la valeur de l'esprit. Enfin nous jugions alors que les profits de ces sucreries, variant entre 5 et 7 p. 0/0, ou s'élevant même à 8, au dire de quelques propriétaires, n'étaient pas assez considérables pour une exploitation à la fois agricole et industrielle, qui exige des avances de gros capitaux et qui demeure exposée à des accidents sans nombre. Notre assertion se trouve bien réalisée aujourd'hui que, par la baisse extraordinaire des prix, les profits sont devenus insignifiants, comme on peut le voir par le compte qui suit.

Capital représentant une sucrerie d'un produit de 1,000 caisses ou 16,000 arrobes.	170,000	piastres.
Produit brut.	15,250	
Frais annuels d'exploitation. . . .	13,634	
Produit net. . . .	1,616	

Il faut ajouter à cela que l'établissement d'une de ces plantations ainsi que son entretien ont généralement lieu au moyen de capitaux en numéraire empruntés à un intérêt très-élevé, ce qui augmente les frais d'exploitation. Si l'argent coûte 12, 18, 24 p. 0/0 et plus d'intérêt par an, on comprendra quelle devra être la situation des propriétaires qui payent un tel intérêt, quand les récoltes, au lieu d'offrir un revenu de 7 à 8 p. 0/0, comme aux prix de 10 et 12, présentent au contraire de la perte.

Les Antilles françaises offrent une position non moins funeste, provenant de causes identiques, sous le régime de l'esclavage qui y prévaut; et la majeure partie des Antilles anglaises, sous le régime de la liberté qu'elles ont adopté, ne sont pas plus heureuses en ce qui regarde soit le montant des produits, soit la cherté des moyens employés pour les obtenir. Ce phénomène industriel de la baisse générale du prix du sucre, dans les Indes occidentales, se joignant, non pas à une diminution, mais au contraire à une augmentation dans les frais d'exploitation, est fort extraordinaire et d'une beaucoup trop grande influence pour ne pas fixer toute notre attention, au moment où nous écrivons. Nous tâcherons

d'appeler aussi celle de nos lecteurs sur la manière dont cette baisse s'est manifestée et sur les circonstances qui l'ont accompagnée; nous ferons à ce sujet une courte digression, qui ne paraîtra pas étrangère à la matière qui nous occupe et moins encore au plan et à la tendance de cet ouvrage.

De la précieuse collection de documents publiés récemment par le gouvernement français sur ses colonies, il résulte que, dans la Martinique, on peut regarder les sucreries comme divisées en trois classes, savoir : celles qui fabriquent depuis 300 jusqu'à 600 barriques (1), ou de 13,000 à 26,000 arrobes; celles dont la fabrication ne s'élève que de 150 à 300 barriques ou de 6,500 à 13,000 arrobes, et enfin celles qui fabriquent 50 barriques au moins et jusqu'à 150, ou de 3,200 à 6,500 arrobes. Pour chacune de ces trois classes de sucreries, le coût de chaque 50 kilogrammes revenait respectivement dans les années 1837 et 1838 à 10, 11 et 12 fr., ce qui en poids et en monnaie de Cuba fait à peu près 10, 11 et 12 réaux l'arrobe. Voici le détail des frais d'exploitation d'une sucrerie de 250 nègres, produisant 580 barriques de sucre, ou 25,000 arrobes ou 1,500 caisses.

Entretien des nègres.	2,987 piastres.
Matériaux et confection des barriques. . . .	2,060
Gages du contre-maître.	2,400
Gages du médecin, 800 fr. et frais de l'hôpital.	394
Ustensiles et leur renouvellement.	1,000
Frais de la sucrerie, gratifications, étrennes, etc.	1,064
Transport du sucre de l'habitation à Saint-Pierre.	1,453
Droit colonial 17 fr. par 1,000 kilogrammes.	996
Total,	12,354 piastres.

Les frais sont moins considérables pour beaucoup d'habitations de cette île, où l'entretien des nègres n'est pas pour le compte du propriétaire, qui, pour en tenir lieu, leur cède la journée du samedi, pendant laquelle ils cultivent leur jardin, ce qui se fait

(1) La barrique contient 500 kilogrammes au moins.

aussi dans la plus grande partie des sucreries de la Guadeloupe. Dans cette dernière île, quoique les terres soient moins bonnes et les habitations plus petites, les frais d'exploitation ne sont pas plus considérables, de sorte que l'on peut les évaluer proportionnellement à ce que nous venons de dire. Mais dans ces frais il faut distinguer ceux qui appartiennent réellement à la production et ceux qui ne sont qu'accessoires. Dans les seconds nous comprenons l'achat et la confection des boucauts ou barriques, les frais de transport, de pesage, de magasinage, la commission de vente et l'impôt colonial, qui s'élèvent à 45 fr., 42 fr. 25 c. et 37 fr. 25 c. par barrique, ce qui revient à 4 fr. 30 par quintal, ou 5 réaux de vellon par arrobe.

Les frais d'exploitation varient selon l'étendue de la sucrerie et les circonstances favorables et défavorables de son établissement. Une de ces habitations, à la Guadeloupe, qui produit annuellement 400 boucauts ou 17,000 arrobes, c'est-à-dire plus de 1,000 caisses, garnie de 200 nègres, située d'ailleurs dans un terrain fertile, à proximité de la ville, qui n'est point exposée aux sécheresses et qui est bien administrée, a coûté 655,000 fr. ou 131,000 piastres, somme partagée de la manière suivante :

Bâtiments.			27,780 piastres.
Ustensiles.			1,780
Terres, savoir :	150 carrés de cannes(1)	30,000	47,500
	100 » de savanes, jardins, etc. . . .	10,000	
	150 » de bois. .	7,500	
Nègres, savoir :	85 cultivateurs et ouvriers.	25,500	45,300
	50 moyens.	12,000	
	65 enfants et vieillards.	7,800	
Animaux, savoir :	25 mulets.	3,000	8,640
	48 bœufs.	3,840	
	Vaches, etc. . . .	1,800	
	Total.		131,000 piastres.

(1) Un carré équivaut à environ 1 hectare ou 3 3/5 acres.

Les frais obligés s'élèvent par an à :

Gages du contre-maître et autres.	1,600 piastres.
Gages du médecin et frais de l'hôpital. . . .	500
Nourriture de 100 nègres à raison de 2 livres et demie de morue et 2 mesures et demie de maïs par jour, faisant 10 réaux par semaine	2,160
Vêtements.	760
Barriques et renouvellement des ustensiles, du fumier, etc.	1,672
Réparation des bâtiments et renouvellement des animaux.	1,840
Droit colonial à 10 francs le quintal.	800
Impôt municipal à 2 francs par nègre. . . .	60
Magasinage et commission de vente.	1,620
	11,012 piastres.
A déduire les frais relatifs à la fabrication du rhum.	1,012
Total des frais annuels. . . .	10,000 piastres.

Or, sur cette habitation, l'arrobe de sucre s'élève à 13 réaux, non compris les intérêts du capital; et quand la vente se fait au prix de 25 réaux l'arrobe, les propriétaires en retirent un bénéfice de 7 $\frac{6}{10}$ p. 0/0, ce qui, avec 2 p. 0/0 pour le bénéfice sur le rhum, fait en tout 9 $\frac{6}{10}$ p. 0/0.

Une petite sucrerie dans la même île, avec 60 esclaves, et qui, dans de mauvaises conditions, produit 60 barriques de sucre ou 2,580 arrobes, c'est à dire environ 160 caisses, était évaluée à 50,000 piastres de la manière suivante :

Bâtiments.			16,700 piastres.
Terres, savoir :	50 carrés de cannes.	10,000	15,000
	13 id. de jardins.	3,000	
	40 id. de bois. .	2,000	
Animaux, savoir :	16 mulets.	1,920	3,600
	16 bœufs.	1,280	
	Vaches, etc. . . .	400	
Nègres, savoir :	40 adultes.	12,000	14,000
	20 adolescents. . . .	2,000	
Ustensiles.			1,200
		Total. . . .	50,500 piastres.

Frais annuels.

Nourriture de 30 nègres à 2 francs par semaine, et vêtements.	810 piastres.
Réparation des bâtiments, ustensiles, renouvellement des animaux, etc.	1,400
Droit colonial et frais accessoires.	880
Total.	3,090 piastres.

En déduisant les frais de la fabrication du rhum, il en résulte que, dans des conditions favorables, le quintal de sucre revient à 23 fr. 33 c., soit environ 24 réaux l'arrobe. Vendu au prix de 25 francs, le capital investi ne donnerait que $\frac{4}{10}$ p. 0/0 de profit.

Mais dans les colonies françaises, de même que dans l'île de Cuba, les frais d'exploitation sont grevés encore des intérêts du capital investi, augmentés de ceux que l'on a coutume de payer pour l'argent qu'exige l'entretien annuel des habitations. Ces frais sont encore plus considérables quand la fortune des propriétaires de la sucrerie ne leur permettant pas de faire eux-mêmes l'achat des objets nécessaires à leur habitation, ils sont obligés de se servir d'agents intermédiaires, que dans l'île de Cuba on appelle *refaccionistas*, et de qui les intérêts ou commissions qu'ils comptent varient entre 12 et 24 p. 0/0 par an.

En 1828, on fit, dans les colonies françaises, une estimation de la propriété rurale, afin de fixer les prix pour la vente des habitations; mais il paraît que ces calculs furent fort exagérés. En soumettant à une évaluation très soigneusement faite les diverses parties dont l'ensemble forme le capital que représente une sucrerie à la Martinique, produisant 500 boucauts, et que son propriétaire estimait à 738,200 francs, ou 147,640 piastres fortes, il en est résulté que sa valeur n'était réellement que de 94,680 piastres, réparties comme suit :

Terres : 227 carrés dont 100 étaient cultivés.	24,000	31,600 piastres.
et 127 en savanes et bois. . .	7,600	
Bâtiments, savoir : deux hangars pour la bagasse.	500	20,000
Un moulin.	2,400	
Usine pour chaudières, habitat^{s}., etc.	17,100	
A reporter. . .		51,600 piastres.

Report.	51,600 piastres.
Ustensiles.	1,200
200 nègres à 200 piastres les adultes, et de 50 à 120 les enfants et les vieillards.	32,400
Animàux, savoir : 40 mulets, 46 bœufs et 20 vaches.	9,480
Total. . .	94,680 piastres.

Les frais d'entretien pour la production annuelle peuvent s'estimer à 14,044 piastres fortes.

Le produit consistait, en l'an 1838, en 500 boucauts de sucre à 20 francs, ou 4 piastres fortes le quintal . .	20,000 piastres.
Plus 16,500 gallons de mélasse à 66 gallons par boucaut, au prix de 65 cent. le gallon.	2,025
Produit total. . . .	22,025 piastres.

Ce qui, sur le capital en question, revient à 8 1/2 p. 0/0 par an. Quant aux propriétés qui se trouvent dans de mauvaises conditions, on a calculé que les profits ne passent pas 5,10 p. 0/0 ; mais ces calculs sont l'un et l'autre imaginaires, avec le prix et les conditions d'aujourd'hui. Malgré cela, des personnes bien entendues assurent que, sous une meilleure administration économique, on obtiendrait un intérêt proportionné à celui des sucreries de la Martinique, ce qui est arrivé en partie à celles de la Guadeloupe, où à une culture plus soignée on a joint l'élève d'un grand nombre d'animaux, une discipline mieux entendue sur les habitations, et enfin la présence continuelle et la prudente direction des propriétaires.

Les prix du sucre dans les colonies françaises, depuis 1823 jusqu'en 1829, varièrent entre 28 et 33 fr. le quintal, et s'élevèrent parfois jusqu'à 45 et 50 fr. En 1830, la baisse fut sensible, et elle devint rapide de 1831 à 1832 ; toutefois, à la fin de cette année, les prix s'élevèrent de nouveau à 32 et 33 francs, pour retomber immédiatement après ; les prix moyens furent de 25 à 26 francs. Ils continuèrent à ce taux jusqu'en 1838, époque malheureuse, depuis laquelle on ne put obtenir plus de 22 francs, prix qui baissa progressivement jusqu'à 15 francs le quintal. L'abondance des récoltes rendait avec cela le sort des propriétaires fort précaire, et ils ne sortirent de leur embarras que par la mesure qui fut adoptée

en mai 1839, et qui permettait l'exportation chez l'étranger. De toute manière, une augmentation dans les prix paraît être un point d'urgente nécessité pour les Antilles françaises, dont les grandes sucreries ont besoin de vendre leurs produits au plus bas à 22 francs, et les petites à 30 francs le quintal de 50 kilogrammes. Or, comme ces îles comptent plus de petites que de grandes sucreries, le prix moyen, absolument nécessaire pour la conservation de ces propriétés, est de 25 francs le quintal, prix qu'elle est fort loin de pouvoir réaliser.

De la comparaison de ces données on peut tirer des conséquences ou résultats intéressants ; savoir : que les frais de production du sucre dans l'île de Cuba, à raison de 17 réaux de vellon, ou environ 7 réaux de plata l'arrobe, sont beaucoup plus considérables que dans les colonies françaises, où ils ne s'élèvent qu'à une moyenne de 12 réaux de vellon, ou environ 5 réaux de plata l'arrobe ; que, nonobstant la qualité supérieure du sucre de Cuba, les prix en sont descendus à un taux si bas, que, quoique l'on y obtienne le prix de 6 réaux de plata, moyenne entre les prix actuels de 4 et 8, il n'est pas supérieur à celui des sucres moscouades des Antilles françaises ; que si, dans ces diverses îles, ce même prix de 6 réaux de plata, ou 15 de vellon l'arrobe, occasionnait une perte notable aux colons, celle que souffrent les propriétaires de l'île de Cuba est bien plus considérable encore, parce que les frais de production y sont beaucoup plus grands ; et enfin que si le prix moyen de 10 réaux de plata, ou 25 réaux de vellon l'arrobe, est celui que les sucres des colonies françaises devraient rapporter pour pouvoir continuer la culture, l'île de Cuba exige au moins un prix moyen égal de 10 réaux de plata ou 25 de vellon, c'est à dire ceux de 8 et 12 pour ses excellents sucres, afin que la culture de la canne puisse continuer à offrir quelques avantages aux propriétaires.

Nous ne possédons pas sur les Antilles anglaises des détails aussi complets et aussi étendus que ceux qui se trouvent dans les documents d'où nous avons extrait les notes que nous venons de donner sur les îles françaises ; malgré cela, nous pourrions nous appuyer sur le témoignage d'hommes instruits pour confirmer ce que nous avons dit de la baisse des prix du sucre sur tous les marchés de l'archipel américain. Mais les conditions favorables ou défavorables à la vente varient selon la situation du commerce aux lieux où elles se font, et l'on sait que le marché pour les

sucres anglais est la métropole, où, par des combinaisons particulières, on peut en livrer avec de faibles avantages, sans égard aux conditions et à la situation dans laquelle se trouve le pays de la production. D'ailleurs les éléments qui aujourd'hui coopèrent à cette production dans les Antilles anglaises sont si différents de ceux qui prévalent dans les îles espagnoles et françaises, qu'il n'est pas possible de faire aucun calcul qui puisse servir de terme de comparaison entre elles. La première observation nous paraît d'autant plus exacte, que, tandis que le prix du sucre baissait dans ces dernières colonies, lors de l'émancipation des esclaves dans les autres, ces prix, comme on le sait, augmentaient dans celles-ci de 20 et 25 francs le quintal, qu'ils rapportaient en 1838 à 40 et 45 francs, prix auquel ils se vendirent en 1840. Les premiers prix correspondent à 8 et 10 réaux de plata, ou 20 et 25 réaux de vellon, et les seconds à 16 et 18 réaux de plata, ou 40 et 45 réaux de vellon, prix dont ceux des îles de Cuba et de Porto-Rico étaient bien éloignés à ces deux époques, surtout en considérant la qualité supérieure de ces derniers. Ce qui a influé encore et d'une manière directe sur ce phénomène, c'est la baisse que la production a soufferte dans ces mêmes Antilles anglaises, tandis que cette production rapportait, comme de raison, des prix élevés sur le marché de la métropole, laquelle, pour en protéger la vente, imposa fortement les sucres étrangers. C'est ainsi que les colons furent mis à même de supporter le coup dont ils avaient été frappés par le changement d'organisation du travail, par la diminution des récoltes et par l'augmentation des frais d'exploitation.

Ce sont là les causes qui ont réellement produit une baisse dans le prix du sucre pour les propriétaires, quoique sur le marché il ait paru au contraire augmenter : car si le profit correspond à l'augmentation du prix, c'est seulement dans le cas où le coût des moyens de production ne cause aucun changement dans l'influence de celui-ci sur celle-là; mais, quand la cherté de ces moyens est telle que, nonobstant l'élévation du prix de vente, elle fait diminuer le profit net presque au point de le changer en perte, alors le producteur éprouve une conséquence égale à la baisse du prix ou même pire encore. Nous disons pire, parce que la cherté des moyens d'exploitation oblige à faire des avances qui augmentent les sacrifices, et par suite la perte, ce qui n'arrive pas dans une simple baisse de prix quand les moyens d'obtenir les

récoltes sont économiques. A l'appui de cette considération, nous pourrions présenter beaucoup d'exemples extraits des rapports et déclarations faits dans les colonies anglaises, ainsi que sur le prix des journées dans ces colonies; nous nous en dispenserons néanmoins, tant parce que ces données varient considérablement d'une année à l'autre, et d'une île à l'autre, que parce que l'influence de la nouvelle organisation sociale occasionne des résultats qu'il n'est pas facile d'apprécier sous un seul point de vue déterminé, comme, par exemple, le coût de la production; mais qu'il faut au contraire examiner sous les rapports réunis de la même production totale des hommes maintenant libres, de la masse de leur consommation, du temps consacré au travail, de la proportion des risques et de la diminution des sacrifices nécessaires pour la conservation de la propriété. Les faits principaux, qui nous paraissent incontestables, sont : celui de la nécessité de prix élevés pour que les sucres anglais puissent donner du profit dans la métropole; celui de la difficulté que l'on éprouve à résister pendant longtemps aux clameurs des classes ouvrières contre la cherté, et enfin celui de la prochaine admission de la même denrée, soit de l'étranger, soit des possessions anglaises dans les Indes orientales, pour satisfaire aux justes exigences du commerce et du marché. Ce résultat doit militer, à notre avis, contre la production du sucre dans les Antilles anglaises, déjà diminuée par des causes inhérentes à cette industrie, causes que nous avons examinées en un autre endroit; il accélérera, par conséquent, la solution du problème que ce produit offre aujourd'hui, le transférant à d'autres régions plus favorables que celles qu'il a occupées pendant trois siècles, sous le régime de l'esclavage d'une race exotique. La cause fondamentale de ce grand changement se reconnaîtra facilement dans la dépendance étroite où l'on a placé la production du sucre, de la position sociale du genre humain, ce qui rendra impossible de soutenir la première après que l'autre aura changé.

Nous avons fait allusion plus haut aux lourds intérêts que payent les propriétaires de l'île de Cuba, et de toutes les Antilles en général, sur l'argent qu'ils investissaient dans leurs terres ou qu'exigeait la continuation annuelle des travaux. Il en est résulté que la propriété rurale se trouve grevée d'une hypothèque immense, dont il ne nous a pas été possible de vérifier le montant pour la Havane. A la Martinique, la somme totale de cette hypothèque, inscrite à la fin de 1836, après déduction des payements

faits, s'élevait à 228,921,288 francs, ou 45,784,258 piastres fortes, ce qui est presque égal au capital représenté par ces propriétés, qui, dans la statistique, a été évalué à 330,585,450 francs, ou 66,117,090 piastres. Toutefois, cette quantité d'inscriptions offre en résultat beaucoup de doubles emplois, par suite de diverses inscriptions faites sur plusieurs registres de conservations différentes, de l'exagération des valeurs dans d'autres cas, et de beaucoup de payements non soldés, ce qui réduit la véritable somme avancée aux propriétaires sur hypothèque à quelque 60 millions de francs, ou 12 millions de piastres fortes. Mais, à cette somme, il faut ajouter la dette commerciale, que l'on peut vérifier dans la chambre du commerce de France, et qui ne paraît pas devoir être au dessous de 8 millions de francs, ce qui porte la dette totale de la Martinique à environ 70 millions de francs. L'intérêt légal de l'argent dans cette île est de 12 p. 0/0; mais comme les billets se signent et se renouvellent tous les trois mois, la commission du courtier augmente de 4 p. 0/0 l'intérêt; c'est à dire qu'elle le fait monter à 16 p. 0/0. En outre, cet intérêt est celui des temps ordinaires, c'est à dire le plus bas, car dans les crises qu'éprouvent soit la production, soit le commerce, on le voit souvent porté à 2 1/2 et 3 p. 0/0 par mois, ou 30 et 36 p. 0/0 par an.

A la Guadeloupe, le total des inscriptions non liquidées, en 1839, s'élevait à environ de 280 millions de francs; toutefois, en appliquant à cette somme les considérations que nous avons fait valoir plus haut, la dette hypothécaire peut se réduire à 70 millions de francs, non compris la dette commerciale, qui paraît être moins considérable que celle de la Martinique (1).

La cause de cette dette énorme est le privilége dont jouissent les propriétés rurales de ces îles de ne pouvoir être vendues pour dettes, et par suite les frais insensés que les colons ont faits, se fiant à la sécurité que leur offrait une législation qui les protégeait contre leurs créanciers. Une cause semblable a produit les mêmes effets dans l'île de Cuba, où le privilége des sucreries a aggravé au lieu d'améliorer la situation des propriétaires, qui ne trouvent point d'argent au prix courant de la place, mais sont obligés de payer des intérêts exorbitants et de se soumettre aux conditions les plus onéreuses. Dans les îles françaises, il est rare

(1) On peut voir les détails dans les notices déjà citées, publiées à Paris, par le ministère de la marine et des colonies, en 1841.

que les propriétaires puissent obtenir les sommes indispensables à l'entretien de leurs habitations à moins de 20 p. 0/0 d'intérêt par an; et comme les prix sont extrêmement réduits, tandis que les frais d'exploitation n'ont pas diminué, leur ruine paraît inévitable, à moins que l'on n'ait recours à la grande mesure de l'expropriation forcée en faveur des créanciers, ainsi qu'il a été conseillé et recommandé dans plusieurs rapports et ouvrages remarquables (1).

Le progrès des idées d'une part, et de l'autre la fin de la traite des nègres, dont la nécessité paraît avoir été déjà reconnue par tous les propriétaires prudents et prévoyants de l'île de Cuba, les ont fait réfléchir aux moyens de suppléer aux bras qui leur manquent et à la diminution progressive d'ouvriers d'origine africaine. Les conditions avantageuses du climat, et l'expérience de beaucoup de travaux agronomiques exécutés par des blancs, les uns nés dans le pays, les autres venant des îles Canaries ou d'autres provinces d'Espagne, semblent démontrer la possibilité d'organiser dans ce pays un système modifié de travaux ruraux faits par des ouvriers blancs. A l'appui de cette opinion, que beaucoup d'habitants de l'île croient parfaitement fondée, divers mémoires bien raisonnés ont été publiés. Dans une autre partie de notre ouvrage, nous nous sommes occupé de l'examen de cette question, d'un intérêt vital, pour notre précieuse Antille. Pour le moment, nous nous bornerons à transcrire plusieurs calculs qui ont été discutés il n'y a pas longtemps à la Havane, avec une franchise et une raison qui font honneur à ses habitants, et qui prouvent clairement le progrès immense que l'opinion éclairée a fait dans cette capitale depuis notre départ (2).

L'auteur d'un de ces projets pour la culture d'une sucrerie par des blancs des îles Canaries suppose que le défrichement a été fait par des nègres, ce travail ayant été accompli par une de ces compagnies particulières qui ont coutume de l'entreprendre à forfait. Les terres, ainsi préparées, se remettraient à 40 colons nouvellement arrivés, à raison d'une caballeria pour quatre personnes, avec deux couples de bœufs et les instruments nécessaires. Le coût de cette avance s'élèverait à 300 piastres fortes, ce qui, joint à 300 autres pour le défrichement et 500 pour le prix du terrain,

(1) Notes citées ; Schœlcher, *Des colonies françaises.*
(2) *Mémoires de la Société patriotique de la Havane*, seconde série.

formerait un déboursé total de 1,100 piastres par caballeria ; ce qui, calculé, à 6 p. 0/0 de cens annuel, ferait 66 piastres pour celui de chaque section de quatre individus. La construction des ouvrages nécessaires dans la sucrerie se ferait, pour compte de l'entrepreneur, par le secours de trente esclaves intelligents, pendant que les colons libres s'occuperaient à planter et à cultiver la canne sur une étendue de 7 caballerias. L'auteur suppose que par ces moyens, et en considérant que les blancs travaillent beaucoup plus que le commun des esclaves, on pourra produire de 12 à 1,300 caisses de sucre, calcul qui ne lui paraît pas exagéré, puisque l'on a vu récemment que 80 nègres, et même moins, ont produit 1000 caisses sur des terres vierges. Voici le détail des frais qu'aurait à payer l'entrepreneur d'une sucrerie de ce genre.

Acquisition de 40 colons et leur passage à 50 piastres.	2,000 piastres.
Défrichement de 10 caballerias de terre.	3,000
20 couples de bœufs, à 100 piastres ; 10 charrettes, etc.	2,850
30 nègres à 500 piastres.	15,000
Maison de la sucrerie.	9,000
Moulins à vapeur.	7,000
Purgerie pour 8,000 formes et séchoirs.	10,000
Ateliers de fabrication à un seul feu.	4,960
Maison d'habitation, barraques, formes et frais imprévus.	6,190
	60,000

Produit annuel.

1,300 caisses de sucre à 8 et 12 (1) moitié blanc et moitié gris.	26,000 piastres.
1,300 caisses à 26 réaux de plata.	4,225
Rente de 10 possessions à 66 piastres.	660
Produit des journées de 30 nègres pendant 6 mois que le moulin ne travaille pas, au minimum de 10 piastres par mois.	1,800
Total.	32,685

(1) Ce calcul a été fait en 1836.

Frais à déduire.

Valeur de la canne achetée pour les colons.	6,500 piastres.
Transport de 20,800 arrobes à 1 réal de plata.	3,900
Cens de 30 caballerias de terre estimées à 500 piastres.	900
1,300 caisses à 9 réaux de plata.	1,462
Gages du maître de sucre 600 piastres, du majordome 300 piastres, du surveillant de moulin ou contre-maître 500 piastres.	1,400
Gratification à 30 colons auxiliaires pour moudre la canne et élaborer le sucre, à 8 piastres par mois pendant 6 mois, et pendant les heures du jour où ils pourront prêter leur secours.	1,440
Entretien des esclaves et autres frais.	3,083
Total. . . .	18,685

Ladite somme, déduite des produits, laisse un profit net de 14,000 piastres fortes, ce qui équivaut à 23 1/3 p. 0/0 du capital investi.

En supposant que le produit des deux tiers de chaque caballeria est de 2,000 arrobes au prix de 2 1/2 réaux de plata l'arrobe, chaque section rapportera un bénéfice de 625 piastres, et, ajoutant à cette somme les gratifications semestrielles à accorder à 3 individus de chaque section ou 144 piastres, il en résulte un total de 769 piastres; puis, déduisant les 66 piastres de cens, on trouve un profit net de 703 piastres pour chaque colon, dans lequel ne sont compris ni le bénéfice qu'ils peuvent retirer d'autres cultures, ni le produit de l'élève des animaux, sur des fermes que les occupants peuvent regarder comme leur propriété, moyennant l'intérêt de 6 p. 0/0, sur la faible valeur d'estimation, à compter du commencement de la première récolte.

Depuis lors un propriétaire (1) intelligent et promoteur de grandes réformes proposa un autre projet de sucrerie cultivée par des hommes libres, dans lequel il combinait avec la culture de la

(1) Don José Maria Dau; Mémoire imprimé en 1837, auquel se rapportent plusieurs articles successifs du journal susdit.

canne celle de plusieurs branches d'industrie rurale. Il supposait une propriété de 20 caballerias et une production de 75,000 arrobes de sucre, par le moyen de la culture perfectionnée, qu'il est facile d'introduire avec des ouvriers blancs et zélés, au nombre de 300. Il calcule à 100,000 piastres le coût de l'établissement de cette grande ferme, et les produits en sucre et mélasse et la vente des caisses, à 115,937 piastres ; en miel, volailles, et œufs, porcs et brebis à 43,465 , formant un total de 159,402 piastres fortes. De cette somme il faut déduire 51,050 piastres de frais de production annuelle, composés de 300 ouvriers à 8 piastres par mois, gages, 6,264, viande pour les 300 colons et frais de l'infirmerie 7,986 piastres, frais de réparations 800 piastres. Le bénéfice serait donc de 107,646 piastres en admettant toutes les productions que l'auteur du projet suppose, ou de 64,887 piastres fortes en calculant que cette habitation ne produirait que le sucre et la mélasse indiqués. Nous dirons en passant que la manière dont se fait la distribution des travaux les rendrait faciles et légers pour les ouvriers blancs, puisque la coupe et le transport des cannes et le travail du moulin, des chaudières et du séchoir, qui, d'après le système actuel, exige 170 esclaves pour la récolte indiquée, seraient exécutés par 205 ouvriers blancs avec des appareils et des ustensiles perfectionnés.

Quand ces projets se publièrent à la Havane, ils furent examinés et discutés mûrement et avec impartialité dans le *Journal de la Société patriotique* qui mit en avant les idées les plus utiles aux pays. Ses rédacteurs crurent à la possibilité de la réalisation de ces projets, en partant du principe dont peu d'habitants doutaient, savoir : *que les travaux agricoles de l'île de Cuba peuvent être exécutés par des hommes blancs* (1).

Nous aussi nous partageons cette opinion, et la foi que nous avons en elle augmente nos espérances en faveur de l'île de Cuba. Notre croyance ne se fonde pas uniquement sur une base qui, tout importante qu'elle est pour la conservation et le progrès des cultures coloniales dans cette précieuse contrée, n'est pas la seule sur laquelle s'appuie l'avenir qui peut lui être réservé, comme faisant partie du grand archipel américain. Nous conseillons donc à ses sages habitants de redoubler d'efforts pour augmenter, par tous les moyens possibles, la population blanche in-

(1) Mémoire n° 41 de la seconde série, mars 1838, p. 377.

dustrieuse ; car telle pourra être un jour la prépondérance commerciale et politique de la plus importante des Antilles, située à l'entrée du golfe du Mexique, qu'elle changera les destinées futures des autres îles, en exerçant sur toutes une réaction favorable, par l'influence combinée de deux puissants agents, la production d'un sol bien cultivé et la supériorité d'intelligence de sa population, d'origine européenne.

Nous terminerons ce chapitre par un calcul approximatif de la valeur du capital que représentent les sucreries de l'île de Cuba, pour lequel nous nous servirons de celui que nous fîmes en 1830, augmentant les chiffres que nous posâmes alors, dans la proportion que fait supposer l'augmentation qui a eu lieu dans les récoltes, c'est à dire de 8 millions d'arrobes à 16 millions ou le double, quantité à laquelle nous évaluons les produits actuels. En supposant ensuite cette quantité de sucre produite par 1,000 sucreries, égale à ce que nous avons indiqué auparavant, et en opérant les diminutions que la prudence exige dans un calcul si général, nous trouvons pour résultat :

30,000 caballerias de terre à 15,000 piastres la caballeria.	45,000,000 piastres.
Valeur de la canne plantée dans 6,000 caballerias.	12,000,000
Bâtiments.	30,000,000 (1)
Machines, ustensiles et instruments de labourage.	10,000,000
100,000 nègres à 300 piastres par tête.	30,000,000
35,000 couples de bœufs à 100 piastres par tête.	3,500,000
4,000 chevaux et mulets à 50 piastres.	200,000
Bananiers et autres cultures.	2,000,000
Capital investi. . . .	132,700,000 piastres.

(1) Nous ne doublons pas la valeur des articles suivants, parce qu'une production double n'en suppose pas un double nombre.

Produit.

16,000,000 arrobes de sucre au plus bas prix de 4 et 8.	12,000,000 piastres.
60,000 pipes de tafia de canne à 16 piastres.	960,000
160,000 boucauts ou 4,800,000 arrobes de mélasse à 8 piastres le boucaut. .	1,280,000
Total.	14,240,000 piastres.

CAFÉTERIES.

« Il y a plusieurs années que nous avons prédit la décadence de « cette branche de culture (1), parce que les causes qui devaient pro- « duire la baisse des prix étaient évidentes; pourtant beaucoup « de propriétaires n'ajoutèrent pas foi à nos paroles, par la seule « raison qu'elles contrariaient leurs plans de fortune. Enfin, « cependant, la désillusion devint générale, et alors beaucoup de « propriétaires s'empressèrent d'arracher leur cafiers pour éta- « blir des sucreries, malgré la calamité plus grande encore dont « le sucre était menacé. La prudence conseillait fortement d'in- « troduire de l'économie dans leur exploitation et non d'y renon- « cer (2); les propriétaires qui suivirent des lois si salutaires se « voient maintenant récompensés de leur prévoyance et de leur « bon jugement, puisqu'ils retirent quelque profit de leurs récol- « tes, tandis que les propriétaires des sucreries voient au contraire « diminuer les leurs (3). »

C'est là ce que nous disions en 1831, quand le sucre n'était pas encore parvenu à ce point de décadence où il est arrivé aujourd'hui. Il serait inutile, d'après cela, de répéter des conseils qu'une triste expérience a justifiés de reste, et que rend superflus la conviction générale qui règne parmi les propriétaires éclairés de l'île de Cuba.

Entre les années 1812 et 1815, le café subit, ainsi que toutes les

(1) Voyez le discours d'ouverture de la chaire de botanique agricole que nous lûmes en octobre 1824, p. 8.

(2) Voyez un article intitulé : *Conseils aux propriétaires de caféteries*, imprimé dans le n° 24 des *Annales des sciences et de l'agriculture*. La Havane, juin 1829.

(3) *Histoire économique, politique et statistique de l'île de Cuba.*

productions de Cuba, une baisse considérable; mais cette époque fut suivie de la plus grande prospérité connue, le quintal s'étant élevé de 12 à 25 et 30 piastres.

La méthode de culture (1) rendait nécessaires un grand nombre de nègres; mais ce n'était pas là un obstacle, parce que le coût primitif, de même que les frais d'entretien et de renouvellement étaient facilement couverts par les prix de cette époque. Les caféteries continuèrent donc sur le même pied, sans que leurs propriétaires songeassent à des réformes ou à des économies, jusqu'au moment où la baisse des prix rendit urgent de s'occuper le plus promptement possible de grandes économies.

Le peu de distance qu'on laisse entre les arbres en les plantant, la faible hauteur à laquelle on les maintient, et la taille considérable à laquelle on les assujettit tous les ans, font beaucoup de tort aux plantations et obligent de les renouveler très fréquemment. Ce système vicieux occupe beaucoup de monde et influe sur l'irrégularité des récoltes, tandis que la méthode de faire la cueillette a le grand inconvénient de donner beaucoup de grains verts si l'on presse trop les nègres. Dans les pays d'où le café est originaire, on suit une méthode toute différente : on laisse croître les arbres naturellement à la distance convenable, et l'on fait la récolte en se bornant à secouer les arbres, qui laissent tomber tous les grains mûrs. Cet usage a été recommandé, en 1815, aux cultivateurs, par un auteur anonyme (2), qui envoya de la Jamaïque à la Société patriotique de la Havane un écrit qui fut jugé à cette époque avec une grande inexactitude. Quelques années après, en 1823, M. A. B. C. Dumont (3) proposa une méthode de culture, usitée en Arabie, et plusieurs modifications utiles dans le système de plantations; mais ces deux ouvrages ne produisirent aucun effet, et on les traita avec tant d'injustice et d'indifférence, qu'ils ne sont pas même cités dans quelques-uns des mémoires postérieurs sur le même sujet; néanmoins rien ne pourra priver leurs auteurs de la gloire d'avoir été les premiers à indiquer la ré-

(1) Dans l'ouvrage de M. de Humboldt, sur la Nouvelle-Espagne, on lit que la culture du café, à Cuba, n'a commencé qu'après la destruction des plantations de Saint-Domingue; cela est inexact, car il y avait déjà des récoltes et des exportations dès l'an 1770. Voyez plus bas le chapitre du *Commerce*.

(2) Don J. G. Jove; on peut voir son mémoire et le rapport de la commission, dans le n° 5 de la *Collection de la société* et la réponse dans le n° 13.

(3) Mémoire imprimé à la Havane, chez les frères Diaz de Castro, 1823.

forme des caféteries et à discuter une question sur laquelle la Société patriotique a appelé depuis lors l'attention publique par ses programmes.

Les mémoires couronnés en 1828 et 1829, tant sur les causes qui produisent l'irrégularité des récoltes dans l'île de Cuba, que sur la baisse des prix de cette denrée et l'avantage qui résulterait de l'abandon ou de la continuation de sa culture (1), contiennent un grand nombre d'observations lumineuses, de calculs intéressants et de projets de réforme qu'il serait urgent d'adopter immédiatement. Nous tirerons de ces écrits tous les détails pratiques dont nous aurons besoin dans le cours de ce chapitre.

Un des principaux moyens que leurs auteurs proposent sagement est de joindre la culture du café à d'autres branches d'industrie agronomique, telles que l'élève des porcs, la culture du maïs, etc. (2), dont une partie serait destinée à nourrir les ouvriers et dont l'autre partie serait vendue pour couvrir le reste des frais de la propriété, laissant ainsi comme bénéfice le café qui se récolterait. Ce secours, joint à la nouvelle méthode de plantation, ferait que l'intérêt du capital serait suffisant pour procurer au propriétaire un revenu raisonnable. D'après les calculs de don Tranquilino Sandalio de Noa, les fonds employés dans une caféterie de 200,000 pieds se partagent de la manière suivante :

8 caballerias de terre à 1,500 piastres fortes.	12,000 piastres.
100 nègres à 300 piastres.	30,000
200,000 cafiers à 1 réal de plata.	25,000
Bâtiments, machines et ustensiles	9,000
Vergers et jardins.	3,500
Chevaux, bœufs, volailles, etc.	500
Total.	80,000 piastres.

Le produit d'une propriété de cette étendue est évalué à 2,500 arrobes, comme moyenne de plusieurs récoltes, lesquelles, au prix de 4 piastres le quintal, font 2,500 piastres fortes.

(1) Les auteurs de ces mémoires ont été nommés plus haut dans le premier article de ce chapitre.

(2) Nous avons recommandé ce système dans plusieurs occasions, ainsi qu'on peut le voir dans le n° 18 et surtout dans le n° 24 des *Annales des sciences, de l'agriculture*, etc.

Les frais consistent en :

Gages de l'administrateur, du contre-maître et du médecin	1,000 piastres.
Salaires et vêtements des nègres	1,000
Frais d'infirmerie, ustensiles, etc.	220
Barriques	200
Travaux accidentels et frais extraordinaires	210
Transport	468
Total des frais	3,098 piastres.

Résumé.

Capital employé	80,000 piastres.
Produit brut	2,500 piastres.
Frais	3,098
Perte	598 piastres.

En adoptant le calcul de M. Serrano, le capital employé se réduit à 60,000 piastres, sur une caféterie de 160,000 pieds, et le produit s'élève à 3,000 arrobes, qui, au prix indiqué, valent . . . . 3,000 piastres.

Déduire pour frais d'exploitation	3,098
Résultat, perte	98 piastres.

D'après le nouveau système que le même auteur propose d'adopter, le capital employé ne serait plus que de 50,000 piastres au plus, puisqu'il n'exigerait que 40 nègres. Le produit de 52,800 arbres de grande venue, qui occuperaient la même étendue de 4 caballerias que les 160,000, serait de 5,336 arrobes (1), qui, au prix indiqué, valent . . . . 5,336 piastres.

A transporter . . 5,336 piastres.

(1) Il suppose le produit d'un arbre de grande venue, au plus bas, à 3 livres, et, à l'appui de son assertion, il remarque que 853 pieds de cafiers, qui n'avaient pas été taillés depuis trois ans, ont donné 154 arrobes, c'est à dire à raison de plus de 4 livres le pied.

Transport. . . .	5,336 piastres.
Les frais se réduiraient à ceux d'un employé qui remplirait concurremment les fonctions d'administrateur et de contre-maître et à ceux du transport; quant à la nourriture et à l'habillement des nègres, aux médicaments, ustensiles et autre menus frais, ils devront être couverts par la vente des porcs, du maïs et des autres denrées récoltées; d'après ce système, le total des frais ne s'élèverait qu'à.	1,783
Reste pour profit net.	3,553 piastres.

Ce qui équivaut à 7 p. 0/0 d'intérêt par an, au lieu qu'aujourd'hui il y a perte (1).

Les leçons de l'expérience ont appris aux propriétaires de l'île de Cuba à suivre un plan plus économique et à attendre leurs profits, moins d'une augmentation dans les prix que d'une culture perfectionnée et plus soignée (2). Afin d'obtenir cet utile résultat, M. Serrano a proposé une méthode qui offrirait incontestablement des avantages, même sous le régime de l'esclavage, exigeant l'achat de nègres, mais qui en procurerait de bien plus grands encore, si la culture et tous les travaux de l'industrie du café se faisaient par des ouvriers blancs, changement qui nous paraît extrêmement facile à introduire. D'après cette méthode, le déboursé de 30,888 piastres se ferait successivement en quatre années, savoir : 6,400 la première année, autant la seconde, 8,088 la troisième, et 10,000 la quatrième. La cinquième année, il y aurait un bénéfice de 1,200 piastres fortes ou 3 3/4 p. 0/0. Mais la septième année, en augmentant la dépense jusqu'à 40,400 piastres, les produits pourront s'élever en café à 6,000 piastres (3), en maïs à 400 et en porcs à 730, formant un total de

(1) En 1830, nos calculs présentèrent pour résultat un bénéfice de 1 ½ p. °/₀, mais nous remarquâmes qu'il devait être plus grand, parce que l'évaluation avait été faite sur la valeur de la propriété et non sur son coût effectif, sans faire allusion aux calculs de M. Serrano, mais à ceux que nous avons donnés à la page 112 de notre ouvrage. Les rectifications publiées par cet habile cultivateur, dans le n° 15 de la seconde série des *Mémoires de la Société patriotique de la Havane*, p. 184, devenaient par conséquent inutiles.

(2) M. Serrano, Mémoire sur la culture du café, seconde série, n° 15.

(3) Au prix de 8 piastres le quintal.

7,130 piastres, ce qui, après déduction de 1,800 piastres de frais, laisserait un bénéfice net de 5,330 piastres, soit 13 p. 0/0 du capital. Aux prix du jour, le bénéfice ne serait pas au dessous de 6 ou 7 p. 0/0.

Ces calculs, et l'exemple de quelques caféteries bien administrées dans lesquelles les frais sont couverts par d'autres productions, différentes du café, qui reste ainsi libre, démontrent que ces fermes peuvent donner du profit à leurs propriétaires; mais cela ne veut pas dire qu'il faille établir de nouvelles caféteries, puisque la production est arrivée à un taux qui ne permet pas de l'augmenter dans l'île de Cuba. C'est ce que nous disions déjà en 1831 et nous n'avons aucun motif aujourd'hui pour changer d'avis. A cette époque, l'importation du café en Europe n'excédait pas 235,312,000 livres anglaises; et en 1839, c'est à dire dix ans après, l'exportation des principaux lieux de production s'éleva à 359,098,229 livres (1); c'est à dire que la production a augmenté de plus de moitié, en la calculant d'après les exportations. Celles de l'île de Cuba augmentèrent dans la même proportion d'une moitié, depuis 1,284,088 arrobes jusqu'à 1,950,309. Durant la même période de temps, les colonies occidentales de l'Angleterre virent, au contraire, leurs produits diminuer de 29,599,964 livres à 11,485,601 livres. L'île de Cuba et d'autres lieux de production gagnèrent certainement par cette baisse; mais, en revanche de l'augmentation qu'ils éprouvèrent dans les quantités vendues, ils souffrirent une

(1) D'après les calculs de M. Mac-Queen, les pays suivants ont concouru dans a formation de ce total, chacun pour les quantités ci-dessous:

Le Brésil	134,000,000 livres anglaises.
Java	80,174,460
Cuba et Porto-Rico	49,840,000
(Cette quantité répond en totalité à l'exportation de l'île de Cuba seule; elle a été en 1839 de 48,757,725 livres d'Espagne, d'après le tableau.)	
Haïti (moyenne de 1835-36)	43,007,522
Colonies françaises	14,720,000
Venezuela et Nouvelle-Grenade	11,544,024
Colonies anglaises	10,769,655
Inde anglaise (moyenne de 1838-39)	6,245,028
Moka (quantité approximative)	5,500,000
Surinam (1834)	2,400,000
Amérique centrale	897,540
Total	359,098,229 livres anglaises.

baisse notable dans les prix, effet de la concurrence qu'ils avaient créée par leur production même. Néanmoins, dans cette série de progrès, de même que dans ceux qui ont rapport au sucre, notre intéressante colonie occupe la troisième place, après le Brésil et Java, seuls pays qui aient l'avantage sur elle pour la production; toutefois, à ces puissants rivaux s'est jointe depuis la république noire d'Haïti, qui a envoyé, en 1840, aux divers marchés, l'énorme quantité de 85,000,000 de livres anglaises, récoltées par des bras libres (1), tandis que les exportations de l'île de Cuba ne s'élevèrent pas cette année à une quantité aussi grande, puisqu'elles ne furent que de 53,589,350 livres espagnoles, qui sont à peu près égales à celles d'Angleterre.

Tels sont les résultats que l'histoire de la production générale du café offre relativement à celle qui a été obtenue dans l'île de Cuba; mais il est bon de l'étudier encore dans les autres localités voisines, afin d'en déduire quelque conséquence utile à l'examen de la question industrielle qui nous occupe.

Dans les Antilles françaises la production du café a baissé, de 1,785,082 kilogr. qu'elle était en 1834, à 1,020,818 en 1840. L'année 1838 avait été plus productive que la précédente, mais la baisse recommença l'année suivante. Si l'on compare l'ensemble de la production du café dans les quatre colonies agricoles de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon, on trouvera que la baisse a été, dans les mêmes années, de 3,394,341 kilog. à 2,120,350. La décadence de cette culture commença à la Martinique, il y a 17 ans, par l'effet dévastateur que produisit la larve d'un insecte, qui se développait sur le parenchyme des feuilles qu'il ne tardait pas à détruire, laissant les arbres dépouillés et exposés à la brûlante ardeur du soleil. Les moyens qu'on a employés jusqu'à présent pour se préserver de cette plaie se sont trouvés inefficaces (2). Cet insecte n'a pas fait autant de mal à la Guadeloupe, mais pourtant les récoltes y sont réduites à moitié, sans doute par suite de l'abandon que beaucoup de colons ont fait de

(1) *Débats du parlement britannique* de mai 1841, chambre des communes, discours de M. Gladstone.

(2) MM. Guérin et Perrottet viennent de publier un mémoire sur cet insecte qu'ils appellent *elachista coffeella*, petit papillon de la famille des *nocturnes* et de la tribu des *tinéites*, qui vit sur un *fungus* non moins nuisible aux plantations de café, dans les terrains desquelles il prend naissance. Ces messieurs indiquent quelques moyens pour le détruire.

cette culture pour se livrer à celle de la canne ; il faut cependant observer que depuis quatre ans les plantations de café ont augmenté ainsi que celles de cacao. Quoi qu'il en soit, cette branche de production coloniale se trouve gravement compromise, puisque, si elle parvient à se soutenir, comme une ressource pour les îles, il est à craindre qu'elle ne cesse bientôt de compter parmi celles qui contribuent à leur prospérité (1).

Dans les Antilles anglaises, nous avons déjà dit que la production du café, calculée par les exportations, avait éprouvé une baisse considérable en 1839 ; mais, en 1840, la récolte augmenta. Voici les résultats moyens annuels qu'ont offerts, dans la Grande-Bretagne, les importations de cette denrée, provenant des Indes occidentales, dans les diverses périodes qu'ils indiquent :

De 1821 à 1834, période d'esclavage.	26,490,620	quintaux anglais.
De 1834 à 1838, période d'apprentissage.	16,736,472	»
En 1839, première année de travail libre.	11,485,601	»
En 1840, seconde année de travail libre.	12,797,201	»

La Jamaïque est la seule des Antilles anglaises où la culture du café ait continué dans une progression descendante jusqu'en 1840 inclusivement ; dans toutes les autres colonies, elle a éprouvé, cette année-là, une augmentation plus ou moins considérable. Ainsi Démérary, la Dominique et la Trinité ont plus que doublé leurs exportations de 1839 à 1840, s'approchant de ce qu'elles étaient avant l'émancipation ; et Sainte-Lucie a plus que triplé les siennes. Les frais de production avaient considérablement augmenté, en 1837, dans la première et la plus importante de ces colonies ; mais depuis lors, l'organisation du travail libre a occasionné un changement surprenant, dont le résultat deviendra plus évident par le résumé ci-dessous des notes que nous a communiquées un voyageur plein de zèle et d'instruction, arrivé depuis peu de ces contrées (2).

(1) Notes citées p. 42.

(2) M. Schœlcher, que nous n'avions pas la satisfaction de connaître personnellement lorsque nous avons cité son ouvrage (voyez l'*Introduction*). Depuis,

Dans la caféterie de M. Davy, paroisse de Manchester, à la Jamaïque, la récolte d'une barrique de café coûtait :

En 1833, époque d'esclavage.	8 liv.	14 s.	11 sous (1).
En 1837, » d'apprentissage.	4	7	2 3/4
En 1838-1839, époque de liberté.	3	18	1 1/2

La façon d'une tonne ou barrique coûtait :

En 1833.	0	9	2 3/4
En 1837.	0	10	5 3/4
En 1838-39.	0	7	6

Le travail pour retourner le café coûtait :

En 1833.	1	1	5
En 1837.	0	19	3 3/4
En 1838-39.	0	17	2 1/2

En comparant les frais des deux époques d'apprentissage et de liberté, on obtient les résultats suivants : le sarclage ou nettoiement d'une plantation de café de 21 acres coûtait :

En 1837.	15	8	4
En 1839.	14		

Le défrichement et la préparation du terrain coûtaient par acre :

En 1837.	8	10	
En 1839.	5	6	8

La taille du café par acre :

En 1837.	21	12	6
En 1839.	21		

l'estime qu'il nous a inspirée par l'élévation de ses idées et la foi de ses nobles convictions a augmenté en nous celle que ses opinions lui avaient déjà acquise.

(1) La livre de la Jamaïque est beaucoup plus petite que la livre sterling : 2 sh. 6 d. de la première font 1 sh. 6 d. de l'autre, d'après les documents présentés au parlement. La statistique de ces colonies établit le rapport entre ces deux monnaies, comme de 140 à 100. Une piastre forte équivaut à 6 sh. 11 d. $\frac{1}{2}$ de la Jamaïque. Toutefois, dans cette île, de même qu'en Angleterre, la livre se divise en 20 shillings et le shilling en 12 sous ou pence.

Le sarclage de 13 acres de terre coûtait :

En 1837.	14 liv.	8 s.	4 sous.
En 1839.	8	13	4

Le sarclage de 21 acres :

En 1837.	15	11	8
En 1839.	14	»	»

La coupe des arbustes dans les champs :

En 1837.	2	1	8
En 1839.	1	»	»

La taille de 13 acres de cafiers :

En 1837.	17	»	»
En 1839.	13	»	»

Si ces résultats se trouvent confirmés par des observations ultérieures, ils démontreront l'importante influence que le travail libre peut exercer sur la production de ces denrées, dont la culture et les récoltes demandent des soins, de l'exactitude et de l'intelligence dans les ouvriers, sans exiger d'eux des efforts violents, ou sans leur imposer une tâche qui rappelle le temps où elle était considérée comme une peine afflictive.

Pour faire un calcul approximatif de la valeur que représentent les caféteries de l'île de Cuba, nous prendrons pour point de départ celle de leurs produits qui doivent avoir augmenté depuis l'an 1827, qu'ils s'élevaient à 2,883,528 arrobes, attendu l'augmentation qu'ont éprouvée la population et la consommation et qu'indique aussi le progrès de l'exportation. A cette époque, la consommation du café à l'intérieur, c'est à dire la différence entre les récoltes et l'exportation, ne surpassait pas 1,700,000 arrobes; aujourd'hui nous ne pouvons pas l'évaluer à moins de 2,400,000 arrobes, qui, en y ajoutant 2,100,000 arrobes pour l'exportation, font un total de 4,500,000 arrobes, lesquelles n'ont pu être produites par moins de 405,000,000 de plants, attendu le nombre de 260,000,000 que l'on a supposé exister pour produire la récolte de 1827. En procédant sur cette base et en supposant la production générale obtenue par des plantations semblables à celle qui nous a servi d'exemple, le calcul de la valeur des caféteries, au moyen de diverses modifications, peut se faire de la manière suivante, comme procédant de 1,800 habitations de ce genre, dont la production serait, année moyenne, de 2,500 arrobes chacune.

14,400 caballerias de terre à 1,500 piastres fortes.	21,600,000 piastres.
405,000,000 de pieds de cafiers à 1 réal de plata.	50,625,000
60,000 nègres à 300 piastres.	18,000,000
Bâtiments, machines et ustensiles, à 10,000 piastres par habitation.	18,000,000
Enclos, jardins, vergers, etc., à 3,000 piastres	5,400,000
Animaux de toute espèce à 400 piastres.	720,000
Total.	114,345,000 piastres.

Nous n'avons pas calculé le nombre de nègres dans les caféteries à raison de cent dans chaque plantation, que nous avons supposé exister; nous avons préféré ajouter 10,000 au nombre que la Statistique de 1827 donnait comme existant dans les 2,607 caféteries. La valeur des bâtiments et machines, à raison de 10,000 piastres dans chaque caféterie, ne paraîtra pas exagérée, non plus que les autres évaluations d'animaux et produits divers, qui sont très considérables dans les caféteries de l'île de Cuba.

DES FERMES EN GÉNÉRAL.

(*Sitios et estancias*).

Ces propriétés, quoique bien éloignées encore de la perfection dont elles sont susceptibles, sont pourtant les mieux cultivées de l'île; les circonstances qui les favorisent et dont elles pourraient tirer un parti immense résultent du voisinage des villages qui leur procurent le fumier dont elles ont besoin, du nombre de végétaux différents qu'elles cultivent, et qui leur permet d'établir une rotation de récoltes sur le même terrain, de la certitude du débit qui les invite à enrichir le marché de légumes délicats et de fruits exquis que le luxe des villes paye fort cher, de la facilité dont elles jouissent de réunir à leur culture l'élève des animaux domestiques et le profit du lait, l'engraissement des volailles dans les cours et établissement des laiteries pour la fabrication du beurre et du fromage, et enfin de ce qu'elles réunissent toutes les qualités imaginables pour obtenir de riches produits dans un climat heureux, qui ne connaît point les rigueurs de l'hiver, et qui jouit d'un printemps et d'un été perpétuels.

Il résulte d'un travail fort curieux fait par don Cayetano Romero, en 1827, dans le bureau de statistique, que, sur les 49 cantons de la juridiction de la Havane, il existait 5,192 sitios et estancias, contenant 7,725 1/2 caballerias de terre; le plus grand nombre ayant depuis 1/3 de caballeria jusqu'à 3 ou 4; un petit nombre en a de 5 à 10; et celles de 10 sont fort rares. De ces caballerias, 2,883 sont louées pour 452,819 piastres, ce qui revient à 157 piastres par caballeria; en supposant les autres 4,842 louées au même prix, cela ferait 760,678, piastres; et pour le tout 1,213,497 piastres. En déduisant de cette somme le cens que payent les sitios et les estancias, et qui s'elève dans les 49 cantons du tableau de M. Romero à 130,701 piastres, le loyer net est de 1,082,796 piastres par an.

En appliquant ces résultats aux 13,947 sitios et estancias que porte la statistique de 1827, on peut supposer qu'ils contiennent ensemble 20,732 caballerias, lesquelles, à raison de 157 piastres par an, produiraient un loyer de 3,254,924 piastres.

Pour arriver à connaître le capital que ces propriétés représentent, nous n'aurons qu'à ajouter un dixième aux évaluations que nous publiâmes en 1831, augmentation qui certainement ne correspond pas à celles qu'elles ont éprouvées, tant pour leur nombre que pour leur produit, depuis cette époque jusqu'aujourd'hui. Mais, dans le manque absolu de données positives, nous sommes forcé d'avoir recours à ces moyens d'appréciation plus ou moins probables.

Dans cette supposition, l'étendue occupée par les sitios et les estancias serait en ce moment de 22,805 caballerias, lesquelles au loyer indiqué produiraient par an 3,580,385 piastres.

Le calcul du capital donne :

22,805 caballerias au prix de 2,000 piastres.	45,610,000 piastres.
Les plantes qu'elles contiennent évaluées à une somme pareille.	45,610,000
60,600 esclaves à 300 piastres.	19,800,000
Maisons et instruments de labourage à 200 piastres par propriété.	3,068,340
15,342 paires de bœufs, une par chaque propriété à 100 piastres.	1,534,200
A transporter. . .	115,622,540 piastres

Transport. . .	115,622,540 piastres.
20,684 chevaux à 2 par propriété à 80 piastres.	2,454,720
1,100,000 poules, que suppose le produit des œufs (1), à 1 piastre chacune. . .	1,100,000
14,490 vaches laitières, calculées par le produit du lait consommé, à 20 piastres par tête.	289,800
Total. . . .	119,467,060 piastres.

Les productions de ces propriétés sont très-variées : quelques-unes sont indiquées dans la Statistique de 1827 ; les autres peuvent se déduire approximativement, au moyen de calculs secondaires. En ajoutant à toutes ces productions l'augmentation d'un dixième depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, nous obtiendrons les résultats suivants :

4,033,027 charges de bananes et de racines, à 2 piastres 1/2.	10,082,567 piastres.
423,343 charges de légumes, à 6 piastres.	2,540,058
3,072,639 charges de maïs vert et d'herbe, à 2 piastres.	6,145,378
40,190 charges de cassave, à 4 piastres.	160,760
10,500 arrobes d'oignons, à 1 piastre.	10,500
19,160 » d'aulx, à 1 piastre. .	19,160
147,604 » de haricots, à 1 1/2 piastre.	221,406
4,956 » de pois chiches, à 2 piastres.	9,912
69,476 arrobes de cire jaune, à 3 piast^s.	208,428
84,044 » de miel, à 5 réaux de plata.	52,545
Le maïs n'est pas une production exclusive des estancias ; mais, comme nous ne	
A transporter. . .	19,450,714 piastres.

(1) Pour cette évaluation, nous nous sommes servi de la donnée employée par le comte Chaptal dans son *Industrie française*, savoir : qu'une poule pond par an 40 œufs et que les coqs sont aux poules dans la proportion de 1 à 15.

Transport. . 19,450,714 piastres.

l'avons pas compris dans celles des autres terres, nous le plaçons ici.

1,779,587 fanègues, à 3 piastres. . . . 5,338,761

Les autres productions des estancias et des sitios consistent en volailles, œufs, et lait : pour en estimer la valeur, nous nous servirons du relevé de la consommation que la capitale fait annuellement de ces objets, d'après une note rédigée en 1819 (1); et, comme la population de l'île tout entière équivaut à cinq fois le nombre des habitants de la Havane (2), la consommation annuelle peut s'évaluer au moins à cinq fois celle des communes extra-muros. En adoptant cette évaluation, avec l'augmentation d'un dixième pour les années écoulées, nous avons, pour les produits annuels, en sus de ceux que nous avons énumérés :

89,518 charges de volailles, faisant 2,148,432 têtes, à 1/2 piastre chaque. . . 1,074,216

68,640 jabuques d'œufs ou 2,745,600 douzaines, à 17 piastres le panier. 1,166,880

81,510 charges de lait ou 652,080 jarres à 1/2 piastre la jarre. 326,040

Produit total. . . . 27,356,611 piastres.

Ce calcul nous paraît fixé trop bas; car, bien qu'il comprenne le maïs produit sur d'autres propriétés, l'estimation de la population consommatrice est au-dessous de la vérité, tant parce qu'elle ne comprend pas celle des campagnes, que parce que celle des villages seuls est cinq fois aussi grande que celle des quartiers intra-

(1) Cette donnée a été recueillie, pendant une semaine, à la Porte de Terre, et a été imprimée dans le *Guide du commerce de la Havane* pour l'année 1823.

(2)

Population des villages	du département	occidental...	159,845 habitants.
Id.	id.	id.	du centre...	93,589
Id.	id.	id.	oriental....	50,845
			Total..............	304,279 habitants.

muros de la Havane (1), et enfin parce qu'on a pris pour terme de comparaison la consommation de l'année 1819.

PLANTATIONS DE TABAC.

(*Vegas.*)

Nous commencerons par faire en peu de mots l'histoire de cette importante branche de l'industrie de l'île de Cuba, pour revenir ensuite à d'autres considérations relatives à l'époque actuelle.

Dès que la renommée du tabac commença à s'étendre, le gouvernement consacra une somme de 200,000 piastres fortes pour en acheter; cette somme devait être remise de la Nouvelle-Espagne à la Havane, mais l'on ignore l'époque où cette affaire commença. En 1614, on donna ordre d'envoyer à Séville le reste de la récolte de l'île, et il paraît qu'en 1701 le maître des comptes, don Manuel Garcia de Palacios, était chargé de ces remises. Il est certain que le profit que la culture du tabac procurait à ceux qui s'y livraient éveilla l'avidité du fisc et lui inspira l'idée de fonder, sur la consommation de cette feuille, un revenu considérable pour l'état, en la grevant d'un impôt qui fut approuvé par les cortès de 1636. Cette taxe fut pendant quelque temps affermée à des particuliers, puis aux provinces, jusqu'à ce que, dans l'année 1711, on créa une factorerie pour le compte du gouvernement, qui eut pour premier directeur don Martin Loinaz. Ses opérations furent aussi avantageuses que les moyens qu'il employa furent violents et sanguinaires; et la colline de Jésus-del-Monte rappellera éternellement aux habitants de ce pays les supplices que souffrirent de malheureux cultivateurs, tyrannisés dans l'exercice de leur industrie. Cette factorerie cessa d'exister au bout de 23 ans, et, le 17 août 1731, don Antonio Tallapiedra, négociant de Cadix, passa un contrat avec Sa Majesté pour fournir tous les ans, à la manufacture de Séville, 3,000,000 de livres de tabac de la Havane. En 1738, don Francisco Sanchez, marquis de Casa-Madrid, surenchérit sur Tallapiedra, en abaissant le prix d'un quart. En 1739, don Martin d'Aroztegui obtint, pour le même prix, ce contrat au nom et pour le compte de la ville de la Havane, où il demeurait, et la cédule royale en fut expédiée le 4 août 1739. Le 18 mai 1740, on érigea la compagnie de la Ha-

(1) Le quintuple de la population intra-muros donnerait seul un total de 289,900 habitants, et celle des villages les plus considérables qu'énumère la statistique dépasse 304,279.

vane, que le même Aroztegui demanda (1), et à laquelle on joignit le contrat du tabac; puis, le 16 octobre 1743, la compagnie fit un nouveau bail. Mais, quoiqu'elle remplît avec exactitude tous ses engagements, on nomma, le 2 août 1744, un commissaire pour les achats, recettes et remises à Séville, avec un traitement de 3,400 piastres, un sous-examinateur, un commis et un inspecteur. La compagnie ferma sa banque et termina ses engagements, quand le commerce fut rendu libre le 8 décembre 1765; mais dès lors la régie décrétée en 1760, dans le but illusoire de soulager les cultivateurs, de perfectionner les cultures, d'harmoniser les plantations, avait commencé ses opérations. On prohiba l'exportation du tabac aux pays étrangers et on assigna à cette industrie 400,000 piastres, à prendre sur les caisses du Mexique. Dans les années 1783 et 1793, on donna diverses formes à la régie, et on porta la subvention jusqu'à 500,000 piastres, on défendit la fabrication aux particuliers, on créa des visiteurs et l'on établit un rigide monopole. Cependant les abus et les conséquences inévitables d'un système si vicieux ne tardèrent pas à produire les fruits les plus amers.

« La régie ne se doutant pas que l'action vive, diligente et in« génieuse de l'intérêt privé est bien plus puissante que celle du « zèle étranger, joint à des idées mesquines et rapaces, feignant « de méconnaître les graves préjudices auxquels donnent lieu les « entraves de quelque nature qu'elles soient, mit fin au com« merce de cette feuille avec les pays d'outre-mer, créa des mono« poles non-seulement de la plante, mais encore de la fabrication, « et, oubliant qu'il n'est pas possible de fixer les prix de manière « à prévenir les oscillations et les vicissitudes que mille circon« stances y occasionnent, elle ajouta à tant de maux tous ceux qui « accompagnent la taxe forcée, car on ne peut appeler d'un autre « nom l'arrangement que le cultivateur était obligé de faire avec « son tyran, la régie. Celle-ci faisait des classifications aussi « fausses qu'arbitraires des différentes qualités de la feuille, ce qui « était aussi nuisible aux intérêts du cultivateur qu'à ceux du roi; « empêchant toute concurrence qui profite au producteur et au « consommateur, elle était le seul acheteur et le seul vendeur; se « jouant à la fois de la raison, de la justice et de l'honnêteté, elle « s'arrogea le droit de brûler et de payer à un prix arbitraire tout

(1) Cédules royales du 3 juin et du 18 décembre 1740.

« ce qu'elle jugeait, à tort, être de mauvaise qualité, trompant « ainsi les intérêts, les espérances et les fruits des pénibles travaux « du cultivateur; elle devint enfin la cause de grands malheurs et « d'amers chagrins (1). » Tant d'injustices et de vexations produisirent une clameur si haute, qu'appuyée des raisonnements impossibles à réfuter d'un patriote distingué (2), elle obtint à la fois une juste réparation, par la suppression de la *Factoria* (3), en vertu du mémorable décret du 23 juillet 1817, dans lequel le gouvernement lui-même exposait succinctement, mais, néanmoins, avec une grande exactitude, les abus de la *Factoria*, et ordonnait l'abolition de ses priviléges, la restreignant à percevoir les impôts et à acheter le tabac sans préférence, laissant ainsi libres la culture, la fabrication, la vente et l'exportation du tabac de Cuba. Bientôt après le gouvernement permit à la *Factoria* de continuer à subsister comme maison d'achat et de fabrication pour son compte, mais sans aucun privilége. A peine ce projet eut-il commencé à se réaliser, qu'en 1821, après avoir envoyé à la Havane don Augustin Rodriguez y Fernandez en qualité de directeur du nouvel établissement, le gouvernement annula les dispositions précédentes, et laissa aux particuliers l'exercice exclusif de l'industrie du tabac dans l'île de Cuba. Peut-être ne trouvera-t-on pas indifférent de connaître la quantité de tabac que la régie achetait et remettait, ainsi que l'avantage que le trésor public retirait de cette branche de commerce, c'est dans cette pensée que nous présentons ici le résumé des divers tableaux dressés dans cet établissement.

1° Tabac en feuilles et en poudre envoyé par la *Factoria* aux administrations d'Europe depuis l'an 1761 jusqu'à la fin de 1812; dépôt entré annuellement dans ses caisses; capital et frais de la fabrication; sommes que l'on suppose avoir été produites par sa vente en Europe, en estimant la livre à 40 réaux de vellon, et profit net qui en est résulté pour le trésor royal.

(1) C'est ainsi que s'exprime don Rafaël Matamoros y Tellez, auteur d'un mémoire sur l'exportation du tabac en feuille, présenté à la Société patriotique de la Havane, en 1836, et qui y obtint un *accessit*, n° 7 de la seconde série, page 23.

(2) S. E. le seigneur don Francisco de Arango.

(3) La *Factoria* de la Havane était un établissement fondé par le gouvernement pour l'achat et la fabrication exclusive du tabac.

Arrobes envoyées	3,986,522 piastres.
Frais de fabrication	22,713,045
Produit de la vente	199,612,675
Profit net pour le trésor royal.	176,899,675 piastres.
Dépôt. . . .	17,091,695 piastres.

2° Tabac expédié, tant en feuilles qu'en poudre, aux directions et administrations d'Amérique pendant le cours de ces mêmes années.

En feuilles	637,255 arrobes.
En poudre	103,653
Reporté en compte	3,299,423 piastres.

3° Tabac en feuilles et en poudre, entré à la régie et sorti pour les îles, pour l'Europe et pour l'Amérique pendant les mêmes années.

Entré en feuilles	6,489,931 arrobes.
en poudre	269,157
Total. . . .	6,759,088 arrobes.
Sorti en feuilles	4,045,469 arrobes.
en poudre	1,690,117
Total. . . .	5,735,586 arrobes.

4° Arrobes de tabac que la *Factoria* de la Havane était obligée de se procurer tous les ans pour fournir aux demandes de l'Europe et de l'Amérique.

Feuilles pour l'Europe	50,400 arrobes.
Poudre pour l'Europe	60,000
Cigares pour l'Europe	8,137
Poudre pour les Canaries	269
Feuilles et poudre pour l'Amérique	11,155
Feuilles et poudre pour la vente dans l'île	50,490
Total. . . .	180,451 arrobes.

5° Tabac choisi dans les vegas et reçu dans les bureaux dans les cinq années de 1807 à 1811.

Choisi.	197,657 arrobes.
Reçu	98,859
Différence. . . .	98,798 arrobes.

6° Capitaux déposés à la régie, ventes de tabac dans l'île et au dehors, etc., depuis 1761 jusqu'à 1812 inclusivement.

Ventes dans l'île.	4,106,928 piastres.
Ventes en Amérique.	3,299,423
Confiscations et recettes extraordinaires.	236,572
Dépôts et consignations.	17,091,694
Total. . . .	24,734,617 piastres.

Le décret royal du 23 juillet 1817, que nous avons fait connaître, déclare que l'impôt du vingtième sera désormais le seul qui sera à la charge des cultivateurs, et qu'il en sera prélevé un autre sur la fabrication de 1 réal par livre de toute qualité ou espèce. En place de cet impôt, d'une perception embarrassante, l'intendant établit le droit dit de *tanteo*, et réduit à 30 piastres par an, payables par toute personne travaillant dans les ateliers et enregistrée dans le matricule des ouvriers en tabac. Le décret fut rendu, avec diverses dispositions réglementaires, le 25 novembre 1817, et publié dans le *Diario de la Havane*, le 4 mai 1825. On le mit en exécution en juin de la même année ; mais cet impôt, de même que celui du vingtième, présentait de graves difficultés ; ils donnaient lieu l'un et l'autre à des perquisitions odieuses et à des estimations arbitraires ; ils entravaient l'industrie et paralysaient les progrès que l'on voulait faire faire à la production du tabac. Ces raisons et d'autres encore, qui furent exposées par le chef du trésor public dans son décret du 20 juillet 1826, l'engagèrent à substituer, au droit de vingtième que payaient les cultivateurs, un droit de 6 p. 0/0 sur tout ce qui sortirait des vegas, à supprimer entièrement la capitation de 30 piastres par an que devait payer chaque ouvrier, déduisant l'impôt sur la fabrication à 40, 35 et 30 piastres par an sur chaque boutique, selon qu'elle était située dans la

ville de la Havane ou autres villes principales de l'île, dans les villages ou dans les banlieues extra-muros; 8 piastres une fois payées pour la patente, et 4 piastres par an pour le contre-seing. Cependant une demi-année ne s'était pas écoulée depuis que les choses étaient en cet état, lorsque le chef du trésor décréta, le 25 janvier suivant, la suppression de toute entrave à la fabrication du tabac, ainsi que diverses réformes au règlement de l'impôt du planteur, afin de faciliter le recouvrement du droit de 6 p. 0/0. Ce fut ainsi que l'industrie continua à subsister avec un léger droit sur la culture, et une liberté entière pour la fabrication. L'impôt sur les planteurs a produit 55,634 piastres dans les trois années de 1828 à 1830. Les droits de sortie ont beaucoup varié, ayant été perçus sur une matière prohibée. Quand cette sortie fut permise, on y mit un droit considérable, en vertu de l'ordonnance royale du 1er octobre 1816; bientôt après, on le modifia par l'article 10 du règlement du 23 juin 1817, qui imposa à 1 réal par livre le tabac en feuilles, autant le râpé, et 2 réaux les carottes, les cigares et la poudre. Ce droit produisit, jusqu'en 1821, qu'il s'est refondu dans le tarif général, la somme de 30,902 piastres. En 1830, le tabac en feuille payait 12, 6 et 2 p. 0/0, d'après les trois classifications portées sur le tarif, et les carottes 1 réal la livre. Le tarif actuel a fixé les droits à 12 $\frac{1}{4}$, 6 $\frac{1}{4}$, et 2 $\frac{1}{4}$ le quintal du premier, et à 4 réaux par millier du second, ce qui revient à moins de 1 réal la livre.

On sait que les terrains situés à l'ouest du méridien de la Havane, connus sous la dénomination provinciale de *Vuelta de Abajo*, produisent le meilleur tabac du monde pour la beauté de la couleur, l'agrément de l'odeur, la douceur de la feuille et la facilité avec laquelle il s'enflamme. Mais il ne faut pas croire que toute la partie occidentale de l'île jouisse du même privilége. Les meilleures terres pour cette plante, qui se payent à raison de 1000 piastres et 100 piastres ou 6 onces d'or de pot-de-vin, sont comprises dans un quadrilatère borné à l'est par la rivière de Horedo, ou *Consolacion del sur*, à l'ouest par la rivière de Cuyaguatéjo, ou Manture, au nord par la principale chaîne de montagnes de l'île, et au sud par la ligne de palmiers ventrus qui court parallèlement à la côte. Ce quadrilatère a 28 lieues de long et 7 de large. En dehors de ces limites, du côté du méridien de la Havane, les tabacs sont d'une belle couleur, mais moins aromatiques, et la première de ces qualités le fait préférer par les étrangers. Depuis Consolacion jus-

qu'à San Cristobal, les tabacs ont beaucoup de *qualité,* pour parler le langage des planteurs, mais ils sont rudes et forts; et depuis San Cristobal jusqu'à Guanajai, en exceptant toutefois le district de las Virtudes, ils sont inférieurs, et continuent à l'être en allant, vers l'est, jusqu'à Holguin et Cuba, où ils commencent à redevenir bons. La fertile vallée de los Güines produit du tabac qui est mauvais pour fumer, mais excellent pour en faire cette poudre verte dont la *Factoria* faisait fabriquer des quantités considérables. Entre ces mêmes terrains de la Vuelta de Abajo, il y en a quelques uns de plus particulièrement excellents, tels que les vegas appelées del Corojo, sur les bords de la rivière de Saint-Sébastien, où l'on récolte le meilleur tabac de toute l'île (1). Il y a encore de fort bonnes vegas à Mayari, dans la partie orientale. La junte des tabacs, ayant fixé, en 1792, la population et la culture de ce district, proposa d'acheter, pour le compte du trésor, les 18 lieues de pays dont il se compose, et de le rendre ensuite aux colons, en exigeant d'eux 5 p. 0/0 du produit de leur tabac. Ce fait montre bien la préférence que ce terrain méritait (2). Il y a plusieurs autres endroits encore qui conviennent fort à cette culture. Le seul district de Guatameno produisit, il y a environ six ans, 1,200 arrobes.

De ce que nous venons de dire on peut conclure aussi combien est grande l'influence du terrain sur la qualité du tabac de Cuba, influence bien plus grande et plus directe que la faible différence de climat et d'exposition que peuvent offrir des localités si rapprochées. Les terrains que l'on regarde comme les meilleurs sont légers et sablonneux, et le contraire a lieu pour les terres fortes et compactes. Nous sommes convaincu que l'on pourrait modifier les propriétés de beaucoup de terres de l'île, au moyen du feu, et, les transformer, par des mélanges convenables, en bonnes vegas à tabac; pour cela, il serait nécessaire, avant tout, d'étudier avec soin la terre de la Vuelta de Abajo, en en faisant l'analyse chimique et en observant ses propriétés physiques.

Le planteur, uniquement guidé par les résultats d'une longue

(1) Nous avons donné, dans le tome I[er] de cet ouvrage, en parlant des productions minérales, l'analyse de plusieurs terres des vegas privilégiées de la Vuelta de Abajo.

(2) Mémoire sur l'exportation du tabac, par don Antonio Bachiller y Morales, qui remporta, en 1836, le prix proposé par la Société patriotique de la Havane. *Mémoires*, seconde série, page 330.

expérience que lui ont transmise ceux qui l'ont précédé, connaît, sans pouvoir l'expliquer, le moyen d'augmenter ou de diminuer la force du tabac ou sa douceur. Sa main adroite et dirigée, en apparence, par un instinct prévoyant, ébourgeonne les plants, c'est à dire qu'il met des bornes à leur accroissement en hauteur; il supprime des feuilles pour donner plus de force à celles qui sont, par rapport à la quantité, au temps et aux circonstances, analogues à la nature du tabac qu'il se propose de récolter. Nous avons entretenu un grand nombre de cultivateurs, afin de pouvoir déduire de leur pratique la confirmation des principes physiologiques d'après lesquels on parviendrait à expliquer les phénomènes que présente le tabac de cette île; et, au milieu de leurs réponses confuses, nous avons reconnu la lumière d'une sage expérience qui leur a enseigné les procédés scientifiques, sans qu'ils s'en doutassent.

Il y a encore une autre règle qu'observent assez généralement les planteurs, c'est la distance à laquelle il faut ranger les plantes, selon la qualité du terrain et le genre de feuilles que l'on désire d'obtenir; et dans cette partie, comme dans le reste de la culture, leurs connaissances sont rationnelles et leur pratique certaine. Il serait utile pourtant qu'ils fumassent leurs terres; et, attendu qu'ils n'élèvent pas des animaux en nombre suffisant, ils devraient semer quelques végétaux d'une croissance rapide et d'un volume considérable, les coupant avant leur maturité et laissant toute la récolte pourrir sur terre. Ils devraient, en outre, arracher tous les pieds de tabac, immédiatement après en avoir cueilli les feuilles, sans laisser fleurir ni monter en graine que ceux dont ils ont besoin, car on a observé que les plantes appauvrissent les terrains pendant leur fructification.

Nous nous sommes étendu sur cet article, parce que nous regardons le tabac comme le produit spécial de l'île de Cuba, et celui dont il convient surtout d'étendre et de généraliser la culture. Heureusement elle n'a aucune concurrence étrangère à craindre, tandis que la consommation ne pose aucune borne à sa production; le profit qu'elle procure, tant au planteur qu'au fabricant, est évident, depuis que, grâce aux mesures prises par l'administration publique, cette culture a été allégée du poids qui l'oppressait, et la fabrication rendue libre et facile (1). Après un système

(1) Voyez les chapitres Revenus et Commerce.

de sévère monopole, d'odieuses perquisitions, de règlements vicieux et de vexations, la culture et la fabrication du tabac sont parvenues à jouir d'une liberté absolue ; elles réunissent à ces avantages ceux de pouvoir être exercées par des blancs, de faciliter la subdivision des propriétés en petites portions bien soignées, de se prêter à ce que, dans les récoltes, soient intercalées celles d'autres plantes dont les racines pénètrent très-avant dans la terre végétale, de donner de l'occupation à la famille du cultivateur, par le léger travail qu'exige la manipulation de la feuille ; et enfin de contribuer, par toutes ces causes, à l'augmentation de la population blanche industrieuse, à la fréquence des communications, desquelles naissent la sociabilité et la civilisation, au commerce intérieur et à la consommation faite par le peuple (1).

Dans une liste dressée par ordre de la *Factoria* des tabacs en 1811, il a été constaté qu'il existait dans l'île 3996 vegas royales, 962 appartenant à des particuliers, et 13,663 en friche ; que les deux premières espèces pouvaient être augmentées de 20,000 chacune, faisant ensemble un total de 58,561 vegas, sur les bords des rivières. Aujourd'hui on destine à cette culture des terres fort éloignées des cours d'eau ; d'où l'on peut juger de l'augmentation dont est susceptible cette branche d'industrie qui, en 1827, n'occupait que 5,534 vegas. A la vérité, ni l'état publié par la régie, ni la dernière statistique n'indiquent le nombre de caballerias, c'est à dire l'étendue des terrains plantés en tabac ; en attendant, le nombre de vegas distinctes et séparées fait toujours connaître celui d'autant de propriétés différentes. En partant du principe qu'une caballeria produit, pour terme moyen, 60 charges ou 360 arrobes de feuilles de tabac, en réunissant les récoltes des années 1811 à 1817, qui furent respectivement de 371,560 et de 500,000 arrobes (2), on peut en déduire l'étendue des terrains qui ont produit ces récoltes à ces deux époques ; ce calcul donne 1,032 caballerias pour la première époque, et 1,389 pour la seconde. Mais, comme on ne cultive, dans les vegas, que la moitié des terrains utiles, on peut assurer que l'étendue actuellement occupée n'est pas moindre de 2,778 caballerias.

(1) Ces idées ont été déjà plusieurs fois exprimées, surtout dans le rapport de don Francisco d'Arango et dans le mémoire du docteur don José Fernandez Madrid, qui contiennent, en outre, un fonds précieux de notes générales et particulières sur l'industrie du tabac.

(2) D'après l'état susmentionné et la Statistique.

D'après un rapport de l'an 1806, la récolte de l'île s'était élevée, en 1720, à 600,000 arrobes : nous venons de voir qu'en 1811 elle fut de 371,560 arrobes, et, en 1827, de 500,000. L'exportation de cette dernière année fut de 4,008,950 livres de tabac en feuilles et de 407,152 livres de cigares. La moyenne de l'exportation, dans les cinq années de 1836 à 1840, fut de 4,887,200 livres du premier et de 790,286 du second, faisant pour les deux une moyenne totale de 5,677,486 livres ou 227,100 arrobes. En 1827, le minimum de la consommation, c'est à dire la différence entre la production et l'exportation fut de 414,120 arrobes : en la supposant augmentée seulement d'un dixième depuis cette époque, elle s'élèvera à 455,532 arrobes; ce qui, joint à l'exportation moyenne des dernières années, donne un total de 682,623 arrobes, représentant un minimum de production de 900,000 arrobes que nous pouvons admettre dans l'île de Cuba (1). Cette quantité, comparée à la production indiquée pour l'an 1811, équivaut à une augmentation de plus de 142 p. %. En 1827, l'augmentation avait été seulement de 34,5 p. %; il est, par conséquent, indubitable que la culture du tabac, dans l'île de Cuba, après avoir souffert une diminution de 1720 à 1811, par suite du désastreux monopole, ne revient pas seulement à son ancienne prospérité, mais se trouve même en voie de progrès.

En attendant, nous avons indiqué, en parlant des fermes d'élève, le principal objet qui s'opposait à son accroissement rapide et nécessaire; savoir : les difficultés qui s'offrent à pouvoir destiner à la culture du tabac toutes les terres qui lui conviennent sur le bord des rivières, dont ces immenses propriétés sont arrosées. A l'ancien expédient, imaginé, en 1817, pour éclaircir la propriété des vegas que la *Factoria* regardait comme faisant partie du domaine royal, et exclusivement destinées à la culture du tabac, on en a joint depuis plusieurs autres, formées par les cultivateurs de diverses parties de l'île, dont les uns sollicitaient la répartition de terres qu'ils voulaient consacrer à cette culture, et dont les autres demandaient à être maintenus dans la possession de celles qu'ils cultivaient; enfin l'exemple des antécédents et le décret de la surintendance du 30 janvier 1828 donnèrent naissance à un autre

(1) Parce qu'il faut que le calcul se fasse en réduisant le tabac fabriqué à ce qu'il serait en feuilles, c'est à dire à l'état dans lequel il est produit, en partant de la donnée approximative d'après laquelle deux livres de celui-ci en font une de l'autre.

expédient pour éclaircir divers doutes, et que le subdélégué du trésor public de Pinal del Rio proposa vers la fin de la même année.

Le point essentiel de la question se réduit aujourd'hui à ce que les cultivateurs demandent surtout protection et des terres pour cultiver le tabac, tandis que les propriétaires des fermes d'élève s'opposent à les supporter dans leurs vegas, et bien moins encore à leur céder celles qui n'ont point été partagées, se fondant sur ce qu'ils ne peuvent y être obligés, lesdites vegas faisant partie intégrante de leurs propriétés, et parce que l'établissement des planteurs de tabac sur leurs terres nuirait à leurs bois et à l'élève des animaux.

Les plaintes des propriétaires contre les planteurs peuvent se ranger sous deux catégories : 1° comme ayant usurpé une portion de leurs propriétés, tant sur les bords des rivières, pour la culture du tabac, que dans les terres hautes pour y semer des plantes nutritives, y construire des maisons, etc.; 2° comme s'étant rendus coupables de vols d'animaux, de dégradation d'arbres, de violation de limites, etc.

Pour simplifier la question principale, il est nécessaire de séparer cette seconde espèce de plaintes comme étant entièrement indépendante de la première; car, si un voisin, soit propriétaire, soit fermier, attaque la propriété d'autrui ou cause du préjudice à son maître, les lois devront porter un remède efficace à un mal semblable. Or les vexations dont se plaignent les fermiers des fermes d'élève peuvent être réelles, ou bien supposées ou du moins exagérées, afin d'obtenir des propriétaires une diminution dans le prix du bail, en grossissant les pertes et le préjudice que leur occasionne le voisinage des cultivateurs, et différents rapports dignes de foi rendent ce dernier cas très-probable; il n'en est pas moins vrai, toutefois, que la protection que sollicitent les planteurs ne saurait porter atteinte au droit du propriétaire de réclamer contre les usurpations et les attentats exercés sur leur propriété particulière, puisque leur action doit toujours rester ouverte pour les dénoncer et les poursuivre. La question se réduit donc à examiner s'il est juste et convenable de consacrer les terres riveraines à la culture du tabac.

Une ancienne coutume, antérieure, en beaucoup de cas, à l'existence des fermes d'élève et même à la découverte de l'île, l'appui des autorités et l'expression définitive de la volonté souveraine, paraissent militer en faveur des planteurs qui se trouvent en pos-

session de ces rives, plusieurs desquels les ont héritées de leurs ancêtres et dont d'autres payent un droit annuel au propriétaire pour leur jouissance. Il y aurait une injustice évidente à vouloir déposséder ces planteurs des terrains qu'ils cultivent depuis si longtemps; elle causerait la ruine de plusieurs milliers de familles et pourrait même entraîner celle de la culture du tabac. Tous les rapports rassemblés dans le document en question et même celui du tribunal de commerce, à l'appui des prétentions des propriétaires, s'opposent à une spoliation si cruelle et si injuste; tous proposent, comme une mesure sage et nécessaire, de reconnaître le droit de propriété des planteurs et de les y maintenir.

La question ainsi éclaircie, il ne s'agit plus que des vegas qui restent à répartir et dont les planteurs demandent l'usage, non comme faisant partie du domaine, ce qu'elles ne font certainement pas, mais soit en les prenant à bail, soit en les achetant, soit en faisant tel autre arrangement à l'amiable avec les propriétaires actuels.

La mesure proposée par le tribunal de commerce, et dont nous avons parlé plus haut, est incomplète pour le but que l'on se propose, puisque, *en déclarant que les propriétaires ont le droit de traiter avec ceux qui sollicitent des terrains et de faire de leurs vegas l'usage qu'ils jugent le plus convenable*, on n'accélérera point la répartition que l'on désire, mais on rendra au contraire plus grande l'opiniâtreté de quelques propriétaires à ne pas distribuer leurs fermes et plus encore à ne pas aliéner leurs vegas, soit par la fausse idée que leur ont suggérée leurs fermiers, soit par d'autres causes que nous indiquerons dans le cours de cet ouvrage.

Ainsi que nous l'avons dit, il est nécessaire d'entrer dans un examen approfondi de la question sous ses divers aspects, de suivre toutes les conséquences qui pourraient en résulter et de poser d'autres principes pour la résoudre, puisque ceux d'après lesquels on a raisonné jusqu'à présent ne sont pas capables de la décider d'une manière favorable à la fois à l'intérêt privé et public, sans nuire au véritable intérêt d'aucune classe de personnes, et en réunissant tous les résultats avantageux que le gouvernement doit se proposer dans les grandes entreprises qu'il encourage en se mettant d'accord avec les vues sages et paternelles qu'il a exprimées. Ce plan nous oblige à entrer dans quelques considérations secondaires afin d'établir les seuls principes qui, dans notre opinion, devront fournir les moyens d'éclaircir pleinement la question proposée.

Les propriétaires des fermes d'élève, en faisant connaître les motifs de leur opposition à l'établissement des planteurs sur le bord des rivières qui traversent leurs propriétés, et le tribunal de commerce, dans le rapport par lequel il approuve leurs idées, ont admis une supposition qui est fort loin d'être certaine, savoir, que les fermes d'élève sont plus utiles et rapportent plus au trésor que les vegas de tabac. Cette supposition servant de point de départ pour soutenir que les premières méritent plus de protection que les secondes, le premier pas qu'il faut faire dans le chemin qui conduit à la vérité est de réfuter une semblable assertion. La principale utilité publique des fermes d'élève consiste en ce qu'elles fournissent le peuple de viande, aliment de première nécessité et qu'il est indispensable que l'île produise. Le principal avantage qu'en retire le trésor se compose du droit qu'il perçoit sur cette branche de consommation.

Il est incontestable qu'il faut que l'île produise de la viande, non seulement pour les raisons qu'en donnent les propriétaires, mais pour beaucoup d'autres encore qui se rapportent à l'existence même d'un pays agricole. Mais il ne s'ensuit pas que les fermes d'élève, dans l'état où elles sont aujourd'hui, soient indispensables, à moins que l'on ne commence par démontrer qu'elles seules sont capables de fournir la viande nécessaire aux besoins de la population. Et comment pourrait-on démontrer une semblable proposition? Toutes les nations civilisées consomment cet aliment de première nécessité, et le tireraient-elles par hasard de propriétés semblables aux fermes de l'île de Cuba? Toutes ces nations connaissent-elles le vicieux système de consacrer d'immenses terrains incultes, destinés à l'élève et à la reproduction spontanée d'animaux errants? L'approvisionnement des viandes abondantes et délicates qu'exigent les riches capitales dépendrait-il d'un système aussi précaire pour en procurer l'abondance qu'inefficace pour en assurer la bonne qualité. Non, certes : la méthode adoptée en Europe pour donner à ces approvisionnements toutes les qualités désirables est fondée sur d'autres principes, mieux calculés pour les conserver et plus analogues à la constitution des pays agricoles. Les propriétaires des fermes et le tribunal se trompaient en pensant qu'il serait impossible de fournir les marchés de viande si les fermes actuelles venaient à manquer. Ce qu'il sera, au contraire, impossible d'obtenir dans l'île tant qu'elles subsisteront, ainsi que nous l'avons déjà démontré, c'est un bon système d'agriculture

fondé sur l'élève des animaux dans de bonnes prairies artificielles jointes aux fermes de culture; ce qu'il ne sera pas possible d'avoir tant qu'elles subsisteront, c'est une population laborieuse et heureuse; enfin, ce qu'on ne réussira pas à faire tant qu'on les laissera subsister, c'est de détruire l'ignorance qui devient permanente partout où un système d'industrie stationnaire n'exige ni l'application du talent, ni le génie de l'invention, laissant, au contraire, s'enraciner la paresse, l'indolence et les vices qui en sont la suite.

Quant à la seconde supposition, qui consiste à regarder les fermes d'élève comme plus utiles parce qu'elles rapportent davantage au trésor, il est évident que les propriétaires qui l'ont faite et le corps qui l'a confirmée n'ont pas bien prévu les conséquences funestes qui pouvaient résulter d'une semblable doctrine; c'est à dire de mesurer l'utilité d'une branche d'industrie par le plus ou moins d'argent qu'elle fait entrer dans le trésor. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de démontrer l'absurdité d'une semblable assertion; mais il ne sera pas inutile de faire voir que, quand même elle ne serait pas aussi absurde qu'elle l'est, son application dans le cas actuel est inexacte, en ce qu'elle ne conduirait pas au but que l'on se propose. En effet, si l'on évalue les droits que procure au trésor la vente de la viande et qu'on les compare à ceux que rend réellement la culture du tabac, tant par elle-même que par ceux que l'on prélève sur la marchandise reçue en échange, on reconnaîtra que celle-ci est, au contraire, plus productive que l'autre, faisant entrer en compte les rentrées indirectes d'une industrie créée par elle, et si étendue dans le pays, nous voulons parler de la fabrication. La balance du commerce dans les ports de l'île fournira des données suffisantes pour rendre cette assertion incontestable à ceux à qui elle pourrait paraître douteuse (1).

Nous croyons avoir déjà démontré, dans l'article que nous leur avons consacré, les inconvénients et les désavantages qui caractérisent les fermes d'élève dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui; il ne sera pas superflu de mettre en regard une légère esquisse de la supériorité de la culture du tabac, tant par elle-même que dans ses rapports avec la population, l'agriculture et

(1) Tout ce qui précède faisait partie du Rapport que nous remîmes en 1834, et que nous avons cité dans une de nos notes précédentes.

les mœurs. Nous commencerons par faire connaître les qualités et la position d'un planteur.

Qu'il soit propriétaire ou censitaire d'un terrain, des produits duquel dépend le bien-être de sa famille et qui ne peut prospérer que par des efforts d'application et de persévérance, il faut qu'il soit actif, diligent et soigneux, parce qu'une ruine inévitable serait la suite de sa négligence ou de sa paresse. Les ouvriers qu'il a sous ses ordres devront être également zélés, parce qu'une vega encombrée de mauvaises herbes, et dont les plants sont dévorés par les chenilles, ne peut échapper aux regards du maître, comme des animaux affamés, malades ou morts dans les bois épais d'une ferme mal surveillée. Cette nécessité d'industrie les force d'adopter tous les moyens en leur pouvoir pour assurer le succès de la récolte, et les rend susceptibles, à l'aide de l'instruction, d'en chercher d'autres qu'ils ne connaissent pas encore; enfin il met à contribution les forces de sa femme et de ses enfants et tire parti de celles des animaux domestiques. La famille d'un planteur doit donc être nécessairement une famille laborieuse; et la vie qu'elle mène dans des districts remplis de petits villages excite chez elle l'émulation, crée certains besoins qui portent et affectionnent au travail, procure les moyens de les satisfaire et enfin développe les utiles sentiments sociaux qui améliorent la condition de l'homme.

D'un autre côté, la culture du tabac, indépendamment des avantages que nous venons d'indiquer, a encore ceux d'exiger un capital peu considérable pour l'entreprendre, de se prêter à l'introduction des méthodes perfectionnées, d'avoir besoin de fumier, de pouvoir alterner avec d'autres cultures dans le cours de la même année, d'être susceptible de se joindre à l'élève des animaux, soit dans des étables, soit dans des parcs cultivés, et avec la fabrication des cigares, dans la maison même du cultivateur, tandis que, par la valeur de ce produit, il supporte mieux qu'aucun autre les frais de transport, quelle que soit la distance du lieu de destination, ce qui permet de l'encourager sans attendre que les communications intérieures aient acquis la perfection que réclament impérieusement l'agriculture et le commerce.

La troisième considération qui recommande cette culture est celle de convenir à des hommes libres, parce que les travaux qui s'y rattachent exigent à la fois peu de peine, mais beaucoup de soin, et n'obligent, par conséquent, pas le planteur à acheter des esclaves. En outre, la qualité supérieure du tabac de l'île de Cuba,

le prix élevé auquel il se soutient, l'extension illimitée que l'on peut donner à sa culture, sans crainte de dépasser les nécessités croissantes des marchés de l'Europe, rendent cette plante la plus précieuse, la plus productive et la plus utile pour accroître la fortune publique et privée, étendre l'agriculture, augmenter la population blanche et changer l'état social des campagnes.

L'impossibilité, dont nous avons parlé, d'introduire un système de sage agriculture n'a pas lieu pour les petites propriétés, et par conséquent pas pour les plantations de tabac. Là le cultivateur est lui-même propriétaire ou fermier, et, dans les deux cas, il a un intérêt direct à faire produire la terre, pour laquelle il adopte tous les moyens dont la raison et l'expérience lui enseignent l'avantage. Alors même qu'il emprunte le secours de quelques esclaves, ce n'est pas seulement pour leur force physique, comme machines vivantes, mais il les choisit pour leur adresse et leur intelligence, parce que les travaux délicats de la petite culture ne peuvent être confiés à des gens stupides. Ce progrès de l'intelligence, cette application au travail ne s'acquièrent pas par le fouet, mais par des stimulants moraux ; et ainsi l'intérêt même du maître contribuera à améliorer le sort des esclaves. Aussitôt que le premier se sera convaincu que la culture est mieux faite et plus productive par des mains libres, il comprendra la préférence que mérite le système du salaire ou d'un intérêt dans la récolte, comparé à l'impossibilité de remplacer les esclaves, ainsi qu'aux risques et aux frais de leur entretien. Les nouveaux districts, ainsi établis, offriront un aspect totalement différent de celui que présentent aujourd'hui les grandes fermes ; les méthodes de culture perfectionnée, les bons instruments aratoires, la rotation des récoltes, l'emploi de fumier et d'engrais, l'élève des animaux et toutes les branches de l'industrie domestique seront adoptés d'abord par les hommes les plus intelligents, et ensuite par la masse générale, qui ne se refuse jamais à suivre l'exemple de l'expérience lorsque les résultats en sont palpables. Quand les champs seront cultivés par des mains libres, il faudra bien qu'ils changent de principes ces contre-maîtres arrogants, plus adroits à manier le *machète* qu'à conduire la charrue, et aussi opiniâtres dans leur cruauté envers les nègres qu'indolents quand il s'agit de leur donner des exemples d'application et de probité. Quand on aura reconnu l'absurdité des maximes, au sujet de la race africaine, que l'on entend chaque jour dans la bouche du peuple, ses mœurs et celles des fa-

milles s'amélioreront; et, après tant de conquêtes obtenues par la raison, la société ne sera plus unie par des liens fragiles, et le peuple de Cuba, favorisé par mille circonstances heureuses, s'élèvera l'égal des nations les plus civilisées de l'Europe dès qu'il aura fermé la plaie de l'esclavage (1).

Ces réflexions et d'autres encore que, en 1834, nous ne communiquâmes qu'en manuscrit et avec une certaine timidité, nous les avons vues reproduites, depuis notre départ de l'île de Cuba, par divers patriotes bien au fait des intérêts du pays, avec une clarté et une franchise qui prouvent, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, les progrès qu'y a faits l'opinion publique, puisqu'elle s'y livre ouvertement à l'examen et à la discussion de ces importantes questions. En 1836, la Société patriotique de la Havane encouragea publiquement cet examen, en offrant des prix aux meilleurs ouvrages sur les moyens de perfectionner et d'étendre la culture du tabac dans l'île. Il était impossible de le faire sans démontrer l'absurdité du système suivi jusqu'alors, les vices qui en résultaient, les excès qu'il produisait, tant de la part des propriétaires de fermes que de celle des planteurs intrus qui, sous le nom d'agriculteurs, couvraient les pernicieuses habitudes du vagabondage et du crime; il importait de signaler les conflits que cette complication de circonstances cause entre les autorités locales, les graves défauts d'ordre et de méthode dans l'administration de la justice et l'impossibilité d'y adapter un remède radical sans recourir à la fois aux sources diverses d'un mal ancien et invétéré. Parmi les mémoires qui ont concouru pour remplir le but du programme, celui qui a fixé notre attention, plus encore que celle du corps qui l'avait proposé, est dû au docteur don Manuel de Soto y Quintano. Il a obtenu une mention honorable (2).

Deux faits remarquables demeurent prouvés par l'examen sévère et impartial de cette grave question; ils sont dignes de fixer l'attention du gouvernement, et nous les avons recommandés comme tels quand nous avons été consulté (3) : 1° qu'il existe un vice radical dans les districts des propriétés rurales, vice qui a mis dans les mains de riches propriétaires des portions considérables de ter-

(1) Extrait de notre Rapport.

(2) Il a été imprimé, avec la permission de la Société, dans le n° 20 de la seconde série de la collection.

(3) *Voyez* notre Rapport.

ritoire dont la raison et les convenances publiques conseillent le partage; 2° qu'un grand nombre de cultivateurs manquent de terrains, nonobstant le désir qu'ils ont d'employer leur force et leur industrie, pourvu qu'on leur procure des terres où ils puissent s'établir avec leurs familles. Ces deux faits peuvent se traduire dans les termes suivants : qu'il y a accumulation de propriétés improductives et paralysation des forces d'une part, et de l'autre un louable désir de travail et d'activité industrielle.

Les propriétaires prétendent que le tabac exige les terrains les plus propres à l'élève des troupeaux, c'est à dire les lisières des bois où se trouvent des arbres fruitiers dont ces troupeaux se nourrissent, et ils concluent que l'établissement des vegas diminuera la production d'animaux. Il est remarquable que les propriétaires de fermes n'aient jamais songé qu'il pût y avoir un autre moyen de nourrir les troupeaux qu'avec les fruits des arbres fruitiers qui croissent sur le bord des rivières, et que, pour conserver ce produit si favorable à la fainéantise des éleveurs, ils s'opposent au progrès de la culture du tabac, comme si le terrain qu'on lui destine ne pouvait en aucune manière contribuer à la production de la viande. En attendant, c'est précisément cette culture si utile qui se prête mieux qu'aucune autre, dans l'île de Cuba, à la rotation annuelle des récoltes, ainsi que nous l'avons expliqué ci-dessus, parce que la rapide maturité du tabac permet de semer des graminées et plantes légumineuses annuelles, d'un produit mille fois plus considérable et plus avantageux que celui des rares fruits de quelques arbres répandus çà et là sur ces vastes rives incultes.

La commission du tribunal de commerce semble refuser au gouvernement le droit de forcer la volonté des propriétaires à céder aux désirs des planteurs, en objectant la maxime bien connue de certains économistes, savoir, que *la protection du gouvernement doit se borner, par rapport à l'agriculture, à écarter les obstacles qui s'opposent à la libre action de l'intérêt de ceux qui s'y livrent, dans les limites marquées par la justice.* Mais, quand un principe absurde a produit des maux qui s'opposent au bien public et aux efforts individuels, la justice consistera-t-elle à soutenir ce principe, ou bien l'action protectrice du gouvernement devra-t-elle s'appliquer à le détruire, comme étant un obstacle qui s'oppose aux perfectionnements de l'industrie? Nous reconnaissons, avec le tribunal, qu'il n'existe aucun droit qui autorise à forcer un propriétaire à céder, à louer ou à engager une portion quelconque

de sa propriété; mais si le gouvernement, éclairé par la raison et l'expérience, voit que l'état actuel des fermes d'élève est un écueil contre lequel se brisent tous les plans pour l'encouragement de la culture du tabac, qui empêche les progrès de l'agriculture, l'accroissement de la population blanche, et que, même sous le rapport des troupeaux, ainsi que pour la fortune des propriétaires, elles sont d'un faible produit, ne doit-il pas remonter à la source de ces maux ? et, s'il découvre qu'ils résultent de la nature de ces propriétés elles-mêmes, ne lui convient-il pas d'adopter les mesures que la prudence et la justice publique réclament pour détruire un si pernicieux obstacle à la prospérité du pays, surtout lorsque ces mesures ne peuvent porter le plus léger préjudice aux revenus des propriétaires ? Un certain nombre de propriétaires riches, satisfaits du revenu qu'ils tirent aujourd'hui de leurs vastes propriétés, et ne connaissant point l'aiguillon puissant de la nécessité, qui pousse aux efforts de l'industrie, regardent avec indifférence l'augmentation de leur fortune, de peur d'être obligés d'y mettre un peu d'application; leur enthousiasme n'est point excité à l'idée de l'aspect enchanteur qu'offriraient leurs fermes, aujourd'hui le séjour de quelques troupeaux errants, le repaire de malfaiteurs et l'habitation d'une seule famille, ignorante et vicieuse, si elles étaient transformées en un riche assemblage de nombreuses propriétés où l'industrie, la vertu et les joies sociales fixeraient leur demeure. Le tableau de la tranquillité politique de l'île et la pensée de coopérer à la préserver d'une épouvantable catastrophe n'excitent pas leurs sentiments de patriotisme; mais est-il juste pour cela que le gouvernement maintienne des obstacles aussi puissants à la félicité publique et privée, et n'ose pas, à l'imitation de ce que nous voyons faire dans d'autres pays pour la destruction des abus qui s'opposent à leur prospérité, par l'accumulation d'immenses propriétés en des mains improductives, adopter un système de réforme pour les fermes d'élève de l'île de Cuba ? Aux principes économiques dont on fait en cette occasion une application fausse, on peut répondre par la maxime suivante, dont la vérité a été reconnue par les plus sages agriculteurs, et que le célèbre Thaër a énoncée, pour soutenir la nécessité de l'intervention du gouvernement dans la réforme du système triennal : « Les institutions consa-
« crées par les lois ne peuvent être alléguées en faveur d'un vice,
« parce que les lois doivent s'accommoder au bien général ; et,
« quand il est question de ce bien, il faut consulter les lois de
« la nature, auxquelles les autres se soumettent chez toutes les

« nations, où des idées claires sur l'économie politique et l'agri-
« culture ont pénétré jusque dans le sanctuaire de la législa-
« tion. » Un écrivain moderne, traitant d'une question importante et actuelle, dans laquelle le droit sacré de la propriété se présente comme un grand contre-poids, s'exprime dans les termes suivants, qui peuvent s'appliquer aussi au sujet que nous traitons : « En accordant à la propriété toutes les garanties que le
« consentement de la loi lui a assurées, la société ne doit-elle pas
« conserver le droit de se garantir de son côté contre les incon-
« vénients et les dangers que peut lui faire courir tel ou tel
« genre de propriété? Ne doit-il pas conserver le privilége de mo-
« difier l'exercice des droits du possesseur, afin de les concilier
« autant que possible avec le maintien de la société publique? Et,
« dans le cas où l'intérêt général exigerait impérieusement de ce
« possesseur le sacrifice complet de son droit de propriété, n'au-
« rait-on pas la faculté de lui faire accepter sans violence une
« juste indemnité pour ce sacrifice ? »

Dans un ouvrage que nous avons publié il n'y a pas longtemps, et dans lequel nous faisions connaître nos principes sur l'organisation de l'industrie manufacturière et du travail en général (1), nous exprimions aussi nos convictions sur l'exercice du droit de liberté individuelle, et sur l'usage public de la propriété particulière. Ces idées sont applicables à la question présente; malgré cela, nous n'osâmes pas proposer le sacrifice dont nous venons de parler, puisque les circonstances ne l'exigent pas, que le gouvernement ne possède aucun moyen de l'obtenir, et que l'opinion publique n'est nullement disposée à l'admettre. Il existe d'autres moyens à l'aide desquels on pourrait peut-être parvenir au but désiré, de forcer les propriétaires au partage de leurs grandes fermes, d'une manière qui, sans faire tort à personne, profiterait au public et aux particuliers, et exercerait, en outre, la grande influence que nous avons indiquée en divers endroits de cet ouvrage. On pourrait, en effet, proposer bien des choses pour parvenir au but dont nous nous occupons; mais il nous paraît douteux que des mesures partielles puissent favoriser le progrès et le développement de la culture du tabac sans adopter le plan général de réforme et la nouvelle organisation du travail agricole,

(1) *Rapport sur l'état actuel de l'industrie manufacturière en Belgique avec application à l'Espagne*. Madrid, 1842, pages 173 et 245.

que les Antilles réclament avec autant d'urgence que l'Europe celle du travail industriel, depuis que l'opinion, éclairée par l'expérience, s'est décidée en faveur d'un changement dans la condition sociale des ouvriers. Nous répétons avec plaisir que tel est le résultat que désirent les hommes réfléchis de l'île de Cuba, bien convaincus que, si l'exécution des travaux agricoles par des bras libres peut paraître difficile à obtenir dans ce pays, généralement parlant, il n'existe aucun inconvénient pour ce qui regarde la culture du tabac, qui a déjà lieu en partie de cette manière depuis un temps immémorial. Pour la réalisation en grand d'une entreprise de ce genre, M. Bachiller y Moralès (1) suppose qu'une plantation de tabac de 25 caballerias peut fournir de l'occupation à 154 individus auxquels elle offrirait des avantages égaux à ceux de l'entrepreneur. Le capital engagé consistant dans la valeur des terrains, à raison de 1,000 piastres la caballeria, dans 25 couples de bœufs à 100 piastres, et dans le coût de toutes les cabanes et maisons d'habitation à 8,000 p., faisant un total de 35,500 p., les frais annuels, en partant de la donnée, qui paraît incontestable, qu'un homme peut cultiver commodément 10,000 plants de tabac, se réduiraient aux salaires de 150 ouvriers à 10 p. par mois, pendant les six mois qu'exige la culture, c'est à dire à 9,000 p.; toutefois, l'auteur reconnaît que le coût annuel de la culture peut, à la rigueur, s'élever à 24,594 p. pour les frais. Le produit des 25 caballerias, à raison de 3,000 p. chacune, fait 75,000 p., dont il faut déduire l'intérêt du capital engagé ou 1,775 p., ce qui le réduit à 73,225 p. Déduisant ensuite les frais évalués, reste un profit de 48,631 piastres fortes. Les six mois libres de l'année peuvent être consacrés par les ouvriers à la fabrication des cigares, travail éminemment productif, et susceptible de procurer de l'emploi aux femmes et aux enfants de la maison du planteur.

L'augmentation de valeur qu'a acquise le tabac de l'île de Cuba est proportionnée à l'accroissement de la consommation et de la fréquence des demandes, suite naturelle de la préférence qui lui a été accordée à juste titre. Le tabac en cigares, qui valait de 4 1/2 à 12 piastres le mille en 1828, s'est élevé aux prix de 5 à 20 en 1832, et de 6 à 20 à 1835. Les prix des tabacs en feuilles ont offert aux trois mêmes époques les valeurs suivantes, savoir : 1 à 7 réaux de plata, 4 à 7 et 8 à 10 par poignée. Nous avons déjà

(1) Mémoire cité, page 335.

parlé plus haut de l'accroissement qu'avait subi l'exportation du premier article, laissant dans le pays le double avantage de la culture et de la fabrication; de sorte que tout promet un avenir heureux et prospère à cette industrie privilégiée, la seule peut-être qui pourra se maintenir dans l'île de Cuba, comme base du commerce maritime, qu'il faut encourager pour pouvoir se procurer les productions et les manufactures dont elle manque.

Nous avons posé la donnée de 3,000 piastres fortes comme la valeur du tabac récolté dans une caballeria de terre, ce que nous avons déjà admis plus haut. Le calcul qu'il faut faire aujourd'hui du coût et du produit d'une plantation de tabac repose sur des données différentes de celles que nous venons d'établir. Beaucoup de *vegas* se composent de terrains tenus à cens, à raison de 5 p. %, sur une valeur estimative de 600 p. la caballeria. Une caballeria bien cultivée exige vingt ouvriers et quatre couples de bœufs; mais, comme elles ne sont pas bien servies, les forces qu'on leur consacre sont moins considérables. Outre le champ de tabac, le planteur cultive une partie de son terrain en bananiers, en manioc, etc.

Les frais se trouvent réduits au payement de la pension, de l'habillement et à la nourriture des nègres, et à l'achat annuel des ustensiles dont on fait une consommation proportionnellement plus grande que dans d'autres propriétés, parce que la terre est sablonneuse et demande à être labourée avec plus de soin et plus fréquemment.

Faute d'autres données plus exactes, nous sommes obligé de recourir à des faits secondaires pour former le calcul du capital employé, et en partant, non du produit de 500,000 arrobes que donnait la statistique de 1827, mais de celui de 900,000 arrobes, auquel nous croyons pouvoir supposer qu'il s'élève aujourd'hui, nous raisonnerons donc comme suit :

5,000 caballerias de vegas à 700 piastres.	3,500,000 piastres.
Les plants évalués à la moitié de la récolte.	613,116
Cabanes et séchoirs des vegas existant en 1827, avec l'augmentation d'un dixième, soit 6,087 à 100 piastres. . . .	608,700
A transporter. . .	4,721,816 piastres.

Transport. . .	4,721,816 piastres.
14,263 nègres, que nous supposons former le tiers des bras qu'exige cette culture, à 300 piastres.	4,278,900
5,000 couples de bœufs à une par caballeria.	500,000
12,174 chevaux à 2 par vega à 50 piastres.	608,700
Ustensiles à 50 piastres par caballeria cultivée.	125,000
Valeur des cultures diverses à 50 piastres par vega.	304,350
Idem du menu bétail.	152,175
Total.	10,690,941 piastres.

La valeur de 900,000 arrobes, dans la proportion que doivent tenir entre elles les diverses espèces de tabac, et aux prix qu'elles avaient dans la campagne en 1830, s'élève à 1,226,232 piastres fortes.

En déduisant les frais, d'après l'estimation que nous en fîmes alors, il en résultait un bénéfice net de 6 p. % du capital investi, et nous croyons qu'il en est encore de même aujourd'hui. Dans les cas où les planteurs sont censitaires, ce qui est le plus ordinaire, il ne faut pas comprendre la valeur des terrains dans le calcul du capital; et, quoique les frais soient augmentés par le payement du cens, le bénéfice net doit être plus considérable. Toutefois, ce bénéfice net est diminué par les circonstances particulières dans lesquelles ces planteurs se trouvent placés : ils sont à une distance considérable de la capitale, ce qui les oblige à de grands frais de transport quand ils expédient le tabac pour leur compte, tandis qu'ils achètent à des prix exorbitants les objets de première nécessité, et ceux dont ils font un usage fréquent, vendant leurs récoltes par anticipation pour rembourser les avances que leur font les acheteurs; opprimés par eux, poursuivis par les propriétaires, et enfin réduits à un état (1) de misère et d'infortune, qu'on a peine à comprendre, avec les conditions avantageuses qu'offre la culture

(1) On trouve un tableau fidèle de cette situation, dans le mémoire de M. Soto y Quintana, cité plus haut.

des champs dans l'île de Cuba, mais que le monstrueux système que l'on a adopté détruit sans ressource.

Nous avons déjà dit qu'indépendamment des cultures et des branches d'industrie agricole que nous avons décrites, il s'en exerce d'autres encore dans l'île de Cuba; mais, en général, elles font partie de celles des principales fermes : à cette classe appartiennent le cacao, le coton, l'indigo et la cire. La culture du cacao était autrefois plus considérable qu'elle ne l'est à présent. D'après la statistique de 1827, le produit s'en élevait à 23,806 arrobes, dont il s'exportait environ 2,000. Dans ces dernières années, l'exportation du cacao diminua au point de devenir nulle en 1840. Vers la même époque, la culture du coton prit, au contraire, un peu plus d'extension; il s'en récoltait environ 40,000 arrobes dans la juridiction dépendante de Cuba, et s'en exportait 23,414. L'indigo ne fait aucun progrès; mais il n'en serait pas moins susceptible d'un grand accroissement, si les cultivateurs voulaient profiter des expériences que nous avons citées et des instructions récemment rédigées par M. Perrottet pour les colonies françaises. Enfin le produit de la cire, qui, en 1827, se tirait de 311,553 ruches, distribuées inégalement dans 1,686 fermes, était alors de 63,160 arrobes de cire et 76,404 de miel. Aucune statistique approximative n'ayant été dressée depuis cette époque, nous n'avons d'autres données pour connaître l'état de la production de ces articles, que les notes sur l'exportation qui s'en fait actuellement; la moyenne des cinq dernières années présente 41,082 arrobes de coton, 31,453 de cire et 371,270 de miel.

CALCUL DU CAPITAL ET DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE RURALE A CUBA.

L'ensemble des données et des résultats fournis par les articles précédents va maintenant nous servir pour faire le calcul approximatif du capital agricole que représentent les diverses propriétés rurales de l'île, en commençant par rappeler quelques éléments nécessaires que nous avons expliqués dans le cours de cet article. Nous en avons fait autant en 1830; mais l'augmentation qu'a éprouvée la production et les variations qu'ont subies les valeurs nous obligent à présenter ici un calcul modifié par rapport à l'une comme aux autres.

Des 486,523 caballerias de terre qui composent tout le territoire de l'île, on peut croire qu'il y en a 46,305 en état de culture, et que 12,000 sont occupées par des pâturages et des forêts vierges appartenant aux sucreries et aux caféteries. Des premières, c'est à dire de celles qui sont réellement cultivées et qui produisent des denrées, soit pour la nourriture des habitants, soit pour l'exportation, nous avons établi qu'elles étaient consacrées respectivement

A la canne à sucre.	6,000 caballerias.
Au café.	9,000
Au tabac.	2,500
Aux petites cultures.	22,805
A celles des grandes fermes.	6,000
Total.	46,305 caballerias.

Il reste, d'après cela, 440,218 caballerias incultes dans toute l'île, les unes servant à l'élève et à la pâture des animaux, d'autres occupées par des villes et villages, des montagnes, des routes, des côtes, des rivières et des lacs, d'autres enfin absolument désertes.

La valeur des terrains appartenant à des particuliers a été appréciée ci-dessous, comme suit :

32,857 caballerias de *hatos* et de *corrales* à 100 piastres fortes.	3,285,700 piastres.
10,952 caballerias de haras à 1,000 piastres y compris les enclos.	10,952,000
30,000 caballerias de sucreries à 1,500 piastres.	45,000,000
14,400 caballerias de caféteries à 1,500 piastres.	21,600,000
22,805 caballerias de *sitios* et *d'estancias* à 2,000 piastres.	45,610,000
5,000 caballerias de *vegas* de tabac, à 700 piastres.	3,500,000
Total de la valeur des terres (1). . .	129,947,700 piastres.

(1) Nous ne comprenons pas, là dedans, les plantations de cacao et de coton, parce que nous supposons qu'elles font partie des caféteries, des sitios et des autres propriétés.

Les bestiaux, les machines, les instruments de labourage et autres ustensiles des propriétés rurales peuvent être évalués, comme nous l'avons dit, de la manière suivante :

Ceux des hatos et des corrales à.	1,737,000	piastres.
» haras.	619,600	
» sucreries.	40,000,000	
» caféteries.	18,000,000	
» estancias et sitios.	3,068,340	
» vegas de tabac.	733,700	
Total de la valeur des bâtim., machines, etc.	64,158,640	piastres.

La valeur des diverses plantations a été estimée respectivement :

Celle de la canne à.	12,000,000	piastres.
» des cafiers à.	50,625,000	
» des fruits, légumes et des estancias à.	48,610,000	
Celle des mêmes cultures dans les sucreries, caféteries, etc., à.	7,704,350	
Celle du tabac à	613,116	
Valeur totale des plantations.	119,552,466	piastres.

Comme il s'agit de connaître approximativement la valeur des propriétés rurales de tout genre, tant celles qui fournissent des produits spontanés que celles qui sont livrées aux travaux de l'industrie, nous devons comprendre dans ce calcul l'évaluation des forêts. A cet effet nous nous sommes servi des faits et des suppositions suivantes :

La valeur des bois exportés en 1840 a été.	172,864	piastres.
En supposant celle de la quantité consommée dans l'île seulement 10 fois aussi forte.	1,728,640	
Celle du charbon avec augmentation de $\frac{1}{10}$ sur la valeur calculée en 1831. . .	2,318,030	
Valeur totale du produit des forêts. .	4,219,534	piastres.

Mais, comme cette valeur est celle du commerce, nous supposons que la valeur agricole n'est que du dixième, ci. 421,953 piastres.

D'une autre part, les coupes annuelles des bois de charpente et à brûler pour l'usage intérieur et pour l'exportation ne peuvent s'évaluer à plus d'un 500ᵉ de ceux qui existent dans les forêts (1), vu la grande étendue de celles-ci ; et, réunissant cette donnée à celle qui précède, nous trouverons que la valeur des forêts de l'île de Cuba est au moins égale à 500 fois, leur produit, ci. . . . . 210,976,500 piastres.

Pour continuer maintenant le calcul général qui précède, il faut apprécier la valeur représentative des esclaves et des animaux qui rendent productif le capital investi en terres, machines, ustensiles et plantations. Nous avons calculé ces diverses valeurs dans les articles précédents, de la manière suivante :

100,000 esclaves dans les sucreries. . .	30,000,000 piastres.
60,000 » » caféteries. . .	18,000,000
66,000 » » sitios et estancias.	19,800,000
14,263 esclaves dans les vegas de tabac.	4,278,900
Valeur totale des esclaves (2). . .	72,078,900 piastres.

1,058,732 têtes de gros bétail et 893,538 porcs existants dans les fermes d'élève. . .	21,282,077 piastres.
160,000 bœufs de labour et de trait . .	8,000,000
200,000 chevaux	10,000,000
12,000 mulets et ânes.	960,000
50,000 têtes de bêtes à laine.	200,000
1,100,000 poules productives.	1,100,000
Valeur totale des animaux. . .	41,542,077 piastres.

(1) Le comte Chaptal, dans son ouvrage sur l'*Industrie française*, suppose qu'en France on coupe annuellement un vingtième des forêts existantes ; mais comme là elles forment la septième partie des terres en général et la sixième des terres productives, il s'ensuit que notre supposition est plutôt au dessous qu'au dessus de la vérité.

(2) Quoique, d'après ce calcul, il n'y aurait, dans les propriétés rurales, que 240,263 esclaves, tandis que, par la donnée de 220,988 que fournit la statistique de 1827, avec l'augmentation qui a eu lieu depuis, on trouverait un nombre plus considérable pour la population nègre des campagnes, cette différence n'est qu'apparente, puisque nous n'avons compris dans notre calcul que les nègres utiles aux travaux et non les enfants et les vieillards, et c'est pour cela que nous les avons évalués à 300 piastres par tête.

Récapitulation.

Fermes	129,947,700 piastres.
Plantations, y compris les forêts. . . .	330,528,966
Bâtiments, machines et ustensiles. . . .	64,158,640
Esclaves.	72,078,900
Animaux.	41,542,077
Valeur représentative de l'agriculture.	638,256,283
Idem du capital investi.	427,279,783 piastres.

Calcul des produits bruts de l'agriculture et de l'industrie rurale.

Ces produits consistent, soit en végétaux tels qu'ils sortent des terres, ou en produits de l'industrie rurale exercée dans les fermes sur des objets végétaux, ou en productions animales des fermes en général. Comme tous les autres, ils ont été énumérés dans les articles précédents, sur les diverses branches. Nous allons maintenant en présenter la récapitulation.

Produits végétaux.

16,000,000 d'arrobes de sucre terré. .	12,000,000 piastres.
60,000 pipes de tafia	960,000
160,000 boucauts de mélasse.	1,280,000
4,500,000 arrobes de café	4,500,000
30,000 » de cacao.	93,750
41,188 » de coton (1). . . .	133,885
900,000 » de tabac en feuilles.	1,226,232
520,897 » de riz.	454,230
182,220 » de haricots, de pois chiches, d'aulx et d'oignons.	260,978
1,779,587 fanègues de maïs	5,338,761
4,456,370 charges de produits potagers.	12,622,625
A transporter. . . .	38,870,461 piastres.

(1) Exportation de 1840.

Transport. . .	38,870,461 piastres.
3,072,639 charges de maïs vert et d'herbes.	6,145,378
40,190 charges de cassave.	160,760
2,318,030 sacs de charbon (1). . . .	2,318,030
Produit des forêts.	421,953
Valeur totale des produits végétaux. .	47,916,582 piastres.

Produits animaux.

180,289 têtes de gros bétail.	3,605,780 piastres.
180,289 peaux..	180,289
269,211 porcs.	1,346,055
60,000 poulains (2).	1,200,000
30,000 bêtes à laine.	120,000
1,148,432 volailles.	1,074,216
33 milliers d'œufs (3).	1,166,880
652,080 cruches de lait.	326,040
69,476 arrobes de cire vierge à 3 piastres.	208,428
84,044 id. de miel à 5 réaux de plata.	52,545
Valeur totale des produits animaux. . .	9,280,233 piastres.

Récapitulation.

Produits végétaux.	47,916,582 piastres.
Id. animaux.	9,280,233
Total du produit brut de l'agriculture.	57,196,815 piastres.

(1) Pour calculer le charbon consommé dans l'île, nous nous sommes servi d'une donnée semblable à celle que nous avons employée dans l'article des *Estancias* par rapport aux poules, aux œufs et au lait, c'est à dire la consommation de la capitale qui, selon les relevés faits en 1819, était seulement, dans leur enceinte, de 421,460 sacs par an, quantité à laquelle nous avons ajouté un dixième pour l'augmentation de consommation.

(2) Nous avons pris pour base de notre calcul du renouvellement des animaux la supposition que, dans toute l'île, la proportion des femelles aux mâles est la même que pour le département occidental, selon la même Statistique.

(3) En prenant pour terme moyen le *jabuco* de 40 douzaines et le prix le plus bas de 17 piastres.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Valeur représentative de l'agriculture de l'île de Cuba.	638,256,283 piastres.
Valeur du capital investi.	427,279,783
Id. des produits bruts.	57,196,815

En 1830, nous avons évalué les profits nets que donnaient les valeurs investies dans l'agriculture et dans l'industrie rurale de l'île de Cuba à une somme de 22,808,622 piastres fortes, correspondant à 7 p. 0/0 de ces valeurs, et à la moitié moins des produits bruts. Aujourd'hui les résultats du calcul seraient bien différents et beaucoup moins avantageux, puisque les propriétaires des caféteries peuvent à peine couvrir leurs frais, et que ceux des sucreries souffrent une perte qu'il nous est impossible d'évaluer, mais qui doit être considérable. La baisse des prix d'une part, et de l'autre les intérêts du numéraire nécessaire à la conservation des fermes et à la réalisation des récoltes, ont contribué et contribuent encore à rendre doublement pénible la position de ces propriétaires. Il faut espérer que cet état ne se prolongera pas, et qu'à l'aide des moyens que nous avons indiqués, la production de l'île de Cuba sortira de la triste situation dans laquelle elle se trouve. En attendant, la crise actuelle étant à notre avis transitoire, nous avons préféré ne point calculer le revenu des autres cultures quand les principales présentaient une perte, puisqu'un semblable résultat ne pourrait servir à établir des comparaisons statistiques d'aucun genre, lesquelles supposent toutes, comme éléments du revenu, des quantités positives, conséquences naturelles de la production.

COMMERCE MARITIME.

INTRODUCTION.

L'histoire du commerce maritime de l'île de Cuba est celle de sa prospérité. Nul dans le commencement, contrarié pendant plus de deux siècles par une politique équivoque, triomphant, dans cette longue lutte, par l'adoption de principes libéraux, il a offert un exemple remarquable de l'utilité que la métropole et les colonies peuvent retirer réciproquement de ces principes. Quand, au contraire, on prétend faire dépendre le développement et la prospérité des colonies des seuls avantages que, dans son égoïsme, la métropole espère en recueillir, les éléments naturels de la production souffrent, tantôt exténués par les conditions d'un marché unique et restreint, tantôt subordonnés aux vicissitudes que ce marché éprouve et qui influent sur l'activité et l'énergie des moyens producteurs. En attendant, l'action vitale du commerce comme cause de civilisation et de progrès social demeure stérile ou stationnaire, parce que le mouvement qui la pousse en avant se brise contre l'obstacle conditionnel que lui oppose constamment la métropole, qui, dans sa tyrannie, voudrait mettre un frein à des efforts cherchant à s'étendre et à dépasser des limites si étroites.

On a dit avec raison, en parlant de l'Angleterre, que sa puissance était fondée sur le commerce étranger, c'est à dire sur l'exportation et la consommation au dehors de ses im-

menses productions. On peut en dire autant de l'île de Cuba, qui a été obligée d'accorder l'entrée de ses ports aux bâtiments de toutes les nations, afin de débarrasser ses champs d'un excédant de production qui n'aurait trouvé d'emploi ni dans la consommation de ses habitants, ni dans les besoins du marché de la Péninsule. Toutefois il existe une différence très remarquable entre la production destinée au commerce en Angleterre et dans notre riche colonie, différence qui influe sur la nature des affaires et sur les progrès respectifs des deux pays. C'est que l'une est manufacturière et l'autre agricole; et, s'il s'agissait d'apprécier les avantages sociaux de l'une et de l'autre, nous n'hésiterions pas à donner la préférence à la seconde. D'ailleurs, sous le ciel des tropiques, les conditions naturelles de la production rurale sont si favorables, qu'il n'est pas même possible de les comparer à l'industrie manufacturière, plus redevable de ses progrès aux inventions du génie et aux hasards de la concurrence qu'à d'autres causes d'une action locale et permanente. La nature elle-même, poussant pour ainsi dire les produits du sein de la terre, montre, par la spontanéité de ses moyens, la route qu'il faut suivre pour la rendre plus bienfaisante, au point que les efforts mêmes qu'exige la création des manufactures semblent leur donner le caractère de moyens auxiliaires, pour faciliter l'existence de l'homme lorsqu'il se trouve habiter un terrain stérile ou peu reconnaissant des sueurs dont on l'arrose.

La luxuriante production des champs, dans un pays favorisé du ciel, rend aussi rationnel d'accorder la libre sortie à ses produits abondants et riches, qu'absurde de l'enchaîner et de le borner aux conditions d'un seul marché. Il paraît, d'ailleurs, que la liberté du commerce doit être une idée inspirée naturellement aux habitants des pays fertiles, bien avant que l'observation et l'expérience leur apprennent les principes de la science économique; et c'est sans doute pour cette raison qu'avant même que les gouvernements les eussent reconnus, l'histoire atteste les

efforts que firent les peuples producteurs pour empêcher l'établissement des lois fiscales et ceux, non moins constants, par lesquels il luttèrent pour renverser les barrières que les règlements et les prohibitions opposaient à la production. Dans le cours de ce chapitre, consacré au commerce de l'île de Cuba, on trouvera la preuve de cette observation, puisque le beau résultat que le peuple de cette île a obtenu de la liberté du commerce est dû, sans aucun doute, à la lutte opiniâtre que ses habitants ont soutenue contre le système de prohibitions et de priviléges, lutte à laquelle ils furent poussés par une production toujours croissante, qui dépassait les limites du commerce intérieur et des demandes de la Péninsule. Cette page de l'histoire de l'île de Cuba est une des plus intéressantes que l'on puisse rencontrer dans celle des progrès des peuples agriculteurs, parmi lesquels la première place appartient à ceux des régions intertropicales, à cause des circonstances heureuses et incomparables qu'elles réunissent pour la production rurale. Il est, en outre, incontestable que, si des causes sociales ne viennent troubler le cours de cette production et si la science de la culture seconde et favorise les lois du climat, les vicissitudes qu'un excès de production supérieure aux besoins de la consommation peut causer dans le commerce ne sont point à craindre, puisque le pays privilégié obtiendra toujours la préférence et donnera un écoulement avantageux à ses abondantes productions à cause du bas prix auquel elles lui reviennent. Telle est du moins la loi naturelle, confirmée par l'expérience, et contre laquelle on voudra en vain opposer certains exemples où des productions des pays industrieux, que l'on peut appeler artificielles, se sont soutenues dans les marchés à côté des productions naturelles du climat qui y étaient propres : car ces triomphes inespérés et contraires à l'ordre rationnel de la production dépendent de l'influence d'autres causes secondaires qui troublent cet ordre et le renversent. Le sucre de betterave, dans sa lutte incessante avec le sucre de canne, n'est

parvenu à se rendre dangereux pour celui-ci que parce que l'organisation de la culture de la canne, dans les Antilles, était atteinte de vices radicaux.

Quoique entachée des mêmes vices, l'île de Cuba a pu néanmoins donner de l'extension à la culture de la canne, sans craindre une production exotique et rivale; soutenir avantageusement la concurrence avec les autres pays par les développements qu'elle a donnés à celle du café, puis encore à celle du tabac, que les consommateurs préfèrent à toute autre; et inciter, en général, à la culture des plantes alimentaires qui se consomment dans l'île. Grâce à la mesure que l'on a adoptée en permettant la libre sortie de l'excédant de ses productions, Cuba livre aujourd'hui au commerce l'énorme quantité de 16 millions d'arrobes de sucre, de 4,500,000 arrobes de café, de 900,000 arrobes de tabac, etc., dont la valeur, comme on l'a vu plus haut, ne peut être estimée à moins de 239,582,910 de francs. De cette masse de produits, elle exporte un tiers, c'est-à-dire, pour une valeur de 80,000,000 de francs, ce qui est quatre fois autant que le montant de ses exportions, au commencement de ce siècle.

Ainsi que nous l'avons dit, dans un autre ouvrage (1), le vaste développement de l'industrie européenne, la prépondérance des moyens producteurs, la concurrence universelle des objets et le défaut d'équilibre que l'on remarque entre les efforts de l'agriculture pour produire des matières premières et celle des fabriques pour les transformer, ce qui menace d'une grande révolution le système d'économie politique du monde commercial, ont influé sur les affaires de l'île de Cuba et ont rendu éminemment critique sa position pendant les années qui viennent de s'écouler.

Le commerce maritime et le trafic intérieur se font avec désavantage, les riches produits de l'île ne rapportent plus les mêmes bénéfices qu'auparavant, et les propriétaires ne retirent pas de leurs fermes des profits suffisants pour payer les obligations qu'ils ont contractées et qu'ont rendues néces-

(1) Introduction de l'*Histoire économique, politique et statistique*.

saires la grande étendue de ces fermes et les avances qu'elles exigent. A ces causes, dont l'action a continué, il s'en est joint une autre, d'une influence bien plus puissante et plus fondamentale sur la production et le commerce des Antilles, puisqu'elle se tire d'un changement social dans l'organisation du travail et de tout le système économique et administratif des sources de cette production; nous voulons parler de l'émancipation des esclaves, adoptée déjà dans les colonies anglaises de l'archipel américain et vers laquelle les autres îles s'acheminent, par les progrès de l'opinion et des événements auxquels elles ne sont pas en état de s'opposer. Malgré cela, nous n'hésitons pas à répéter ce que nous avons avancé il y a plusieurs années (1), savoir : que le caractère essentiellement agricole de l'industrie de l'île de Cuba fait connaître que c'est par les ressources naturelles de son sol qu'elle deviendra le centre de l'attention générale et le lien d'union des intérêts individuels, puisque ce sont ces ressources qui rendent l'île de Cuba susceptible d'une augmentation considérable de population, d'un immense accroissement d'industrie et de commerce intérieur et d'un développement non moins grand de la consommation particulière, lesquels réunis finiront par établir sur des fondements solides la base d'un système d'économie politique qui rendra le commerce extérieur plus indépendant de la richesse publique et d'une influence moins considérable sur le bien-être des habitants.

Les constitutions diverses des nations, résultats du climat, de la fertilité du sol, du nombre et du caractère de leurs habitants et des institutions qui les gouvernent, font qu'elles ne sont pas toutes susceptibles de créer les mêmes objets et que, par cette raison, elles se trouvent, en ce qui regarde leurs besoins respectifs, dans une dépendance mutuelle les unes des autres. Les causes de production qui proviennent des circonstances naturelles, savoir, du climat et du terrain, ne peuvent pas être changées, puisque chaque

(1) Ibid.

contrée a ses productions propres et que les conquêtes de l'acclimatation ne dépassent pas certaines limites ; le caractère industrieux des individus, les progrès de la civilisation, les avantages de la localité, etc., qui forment ce que l'on peut appeler *l'abondance des moyens propres,* donneront toujours l'avantage aux productions du pays qui réunira le plus grand nombre de ces moyens, parce qu'ils influent directement sur les résultats des autres. Les causes favorables que nous venons d'indiquer règnent heureusement dans l'île de Cuba, et, si l'on y réunit les efforts d'une industrie éclairée, il est indubitable que ses productions trouveront toujours un sûr débouché, et que ses habitants recevront en retour tous les objets de l'agriculture et des arts d'Europe que son sol ne produit pas et que ses ateliers ne peuvent fournir. Afin d'assurer l'exportation, il faut augmenter la culture des productions qui leur sont particulières et adopter pour les autres des moyens à la fois économiques et avantageux, afin que, si elle ne parvient pas à les améliorer, elle puisse du moins les donner à si bas prix que cette circonstance leur assure la préférence sur le marché.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

COMMERCE DE L'ILE DE CUBA.

Au commencement du XVIIIe siècle, le commerce existait à peine, et nonobstant plusieurs ordonnances royales qui furent rendues pour l'encourager, ainsi que la nouvelle forme qui lui fut donnée par le projet royal d'octobre 1720 (1), on peut assurer qu'à cette époque l'île de Cuba se bornait à l'élève de ses troupeaux, dont elle envoyait une petite partie à la Côte-Ferme, et à quelques faibles échanges que lui procurait le retour des flottes de la Nouvelle-Espagne (2), qui portaient du numéraire à la Péninsule. Malgré cela, le port de la Havane jouissait, par sa position seule, d'une juste renommée, depuis que, dans les années 1516 à 1519, on eut découvert le canal de Bahama, et que le pilote espagnol Anton de Alaminos (3) le parcourut; il fut suivi de plusieurs autres et notamment de l'adelantado Hernando de Soto avec sa flotte et du retour de Gomez Arias à la Havane.

Les maximes erronées du monopole dominaient alors en Europe; on regardait les priviléges comme des moyens d'établir et d'encourager le commerce; les véritables principes de l'économie politique n'étaient pas encore connus, et les gouvernements n'étaient pas encore assez éclairés pour reconnaître, comme ils l'ont fait de-

(1) Ce projet, dicté par les intentions les plus bienfaisantes de la part du roi Philippe V, pour étendre les relations commerciales et les resserrer entre la Péninsule et l'Amérique, n'eut pourtant pas l'effet désiré, à cause du grand nombre d'obstacles et de conditions qui l'accompagnaient.

(2) Les marchandises qui s'exportaient, à cette époque, de la Havane, se bornaient à quelques bois, en échange de farines et de liqueurs.

(3) Antonio de Herrera; *Description des Indes*, c. 3.

puis, les avantages des libertés et des franchises. L'Espagne souffrait alors de la même maladie, quoique, depuis, elle fût peut-être la première qui, vers le milieu et la fin du siècle dernier, donna des preuves non équivoques de son désir d'adopter les vrais principes de la science économique qui était alors à sa naissance. Par suite de cette préoccupation générale, on vit la compagnie royale s'établir à la Havane (1), avec le privilége exclusif de faire le commerce et plusieurs autres faveurs qui lui furent successivement accordées (2). Mais elle ne parvint point à accomplir le but pour lequel elle avait été établie, et il n'était pas même possible qu'elle y parvînt, puisque le principe était fautif, ainsi que l'expérience l'a démontré dès lors, et depuis, et toutes les fois qu'on a voulu quitter le seul sentier par lequel il soit possible de faire fleurir le commerce maritime des nations.

La compagnie royale de la Havane ne procura, pendant les quatorze années de son existence, aucun avantage au pays. Il conste de ses registres et d'autres documents que, pendant cette misérable époque, il n'arrivait d'Espagne que trois navires par an, que l'exportation du sucre ne s'élevait, dans l'espace de quatre ans, qu'à 21,000 arrobes, et que pour tous droits il n'entrait pas 300,000 piastres dans le trésor royal.

Après le départ des Anglais, en 1761, et l'établissement d'une intendance, on ouvrit, en manière d'essai, un petit commerce entre ces îles et les principaux ports d'Espagne; toutefois les règlements alors en vigueur préparaient aux objets fabriqués, achetés dans la Péninsule et qui s'embarquaient pour l'île, *deux droits*, à leur passage par l'Espagne, l'un sous le nom de droit d'entrée et l'autre sous celui de droit de sortie, puis encore un à leur introduction qui se nommait droit de consommation. Ces charges extraordinaires renchérissaient excessivement les marchandises étrangères et donnaient d'autant plus d'attrait à la scandaleuse contrebande qui s'est faite de tout temps sur les côtes étendues et désertes de cette île. En attendant, le règlement du 24 août 1764 commença à lever les obstacles qui empêchaient les particuliers de faire aucun genre de commerce quelconque, en leur permettant d'embarquer

(1) Par ordonnance royale du 10 décembre 1740, on expédia la cédule royale pour son établissement (*Archives de la cour des comptes*).

(2) Telle fut l'exemption des droits sur les marchandises importées pour la consommation du pays, d'après l'ordonnance royale du 6 mars 1767 (*Archives de la douane*).

des marchandises et productions nationales dans les paquebots établis entre la métropole et les Indes occidentales, et, l'année suivante (1), un autre décret accorda aux bâtiments espagnols qui se rendaient dans cette île l'exemption des droits dits de *palmeo*, de tonnage et autres que le projet royal de 1720 exigeait.

Mais à toutes ces grâces était jointe une prohibition absolue et totale de tout commerce étranger, ainsi que de celui que les îles auraient pu faire entre elles. Indépendamment des décrets cités ci-dessus, d'autres ordonnances royales plus anciennes (2) prohibaient également d'introduire des provisions de bouche venant de l'étranger dans les colonies espagnoles et d'en fournir par elles aux étrangers. Ces prohibitions n'avaient d'autre effet que d'augmenter la contrebande, moyen sûr et peu coûteux d'approvisionner les habitants de l'intérieur, en dépit des spéculateurs privilégiés de la compagnie royale, qui voyait réduite à rien, quant aux bénéfices, la faveur que cette compagnie avait obtenue d'introduire, libres de droits, toutes les marchandises que la capitale ne pouvait pas consommer.

Ce fut à cette époque, c'est à dire en 1766, qu'eut lieu l'établissement de la douane (3) et celui de l'intendance, ainsi que nous l'avons dit plus haut; c'est depuis lors que se régularisa le système de comptabilité, que s'ouvrirent les registres d'entrée et de sortie et que cessèrent les funestes priviléges dont, au grand détriment du pays et du commerce d'Espagne, avait joui la compagnie royale (4). Alors commença véritablement l'ère commerciale dont nous essayerons de fixer l'origine au moyen de toutes les données que nous possédons, afin de suivre après cela ses progrès et ses vicissitudes durant les dernières années du siècle passé et celles qui se sont déjà écoulées de celui dans lequel nous vivons.

Les notes les plus anciennes que nous ayons trouvées sur la valeur des importations et exportations du port de la Havane se rapportent aux années 1769 à 1774. La valeur des marchandises introduites doit s'entendre seulement de celles des marchandises dites du commerce libre, dans lesquelles ne sont point comprises

(1) Le 16 octobre 1767.

(2) Les 15 mai et 26 octobre 1763 (*Archives de la cour des comptes*).

(3) C'est en 1768 qu'a été rédigé le premier règlement de l'administration générale, et c'est par l'ordonnance royale du 19 novembre 1769 que furent créées les places de maîtres des comptes et de trésorier (*Archives de la douane*).

(4) Voyez le règlement du commerce libre, publié le 14 octobre 1767.

celles qui sont venues des ports de l'Amérique et des îles Canaries, d'après l'ancien système.

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
1769	1,527,258	615,664
1770	1,292,530	759,426
1771	1,283,291	786,003
1772		
1773	6,857,395	3,593,939 (1)
1774		
Totaux...	10,960,474	5,755,032
Année commune..	1,826,746	969,173

Pendant les trois dernières années, il entra dans le port 202 bâtiments de commerce, et il en sortit 277, tous espagnols; car nous avons déjà fait remarquer que les étrangers n'étaient pas admis au commerce (2). Les principales marchandises importées pour la consommation dans les trois années susdites, de 1769 à 1771, furent : 89,284 barils de farine, 61,358 de vin, 9,489 d'eau-de-vie, et, dans les années 1772 à 1774, 90,496 barils de farine, 63,190 de vin et 17,293 d'eau-de-vie; ce qui fait pour une année, en prenant le terme moyen de ces six années, 29,963 barils de farine, 20,758 de vin et 4,463 d'eau-de-vie. Ces faits font connaître l'enfance du commerce de la Havane, à une époque où l'on avait déjà, pour le favoriser, rédigé divers règlements et publié plusieurs ordonnances royales dont nous allons présenter un résumé succinct.

(1) Le numéraire introduit et exporté n'est pas compris dans ce calcul.

(2) En 1774, il entra 101 navires d'Espagne et 118 d'Amérique, et il en sortit 109 pour l'Espagne et le même nombre pour l'Amérique.

Les cuirs, la cire, le sucre, la mélasse et le tafia formaient la base des exportations des produits du pays. Par l'ordonnance royale du 25 juin 1758 (1), on avait enjoint de percevoir 6 p. 0/0 sur le sucre à son embarcation ; les planteurs étaient déchargés du payement de ce droit, ainsi que du droit d'*armada* et *armadilla* et d'*almojarifazgo*. Cette faveur fut étendue aussi aux propriétaires de ruches, pour la cire, en vertu de l'ordonnance du 4 décembre 1760 (2), qui confirmait la précédente. Par celle du 5 octobre 1762 (3), on exempta du payement des droits d'*almojarifazgo* les marchandises d'Espagne qui se rendaient d'un port de l'Amérique à un autre, établissant un droit unique de 5 p. 0/0. La mélasse payait 1 réal par baril à la sortie, et le tafia 2 piastres (4); ce droit fut converti en celui de 2 p. 0/0 sur chaque baril de tafia ou de rhum indistinctement, en vertu de l'ordonnance royale du 8 novembre de l'année suivante. On remit à un moment plus opportun le règlement des droits d'alcabala (5) qui varièrent et se modifièrent par la suite de tant de manières différentes que leur histoire est excessivement compliquée. On ordonna alors de percevoir 3 p. 0/0 sur la valeur des fermes (6), et en 1766 (7) furent établis les droits d'amirauté à l'entrée et à la sortie des marchandises. Le café obtint dans cette île, dans celle de Puerto Rico et de Saint-Domingue, ainsi qu'à Venezuela, une exemption des droits d'almojarifazgo pour cinq ans (8), et plus tard, par l'ordonnance royale du 18 janvier 1773, cette faveur fut prorogée jusqu'à la fin de l'année suivante, dans le but d'encourager les récoltes, de l'état desquelles le gouvernement désira d'être instruit (9). Le 14 juin 1773, on exempta des droits le coton expédié pour l'Espagne, et l'ordonnance royale du 3 mai 1774 déclara libre l'entrée, dans la Péninsule, du café, du sucre, de la cire, du rocou, de l'écaille de tortue et des cuirs.

(1) *Archives de la cour des comptes.*
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Ordonnance royale du 26 mars 1764, id.
(5) Id. du 25 septembre 1764, id.
(6) Id. du 11 octobre 1764.
(7) Id. du 5 mai 1764.
(8) Id. du 8 juin 1768.
(9) Id. répétée dans une autre du 13 février de le même année, 1773, id.

Pendant ce temps, on prohibait le commerce étranger (1); mais il paraît qu'il y eut à cet égard quelques réclamations par suite d'une disette, puisque, le 14 avril 1767, fut publiée une ordonnance royale, dont le contenu est fort remarquable, vu l'esprit de l'époque; car elle autorise, *en cas de nécessité urgente, dans l'île de Cuba, d'avoir recours à l'étranger pour des provisions de bouche* (2).

Le commerce de l'île obtint encore quelques facilités par l'autorisation de trafiquer avec la Nouvelle-Orléans (3) et avec les diverses provinces de l'Amérique (4); par la permission d'expédier pour les deux Florides les denrées coloniales (5), pour Campêche et les Honduras, le tafia (6), par l'exemption totale de la cire (7), et par d'autres franchises qui préparaient peu à peu et annonçaient la seconde époque de régénération qui commença avec le règne du roi Charles III.

En effet, le règlement publié par ce monarque éclairé, le 12 octobre 1778 (8) et qui est dit de *libre commerce*, en ouvrant celui de l'Amérique aux principaux ports de la Péninsule et en confirmant le système essayé en 1764, devint la base de la prospérité commerciale qu'atteignit cette île, puisque, tout en ne lui accordant pas encore les larges concessions qu'il obtint depuis, elle

(1) Ordonnances royales des 12 janvier, 13 juin et 17 août 1772 (*Archives de la cour des comptes et de la douane*).

(2) *Archives de la cour des comptes.*

(3) Ordonnance royale du 17 août 1772, qui défend en même temps aux étrangers de faire ce commerce.

(4) Ordonnance royale du 17 janvier 1774.

(5) Id. du 28 septembre 1776.

(6) Id. du 7 janvier 1777.

(7) Id. du 23 décembre 1778.

(8) Ce règlement, parmi beaucoup d'autres défauts, avait encore celui-ci, qui était le principal, savoir : de grever des droits *d'extrangeria* les marchandises étrangères d'un petit volume et d'une valeur considérable, excitant fortement par là la contrebande. Les trois impôts recouvrés, dont nous avons parlé, avant de nous occuper du règlement de 1764, joints au change de la monnaie, s'élevaient, sous le nom d'*extrangeria*, à près de 40 p. °/₀ selon les divers points de l'Amérique, et tout au moins à 36 p. °/₀ comme à la Havane. Cette seconde erreur, pour le temps où elle se commit, fut plus grande encore que la première ; car la Péninsule n'était à l'égard de ses colonies d'Amérique qu'*un simple lieu de transit et de dépôt* pour les manufactures étrangères. Quelle était la nation rivale qui eût voulu se soumettre à payer 22 p. °/₀ de droits dans les dépôts de l'Espagne, quand elle n'avait besoin que d'efforts et d'activité pour fournir directement à ces colonies ce dont elles avaient besoin, par des voies plus ou moins clandestines, plus ou moins légales? (*Supplément au journal de la Havane du* 31 *août* 1822.)

servit du moins à préparer l'opinion; et, à cette époque, c'était déjà faire un pas gigantesque en faveur de la liberté du commerce, que de permettre aux Espagnols de naviguer sans entraves, avec des bâtiments chargés de productions et de marchandises nationales. C'est ainsi que dans la suite, soit par l'effet de la nécessité, ou par celui de la conviction que les constantes et justes réclamations des autorités de l'île ont toujours produite sur notre gouvernement, on vit d'abord tolérer, puis consentir que les bâtiments étrangers entrassent aussi dans ce port pour y trafiquer.

Toutefois, nonobstant les franchises que le règlement de 1778 accordait au commerce espagnol, la guerre entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique septentrionale fut cause que les bâtiments n'arrivaient ni aussi fréquemment, ni en aussi grand nombre que l'état de l'agriculture et des consommations du pays l'exigeait. Les autorités, convaincues de la nécessité toujours croissante de donner du développement au commerce, eurent recours au roi, et, le 12 octobre 1779, elles obtinrent, par ordonnance royale, que l'entrée des bâtiments appartenant aux nations amies fût permise, sous la condition qu'ils n'apporteraient que des provisions de bouche. Dans le cours de la même année (1), le commerce fut prohibé avec l'Angleterre, tandis que les Anglo-Américains (2) furent autorisés à apporter des viandes pendant la guerre, avec la faculté de prendre en retour de l'argent dans le cas où les denrées manqueraient.

Dans la situation où se trouvait la place, dépourvue d'objets manufacturiers que la Péninsule n'était pas en état de lui remettre, de semblables provisions devenaient d'assez forts excitants pour l'introduction de manufactures étrangères, nonobstant les prohibitions réitérées par de nouvelles ordonnances royales, publiées le 20 janvier et le 15 avril 1784. La sévérité fut portée au point de refuser l'entrée des bâtiments de commerce étrangers, quand même ils seraient en détresse. Dans la même année (3), on prohiba l'entrée des farines étrangères, et, par cette mesure, l'île fut en même temps forcée de tirer toute sa farine d'Espagne et du Mexique, et privée en grande partie des retours que les bâtiments neutres lui procuraient l'occasion de faire en productions du pays.

(1) Ordonnance royale des 26 juin et 15 juillet (*Cour des comptes*).
(2) Id. du 12 octobre 1779.
(3) Id. du 18 février 1784.

A ces prohibitions succédèrent alors les licences royales pour l'introduction de nègres (1), les permissions aux Espagnols et aux étrangers de les introduire pendant deux ans (2), permissions qui furent ensuite prorogées, et enfin les extensions successives qui permettaient d'aller les acheter dans des marchés étrangers (3) et sur la côte d'Afrique (4), avec exemption de tout droit.

A cette époque, les *situados* du Mexique diminuaient par suite de la guerre, en proportion que les frais et les besoins du pays augmentaient, et certes rien ne pouvait être plus contraire à sa prospérité que les restrictions posées au commerce; néanmoins, le gouvernement espagnol, toujours attentif aux justes réclamations des autorités de la Havane, demanda des comptes et des réflexions sur le commerce de cette île (5), et ce fut sans doute par suite des rapports qui lui furent faits, qu'il renouvela, par ordonnance royale du 25 juin 1793, la permission pour le commerce des vivres par bâtiments neutres. Plusieurs permissions particulières que l'on accorda à cette époque contribuèrent à faciliter l'exportation des produits de l'île de Cuba (6), et généralement celle du tafia pour Vera-Cruz et les ports étrangers, par l'ordonnance royale du 22 novembre 1792. On voyait cependant dominer toujours les prétentions des monopoliseurs et des partisans des prohibitions, puisqu'à peine commençait-on à jouir de la faveur accordée en juin 1793 et de la franchise des droits dans le commerce libre de la Péninsule, accordée par l'ordonnance royale du 23 avril de la même année, qu'une nouvelle ordonnance (7) vint la restreindre, sous le prétexte que la permission accordée aux bâtiments amé-

(1) Ordonnance royale du 29 mars 1786, au sujet du contrat de Baker et Dawson.
(2) Cédule royale du 28 février 1789.
(3) Ordonnance royale du 24 novembre 1791.
(4) Id. du 22 novembre 1792, du 24 janvier 1793 et autres.
(5) Id. du 30 mars 1792.
(6) Une ordonnance royale du 30 décembre 1791 accordait à Perez la permission d'introduire les vivres dont on avait besoin. Celle du 21 mai permettait à Ditabeberri d'exporter 3,000 pipes de tafia; par celle du 18 novembre de la même année, la Blasco fut autorisé à en expédier 3,000 pour Campêche. Gomez put envoyer au même port 10,000 arrobes, en vertu de l'ordonnance du 23 octobre 1794. L'ordonnance du 22 novembre accorda une permission de 10,000 pipes au marquis de San Félipe. Le comte de Jaruco, le comte de Jibacoa et don Martin Ugarte en reçurent de semblables les 26 juin, 16 et 18 septembre; il y en eut beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long de citer.
(7) Rendue le 14 mars 1794.

ricains n'avait eu lieu qu'en considération de la mauvaise récolte précédente et de la guerre, qui auraient pu occasionner une grande cherté. En conséquence, le 21 janvier 1796, on donna l'ordre de cesser le commerce avec les États-Unis, accordé par l'ordonnance royale du 21 janvier 1790, puisque, la paix étant rétablie, il était de nouveau possible de borner les relations aux Espagnols seuls.

Toutefois les autorités de la Havane ne cessaient de soumettre leurs justes réclamations et de conclure des conventions au profit de ce commerce (1). Le gouvernement, dans sa sollicitude paternelle, les approuva; il favorisa, par de nouvelles permissions particulières (2), l'exportation des denrées de Cuba, et, le 18 novembre 1797, il permit d'envoyer des marchandises diverses, par des bâtiments neutres qui prendraient des denrées en retour.

Il semble que ces dispositions souveraines auraient dû éloigner toute crainte de nouvelles prohibitions, et le commerce de la Havane se reposait dans sa sécurité, quand arriva l'ordonnance royale du 20 avril 1799, qui dérogeait à celle du 18 novembre 1797, *à cause des graves inconvénients qui en résultaient*, et prohibait de nouveau le commerce étranger. Le capitaine général et l'intendant consentirent à suspendre (3) l'exécution de cette résolution, et non seulement ils déclarèrent le port de la Havane ouvert à l'admission de bâtiments neutres chargés de vivres, mais encore, voyant que cette mesure ne suffisait pas, ils étendirent la permission aux étoffes et autres articles de commerce. Cette opposition aux ordres supérieurs ne fut pas, pour cette fois, mal accueillie par notre gouvernement, qui certainement désirait de bonne foi la prospérité de ces contrées, et qui, en conséquence, approuva, le 8 janvier 1801, le commerce des neutres pour aussi long-temps que le capitaine général et l'intendant le jugeraient nécessaire (4). Résolution gracieuse, qui prouve d'une manière indubitable, les intentions bienfaisantes de la cour dans les déterminations qu'elle prenait au sujet de cette île, puisqu'on

(1) Une du 24 février 1797 pour étendre pendant trois années à la toile les permissions accordées pour des vivres; elle fut approuvée par ordonnance royale du 23 juillet de la même année.

(2) Ordonnance royale du 9 octobre 1796, permettant au comte de Jaruco d'expédier du sucre pour l'Espagne par des bâtiments étrangers; le 8 décembre, de même dans des bâtiments neutres. Le 23 juin 1797, une permission fut accordée à une frégate américaine de porter de Cadix à Cuba des produits de la Péninsule pour y rapporter des denrées de l'île.

(3) Convention (*Archives de la douane*, n° 14).

(4) Id. du 11 octobre 1799, id., n° 151.

ne vit jamais une opiniâtreté tenace de sa part à s'opposer aux demandes éclairées de l'île de Cuba. On remarquait, à la vérité, une grande inconstance dans les concessions qu'elle lui faisait, concessions qui paraissaient tantôt arrachées par la force de la justice, tantôt obtenues par l'effet d'une facile bonté, et qui, par cette raison, ne jouissaient pas de la stabilité nécessaire dans des matières aussi importantes. C'est ainsi que nous observons qu'en même temps que l'on accordait des faveurs à l'exportation et à la culture, indices certains des principes justes que le gouvernement n'a jamais démentis dans ses relations avec cette île, il se décida de nouveau à prohiber, par l'ordonnance royale du 4 décembre de la même année, dans laquelle il avait permis le commerce des neutres, et par une autre ordonnance du 23 janvier 1804, avec plus de sévérité encore, l'admission des bâtiments étrangers dans aucun port quelconque de l'île, même en cas d'avaries. Mais une main occulte et puissante agissait au sein du ministère, puisque, si, d'un côté, les réclamations des autorités et du commerce de la Havane avaient été écoutées avec bonté, d'un autre le commerce de Cadix ne perdait aucune occasion de faire valoir ses injustes prétentions, dépeignant comme contraire à la prospérité de la Péninsule la liberté du commerce étranger, que l'on sollicitait à Cuba comme nécessaire et indispensable; et, dans un temps où les règles de l'économie politique n'étaient pas très familières aux cabinets, les fausses doctrines du commerce exclusif, que presque toutes les puissances maintenaient dans leurs colonies (1) et dont l'île de Cuba s'efforçait d'obtenir une exception que l'on regardait comme scandaleuse, ne pouvaient manquer de produire leur effet.

Telle fut la suite des mesures gouvernementales, tantôt en faveur du commerce étranger et tantôt contre lui, qui marqua du sceau de l'irrégularité la période des années 1778 à 1805, alors que l'entrée des bâtiments neutres dans le port de la Havane commença à être tolérée et permise d'une manière plus constante. L'exposition que nous venons de faire de ces mesures ne nous a

(1) En effet, le principe reconnu était, que la valeur des colonies du nouveau monde consistait uniquement dans le monopole qui s'y exerçait, sans qu'il leur fût permis de se pourvoir d'aucun objet par l'entremise des pavillons étrangers, ni d'exporter leurs produits pour les endroits où ils étaient demandés, sans passer par les ports de la métropole. Ce système vicieux, contre lequel tous les économistes ont crié et crient encore, est toujours suivi en partie par quelques puissances de l'Europe.

pas permis d'établir quel était le commerce que faisait, à cette époque, l'île de Cuba, les progrès auxquels il était parvenu et les causes qui influèrent sur les oscillations qu'il éprouva. Cette partie de son histoire se combine avec celle des nations de l'Europe, ou, pour mieux dire, avec cette malheureuse époque de guerre avec l'Angleterre qui a si souvent paralysé le commerce de notre péninsule en interceptant nos communications avec les ports de l'Amérique espagnole.

La guerre que l'Angleterre déclara à ses anciennes colonies d'Amérique, qui avaient proclamé leur indépendance, ne contribua pas peu à entraver les progrès que le commerce étranger commençait à faire, par l'intermédiaire des neutres, grâce à la constance que les autorités de l'île avaient mise à la solliciter et à la tolérance que la cour de Madrid avait fini par lui accorder. Nonobstant le traité que la nouvelle république avait conclu avec la France en 1778, les affaires de commerce n'en demeurèrent pas moins interrompues jusqu'à la reconnaissance de son indépendance et la délimitation de son territoire, vers la fin de l'an 1782. Ce fut alors qu'elle fit des traités avantageux avec la Hollande, au mois d'octobre de la même année, et quelque temps après avec la Suède et la Prusse, c'est à dire que, jusqu'à ce que la paix fût conclue, le commerce des États-Unis se fit avec une certaine langueur, effet naturel de la lutte que ce peuple soutenait contre les prétentions de son ancienne métropole. La révolution française étant survenue, et les frais qu'entraînaient les guerres continentales permettant à la nouvelle république de faire un grand commerce de cabotage en Europe, lui facilitèrent les moyens, non-seulement d'y introduire les denrées coloniales, mais encore de les aller chercher dans les colonies mêmes de la France, de la Hollande et de l'Espagne, en touchant aussi à la Havane dans les intervalles que laissaient les prohibitions répétées et les restrictions qui nuisaient à la propriété et encourageaient une contrebande scandaleuse avec les colonies voisines de St.-Domingue, de la Jamaïque et des îles au vent (1).

A cette époque, le commerce de l'île de Cuba se réduisait à celui qui se faisait par le port de la Havane, port intéressant pour l'en-

(1) On peut assurer que de cette même île de Cuba il sortait tous les ans, pour Providence et la Jamaïque, plus de 4 millions de piastres en numéraire pour acheter des cotons et autres marchandises (*Expectador economico-politico du 24 juin* 1822. La Havane.)

trée des bâtiments. Les données nous manquent pour appuyer nos observations sur l'importance des échanges qui se faisaient par son intermédiaire, avant l'année 1769 ; mais ils étaient certainement très peu considérables. Le commerce de la Péninsule avec la Nouvelle-Espagne et la Côte-Ferme avait beaucoup baissé depuis le commencement du XVII[e] siècle. Dans l'espace de 20 ou 30 ans, le nombre des bâtiments diminua de 60 à 20 dans la première contrée et de 40 à 8 dans la seconde. La cause en fut l'augmentation qu'éprouvaient alors les exportations du Portugal pour le Brésil ; elles s'élevèrent de deux à trois navires par an, jusqu'à deux cents, jaugeant de 100 jusqu'à 400 tonneaux, chargés de toileries, de soieries, de draperies, etc., qui, ne pouvant être consommées dans l'Amérique portugaise, laquelle ne contenait alors qu'un petit nombre de colons, étaient transportées au Pérou, par le fleuve de la Plata et par les provinces du Paraguay et de Tucuman jusqu'au Potosi, aux Charcas et à Lima. Par suite de diverses circonstances, il se trouvait que ces marchandises revenaient à un tiers meilleur marché que celles de Castille, de sorte que quand celles d'Espagne se présentaient au marché, elles le trouvaient tout assorti à meilleur compte (1).

D'après les données que nous avons pu recueillir en compulsant divers auteurs, le commerce maritime de la Havane était représenté pendant la période de 1769 à 1774 par une valeur moyenne de 1,064,613 piastres fortes pour l'importation et de 559,845 pour l'exportation. Nous n'avons pas tenu de note pour les années 1775 à 1789 ; mais celle des bâtiments qui entraient et sortaient et le montant des droits maritimes qu'ils payaient peuvent nous en donner une idée approximative (2).

De 1790 à 1795, les importations moyennes furent de	10,082,385 piastres.
Et les exportations de	13,036,670

Pendant ces années et les suivantes, jusqu'à ce que ses rapports cessassent avec les autres provinces de l'Amérique espa-

(1) Ces curieuses réflexions sont tirées d'un exposé ou discours du licencié Cianca, sur la décadence du commerce des flottes de la Nouvelle-Espagne et de la Côte-Ferme. Imprimé sans date ni indication de lieu ; il se trouve dans la précieuse collection de documents sur l'Amérique, de M. Henri Ternaux.

(2) Voici encore d'autres données. Moyenne des bâtiments entrés de 1786 à 1795 : espagnols, 276 ; étrangers, 68 ; caisses de sucre exportées, 76,067 ; somme entrée dans la douane, 581,520 piastres (*État de la douane de la Havane*, 1815).

gnole, la Havane recevait, en productions et en marchandises de la Péninsule, une quantité qui n'équivalait certainement, ni à sa consommation ni aux produits de son sol, qu'elle offrait en échange; et pourtant elle réexportait une grande partie des productions qu'elle recevait ainsi, et faisait, en même temps, des remises considérables en numéraire. Il faut tenir ces circonstances présentes à l'esprit, lorsqu'on examine les détails du commerce du port de la Havane (1).

L'incendie de Guarico, en 1791, contribua à procurer de plus grands bénéfices à la culture de la canne et du café, qui était fort réduite à cette époque (2); mais cette augmentation de production ne fit alors aucun effet sur une balance dont la principale valeur provenait de l'échange réciproque de marchandises et de manufactures étrangères au sol de l'île de Cuba; en conséquence, dans l'époque que nous allons parcourir, lorsque nous parlerons de l'importation et de l'exportation, nous n'établirons aucun calcul ou comparaison qui ne soit fondé sur les états de production et sur la valeur des revenus.

Les événements de l'île de Saint-Domingue coopérèrent puissamment, avec les mesures de protection accordées à l'île de Cuba par le gouvernement suprême, à favoriser l'industrie agricole et à établir son commerce sur des bases différentes de celles qui régissaient le gouvernement colonial, dans l'espoir que les produits de cette île combleraient, du moins en partie, le vide occasionné dans le monde commercial par ces funestes événements. A cet effet non seulement on prorogea la permission pour la libre introduction des esclaves par les nations étrangères, en autorisant leur entrée, en droiture dans les ports de l'île, mais encore celle d'exporter de l'argent et des marchandises du pays, accordant en même temps, par l'ordonnance royale du 20 janvier 1794, certaines grâces en faveur de la marine nationale. Celle du 22 novembre 1792 permettait d'embarquer directement les productions du pays dans des bâtiments soit nationaux, soit étrangers, laissant libres leurs exportations de la Péninsule pour des destinations

(1) Les détails des faits que nous citons en abrégé se trouvent dans notre *Histoire économique, politique et statistique*, et nous croyons qu'il suffit d'en donner ici un extrait pour ne pas étendre outre mesure cet ouvrage.

(2) Jusqu'en 1796, l'île contenait à peine 8 à 10 caféteries. L'exportation de cette fève s'éleva, en 1790, à 7,411 arrobes, et, en 1792, à 5,104; celle du sucre fut, dans les mêmes années, de 77,896 et de 72,854 arrobes.

étrangères, avec restitution des droits de consommation qu'elle avait payés à leur entrée; on créa en même temps la junte économique du tribunal royal de commerce, dans le but de protéger les intérêts commerciaux de l'île (1).

Cette île recevait les produits du sol et de l'industrie de la Péninsule, directement de la métropole; ceux de l'étranger lui parvenaient par la même voie et étaient réexportés immédiatement pour les ports du continent américain. Vera-Cruz, Carthagène, Campêche, Portobelo, la Nouvelle-Barcelone, etc., étaient les principaux marchés où se faisaient les échanges respectifs. En l'année 1792, les plus fortes réexportations se firent à Vera-Cruz pour une valeur de 281,395 piastres, à Campêche pour 211,729, à Portobelo pour 115,037, à la Nouvelle-Barcelone pour 110,911 et à la Nouvelle-Orléans pour 193,147. En 1793, il partit pour Vera-Cruz des productions et des manufactures pour une valeur de 357,711 piastres; Campêche en reçut pour 304,356, et la Nouvelle-Orléans pour 193,147. En 1794, les exportations pour ces trois mêmes ports s'élevèrent respectivement à 262,418 piastres, 267,619 et 127,218. Par la suite, les points de communication pour le commerce augmentèrent, ceux que nous venons d'indiquer conservant toujours la prééminence; après eux, Honduras, Cumana, Tabasco, Maracaybo, Puerto Cabello, etc., firent des échanges de très peu d'importance avec l'île de Cuba. Les exportations pour Vera-Cruz s'élevèrent, en 1803, à 401,102 piastres; en 1804, à 474,490; en 1805, à 327,434; en 1806, à 428,423; en 1807, à 557,801; et, en 1808, à 898,208. Celles qui se firent pour Campêche dans les mêmes six années furent respectivement de 263,030 piastres, 278,893 p., 123,816 p., 249,134 p., 143,622 p. et 258,737 p.

En comparant, dans les états que nous publiâmes en 1831, la valeur des importations et des exportations pour l'Amérique espagnole, nous trouvâmes pour les premières un excédant, produit par les métaux précieux, tant monnayés qu'en lingots, qui venaient avec les marchandises de commerce; mais, comme celles-ci étaient de fort peu d'importance, dans quelques années, l'argent couvrait la différence de l'exportation. A compter de

(1) Représentations du tribunal de commerce de la Havane contre les prétentions exclusives des corporations de commerce de la Péninsule faites le 19 mars 1815 (*manuscrites*).

l'an 1803, on voit figurer sur les états du commerce les exportations faites de l'étranger sous pavillon neutre (1) et celle des nègres de la côte d'Afrique. Pendant quelques années, durant la guerre avec les Anglais, les importations de la Péninsule furent nulles et celles de l'Amérique espagnole fort rares; mais, en revanche, celles qui eurent lieu sous pavillon étranger augmentèrent. La facilité que l'on trouvait à se procurer, par ce moyen, les marchandises à un prix beaucoup moins élevé qu'auparavant, en augmenta la consommation, et peu à peu la Péninsule, dans ses relations avec cette île, fut réduite à l'échange des produits respectifs des deux pays.

Dans les détails du commerce de l'Amérique et dans les balances qui restent déposées aux archives de la Havane, on a compris, par erreur peut-être, les valeurs du commerce qui se faisait avec les colonies amies et celle des nègres qui venaient de la Jamaïque et d'autres endroits; en attendant, ces sommes ne pouvaient pas être fort considérables en 1790 et 1791. Quant aux trois années suivantes, le commerce de la Havane avec les colonies étrangères s'éleva, pour terme moyen, à 1,618,403 piastres fortes pour l'importation, et à 914,726 pour l'exportation. Dans le total des sommes mentionnées dans ces documents on a compris aussi la valeur de l'or et de l'argent monnayés, en lingots et travaillés, qui entraient à la Havane ou qui en sortaient. Afin d'éviter toute cause d'erreurs dans les calculs que l'on pourrait faire pour connaître la valeur exacte des productions et des manufactures échangées, nous avons parcouru les états du commerce de tous les ports de l'Amérique, de la Péninsule et des colonies étrangères pour en tirer un résumé de la valeur des métaux précieux qui entrent dans les sommes des balances définitives. Il résulte de ce travail que, dans les quatre années de 1792 à 1795, il est entré dans le port de la Havane pour une valeur de 10,665,271 piastres fortes de métaux précieux, et qu'il en est sorti pour 21,841,613. D'après un état imprimé en 1804 (2) et dans lequel on fait connaître le

(1) Il est nécessaire de prévenir que, dans les états d'importation et d'exportation des dernières années du siècle passé, lors de la guerre avec l'Angleterre, il ne faut pas se fier aux origines et aux destinations marquées sur les registres, parce qu'en général elles étaient plus apparentes que réelles, par les raisons que nous indiquerons plus bas et qui ont été exposées en détail par l'auteur anonyme de l'ouvrage anglais intitulé, *La guerre déguisée*.

(2) Nous l'avons réimprimé en abrégé dans l'appendice de notre *Histoire*

montant en argent effectif et en produits précieux qui, venant de Vera-Cruz et autres lieux, sont entrés dans le port de la Havane, tant pour ses propres besoins que pour être transportés en Espagne et ailleurs, il résulte que, de 1788 à 1799, il est entré en argent effectif :

Appartenant au roi et à des particuliers.	109,645,536 piastres.
Pour *situados* et pour la manufacture de tabacs.	49,845,661
Pour l'escadre d'Aristizabal.	4,802,495
Pour le commerce.	3,683,000
Total.	167,976,692 piastres.

Mais ces sommes, apportées souvent par des bâtiments de guerre, figuraient sur des *registres* spéciaux différents de ceux du commerce.

Depuis l'année 1803, on a mieux conservé les documents officiels au moyen desquels on peut suivre le commerce de la Havane d'une manière satisfaisante, et, à cet égard, les premières années de ce siècle présentent une époque très remarquable, tant parce que, pendant ce temps, le commerce étranger put se faire avec moins d'entraves qu'auparavant, que parce que diverses circonstances commandaient au gouvernement de l'île de s'attacher à trouver des moyens et des ressources qui lui fussent propres, afin de ne pas s'en rapporter aux *situados* de la Nouvelle-Espagne, ainsi que nous l'expliquerons en détail en parlant de ses revenus.

Durant les cinq premières années de ce siècle, l'île de Cuba produisit assez pour pouvoir exporter tous les ans 178,163 caisses de sucre et 59,685 arrobes de café : 825 navires entraient dans les ports, et il en sortait 811. La valeur des droits payés par le commerce s'élevait à 1,724,298 piastres fortes. De 1803 à 1816, les importations du port de la Havane varièrent entre 5,857,689 et 15,729,528 piastres fortes, donnant un terme moyen de 10,899,575 piastres; les exportations varièrent, de leur côté, entre 4,015,920 et 10,985,642 piastres, avec une moyenne de

économique et politique, p. 352. Il porte, en résumé, que, depuis le 1er juillet 1788 jusqu'à la fin d'août 1804, il est entré, dans le port de la Havane, en argent et autres objets venant de Vera-Cruz et d'ailleurs, transportés heureusement en Espagne, pour une valeur de 257,950,856 piastres, en comprenant dans cette somme les *situados*, l'argent du commerce, etc.

7,062,422 piastres. Les différences que l'on pourra trouver entre ces sommes et les totaux des états généraux que nous avons publiés en 1831 (pages 152 et 157) proviennent des articles qui représentent le commerce de l'Afrique, c'est à dire la valeur des nègres introduits tous les ans. Cette importation, qui ne doit pas être confondue avec celle des marchandises et objets de consommation, s'éleva, de 1803 à 1816, à la somme de 20,749,026 piastres fortes. Les exportations, pour cet endroit seul, s'élevèrent, dans les cinq années de 1811 à 1816, à 1,171,840 piastres. Parfois les bâtiments négriers apportaient avec eux quelques objets, tels que de l'or en poudre et de l'ivoire, mais rarement et en petite quantité, de sorte que, sans manquer d'exactitude, on peut regarder le chiffre du commerce d'exportation d'Afrique, comme représentant la valeur des seuls esclaves.

Dans les balances des années mentionnées, on exprimait la valeur des marchandises selon qu'elles provenaient de l'industrie péninsulaire, de l'Amérique espagnole ou de l'étranger (1). Ces détails sont extrêmement curieux, puisqu'ils font connaître la valeur des marchandises dont chaque pays contribuait à approvisionner le marché de la Havane; et comme, en même temps, ils offrent le montant de la réexportation qui se faisait du surplus de ces marchandises, il est facile d'en déduire la consommation respective. Il faut seulement se rappeler que, dans les états de 1809 et 1810, on a inséré le commerce de l'Afrique dans les articles concernant celui qui a été fait avec les colonies étrangères.

De cette réunion de données, nous avons conclu que le commerce de l'île de Cuba avec la Péninsule diminuait à mesure que le commerce étranger augmentait, et que les transactions avec les côtes d'Afrique y figuraient pour des sommes plus considérables. Les États-Unis continuaient à approvisionner le marché et à exporter l'excédant des productions du pays, et ce secours fut d'autant plus utile, qu'en 1803 les bâtiments venant de la métropole commencèrent à devenir plus rares, par la crainte d'une déclaration de guerre (2). En 1805, ce furent les neutres qui four-

(1) Voyez notre histoire citée ci-dessus, p. 158 et suivantes.

(2) Le capitaine général et l'intendant résolurent, d'un commun accord, les 22 et 25 mai de cette année, de continuer la perception des droits imposés au commerce des neutres par les ordonnances du 23 juin et du 18 novembre 1797, avec les règlements et les modifications que l'on peut voir dans une note de l'appendice de l'ouvrage cité plus haut.

nirent aux besoins de l'île, par un accord mutuel entre le capitaine général et l'intendant, accord dicté par la plus impérieuse nécessité, puisque, en 1806, les communications avec la métropole et les pays de l'Amérique espagnole furent totalement interrompues.

L'Angleterre n'ignorait pas les avantages qui résultaient pour les Américains de la position qu'ils avaient prise de conducteurs du commerce de l'île, et elle voyait en même temps échouer les projets qu'elle avait formés contre celui de ces possessions avec la métropole, puisque le pavillon neutre le protégeait. La France avait déjà usé d'un expédient semblable pendant la guerre de sept ans, en admettant les bâtiments neutres à transporter les productions de ses îles aux ports d'Europe, et avec plus de liberté encore dans la guerre que l'Angleterre soutint plus tard contre la république.

Si, dès lors, cette puissance ne supportait pas une semblable intervention commerciale, elle devait bien moins encore la souffrir quand les Anglo-Américains se disposèrent à servir d'intermédiaires pour le commerce des colonies. Elle fondait son opposition sur la maxime, qu'*un neutre n'a pas le droit de tirer une des parties belligérantes de l'embarras où elle était placée par les hostilités de la partie opposée, en faisant, pendant la guerre, avec ses colonies un commerce qui ne lui était pas permis en temps de paix*. Conformément à cette maxime, elle avait publié, dès le 6 novembre 1793, une instruction d'après laquelle « les bâtiments de guerre et les « corsaires devaient intercepter et retenir, pour être légalement « adjugé, tout navire chargé des productions des colonies fran- « çaises ou qui transporterait des provisions ou autres marchan- « dises à l'usage desdites colonies. » En effet, un grand nombre de bâtiments furent arrêtés et déclarés de bonne prise par l'amirauté anglaise.

Il n'appartient pas à cet ouvrage de décrire les discussions qui eurent lieu entre le cabinet anglais et les puissances neutres, et les conventions amiables qui furent conclues; en attendant, toute la prudence qui avait dicté les nouvelles mesures contenues dans l'instruction de janvier 1794 fut éludée en faveur du commerce des colonies, par le moyen d'une seule escale, que les navires américains faisaient dans un des ports de l'Union, tant en venant d'Europe avec des marchandises destinées aux colonies qu'au retour de celles-ci avec des denrées pour la métropole. Par cette condescendance amiable on évitait de se conformer au véri-

table esprit de l'instruction de 1794 qui exigeait que le chargement et le déchargement en pays neutre fussent réels et non simulés; or les commerçants américains n'entraient dans leurs ports que pour prendre de nouveaux papiers, après quoi ils repartaient tout de suite pour l'Espagne avec des denrées qu'ils avaient embarquées dans les colonies espagnoles, ou bien pour ces colonies avec des marchandises de la Péninsule.

Tout ce manége fut clairement exposé dans un ouvrage anglais intitulé, *La guerre déguisée;* et, si l'on y réfléchit bien, on ne s'étonnera pas que le cabinet britannique employât les moyens les plus violents pour arrêter les progrès d'un commerce si considérable, que faisaient ses ennemis, couverts du pavillon neutre de l'Amérique. La Havane, qui, en 1805, avait vu ses importations directes, sous pavillon national, réduites à 515,202 piastres, et ses exportations à 34,037 piastres, faisait, par le moyen des neutres, un commerce qui s'élevait à 9,141,138 piastres pour les importations, et de 4,452,472 piastres pour les exportations, et, en 1806, quand les importations par bâtiments espagnols furent absolument nulles, elle reçut, par les neutres, des marchandises pour une valeur de 8,278,867 piastres, et en exporta pour 5,174,641. Il était, par conséquent, incontestable que l'Angleterre, malgré tous les moyens qu'elle mit en usage pendant la guerre, ne réussit pas à faire à ses ennemis le mal qu'elle avait projeté, et elle est en quelque façon excusable dans les mesures qu'elle prit alors et plus tard pour entraver le commerce des neutres et arrêter le rapide élan que prenaient ses anciennes colonies. Mais ce qu'il est difficile de comprendre, c'est la coopération que les cabinets de l'Europe prêtèrent aux vues de l'Angleterre contre la république américaine, travaillant ainsi en opposition aux intérêts de leurs propres colonies, pour favoriser leur plus constant ennemi. En effet, la France aussi bien que l'Espagne adopta des mesures également hostiles, jusqu'à forcer les Américains à abandonner l'Océan ou à prendre part à la guerre (1).

La Havane se trouvait alors dans une position malheureuse et peut-être la plus triste qu'offre son histoire. Aucun bâtiment espagnol n'entrait dans le port ni n'en sortait; le commerce avec la Péninsule était nul; celui qu'elle faisait avec les ports de l'Amérique ne s'élevait pas à 2,000,000 pour le total de l'impor-

(1) *Annales statistiques des États-Unis*, par Adam Seybert.

tation et de l'exportation, tandis que les prix du sucre, qui étaient de 8 et 12 et 10 et 14, ne laissaient aucun profit au cultivateur. En même temps les décrets lancés contre le commerce des neutres produisaient le funeste effet de les empêcher d'approvisionner l'île des objets de première nécessité, et les faveurs accordées par S. M. aux productions du pays perdaient toute leur efficacité, par l'impossibilité de les envoyer à la Péninsule, dont les ports étaient les seuls auxquels se rapportaient les dispenses.

L'embargo décrété par le congrès de Washington, le 22 décembre 1807, vint augmenter et aggraver la situation critique de la Havane. Cinquante belles habitations furent démolies et les récoltes suspendues, faute de pouvoir en trouver le débouché; les revenus de la douane baissèrent, et qui sait quelle aurait été l'issue de cette accumulation des maux, si, le 9 février 1808, les autorités de la Havane, à la demande de la municipalité et du tribunal de commerce, n'eussent accordé la dispense des droits de sortie sur les productions du sol et n'eussent décidé, au mois de mai (1) de l'année suivante, la réduction des droits et élargi ses relations de commerce.

Cette mesure prudente des autorités et des corps constitués fut cruellement critiquée par les compagnies de commerce de la Péninsule sous le prétexte qu'elle détruisait le système des tarifs et droits de 1788; mais, ainsi que le déclara le tribunal de commerce de la Havane dans sa représentation du 19 mai 1815, « des dispositions dictées trente-six ans auparavant demandaient à être « modifiées pour pouvoir être appliquées en 1809. Le règlement « provisoire fait à cette époque avait pour but de dépouiller les « îles voisines de la Jamaïque et de la Providence de la partie « des dépôts de manufactures que l'on y portait à la destination « de Cuba, et l'on vit alors entrer directement ces mêmes manu- « factures, en payant des droits dont auparavant le trésor était « fraudé par le commerce clandestin. » (*Représentation citée.*)

La glorieuse insurrection de la Péninsule et la paix avec l'Angleterre survinrent, mais l'embargo américain continua et les ordres du conseil britannique (2) restèrent en pleine vigueur ainsi

(1) La décision du 9 mars 1809 établit les droits sur le pied marqué dans une note à l'appendice de l'ouvrage ci-dessus.

(2) Du 11 novembre 1807. Par les ordres du conseil, tout bâtiment appartenant à une nation neutre, quoique alliée de l'Angleterre, était assujetti non seulement

que les décrets de Berlin (1), de Milan (2) et de Bayonne (3) contre le commerce des neutres. Toutefois le commerce espagnol se ranima un peu, tant dans la Péninsule que dans les ports de l'Amérique; on autorisa le départ de beaucoup de navires qui étaient dans les ports; on en naturalisa d'autres; mais ce qui surtout y contribua, ce fut la grande abondance de denrées; il s'ensuivit une exportation considérable, mais peu favorisée à cause du fret élevé de 20 piastres par caisse de sucre, fret qui demeura constamment en cet état depuis la paix.

Voici un état succinct du commerce de la Havane en 1808, qui peut servir de preuve :

Importation de la Péninsule. . . .	133,802 p.	4 1/2 réaux.
Id. de l'Amérique espagnole.	2,249,350	6 1/2
Importation des colonies amies. . .	6,144,891	2 1/2
Id. d'Afrique	594,590	
Total.	9,122,634 p.	5 1/2 réaux.

Exportations pour l'Espagne. . .	485,695 p.	2 1/2 réaux.
Id. » l'Amérique espagnole.	1,369,890	4 1/2
Exportation pour les colonies. . .	1,987,812	1/2
Total.	3,843,397 p.	7 1/2 réaux.

Nous avons fait connaître les mesures prudentes que les autorités de la Havane prirent en 1808, pour faciliter la sortie des récoltes et réveiller le commerce assoupi; mais à peine avaient-elles été décrétées que l'on reçut les arrêts de la junte centrale de Séville, qui, imbue d'anciens préjugés, ordonna de ne rien changer aux

à être visité par les corsaires anglais, mais encore à être conduit et retenu dans les ports de la Grande-Bretagne.

(1) Du 21 novembre 1806.

(2) Du 17 décembre 1807.

(3) Du 17 avril 1808. Ces décrets ordonnaient, de même que celui de Rambouillet, du 23 mars 1810, la capture de tout bâtiment américain dans les ports de France, d'Espagne et de Naples. Toutes ces hostilités tournèrent au préjudice du commerce de Cuba. La liste soumise au congrès le 6 juillet 1812, faisait monter à 1,592 le nombre de prises faites sur les Américains, et dont les deux tiers furent déclarées bonnes, quoique cette puissance fût en paix avec tout le monde (*Seybert*, dans l'ouvrage déjà cité).

droits établis à la Havane et de fermer les ports aux étrangers (1). Dans cette circonstance, les autorités de la Havane jugèrent que la nécessité les obligeait à n'avoir égard qu'à la première partie de cet ordre, sans s'inquiéter de la seconde; en conséquence, quarante jours après que le nouveau règlement eut été mis en vigueur, ils recommencèrent à prélever l'ancien droit jusque sur les productions de l'ile, à l'exception de celui de 8 piastres par baril de farine d'Amérique, qui avait été établi le 17 avril précédent et qu'ils continuèrent à percevoir. Peu de temps après, on reçut encore un autre ordre de la junte de Séville, rendu le 10 juillet 1809, réitérant celui de fermer les ports aux nations amies, et l'année suivante le conseil de régence de Cadix publia les timides décrets des 22 et 27 juin 1810 (2).

Si l'embargo américain avait été fatal pour l'ile de Cuba, il ne le fut pas moins au commerce des États-Unis, puisqu'après être arrivé au plus haut point de prospérité ce commerce retomba de nouveau tout à coup. De 1790 à 1806, le commerce d'exportation de la république s'éleva à la somme considérable de. . . . . 89,331,109 piastres.

Et en 1807 il fut réduit à 22,430,960

C'est à dire seulement 1,677,862 piastres de plus qu'en 1791, seconde année de son organisation.

Plus tard, le congrès, convaincu que la mesure qu'il avait adoptée d'empêcher la sortie de ses bâtiments causait un tort irréparable à son commerce, décréta, le 1er mars 1809, la suspension de l'embargo, et, en conséquence, ils se rendirent au port de la Havane qui était surchargé du reste des récoltes précédentes, circonstance qui fit monter cette année l'exportation du sucre à 230,843 caisses, c'est à dire à 105,469 caisses de plus que l'année d'auparavant. D'après le même principe, et pour réparer un peu les pertes qu'on avait souffertes, le congrès rétablit, en avril 1810, ses relations commerciales avec l'Espagne, le Portugal et la Suède, et la Havane se trouva dans le cas de faire revivre le règlement dont nous avons parlé plus haut, le mettant en vigueur depuis le 20 mai de la même année.

L'exemption totale de droits royaux et municipaux facilita

(1) Décrets du 17 et du 21 mars 1808.

(2) *Réponse du tribunal de commerce à l'administration des revenus*; imprimée en 1811.

l'exportation des produits, mais elle ne fut pourtant pas aussi considérable qu'on l'avait espéré; cette exemption n'exerça d'ailleurs aucune influence sur l'exportation du café qui avait commencé à diminuer dès le mois de mars et qui fut réduite l'année suivante à l'état le plus déplorable. La guerre de la Péninsule fut cause que les bâtiments étrangers entrèrent en moins grand nombre, et les troubles des provinces de l'Amérique menaçaient le commerce qui, jusqu'alors, s'était fait par l'intermédiaire du port de la Havane. Toutefois, en compensation de ces malheurs, l'Angleterre et les États-Unis régularisèrent leurs transactions mercantiles avec ce port, et elles auraient certainement compensé amplement la perte que lui faisait souffrir l'interruption de son commerce avec l'Amérique espagnole et avec la Péninsule, si la nouvelle guerre ne l'avait empêché.

Des causes semblables à celles qui avaient agi en 1810 et en 1811 contribuèrent à la décadence du commerce étranger de la Havane dans l'année 1812, mais les plus graves furent la guerre des États-Unis avec l'Angleterre et l'interruption presque totale des relations avec les possessions de l'Amérique espagnole. L'insurrection du royaume de la Nouvelle-Espagne n'empêcha pas seulement le commerce réciproque, mais priva absolument la Havane des *situados* et des retours en productions de l'île. En attendant, la contrebande se faisait d'une manière scandaleuse, la sortie du numéraire était considérable et les prix des produits dans un grand avilissement. Dans ces circonstances, les autorités se virent forcés de modifier le décret du 9 mai 1809, afin d'augmenter la rentrée des impôts qui allaient en baissant d'une manière alarmante.

Cependant la culture prenait de l'extension, et les progrès de la population et de l'industrie contribuaient à améliorer la situation intérieure du pays. On songeait à quelques réformes dans l'administration, et l'on se flattait que le retour au trône du roi Ferdinand VII serait une occasion favorable pour obtenir et pour assurer à l'île de Cuba le libre commerce avec l'étranger, dont jusqu'alors il n'avait joui qu'avec de perpétuelles interruptions et seulement par suite d'une condescendance ou tolérance tacite de la part du gouvernement suprême. Dans ces vues, la junte du tribunal de commerce adressa, le 18 juillet 1814, au gouvernement la prière de ne rien décider au sujet du tarif et des droits de commerce sans l'avoir entendue. Cette mesure de pré-

voyance était la suite des nouvelles parvenues à la Havane, d'après lesquelles le commerce de Cadix faisait revivre avec force ses prétentions exclusives sur l'île de Cuba et ses plaintes au sujet du commerce qu'elle faisait avec l'étranger. Ces injustes prétentions forcèrent les corporations de la Havane à renouveler leurs observations sensées et bien fondées et à recommencer, de leur côté, la noble et patriotique lutte qu'elles avaient déjà précédemment soutenue contre les préoccupations des compagnies de commerce de la Péninsule et du tribunal de commerce de Mexico. En effet, le commerce de ces ports avait considéré et continuait à regarder l'île de Cuba avec une malveillance inspirée par l'intérêt privé et que rien ne saurait excuser. Par leurs suggestions, nous avons déjà vu, à d'autres époques, que le gouvernement espagnol se montrait comme tiraillé par deux forces contraires, vacillant et indécis, n'osant accorder la préférence à la juste cause de la Havane; à la fin, pourtant cette cause triompha, et le temps ainsi que l'expérience firent voir jusqu'à quel point ses prétentions étaient bien fondées.

Le libre commerce avec les étrangers fut accordé à l'île de Cuba par le décret royal de S. M. le roi Ferdinand VII du 10 février 1818, et depuis lors il a continué sans interruption, offrant les plus grands avantages au pays, quoique menacé par une fatale loi de tarif qu'en 1820 les cortès décrétèrent pour toute la monarchie, et que, sans prévoyance ou connaissance de l'état du pays, ils voulurent étendre aussi au commerce de Cuba. Cette loi était fondée sur l'ancien et vicieux système de prohibition (1), et les corps constitués de l'île se virent de nouveau dans la dure nécessité de réclamer contre elle dans un mémoire fort étendu, auquel MM. les députés Zayas et Benitez en joignirent un autre : tous deux resteront comme des preuves de la profonde connaissance que l'on avait à la Havane des vrais intérêts de la colonie; ils serviront aussi à constater la noble lutte que les corps constitués ont soutenue et leur ferme attachement au gouvernement suprême (2).

(1) Les dispositions du système organique de douane de l'an 1820, citées artificieusement par les corporations qui soupiraient toujours après l'ancien monopole, grevaient de la manière la plus absurde non seulement les marchandises de tout temps prohibées en Amérique, mais encore les droits de transit par l'Espagne et de consommation en Amérique, puisque l'on percevait sur les principaux objets jusqu'à 83 $\frac{1}{3}$ p. % et même davantage sur quelques articles spécifiés (*Supplément au Diario de la Habana du* 31 *août* 1822).

(2) Parmi les documents annexés au mémoire des corps constitués de la Havane

Par décret du 3 juillet 1821, il fut décidé que la loi des tarifs ne serait point appliquée dans l'île de Cuba, et, de cette manière, ainsi que nous l'avons dit, le commerce avec les étrangers continua à se faire sans interruption ou limitation quelconque, et peu de temps après on y reçut le décret du mois de janvier 1822, sanctionné le 4 février et publié dans le *Diario* du 27 juin, par lequel l'île de Cuba était dispensée du payement des tarifs de l'Espagne pour l'évaluation des marchandises; ce même décret autorisait le gouvernement local à modifier le montant des droits de consommation selon les besoins et les circonstances du pays, et, par l'article 4, il accorde aux divers ports de l'île les avantages des ports francs pour l'entrepôt des marchandises étrangères. Mais retournons aux années 1813 et suivantes dont nous n'avons fait encore qu'ébaucher l'histoire.

Le mouvement du commerce dans le port de la Havane, en 1811, fut de 19,048,243 piastres, et en 1812 il baissa rapidement à 9,873,610 piastres par suite de l'interruption du commerce avec les Américains. Les circonstances s'étant améliorées en 1813, il s'éleva à 15,474,242, et, en 1814, époque d'une grande activité dans le commerce, et pendant laquelle les exportations égalèrent les importations, les unes et les autres montèrent à la somme de 21,976,120 piastres. Dans les quatre années susdites, il entra dans le port 1,671 bâtiments nationaux et 1,491 étrangers, on exporta 618,873 caisses de sucre, et les droits perçus par la douane royale montèrent à 6,088,350 piastres fortes. En marchandises de la Péninsule seulement, on introduisit pour une valeur de 5,284,814 piastres, et en marchandises étrangères pour 28,361,883 piastres (1); celles de l'Amérique espagnole furent d'une valeur de 8,221,698 piastres. Sur ces importations,

contre la loi des tarifs, il y en a deux qui sont fort curieux. Il résulte de l'un que la valeur des marchandises prohibées par le tarif de 1820 s'élevait à 5,412,632 piastres, et celle des marchandises permises seulement à 4,013,554 piastres; la diminution occasionnée dans la valeur des importations serait de plus de moitié ou de 63 ½ p. %, parce que celles de l'an 1815, que l'on prenait pour terme de comparaison, s'élevèrent à 9,426,184 piastres. L'autre état faisait connaître la valeur des denrées et marchandises étrangères de la classe des prohibées qui furent importées dans le port de la Havane en l'an 1816; elle s'élevait à 4,166,147 piastres, et les droits qu'elles acquittèrent furent de 1,018,798 piastres. Rien ne pouvait être plus concluant que ces chiffres contre les nouveaux tarifs.

(1) Les importations d'Afrique entrent dans cette somme pour une valeur de 7,356,800 piastres, consistant presque entièrement en nègres.

5,734,748 piastres vinrent directement de la Péninsule, 19,777,370 piastres des pays étrangers, et 9,001,840 piastres de l'Amérique espagnole.

Les cinq années qui suivirent, c'est à dire de 1815 à 1819, présentent une époque de grande prospérité : on exporta, durant leur cours, de la Havane 1,031,728 caisses de sucre, 3,420,177 arrobes de café, 11,369 arrobes de cire, 141,266 boucauts de mélasse, 14,304 pipes d'eau-de-vie, etc. La valeur de ces productions s'élevait à 56,224,041 piastres, tandis que celles qui furent consommées et employées dans la cité de la Havane furent estimées à 26,039,030 piastres; les bâtiments qui entrèrent dans le port furent au nombre de 11,679, et les droits perçus par la seule douane royale montèrent à 11,575,460 piastres. Le commerce avec la côte d'Afrique fut très considérable, puisque, des états de la douane, il résulte l'énorme introduction de 87,534 nègres, qui, à 300 piastres par tête, forment une valeur de 26,260,200 piastres. Dans la seule année de 1816, on en introduisit dans le port de la Havane 17,733, évalués à 2,659,950 piastres, au plus bas prix de 250 piastres. Dans l'année susdite, les importations espagnoles s'élevèrent à 5,980,444, et les étrangères à 7,239,543 piastres. Les réexportations et les exportations directes qui se firent pour les ports de l'Amérique montèrent à 2,104,890 piastres, pour la Péninsule à 2,419,224, et pour l'étranger à 3,195,169 piastres (1).

Nous avons fait connaître comment les premiers décrets du gouvernement constitutionnel devaient influer sur les destinées futures de ce pays et sur la décadence de son commerce, et comment, à la fin d'une lutte soutenue avec la plus grande ardeur par les autorités de la Havane, on vit le rétablissement du système de la liberté du commerce étranger, que la raison prescrivait et que l'expérience avait sanctionnée. La concession de l'entrepôt accordée à la Havane était regardée comme un grand pas qu'il fallait faire pour assurer sa prospérité future; mais les circonstances particulières dans lesquelles l'île se trouvait, la longue durée des abus, le peu d'efficacité des mesures que l'on avait prises pour les prévenir, et par-dessus tout l'état d'agitation intérieure dans lequel se trouvaient les autorités, la population, le commerce et les employés, tarissaient les sources de la richesse publique, détruisaient la confiance et ouvraient la porte aux entreprises clandestines : in-

(1) Voyez la balance de 1816.

dépendamment de ces causes de destruction, la baisse du prix des productions (1) et la perte qu'offrait leur vente (2) causaient une diminution considérable dans le commerce espagnol. Dans cet état de choses, les corps constitués de la Havane, les commerçants, les propriétaires et toutes les classes d'habitants se réunirent pour obtenir des autorités supérieures une réforme ou un règlement qui mît fin à des abus et à des maux si nombreux et si graves. Ils demandaient en même temps *que l'on prît les mesures les plus efficaces pour mettre un terme à la scandaleuse contrebande qui se faisait, mais sans espérer qu'il fût possible de détruire complétement le commerce clandestin* (3) : à l'appui de leurs plaintes, ils faisaient remarquer que, quoique la consommation annuelle de la farine montât à 120,000 barils, il ne s'en était présenté, en 1821, en payement des droits, que 68,528, déficit qui avait fait perdre 400,000 piastres au trésor.

Dans des circonstances si critiques, alors que les caisses étaient grevées d'une énorme accumulation d'engagements, tant envers l'intérieur qu'envers la métropole, la marine, les troupes envoyées sur les côtes du golfe de Mexique, l'entretien et les secours qu'il fallait accorder à des milliers d'émigrés et de voyageurs, etc., le chef provisoire du trésor royal (4) proposa au tribunal de commerce le rétablissement des commissions mercantiles de vigilance, établies par l'art. 21 du décret du 9 mai 1809, et qui, à cette époque, avaient produit un résultat avantageux. En même temps, il s'agissait d'établir définitivement l'entrepôt de la Havane et les autres moyens d'encouragement et de prospérité, qui se réalisèrent plus tard.

Il n'était question de rien moins que d'extirper les abus invétérés qui non seulement diminuaient les revenus des caisses royales, mais qui avaient encore ébranlé la bonne foi et perverti le caractère des relations commerciales « en détériorant les valeurs des marchandises et portant atteinte au crédit des commerçants, »

(1) En 1812, les propriétaires éprouvèrent une perte de plus de deux millions de piastres, par la seule différence des prix.

(2) D'après les rapports des maisons de la Havane, consignataires de celles de Cadix, il résulte que l'on perdait sur cette place de 15 à 40 p. % sur la vente du sucre (*Appendice à la représentation des corps constitués de la Havane, contre la loi des tarifs*; manuscrite).

(3) Rapport annexé aux documents sur les commissions mercantiles de vigilance. *Imp. de la Havane.*

(4) Le seigneur don Claudio Martinez de Pinillos, aujourd'hui comte de Villanueva.

pour nous servir des termes d'une publication du temps (1). Toutefois il était dangereux, dans des circonstances si critiques et si difficiles, de diminuer les recettes de la douane, par l'établissement de l'entrepôt, où les cargaisons pouvaient rester pendant un an, sans que les marchandises entrassent dans le commerce, de sorte qu'il était certain que, durant les premiers mois, il y aurait une diminution dans les recettes, les ventes ne pouvant se réaliser pendant un si court intervalle. Il était en outre nécessaire d'éloigner toute idée de méfiance, et, à cet effet, le chef de l'administration ouvrit un emprunt de 400,000 piastres qui devaient être versées dans six mois et qui seraient remboursées dans les douze mois suivants (2). Avec ce secours préalable, l'entrepôt de la Havane s'ouvrit le 15 octobre 1822, les commissions de vigilance commencèrent leurs travaux, conformément aux instructions qui furent publiées, et l'on fixa le nouveau tarif des droits, réduits au maximum et au minimum des articles 2 et 9 de la loi du 27 janvier de ladite année (3).

Pendant que les papiers publics de cette époque discutaient les avantages qui devaient résulter de l'entrepôt, l'alarme se répandit tout à coup dans le commerce, par la fausse nouvelle qu'ils donnèrent (4) d'un acte du parlement britannique qui aurait commencé à ouvrir les ports des îles anglaises à tous les pavillons étrangers, dérogeant enfin aux lois sur le privilége exclusif de la métropole qui avaient été en vigueur jusqu'alors. Une mesure semblable, prise par le gouvernement anglais, dans le moment même de l'établissement d'un entrepôt à la Havane, aurait porté un coup fatal à son succès à venir; mais l'Angleterre, quoique depuis bien des années elle se fût relâchée en partie de sa rigueur, en favorisant l'entrée des pierres et des métaux précieux, du bois de teinture et de construction, des troupeaux, etc., était encore bien loin d'adopter des principes semblables à ceux de l'Espagne. La nouvelle qui avait causé une si vive frayeur à la Havane avait eu pour origine la sanction que le cabinet anglais venait de donner à trois

(1) *Examen du système auxiliaire des commissions mercantiles*, 1829.

(2) L'emprunt fut annoncé dans le *Diario* du 6 août 1822, avec des conditions qui le rattachaient à l'établissement de l'entrepôt des marchandises étrangères, sous les clauses de remboursement expliquées dans les pièces y relatives, insérées dans le *Diario* susdit.

(3) Voyez au chapitre des *Revenus* ce tarif de droits.

(4) Dans une note au *Supplément du Diario du 31 août* 1822.

lois, dont la première (1) permettait aux colonies un commerce peu étendu avec divers ports étrangers autorisés à cet effet, dont la seconde étendait la navigation des îles aux ports de l'Europe et de l'Afrique *permise exclusivement aux bâtiments anglais*, et dont la troisième se rapportait à quelques changements dans le commerce de la Grande-Bretagne.

Si ce n'eût été la méfiance qu'inspirait alors l'île de Cuba par l'exaltation des opinions politiques, il s'y serait établi beaucoup de capitalistes qui passaient par la Havane en fuyant les malheurs dont le nom seul d'Espagnol les menaçait sur le continent de l'Amérique. Mais ces émigrés trouvèrent la population divisée en partis politiques, les habitants remplis d'inquiétude, la tranquillité publique à chaque instant troublée, et à l'aspect de tant d'éléments de dissolution, ils s'éloignèrent de ce pays privilégié, mais dont l'horizon était alors si sombre. Une semblable époque était peu favorable pour faire germer les semences du bien que renfermaient en elles les nouvelles mesures proposées par le chef du trésor royal en faveur du commerce; mais par bonheur la paix intérieure et la confiance publique ne tardèrent pas à se rétablir, et alors commença, pour l'île de Cuba, l'époque de la plus grande prospérité dont il soit fait mention en son histoire. Les décrets rendus depuis 1820 jusqu'en 1823 en sa faveur, furent approuvés et confirmés par l'ordonnance royale du 10 mars 1824; on donna la plus grande extension possible au commerce, en permettant aux puissances alliées et amies de l'Espagne de s'y livrer avec tous les ports de l'Amérique. Par l'ordonnance du 18 mars 1825, on approuva le règlement de l'entrepôt et des commissions de vigilance; par celles du 8 décembre 1825, du 6 février et du 7 avril 1827, on confirma l'autorisation pour le commerce étranger des ports de Baracoa, de Guantanamo, de Manzanillo et de Gibara; celle du 10 mai 1825 recommandait au chef du trésor royal la réforme et le règlement économique des finances, après quoi furent successivement rendus les décrets paternels et bienfaisants, grâce auxquels nous avons vu s'améliorer le système de perception et d'administration, à un point qui a surpassé même nos espérances.

Depuis l'an 1823, les publications régulières des balances spéciales du port de la Havane nous mettent à même de présenter, dans un ordre non interrompu, les résultats de son commerce mari-

(1) Voyez à ce sujet le *Supplément* du même *Diario* du 9 septembre 1822.

time. Mais avant d'exposer cette dernière partie de son histoire, nous devons retourner en arrière pour faire connaître les progrès successifs des exportations faites par le port de la Havane, centre principal et presque unique du commerce de l'île jusqu'à la dernière époque.

Les cuirs, les bestiaux, le tabac et la cire (1) furent les premières productions qui s'exportèrent par le port de la Havane. On ne connaît pas au juste l'époque où les cuirs commencèrent à former un objet de commerce, mais tout indique qu'elle doit être reculée. Dans un document de l'an 1775, il est dit que, en l'an 1769, on avait exporté 27,414 peaux crues, 23,646 en 1770, et 33,483 en 1771.

Dans le chapitre de l'*Agriculture*, on a dit l'origine qu'a eue dans cette île le commerce de la cire, les progrès qu'il y fit dans les années qui suivirent, jusqu'en 1810, et la décadence dans laquelle il tomba depuis lors. La première exportation qui eut lieu fut pour Vera-Cruz, où l'on envoya, en 1770, un petit restant de 5 arrobes que laissèrent les ruches, après que l'on en eut tiré ce qui était nécessaire aux besoins du culte et à divers usages domestiques (2), en 1775 on en exporta 12,546 arrobes, et en 1776, 21,187, pour divers ports de l'Amérique et de la Péninsule.

D'après les registres que nous avons trouvés dans les archives de la douane de la Havane, les exportations de cire par ce port varièrent entre 22,000 et 30,000 arrobes par an, pendant les dix dernières années du siècle passé; dans les dix premières du siècle présent, elles augmentèrent un peu, ayant été portées à 40 et 45,000 arrobes, puis elles diminuèrent pendant les trente années suivantes, c'est à dire de 1810 à 1840, durant lesquelles le port de la Havane n'exporta plus, année moyenne, que 23,814 arrobes de cire.

Quant au sucre, nous avons déjà fait connaître l'époque de l'établissement des premières sucreries (3); les sucres de l'île de Cuba entrèrent sur-le-champ dans le commerce, puis successive-

(1) Plus bas, dans le chapitre des *Revenus*, nous donnerons l'histoire des charges qui ont été imposées à la cire; quant aux bois et au tabac, nous ajouterons encore quelque chose à ce que nous avons déjà dit.

(2) Recensement de 1774 et notice abrégée sur le commerce de la cire, par don Pablo Boloix; Havane, 1815.

(3) Voyez le chapitre *Agriculture*.

ment la mélasse et le tafia, quoique dans le commencement on eût défendu la fabrication de l'esprit, à cause des grands inconvénients auxquels son usage pouvait donner lieu (1).

Le premier droit imposé sur le sucre fut de 5 p. 0/0 (2); les droits d'*almojarifazgo* ne s'étendaient pas sur cette denrée à son introduction par les cultivateurs (3), ni même l'augmentation d'*alcabala* (4). L'exportation en fut déclarée libre par l'ordonnance royale du 20 mai 1779, ainsi que son entrée dans la Péninsule et sa réexportation par l'étranger (5). Par cédule royale du 10 mars 1785, il fut établi un droit de 2 réaux par caisse pour le fond du *vestuario* (habillement de la milice), et depuis 1796 l'exportation commença à avoir lieu au moyen de permissions particulières (6). Enfin l'ordonnance royale du 21 février 1825, ainsi que le dernier tarif de 1841, fixe le payement de 4 réaux par arrobe sur le sucre de Cuba à son entrée dans la Péninsule sous pavillon étranger (7). En 1830, le sucre payait à sa sortie, sur une valeur de 7 réaux l'arrobe, 6 p. 0/0 sous pavillon étranger et 4 p. 0/0 sous pavillon national, lorsqu'il était destiné pour un port étranger, et 2 p. 0/0 sous pavillon national en destination pour un port espagnol; 2 p. 0/0 de plus sous le nom de *secours*, et encore 2 p. 0/0 comme aide consulaire, lorsqu'il entrait à la Havane, venant des autres ports de l'île (8). Aujourd'hui les droits de sortie sont réduits à 3 réaux de plata par caisse, sous pavillon national et à 4 sous pavillon étranger, mais avec l'addition de 4 réaux par caisse sous la dénomination de provisoire (9).

(1) Ordonnance royale du 1er août 1716, *Archives de la cour des comptes.*

(2) Id. du 25 juin 1758, id.

(3) Id. du 4 décembre 1760, id.

(4) Id. du 8 novembre 1765, id.

(5) Id. du 3 mai 1774 et la susdite, id.

(6) Au comte de Mopox, pour en porter en Espagne sur des bâtiments américains et neutres; ordonnances royales du 7 octobre et du 8 décembre 1796. Aux directeurs du théâtre italien de Madrid, pour en exporter sur des bâtiments neutres, par ordonnance royale du 2 mars 1798 et successivement à d'autres particuliers, ainsi qu'on le voit par les ordonnances royales du 13 juin 1798, du 29 mai 1804 et du 4 janvier 1819 (*Archives de la cour des comptes*).

(7) Les faveurs accordées à cette denrée ont été exposées dans le chapitre de l'*Agriculture*.

(8) Voyez le chapitre des *Revenus*.

(9) Ces droits temporaires sur l'exportation et l'importation, destinés à couvrir le montant de la contribution extraordinaire de guerre, seront expliqués en détail dans le chapitre des *Revenus*.

On a indiqué, dans l'histoire générale du commerce, l'influence que les événements de Guarico eurent sur les affaires industrielles et commerciales de l'île de Cuba, et nous avons fait connaître aussi quelques uns des moyens adoptés par le gouvernement pour les encourager. La valeur des sucres exportés de 1786 à 1790 s'éleva à 10,223,047 piastres (1), et de 1791 à 1795 à 12,597,097 piastres, ce qui fait, année commune, 2,282,014 piastres. De 1796 à 1800, ces exportations furent de 20,120,530 piastres ou de 4,025,706 piastres par an; enfin, de 1800 à 1805, elles s'élevèrent à 26,562,697 ou 5,312,539 piastres par an (2). De 1806 à 1810, les exportations du sucre, par le port de la Havane, furent, à peu de chose près, égales à celles des cinq années précédentes, le commerce ayant été paralysé par la guerre avec l'Angleterre. La douane conserve la note des exportations annuelles du sucre faites depuis l'an 1786 (3). Celles qui ont eu lieu avant cette époque ne sont connues que d'une manière vague. Nous avons trouvé dans des papiers détachés que, dans l'année 1769, il y en avait eu 30,487 caisses, en 1770 34,374, et en 1771 31,703. De 1786 à 1800, l'exportation de cette denrée par le port de la Havane augmenta de 1,000,000 d'arrobes jusqu'à 2,600,000. Durant les vingt premières années de ce siècle, elle varia entre un minimum de 1,892,992 arrobes et un maximum de 3,821,472. De 1821 à 1830, l'exportation demeura pour ainsi dire stationnaire, tandis que celle qui se faisait par d'autres ports éprouvait une augmentation; cependant, durant les dix dernières années elle dépassa 4,000,000, et en 1840 elle s'éleva même jusqu'à 7,000,000 d'arrobes (4).

Le tafia payait un droit de sortie de 2 piastres par baril (5). Il fut,

(1) État de don José Sedano, 1815.

(2) Si l'on considère les valeurs et non les quantités, l'exportation paraît considérable, mais cela provient des évaluations qui se faisaient à cette époque, à raison de 30 piastres la caisse, car les prix étaient très-élevés.

(3) Cette note se trouve aussi dans le *Guide du commerce de la Havane pour l'an* 1823. M. le baron de Humboldt fut le premier qui la publia, et nous la transcrivîmes dans notre *Histoire économico-politique*.

(4) Nous n'avons pas voulu comprendre dans ce calcul l'année 1841 à cause de la plus grande facilité que présentent, pour les calculs, les périodes de dix années; toutefois, à la fin de ce chapitre, nous donnerons les résultats de cette année 1841, et dans l'appendice final de l'ouvrage nous ajouterons ceux de l'époque où nous le terminerons.

(5) Ordonnances royales des 26 mars 1764 et 8 novembre 1765; par une autre ordonnance du 8 juillet 1816, ce décret fut révoqué.

en outre, grevé de 3 réaux pour le fond du *vestuario* (1). L'exportation pour Vera-Cruz et les ports étrangers, permise par l'ordonnance royale du 22 novembre 1792, jointe à la prohibition de l'introduction de l'esprit étranger dans les deux Florides (2), et aux licences accordées à des particuliers pour l'exporter dans d'autres lieux où cela n'était point permis, favorisa le commerce (3). Aujourd'hui, le tafia paye 4 réaux de plata par pipe à son exportation pour les pays étrangers et pour la Péninsule.

L'exportation du tafia pour le port de la Havane offrit, en 1790, une quantité de 16,317 barils, et en 1792 de 13,377. De 1814 à 1822, on voit par les registres de la douane qu'il s'en exportait annuellement de 3,000 à 4,600 pipes, et les balances particulières prouvent que, dans les seize années suivantes, l'exportation de cet article a plutôt diminué qu'augmenté, puisque l'an 1830 fut le seul où elle dépassa 4,000 pipes; toutefois, dans les dernières années, les exportations ont considérablement augmenté; elles furent de 8,219 pipes en 1839 et de 10,210 en 1840.

A mesure que la culture de la canne prenait de l'extension, la quantité de mélasse offerte au commerce augmentait dans la même proportion; elle trouvait un débit facile dans les ports de l'Amérique septentrionale, bien que dans les dernières années elle fût grevée d'un droit considérable à son entrée dans ces ports. Le premier impôt dont on chargea cette denrée fut celui d'un réal par baril; ensuite on y ajouta 2 réaux, dans le port de la Havane, destinés pour l'entretien d'une école de marine dans le village de Regla (4). Ce droit ne se percevait, dans l'origine, que sur les bâtiments expédiés de ce village; on l'étendit ensuite au port de la Havane et à tous les autres ports de l'île, afin d'établir des écoles du même genre dans tous les ports autorisés; en 1839, on refondit ce droit dans le tarif à raison de 5 réaux par boucaut de 30 arrobes, et depuis on a rendu l'exportation libre, tant sur bâti-

(1) Ordonnance royale du 10 mars 1785.
(2) Id. du 20 mars 1786.
(3) Id. des 21 mai et 18 novembre 1793, 13 octobre et 22 novembre 1794, 6 janvier, 26 juin, 30 juillet, 2, 16 et 10 septembre 1795, 23 août et 21 septembre 1796, qui font connaître les conditions sous lesquelles ces licences étaient accordées. Quant aux faveurs accordées à ce produit, voyez le chapitre *Agriculture*, et, quant aux impôts, le chapitre des *Revenus*.
(4) Voyez, sur ce droit, l'article *École de marine*, dans l'introduction du chapitre des *Revenus*.

ments nationaux que sur les étrangers, par l'article 13 du tarif de 1831, avec le rabais de 16 réaux.

D'après le tarif en vigueur aujourd'hui, la mélasse paye 4 réaux de plata par boucaut qui s'évalue à 50, et 2 réaux de plus, pour la contribution extraordinaire. Depuis 1814, alors que l'exportation de la mélasse était de 15,942 boucauts, elle a été en augmentant au point d'être parvenue au double en 1819. Jusqu'en 1837, l'exportation ne dépassa pas 47,854 boucauts, quantité qu'elle avait déjà atteinte en 1827; puis en 1838 nous la trouvons de 56,451 boucauts; mais elle diminua successivement dans les deux années suivantes.

Les mêmes événements de Saint-Domingue, dont nous avons parlé ci-dessus, influèrent aussi sur les progrès de la culture du café, qui, malgré cela, s'exportait depuis quelques années, ainsi que nous l'avons dit plus haut; et déjà en 1773, quand S. M. se disposait à proroger pour un an l'exemption du droit d'*almojarifazgo*, qui avait été accordée à cette fève, on demanda des renseignements sur le produit des récoltes (1). Mais bientôt la perte de cette riche colonie française ouvrit un nouveau champ à l'industrie de l'île de Cuba; les caféteries étaient devenues des proprétés à la mode et donnant des profits considérables.

Le café fut l'objet de diverses faveurs qui ont été exposées dans le chapitre de l'*Agriculture*, et, quant aux importations auxquelles il est aujourd'hui assujetti, elles consistent en 6 1/4, 4 1/4 et 2 1/4 p. °/₀ sur une valeur supposée de 4 piastres fortes le quintal, dans chacun des trois cas qu'exprime le tarif et dont nous avons parlé à l'occasion du sucre, et de 3/4 de réal par arrobe d'impôt temporaire pour le *subsidio*. Dans son passage des ports de l'île à la Havane, il paye 1 réal 1/2 par sac sous le titre *de secours consulaire*.

Les exportations qui eurent successivement lieu, par ce port, augmentèrent rapidement depuis 1804 qu'elles furent de 50,000 arrobes, jusqu'en 1815 qu'elles s'élevèrent à 1,000,000. Elles baissèrent bientôt et ne remontèrent plus à ce maximum jusqu'en 1826. Depuis ce temps elles ont continué à osciller, tantôt un peu au dessus, tantôt un peu au dessous de cette quantité, à l'exception de la seule année 1833, qu'elles s'élevèrent à 2,000,000 d'arrobes.

(1) Ordonnances royales des 8 juin 1768, 18 janvier et 13 février 1773 (*Archives de la cour des comptes*).

Nous présenterons plus bas le résumé de la valeur des exportations faites par chacun des ports autorisés de l'île de Cuba, comparée à l'exportation totale, afin que l'on puisse apprécier l'importance de chacun. Pour le moment nous nous contenterons d'observer que l'exportation moyenne des produits indigènes, faite par le port de la Havane, ayant été dans la proportion de 67 p. °/₀ de l'exportation du même port, dans l'année 1809, s'éleva à 80 p. °/₀ l'année suivante, à 95 p. °/₀ en 1812-1813 et à 96 p. °/₀ en 1824, après quoi elle baissa et se maintint variant entre 60 et 75 p. °/₀ jusqu'en 1830. On voit par là qu'elle présenta un grand nombre de variations, depuis les dernières années du siècle passé, lorsqu'elle ne formait qu'une petite partie de l'exportation générale, parce que celle-ci était représentée par les valeurs considérables qui se réexportaient pour l'Amérique espagnole. Toutefois, à mesure que les diverses cultures faisaient des progrès dans l'île et que les communications avec nos Amériques éprouvaient des interruptions, l'exportation domestique augmentait, et elle parvint, en peu d'années, à former à elle seule la valeur presque totale de l'exportation de cette place importante.

Pour ce qui regarde les importations qui s'y font, elles se composent des marchandises d'Europe et d'Amérique dont l'île a besoin pour sa consommation ou qui se réexportent sur-le-champ. La position du port de la Havane était très favorable pour le faire servir d'entrepôt général, bien longtemps avant que cet entrepôt ne fût établi sur des bases réglementaires. Dans les trois années de 1769 à 1771, les importations faites par les bâtiments dits de commerce libre, sans compter celles qui furent faites par l'ancien système, s'élevèrent, comme nous l'avons dit plus haut, à 4,103,079 piastres, et dans les trois années suivantes, de 1772 à 1774; le terme annuel moyen fut de 1,197,979 piastres.

Les farines, les boissons, les comestibles et les objets manufacturés, tant nationaux qu'étrangers, étaient introduits, comme il a été dit dans l'histoire générale, en quantité si considérable, que l'on se formerait une idée très fausse de la consommation de cette époque, si l'on ne portait en déduction les réexportations qui se faisaient des marchandises d'Europe en Amérique et *vice versâ*.

Les farines forment une branche très considérable de l'importation nationale et étrangère. Dans l'origine elles venaient exclusivement de la Péninsule; puis à celles-ci vinrent se joindre celles du continent de l'Amérique espagnole, celles des États-Unis et de

quelques parties de l'Europe; aujourd'hui, malgré la sécurité dont jouit le commerce espagnol, cette branche n'a pas éprouvé une grande augmentation.

Dans l'année 1784 (1), on prohiba d'une manière absolue l'entrée des farines étrangères, et l'on ne permit que celles de la Nouvelle-Espagne et de la Péninsule; celles de Vera-Cruz furent libres (2), et celles de Buenos-Ayres durent payer l'alcabala d'entrée (3). Au milieu de la prohibition qui frappait celles de l'Amérique septentrionale, on accorda diverses permissions particulières (4) jusqu'à l'époque où le commerce étranger fut rendu libre. Le 10 mars 1785, on ordonna d'établir le droit de 3 réaux par baril pour le fond dit de *vestuario;* par ordonnance royale du 15 juillet 1805, on imposa le baril à 15 réaux, destinés à construire des casernes, et bientôt il fut ordonné de joindre cet impôt à celui que l'on appelait de subvention et que percevait le tribunal de commerce (5). Les farines provenant d'Espagne et importées sur des bâtiments nationaux furent exemptées du payement des droits municipaux (6), en vertu d'une disposition locale, approuvée par l'ordonnance royale du 24 octobre 1818; celles des Florides et de l'Amérique septentrionale furent grevées d'un impôt de 40 réaux de plata par baril, quand elles arrivaient sous pavillon national, plus 5 p. °/₀ pour droits municipaux sur la valeur estimée de 60 réaux par baril et 3 réaux ou *vestuario*. Celles qui provenaient des pays étrangers et qui entraient sous leur propre pavillon devaient, depuis le 30 septembre 1817, 64 réaux de plata pour droits royaux, 5 p. °/₀ pour droits municipaux sur la valeur estimée de 60 réaux par baril, 3 autres réaux pour le fond de *vestuario* et 8 pour la troupe et les logements militaires. Par le tarif de 1830, après que les droits furent revisés, cette denrée a été soumise à des règles particulières (7); elle paya alors 3 piastres le

(1) Ordonnance royale du 18 février et d'autres postérieures des 18 décembre 1793 et 14 mars 1794.

(2) Ordonnance royale du 7 juillet 1790.

(3) Id. du 6 avril 1789.

(4) Id. du 23 août 1796, et successivement dans les années 1802, 1805, 1815 et 1816.

(5) Id. du 30 mai 1817.

(6) Elles payaient 4 ½ p. °/₀ sur le capital de 86 réaux le baril et 3 réaux pour *vestuario*.

(7) On peut voir l'arrêté de la junte supérieure de direction du trésor royal du 4 juin 1830, publié dans le *Diario de la Habana* du 30 décembre de la même année; l'ordonnance royale du 4 novembre qui l'approuve, publiée dans le même

baril, venant de la péninsule espagnole sur des bâtiments espagnols, 37 réaux 1/2 de plata, quand elle venait par des bâtiments étrangers; 7 piastres la farine étrangère venant par bâtiments espagnols, et 9 piastres 1/2 quand la farine et le navire étaient étrangers tous deux. Par ordonnance royale du 30 octobre 1824, les farines étrangères furent taxées à 1 réal par baril pour la caisse de bienfaisance, et cet impôt fut étendu au port de Matanzas par l'ordonnance royale du 24 août 1827. Aujourd'hui, et conformément à la résolution du 4 juillet 1834, elles payent 16 réaux de plata le baril pour tout droit dans le premier cas, 18 dans le second, 68 dans le troisième et 76 dans le quatrième; plus le droit de balance dans les trois derniers cas. Comme contribution extraordinaire de guerre, les droits ont été portés, dans le premier cas, à 24 réaux de plata.

Il résulte d'un état que nous publiâmes en 1831, des farines importées dans le port de la Havane, depuis une époque assez reculée, que l'importation moyenne, qui était de 30,000 barils, environ de 1769 à 1771, s'éleva, dans les six années de 1825 à 1830, à 121,364 barils. Depuis cette époque jusqu'à présent, c'est à dire dans la longue période de dix années, les importations de farine ont offert tantôt une légère augmentation, tantôt une faible diminution et pour quantité moyenne 116,109 barils, chiffre moins fort que celui des six années précédentes.

Pour ce qui concerne les importations qui ont eu lieu, par ce port, d'objets de grande consommation dans le pays, tels que le riz, la morue et les salaisons, les balances permettent d'apprécier les augmentations successives qu'elles ont présentées dans les seize dernières années; elles se sont élevées, dans les six premières, c'est à dire de 1825 à 1830, à 400,677 arrobes de riz, 161,563 de morue et 475,996 de salaisons, tandis que le terme moyen de 1831 à 1840 a été de 427,472 arrobes de riz, de 156,246 de morue et de 762,225 de viande salée. La grande augmentation dans ce dernier article, destiné, pour ainsi dire, exclusivement à la nourriture des nègres dans les propriétés rurales, contribue à démontrer l'accroissement que la population de couleur, livrée aux travaux agricoles, a reçu depuis quelques années; ce que prouve d'ailleurs aussi l'augmentation des exportations de produits du pays, mesure véritable de la valeur des récoltes.

journal du 13 février 1831; enfin l'arrêté pris le 9 du même mois par les autorités de l'île et inséré dans le journal susdit.

Nous avons dit plus haut que la quantité de marchandises importées ne représente celle de la consommation qu'après que l'on a déduit la partie réexportée. En outre, il faut ôter de l'importation, ainsi que de l'exportation, la valeur en numéraire et en métaux précieux, et ne pas porter en compte la valeur des nègres d'Afrique, dans les années où la traite était permise.

Toutes ces déductions étant faites, nous avons obtenu pour résultat d'un grand travail comparatif de l'importation avec la réexportation des marchandises d'outre-mer entrées dans le port de la Havane, que la valeur de la consommation des marchandises susdites s'est élevée de 5 à 10,000,000 de piastres dans les années 1809 à 1825, et a été entre 10 et 11 millions, dans la dernière époque.

COMMERCE ET NAVIGATION DES PORTS AUTORISÉS DE L'ILE DE CUBA.

Après l'exposé que nous venons de faire du commerce de toute l'île, dans les époques anciennes, ainsi que de celui du port de la Havane en particulier, quand il représentait presque seul ce commerce, nous entreprendrons de déterminer séparément l'étendue et l'importance des affaires commerciales qui se sont faites dans le cours des années de la dernière époque, dans chacun des ports autorisés.

Par l'article 5 du règlement sur la liberté du commerce de l'Espagne et des Indes, en date du 12 octobre 1778, les ports de Cuba et de Trinidad, comme de seconde classe, et celui de Batabanó, furent autorisés à faire le commerce avec les neutres et les alliés; le port de Nuevitas, dans la juridiction de Puerto Principe, par décret royal du 7 août 1784; celui de Matanzas, provisoirement le 3 décembre 1793; celui de San Juan de los Remedios, appelé aussi port de Cabarrus, à une lieue et un quart de la ville, le 14 mai 1796; celui de Manzanillo, au sud dans la juridiction de Bayamo; le Goleto, sur la même côte dans la juridiction de Santo Espiritu, et celui de Baracoa au nord, le furent par l'ordonnance royale du 21 juillet 1803. Le 14 août 1815, on permit à ce dernier port de recevoir quatre ou cinq bâtiments étrangers, chargés des marchandises nécessaires à ses habitants, et de faire les retours en productions du pays; le 13 décembre de l'année suivante, on lui accorda la liberté du commerce étranger avec l'exemption de

la moitié des droits (1). En 1809 le port de Matanzas fut déclaré libre (2); une cédule royale du 26 février 1820, qui ne fut pas confirmée, autorisa celui de Mariel ; une autre du 31 décembre 1821 accorda cette faveur au port de Gibara, comme de troisième classe; une autre aussi du 19 juin 1822 à celui de Guantánamo, de quatrième classe; enfin l'ordonnance du 8 décembre 1826 ratifia et approuva les autorisations pour le commerce étranger, accordées aux susdits ports de Gibara, de Manzanillo (3), de Guantánamo et de Baracoa; celui de Santa-Cruz l'a obtenu aussi depuis peu.

Les ports autorisés de l'ile qui, aujourd'hui, font un commerce actif, sont les suivants, que nous avons rangés dans l'ordre de leur importance commerciale, savoir : *la Havane*, *Matanzas*, *Cuba*, *Trinidad*, *Puerto Principe*, *Manzanillo*, *Jágua* ou *Cienfuegos*, *Gibara*, *Baracoa*, *San Juan de los Remedios*, *Santo Espiritu* et *Santa-Cruz*.

COMMERCE ET NAVIGATION DE LA HAVANE.

Nous commencerons par examiner la nature des affaires commerciales qui se sont faites par le port de la Havane, pendant l'époque la plus récente, durant laquelle nous pouvons nous aider de documents officiels publiés avec régularité.

L'importation nationale qui, dans les années 1823 à 1830, s'éleva quelquefois jusqu'à 4,000,000 de piastres, nous offre pour résultat moyen de ces mêmes années une valeur de 3,027,177 piastres et pour les dix dernières années suivantes, celle de 2,996,966 piastres, sans qu'en aucune de ces années les importations nationales aient dépassé la somme de 3,590,332 piastres, qui fut celle de 1840. Quant à l'importation étrangère, elle a présenté un accroissement presque constant, depuis une valeur moyenne de 8,516,907 piastres, qui résulte de celle des années 1823 à 1830, jusqu'à celle de 10,774,131 piastres, importation moyenne des dix dernières années, pendant lesquelles il y en eut

(1) Il paye maintenant autant que les autres ports.

(2) Par le décret du 9 mai, qui permit le commerce aux neutres et aux alliés étrangers à la Havane, de même qu'à Cuba et à Trinidad.

(3) Une autre ordonnance royale du 5 février 1827 approuva de nouveau l'autorisation donnée à ce port.

quelques unes où elle s'éleva à près de 13,000,000 de piastres. Le même accroissement se manifesta dans la valeur des marchandises admises à l'entrepôt, dont la plus grande partie fut réexportée. Cette valeur, qui fut au dessous de 2,000,000 en 1825, 1826 et 1827, fut estimée en 1840 à 3,357,172 piastres. En attendant, il faut remarquer que, sur les quinze années que nous comparons ensemble, celles de 1831 à 1835 sont celles où la valeur de cette nature d'exportations se montre le plus considérable. La valeur totale des importations dans le port de la Havane fut de 13,033,626 piastres fortes pour terme moyen de 1823 à 1830, et de 15,438,600 pour les dix années suivantes; c'est à dire que dans cet espace de temps la masse des importations augmenta de plus de 18 p. 0/0.

Les exportations de ce port pour la Péninsule sont représentées par une valeur moyenne d'environ 2,000,000 de piastres fortes, pour les années 1823 à 1830; et ce n'est que dans la dernière des dix années suivantes qu'elles ont dépassé cette somme, s'étant élevées, année moyenne, à 1,491,693 piastres, valeur inférieure à celle des cinq premières, remarque que nous avons déjà eu occasion de faire pour les importations; c'est à dire que, dans les unes comme dans les autres, le commerce national a diminué dans le port de la Havane. Toutefois le commerce étranger, qui a eu en effet une augmentation dans les importations, nous la présente aussi, quoique moins considérable, dans les exportations; c'est à dire depuis la valeur moyenne de 6,670,442 piastres dans les huit années de 1823 à 1830 jusqu'à celle de 7,343,986 dans les dix dernières années. La totalité des exportations s'était élevée, année moyenne, à 9,671,084 piastres durant la première période, et à 10,414,162 durant la seconde; c'est à dire que l'augmentation dans les exportations du port de la Havane, faible, à la vérité, si l'on compare les termes moyens des deux périodes de huit et de dix années, paraît beaucoup plus considérable si à cette augmentation on compare celle des cinq dernières années. Dans ce cas, la valeur moyenne desdites exportations sera de 12,317,510 piastres, laquelle, comparée à celle que nous avons trouvée pour les périodes 1823 à 1830, présentera une augmentation de 2,646,426 piastres dans les exportations, c'est à dire d'environ 28 p. 0/0 sur ce qu'elle était à cette époque. En dernier lieu, si l'on compare les valeurs totales qui, durant chaque année, ont représenté les affaires commerciales du port de la Havane,

tant avec la métropole qu'avec les pays étrangers, il en résultera que, de 23,040,826 piastres fortes qui en étaient le terme moyen durant les années 1823 à 1830, elles ont monté à 29,973,779, c'est à dire qu'elles ont éprouvé un accroissement de 6,932,943 piastres ou de plus de 31 p. 0/0 dans les termes moyens. La différence est même encore plus considérable, si l'on prend pour terme de comparaison le résultat moyen des cinq avant-dernières années, c'est à dire de 1831 à 1836, dont la moyenne n'a été que de 21,533,748 piastres; dans ce cas, l'augmentation des affaires commerciales du port de la Havane se trouvera être de 8,440,031 piastres, équivalente à un accroissement de plus de 39 p. 0/0 en cinq ans.

Si en calculant la proportion entre les importations nationales et étrangères, nous représentons le total des importations par 100, nous trouvons qu'elles correspondent respectivement aux nombres 23 et 65 pour le terme moyen de la première période de 1823 à 1830, et à ceux de 19 et 70 dans la seconde période de 1831 à 1840. Quant aux exportations, en supposant aussi la totalité représentée par 100, nous trouvons les nombres 20 : 70 et 14 : 70 pour exprimer la proportion respective des exportations nationales et étrangères dans chacune des époques mentionnées.

On observera que la somme des deux nombres de la proportion ne forme pas le total de 100. Cela provient des parties désignées dans les balances sous le nom de *dépôts d'entrée et de sortie*, et qui se composent d'importations et d'exportations, sous pavillon soit national, soit étranger, qui doivent être distinguées afin de pouvoir les joindre aux sommes qui représentent le commerce de l'Espagne avec les autres puissances. Nous trouverons des parties portant la même dénomination, dans les états généraux du commerce de l'île; elles résultent des entrées et des sorties de l'entrepôt de la Havane sans distinction de provenance ou de destination, et, quoique nous ayons fait remarquer cette erreur dès l'an 1831 (1), elle n'a point été corrigée dans les balances dressées depuis, ce qui nous rend impossible tout calcul exact des affaires commerciales de l'Espagne et de l'étranger avec le port de la Havane en particulier et avec l'île de Cuba en général.

Le mouvement de la navigation nationale et étrangère dans le port de la Havane a offert, dans les trois périodes de la dernière

(1) *Histoire économique, politique et statistique.*

époque, des oscillations du même genre, qui ne paraissent modifiées que par les seules différences qui doivent résulter de la comparaison entre des volumes et des valeurs. De 1823 à 1830, le nombre de bâtiments entrés dans le port s'éleva, année moyenne, à 1,012, et celui des bâtiments sortis à 883. Le premier résultat se compose de 159 bâtiments espagnols et 853 étrangers, et le second de 163 des premiers et de 720 du second. Donc, sous ce point de vue, la navigation nationale forma 17 p. % et l'étrangère 83 p. % du nombre total, c'est à dire que la première fut le cinquième de la seconde. Dans la période suivante, de 1831 à 1836, nous trouvons, pour l'entrée moyenne, 378 bâtiments espagnols et 660 étrangers, et pour la sortie 339 espagnols et 595 étrangers. Cette fois donc la navigation nationale représente plus de 36 p. % de la totalité, et l'étrangère les 64 p. % restants, c'est à dire qu'il y eut un progrès dans la première; enfin la dernière période de cinq années, de 1836 à 1840, donne pour résultat moyen 468 bâtiments nationaux entrés et 420 sortis, plus 1,017 étrangers entrés et 928 sortis. Par conséquent, dans le mouvement général de la navigation, celle de l'Espagne entre pour 31 p. % et celle de l'étranger pour 69 p. %, ce qui indique une variation en faveur de la dernière, en comparaison de la précédente.

Divers pays prennent part au commerce étranger qui se fait par le port de la Havane, ainsi qu'à celui du reste de l'île; nous en parlerons plus bas en détail. Ces pays se rangent, quant à l'importance des affaires, dans l'ordre suivant : les États-Unis, l'Angleterre, les nouveaux États de l'Amérique espagnole, les villes hanséatiques, les Pays-Bas et la France; toutefois, les valeurs importées provenant de ces divers pays ont éprouvé de nombreuses variations, que nous allons indiquer succinctement, parce que nous nous réservons d'en parler plus au long quand nous nous occuperons du commerce général de l'île.

Les États-Unis importent tous les ans, par ce port, pour plus de 3,000,000 de piastres fortes de marchandises, et cela presque constamment depuis 1826 jusqu'en 1840. Dans quelques unes de ces années, comme en 1827, 1828, 1829, 1836 et 1837, ces importations dépassèrent 4,000,000, tandis qu'en d'autres, comme de 1831 à 1835, elles furent au dessous de 3,000,000. L'Angleterre envoya, dans chacune des deux périodes de 1826 à 1830 et de 1831 à 1835, une quantité plus considérable de marchandises que dans les dernières périodes de 1836 à 1840. Malgré

cela, ses importations se soutinrent généralement à un taux supérieur à 1,000,000 de piastres fortes. La France, qui, dans quelques années de la période de 1826 à 1830, importa une valeur égale de 1,000,000 de piastres, a vu diminuer ses importations jusqu'à moins de moitié dans la dernière période de cinq années, et cette diminution paraît devoir être progressive, puisque, dans l'année 1840, les importations ne se sont élevées qu'à 310,977 piastres. La même chose arriva à celles des villes hanséatiques, des Pays-Bas, de l'Italie, du Portugal, du Danemark, de la Russie, etc. Les importations des villes hanséatiques dépassèrent à peine 300,000 piastres dans une des cinq dernières années; celles des Pays-Bas varièrent entre 197,612 piastres et 283,828 piastres, celles de l'Italie entre 51,000 et 14,000; quant à celles des autres pays, elles ne figurent guère sur les états que pour quelques milliers de piastres. Pour compenser cette diminution, les importations de marchandises étrangères par bâtiments nationaux ont augmenté successivement dans les quinze dernières années, depuis 100,000 piastres fortes, qu'elles présentaient en 1826 et 1827, jusqu'au delà de 5,000,000, montant des années 1839 et 1840; les importations des nations de l'Amérique espagnole, qui avaient été nulles jusqu'en 1833, figurèrent cette année-là pour une valeur de 1,371,666 piastres fortes; depuis ce temps elles ont offert alternativement des augmentations et des diminutions.

Ce ne sont pas seulement les importations de marchandises étrangères, par des bâtiments nationaux, qui ont offert un accroissement constant, mais encore les marchandises nationales sous leur propre pavillon; de 2 à 300,000 piastres qu'elles représentaient en 1826 et 1827, elles s'élevèrent en 1839 et 1840 à 3,500,000 piastres.

Ces résultats s'obtinrent aux dépens d'une diminution correspondante dans les importations qui se faisaient de la Péninsule à la Havane, par bâtiments étrangers, lorsque notre pavillon était persécuté; puisque de 2 à 3,000,000 de piastres, valeur à laquelle s'élevaient annuellement les importations de la Péninsule, sous pavillon étranger, elles se trouverent réduites à rien pendant presque toute la dernière période de cinq années.

Des observations semblables ressortent de l'examen des états que nous avons formés des exportations faites par divers pays pour le port de commerce dont l'histoire nous occupe. Les États-Unis importent des marchandises pour une valeur plus considérable qu'aucun

autre pays, cette valeur s'étant élevée à 2,000,000 de piastres, dans les années de la première période de cinq ans et à 3,000,000 dans quelques unes de la dernière. L'Angleterre tire annuellement, à peu de chose près, une valeur égale, c'est à dire pour environ un million et demi de piastres, année moyenne; les villes hanséatiques nous prennent rarement pour plus d'un million de piastres; les Pays-Bas demeurent aussi à peu près stationnaires, tirant entre 3,000,000 et 3,500,000 piastres. La Russie, qui offre de grandes variations, n'approche pas d'un demi-million, pour la valeur des marchandises qu'elle nous prend, quoiqu'elle ait dépassé ce chiffre dans les années 1830, 1832, 1833 et 1836. Celles qui se sont faites pour le Portugal ont diminué constamment depuis plus de 400,000 piastres, auxquelles elles s'élevèrent en 1837, jusqu'à la somme de 194,912 piastres, à laquelle elles étaient réduites en 1840. L'Italie paraît vouloir augmenter les siennes; dans la dernière année elle exporta pour 100,000 piastres, somme qu'elle dépassa dans la période de 1826 à 1830. Les États de l'Amérique espagnole nous prennent des valeurs peu considérables; le Danemark, la Suède et d'autres pays dont les exportations figuraient sur les balances antérieures, se rencontrent à peine dans quelques unes des dernières.

Ce que nous avons dit au sujet des importations dans le port de la Havane s'observe aussi quant aux exportations; savoir, le remplacement des bâtiments étrangers par des Espagnols, tant pour le commerce de la Péninsule que pour celui des autres pays. Les exportations faites pour celles-ci, sous pavillon espagnol, s'élevèrent de 97,412 piastres en 1826, à plus d'un million et demi en 1839 et 1840, et celles qui furent destinées pour la métropole, sous le même pavillon, augmentèrent de 430,096 piastres en 1826, à 2,373,102 en 1840, tandis que les exportations faites pour l'Espagne, sous pavillon étranger, qui, en 1826, s'étaient élevées à 1,285,988 piastres, se trouvèrent réduites à rien pendant toute la dernière période de cinq années.

La valeur totale des exportations faites par le port de la Havane, lesquelles, ainsi que nous l'avons dit, s'élèvent aujourd'hui, année moyenne, à 10,414,612 piastres, est formée en grande partie par le produit des récoltes. Cette valeur, comparée à celle de toutesles exportations de l'île de Cuba, qui est de 20,727,880 piastres (1),

(1) Voyez les tableaux à la fin de ce chapitre.

en représente la moitié. Les productions particulières qui contribuent à former cette exportation sont, en termes moyens : 5,321,463 arrobes de sucre, 48,685 boucauts de mélasse, 4,924 pipes de tafia, 1,120,144 arrobes de café, 25,023 arrobes de cire, 49,867 arrobes de tabac en feuilles, 711,673 livres de cigares; ces quantités comparées, respectivement aux totaux des mêmes produits exportés de l'île tout entière, présentent un équivalent en sucre de plus de la moitié, en mélasse de plus du tiers, en tafia à moins des quatre cinquièmes, en café à environ les deux tiers, en cire aux quatre cinquièmes, en tabac en feuilles à plus du quart, et en tabac fabriqué à plus des neuf dixièmes.

Le total des importations se compose d'une grande variété de comestibles et de manufactures, de la valeur respective desquels, dans l'importation générale, nous donnerons une idée plus exacte par la suite. Pour le moment nous indiquerons seulement les variations qu'ont éprouvées, dans leur introduction par le port de la Havane, les quatre principaux objets de son commerce, savoir : les farines, le riz, le sucre et la viande salée.

Afin de faire connaître approximativement le volume des marchandises importées et exportées par le port de la Havane, et de la grandeur moyenne des bâtiments qui se livrent à ce commerce, il suffira de dire que, pendant la dernière période de cinq années, les 2,338 bâtiments espagnols entrés dans le port jaugeaient 297,200 tonneaux, et les 2,103 qui sortirent, 250,153 tonneaux; ce qui donne 127 tonneaux de charge moyenne pour chacun des premiers, et 123 pour chacun des seconds. Quant aux navires étrangers, les 5,087 entrés jaugeaient 878,554 tonneaux, et les 4,687 sortis 763,978, ce qui donne pour port moyen des premiers 174 tonneaux, et des seconds 165 tonneaux. Le port moyen s'appréciera mieux en prenant le total de 14,165 bâtiments entrés et sortis dans les cinq années. Leur port était de 2,197,605 tonneaux, ce qui donne le terme moyen de 155 tonneaux par navire.

COMMERCE ET NAVIGATION DE MATANZAS.

Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, on peut dire que, jusqu'aux dernières années du siècle passé, le commerce du port de la Havane représentait celui de l'île entière, et le manque de données publiées sur les autres ports, dont le commerce était effectivement fort peu considérable, faisait qu'en Europe on le considérait comme nul, jusqu'à la dernière époque, quand le port de Cuba et plus particulièrement celui de Matanzas commencèrent à figurer dans la balance commerciale.

L'époque de la prospérité de Matanzas est si récente, qu'il est inutile de chercher dans ses archives des dates antérieures à l'an 1806. Quand le commerce fut déclaré libre par le décret des autorités de la Havane du 9 mai 1809, ce district commença à revivre ; de nouvelles propriétés rurales y furent établies, ainsi que des maisons de commerce, par des capitalistes européens qui, ne pouvant retourner dans la Péninsule, envahie par les armées françaises, se décidèrent à se fixer dans l'île de Cuba et notamment dans le district de Matanzas, que tant de circonstances se réunissaient pour faire prospérer. Le terme moyen des bâtiments entrés dans ce port, dans les cinq années de 1806 à 1810, fut de 109, qui exportèrent 22,024 caisses de sucre, 14,409 arrobes de café et 3,192 boucauts de mélasse.

Dans l'origine, Matanzas envoyait ses récoltes à la Havane, d'où elles étaient expédiées au delà des mers ; mais, depuis que ce port fut autorisé, il commença à faire des envois directs hors de l'île : ainsi, dans les sept années de 1809 à 1815, il expédia 40,876 caisses en droiture et 99,535 par la Havane. Ses exportations augmentèrent successivement et s'élevèrent, dans le cours des neuf années de 1816 à 1825, à la quantité de 881,376 arrobes de sucre, année moyenne, de 448,620 de mélasse et de 31,649 de café. A la vérité, dans ces quantités sont comprises également les expéditions pour l'étranger et pour la Havane ; quoi qu'il en soit, elles représentent de toute manière le progrès des récoltes. Après 1825, l'accroissement des exportations d'outre-mer devint beaucoup plus rapide, puisque, pour ce qui regarde le sucre seulement, l'augmentation fut, depuis 872,235 arrobes qu'il avait été durant cette année 1825, jusqu'à 4,000,000 en 1840. Pendant la période de cinq années qui finit

en 1840, l'exportation moyenne du sucre, par le port de Matanzas, fut de 3,271,836 arrobes et celle du café de 244,417.

Il est très important, quand on parle des exportations de Matanzas, de ne pas confondre les exportations générales des expéditions d'outre-mer. M. le baron de Humboldt, ayant négligé cette circonstance, calcula que la véritable exportation trans atlantique en 1819 avait été égale à 1/13 de celle de la Havane et en 1823 à 1/10. Nous avons déjà remarqué, dans un autre endroit (1), que sans doute un rapport inexact avait été fait à cet illustre voyageur au sujet de la seconde déduction ; car l'exportation ultra-marine de 1823, ayant été de 49,830 caisses de sucre, elle répond à 1/6 environ de celle de la Havane durant la même année. Le terme moyen des cinq dernières années, de 1836 à 1840, qui donne 3,271,836 arrobes de sucre exportées de Matanzas, correspond à 3/5 de l'exportation de cette denrée par la Havane et à plus de 1/3 de l'exportation générale. L'exportation du café a éprouvé quelque diminution dans ces dernières années, excepté en 1840, qu'elle s'éleva à 341,500 arrobes. L'exportation moyenne de cette fève dans les cinq années ne fut que de 244,417 arrobes.

En échange de la quantité de produits que Matanzas envoie directement au delà des mers, ce port reçoit toute espèce de marchandises nationales et étrangères, qui sont en partie consommées dans la ville, en partie distribuées dans les villages et fermes des environs et en partie réexportées pour la Havane et les autres ports de l'île. Ce dernier moyen, par lequel Matanzas se décharge de son superflu, lui procure abondamment les objets de l'industrie indigène, tels que des cuirs, des cabas, des cordes, de la cire, des éponges, etc., dont elle a particulièrement besoin pour les fermes.

Par l'article 5 des mesures additionnelles du tarif de 1826, le commerce des marchandises ultra-marines que les ports autorisés de l'île faisaient entre eux fut prohibé. Mais cette suspension, qui serait devenue fatale pour Matanzas, ne fut pas de longue durée; dès l'année suivante, une exception fut faite en faveur de ce port, le commerce des autres demeurant réduit aux seules productions de l'île (2).

(1) Dans les *Annales des sciences, de l'agriculture, etc.*, du mois de novembre 1827, où se trouve un article sur les progrès de Matanzas.

(2) Voyez l'article 11 des mesures additionnelles au tarif de 1836.

Matanzas occupe la seconde place parmi les ports de l'île, pour le commerce maritime. Tous les pays qui trafiquent avec celui de la Havane ont déjà établi des relations avec Matanzas et coopèrent à l'exportation des produits de ses récoltes; cependant presque tout le commerce de ce port est dans les mains des États-Unis, et les marchandises que cette république n'y apporte pas, Matanzas les reçoit de la capitale, où les expéditions étrangères préfèrent s'adresser, le débit y étant plus assuré.

Les importations nationales augmentèrent de telle sorte, de 1826 à 1828, qu'elles s'élevèrent à une valeur de 300,689 piastres fortes; mais elles éprouvèrent une diminution sensible jusqu'en 1836; elles reprirent alors le mouvement ascensionnel jusqu'en 1839, qu'elles parvinrent au maximum de 559,467 piastres fortes. Les importations étrangères varièrent entre un minimum de valeur de 731,105 piastres en 1828, jusqu'au maximum de 1,425,152 piastres en 1838; mais l'accroissement devint incontestable dans les trois dernières années de 1838 à 1840. Les importations générales offrirent une augmentation constante, depuis le minimum de 868,174 piastres en 1828 jusqu'au maximum de 1,863,625 en 1840.

La valeur des exportations pour la Péninsule ne dépassa jamais, dans toute la période de quinze année, la somme de 401,952 piastres, qu'elle atteignit en 1837; dans les années précédentes elle avait rarement approché de 300,000 piastres, et dans les trois suivantes elle offrit une baisse. En revanche, les exportations pour l'étranger augmentèrent depuis une valeur d'un peu plus de deux millions en 1831, jusque près de quatre millions en 1840; dans les cinq années qui précédèrent l'an 1831, elles s'étaient soutenues aux environs de deux millions. Un accroissement semblable se montre aussi dans les sommes annuelles des exportations générales, depuis un minimum d'un peu plus d'un million et demi de piastres fortes, jusqu'au maximum de 4,333,744, exporté en 1840. Le total des valeurs échangées, cette année, dans le port de Matanzas s'élève donc à la somme de 6,197,369 piastres fortes.

Les importations nationales se firent dans les quatre premières années, c'est à dire de 1826 à 1829, soit par des navires espagnols, soit sous pavillon étranger; il en fut de même dans les années 1831 et 1832, mais celles des bâtiments étrangers furent de peu d'importance. Depuis l'an 1833, les importations de la Pé-

ninsule, par bâtiments étrangers, ne figurent point sur les états, et à peu de différence près il en fut de même à l'égard des exportations pour cette destination, de sorte que tout le commerce de la Péninsule se fait, depuis plusieurs années, au moyen de navires nationaux. Ils se sont également emparés du commerce étranger, en introduisant en 1840 des marchandises pour une valeur de 263,698 piastres et en exportant pour 194,366, tandis que, peu d'années auparavant, le pavillon espagnol se montrait à peine dans les opérations du commerce étranger. Toutefois la plus grande partie de ces affaires se firent par les bâtiments des diverses nations qui trafiquaient avec l'île de Cuba par le port de Matanzas. Nous allons donner une légère idée de ces importations et de ces exportations.

Les États Unis figurent en première ligne, important des valeurs qui s'élèvent parfois à plus d'un million de piastres et en exportant de plus considérables encore. Les exportations faites par l'Angleterre sont parvenues depuis quelques années à égaler celles que font les États-Unis; il n'en est pas de même des importations qui sont peu considérables; les villes anséatiques et les Pays-Bas introduisent aussi fort peu de chose, tandis qu'ils exportent entre 300 et 600,000 piastres de valeur annuellement. La Russie n'importe rien et prend autant, quoique depuis deux ans ce commerce ait offert une forte diminution. Enfin l'Italie, la France et le Portugal contribuent à offrir une issue aux productions de cette riche province, mais en quantités peu importantes, et l'on peut assurer que les exportations ont lieu, quant à l'ordre de leur importance pour les États-Unis, l'Angleterre, les villes anséatiques, l'Espagne et la Russie.

Les détails que nous venons de donner sur les nations qui exportent des productions du port de Matanzas, en y apportant peu de chose ou rien, correspondent à la différence que l'on peut avoir observée entre la valeur totale des importations et des exportations, différence qui, en 1840 par exemple, fut de 2,470,119 piastres fortes. Cela provient de ce que beaucoup de navires, après avoir déposé leurs cargaisons dans un autre port de l'île, par exemple à la Havane, passent à Matanzas pour y refaire leurs chargements, ou bien, mais plus rarement, vont de Matanzas à la Havane. La situation de cette place, qui réunit les récoltes de beaucoup plus de fermes que son district n'en contient, fait que les valeurs qu'elle exporte paraissent plus considérables que celles qu'on lui apporte

directement du dehors; et pour cette raison on ne peut établir aucun calcul sur les différences que nous avons indiquées et qui prouvent seulement l'augmentation de la production dans ce district. De la même manière on peut remarquer une disproportion entre le nombre et le tonnage des bâtiments entrés et de ceux qui sont sortis, parce que dans le tonnage d'entrée on comprend celui des bâtiments venus sur lest, tandis que pour la sortie on ne compte le tonnage que de ceux qui y ont été chargés en entier, et non pas de ceux qui ne font qu'y compléter leurs chargements, ces derniers ayant déjà payé les droits à la Havane ou dans quelque autre port. C'est aussi ce qui explique la destination du numéraire que les balances particulières du port de Matanzas désignent comme y étant entré.

Ces documents, de même que les balances des autres ports autorisés, dressées sur le modèle de celles de la Havane, indiquent la valeur du commerce étranger fait par bâtiments nationaux, sous une seule rubrique, tant pour l'importation que pour l'exportation; de sorte que l'une et l'autre s'y montre diminuée, pour chaque nation, de la valeur portée par des bâtiments espagnols. Il ne faut pas oublier cette circonstance, laquelle, ainsi que nous l'avons dit, influe sur les résultats généraux que présentent les balances par nations.

L'exportation que fait le port de Matanzas pour les pays par delà les mers, embrasse en totalité les produits de l'île; puis, comme il envoie à la Havane le surplus de l'importation et qu'il ne jouit pas comme la capitale du bénéfice de l'entrepôt, il ne se trouve pas dans le cas de réexporter. Indépendamment des principaux produits, il exporte ou échange des bois d'acajou, de cèdre, de gaïac, etc., du miel, des nattes de feuilles de palmier, des éponges et des fruits en nature ou confits.

Enfin les balances particulières qui ne se publient pas, mais dont les détails servent à former la balance générale, font connaître le genre de commerce relatif à chaque pays; les résultats en seraient beaucoup trop étendus pour pouvoir entrer dans cet ouvrage, et ne contribueraient pas d'ailleurs à donner une idée bien exacte de l'importance respective des affaires commerciales de chaque port.

COMMERCE ET NAVIGATION DE CUBA.

Les importations faites par ce port dans les années 1795 à 1806 offrirent pour terme moyen 53,331 arrobes de sucre blanc, 60,805 de moscouades, 3,720 de cire blanche, 2,185 de cire jaune, 1,776 boucauts de mélasse, 1,291 livres d'écaille de tortue, 3,974 arrobes de café, 32,055 quintaux de bois de teinture, 198 pipes de tafia, 16,587 peaux brutes, 1,250 id. tannées, et 18,742 arrobes de tabac en feuilles (1). Ces données fournissent un curieux point de comparaison pour apprécier les progrès que le commerce de ce port a faits durant les quinze années qui se sont écoulées de 1826 à 1840, en le confrontant avec celui de Matanzas, sinon pour la valeur des produits agricoles de son commerce, du moins pour celles qu'il échangeait, ainsi que nous l'expliquerons par la suite.

Les importations de la Péninsule, dans le port de Cuba, se faisaient tant par des bâtiments nationaux que par des étrangers; cependant, depuis l'an 1832, ces derniers cessèrent toute concurrence avec les autres, si ce n'est dans les deux dernières années, où ils apportèrent quelques objets de peu d'importance. La totalité des importations nationales a offert, pendant les cinq dernières années, une augmentation non seulement en comparaison des cinq premières, pendant lesquelles leur valeur excéda rarement 300,000 piastres, mais encore par rapport aux cinq suivantes, pendant lesquelles, une seule fois, en 1832, elles s'élevèrent à 454,351 piastres; durant les dernières, elles dépassèrent constamment cette valeur, et en 1840 elles atteignirent même celle de 764,100 piastres. En comparant cette somme à la totalité des importations de cette année, on trouve une différence de 2,208,386 piastres, qui représente la valeur des importations étrangères dans le port. Le pavillon national obtient aujourd'hui une part beaucoup plus importante qu'il y a dix ans dans ce genre de commerce, puisque les valeurs qu'il apporte ont dépassé, dans les dernières années, 8 à 900,000 piastres. Cette observation est précisément la même que nous avons faite en examinant la part que le pavillon national prenait dans le commerce général et étran-

(1) Notes tirées d'un manuscrit des *Archives de la cour des comptes*.

ger des ports de la Havane et de Matanzas et que nous reproduirons plus bas en rapportant les détails du commerce général.

Quant aux exportations, celles qui ont été faites pour la Péninsule sous pavillon national ont augmenté de 183,128 piastres, qu'elles étaient en 1830, à plus de 500,000 piastres dans ces dernières années. Les bâtiments étrangers ont cessé de concourir avec les Espagnols depuis l'an 1835, et ceux-ci, s'ils n'augmentent pas leurs relations entre le port de Cuba et les ports étrangers, conservent du moins, à peu de chose près, celles qu'ils avaient auparavant. Les exportations pour l'étranger se sont augmentées, puisque avant les cinq dernières années elles dépassaient à peine 1,200,000 piastres, tandis que dans celles-ci elles se sont élevées, année moyenne, à 2,726,506 piastres et ont même atteint en 1840 le chiffre de 4,809,320 piastres. Cet accroissement provient d'un article qui a pris en ces derniers temps une importance considérable, nous voulons dire le cuivre tiré des mines de ce district. Il y a peu d'années encore, le cuivre ne paraissait pas du tout sur les balances générales, et cependant il devait former un objet assez considérable, par l'augmentation annoncée dans la valeur; en 1838 nous trouvons déjà 9,690 tonneaux, évalués à 1,211,275 piastres; en 1839, 403,768 quintaux, évalués à 2,418,450 piastres, et, en 1840, 619,193 quintaux estimés à 3,706,951 piastres. En déduisant respectivement ces sommes de celles qui représentent l'exportation totale par le port de Cuba, celle-ci se trouve réduite à 1,434,384 piastres en 1838, et 1,731,416 piastres en 1839, et à 1,504,107 en 1840; puis, comparant ces résultats à ceux de l'exportation pour l'Espagne, nous trouvons que l'exportation étrangère, sans compter le cuivre en feuille, sera représentée par un peu plus d'un million de piastres par an, ce qui prouve que, nonobstant l'importance plus grande des quantités ou valeurs exprimées, l'exportation des produits agricoles de la juridiction de Cuba n'a pas éprouvé d'augmentation sensible.

Cette observation se confirme par l'examen des états séparés de l'exportation des principales productions du sol de Cuba, desquels il conste qu'il est sorti, par le port de ce nom, 496,152 arrobes de sucre, 493,210 de café, 87,591 de tabac en feuilles, et 19,366 livres de cigares, objets dont les valeurs réunies sont bien loin d'égaler celle des exportations du port de Matanzas, et c'est pour cela que nous regardons ce dernier comme d'une plus grande importance commerciale.

La proportion que les diverses nations étrangères prennent au commerce du port de Cuba n'est pas la même qu'à la Havane et à Matanzas. Les États-Unis tiennent le premier rang quant aux importations, et il en serait de même pour les exportations, si celles qui ont lieu pour la Grande-Bretagne n'étaient si fort augmentées par la quantité de cuivre qu'elle prend. C'est ainsi que nous voyons les importations et les exportations offrir à peu près la même somme, c'est à dire un peu plus d'un demi-million de piastres dans les deux ans, en ce qui regarde les États-Unis, tandis que pour l'Angleterre les importations ne dépassent guère 200,000 piastres, année moyenne, et les exportations sont d'un million en 1838, de deux en 1839, et de trois en 1840. La France occupe la seconde place, quant à l'importance de ses relations avec le port de Cuba, tant pour l'importation que pour l'exportation. L'une et l'autre se sont élevées à 300,000 piastres en 1840. Malgré cela, celles qu'elle avait faites en 1826 et 1827 étaient plus considérables encore, ses importations ayant été de 250,000 p. et ses exportations de 400,000, somme que ces dernières n'atteignent pas aujourd'hui. Enfin les villes anséatiques, le Danemark, les nouvelles républiques de l'Amérique, les Pays-Bas, l'Italie et le Portugal, complètent les assortiments que ce marché exige. Il y a quelques années, on voyait flotter aussi dans le port de Cuba les pavillons russe, suédois et turc, mais il n'en est entré aucun dans les années dont nous parlons.

COMMERCE ET NAVIGATION DE TRINIDAD.

La série des importations faites dans ce port, de 1826 à 1840, commence par une valeur de 420,027 piastres et se termine par celle de 990,013 piastres, après avoir dépassé un million dans chacune des quatre avant-dernières années. La série des exportations offre des quantités égales, à fort peu de chose près. Dans la somme des importations, celles de la Péninsule sont comprises pour une valeur de moins de 343,703 piastres qu'elles atteignirent en 1840; les valeurs exportées pour la Péninsule s'élèvent à environ 200,000 piastres. L'importation et l'exportation nationale se font l'une et l'autre par des bâtiments nationaux depuis l'an 1831, et depuis cette même époque ces bâtiments prennent aussi la plus grande part dans les affaires avec l'étranger, surtout en ce qui re-

garde les importations que notre pavillon a faites, dans certaines années, pour une valeur de plus de 150 à 160,000 piastres.

Cette branche de commerce se fait avec les États-Unis, l'Angleterre et les villes anséatiques, presque exclusivement, puisque les échanges qui se faisaient autrefois avec la France, les Pays-Bas, le Danemark, etc., sont réduits à rien. En 1840, l'Amérique espagnole commença à figurer dans les importations pour une valeur de 4,000 piastres fortes. La comparaison des moyennes de l'importation à Trinidad, pendant les trois périodes de cinq années de 1826 à 1830, de 1831 à 1835 et de 1836 à 1840, présente une valeur de 702,254 piastres pour la première, de 778,713 piastres pour la seconde et de 1,055,916 pour la troisième; la même comparaison faite pour les exportations donne, pour la moyenne annuelle de ces trois périodes, 627,313 piastres, 777,495 piastres et 996,729 piastres. Ces exportations consistent principalement en sucre, avec un peu de café, de tabac et d'autres denrées. L'exportation annuelle moyenne des deux premières par le port de Trinidad fut de 845,200 arrobes de sucre et 10,000 de café.

COMMERCE ET NAVIGATION DE PUERTO-PRINCIPE.

Ce commerce était ordinairement et à plus juste titre désigné sous le nom de Nuevitas, d'après le port où se traitaient les affaires d'outre-mer, et qui est situé sur la côte septentrionale, à vingt et une lieues de la capitale de la province. Puerto-Principe et, plus récemment encore, ce district commencèrent à donner une issue à leurs produits par un autre point, situé sur la côte méridionale, savoir : par Santa-Cruz, qui auparavant leur servait pour le commerce de cabotage, ainsi que par la baie de Vertientes et par le port de Guanaja, située sur la côte opposée ou la même que Nuevitas. Ce trafic influant sur le résultat qu'offrent les balances du commerce d'outre-mer, il est nécessaire de ne point en négliger les données, si l'on veut connaître avec exactitude le montant et l'importance respective de chacune. Par la même raison, soit que l'on considère la totalité des exportations ou celles que chaque nation fait en particulier, on la trouve toujours au dessous des importations, parce que la grande quantité de produits qui s'expédient de l'intérieur pour les ports principaux ne permet pas, dans les autres,

de compléter les cargaisons des bâtiments destinés pour les pays d'outre-mer, et qui sont forcés par conséquent de partir sur lest ou à demi chargés.

Les importations pour Puerto-Principe ont diminué depuis quelques années, et il en a été de même des exportations, c'est à dire que le commerce en général diminue. D'une valeur annuelle moyenne de 195,544 piastres, que les premières présentaient dans la période quinquennale de 1826 à 1830, elles furent portées dans la seconde période à 232,626 piastres et rebaissèrent dans la troisième à 201,692 piastres. Les exportations s'élevèrent en moyenne, dans la première, à 83,573 piastres, dans la seconde à 98,682, et dans la troisième à 108,406 piastres; mais cette légère augmentation porta sur trois années seulement de la période, puisqu'en 1838 et 1839 le montant des exportations descendit au taux moyen des cinq premières années. Dans ces affaires, c'est le commerce national par bâtiments nationaux et le commerce étranger fait sous le même pavillon qui diminuent, les importations de la Péninsule ayant baissé jusqu'à 40,228 piastres fortes en 1840, et les exportations à la même destination ayant été réduites à la somme insignifiante de 2,546 piastres.

En revanche, la navigation et le commerce étrangers augmentent, mais non pas en proportion de ce que ceux de la nation diminuent. Les principaux échanges se font avec les États-Unis, lesquels, pendant quelques unes de ces dernières années, ont introduit pour plus de 130,000 piastres fortes et ont exporté pour 162,000; c'est à dire que la presque totalité du commerce de Puerto-Principe a passé par leurs mains. Depuis ce temps, l'Angleterre y a paru aussi, et elle est aujourd'hui la seule nation qui, avec les États-Unis et l'Espagne, fréquente le port de Nuevitas. Il y a quelques années que l'on y voyait aussi des bâtiments français, hollandais et des villes anséatiques, mais depuis quelque temps ils ont cessé d'y venir.

Le tabac est parmi les productions de l'île celle qui forme la plus grande partie des exportations du port de Nuevitas, 105,723 livres de cigares en étant sorties en 1840. Dans cette même année on en a exporté 30,000 arrobes de sucre, mais point de café depuis trois ans. La dernière exportation de cette fève a eu lieu en 1837 et n'a été que de 392 arrobes.

COMMERCE ET NAVIGATION DE MANZANILLO.

Ce port est placé après celui de Nuevitas pour l'importance commerciale, et, s'il continue à faire des progrès, il ne tardera pas à le surpasser. Les moyennes de ses importations, dans les trois périodes quinquennales de 1826 à 1830, de 1831 à 1835 et de 1836 à 1840, furent respectivement de 96,111 piastres, de 138,689 et de 165,419 piastres, et celles de ses exportations dans leurs mêmes périodes de 80,532, de 95,527 et de 164,337 piastres; et les importations nationales, toutes faites sous pavillon espagnol, présentent une diminution, depuis 47,679 piastres qu'elles étaient, à 18,895 en 1840, et elles avaient été beaucoup moins considérables encore en 1839. Celles de l'étranger, sous pavillon national, baissèrent de 74 et 82,000 piastres en 1836 et 1837 à 43,551 en 1840. Le reste des importations se fait par les États-Unis, par l'Angleterre et en très petite quantité par la Hollande. Les exportations pour la Péninsule, aussi sous pavillon national, présentent une augmentation considérable. De 5,672 piastres qu'elles étaient il y a quatre ans, elles se sont élevées en 1840 à 31,520 piastres. Mais les exportations pour l'étranger, sous pavillon espagnol, ont diminué, s'étant réduites, en 1840, à une valeur de 19,972 piastres. Les États-Unis et l'Angleterre se livrent aussi à ce commerce, qui est presque nul pour la France et les États du Nord. Les principales exportations de Manzanillo consistent en bois pour l'ébénisterie et pour la charpenterie.

COMMERCE ET NAVIGATION DE JAGUA.

Ce port est connu aussi sous le nom de Fernandina et sous celui de Cienfuegos, d'après le nombre d'établissements placés sur ses rivages étendus et qui font partie de la fertile juridiction de Jagua. Ses importations ont triplé dans les quinze dernières années, offrant pour moyenne annuelle de la première période de cinq ans une valeur de 67,805 piastres; celle de la seconde fut de 88,180, et celle de la troisième de 181,374 piastres. Dans le même espace de temps, les exportations augmentèrent, de 30,000 piastres qu'elles dépassaient à peine, à 506,257 piastres en 1840. La

moyenne annuelle de la dernière période de cinq ans fut de 225,903 piastres.

Durant les premières années dont nous parlons, l'exportation consistait en bois et en un peu de tabac, de sucre et d'autres produits de la campagne, mais en quantités peu considérables. Cependant, depuis 1830, il s'est établi beaucoup de nouvelles fermes qui ont permis d'exporter, en 1840, la quantité considérable de 427,365 arrobes de sucre. La presque totalité des exportations de Jagua se fait, pour les États-Unis et pour l'Angleterre, dans des bâtiments appartenant respectivement à ces deux nations ; les navires espagnols font aussi un léger commerce avec la Péninsule, qui a recommencé dans les dernières années, après avoir été nul de 1834 à 1839. Les exportations pour les États-Unis vont en augmentant, ainsi que celles qui se rendent en Angleterre, les premières s'étant élevées, en 1840, à une valeur de 331,441 piastres fortes, et les secondes à 173,048 piastres.

Ce sont aussi ces deux nations qui fournissent presque exclusivement ce marché, et à ce sujet il faut remarquer que les importations de la Grande-Bretagne augmentent dans une plus grande proportion que celles des États-Unis. Ceux-ci, d'une valeur qui n'excédait pas 26,000 piastres dans l'avant-dernière période quinquennale, parvinrent à introduire pour 195,652 piastres de marchandises en 1838 et pour 154,235 piastres en 1840, tandis que celle-là, d'une somme presque insignifiante, a élevé ses importations à la valeur de 135,658 piastres dans la dernière année. Les bâtiments espagnols apportèrent d'Espagne de 21,000 à 29,000 piastres de valeurs dans les années 1839 et 1840, indépendamment de marchandises étrangères pour 38,500 piastres fortes qu'ils introduisirent dans la première de ces années. Toutefois ce commerce d'importation par bâtiments nationaux paraît languissant et irrégulier.

COMMERCE ET NAVIGATION DE GIBARA.

Les importations augmentèrent depuis une valeur moyenne annuelle de 42,845 piastres dans la période quinquennale de 1826 à à 1830, jusqu'à celle de 136,568 piastres dans celle de 1836 à 1840, et les exportations s'élevèrent de 81,838 piastres dans la première à 199,284 dans la seconde. Parmi celles-ci figure au pre-

mier rang celle du tabac tant en feuilles qu'en cigares. L'exportation annuelle moyenne du premier peut s'évaluer à 50,000 arrobes.

On peut reconnaître d'après cela que, si le port de Gibara offre une augmentation dans son commerce, elle n'est pas aussi forte que celle du port de Jagua; mais dans celui-ci le progrès vient des importations et exportations étrangères, tandis que, dans celui qui nous occupe en ce moment, le commerce étranger par des bâtiments appartenant aux nations respectives diminue dans la même proportion que la navigation nationale augmente.

Les importations nationales sous pavillon national ont augmenté dans ces dernières années, et bien plus encore les exportations pour la Péninsule, qui ont atteint la valeur de 123,814 piastres en 1840. Celles que les bâtiments nationaux ont faites pour l'étranger présentent aussi un accroissement, et les importations de même provenance et par les mêmes bâtiments se sont élevées à 118,000 piastres en 1839 et à 115,000 en 1840. L'Angleterre, au contraire, voit diminuer tant ses importations que ses exportations, tandis que les États-Unis demeurent stationnaires quant aux leurs. On peut assurer, par conséquent, que la navigation espagnole est la plus nombreuse et la plus active à laquelle le commerce de Gibara procure de l'occupation.

COMMERCE ET NAVIGATION DE BARACOA.

Le commerce de ce port est de peu d'importance, la valeur moyenne des importations ne s'élevant pas à 40,000 piastres et celle des exportations à 37,000 piastres. Dans ces sommes le commerce espagnol entre pour peu de chose, et, quant à l'étranger, les bâtiments espagnols y prennent part avec ceux de l'Amérique septentrionale et de l'Angleterre, surtout pour ce qui regarde les importations. De ces deux nations, les seules qui trafiquent aujourd'hui avec Baracoa, les États-Unis sont en progrès et l'Angleterre est en baisse. Les importations de la première furent, en 1840, de 13,713 piastres, et ses exportations de 28,881. Les exportations consistent principalement en café et en tabac.

COMMERCE ET NAVIGATION DE SAN JUAN DE LOS REMEDIOS.

Ce port, moins important encore que le précédent, ne figure dans les états de 1840 que pour une valeur de 10,303 piastres d'importations et de 8,221 d'exportations en sucre, café et cigares. Quoiqu'il y ait déjà plusieurs années qu'il a obtenu l'autorisation de faire le commerce, ce n'est que dans celles de 1833, 1839 et 1840 qu'il présente des valeurs échangées. Le commerce national y est encore nul, et la plus grande partie du commerce étranger se fait avec bâtiments espagnols, auxquels se sont joints depuis peu quelques navires des États-Unis.

COMMERCE ET NAVIGATION DE SANTO ESPIRITU.

Quoique ce commerce ne date que de l'an 1839, il est plus considérable que celui du dernier port. Les importations s'y sont élevées, en 1840, à 17,860 piastres, et les exportations de sucre, de mélasse et de tabac à 19,911 piastres. Tout ce commerce est étranger, mais non pas la navigation à laquelle il donne lieu, et qui se fait en grande partie par bâtiments espagnols. Les nations qui trafiquent avec ce port sont aussi les États-Unis et l'Angleterre.

COMMERCE ET NAVIGATION DE SANTA-CRUZ.

Bien que ce port ne soit pas plus ancien que le précédent, quant à ses relations avec les pays d'outre-mer, il le surpasse quant à leur importance, puisque les valeurs importées en 1840 se sont élevées à 83,026 piastres fortes, et, en exportations composées de toute espèce de produits agricoles, à 49,585 piastres. On commence à faire quelques exportations directes pour la Péninsule, par des bâtiments nationaux, par lesquels ont lieu aussi une partie des échanges avec les étrangers. Les États-Unis et l'Angleterre exploitent le reste.

Maintenant que nous avons donné une idée du commerce de l'île en général, pendant l'époque qui a précédé le nouveau système d'administration qui la régit, ainsi que du commerce particulier de chacun de ses ports autorisés jusque dans ces dernières années, nous pouvons passer à l'étude de ce qui a eu lieu dans la période qui s'est écoulée depuis 1826 jusqu'à 1840, pendant laquelle la publication régulière des balances nous met à même de l'apprécier avec exactitude. Mais auparavant nous nous arrêterons un peu pour examiner la proportion dans laquelle les affaires commerciales se sont présentées pour chacun des ports susmentionnés, et, pour cela, il suffira de résumer ce que nous avons déjà dit, en nous guidant d'après les tableaux nos 1 et 2 que nous avons dressés à cet effet.

Pendant la première période quinquennale de 1826 à 1830, la moyenne des importations faites par le port de la Havane correspondait à 79 p. 0/0 des importations générales, et dans la seconde et la troisième période à 74 p. 0/0. Celles de Matanzas furent de 7 p. 0/0 dans la première période et de la même proportion dans les deux suivantes; celles de Cuba furent de 9 p. 0/0 dans la première et s'élevèrent à 10 dans la seconde et à 11 dans la troisième; celles de Trinidad baissèrent entre 4, 4,4 et 4,3, et restèrent à 5 p. 0/0; celles de Puerto-Principe se maintinrent à 1 p. 0/0 des importations générales pendant les trois périodes. En d'autres termes, les importations de la Havane ont diminué, tandis que celles de Cuba et de Trinidad se sont accrues, et que Matanzas et Puerto-Principe sont demeurés stationnaires quant aux portions relatives de marchandises qui entrent dans ces deux ports. Les cinq ports que nous venons de nommer reçoivent les 98 centièmes de la valeur des importations générales, ne laissant que 2 centièmes pour l'introduction faite par les autres, aucun desquels n'a pu parvenir jusqu'à un centième comme terme moyen.

Quant aux valeurs exportées, la Havane en expédia, pendant la première période de cinq années, 70 p. 0/0, pendant la seconde 61 p. 0/0 et pendant la troisième 57 p. 0/0; Matanzas, pendant les trois périodes, respectivement 13, 20 et 17 p. 0/0; Cuba, 10, 10 et 15 p. 0/0; Trinidad, 4, 5 et 5 p. 0/0, laissant pour l'exportation de tous les autres ports, durant ces mêmes périodes, 3, 4 et 4 p. 0/0 de l'exportation générale. De sorte que la Havane a diminué dans sa part proportionnelle de l'exportation générale; Matanzas avait augmenté la sienne dans les deux premières périodes et diminua de

nouveau dans la troisième, tandis que Cuba, Trinidad et les autres ports, pris en masse, ont augmenté la proportion dans laquelle ils y contribuaient.

Ce calcul fait voir clairement la proportion dans laquelle chaque port de l'île de Cuba reçoit et expédie les divers objets du commerce maritime, et montre, par conséquent, l'importance des affaires que chacun d'eux fait relativement au commerce général de l'île. Nous avions déjà expliqué les augmentations et les diminutions absolues que chacun avait offertes, mais ces résultats ne pouvaient servir à faire apprécier les proportions aussi exactement que ceux que nous venons de déterminer.

COMMERCE GÉNÉRAL, NATIONAL ET ÉTRANGER.

Nous pouvons maintenant examiner et comparer les valeurs que le commerce général de l'île de Cuba a échangées, tant avec la métropole qu'avec les pays étrangers, et qui sont indiquées dans le tableau n° 3, tant pour l'importation que pour l'exportation. La première a offert une augmentation de plus de moitié depuis 1826 qu'elle était de 14,925,754 piastres fortes, jusqu'en 1840 qu'elle s'éleva à 24,700,189 piastres; le terme moyen annuel de la première période quinquennale correspond à 17,336,190 piastres, celui de la seconde à 17,708,742 piastres et celui de la troisième à 24,047,639 piastres. On peut donc dire que le grand accroissement éprouvé par les importations générales n'a commencé qu'après la seconde période et non après la première; et en effet, il y a eu quelques années de celle-ci, comme 1828 et 1829, dans lesquelles les importations se montrent égales, à une très légère différence près, à celles de 1834 et 1836.

La même chose s'observe dans les exportations qui paraissent augmentées de moitié depuis le minimum jusqu'au maximum de ladite époque. Pour retrouver cette différence, il n'est pas nécessaire de comparer les années extrêmes, mais seulement celles de la dernière dizaine, puisque nous avons vu en 1831 l'exportation rester au dessous de 13,000,000 piastres et s'élever, en 1840, à 25,941,783 piastres, dans l'espace de dix années seulement. De là vient aussi que la moyenne des exportations générales de la première période de cinq ans est de 14,206,752 piastres, celle de la seconde seulement de 13,811,407 piastres, et celle de la troisième de 20,727,880 piastres.

La comparaison entre les importations et les exportations générales offre des différences considérables, d'une année à l'autre, pendant les trois périodes quinquennales que nous examinons. Dans les unes elle dépasse à peine 1,300,000 piastres, tandis qu'en d'autres elle s'élève à plus de 6 à 7 millions. Cependant ces variations se compensent tellement, non seulement dans la période tout entière des quinze années, mais encore dans chacune des périodes partielles de cinq ans, que les moyennes de celles-ci diffèrent peu entre elles; la moins forte étant de 3,129,338 piastres, et la plus forte de 3,897,335 piastres.

Il est évident que les sommes représentant le mouvement général et maritime de l'île de Cuba offrent une augmentation proportionnée à celles de l'importation et de l'exportation, considérées dans les termes moyens de leurs périodes quinquennales respectives. Cette augmentation, qui approche de la moitié, c'est à dire de 28,467,503 piastres à 50,641,973, se trouve en comparant les valeurs de 1831 et 1840; elle s'est donc manifestée dans l'espace de dix ans. Les termes moyens annuels sont, pour la première période quinquennale, de 31,542,742 piastres, pour la seconde de 31,520,149, et pour la troisième de 44,319,759. Dans cette dernière, les valeurs échangées ont présenté le grand accroissement de 15,860,654 piastres fortes relativement à ce qu'elles étaient en 1835, l'année la plus remarquable de la période précédente.

Dans plusieurs endroits de ce chapitre, nous avons parlé des valeurs importées qui n'avaient fait que passer momentanément à l'entrepôt, et dont les unes ont servi plus tard à la consommation intérieure, tandis que les autres ont été réexportées, et c'est pour cela que nous avons indiqué la faute commise dans les balances, en n'exprimant pas les valeurs des provenances et destinations respectives des marchandises entrées et sorties, afin de pouvoir les réunir, soit aux quantités générales du commerce national, soit à celles qui faisaient partie du commerce étranger. Il résulte de l'état que nous examinons maintenant que la valeur des marchandises admises dans les entrepôts des ports de la Havane, de Cuba, de Trinidad, de Baracoa et de Manzanillo, varièrent entre 796,512 et 3,357,172 piastres fortes, dans l'espace des quinze dernières années. Pendant la première période quinquennale les admissions furent plus considérables que pendant la seconde, et dans la troisième plus que dans les deux

autres. La moyenne annuelle pour chacune de ces périodes fut respectivement de 1,923,500, de 852,304 et de 2,393,584 piastres; l'année 1840 fut celle qui présenta le maximum indiqué ci-dessus pour les admissions à l'entrepôt.

Quant aux sorties, ou, pour mieux dire, à la réexportation des marchandises à l'entrepôt, les valeurs annuelles ont varié entre 737,010 et 2,987,745 piastres, dans l'espace de quinze ans, pendant lesquels on remarqua la même chose que nous avons fait observer en parlant des importations, les sorties ayant aussi été plus considérables dans la première période quinquennale que dans la seconde, et plus dans la troisième que dans les deux autres. Le terme moyen des valeurs annuellement réexportées des entrepôts de l'île de Cuba dans chacune des trois périodes susdites fut de 1,488,823, de 924,067 et de 2,229,949 piastres, et le maximum indiqué plus haut correspondit aussi à l'année 1840, pendant laquelle le mouvement d'entrée et de sortie, dans le seul entrepôt de la Havane, fut plus actif et plus considérable que dans tous les autres ports réunis, pendant aucune des années précédentes quelconques.

Toutefois les faits que nous venons de citer à l'égard de la valeur totale de l'importation et de l'exportation annuelles ne suffisent pas pour connaître la nature des affaires commerciales et bien moins encore celle des marchandises qui en sont l'objet, non plus que le genre et la valeur de la consommation publique. L'état que nous analysons fait connaître la valeur annuelle des importations et des exportations nationales et étrangères et peut, par conséquent, nous servir à déterminer leur mérite relatif. En prenant pour cela seulement les résultats moyens de la dernière période quinquennale, nous trouvons que les importations de la Péninsule ont formé 20 p. 0/0 ou deux dixièmes et celles de l'étranger 70 p. 0/0 ou sept dixièmes de l'importation générale, et que les exportations correspondent respectivement à 14 et à 75 p. 0/0 des mêmes exportations générales. Faute d'avoir exprimé la provenance et la destination à l'entrée et à la sortie, il manque aux données qui s'y rapportent, ainsi qu'on vient de le voir, 10 p. 0/0 d'une part et 11 p. 0/0 de l'autre, pour arriver au total de 100. Mais il a déjà été dit que les balances n'expriment pas ce total, d'où il s'ensuit que les nombres proportionnels que nous avons trouvés sont moins grands; néanmoins les rapports de 20 à 75 pour la valeur des importations nationales et étrangères et de 14 à 75 pour les exportations nous paraissent admissibles.

Le même état fait voir que l'augmentation progressive que nous avons reconnue dans les unes et les autres ne provient pas d'une augmentation simultanée dans les valeurs de toutes les provenances et destinations, mais qu'elle a été différente; nous voulons dire par là que les affaires commerciales, tant nationales qu'étrangères, n'ont point offert un mouvement d'activité simultané. Les importations de la métropole dans l'île de Cuba, d'une valeur de 2,500,000 et 2,800,000 piastres qu'elles offraient pendant les premières années de la période quinquennale de 1826 à 1830, s'élevèrent à près de 5 millions dans la dernière de la même période. Cet espace de temps fut court pour une semblable augmentation, qui devient plus étonnante encore si l'on remarque que dix ans après, c'est à dire en 1839 et 1840, les valeurs importées de la métropole dépassèrent à peine la somme de 5 millions de piastres par an, ou peu de chose de plus que celles qu'elles avaient offertes en 1829 et 1830. Dans la période quinquennale suivante, ou de 1831 à 1835, la valeur des importations de la Péninsule dépassa 4 millions de piastres fortes, et cela n'arriva qu'une seule fois en 1831; mais dans la troisième, de 1836 à 1840, elles furent toujours au delà de cette somme, ayant même atteint celles de 5,329,516 piastres fortes en 1839 et de 5,295,262 en 1840. La moyenne annuelle des valeurs importées de la Péninsule à l'île de Cuba, dans chacune des trois périodes mentionnées, fut respectivement de 3,924,847 piastres, de 3,561,031 piastres et de 4,841,329 piastres; c'est à dire que l'importation moyenne des valeurs de cette origine dans l'île fut plus grande dans la première période quinquennale que dans la seconde, et plus grande dans la troisième que dans les deux autres, résultat analogue à celui que nous avons observé pour les importations générales.

Pour ce qui regarde l'importation étrangère, on peut noter que son accroissement fut plus constant, depuis un peu plus de dix millions qui la représentaient en 1826 jusqu'à la somme de 17,907,376 en 1839 et 16,047,755 en 1840. L'augmentation durant la première période quinquennale fut peu considérable, puisque le terme moyen de 11,487,842 piastres diffère peu du minimum indiqué; tandis que c'était au contraire alors que l'importation nationale augmentait rapidement. La seconde période, qui, à l'égard de l'autre, en fut une de décadence, vit au contraire augmenter la prospérité de celle-ci, puisqu'elle parvint à s'élever à une valeur de 16,106,377 piastres en 1835, et offrit une moyenne annuelle de

13,195,417 piastres, c'est à dire au moins 2 millions de plus que dans la précédente. Dans la troisième période, durant laquelle les importations de la Péninsule n'augmentèrent, année moyenne, que de 1,280,298 piastres sur la précédente, les étrangères s'élevèrent à 16,812,726 piastres, c'est à dire à 3,617,309 piastres de plus que dans celle qui la précéda.

En représentant respectivement par 100 les sommes des valeurs moyennes annuelles, tant des importations nationales qu'étrangères, dans les trois périodes quinquennales, on trouve que l'augmentation pour les premières a eu lieu dans la proportion des nombres

32 . 29 . 39

et pour les secondes comme

28 . 32 . 40

Une comparaison semblable pour les valeurs moyennes de l'importation générale nous donne les nombres

29 . 30 . 41.

On voit clairement que la loi d'augmentation de celle-ci se rapporte mieux à celle qu'a suivie l'exportation étrangère qu'à celle de l'importation nationale, puisque les nombres qui représentent les progrès de l'importation générale sont plus semblables à ceux de l'étrangère qu'à ceux des objets provenant de la Péninsule.

Passant maintenant à l'exportation, on remarquera que les augmentations les plus fortes dans l'exportation nationale ont eu lieu dans la première et dans la troisième période, ce qui se rapporte à ce que nous avons déjà dit en parlant des importations. D'une valeur d'un peu plus d'un million et demi de piastres, dans quelques unes des années de 1826 à 1830, elle s'éleva à 3,173,613 piastres en 1840; mais, dès l'année 1830, elle était parvenue à la somme très considérable de 3,740,748 piastres, de manière que la moyenne annuelle de la première période, qui se trouve être de 2,373,298 piastres, n'est que faiblement inférieure à celle que présente la dernière, qui est de 2,830,702 piastres. Dans la période intermédiaire de 1831 à 1835, la valeur n'excède pas 1,018,722 p. Les exportations pour l'étranger offrent, de même que les importations de même provenance, un progrès plus constant, depuis un peu plus de 10 millions dans les années 1826 à 1830, jusqu'à

19,480,407 en 1840; mais l'augmentation de la troisième période, comparée à la seconde, fut plus considérable en proportion que celle de la seconde sur la première. Les moyennes annuelles de ces deux diffèrent seulement de 523,987 piastres et celles des autres diffèrent de 4,799,611 piastres, puisque ces moyennes se trouvent être de 10,344,361 piastres fortes pour 1826 à 1830, de 10,868,618 pour 1831 à 1835, et de 15,667,229 pour 1836 à 1840.

En faisant maintenant des comparaisons semblables à celles que nous avons faites auparavant pour apprécier avec plus d'exactitude les lois de l'augmentation respective des exportations générales et partielles à la Péninsule et aux pays étrangers, représentant par le nombre 100 les sommes des moyennes annuelles de chacune d'elles dans les trois périodes quinquennales, nous verrons que, pour l'exportation à la Péninsule, elles équivalent aux nombres

	38	16	46
Pour l'étranger, à.	28	30	42
Pour l'exportation générale, à.	29	29	42

Ces nombres offrent les mêmes ressemblances et les mêmes différences que nous avons trouvées plus haut, dans les séries de l'importation ; c'est à dire que l'augmentation de l'exportation générale, étant semblable à celle de l'exportation étrangère, provenait plutôt de celle-ci que de la nationale.

En définitive, si l'on compare entre elles les six séries des importations nationales, étrangères et générales, dans les trois périodes indiquées, il sera facile d'en déduire que les premières, c'est à dire les importations nationales, ont offert un accroissement de la première période à la troisième, ou de celle de 1826 à 1830,

à celle de 1836 à 1840, comme.	7
Les importations étrangères, comme.. . .	12
Les générales, comme..	12
Les exportations nationales, comme. . . .	8
Les étrangères, comme.	14
Les générales, comme..	13

Puis, appliquant un raisonnement sur un calcul semblable aux nombres qui ont représenté le mouvement commercial, par an-

née moyenne, durant ces mêmes périodes, nous trouverons pour chacun, respectivement, les nombres suivants :

30 29 41

nombres plus analogues aussi à l'accroissement des affaires étrangères qu'aux nationales, ainsi que l'on devait s'y attendre, et qui donnent, en outre, le nombre 11 pour représentatif de l'augmentation des affaires générales depuis la première jusqu'à la troisième période quinquennale.

Les balances générales spécifient le nombre de bâtiments nationaux et ceux de chaque pays qui sont entrés dans les ports de l'île ou en sont sortis, avec le tonnage qu'ils jaugeaient respectivement. Ces notes se rapportent directement à la navigation, et indirectement au commerce. Sous le premier point de vue, nous nous sommes occupé à en faire un tableau succinct que nous insérerons à la fin de ce chapitre, sous les nos 4 et 5 (1). Il en résulte que la navigation des bâtiments nationaux est allée en augmentant depuis 1826 jusqu'en 1840. Les entrées dans les ports de l'île de Cuba ont augmenté de 192 à 958, et les sorties de 169 à 912 ; les entrées moyennes annuelles furent de 324 bâtiments espagnols pendant la première période quinquennale, de 710 dans la seconde et de 827 dans la troisième ; et les sorties furent respectivement, dans les mêmes périodes, de 515, de 622 et de 758. En représentant par le nombre 100 la somme des entrées et des sorties des bâtiments espagnols dans les trois périodes susdites de cinq années, et comparant à cette somme l'entrée et la sortie moyennes par année, on trouvera que l'augmentation dans les premières a eu lieu dans la proportion des nombres

	17	38	45
et dans les secondes, de	19	36	45

On voit, par conséquent, que l'augmentation de la navigation nationale a été de cinq fois ce qu'elle était auparavant.

La navigation étrangère a augmenté aussi, mais non pas dans

(1) Les différences qui peuvent se remarquer dans le nombre des bâtiments entrés et sortis pendant l'année 1826, comparés à ceux qu'offrent les balances générales, proviennent d'erreurs qui se sont glissées et que nous avons pu corriger, en examinant les balances particulières et manuscrites qui ont servi à rédiger les générales.

une proportion égale à la nationale, ainsi que nous allons le démontrer. De 1,484 bâtiments entrés en 1826, leur nombre a augmenté jusqu'à 2,065 en 1840, ce qui équivaut à une augmentation d'un peu plus de moitié, et les sorties s'élevèrent de 1,353 en 1826 à 2,160 en 1840, ce qui correspond à deux cinquièmes d'augmentation. Les moyennes annuelles des entrées de bâtiments étrangers, dans chacune des trois dernières périodes quinquennales, furent respectivement de 1,456, 1,272 et 1,852, et celles des sorties de 1,323, 1,215 et 1,864. En représentant par 100 la somme de chacun de ces trois résultats, pour trouver la proportion dans laquelle les augmentations successives ont eu lieu, il se trouvera que les bâtiments étrangers entrés furent comme les nombres

	32	28	40
et ceux qui sont sortis, comme	30	28	42

L'augmentation n'a donc été que de 32 à 40 ou 8 p. 0/0 pour les premiers et de 30 à 42 ou 12 p. 0/0 pour les seconds, tandis qu'un calcul semblable pour la navigation nationale vient de nous donner une augmentation de 17 à 45 ou 28 p. 0/0 pour les entrées et de 19 à 45 ou 26 p. 0/0 pour les sorties.

Pourtant, malgré l'augmentation successive que notre navigation a offerte, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit par elle-même aussi importante et aussi nombreuse que l'étrangère. En comparant au nombre total des navires entrés et sortis pendant la dernière période de cinq ans les nombres respectifs des nationaux et des étrangers, nous trouvons que, année moyenne, les premiers ont formé 30 p. 0/0 ou les trois dixièmes, et les seconds 70 p. 0/0 ou les sept dixièmes du total des entrées et respectivement 29 p. 0/0 et 71 p. 0/0 des sorties.

En nous rappelant maintenant les nombres que nous avons trouvés, pour exprimer la proportion de la valeur des importations et exportations nationales et étrangères avec le mouvement général, c'est à dire de 20 à 70 pour les premières et de 14 à 75 pour les secondes, nous reconnaîtrons que l'importance relative du commerce étranger avec l'île de Cuba, dans ses importations et exportations, ne surpasse celle de sa navigation que dans les secondes seulement.

Pour terminer cette rapide revue du commerce général de l'île de Cuba, il ne nous reste plus qu'à donner une idée du volume des

marchandises et productions étrangères, en comparant le tonnage des bâtiments entrés et sortis, ainsi que nous l'avons fait en parlant du commerce particulier de la Havane. De ce calcul il résulte que, dans la dernière période de cinq années, les 2,679 bâtiments entrés, année moyenne, ont jaugé 398,946 tonneaux, et les 2,622 bâtiments sortis, 394,145 tonneaux; ce qui donne pour port moyen de chacun des premiers 148 tonneaux et de chacun des seconds 150 tonneaux. Ceci doit nous faire présumer que le volume des marchandises importées est un peu moins fort que celui des produits exportés, ce qui a lieu, en effet, par suite de leur nature respective.

DU COMMERCE NATIONAL EN PARTICULIER.

Le tableau n° 6 présente le résumé du commerce national seulement, selon que les affaires se sont faites par le moyen de bâtiments espagnols et étrangers. Un simple coup d'œil jeté sur ce tableau suffit pour faire voir que les valeurs importées et exportées par les premiers ont été constamment en augmentant de 1826 à 1840, tandis que les échanges qui ont eu lieu par les seconds n'ont cessé de diminuer. En examinant séparément les exportations et les importations par les bâtiments de la Péninsule, on voit que celles-ci ont augmenté, depuis une valeur qui dépassait à peine 400,000 piastres dans la première année, jusqu'à plus de 5 millions dans la dernière, et celles-là depuis un demi-million de piastres jusqu'à 3,473,631, tandis qu'au contraire le même genre d'affaires, par bâtiments étrangers, a diminué respectivement de plus de 2 et 3 millions à 6,985 piastres et de 1,491,902 piastres à rien. Pour mieux apprécier la progression de l'augmentation qui a eu lieu dans les transports par bâtiments nationaux et la diminution de ceux qui ont été faits par bâtiments étrangers, nous allons transcrire ici les moyennes annuelles pour chacune des trois périodes quinquennales que nous examinons; ces moyennes sont :

Pour les importations nationales sous pavillon national.. .	1,201,372 p.	3,207,855 p.	4,835,521 p.
Pour les exportations nationales sous pavillon national.. .	1,341,369	1,954,031	2,829,273

Pour les importations de la Péninsule par bâtiments étrangers.	2,713,475 p.	853,176 p.	14,519 p.
Pour les exportations de la Péninsule par bâtiments étrangers.	1,031,729	64,690	7,146

En outre, il faut remarquer que ce dernier nombre de la dernière période ne se rapporte qu'à l'an 1839, puisque pendant les autres il n'y a eu aucune exportation pour la Péninsule par bâtiments étrangers ; et, quant à la valeur moyenne indiquée par l'importation faite par ces bâtiments, durant la dernière période, elle a été déduite seulement de celle qui s'est faite dans les deux années 1839 et 1840.

En représentant par 100 la somme des valeurs moyennes importées ou exportées sous pavillon national ou étranger dans les quinze dernières années, nous avons trouvé les nombres suivants, comme représentant la proportion des échanges, dans chacune des trois périodes respectives. Le résultat nous fait voir que l'importation nationale par bâtiments nationaux a augmenté durant ces périodes dans la proportion suivante :

	13	35	52
Et la même exportation. . .	22	32	46

L'importation nationale par bâtiments étrangers a diminué dans la proportion qui suit :

	76	24	00
L'exportation, id.	93	7	00

Par ces nombres on peut connaître aussi que non-seulement les relations nationales par bâtiments étrangers ont diminué jusqu'à se réduire à rien, mais encore que leur baisse a eu lieu sur des valeurs très-élevées, tandis que l'augmentation des relations par bâtiments nationaux a commencé par des valeurs proportionnellement plus basses. Les nombres qui marquent la différence dans l'importation et l'exportation furent pour celles-ci de 39 à 24, et pour celles-là respectivement de 24 à 7. Par conséquent, on peut

dire aussi que les importations de la Péninsule, sous pavillon étranger, ont diminué depuis la première jusqu'à la troisième période quinquennale, dans la même proportion de 24, durant laquelle les exportations pour la Péninsule par bâtiments nationaux ont augmenté, et que cette augmentation a eu lieu dans une proportion plus que triple de celle des dix années, dans les exportations par bâtiments étrangers.

Le commerce national, dont nous venons de faire connaître la valeur, consiste dans une partie très importante du commerce général, correspondant pour terme moyen, pendant la dernière période de cinq ans, à 20 p. 0/0 pour les importations et 13 p. 0/0 pour les exportations. Les premières consistent en produits du sol de la Péninsule, tant naturels qu'industriels, dont le montant se fait voir dans les balances imprimées du commerce de la Havane et dans les balances inédites des autres ports qui ont servi à former les balances générales, mais que l'on ne trouve pas dans celles-ci. Malgré cela, on a inséré dans les deux dernières un résumé intéressant de la quantité et de la valeur des marchandises importées de la métropole; d'où il résulte que dans la valeur totale de ces marchandises, s'élevant à 5,295,262 piastres fortes, celles qui entrent comme principales ou dans les quantités les plus considérables sont les farines, les vins, le savon et l'huile; puis viennent la bonneterie, la quincaillerie, les fruits et l'eau-de-vie; puis encore les graines, les soieries, les pâtes, les peaux tannées et enfin quelques objets de moindre importance. Il ne faut pourtant pas croire que, si la métropole envoie à l'île de Cuba une quantité plus considérable de productions du sol espagnol, elle jouisse pour cela du droit exclusif de fournir le marché; car nous voyons, par exemple, que la valeur totale des laines importées en 1839 fut de 281,066 piastres, tandis que celle de provenance espagnole ne fut que de 3,344 piastres; en 1840, sur une valeur totale de 357,478 piastres, la Péninsule n'entre que pour 4,362 piastres. La valeur totale des liquides importés s'éleva en 1839 à 2,390,569 piastres et en 1840 à 1,999,068, tandis que les importations de la métropole furent de 1,761,238 piastres dans la première de ces années et de 1,492,871 dans la seconde. Les cotons fabriqués qu'elle reçut en 1839 représentèrent une valeur de 3,084,776 piastres et 3,918,880 piastres en 1840; mais les manufactures espagnoles ne lui en fournirent que pour 26,935 et 29,012 piastres respectivement. L'importation générale des farines fut de 291,277 barils, évalués à 3,737,512 piastres, en 1839, et,

l'année suivante, de 320,879 barils, évalués à 4,010,875 piastres; or celles qui provinrent de la Péninsule ne s'élevèrent qu'à 101,297 barils la première année et à 126,856 la seconde. De quelques états publiés par l'intendance de la Havane, il résulte que l'importation annuelle moyenne des farines dans l'île, pendant la période de 1826 à 1830, fut de 179,918 barils, et, de 1831 à 1835, de 162,524 barils, quantité dans laquelle les farines espagnoles entrèrent pour 83,831 barils dans la première période, et pour 63,313 dans la seconde; le reste se composait de farines étrangères.

Par rapport aux exportations, on peut calculer, d'après les données rassemblées dans l'espace de cinq années (1), qu'il part tous les ans pour la métropole une valeur moyenne de 1,839,836 piastres de produits du pays, ce qui, comparé au total de l'exportation indigène dans les mêmes années, c'est à dire à 13,525,114 piastres fortes (tableau n° 10), correspond à environ 14 p. 0/0 ou un septième de ce total.

Les balances générales ne font pas connaître le nombre de bâtiments ni le tonnage respectif des deux commerces, national et étranger séparément, de sorte que nous ne pouvons apprécier ici la proportion de ces données au premier. Nous avons déjà exposé celles qui concernent la navigation nationale; toutefois il faut remarquer qu'elles ne représentent le commerce que d'une manière indirecte, c'est à dire comme l'expression de son activité et de ses progrès. Nous pouvons pourtant, en ayant sous les yeux le résumé définitif, comparer le nombre de bâtiments nationaux et étrangers, entrés et sortis chaque année, à la valeur des objets respectivement importés et exportés. A cet effet, nous représenterons par 100 le total des bâtiments entrés et sortis, et nous trouverons la part proportionnelle qui correspond aux navires nationaux et étrangers; puis représentant aussi par 100 la valeur totale des importations et des exportations, nous apprécierons la proportion dans laquelle les bâtiments mentionnés les ont faites. Tous ces calculs établis, il en résulte que les bâtiments espagnols entrés équivalent à . . . . 31 centièmes du total,

Qu'ils ont apporté pour une valeur de. . . . . 25,4 » des marchand[s],

Et que les bâtiments espagnols qui sont sortis équivalent à . . . . . 29 » du total,

(1) Balances générales de 1834, 1835, 1836, 1837 et 1839. Celles de 1838 et de 1840 ne contiennent pas cette sorte de résumés.

et ont exporté pour une valeur de	7	centièmes	des produits.
Quant à la navigation étrangère, les bâtiments des diverses nations entrés correspondent à	69	»	du total,
et ils ont apporté pour une valeur de	74,6	»	des marchand^s.
Et les bâtiments étrangers sortis, correspondant à.	71	»	du total,
ont exporté pour une valeur de	93	»	des produits.

Comme nous devons supposer que les bâtiments entrés et sortis étaient d'un port semblable, nous pouvons croire, d'après ce que ces nombres indiquent, que les chargements des navires espagnols sont beaucoup plus riches à l'entrée qu'à la sortie, puisque 31 p. 0/0 de bâtiments entrés ont importé 28 p. 0/0 de marchandises, tandis que 29 bâtiments sortis n'ont exporté que 7 p. 0/0 de marchandises. En ce qui regarde les bâtiments étrangers, la proportion est toute contraire, savoir : que les chargements d'entrée sont moins riches que ceux de sortie, puisque 69 bâtiments ont apporté 75 p. 0/0 de marchandises et que 71 bâtiments en ont exporté 93 p. 0/0.

DU COMMERCE ÉTRANGER EN PARTICULIER.

Maintenant que nous avons déterminé l'importance relative du commerce, tant national qu'étranger, dans l'île de Cuba, et le résultat étant qu'aujourd'hui 78 p. 0/0 de la valeur des importations et 75 p. 0/0 de celle des exportations se font par les nations étrangères, il nous reste à dire quelles sont ces nations, et à apprécier l'étendue et l'importance relatives de leurs rapports commerciaux avec cette île.

Afin de présenter ces résultats avec toute la clarté possible, nous avons fait les tableaux n°s 7 et 8, qui expriment respectivement les alternatives de hausse et de baisse qu'ont offertes tant l'importation que l'exportation de chaque nation, depuis 1826 jusqu'en 1840, en regardant cet espace de temps comme partagé en trois périodes quinquennales, pour comparer ensuite les termes moyens qui en résultent. Les données dont nous nous sommes servi pour les former sont prises des balances générales de l'île de Cuba, qui se publient régulièrement, mais dans lesquelles on ne distingue ni l'origine, ni la distinction étrangère des valeurs importées et exportées par des bâtiments nationaux. Ce défaut est

grave, puisque, comme nous l'avons dit autre part, il rend impossible d'apprécier avec exactitude la valeur absolue et relative du commerce fait par chaque nation.

Les affaires qui se faisaient par le secours de ces bâtiments étaient peu importantes dans les premières années de l'époque que nous examinons, puisque les importations ne dépassèrent pas, en 1826, 314,684 piastres et les exportations 186,879, tandis qu'en 1840 les premières approchèrent de 7 millions, et les secondes furent de plus de 2 millions. En appréciant les augmentations annuelles pour les résultats moyens de chaque période quinquennale, il en résulte, pour les importations étrangères par bâtiments nationaux, les valeurs de 588,466 piastres, 3,992,607 piastres et 6,120,567 piastres, et, pour les exportations, 439,667 piastres, 1,102,209 piastres et 1,548,217 piastres. Appliquant ensuite à ces nombres la méthode de calcul que nous avons déjà essayée pour trouver les nombres proportionnels comparables, nous verrons que les progrès dans le premier cas, c'est à dire dans les importations dont nous parlons, ont eu lieu, dans les trois périodes, dans la proportion des nombres

5 38 57

Et dans le second, c'est à dire dans les exportations par mêmes navires, dans celles de 14 36 50

en considérant, dans les deux, le total des trois résultats moyens des périodes quinquennales comme représenté par 100. Par conséquent, on voit que l'augmentation des importations a eu lieu dans la proportion de 5 à 57, proportion plus forte que celle des exportations, qui n'ont été que de 14 à 50, et que dans les uns et les autres l'augmentation a été plus considérable de la première à la seconde période que de la seconde à la troisième, puisque les nombres qui marquent les différences sont pour les premières 33 et 19, et pour les secondes 22 et 14; c'est à dire que ceux de la troisième période sont plus petits que ceux de la seconde. En comparant les affaires de commerce que l'île de Cuba a faites durant la dernière période, par le moyen de bâtiments nationaux, avec celles des étrangers et avec les affaires générales, on trouve que l'importation par bâtiments nationaux correspond à 36,4 p. 0/0 de celle des étrangers et à 25,4 de l'importation générale, tandis que l'exportation nationale correspond à 10 p. 0/0 de l'exportation étrangère et à 7 p. 0/0 de l'exportation générale.

Il nous reste à présent à déterminer la part que les diverses nations ont prise, tant dans les 63,6 p. 0/0 de l'importation que dans les 90 p. 0/0 de l'exportation restant dans les affaires étrangères. L'avant-dernière ligne des tableaux 6 et 7 fait connaître ces proportions, qui peuvent servir à nous apprendre, par un seul coup d'œil, l'importance tant absolue que relative du commerce de chaque pays, soit pour l'importation, soit pour l'exportation. Ainsi nous voyons que les États-Unis importent 37, l'Angleterre 9, la France 4,5, les villes anséatiques 2,6, les Pays-Bas 1,5 et les États de l'Amérique espagnole 8 p. 0/0 des marchandises en valeurs étrangères, et exportent respectivement 36, 25, 5, 2, 10, 6 p. 0/0; les nouvelles républiques très-peu de chose, la Russie 4,6 p. 0/0, et le Portugal 1,7 de l'exportation étrangère. Quelques bâtiments d'autres nations trafiquent aussi avec l'île de Cuba, mais les valeurs qu'ils échangent sont de peu d'importance, ainsi qu'on peut le voir sur les tableaux. On peut dire, généralement parlant, que les bâtiments des États-Unis, de l'Angleterre, de la France et des républiques de l'Amérique espagnole font à eux seuls presque toute l'exportation qui a lieu sous pavillon étranger, et que ceux des trois premières d'entre ces nations, ceux des villes anséatiques et de la Hollande exportent des marchandises de même nature. Il ne faut pourtant pas oublier que les données déduites des balances générales de l'île ne peuvent servir à représenter que la moindre partie des affaires commerciales de chaque nation avec elle, puisque, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, ces documents ont le défaut de ne pas exprimer la valeur de l'importation et de l'exportation étrangère, par origine et destination, mais se contentent de marquer la provenance et le pavillon du bâtiment par lequel l'affaire ou l'échange commercial se fait. Afin de connaître et d'apprécier avec plus d'exactitude l'importance absolue et relative de ces affaires, nous sommes obligé de recourir aux états que publient les gouvernements des diverses nations qui trafiquent avec l'île de Cuba. Ce travail est long et pénible, et il est plus difficile encore de le présenter de manière à offrir des termes clairement comparables avec ceux qui ont été publiés à la Havane; toutefois la nécessité de les trouver, pour donner une intelligence parfaite de l'état actuel du commerce de Cuba, nous a décidé à faire ce travail, en ce qui concerne les trois principales nations qui trafiquent avec l'île, et dont les détails nous sont connus, savoir : les États-Unis, l'Angleterre et la France.

En consultant les détails de l'importation faite, par divers bâtiments, dans une des dernières années (1839) dans lesquelles la balance en fait mention, nous pourrons apprécier la nature des marchandises, de provenance étrangère, qui sont entrées dans l'île de Cuba sous chaque pavillon, et nous verrons que la valeur totale de 10,798,670 piastres fortes se compose de 2,040,057 en or et argent monnayés, 2,957,769 en comestibles, 779,272 en farine, 426,788 en liquides, 1,832,137 en produits de manufactures, et 2,762,647 en objets divers, que les balances indiquent séparément dans le tableau, mais qu'il aurait été plus exact de distribuer dans les catégories auxquelles il est facile de les rapporter. En examinant quels furent les bâtiments qui apportèrent ces marchandises d'origine étrangère, on voit que les farines ont été introduites, presque en totalité, par des navires de l'Amérique septentrionale, qui apportèrent aussi au moins les deux tiers des comestibles : ceux qui les suivirent dans ce commerce furent ceux des nouvelles républiques, puis les bâtiments anglais, laissant fort peu de chose pour les autres. On trouve aussi que les boissons et les liquides, en général, vinrent principalement par des bâtiments anglais et français, et les manufactures, pour plus de la moitié, par ceux des États-Unis, et le reste par les navires de l'Angleterre, de la France, des villes anséatiques, des nouvelles républiques, des Pays-Bas et de quelques autres pays en petite quantité.

Quant à ce qui regarde les exportations des produits du pays, en déduisant de la somme de 13,525,114 piastres celle de 1,839,836, ou 14 p. 0/0, que prennent les bâtiments espagnols, tant pour la Péninsule que pour les autres pays, les 86 p. 0/0 restants sont exportés, par des bâtiments étrangers, dans les proportions suivantes, en prenant la moyenne annuelle des cinq années, 1834, 1835, 1836, 1837 et 1839, dont les balances font connaître ces valeurs, savoir :

	Piastres.		Centièmes.
Les bâtiments de l'Amérique septentrionale.	4,365,311	ou	32
Les bâtiments de l'Angleterre. . . .	2,632,255		20
Les » des villes anséatiques.	1,530,817		11
Les » de la France.	711,034	plus de	5
A transporter. .	9,239,417	ou	68

	Piastres.	Centièmes.
Transport. . . .	9,239,417	ou 68
Les bâtiments de la Russie.	706,672	plus de 5
Les » des Pays-Bas.	668,415	5
Les » de l'Italie, de la Suède, du Danemark, du Portugal et des nouvelles républiques, etc.. . .	1,070,774	moins de 8
Total.	11,685,278	ou 86
Ce qui, avec les exportations indigènes par bâtiments espagnols, s'élevant à.	1,839,836	14
Total.	13,525,114	ou 100

Nous allons maintenant nous arrêter à examiner le progrès ou la décadence des relations commerciales des diverses nations d'Europe et d'Amérique, que nous apprécierons tant par le commerce fait par les bâtiments respectifs dont les pavillons ont flotté dans les ports de l'île de Cuba, que par les états qu'en ont publiés les principaux gouvernements.

COMMERCE DES ÉTATS-UNIS.

L'importance des introductions faites par les bâtiments de l'Amérique septentrionale date déjà de plusieurs années, ainsi que nous l'avons expliqué, et c'est à cela qu'il faut attribuer la circonstance du faible accroissement que les importations ont offert dans l'époque récente dont nous nous occupons. La différence entre les valeurs moyennes introduites sous son pavillon dans la première période quinquennale et dans la troisième n'a été que de 237,052 piastres, c'est-à-dire de moins de 4 p. 0/0. En compensation de cette espèce de paralysie, qui ne prouve rien contre l'augmentation du commerce de cette nation, puisque les bâtiments espagnols ont, en partie, supplanté les siennes, nous voyons que les exportations ont augmenté, parce que, en les faisant pour des endroits étrangers, nos navires n'en retirent pas des avantages aussi grands que s'ils les introduisaient dans l'île. Les exportations de ses ports sous son propre pavillon ont augmenté depuis une valeur annuelle moyenne de 3,727,465 piastres jusqu'à celle de

5,619,985 ; c'est à dire de plus de 50 p. 0/0 ou de la moitié de ce qu'elles étaient auparavant.

En examinant à loisir la nature des marchandises qui composaient l'importation par bâtiments américains en 1839, nous trouverons la valeur totale de 6,132,795 piastres, formée par 892,244 en or et argent monnayés, 1,922,148 de comestibles, non compris les liquides pour 79,078, et les farines pour 771,846 ; puis 940,358 de manufactures, et 1,527,121 de divers objets, lesquels, ainsi que nous venons de le dire, ne laissent pas d'appartenir aux autres catégories.

L'entrée des bâtiments de l'Amérique septentrionale a offert une augmentation peu sensible pendant la période que nous examinons, puisque le nombre moyen, qui avait été de 1,088 bâtiments durant la première période de cinq ans, baissa à 958 dans la seconde, et ne remonta qu'à 1,369 dans la troisième. Pour correspondre à cette entrée, la sortie moyenne fut respectivement, dans chacune de ces périodes, de 1,007, 927 et 1,373 bâtiments de cette nation. Comparant ensuite les nombres relatifs de la dernière période de cinq années, tant au total général des bâtiments qu'au total partiel des bâtiments étrangers entrés ou sortis, nous trouverons que les Américains forment 51 p. 0/0 des premiers et 74 p. 0/0 des seconds pour l'entrée, et 52,3 p. 0/0 et 73,5 p. 0/0 respectivement pour la sortie. Rappelant maintenant les nombres des valeurs proportionnelles du commerce fait par lesdits bâtiments, soit par rapport au commerce général de l'île ou seulement au commerce étranger, dont les nombres paraissent dans les tableaux n°s 7 et 8, qui sont :

Pour l'importation.	26 et 27 p. 0/0
Pour l'exportation.	37 et 36 p. 0/0

nous trouverons que plus de la moitié des bâtiments qui entrent et sortent, et qui sont américains, importent et exportent un peu plus du quart des marchandises et produits qui entrent dans l'île et qui en sortent ; c'est à dire qu'à très peu de chose près les chargements américains sont de la même valeur dans les deux cas.

L'examen des documents relatifs au commerce d'outre-mer, publiés par le gouvernement des États-Unis et présentés au con-

grès (1), nous met à même de rectifier ceux qu'offrent les balances de l'île, et, en commençant par ceux qui regardent la navigation, les états américains, pour 1840, nous donnent 1,171 bâtiments de la république, entrés dans les ports de l'Union, venant de l'île de Cuba, et 1,227 expédiés pour cette île, tandis que les balances de Cuba comptent 1,559 des premiers et 1,465 des seconds; mais nous n'insisterons pas sur ces différences, parce qu'il ne serait pas difficile d'en expliquer la cause, même sans dire que les uns ou les autres de ces nombres soient inexacts (2). Il conste, en outre, qu'il est entré, dans les mêmes ports et de la même provenance, 91 bâtiments étrangers et qu'il en est sorti 93, les premiers jaugeant ensemble 14,776 tonneaux et les seconds 15,679. Le tonnage de toute la navigation de l'Amérique septentrionale avec l'île de Cuba a été de 189,696 pour l'entrée et de 208,227 pour la sortie, ce qui, comparé au total de la navigation générale de ce pays, donne, pour celle qu'il a faite avec l'île de Cuba, 8,2 p. 0/0 de l'entrée et 8,9 p. 0/0 de la sortie. La valeur des exportations en produits indigènes, pour cette île, a été de 5,331,471 piastres fortes, et en produits étrangers de 979,044 piastres, ce qui donne un total de 6,310,515 piastres fortes; et celle des importations, de la même provenance, s'est élevée à 9,835,477 piastres fortes. En comparant à ces nombres ceux des tableaux n°s 7 et 8 que fournit la balance, savoir 5,654,126 piastres pour l'importation des États-Unis et 5,660,740 piastres pour l'exportation, il s'ensuit que ceux-ci sont moins forts que ceux-là : les différences, qui sont de 3,174,737 piastres pour les exportations de l'île de Cuba et de 656,489 piastres pour les importations de l'Amérique septentrionale, peuvent s'expliquer, en partie, par la différence des évaluations dans les deux pays et par l'omission, dans le document espagnol, des valeurs importées ou exportées par des bâtiments nationaux ou étrangers, autres que de l'Amérique, qui ont contribué à ce commerce au nombre marqué plus haut, et dont les cargaisons, d'après le document que nous avons sous les yeux, valaient, à l'entrée, 601,833 piastres fortes, et à la sortie 721,413 piastres.

(1) *General statement of goods, wares and merchandize*, etc.

(2) Les bâtiments qui sortent d'un port, à la fin de l'année, n'arrivent que l'année suivante dans celui de la nation pour laquelle ils sont destinés. En outre, il faut remarquer qu'aux États-Unis l'année commerciale commence le 1er octobre ; c'est à dire qu'elle comprend un trimestre de l'année précédente et qu'elle en laisse un pour l'année qui suit.

En nous arrêtant un peu sur ces valeurs et en les comparant à l'exportation et à l'importation totales de l'Amérique septentrionale, nous voyons que les remises faites par ce pays à l'île de Cuba correspondent à 4,5 p. 0/0 des produits naturels ou manufacturés qu'elle exporte de son sol et, en général, à 4,7 p. 0/0 de ses exportations, et que l'île de Cuba contribue pour environ 10 p. 0/0 dans la quantité que l'Union américaine reçoit du monde entier. Si l'on en excepte les deux grandes nations anglaise et française, aucun pays ne fait, avec les États-Unis, des affaires aussi importantes que l'île de Cuba : celles du Brésil ne passent pas 5,000,000 de piastres fortes pour l'importation, et 2,500,000 pour l'exportation ; celles de la Chine sont de 6,650,000 et 1,000,000 respectivement ; celles du Mexique, de 4,180,000 et 2,500,000 ; celles des Antilles anglaises, de 2,000,000 et de 6,100,000, etc. Si l'on considère séparément la nature des marchandises importées ou exportées, nous voyons, par le même document, qu'elles ont consisté en 2,447,766 arrobes de sucre, 1,013,275 de café, 64,669 milliers de cigares, etc.; ces trois articles évalués à 6,240,326 piastres fortes. L'île de Cuba contribue pour plus de la moitié du sucre, pour plus du quart du café et pour environ les sept huitièmes du tabac que reçoivent les États-Unis. En échange, ces États ont envoyé 69,018 quintaux de morue, 201,127 livres de bougies de blanc de baleine, 1,242,690 de suif, 140,799 de saindoux, 6,154,342 de jambons et de lard, 131,456 de fromage, 3,628 barils de petit salé, 69,819 de farine, 22,840 boucauts de riz, 1,966 quintaux de cordes et de câbles, 1,718,713 livres de fer, 14,107,906 de coton en laine, pour une valeur de 85,590 piastres de coton manufacturé, etc. Nous avons sous les yeux un tableau intéressant (1) du commerce qui a été fait entre l'île de Cuba et les États-Unis pendant les sept dernières années, de 1834 à 1840 ; cette pièce nous facilite la comparaison entre les importations et les exportations des principaux objets que nous venons d'énumérer, ainsi que des valeurs générales de celles qui ont été faites, tant par des bâtiments américains que par d'autres navires étrangers à cette nation. Cette étude nous mettra à même de connaître la véritable valeur des affaires commerciales que les données contenues dans les balances espagnoles ne nous

(1) *Hunt's merchant's magazine*, octobre 1842, New-York.

ont pas permis d'apprécier. Voici un tableau des principaux résultats qui se rapportent à notre propos.

Principales importations aux États-Unis, provenant de l'île de Cuba.

	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.
Sucre blanc, livres...	7,837,071	14,192,361	9,822,753	15,659,455	14,662,273	12,677,591	12,967,463
» moscouades »	47,422,720	48,367,835	60,839,838	40,965,998	55,624,855	70,286,903	48,126,706
Café »	19,679,457	29,373,665	17,850,736	29,503,553	33,051,651	26,181,489	25,331,808
Mélasse, gallons..........	1,952,331	2,196,181	2,886,339	2,508,293	2,859,581	2,952,120	2,204,243
Cigares, nombre..........	644,263	821,860	1,043,735	1,184,605	797,787	988,409	817,064
Autres objets............	....	....	....	....	....	....	....
Valeur en piastres fortes...	9,096,002	14,346,615	12,734,875	12,447,922	11,694,812	12,599,843	9,835,477
En bâtiments américains...	7,012,706	9,197,236	12,263,302	11,843,467	11,120,218	11,860,489	9,233,644
Id. étrangers....	2,083,296	2,149,359	471,073	604,455	574,594	739,354	601,833

VALEUR DES PRINCIPALES EXPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS POUR L'ILE DE CUBA.

	1834.	1835	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.
Or	128,719	280,839	146,832	386,774	231,287	151,651	116,172
Argent	14,750	64,336	369,310	120,373	2,805	23,440	31,071
Coton en laine	358,523	275,566	206,355	559,716	346,281	373,405	1,336,418
Id. manufacturé	75,381	99,020	57,763	80,653	157,621	69,950	85,590
Soieries	295,439	182,344	258,172	240,457	263,075	255,414	240,090
Lin manufacturé	142,426	6,241	10,918	25,336	36,394	15,212	16,793
Chanvre	161,539	204,870	384,599	395,620	173,563	192,286	128,330
Morue	216,248	245,970	309,324	260,357	289,158	278,398	183,305
Huile	60,392	71,230	127,957	104,356	113,272	113,043	101,964
Bougies de blanc de baleine	73,326	53,476	81,171	81,262	79,313	37,996	79,933
Meubles	585,474	741,779	744,337	856,528	955,383	905,332	830,558
Comestibles	141,383	108,908	145,243	105,419	111,532	77,029	87,527
Lard et jambon	654,604	674,908	737,281	629,396	597,956	831,393	693,578
Farine	530,016	482,838	640,726	512,995	598,093	711,988	369,031
Riz	336,765	403,374	521,197	410,113	551,095	556,143	439,176
Tabac	39,094	61,747	79,753	45,034	52,860	66,940	48,202
Savon et chandelles	233,129	193,388	212,834	177,825	212,296	145,436	172,582
Clouteries	37,863	45,747	45,115	100,725	61,174	72,910	96,099
Quincailleries	27,604	34,210	60,330	117,750	126,771	283,690	273,972
Poudre à tirer	76,074	101,991	54,289	78,041	41,572	31,961	11,071
Autres articles	....	....	....	....	....	....	....
VALEUR EN PIASTRES FORTES.	5,372,136	5,305,632	6,439,162	6,289,578	6,204,968	6,087,412	6,250,591
Produits américains	3,692,553	3,866,477	4,606,814	4,302,779	4,736,005	4,998,014	5,312,845
Id. étrangers	1,679,583	1,439,155	1,822,348	1,986,799	1,468,963	1,089,398	937,746
En bâtiments américains	3,046,754	3,984,266	6,158,137	6,124,170	5,848,156	5,697,212	6,589,102
Id. étrangers	2,305,681	1,522,542	247,253	243,433	327,702	419,619	721,413

NAVIGATION.

	BATIMENTS DE L'ILE DE CUBA ENTRÉS AUX ÉTATS-UNIS.						
Américains.	859	977	1,048	940	1,199	1,247	1,171
Port	123,274	153,280	155,572	151,193	184,398	193,014	174,920
Étrangers	238	166	75	68	94	79	91
Port	31,729	25,624	10,284	7,686	11,491	13,028	14,776
	BATIMENTS SORTIS POUR L'ILE DE CUBA.						
Américains.	850	950	1,078	1,050	1,240	1,240	1,227
Port	129,524	151,313	166,460	175,796	193,746	194,578	192,548
Étrangers	226	173	57	81	77	73	93
Port	29,954	26,783	8,329	13,194	10,618	12,805	15,679

Il est facile de voir que l'exportation du sucre blanc fut plus considérable en 1835 et en 1838 qu'en 1840, et que celle des moscouades le fut plus en 1836 et en 1839 qu'en 1840 ; de sorte que, dans ces deux articles, il y a eu une diminution dans la dernière année, comparée à la précédente. L'exportation du café a considérablement augmenté depuis 1834, et pourtant il y a eu des années, telles que 1837, 1838 et 1839, où elle a été plus forte qu'en 1840. La mélasse et les cigares présentent la même particularité à peu de différence près ; il est donc certain que le total des exportations de l'île de Cuba pour les États-Unis a diminué pendant cette dernière année, tant de celles qui ont lieu par bâtiments américains que de celles où l'on a employé des navires d'autres pays. Les exportations de cette année 1840 ont offert plus de rapport avec celles de l'an 1834 qu'avec celles des années suivantes.

Les importations, dans l'île, des produits et marchandises provenant des États-Unis nous présentent un résultat tout opposé, puisque aucune des années qui ont précédé 1840 ne les fait apparaître aussi considérables, et cette augmentation est plus sensible pour les navires étrangers que pour les américains. L'augmentation provient, en outre, de l'importation de produits et manufactures du sol de l'Amérique et non des étrangers, qui paraissent, au contraire, avoir diminué. Les circonstances particulières dans lesquelles se trouve ce vaste pays ; la nature de sa production, tant naturelle qu'industrielle; les dépôts considérables de marchandises étrangères qu'elle rassemble dans ses marchés, l'activité de sa marine marchande et le bas prix auquel il a établi le fret de ses navires, tout cela a contribué au grand accroissement du commerce avec l'île de Cuba, dont nous venons de présenter les principaux résultats. Toutefois la protection accordée, à bon droit, par notre gouvernement au commerce national et les progrès que l'on peut espérer dans l'agriculture et l'industrie rurale, diminueront progressivement la prépondérance que les habitants de l'Amérique septentrionale ont prise sur les marchés de l'île de Cuba. Déjà quelques articles offrent une diminution considérable, tels que les farines, dont les quantités introduites dans l'île, bien que la consommation y ait augmenté, ont baissé de 150, 130 et 110 barils, auxquels elles s'élevaient avant 1830, à la moitié qui s'en importe aujourd'hui. Une autre diminution, peut-être plus grande encore, se remarquera dans des denrées de grande consommation, telles que le riz, le maïs, la viande, etc., aussitôt que se sera réalisée la grande réforme que nous avons annoncée comme indispensable dans l'industrie agricole de l'île de Cuba; car ces denrées, qu'elle reçoit aujourd'hui en quantités considérables des États-Unis, devraient, au contraire, vu la nature de son climat et de son terrain, être exportées par elle.

COMMERCE DE L'ANGLETERRE.

Les marchandises que cette nation importe dans l'île de Cuba se composent principalement de quincaillerie et d'autres ferrements, de coton manufacturé, de draps fins, de lainages, de faïence, de bière, etc. La valeur totale de ces objets paraît avoir diminué d'un maximum de 1,800,000 piastres fortes qu'elle avait atteint dans

quelques-unes des années de la première période quinquennale de 1826 à 1830, jusqu'à une moyenne de 1,508,679 piastres dans la dernière de 1836 à 1840. En comparant les valeurs d'une année de chacune de ces deux périodes, qui se sont offertes presque égales dans l'importation (1828 et 1839), nous trouvons respectivement pour les objets manufacturés, les liquides et les comestibles, dans la première la somme de

	1,204,171	35,046	35,070 p. fortes.
Et dans la seconde	327,242	136,540	136,093 »

Ce qui prouve que l'importation des produits de manufactures venant de la Grande-Bretagne a diminué dans l'île de Cuba, dans une proportion égale à l'augmentation qu'ont éprouvée les liquides et les comestibles.

La diminution de ce commerce, évaluée par l'importation des bâtiments anglais, n'a pas été plus considérable dans la troisième période que dans la seconde, et, pendant les dernières années, elle a paru se rétablir un peu. Indépendamment des valeurs énoncées pour l'importation de 1839, il y a eu encore 428,297 piastres en or et argent monnayé, et 742,328 d'objets divers qui ont contribué à former le total de 1,770,500 piastres. Ainsi que nous l'avons dit, les bâtiments anglais importent dans une proportion de 6,2 p. 0/0 comparativement à l'importation générale et dans celle de 9 p. 0/0 de l'importation par bâtiments étrangers.

Quant aux exportations, elles équivalaient en 1830 à un septième de la totalité, et aujourd'hui elles correspondent à 19 p. 0/0 ou environ le cinquième du tout, et au quart ou à 25 p. 0/0 de celles que font les étrangers. Celles-ci ont augmenté, en destination pour la Grande-Bretagne, dans la proportion des nombres

22 23 55 à 100;

cette quantité représentant la somme des trois résultats moyens de l'exportation de chaque période quinquennale. Sa valeur annuelle moyenne en produits de l'île de Cuba s'élève à 2,632,255 p., c'est à dire à un cinquième de l'exportation indigène, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, et constitue, après celle des États-Unis, la plus considérable qui se fasse sous un pavillon quelconque. A l'égard de cette importance des exportations, l'Angleterre occupe la seconde place, et reste en troisième ligne après l'Espagne, pour les importations.

La navigation des bâtiments anglais présente aussi un accroissement proportionné, depuis un terme moyen annuel de 172 dans la première période quinquennale, jusqu'à 244 dans la dernière, quant aux entrées, et de 149 à 249 respectivement, quant aux sorties. Dans la période de 1831 à 1835, il y eut une diminution correspondante à celle des exportations que ces bâtiments firent pour l'île de Cuba. Aujourd'hui le nombre des navires anglais entrés et sortis correspond à environ un dixième de la totalité et à un huitième des navires étrangers.

Les états du commerce maritime que publie le gouvernement de la Grande-Bretagne (1) ne présentent pas séparément ce qui regarde l'île de Cuba qu'ils réunissent à ce qui se rapporte à Porto-Rico et aux autres Antilles étrangères. Toutefois, comme dans ce nombre on ne peut comprendre ni les Antilles françaises, qui ne trafiquent point avec l'étranger, ni Saint-Domingue, qui a un article distinct, on peut regarder celui qui est intitulé *Cuba et autres Indes occidentales étrangères (Cuba and other foreign West Indies)*, comme représentant les Antilles espagnoles. Dans cette supposition, en considérant qu'en tous cas il ne sera pas inutile de faire connaître ces détails, nous allons les consigner ici.

(1) *Tables shewing the trade of the United Kingdon, etc., from* 1831-1840, document présenté au parlement 1842.

COMMERCE DE LA GRANDE-BRETAGNE AVEC LES ANTILLES ESPAGNOLES.

ANNÉES.	PRINCIPALES IMPORTATIONS.				VALEURS	BATIMENTS ENTRÉS.		BATIMENTS SORTIS.	
	SUCRE.	CAFÉ.	TABAC en feuilles.	CIGARES.	EXPORTÉES.	Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.
	Quintaux (1).	Livres.	Livres.	Livres.	Livres sterling.				
1831	127,750	1,591,747	141,881	120,597	663,531	43	9,503	92	18,645
1832	214,430	4,975,420	174,797	179,570	633,700	54	12,752	84	19,095
1833	146,153	1,308,420	112,364	154,215	577,228	43	9,400	76	16,870
1834	113,185	1,373,036	214,183	307,677	913,005	40	8,519	98	19,991
1835	58,693	609,418	64,094	79,766	787,043	43	7,726	71	14,519
1836	123,338	108,781	352,192	26,210	987,122	43	7,262	95	19,920
1837	126,293	710,688	161,146	165,726	891,713	68	13,933	108	24,331
1838	169,125	685,509	286,073	377,693	1,025,392	90	17,055	152	32,864
1839	187,830	92,744	389,381	214,414	891,826	126	26,434	169	37,484
1840	395,215	2,013,571	406,546	153,041	863,520	185	40,978	198	50,228

Les exportations de la Grande-Bretagne, pour la destination susdite depuis 1831 jusqu'en 1835, ont offert une valeur moyenne de 3,571,505 piastres; et, de 1836 à 1840, une valeur

(1) Le quintal anglais ou cwt pèse 112 livres et la livre 0,4534 kilogrammes.

de 4,559,570 piastres ; c'est à dire, de l'une à l'autre période, une augmentation de 972,065 piastres ; mais, dans la suivante, leur diminution a été pour ainsi dire progressive, depuis 4,935,610 piastres, somme à laquelle elle s'élevèrent en 1836, jusqu'à 4,317,600 piastres en 1840. Les principales marchandises exportées furent les manufactures de coton, en quantités toujours croissantes depuis 11,500,000 yards, jusqu'à 23,828,517 yards en 1838, baissant ensuite à 19,076,126 yards en 1840, quantité évaluée à 1,900,195 piastres fortes; les toiles de lin, qui avaient baissé de 3,305,935 en 1831, jusqu'à moins de 2 millions dans chacune des deux années suivantes, et qui recommencèrent à monter dans la dernière, où elles atteignirent de nouveau 3,071,717 yards, évalués à 510,270 piastres fortes, en 1840 ; la faïence de divers genres, qui n'offrit pas une augmentation remarquable, ne s'étant élevée en 1840 qu'à 2,592,722 pièces évaluées à 135,340 piastres, quantité presque égale à celle qui avait été exportée dix ans auparavant ; le suif et la chandelle, dans lesquels se présente, dans les mêmes dix années, une augmentation depuis 113,243 livres jusqu'à 186,106 évaluées à 14,745 piastres ; et enfin les manufactures de laine, dans lesquelles l'augmentation a été beaucoup plus considérable ; c'est à dire que de 8,737 pièces et 74,077 yards en 1831, l'exportation s'en éleva, en 1840, à 15,840 pièces et 213,889 yards, les premières évaluées à 242,295 piastres et les secondes à 49,765. En échange de ces articles et d'autres de moindre importance, il est entré dans la Grande-Bretagne, année moyenne, pendant les deux périodes quinquennales de 1831 à 1835 et de 1836 à 1840, respectivement :

591,144	et	897,612	arrobes de sucre.
78,866	»	28,890	» » café.
141,464	»	319,068	livres de tabac en feuilles.
168,365	»	187,417	» » » cigares.

Le sucre a offert des augmentations considérables dans les dernières années. De 552,554 arrobes qu'était son exportation en 1836, elle s'éleva à 1,798,563 en 1840 ; le café, article qui dans presque toute la seconde période quinquennale offrit moins d'importance que dans la première, s'éleva de 2,989 arrobes, en 1839, à 80,543 en 1840. Le tabac en feuilles n'a cessé d'augmenter depuis l'an 1835, l'exportation en étant parvenue au taux

de 406,546 livres en 1840, tandis que celle des cigares présenta une diminution qui réduisit le chiffre de cette même année à 153,041 livres. En Angleterre, l'augmentation du sucre provenant des Antilles espagnoles était destinée à remplir une partie du déficit que laissait celui de ses propres colonies par suite de l'émancipation des nègres, diminution dont nous avons parlé en détail dans d'autres parties de cet ouvrage.

Enfin les états de la navigation entre la Grande-Bretagne et l'île de Cuba, ainsi que d'autres possessions, présentent, dans les bâtiments anglais entrés dans leurs ports, depuis 1831 jusqu'en 1840, une augmentation de 35 à 152, jaugeant, les premiers, 7,438 tonneaux, et les seconds 34,237. Quant aux bâtiments étrangers, cette augmentation fut de 8 à 33, jaugeant 2,065 et 6,741 tonneaux respectivement. Les navires sortis augmentèrent de 78 anglais, jaugeant 14,927 tonneaux à 141 jaugeant 31,183 tonneaux, et de 14 étrangers, jaugeant 3,718 tonneaux à 57 jaugeant 19,045 tonneaux. Dans le cours de la dernière année, le nombre des bâtiments entrés dans la Grande-Bretagne, de cette provenance, fut de 185, jaugeant 40,978 tonneaux, et celui des navires sortis, de 198 jaugeant 50,228 tonneaux.

Avant de terminer ces extraits, nous ferons observer que, dans le commerce du sucre de la nation anglaise, qui fut, en 1840, de 3,594,832 quintaux, ou 16,108,847 arrobes d'Espagne, nos possessions contribuèrent pour plus d'un neuvième, et dans celui du café, qui fut de 28,664,341 livres, pour un treizième. Nous dirons bientôt quelles sont les autres sources de production d'où la Grande-Bretagne s'assortit de ces denrées.

COMMERCE DE LA FRANCE.

Cette nation fournit à l'île de Cuba plusieurs objets qui lui laissent peu d'avantage pour l'échange. Tels sont les vins, la tapisserie, les toiles de fil, les soieries, la bijouterie et une foule d'autres articles de mode et d'ornements qui se prêtent à la contrebande. En 1830, les produits de manufactures formaient les deux tiers de l'importation française, et les liquides un peu plus que le quart; aujourd'hui, en supposant les valeurs égales à ce qu'elles étaient en 1839, les importations de la France se composent de 562,231 piastres fortes en produits de manufactures et en marchan-

dises diverses, 131,424 piastres en liquides et 21,009 en comestibles, formant un total de 714,664 piastres, c'est à dire 79 p. 0/0 du premier objet, 18 p. 0/0 du second et 3 du troisième. Il y a, par conséquent, une diminution dans l'entrée des vins, résultat de la consommation plus grande qui se fait de vins de Catalogne, depuis que les spéculateurs se sont décidés à envoyer à la Havane les qualités les plus douces, et que l'on s'est convaincu que c'était par suite d'une opinion erronée, quoique généralement reçue, que l'on regardait ces vins comme incapables de résister à la navigation sans s'aigrir.

Depuis que nous avons publié, en 1831, notre premier travail sur l'île de Cuba, les importations faites par des bâtiments français ont été en diminuant, et s'approchent rarement d'un million de piastres qu'elles dépassaient alors. La moyenne annuelle à cette époque, savoir, de 1826 à 1830, était de 1,249,221 piastres fortes; dans la seconde période quinquennale, elle baissa à 842,695 piastres, et dans la dernière à 765,774, ou fort près de la moitié de ce qu'elle était auparavant, équivalant seulement à 3 p. 0/0 des importations générales, et à 4 1/2 de celles que font les bâtiments étrangers. En parcourant les états du commerce de l'Angleterre et des États-Unis, on peut voir quels sont les articles importants que ces nations apportent aujourd'hui à l'île de Cuba, et qui étaient autrefois particuliers à la France. Si cette nation désire conserver ses relations commerciales avec l'étranger, elle ne doit pas se fier uniquement au caprice de la mode, du privilége de laquelle elle est assurée; mais elle doit, en outre, étudier le goût des pays consommateurs, afin que d'autres peuples ne parviennent pas à la déposséder en s'y accommodant mieux et plus promptement.

Les exportations faites par les bâtiments français, qui, dans la période quinquennale de 1826 à 1830, s'élevèrent à la somme de 925,239 piastres fortes, baissèrent de près de moitié dans la période suivante, mais commencèrent à se rétablir dans la dernière, donnant pour résultat moyen 871,669 piastres. Cette somme correspond à un peu plus de 4 p. 0/0 de l'exportation et de 5 p. 0/0 de la valeur des produits de l'île de Cuba exportés en général. Quant à la navigation française, on y remarque une diminution correspondant à la valeur des marchandises, quoiqu'elle ne soit pas aussi forte. Les 128 bâtiments entrés et sortis, année moyenne, pendant la première période de cinq ans, se réduisirent à 107 dans la dernière.

Les états du commerce que publie le gouvernement français nous fournissent quelques données qui ne sont pas sans intérêt pour notre but, bien qu'elles se rapportent conjointement aux deux Antilles espagnoles de Cuba et de Porto-Rico. Voici le résumé des années 1835 à 1841.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
1835	7,5 millions de francs.	9,4 millions de francs.
1836	10,0 » »	14,9 » »
1837	9,8 » »	13,4 » »
1838	11,5 » »	15,1 » »
1839	12,0 » »	16,3 » »
1840	16,9 » »	17,1 » »
1841	14,4 » »	15,6 » »

On voit donc que les exportations de la France pour ces îles augmentèrent depuis 1836 jusqu'en 1840, et baissèrent tout à coup en 1841. Les importations offrirent une augmentation plus considérable encore, ayant été de 41 p. 0/0 de 1839 à 1840; mais elles aussi baissèrent en 1841. Le tableau suivant fait connaître les quantités des principales denrées introduites en France, venant de ces îles, et l'état de la navigation avec elles.

ANNÉES.	SUCRE.	CAFÉ.	CIGARES.	BATIMENTS entrés.		BATIMENTS SORTIS.	
				Bâtiments.	Tonnage.	Bâtiments.	Tonnage.
	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Nombres.				
1837	6,534,507	5,657,912	20,252,408	93	17,079	55	12,621
1838	8,737,073	4,445,928	24,760,527	108	19,688	57	11,074
1839	4,820,030	4,926,942	28,813,060	123	18,969	82	15,730
1840	15,167,475	7,588,813	38,896,180	154	27,031	68	14,969
1841	15,391,928	4,896,138	37,154,954	128	22,984	43	8,059

Si l'on compare les quantités de sucre et de café des îles espagnoles, introduites en France en 1840, qui fut l'année du plus grand mouvement mercantile, avec celles que cette nation reçut durant la même année des autres pays, ses propres colonies exceptées, savoir : 17,355,299 kilogrammes de sucre et 26,037,609 de café, on trouve que la première correspond à 87 p. 0/0 de l'importation du sucre étranger, et la seconde à 29 p. 0/0 de celle du café aussi étranger. Dans cette année, les exportations françaises pour nos Antilles se composèrent de 1,325,439 francs de produits naturels et 15,771,191 francs d'objets manufacturés; ces derniers consistant en 136,188 kilogrammes ou 4,147,059 francs de tissus de coton, 47,323 kilogrammes ou 3,281,705 francs de tissus de lin et de chanvre, 25,886 kilogrammes ou 3,024,754 francs de tissus de soie, 19,738 kilogrammes ou 264,277 de tissus de laine, 189,476 kilogrammes ou 1,326,332 francs de parfumerie, 93,965 kilogrammes ou 314,841 de papiers et leur application, 656,601 litres ou 352,810 francs de vin, 186,062 francs de modes, 171,816 francs de verreries et cristaux, et 3,026,674 francs en articles divers. Sur la valeur totale de ces exportations, se montant, ainsi que nous venons de le dire, à 17,096,630 francs, 12,784,245 francs sont exclusivement d'origine française. Sur

les 3,380,000 piastres exportées des possessions espagnoles en France, cette nation consomme elle-même pour 1,495,545 piastres (7,477,725 francs); le reste, c'est à dire plus de la moitié de ce qu'elle avait reçu, fut réexporté.

Les états de la navigation marquent séparément celle qui s'est faite avec l'île de Cuba (1). Elle consista en 1840 en 115 bâtiments entrés en France, de cette provenance, et 51 sortis; parmi les premiers, il y en avait 61 français et 54 d'autres pays y compris l'Espagne; parmi les seconds, 27 français et 24 d'autres nations. Les 27 bâtiments français entrés dans les ports de Cuba en 1840 jaugeaient 6,102 tonneaux; les 24 espagnols et étrangers de la même provenance, 4,339, faisant ensemble 10,501 tonneaux. Les 61 navires sortis des ports de Cuba pour la France, dans la même année, jaugeaient 13,136 tonneaux, et les 57 espagnols et étrangers 6,187, total 19,323 tonneaux. Enfin les états publiés en France font connaître séparément le nombre des bâtiments français et étrangers entrés et sortis, selon les ports d'origine ou de destination dans l'île de Cuba; en voici le résultat:

Français sortis de la Havane.	22
» » de Santiago de Cuba.	22
» » de dix autres ports moins considérables.	17
Étrangers respectivement : 33 12 9	
Français sortis de France pour la Havane.	15
» » » Santiago de Cuba. .	10
» » » dix autres ports. . .	2

(1) En 1840 la balance générale de l'île de Cuba donna :

Bâtiments français entrés.........	59	sortis.........	51
que nous pouvons comparer avec..........	51	et............	61

que donnent les états français. La différence ne prouve rien contre l'exactitude de l'un ou de l'autre de ces documents, puisque les bâtiments sortis de Cuba, par exemple, à la fin de l'année, ne peuvent pas être comptés comme entrés en France, et non plus en France ceux qui ne sont entrés à Cuba qu'au commencement de l'année. Ce qui mérite d'être considéré, c'est l'importation dans l'île par 24 bâtiments sortis de France et l'exportation pour la France par 54 bâtiments non français. Ceci peut nous convaincre combien il est peu exact de prendre, pour mesure des affaires commerciales étrangères dans l'île de Cuba, les nombres déduits des valeurs exportées et importées sous le pavillon de chaque nation en particulier, et combien il est nécessaire d'exprimer dans les balances de l'île la provenance et la destination des cargaisons respectives.

Étrangers, de la même origine, expédiés pour les mêmes destinations respectivement :

18	4	2

D'après cela, les affaires d'importation et d'exportation françaises, faites à la Havane par l'intermédiaire de bâtiments français, seraient plus considérables que celles qui ont eu lieu par les navires espagnols ou d'autres nations, si l'on ne considérait que le nombre de ces navires ; mais ce résultat n'est point exact, parce que les bâtiments français, tant entrés que sortis, quoiqu'en moindre nombre que les autres, avaient un tonnage plus fort ; ce qui modifie la conséquence et tend à démontrer que, du moins, quant au volume, l'importance des affaires du commerce français, sous son propre pavillon, est plus considérable, tant à la Havane que dans tous les autres ports de l'île : c'est là l'avantage qui résulte de la comparaison de détails aussi circonstanciés que le sont ceux que nous extrayons des documents officiels français.

COMMERCE DES VILLES ANSÉATIQUES.

Pour apprécier l'importance des relations commerciales de l'île de Cuba avec les ports de Hambourg, de Brême et de Lubeck, nous nous trouvons encore plus embarrassé que pour celles des trois grandes nations que nous venons de présenter, puisque non-seulement la cause de l'erreur qui résulte de prendre les valeurs échangées par les bâtiments d'un pays, comme étant les valeurs effectives de leur commerce respectif, est plus grande, vu que nous manquons de données officielles pour connaître approximativement la différence des deux calculs, mais encore parce que ces ports étant d'immenses entrepôts de productions et de marchandises, il devient d'autant plus difficile de découvrir d'où ils viennent et pour quels pays ils sont destinés. Dans cette position, nous nous bornerons à quelques légères réflexions sur les quantités échangées par les bâtiments dont nous parlons.

En les comparant pendant les trois époques ou périodes quinquennales que nous parcourons, on remarque que les importations furent plus considérables pendant la première que pendant la troisième ; elles montèrent, pendant celle-là, à une valeur moyenne de 1,357,901 piastres, et elles ne se montent aujourd'hui

qu'à 439,809 piastres, équivalant à 2 p. 0/0 des importations générales ou à 2,6 p. 0/0 de celles que font toutes les nations étrangères réunies. Les exportations de l'Allemagne pour l'île de Cuba consistent en toiles de fil de différentes espèces, cordages, cristaux, etc. Lorsqu'on considère les progrès des Allemands pendant ces dernières années, dans la fabrication de ces divers objets, on doit en conclure que la consommation qui s'en fait dans l'île de Cuba a augmenté, et c'est en effet ce qui a eu lieu : par conséquent, le résultat que présentent les données de la navigation doit être inexact. Dans l'exportation, on remarque une partie de l'augmentation qu'elle a réellement éprouvée, parce que les bâtiments des États de la confédération tirent de l'île de Cuba plus de valeurs qu'ils n'y en portent. Les exportations de l'île de Cuba, qui n'avaient atteint, durant la période de 1826 à 1830, que la valeur moyenne d'un million et demi de piastres, s'élevèrent à 2,122,057 piastres en 1840. Le terme moyen de celles que les bâtiments allemands firent de l'île de Cuba, dans les dernières années, correspond à 8,2 p. 0/0 des exportations générales ou au dixième des étrangères. En considérant seulement la valeur des produits de l'île que ces navires importèrent, on voit qu'elle s'éleva à 11 p. 0/0 de l'exportation indigène; par conséquent, sous ce point de vue, le commerce de l'Allemagne avec l'île de Cuba paraît plus considérable que celui que fait la France, et il en est réellement ainsi, parce que cette dernière nation n'a été ni assez active, ni assez prévoyante pour empêcher à temps la substitution qui s'est faite, dans la consommation, de marchandises allemandes à beaucoup de françaises qui, auparavant, méritaient la préférence.

COMMERCE DE LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE.

Dans toutes les balances générales de l'île de Cuba, excepté dans celle de 1840, on trouve réunies dans une même colonne, sous la dénomination de *Pays-Bas*, les valeurs de l'importation et de l'exportation faites par ces deux nations, bien qu'elles soient séparées depuis la fin de 1830; c'est par cette raison que, nous aussi, nous les présenterons réunies dans nos tableaux n°s 7 et 8. Il en résulte une diminution dans les importations et un accroissement dans les exportations des dernières années, en comparaison

de celles que les bâtiments belges et hollandais avaient faites de 1830 à 1836, époque où les relations de commerce de ces pays, avec l'île de Cuba, se trouvèrent paralysées; mais aujourd'hui leurs navires exportent un vingtième des produits de l'île, et l'ensemble de leurs exportations correspond à 4,6 p. 0/0 des exportations générales et à 6 p. 0/0 des étrangères : les bâtiments hollandais y contribuent dans une proportion plus grande que les belges, puisque les valeurs exportées par eux se sont élevées, en 1840, à 474,371 piastres, et celles qu'ils ont importées à 207,310 piastres, tandis que les marchandises chargées par les seconds n'ont offert qu'une valeur de 239,193 piastres et de 61,761 piastres respectivement. Le nombre des bâtiments hollandais qui fréquentent les côtes de l'île de Cuba est aussi plus considérable que celui des belges; car les moyennes des entrées respectives, pendant la dernière période quinquennale, présentent les nombres 14 et 25 : en outre, les belges ne se rendent que dans les ports de la Havane et de Matanzas, tandis que les hollandais se font voir aussi dans les autres ports de l'île.

Les états de commerce que publie le gouvernement belge permettent d'en tirer quelques données qui nous mettent à même de mieux apprécier l'importance de ses relations avec les îles de Cuba et de Porto-Rico, qui se trouvent réunies dans les documents belges comme elles le sont dans les français.

COMMERCE DE LA BELGIQUE AVEC CUBA ET PORTO-RICO.

ANNÉES.	IMPORTATIONS PRINCIPALES.				VALEUR TOTALE des importations.	VALEUR TOTALE des exportations.
	SUCRE.	CAFÉ.	TABAC en feuilles.	CIGARES.		
	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogram.	Kilogram.	Francs.	Francs.
1836	5,037,702	146,626	24,504	4,382	3,939,242	663,389
1837	6,651,300	441,750	5,212	5,696	5,468,473	747,861
1838	10,155,922	38,789	17,665	8,831	7,479,521	818,210
1839	7,207,374	77,631	25,134	19,982	5,534,758	1,479,713
1840	15,294,515	325,843	4,376	18,836	11,515,280	2,370,564

BATIMENTS ENTRÉS.		BATIMENTS SORTIS.	
Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
32	6,379	11	1,823
27	7,142	8	1,593
34	9,532	10	2,290
27	6,940	12	2,252
59	14,458	29	6,412

Ce travail nous démontre ce que les balances de l'île de Cuba n'indiquent pas, surtout si l'on considère que les valeurs que nous avons données à l'occasion du commerce des Pays-Bas se rapportent à la Hollande; et, en effet, il nous fournit la preuve d'une augmentation considérable dans les exportations générales de l'île pour la Belgique, augmentation produite par celle du sucre et du café, et qui se fait mieux remarquer encore si l'on établit une

comparaison entre les résultats obtenus en 1839 et 1840. Les importations de la Belgique dans ces îles ont été même plus considérables encore, en proportion. Les données de la dernière année doivent se rapporter exclusivement à l'île de Cuba, puisque les balances de Porto-Rico, que nous avons sous les yeux, n'indiquent aucun commerce avec la nation qui nous occupe. En comparant ensuite les quantités de sucre et de café entrées dans les ports de la Belgique pendant ladite année, avec celles qu'elle a reçues de l'île de Cuba, nous voyons que cette île lui a fourni 65,3 p. 0/0 de sa consommation de la première de ces denrées et moins de 2 p. 0/0 de la seconde. En échange, nous recevons des briques et des tuiles, des huiles de différentes espèces et des toiles de fil et de chanvre, marchandises qui, en 1840, s'élevèrent à une somme de 1,963,000 francs. Les exportations de Cuba consistaient, pour la plus grande partie, en productions du pays, pour une valeur de 11,166,480 francs, et les importations en objets manufacturés pour 2,219,851 francs, et le reste jusqu'à la quantité indiquée sur le tableau en produits et matières préparées.

Quant à la navigation, les bâtiments belges et les navires étrangers à ce pays y contribuèrent; mais les seconds en plus grand nombre que les premiers pour ce qui regarde l'entrée, et le contraire pour la sortie, pendant toutes les années auxquelles le tableau ci-dessus se rapporte. En 1840, sur les 59 bâtiments entrés dans les ports de la Belgique venant de l'île de Cuba, il y en avait 43 d'étrangers, probablement espagnols pour la majeure partie, mais seulement 9 sur les 29 sortis. C'est peut-être à cause de la grande exportation faite, pour la Belgique, par les bâtiments espagnols, que les valeurs paraissent diminuées sur les balances, qui ne se rapportent qu'aux chargements belges. De cette manière, nous expliquerons en partie la raison pour laquelle ce document ne fait pas connaître le grand progrès, dans les exportations et les importations de l'île de Cuba, qui résulte des extraits que nous avons donnés des états faits en Europe.

Pour ce qui regarde le commerce avec la Hollande, quoique les balances de l'île fassent connaître le nombre de bâtiments de cette nation entrés dans l'île de Cuba et qui en sont sortis, il n'y a que celle de 1840 qui exprime la valeur de leurs cargaisons, laquelle s'élevait à 207,310 piastres pour l'entrée et 474,371 pour la sortie. Ils ont pris dans le seul port de la Havane 108,848 arrobes de sucre, 1,430 de café, et 16,793 livres de cigares et autres pro-

ductions s'élevant ensemble à 133,327 piastres fortes, somme moins considérable que l'année précédente ; ils y introduisirent 15,924 arrobes de fromage, 3,519 de beurre, quelques jambons, de l'huile, du genièvre, du sel et autres objets pour une valeur de 136,268 piastres, moindre aussi que l'année antérieure.

Pour rectifier les détails du commerce hollandais avec l'île de Cuba, inexactement exprimés par le montant des cargaisons de ses navires, nous n'avons trouvé quelques indications que dans les états du commerce des Pays-Bas et dans ceux des ports d'Amsterdam et de Rotterdam, qui se publient en Europe avec plus ou moins de régularité. Il en résulte qu'en 1839, il a été reçu à Amsterdam, venant de Cuba et de Porto-Rico, pour 9,129,100 fr. de sucre; et dans ces deux ports réunis, en 1840, pour 15,752,000 fr. ; mais, si ces sommes sont exactes, il n'en est pas de même de la destination définitive de cette denrée, qui devait être en partie pour d'autres pays, puisque, de même que les villes anséatiques, les ports que nous venons de citer sont d'immenses entrepôts de denrées coloniales.

COMMERCE DU NORD DE L'EUROPE.

Sous ce titre, nous examinerons succinctement la valeur des affaires commerciales qui se font par l'intermédiaire des bâtiments danois, suédois, prussiens, autrichiens et russes, parce qu'il nous serait impossible de déduire des balances la valeur correspondante au commerce réel que chacun de ces pays, en particulier, fait avec l'île de Cuba. A la vérité, cet article pourrait être réuni à celui du commerce de l'Allemagne, à cause de la grande ressemblance des chargements, des provenances, et de la destination pour les divers pays que nous venons d'énumérer. Du résumé que nous avons fait, il résulte une augmentation dans les importations faites par tous ces bâtiments, généralement parlant, et une diminution dans les exportations. Indépendamment de cela, les Russes continuent à tirer pour une valeur d'environ 1,000,000 de piastres, presque toute en productions de l'île de Cuba, équivalant à un vingtième de l'exportation générale de ces productions; et, quoique la valeur des exportations par les autres nations paraisse diminuer, il n'en est pas de même du nombre de leurs bâtiments, puisque, dans la seule année 1840, il en est entré 25 sous leurs pavillons res-

pectifs. Dans les chargements des danois, en 1839, dont la valeur ne fut que de 107,339 piastres, l'or et l'argent entrèrent pour 101,590, de sorte que ces bâtiments sont venus tout simplement acheter pour de l'argent des productions de l'île de Cuba. Ce qui est positif, c'est que les achats de sucre faits par la Russie ont considérablement diminué durant ces dernières années, ainsi que l'entrée de ses bâtiments, dont le nombre a été réduit à un seul dans chacune des années de 1837 à 1840.

COMMERCE DE L'ITALIE, DU PORTUGAL ET DU BRÉSIL.

Les navires de Sardaigne, de Toscane, de Sicile, de Naples, etc., introduisent les productions de l'Italie, principalement les marbres et les comestibles, mais pour une valeur bien diminuée aujourd'hui, puisque, dans l'année 1840, elle dépassa à peine 20,000 piastres; ils exportent pour 100,000 piastres de productions de l'île. Le nombre de bâtiments italiens correspond à cette diminution, puisqu'il se réduit à 9 à peu près tous les ans.

Quant au commerce que font les bâtiments portugais, il paraît être de quelque importance, vu le nombre de ceux qui y sont employés, et qui a été de 42 pour les entrées et d'autant pour les sorties, moyenne annuelle des cinq dernières années. Leurs exportations s'élèvent à une valeur d'environ 300,000 piastres fortes, tandis que les importations ne paraissent pas dépasser 13,000. Quelques années ont présenté des variations : en 1839, par exemple, tandis que la valeur des cargaisons exportées par les bâtiments portugais offrait une somme de 312,402 piastres, celle des marchandises importées ne s'éleva qu'à la somme de 654 piastres. Ces différences seraient difficiles à expliquer si l'on ne savait pas que le commerce clandestin fait avec la côte d'Afrique doit apparaître comme un déficit dans les articles d'importation, comparés à ceux de l'exportation, pour quelques-uns des pavillons qui trafiquent avec l'île. Sans avoir recours à aucun autre genre de preuves indirectes, il suffit d'examiner les résultats de l'exportation faite par le seul port de la Havane pour ceux du Portugal, tels qu'ils sont portés dans les balances du commerce de cette place ; or, dans les cinq années de 1836 à 1840, en retour de morue, de viande salée et d'autres comestibles que le Brésil envoyait à l'île de Cuba, nous en voyons sortir, pour des ports portugais, 560,392 p. fortes en or et argent monnayés, 57,568 fusils, 1,206,792 livres

de poudre; et, en outre, des couteaux, des cuillers, et autres objets exclusivement destinés au commerce de l'Afrique et qui ne pouvaient pas figurer sous ce titre dans les documents officiels.

COMMERCE DE L'AMÉRIQUE ESPAGNOLE.

Il nous reste à parler des relations établies entre l'île de Cuba et les nouveaux États du continent américain, relations commencées en 1833 et qui, depuis lors, n'ont cessé d'augmenter. Dans l'origine, les bâtiments qui faisaient ce commerce étaient étrangers; plus tard, ceux de l'Espagne y prirent part, et à la fin ceux de ces républiques elles-mêmes, admis dans les ports de l'île par suite des traités.

Ces pays exportent des valeurs considérables en viandes salées, grains, indigo, cuirs, cordages, bois de teinture, morues, or et argent monnayés. Dans le seul port de la Havane il est entré, dans les cinq dernières années, sous pavillon étranger, pour une valeur de 2,272,812 piastres fortes de ces deux métaux monnayés. En échange, les républiques prennent quelques productions de l'île; mais en plus grande quantité les marchandises étrangères que le commerce trouve dans l'entrepôt de la Havane. Les importations par divers pavillons étrangers ont dépassé un million de piastres pendant ces dernières années, tandis que les exportations furent peu considérables. Une partie de la différence aura été couverte par les bâtiments espagnols dont la destination ne paraît pas dans les balances; quant à ceux des républiques de l'Amérique espagnole, nous voyons, que depuis l'an 1837 qu'ils commencent à paraître sur les états, il en entre et en sort une dizaine de bâtiments par an, presque tous par le port de la Havane, principal centre du commerce avec ce pays.

DU COMMERCE COLONIAL EN GÉNÉRAL, ET DE L'EXPORTATION DU SUCRE, DU CAFÉ ET DU TABAC EN PARTICULIER.

Nous allons faire maintenant une digression pour rassembler quelques détails sur les deux principaux produits de la culture coloniale en général; et, afin de mieux apprécier ensuite l'importance relative de cette culture dans l'île de Cuba, nous nous ser-

virons, pour faire ce calcul, de beaucoup d'éléments disséminés en divers ouvrages et que nous sommes parvenu à comparer ensemble.

La Grande-Bretagne se présente en première ligne, tant pour le nombre de ses vastes possessions que pour l'étendue du commerce qu'elle fait avec elles. Ses affaires commerciales avec ses colonies des Indes occidentales ou Antilles présentent, dans les exportations, un accroissement considérable depuis l'an 1831, qu'elles étaient de 2,581,949 liv. st., jusqu'en 1840 qu'elles s'élevèrent à 3,574,970 liv. st. Mais cet espace de temps doit être divisé en trois périodes, c'est à dire celles de l'esclavage, de l'apprentissage des nègres et de leur liberté. En comparant ces trois périodes, on verra que les valeurs moyennes présentent une augmentation très considérable durant la dernière. Les articles sur lesquels cette augmentation a été la plus sensible sont les manufactures de coton, où elle s'est élevée à 21,975,459 yards en 1831, à 58,327,100 en 1840; la faïence, de 1,331,779 pièces à 2,829,641 respectivement; les cristaux, de 23,544 quintaux à 49,506; le savon et la chandelle, de 4,399,968 livres à 9,360,757; etc.

En échange de cette exportation, les importations de sucre éprouvèrent une baisse considérable, c'est à dire que, de quatre millions de quintaux (1) qu'elles avaient été en 1831, elles se réduisirent, en 1840, à 2,202,833 liv. st., et, en 1841, à 2,115,647 (2). Celles du café baissèrent de 27,602,541 livres en 1830, à 12,797,201 en 1840, et à 9,709,551 en 1841; celle de la mélasse de 500 à 600,000 quintaux en 1830, à 424,141 en 1840, et le rhum, de 7,844,157 gallons à 3,780,979. En 1842, au moment où nous écrivons, il paraît que la production du sucre tend à augmenter dans les Indes occidentales anglaises.

Le commerce de la Grande-Bretagne avec ses colonies occupa, en 1840, pour l'entrée, 697 bâtiments anglais, jaugeant 181,731 tonneaux, et pour la sortie, 855 bâtiments anglais et un étranger, jaugeant 222,817 tonneaux. Depuis 1838 à 1840, l'importation a diminué de 53,764 tonneaux.

En attendant, si les importations des Antilles dans la Grande-

(1) Quintal anglais de 112 livres d'Angleterre ou 50,70 kilogrammes et gallons de 4,54 litres.

(2) D'autres exportations que nous n'avons pas pu relever donnent pour cette année 1,118,450 quintaux métriques de sucre.

Bretagne ont diminué, celle du sucre, du café de l'Inde, du Brésil, de Cuba et de Porto-Rico a augmenté dans la période de dix années dont nous parlons. Quant à la première de ces denrées, l'Angleterre en a reçu, en 1840, 1,109,907 quintaux des provenances mentionnées, tandis qu'en 1831 elle n'en recevait que 675,943 quintaux, et l'importation du café, qui, en 1831, ne fut que de 22,977,026 livres de provenances autres que les Antilles anglaises, s'éleva, en 1840, à 57,443,727. Dans cette augmentation, le café du Brésil entra pour 8,608,616 livres, Cuba et Porto-Rico pour 2,013,571, les Indes orientales, y compris l'île de Ceylan, pour 16,885,698, tandis qu'en 1831 elles n'exportaient que 7,457,390 livres. Le cap de Bonne-Espérance, qui, en 1831, ne fournit que 258 livres, et quelques milliers de livres les années suivantes jusqu'en 1837, en embarqua 27,882,978 livres en 1840. Pour ce qui regarde le sucre, l'augmentation indiquée provient du territoire de la compagnie des Indes orientales, y compris Ceylan, pour 498,730 quintaux, du Brésil pour 215,962, de Cuba et Porto-Rico pour 395,215, etc. Les progrès que la production du sucre a faits dans l'Inde sont réellement considérables. Dans la seule année 1834, ces possessions exportèrent 101,997 quintaux, et un peu davantage les deux années suivantes; mais, depuis 1837, la culture ayant pris une grande extension, l'exportation s'éleva, cette année-là, à 302,925 quintaux, à 474,100 en 1838, et à 587,142 en 1839. Depuis la même année 1837, Calcutta augmenta ses exportations dans la proportion des nombres suivants :

610,679	maundes (de 82 livres d'Angleterre)	en 1838,
719,056	»	en 1839,
787,495	»	» 1840,
1,912,125	»	» 1841 (1).

Ce qui fait une augmentation d'un million de quintaux ou 226 p. 0/0 en quatre ans. La totalité des exportations de ce même port, depuis le 1er mai 1840 jusqu'au 30 avril 1842, s'est élevée à plus de 40 millions de piastres, et celle des importations à plus de 28 millions. Il a été expédié pour l'Angleterre une valeur de 17 millions de roupies en sucre et en rhum seulement, c'est à dire

(1) *Hunt's merchant's magazine*, mai 1842, New-York.

pour plus de 8 millions de piastres. Les exportations en rhum de l'Inde, qui, en 1838, avaient été de 169,804 gallons, s'élevèrent, en 1839, à 201,382 gallons, à 491,693 en 1840, et à 1,205,150 en 1841 (1). Nous avons déjà fait connaître l'accroissement qu'ont pris aussi les exportations de l'île de Cuba pour l'Angleterre, et le Brésil a doublé les siennes.

Divers documents que nous avons sous les yeux et qui ont été publiés dans le *Bulletin* du ministère du commerce de France présentent la série suivante des importations de sucre dans la Grande-Bretagne pendant les années suivantes.

	1839.	1840.	1841.
	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.
Des Indes occidentales.....	143,399,216	111,859,860	107,433,926
De l'île Maurice...........	31,107,117	27,675,557	35,375,789
Des Indes orientales........	26,351,012	24,518,412	57,851,064
Des pays étrangers........	36,702,616	40,886,380	39,743,221
IMPORTATION TOTALE...	237,559,961	204,940,209	240,404,000
DONT IL PASSE DANS LA CONSOMMATION.	194,263,917	182,545,670	206,470,007

Quant au café, il paraît que l'importation générale pendant les deux dernières années a procédé respectivement ainsi qu'il suit :

(1) *Hunt's merchant's magazine*, mai 1842, New-York.

	1840.	1841.
	Livres.	Livres.
Des possessions anglaises en Amérique et en Afrique........................	12,726,898	9,709,551
De Maurice et des Indes orientales anglaises.	8,260,971	6,841,101
Des Indes orientales étrangères..........	36,529,457	19,342,408
Des autres pays..........................	12,733,440	5,619,495
Totaux...............	70,250,766	41,512,555
DONT IL A PASSÉ DANS LA CONSOMMATION...	28,708,033	28,420,980

Par conséquent, si l'importation du sucre des Antilles anglaises a éprouvé, de 1840 à 1841, une diminution de 4,425,934 kilogrammes, en revanche celle des Indes orientales a offert une augmentation de 33,332,652 kilogrammes, et celle de l'île Maurice une augmentation de 7,700,232 kilogrammes, ce qui en a occasionné une de 35,663,791 kilogrammes dans l'importation générale, quantité plus que suffisante pour faire face à l'augmentation de la consommation, qui s'éleva de 182,545,670 kilogrammes à 206,470,007, c'est à dire qu'elle fut de 23,924,337 kilogrammes dans l'espace d'une année, et sur cette quantité il y en eut 23,434,000 kilogrammmes de sucre anglais, c'est à dire la presque totalité de l'augmentation qu'avait éprouvée la consommation. Il ne sera pas sans intérêt d'indiquer ici les prix que rapportèrent au marché de Londres les divers sucres vendus en 1841, savoir :

38 shillings	8 deniers	le quintal	de	sucre	des Antilles anglaises,
24 »	0	»	»	»	du Brésil,
30 »	0	»	»	»	de la Havane,
73 »	0	»	»	»	du Bengale,
14 à 19	0	»	»	»	d'autres qualités de la même origine,
40 à 71	0	»	»	»	de Maurice,

Quant au café, l'importation fut moins considérable, en 1841 qu'en 1840, de 28,738,211 livres; mais, d'après le montant de la consommation, il paraît que celle des possessions anglaises fut plus forte de 3,092,854 livres et celle de l'étranger moindre de 3,377,811 livres.

L'importation du tabac en feuilles dans la Grande-Bretagne fut plus considérable dans l'année 1836 que dans les suivantes. En général, la série des importations, depuis cette année-là, fut de 27, 30 et 35 millions de livres, et, en 1840, de 36,680,887 livres. Sur cette quantité 34,628,886 livres provenaient des États-Unis et 406,546 des Antilles espagnoles; la consommation en absorbe 22,682,857 livres, le reste demeurant pour l'exportation. Quant aux cigares, la consommation en fut, cette année, de 193,784 livres, et l'importation générale de 1,406,054 livres, dont 1,163,837 provenaient des Etats-Unis, et 153,041 de Cuba et de Porto-Rico. Ainsi l'importation de même que la consommation de cet article dans la Grande-Bretagne ont été toujours en augmentant, dans les dix années que nous examinons, depuis 220,106 livres en 1831, jusqu'à 1 million et demi en 1840 la première, et depuis 114,900 jusqu'à 193,784 livres la seconde.

Parmi les colonies françaises en Amérique et en Afrique, quatre seulement produisent du sucre, savoir : la Guadeloupe, la Martinique, Cayenne et Bourbon. Les valeurs expédiées de ces possessions à la métropole furent respectivement comme suit :

	GUADELOUPE.	MARTINIQUE.	CAYENNE.	BOURBON.	TOTAL.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
En 1840...	20,332,506	15,390,374	3,645,336	10,100,917	49,469,133
En 1841...	20,445,380	16,664,123	3,438,244	22,045,411	62,593,158
ET LES VALEURS QUE CES COLONIES REÇURENT RESPECTIVEMENT DE FRANCE S'ÉLEVÈRENT A					
En 1840...	16,806,836	20,954,921	2,643,212	16,485,470	56,890,439
En 1841...	17,377,412	18,315,191	2,437,085	15,978,718	54,108,406

Les exportations des colonies se sont composées en majeure partie de sucre et de café dans les proportions suivantes :

	GUADELOUPE.	MARTINIQUE.	CAYENNE.	BOURBON.	TOTAL.
	SUCRE.				
	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.
En 1840...	31,209,715	22,405,796	2,144,445	19,783,740	75,543,696
En 1841...	31,438,623	24,446,990	1,462,720	28,471,014	85,819,347
	CAFÉ.				
En 1840...	598,447	422,371	160,959	938,573	2,120,350
En 1841...	487,197	268,423	11,128	598,518	1,365,266

En ajoutant aux totaux des quatre colonies dont nous venons de parler 6,001 et 20,016 kilogrammes qu'exporta aussi celle du Sénégal pendant les années 1840 et 1841, nous aurons, pour le total de l'exportation du sucre et du café des colonies françaises, les quantités désignées ci-après :

	1840.	1841.
Sucre.	75,543,696	85,819,347 kilog.
Café..	2,126,351	1,385,282

La France reçut, en outre, dans chacune des deux années dont nous parlons, du sucre blanc, des moscouades et du sucre brut des endroits que nous indiquons dans le tableau suivant :

	1840.	1841.
Des îles de Cuba et de Porto-Rico.	15,167,475 kilog.	15,391,928 kilog.
Du Brésil....................	597,326 »	3,502,407 »
D'autres pays................	1,590,498 »	2,617,481 »
Total........	17,355,299 kilog.	21,511,816 »

Ces quantités, réunies aux importations des colonies françaises, donnent un total général de 92,898,995 kilogrammes pour 1840 et de 107,331,163 pour 1841, et sur ces quantités 85,111,446 kilogrammes ont passé à la consommation dans la première année et 86,556,771 dans la seconde. La France consomme, en outre, 40 millions de sucre de betterave, ce qui élève la consommation générale à 125 ou 126 millions de kilogrammes par an (1).

Par rapport au café, outre les quantités provenant de ses colonies et que nous avons indiquées, la France a reçu celles qui suivent :

	1840.	1841.
De Cuba et de Porto-Rico.....	7,583,813 kilog.	4,896,138 kilog.
D'Haïti......................	5,961,488 »	3,863,867 »
Du Brésil..................	3,747,621 »	4,230,340 »
Des États-Unis.............	1,455,931 »	574,757 »
Des Pays-Bas...............	1,877,081 »	891,527 »
De la confédération allemande.	966,481 »	1,048,697 »
De Venezuela...............	1,088,435 »	1,846,128 »
D'autres endroits...........	3,371,759 »	2,014,708 »
Total.............	26,057,609 kilog.	19,366,162 kilog.

(1) Dans quelques documents officiels on évalue la consommation annuelle à 120 millions de kilogrammes.

Ce qui, avec les quantités provenant des colonies françaises et que nous avons mentionnées ci-dessus, formait un total de 28,183,960 kilogrammes en 1840 et de 20,751,444 en 1841, dont 14,372,444 kilogrammes ont passé dans la consommation la première année et 12,954,116 la seconde.

Les colonies françaises ne produisant point de tabac, la France reçut, en 1841, 15,036,096 kilogrammes en feuilles, pour la plus grande partie des Etats-Unis, de l'Autriche et des Pays-Bas, et seulement 835 kilogrammes des îles de Cuba et de Porto-Rico ; 46,120,989 cigares presque tous sortis des possessions espagnoles, savoir : 37,154,954 de Cuba et de Porto-Rico et 6,598,790 des Philippines, plus 210,215 kilogrammes de tabac d'autres qualités; sur le tabac en feuilles la consommation employa 12,904,405 kilogrammes et sur les cigares 49,631,677 pièces, desquelles 44,268,397 étaient de celles que l'on appelle cigares de la Havane.

Les États-Unis, qui produisent 155,100,809 liv. ou 70,260,666 k. de sucre, n'exportent aucune partie de leur récolte ; ils reçurent, au contraire, en 1840, de l'île de Cuba, 48,126,706 livres de moscouades et 12,967,463 de sucre blanc, et d'autres pays, jusqu'à un total de 107,955,033 livres des premières et 12,984,552 du second. En 1841, sur un total de 165,963,083 livres de sucre brut et 18,233,579 de blanc, l'île de Cuba leur fournit 90,384,397 du premier et 18,215,291 ou presque la totalité du second. Porto-Rico, le Brésil et les colonies anglaises et danoises lui envoyèrent le reste ; cette même année, ils exportèrent 2,055,567 livres de sucre brut et de moscouades, et 9,755,666 de sucre blanc, presque tout pour la Russie. L'Amérique septentrionale est donc un entrepôt pour le sucre de l'île de Cuba, et c'est là que se fournit l'empire russe qui, autrefois, le venait chercher directement.

En réunissant la production à l'importation et en en déduisant l'exportation, on trouve, pour la consommation du sucre aux États-Unis, 149,351,266 kilogrammes.

L'importation du café s'est élevée à 94,996,095 livres en 1840 et à 114,984,783 en 1841. Dans ces quantités l'île de Cuba entre pour 25,331,888 et 17,198,573 livres. Le Brésil, Venezuela et la Hollande fournirent presque tout le reste. L'exportation de la dernière année fut de 5,784,536 livres pour un grand nombre de pays du monde, et une quantité considérable pour la Turquie et le Levant. En déduisant l'exportation de l'importation, il reste

pour la consommation 86,297,761 livres en 1840, et 109,200,247 en 1841.

Quant au tabac, l'importation fut, en 1840, de 7,389,900 cigares et, en 1841, de 9,889,800, dont 6,469,900 dans la première année et 8,714,800 dans la seconde provenaient de l'île de Cuba; le reste venait d'Allemagne, de Turquie, etc. Les exportations de l'an 1841 consistèrent en 7,474,000 cigares d'origine étrangère et 147,828 hogsheads ou boucauts de feuilles, qui, à raison de 1,200 livres anglaises par boucaut, font 177,393,600 livres et 7,503,644 livres de cigares, les unes et les autres de production indigène. De ces quantités, la première évaluée à 12,576,703 piastres fortes et la seconde à 873,877 forment une valeur totale de 13,450,580 piastres de tabac indigène exportées, en 1841, des États-Unis. Une partie fut envoyée à l'île de Cuba, savoir : 740,400 livres de feuilles et 3,438 de cigares.

La production de cette feuille s'élève, dans la république, à 219,163,319 livres, et la consommation a été calculée à 90 millions de livres par an (1).

Le Brésil est encore une grande source de denrées coloniales pour les marchés du monde; mais nous manquons de documents suffisamment exacts pour pouvoir apprécier les quantités qu'il exporte annuellement. Nous tâcherons néanmoins de rassembler quelques faits en examinant le montant des importations faites chez diverses nations.

La Grande-Bretagne a reçu en sucre du Brésil en 1840. . . .	215,962 quint.	
ou.		10,949,273 kil.
La Belgique.		918,307 »
Les Pays-Bas.		10,500,000 »
La France en 1841.		3,502,407 »
Les États-Unis en 1841. . . .		4,113,478 »

Ce qui nous donne un total de 40 millions de kilogrammes environ, lesquels, à la valeur moyenne de 50 francs les 100 kilogrammes, font 20 millions de France. D'un autre côté, nous trouvons dans divers documents détachés, publiés dans le *Bulletin* du ministère du commerce, à Paris et dans le *Merchant's magazine*

(1) *Hunt's merchant's magazine*, 1842.

de New-York, que l'exportation du sucre de Rio-Janeiro fut évaluée à 6,800,000 francs en 1839 et à 6,100,000 francs en 1840, et celle de Fernambouc à 8,177,000 et 10,360,000 francs respectivement, c'est à dire 16,460,000 francs pour la dernière année, valeur que nous supposons représenter la quantité de 33 millions de kilogrammes exportés par les deux ports. L'exportation du sucre de Rio-Janeiro a varié de 17,598 caisses qu'elle était en 1837, à 10,465 en 1841.

Quant au café, l'exportation de ce port a augmenté de 3,148,670 arrobes ou 36,209,820 kilogrammes, auxquels elle s'élevait en 1837, à 5,319,005 arrobes ou 65,768,546 kilogrammes en 1840 et à 5,069,575 arrobes en 1841. En 1820 l'exportation n'avait été que de 487,645 arrobes ou 5,607,906 kilogrammes.

En 1840 l'Angleterre reçut du Brésil 8,608,616 livres ou.	3,897,703 kil.
La Belgique.	3,131,928
Les Pays-Bas..	2,347,000
En 1841 les États-Unis.	26,987,802
La France.	4,230,340

Ce qui forme un total de 40,594,773 kilogrammes. En même temps, l'exportation du café de Rio-Janeiro ayant été évaluée à 73,200,000 francs, cette somme correspond à 86,000,000 de kilogrammes pour 1840. Tels sont les nombres que nous trouvons pour exprimer une partie des exportations du Brésil, en sucre et en café, durant ladite année, tandis qu'en 1839 elles étaient de 121,680,000 kilogrammes de la première de ces denrées et de 60,655,600 de la seconde. Comme il est probable que cette exportation a augmenté l'année suivante, nous croyons qu'elle n'a pas été au dessous de 130 millions pour le sucre et de 80 millions pour le café.

Les îles Philippines ont exporté 244,800 quintaux de sucre en 1839, et 379,899 en 1840; et respectivement, 5,900 et 7,615 de café, 42,000,000, puis 35,379,000 cigares et 28,700 quintaux de tabac en feuilles en 1839. Les exportations du sucre et du café pour 1840, réduites en kilogrammes, nous donnent 19,260,880 du premier et 386,180 du second, pour l'exportation des îles Philippines.

Les îles de Java et de Madura ont augmenté leurs productions

depuis l'an 1835, jusqu'aujourd'hui, dans la proportion des exportations suivantes.

	SUCRE.		CAFÉ.	
	POUR LA HOLLANDE.	POUR L'ÉTRANGER.	POUR LA HOLLANDE.	POUR L'ÉTRANGER.
	Peculs.	Peculs.	Peculs.	Peculs.
1835	370,486	61,777	437,562	29,308
1836	446,534	62,979	450,796	47,281
1837	608,984	67,101	629,225	54,722
1838	587,251	147,728	537,176	52,423
1839	744.955	192,869	678,279	158,235

Le pecul correspondant à 62 1/2 kilogrammmes, il s'ensuit que l'exportation de 1839 s'est élevée à la quantité de 59,614,080 kilogrammes de sucre et 52,282,125 de café. M. Mac-Queen avait évalué celle du sucre à 892,475 quintaux anglais ou 45,248,483 kilogrammes et celle du café à 36,319,030 kilogrammes dans le cours de la même année.

Les importations des Indes orientales néerlandaises dans les Pays-Bas se sont élevées, en 1839, à une valeur de 113,957,700 francs, et les exportations à 23,631,800, et respectivement celles des colonies des Indes occidentales à 10,963,000 et 5,533,400 francs. Les importations générales du sucre furent évaluées à 65,333,000 fr., celles du café à 50,211,000 francs et celles du tabac à 16,788,000 francs. Les provenances du sucre se distribuaient de la manière suivante.

Des colonies néerlandaises orientales pour une valeur de.	38,640,300 francs.
Des colonies occidentales.	7,720,000
De Cuba et de Porto-Rico.	9,129,100
Du Brésil.	4,627,400
De France	2,336,300

Des États-Unis.	1,449,000 francs.

Celles du café.

Des Indes orientales néerlandaises. . . .	46,398,800
Des » occidentales	940,800
D'Angleterre.	1,264,000
Du Brésil.	599,000
D'Haïti.	567,000

Celles du tabac.

Des colonies néerlandaises orientales. . .	657,400
Des États-Unis.	9,717,700
Des villes anséatiques.	2,798
D'Allemagne et de Rhin.	996,000
De Belgique	896,000

L'importation générale dans les ports d'Amsterdam et de Rotterdam, en sucre, café et tabac, tant des possessions néerlandaises que de l'étranger, fut respectivement en 1840 de 58,907,550, 53,470,950 et 3,021,900 kilog., et en 1841, de chacune de ces denrées de 77,004,500, 57,222,490 et 2,553,700; c'est à dire que cette dernière année a offert sur la précédente une augmentation de 18,096,950 kilogrammes de sucre et 3,751,540 de café, et une diminution de 468,200 kilogrammes de tabac. Le sucre introduit dans les Pays-Bas en 1840 fut évalué à la somme de 58,734,000 francs, le café à celle de 67,402,000, et le tabac à 21,037,000. La valeur totale du commerce avec leurs colonies orientales fut de 115,639,000 francs pour l'importation et de 23,758,000 francs pour l'exportation, et avec leurs colonies occidentales, de 12,221,000 et 4,032,000 francs respectivement.

Enfin les ventes de sucre et de café faites par la compagnie de commerce des Pays-Bas (*Handel Maatschappy*), à Amsterdam et à Rotterdam pendant le premier semestre de 1842, consistèrent en 33,309,905 kilogrammes de sucre de Java, 22,251,310 kilogrammes de café de la même provenance et 1,656,240 kilog. de café de Sumatra, faisant en tout 23,907,550 kilogrammes de café.

Haïti est encore un autre lieu de production, mais nous ne connaissons pas d'une manière officielle les exportations de ses produits des deux dernières années. En 1839 elles s'élevèrent à une valeur de 3,819,500 francs et les importations à 4,090,500 fr.

Sur les premières, le café entrait pour 2,805,000 francs et le tabac pour 590,000. Nous pouvons extraire les nombres suivants des états du commerce de divers pays qui expriment les importations de café de cette provenance :

L'Angleterre, année moyenne, de 1831 à 1840.	781,679 kilog.
La France, 1841	3,863,864
Les États-Unis, id.	5,648,149
La Belgique, 1840.	325,843

Ce qui fait, pour ces quatre pays seulement, un total de 10,635,538 kilogrammes. Les notes que nous possédons sur les importations d'Haïti, dans les Pays-Bas, les villes anséatiques, etc., présentent le café de cette provenance joint à celui de Porto-Rico, de l'île de Cuba, de Curaçao, etc., ce qui nous fait juger assez exacte la donnée de 43,007,522 livres ou 19,482,000 kilogrammes que M. Mac-Queen a indiquée comme exportation moyenne de ce produit pour les années 1835 et 1836.

Le continent de l'Amérique espagnole augmente d'année en année ses exportations de café. En 1839, celles de Venezuela et des autres parties de la Colombie furent évaluées à 11,544,024 livres d'Angleterre, et celle de la république centrale à 897,540 livres, faisant en tout 5,636,028 kilogrammes. Le Venezuela seul, qui, avant 1820, ne produisait pas au-delà de 60,000 quintaux de café, exporta dans les douze mois commençant au 1er juillet 1840 et finissant au 30 juin 1841, 259,992 quintaux ou 13,181,594 kilogrammes évalués à 2,446,962 francs.

Pour compléter le tableau de la production du sucre, du café et du tabac, que nous essayons de tracer ici, il nous reste à réunir celle des possessions espagnoles dans les Antilles. Nous avons déjà fait connaître (et le tableau n° 10 en offre le montant) quelle fut l'exportation de ces produits en 1840, et dans le chapitre de l'agriculture nous en avons calculé la production.

Nous ajouterons maintenant que les exportations de 1841 furent de

3,318,228 quintaux de sucre.		
30,875,150 livres de café.		
5,757,577	»	de tabac en feuilles.
1,021,021	»	de cigares.

Porto-Rico exporta, en 1840, 817,937 quintaux de sucre et 12,450,114 livres de café.

Quant au tabac, les exportations s'en élevèrent à 4,227,488 livres par cette issue.

En réunissant toutes ces données, nous sommes parvenu à former le tableau suivant des exportations de sucre et de café des principaux lieux de production ; quoiqu'il ne soit pas du tout exact, il approche néanmoins de la vérité.

	SUCRE.	CAFÉ.
	Kilogrammes.	Kilogrammes.
Possessions anglaises (importations en 1841)	200,700,000	16,600,000
Colonies françaises (exportation de 1841)..	86,000,000	1,400,000
Brésil (dates diverses)..................	130,000,000	80,000,000
Java et Madura (exportation de 1839).....	60,000,000	52,300,000
Haïti (dates diverses).................	»	20,000,000
Continent de l'Amérique espagnole (1840 à 1841)	»	14,000,000
Moka (calcul approximatif).............	»	3,000,000
Surinam..............................	»	1,000,000
Ile de Cuba (exportation de 1841)........	152,600,000	13,200,000
Ile de Porto-Rico (idem de 1840)........	37,600,000	5,800,000
Les Philippines (idem de 1839)..........	19,300,000	400,000
TOTAL DE L'EXPORTATION.......	686,200,000	207,700,000
A quoi nous pouvons ajouter :		
Productions des États-Unis..............	70,000,000	»
Idem des autres pays producteurs..	200,000,000	45,000,000
Idem de sucre de better^e de France.	40,000,000	»
Idem idem en Allemagne, en Belgique, etc.	15,000,000	»
TOTAL AU PLUS BAS DE LA PRODUCTION..	1,011,200,000	252,700,000

Nous pouvons former encore le tableau suivant des importations des deux mêmes denrées coloniales dans les principaux marchés de l'Europe et de l'Amérique, savoir :

	SUCRE.	CAFÉ.
	Kilogrammes.	Kilogrammes.
La Grande-Bretagne (1841).............	204,404,000	41,512,555
Les colonies de l'Amérique septentrionale et la Nouvelle-Galles du sud, selon Mac-Queen.	6,901,335	»
La France (1841)......................	107,331,163	20,751,444
Les États-Unis (idem)..................	83,441,077	52,088,107
L'Italie, la Belgique et l'Allemagne, selon Mac-Queen..........................	87,961,500	»
La Belgique seule (1840)...............	23,402,807	19,148,398
Les Pays-Bas (1841)....................	77,004,500	57,222,490
Les villes anséatiques (1839)............	8,087,500	5,300,800
La Russie, la Prusse et l'Autriche, selon Mac-Queen..........................	127,865,400	»
L'Espagne et le Portugal, idem..........	12,479 977	»
Total..................	774,879,259	196,023,794

Nous terminerons en réunissant les données que nous avons déjà fait connaître au sujet de la consommation du sucre et du café par les diverses nations.

	SUCRE.	CAFÉ.
	Kilogrammes.	Kilogrammes.
La Grande-Bretagne....................	207,000,000	13,000,000
La France.............................	126,000,000	13,000,000
Les États-Unis........................	150,000,000	56,000,000
Total.................	483,000,000	82,000,000

Pour ce qui regarde le tabac, nous nous contenterons d'ajouter aux détails ci-dessus, concernant l'exportation et l'introduction

dans des pays divers, l'extrait suivant qu'a publié depuis peu le *Merchant's magazine* de New-York.

Production du tabac en Europe.

La Russie.	21,000,000 livres d'Angleterre.
Le Danemark.	225,000
La Hollande.	5,800,000
La Belgique.	1,140,000
La France.	26,000,000
L'Allemagne sans compter l'Autriche. . . .	40,000,000
L'Autriche et ses possessions.	35,000,000
L'île de Sardaigne. . .	378,000
Les États romains. . .	1,215,000
Naples	1,125,000
La Suisse.	297,000
La Valachie.	1,350,000
La Pologne.	3,150,000

Productions américaines.

L'île de Cuba.	10,764,000
Porto-Rico	3,700,000
L'Amérique méridionale	3,000,000
Les États-Unis.	219,164,000
Total général. . . .	337,308,000 livres d'Angleterre

Qui équivalent à 146,000,000 kilogrammes ou 12,000,000 arrobes d'Espagne.

La consommation de cette feuille en Europe, déduite d'après les états du revenu qu'elle procure, se trouve être comme suit :

	Livres d'Angleterre	qui rapportent au trésor public	piastres fortes.
La Russie.	429,600	»	64,000
La Hollande.	3,960,000	»	5,200
La Belgique.	4,800,000	»	12,000
L'empire britannique.	21,600,000	»	17,275,000
La France.	12,000,000	»	5,500,000
L'Espagne	3,600,000	»	5,000,000
Le Portugal.	431,600	»	540,000
L'Italie.	2,946,000	»	2,000,000
L'Allemagne sans l'Autriche	45,600,000	»	1,200,000
L'Autriche et ses possessions	4,800,000	»	3,400,000
La Suède et la Norwége.	2,160,000	»	70,000
Le Danemark.	1,320,000	»	5,620
Total	103,751,200	»	38,071,820

Qui équivalent à 46,654,000 kilogrammes ou 4,000,000 d'arrobes d'Espagne.

L'auteur de ce tableau fait la comparaison de cette somme avec celle de la seule exportation du tabac des États-Unis pour l'Europe, laquelle a été, comme nous l'avons dit, de 97,657 boucauts ou 117,188,400 livres en 1840, afin de donner une idée de l'importance de la contrebande qui se fait sur cette marchandise. Il calcule ensuite que si les États-Unis, avec une population de 17,000,000 d'habitants, consomment annuellement 90,000,000 de livres, l'Europe, qui, indépendamment de la Turquie, contient 220,000,000 d'habitants, devrait, dans la même proportion, consommer annuellement 1,165,000,000 de livres.

Quant à nous, il nous suffira de recommander l'examen de ces nombres, tant au gouvernement qu'aux habitants de l'île de Cuba, afin qu'ils puissent apprécier l'extension dont est susceptible la production du tabac dans cette île, puisqu'aujourd'hui elle ne parvient à fournir que la quinzième partie des besoins de l'Europe, calculés au plus bas, d'après le produit de l'impôt.

APERÇU COMPARATIF DU COMMERCE DE L'ILE DE CUBA ET DE CELUI DES COLONIES ÉTRANGÈRES. — RAPPORT ENTRE L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION. — CONSOMMATION.

Les faits que nous venons de présenter nous paraissent devoir suffire pour faire connaître l'histoire et l'état actuel du commerce de l'île de Cuba, tant en général que dans ses rapports particuliers avec les diverses nations qui trafiquent avec elle. Nous allons maintenant nous occuper à les comparer avec ceux que présentent les colonies étrangères qui produisent les mêmes denrées, bases de ses affaires commerciales. De cette manière nous parviendrons à connaître les sources principales qui contribuent à la consommation générale de ces denrées, l'importance relative du commerce de l'île de Cuba, celle de la concurrence que lui font les autres pays, les limites qu'y posent les circonstances des marchés où les produits arrivent, et tout ce qui, du reste, se rapporte à l'objet important qui nous occupe. En tout temps il a été utile d'écrire ainsi comparativement l'histoire du commerce des divers peuples; mais aujourd'hui cette utilité devient une nécessité pour les pays qui sont en même temps producteurs et commerçants, de qui le sort ne dépend pas seulement d'un état de production stable et régulier, mais encore de la concurrence qu'ils peuvent avoir à craindre. En ce qui regarde l'île de Cuba, l'étude des questions que nous venons d'indiquer paraît plus urgente encore, parce qu'elle se fait à l'époque la plus critique de sa vie politique et mercantile, époque qui est devenue telle, tant par l'extension qu'a prise la culture des denrées dites coloniales, que par la nouvelle direction qui a été donnée à la manière de les produire. En effet, le progrès extraordinaire qu'a fait la consommation du sucre et du café, et la facilité ainsi que l'abondance avec lesquelles la nature les produit dans la vaste et magnifique zone intertropicale et dans les pays méridionaux de la zone tempérée du nord, joints à l'accroissement que prend dans cette dernière zone la culture de la racine rivale de la canne, présentent une réunion d'éléments perturbateurs de l'ancienne production, lesquels, pour être combattus, demandent à être bien étudiés. En même temps, la nouvelle organisation qui a été donnée au travail dans beaucoup de colonies, et la tendance générale à adopter le même système qui se manifeste chez toutes, sont venues compliquer le problème commer-

cial au moment même où sa solution offrait le plus de difficultés, à cause de la guerre active que lui faisait la concurrence. C'est ainsi que, d'une part, le propriétaire de l'île de Cuba est obligé de diriger ses regards vers vingt points différents du globe où sont produites aussi les plantes qu'il cultive, et de suivre le cours de leur production sur les cent marchés où elles se présentent en concurrence, et de l'autre, il doit fixer toute son attention et tous ses soins sur les moyens de productions menacés de destruction ou du moins de paralysie par l'annonce de la liberté des esclaves. Quand même l'île de Cuba parviendrait à se soustraire pour quelque temps à ce changement, elle ne peut rester indifférente aux effets qu'il produit dans les colonies qui l'ont souffert, ni aux mesures que prennent les nations qui l'ont décrété, puisque le trouble qui en est résulté dans les récoltes oblige les métropoles à user de grands moyens d'influence active, directe sur les marchés en général, quoique indirecte sur celui de Cuba, c'est à dire sur ces productions, partout où elles se présentent. Nous avons déjà fait connaître comment la Grande-Bretagne, pour satisfaire aux justes exigences des consommateurs de sucre, dirige son attention vers les vastes et fertiles régions de l'Inde; en même temps le continent de l'Amérique tend à conquérir la prépondérance dont elle a besoin sur la production des îles, et l'Europe cultive, dans ses froides régions, sous l'enveloppe appauvrie de ses champs fatigués, la racine sucrée, qui, jusqu'à présent, avait semblé exiger la fertilité des terrains vierges et la chaleur de l'atmosphère des tropiques.

En comparant les chiffres qui représentent les quantités de sucre et de café exportées annuellement des pays producteurs, que nous avons examinés, avec les exportations des îles de Cuba et de Porto-Rico, nous voyons que les possessions espagnoles, dans la mer des Antilles, contribuent pour plus du quart du sucre et pour un dixième au moins du café. L'île de Cuba seule, puisque c'est d'elle que nous nous occupons en particulier, étant comparée aux pays producteurs de sucre et de café dont nous avons parlé dans les pages précédentes, exporte, du premier de ces produits, une quantité plus grande de moitié que les Antilles anglaises, triple environ de celle de l'Inde, presque aussi considérable que celles de toutes les possessions britanniques réunies, environ le double de celles des colonies françaises et le quadruple de la production du sucre de betterave en France; plus du double

de la production des États-Unis; environ le triple de l'exportation des colonies néerlandaises, et enfin plus de la sixième partie de la quantité totale à laquelle nous avons évalué la production et l'exportation des principaux pays du monde commercial. Quant au café, quoique l'exportation de l'île de Cuba ait diminué en 1841, elle excède encore de beaucoup celles de toutes les possessions anglaises réunies; elle est égale à celle du continent de l'Amérique, elle s'élève au quart de celle des colonies néerlandaises, à la sixième partie de celle du Brésil et elle est douze fois plus considérable que celles des colonies françaises.

Pour ce qui regarde le tabac, sa qualité et son mérite placent l'île de Cuba dans une situation plus avantageuse que celle d'aucun autre pays producteur de cette plante, puisque, si les États-Unis et le Brésil en exportent des quantités assez considérables pour pouvoir entrer en comparaison avec cette île, il leur est impossible de pouvoir rivaliser avec elle pour la qualité. Cette circonstance fait que sa consommation augmente extraordinairement en Europe. La France, qui, en 1827, ne tirait qu'un million de cigares de la Havane, en a eu besoin de plus de 14 millions en 1833 et de 44 millions en 1841, de sorte que l'île de Cuba et les Philippines, qui envoient aussi dans ce royaume 6 millions et demi de cigares, fournissent à la consommation les qualités délicates que ne peuvent fabriquer les manufactures françaises, qui mêlent en les travaillant des feuilles de différents pays. La Belgique trouve dans les cigares de la riche Antille espagnole la moitié de sa consommation, et les États-Unis, qui reçoivent plus de 87 millions de cette même provenance, sur un total de 99 millions, en assortissent tout leur marché intérieur, n'envoyant au dehors qu'environ 7 millions de cigares, la plupart d'autres provenances, plus 147,828 boucauts ou 177,393,600 livres de tabac, sur les 219,163,319 livres qu'ils récoltent, etc. Toutefois, en citant ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons dit plus haut, savoir, qu'en calculant la consommation européenne sur un taux extrêmement bas, l'île de Cuba n'y contribue que pour une dixième partie.

Sous le point de vue de la consommation des productions et manufactures étrangères, l'île de Cuba présente aussi une importance considérable, comparativement aux colonies des autres pays. En déduisant des importations générales la valeur des métaux précieux et des marchandises réexportées, nous trouverons la quantité qui représente celle de la consommation. Cette valeur s'est élevée en

moyenne des cinq années, de 1836 à 1840, à environ 19 millions de piastres fortes pour une population d'un million d'habitants, dont une grande partie, étant composée d'esclaves, ne consomme que des objets de première nécessité. Les comestibles de toutes les classes, tels que grains, farines, viande, épiceries, huiles et graisses, entrent dans la consommation pour 9 millions; les tissus de coton, de fil, de soie et de laine pour 7 millions; le reste se compose de meubles en bois, en métal, etc. En 1831 nous appelions l'attention sur l'énorme consommation de substances animales que faisait le peuple de Cuba; et, depuis ce temps, cette consommation a plutôt augmenté que diminué, puisque, dans la seule année 1840, la valeur des viandes, poissons, graisses et huiles à manger importés de l'étranger s'est élevée à près de 3 millions de piastres, à quoi il faut ajouter la consommation de la viande du pays et les produits de la chasse et de la pêche, qui sont considérables, bien qu'ils ne soient pas connus.

En additionnant la valeur de la consommation des denrées étrangères avec celle de la production annuelle du pays, et après déduction de l'exportation, nous trouvons un total de 60 millions de piastres (non compris la valeur de la chasse et de la pêche) comme représentant, au taux le plus bas, la consommation des habitants de l'île de Cuba.

Pour rendre plus sensible et plus facile à comprendre le mouvement qu'ont offert les importations et exportations, tant nationales qu'étrangères et générales de l'île de Cuba, et les exportations de ses produits agricoles pendant les quinze années de 1826 à 1840, nous avons réduit les quantités qui le représentent dans les tableaux 3 à 10, en nombres proportionnels comparables à l'unité, que nous avons supposée représenter le terme moyen de celles de l'époque indiquée, et nous avons représenté ensuite, par des courbes tracées à l'aide de ces nombres, le mouvement ascendant ou descendant par rapport à la moyenne.

L'examen de ces courbes qui se trouvent à la fin de ce chapitre facilitera l'intelligence des variations qu'offrent les quantités présentées par les tableaux et dont nous nous sommes servi dans le cours de ce chapitre.

Nous allons expliquer ici, à l'usage des personnes qui ne la connaissent pas, la méthode que nous avons employée pour ce calcul, et qui est semblable à celle que nous avons suivie pour

représenter graphiquement les lois du mouvement de la population de la Havane. En représentant par l'unité le terme moyen de l'importation nationale, par exemple, qui s'obtient en divisant par quinze la somme des importations nationales pendant les quinze années, ou par trois la somme des trois termes moyens des trois périodes quinquennales, on compare à cette unité les importations de chaque année, ce qui donne autant de nombres différents, les uns plus, les autres moins grands que cette unité, et dans lesquels les différences sont représentées par des fractions décimales faciles à comparer entre elles. En construisant ensuite une échelle décimale, on peut tracer une courbe sur un plan dont la ligne horizontale représente l'unité ou la quantité moyenne, et la ligne verticale les années de l'époque. On marque sur ces lignes respectivement les parties de l'échelle décimale qui correspondent aux nombres que l'on a trouvés, lesquels, ainsi que nous l'avons dit, sont plus grands ou plus petits que l'unité; et, de cette manière, on obtient les points qui se rapportent à chaque année; puis faisant passer une ligne par tous ces points, il en résulte la courbe de l'importation nationale, que nous avons prise pour exemple. Nous croyons devoir prévenir que nous ignorons si, jusqu'ici, on a employé la représentation graphique pour faire connaître le mouvement annuel des importations et exportations d'un pays; quant à nous, nous l'avons adoptée, parce que nous avons pensé qu'il était utile de rendre cette méthode plus générale qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. On parvient à représenter ainsi les résultats numériques d'une manière facile à comprendre par toute espèce de personnes, et à rendre accessibles les données statistiques à celles que fatiguent l'examen et la comparaison de nombres et de tableaux, lorsqu'elles sont formées en une représentation de lignes bien calculées, qui ne sont autre chose que la traduction géométrique des quantités. On pourrait appeler cette science la *statistique géométrique* ou la *géométrie de la statistique*.

EXTRAIT DE LA BALANCE DU COMMERCE GÉNÉRAL DE L'ILE DE CUBA EN 1841.

Au moment de terminer ce chapitre, nous avons reçu la balance générale du commerce de l'île de Cuba pendant l'année 1841, rédigée sur un nouveau plan, par don Sébastien Bononi, employé zélé et instruit de la cour des comptes de la Havane. C'est ce document qui nous a procuré les détails que nous avons insérés plus haut, et ceux qui se trouvent dans les états de la fin : nous allons maintenant en extraire les principaux résultats.

La valeur totale des marchandises importées s'est élevée à la somme de 25,081,409 piastres, sur lesquelles il est entré dans l'entrepôt de la Havane une valeur de 3,299,483 piastres, dont il a passé ensuite dans la consommation une valeur de 242,341 piastres; le reste a été réexporté, c'est à dire que la consommation de productions et de manufactures étrangères et nationales non indigènes de l'île de Cuba s'est élevée à 22,232,713 piastres; toutefois, comme dans cette somme sont compris des métaux précieux monnayés pour 781,639 piastres, la consommation effective a été de 21,451,074 piastres.

La valeur indiquée de l'importation générale se composait de 5,841,325 piastres de provenance espagnole sous pavillon national, de 6,622,716 piastres de provenance étrangère par bâtiments nationaux, et de 9,317,884 piastres de provenance étrangère sous pavillons étrangers.

Les valeurs exportées se sont élevées à 26,774,614 piastres, somme dans laquelle figurent la réexportation de l'entrepôt, mentionnée ci-dessus, celle de diverses marchandises et productions ultra-marines pour une valeur de 540,495 piastres, ainsi que celle de l'or et de l'argent monnayés, ce qui réduit la valeur des produits de l'île exportés à 22,282,753 piastres. Dans cette quantité figurent

Piastres fortes correspondant à :			
11,613,798	»	13,272,912	arrobes de sucre.
1,426,025	»	1,235,006	» de café.
226,050	»	11,303	pipes de tafia.
821,188	»	131,390	boucauts de mélasse.

Piastres fortes correspondant à :

719,360	»	5,757,577	livres de tabac en feuilles.
1,331,122	»	170,171	milliers de cigares.
4,505,490	»	693,060	quintaux de cuivre.
132,875	»	984,257	livres de coton.
307,132	»	32,024	arrobes de cire blanche et jaune.
176,605	»		de bois divers.
1,023,108	»		de confitures, fruits et autres produits végétaux, etc.

22,282,753 piastres fortes, total de l'exportation indigène.

En représentant par 100 la valeur totale des exportations de l'île, on trouve que

celle des produits de la canne équivaut à		48 p. 0/0	du tout.
celle du sucre	»	16,8	»
celle du tabac	»	7,6	»
celle du café	»	5,6	»
celle des autres articles indigènes	»	5	»

Faisant ensemble 83 p. 0/0 des exportations et laissant les 17 p. 0/0 restant pour représenter les réexportations.

Quant aux importations, elles se sont composées respectivement de

11,092,927	piastres ou	44,3	p. 0/0	de comestibles.
4,809,186	»	19,2	»	de manufactures.
1,379,155	»	5,4	»	de bois.
1,173,996	»	4,7	»	de métaux.
6,626,145	»	26,4	»	pour les autres articles, y compris ceux qui sont passés à l'entrepôt.
25,081,409	piastres ou	100		

Les quantités consommées dans l'île de Cuba, de quelques denrées qui ont mérité une mention spéciale dans la balance, sont les suivantes :

Riz. . . . . 687,189 arrobes.

Morue.	380,495 arrobes.
Chair de porc.	4,448 barils.
Chair de bœuf	5,574 »
Farine d'Espagne.	181,500 »
Farine étrangère.	45,955 »
Jambon.	51,011 arrobes.
Petit salé.	21,514 »
Lard.	247,755 »
Beurre.	20,749 »
Viande salée et autres. . . .	1,394,779 »
Chandelles de suif.	74,349 »
Bougie ou chandelles de blanc de baleine.	4,782 »

En comparant ces chiffres avec ceux de 1840, il résulte qu'il y a eu augmentation sur les farines d'Espagne, le riz, la viande salée et le jambon, et diminution sur les farines étrangères, la morue, le lard et la bougie.

En revenant au montant de l'importation et en réfléchissant sur la nature et la quantité des principales manufactures introduites pour la consommation de l'île, on pourra se former une idée des mœurs du pays et du luxe qui y règne aujourd'hui. Voici quelques uns des articles les plus remarquables :

		Piastres fortes.
1,859,709	varas de mousseline évaluées à.	267,751
2,148,835	» de toile de Hollande et *coletos*. . . .	260,129
331,654	» » dite *tramantos*.	80,475
146,613	pièces de toiles dites Bretagne, Irlande, *platellas*, *creas* et *utopillas*.	896,582
3,784	douzaines de bas de soie.	35,146
171,110	varas de ras, serge, et autres tissus de soie.	60,386
20,701	douzaines de souliers.	132,545
36,034,604	pieds de planches de sapin.	720,693
203,079	rames de papier blanc et gris	180,483
4,889,500	briques.	58,674
36,740	quintaux de neige.	146,960
Cristaux et faïence pour une valeur de.		270,074
Outils de fer et quincaillerie.		925,681
Parfumerie.		95,159

La balance dont nous donnons un extrait présente non seulement le montant de toute l'importation par provenance, mais encore la somme de celle qui a eu lieu dans chaque port, classée par catégories d'articles et de provenance, tant de la Péninsule que de l'étranger, sans distinction de pavillon. Ces résumés, joints à ceux de l'exportation de chaque espèce de produits de l'île de Cuba, peuvent faire apprécier le genre de consommation et de production des différents districts de l'île, suivant leurs positions respectives, les conditions de localité et les progrès de la civilisation et du luxe. Ainsi, pour l'exportation du sucre, la Havane, Matanzas et Trinidad se placent au premier rang; pour celle du café et du tabac, c'est la Havane, Cuba et Matanzas; pour la consommation des toileries, soieries et objets de luxe, la Havane surpasse toutes les autres villes, tandis que les ports moins considérables consomment beaucoup de comestibles et et d'objets d'application industrielle, etc.

La valeur des importations et exportations de chacun des ports de l'île peut être appréciée par le tableau suivant.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.	PROPORTIONS.
La Havane.......	18,584,877	14,203,293	32,788,170	63
Matanzas.........	1,995,312	4,374,781	6,370,093	12
Cuba...........	2,631,422	5,993,632	8,625,054	17
Trinidad.........	942,662	1,157,571	2,100,233	4
Nuevitas.........	186,825	71,595	258,420	0,5
Cienfuegos.......	288,732	506,374	795,106	1,6
Manzanillo.......	153,073	137,464	290,537	0,6
Baracoa..........	81,833	85,918	167,751	0,4
Gibara...........	127,588	161,583	289,171	0,6
Santa Cruz.......	54,732	63,261	117,993	0,3
Santo Espiritu...	25,869	14,264	40,133	
Remedios........	8,484	4,878	13,362	
TOTAL.....	25,081,409	26,774,614	51,856,023	100

La dernière colonne exprime les proportions respectives du

mouvement commercial dans chaque port autorisé. On en peut conclure que, comparativement à l'année précédente, cette proportion a un peu diminué à la Havane et dans les cinq petits ports de Nuevitas, Cienfuegos, Manzanillo, Gibara et Santa Cruz, et qu'elle a augmenté à Santiago de Cuba, à Matanzas, à Baracoa, à Santo Espiritu et à Remedios. Le total des augmentations a pourtant dépassé celui des diminutions d'une somme de 1,214,050 piastres fortes, qui s'applique plutôt aux valeurs exportées qu'à l'importation.

L'état qui suit offre le tableau de la navigation qui a eu lieu entre l'île de Cuba et les pays qui trafiquent avec elle. Le port des bâtiments dont il s'agit a été de 467,840 tonneaux pour l'entrée, et de 480,027 pour la sortie. Il en résulte qu'il est entré 95 bâtiments espagnols et sorti 124 de plus dans l'année 1841 que dans la précédente, tandis que, dans la navigation étrangère, il y a une baisse de 84 bâtiments pour l'entrée et de 78 pour la sortie.

En dernier lieu, les droits recouvrés par la douane de mer, à l'entrée des marchandises, se sont élevés à 5,943,820 piastres, et ceux qui ont été perçus à la sortie ont donné 1,322,645, formant à eux deux un total de 7,266,465 piastres. Les revenus territoriaux et les autres branches de revenu ont fourni 4,650,835 piastres, ce qui fait un total de 11,917,300 piastres.

En comparant respectivement les droits tant d'entrée que de sortie, avec la valeur totale des objets sur lesquels ils ont été perçus, on trouve que l'importation a été grevée de 23,6 p. 0/0, l'exportation de 5 p. 0/0 et le commerce maritime en général de 14 p. 0|0.

BATIMENTS.	ENTRÉS.	SORTIS.
Espagnols	1,053	1,036
Américains du Nord	1,349	1,445
Anglais	357	345
Allemands	97	112
Français	59	57
Belges et hollandais	41	44
Anséatiques	35	28
Sardes	8	8
Portugais et brésiliens	20	32
Hispano-américains	14	10
Haïtiens	1	1
TOTAL	3,034	3,118

N. 1. COMMERCE MARITIME DES PORTS AUTORISÉS DE L'ILE DE CUBA.

IMPORTATION.

ANNÉES.	LA HAVANE.	MATANZAS.	CUBA.	TRINIDAD.	PUERTO-PRINCIPE.	MANZANILLO.	JAGUA.	GIBARA.	BARACOA.	REMEDIOS	SANTO ESPIRITU.	SANTA CRUZ.
1826......	12,197,003	1,003,172	1,114,094	420,027	126,961	58,719	»	»	5,778	»	»	»
1827......	13,442,559	1,387,501	1,441,049	625,915	207,752	93,969	58,814	49,765	45,531	»	»	»
1828......	15,807,396	868,174	1,424,194	876,903	195,169	237,448	52,216	39,755	33,667	»	»	»
1829......	14,925,415	1,346,170	1,290,542	704,009	195,277	84,533	72,946	34,919	42,045	»	»	»
1830......	12,503,385	1,154,238	1,123,106	884,419	252,414	85,888	87,243	46,941	33,930	»	»	»
Moyenne p^s f^s.	13,775,150	1,151,851	1,278,597	702,254	195,514	96,112	67,806	42,846	32,190	»	»	»
1831......	11,581,634	1,441,002	1,245,713	775,301	274,542	80,047	77,477	22,004	51,072	»	»	»
1832......	11,021,183	1,133,087	1,757,387	751,470	251,706	140,976	78,891	26,715	37,050	»	»	»
1833......	13,932,588	1,556,095	1,679,978	801,859	171,438	159,556	116,681	36,291	40,534	16,112	»	»
1834......	13,745,309	1,624,405	1,981,817	703,207	227,888	124,648	88,018	36,805	31,203	»	»	»
1835......	14,823,951	1,686,795	2,782,307	761,728	237,556	188,220	79,833	110,385	51,298	»	»	»
Moyenne p^s f^s.	13,020,933	1,490,277	1,889,440	778,713	232,626	138,689	88,180	46,440	42,232	16,112	»	»
1836......	16,950,529	1,478,592	2,411,896	1,000,397	249,529	214,020	108,245	98,706	40,055	»	»	»
1837......	17,416,300	1,458,813	2,299,400	1,108,699	231,839	175,291	102,151	115,101	31,763	»	»	»
1838......	18,564,317	1,870,165	2,451,597	1,168,200	201,184	129,372	197,795	114,338	32,610	»	»	»
1839......	18,436,889	1,868,820	3,165,423	1,012,268	152,648	155,142	187,936	197,840	36,408	11,255	21,677	69,497
1840......	17,913,311	1,863,624	2,972,494	990,013	172,263	152,221	310,741	156,856	57,377	10,303	17,860	83,026
Moyenne p^s f^s.	17,856,269	1,708,003	2,660,162	1,055,916	201,692	165,419	181,376	136,568	39,643	10,779	19,770	76,262
1841......	18,584,877	1,995,312	2,631,422	942,661	186,825	153,072	288,732	127,588	81,833	8,484	25,869	54,732

N. 2. COMMERCE MARITIME DES PORTS AUTORISÉS DE L'ÎLE DE CUBA.

EXPORTATION.

ANNÉES.	LA HAVANE.	MATANZAS.	CUBA.	TRINIDAD.	PUERTO-PRINCIPE.	MANZANILLO.	JAGUA.	GIBARA.	BARACOA.	REMEDIOS	SANTO ESPIRITU.	SANTA CRUZ.
1826......	10,060,330	1,899,634	1,275,138	474,257	71,525	27,494	»	»	1,460	»	»	»
1827......	10,342,562	1,717,347	1,415,504	557,016	74,698	62,011	31,538	64,384	21,131	»	»	»
1828......	9,202,486	1,605,092	1,330,867	606,549	74,523	176,862	31,302	72,316	14,365	»	»	»
1829......	9,335,099	2,130,797	1,501,625	708,726	72,407	64,372	23,088	98,973	17,318	»	»	»
1830......	10,537,441	2,636,391	1,538,658	790,018	124,711	71,921	54,818	91,679	25,332	»	»	»
Moyenne ps fs.	9,895,583	1,997,852	1,412,358	627,313	83,573	80,532	35,186	81,838	15,982	»	»	»
1831......	8,307,287	2,193,016	1,375,659	724,624	110,022	68,924	34,238	72,288	32,653	»	»	»
1832......	8,806,587	2,573,673	1,263,861	674,867	78,083	62,536	50,455	69,008	15,948	»	»	»
1833......	8,940,197	2,661,516	1,350,198	701,747	95,679	77,776	31,990	108,772	28,012	214	»	»
1834......	8,599,717	3,166,822	1,459,955	883,795	106,433	114,589	36,418	96,033	24,193	»	»	»
1835......	7,900,285	3,236,455	1,537,710	902,442	103,194	153,810	59,606	125,559	40,186	»	»	»
Moyenne ps fs.	8,510,816	2,766,296	1,397,276	777,496	98,682	95,527	42,542	94,332	28,126	214	»	»
1836......	9,277,164	3,167,399	1,498,062	824,954	113,926	192,151	79,199	200,780	46,610	»	»	»
1837......	13,605,699	3,065,803	2,182,002	935,101	116,257	146,797	110,538	145,189	39,021	»	»	»
1838......	12,325,378	3,783,383	2,645,659	1,113,995	87,368	138,618	152,821	192,635	31,246	»	»	»
1839......	12,206,738	3,335,284	4,149,866	913,417	82,728	192,252	280,700	240,255	21,457	662	10,681	47,822
1840......	14,172,573	4,333,744	5,211,057	1,046,181	181,751	151,866	506,257	217,562	43,075	8,221	19,911	49,585
Moyenne ps fs.	12,317,510	3,537,123	3,137,329	966,729	108,406	164,337	225,203	199,284	36,282	4,441	15,296	48,703
1841......	14,203,293	4,374,781	5,993,622	1,157,571	71,595	137,464	506,374	161,583	85,918	4,878	14,264	63.261

N. 3. TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE MARITIME DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	IMPORTATION.				EXPORTATION.				DIFFÉRENCE entre l'importation et l'exportation.	TOTAL GÉNÉRAL.
	NATIONALE.	ÉTRANGÈRE.	ENTREPÔT.	TOTAL.	NATIONALE.	ÉTRANGÈRE.	ENTREPÔT.	TOTAL.		
1826......	2,858,793	10,307,340	1,759,621	14,925,754	1,992,689	10,504,309	1,312,840	13,809,838	1,116,916	28,735,592
1827......	2,541,323	12,744,885	2,066,647	17,352,855	2,284,250	10,517,975	1,483,966	14,286,191	3,066,664	31,639,046
1828......	4,523,302	12,978,111	2,033,509	19,534,922	1,556,225	10,085,117	1,473,021	13,114,363	6,420,559	32,649,285
1829......	4,961,043	11,213,371	2.521,442	18,695,856	2,292,581	10,006,677	1,653,147	13,952,405	4,743,451	32,648,261
1830......	4,739,777	10,195,503	1,236,283	16,171,563	3,740,748	10,609,076	1,521,145	15,870,969	300,595	32,042,633
Moyenne p^s f^s.	3,924,847	11,487,842	1,923,500	17,336,189	2,373,298	10,344,631	1,488,823	14,206,752	3,129,338	31,542,942
1831......	4,121,829	10,531,901	895,062	15,548,792	2,193,762	9,834,305	890,644	12,918,711	2,630,081	28,467,503
1832......	3,576,707	10,825,246	796,512	15,198,465	2,173,538	10,684,470	737,010	13,595,018	1,603,447	28,793,483
1833......	3,185,782	14,497,157	828,193	18,511,132	1,854,714	11,282,573	858,813	13,996,100	4,515,032	32,507,232
1834......	3,412,488	14,016,404	1,134,408	18,563,300	2,070,502	11,462,837	954,616	14,487,955	4,075,345	33,051,255
1835......	3,508,350	16,106,377	1,107,345	20,722.072	1,801,093	11,078,902	1,179,252	14,059,247	6,662,825	34,781,319
Moyenne p^s f^s.	3,561,031	13,195,417	852,304	17,708,742	1,018,722	10,868,618	924,067	13,811,407	3,897,335	31,520,149
1836......	4,470,725	17,071,472	1,009,772	22,551,969	2,348,453	11,916,850	1,132,943	15,398,246	7,153,723	37,950,215
1837......	4,659,154	15,641,682	2,639,521	22,940,357	2,919,474	15,551,014	1,875,919	20,346,407	2,593,950	43,286,764
1838......	4,460,988	17,395,345	2,873,545	24,729,878	2,692,160	15,104,655	2,674,288	20,471,103	4,258,775	45,200,981
1839......	5,320,516	17,907,376	2,087,911	25,315,803	2,719,793	16,283,221	2,478,848	21,481,862	3,833,941	46,797,665
1840......	5,295,262	16,047,755	3,357,172	24,700,189	3,473,631	19,480,407	2,987,745	25,941,783	1,241,595	50,641,973
Moyenne p^s f^s.	4,841,329	16,812,726	2,393,584	24.047,639	2,830,702	15,667,229	2,229,949	20,727,880	3,319,759	44,319,759
Rapport avec l'ensemble.	20	70	10	100	14	75	11	100	»	»
1841......	5,841,325	15,940,600	3,299,483	25,081,408	3,454,988	20,470,932	2,848,695	26,774,615	1,693,207	51,856,023

N. 4. TABLEAU DE LA NAVIGATION MARCHANDE DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	ENTRÉES.																
	ESPAGNOLS.	AMÉRICAINS DU NORD.	ANGLAIS.	FRANÇAIS.	BELGES.	HOLLANDAIS	VILLES ANSÉATIQs.	DANOIS.	SUÉDOIS et NORWÉGs.	PRUSSIENS et AUTRICHS.	RUSSES.	ITALIENS.	PORTUGAIS.	HISPANO-AMÉRICAINS.	HAITIENS et autres.	TOTAL des bâtim. étrs.	TOTAL GÉNÉRAL.	TOTAL du PORT.
1826....	192	1,119	158	83	»	18	31	23	5	»	»	18	3	»	»	1,484	1,676	241,760
1827....	183	1,242	166	92	»	48	33	35	4	1	2	34	1	»	»	1,658	1,841	264,270
1828....	279	1,175	206	77	»	33	24	32	9	5	13	34	1	»	1	1,610	1,889	276,067
1829....	396	969	182	63	»	26	19	17	»	1	7	20	2	»	»	1,306	1,702	249,254
1830....	572	936	146	42	»	27	37	12	1	»	4	10	8	»	»	1,223	1,795	247,058
Moyenne...	324	1,088	172	71	»	30	29	24	4	1	5	23	3	»	1	1,456	1,780	255,682
1831....	647	969	132	42	»	19	45	11	1	2	»	7	6	»	»	1,234	1,881	253,551
1832....	673	886	107	36	12	23	61	25	2	1	»	6	10	»	»	1,169	1,842	256,727
1833....	713	969	110	79	7	6	46	18	13	10	1	7	9	»	»	1,267	1,980	290,098
1834....	797	945	113	58	14	20	40	19	4	2	2	13	8	»	1	1,239	2,036	294,482
1835....	722	1,123	127	57	17	34	42	11	13	4	»	13	11	»	»	1,452	2,174	325,972
Moyenne..	710	978	118	52	12	20	47	17	7	6	1	9	9	»	1	1,272	1,982	284,166
1836....	744	1,225	186	47	13	29	41	22	9	5	3	15	18	»	»	1,613	2,357	341,405
1837....	753	1,319	201	54	7	30	39	14	6	»	1	11	78	10	1	1,771	2,524	367,014
1838....	776	1,434	190	55	13	23	57	18	2	3	1	4	44	16	»	1,860	2,636	399,061
1839....	906	1,402	289	57	12	23	77	15	7	5	1	8	39	12	1	1,948	2,854	417,020
1840....	958	1,465	355	59	24	21	69	20	3	2	1	9	29	8	»	2,065	3,023	460,231
Moyenne..	827	1,369	244	54	14	25	56	18	5	3	1	9	42	12	1	1,852	2,679	398,946
1841....	1,053	1,349	357	59	18	23	92	22	10	5	3	8	20	12	3	1,981	3,034	467,839

N. 5. TABLEAU DE LA NAVIGATION MARCHANDE DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	SORTIES.															TOTAL GÉNÉRAL.	TOTAL du PORT.
	ESPAGNOLS.	AMÉRICAINS DU NORD.	ANGLAIS.	FRANÇAIS.	BELGES.	HOLLANDAIS	VILLES ANSÉATIQS.	DANOIS.	SUÉDOIS et NORWÉGS.	PRUSSIENS et AUTRICHS.	RUSSES.	ITALIENS.	PORTUGAIS.	HISPANO-AMÉRICAINS.	HAITIENS et autres.	TOTAL des bâtim. étrs.		
1826....	169	1,106	113	44	»	22	31	20	2	»	»	13	2	»	»	1,353	1,522	180,054
1827....	184	1,107	151	70	»	46	34	25	3	»	2	26	1	»	»	1,465	1,649	299,926
1828....	304	990	175	79	»	32	25	28	7	6	12	26	1	»	1	1,382	1,686	299,830
1829....	366	890	180	39	»	26	28	16	»	1	3	20	1	»	»	1,204	1,570	228,750
1830....	550	941	126	51	»	26	36	15	»	»	2	9	4	»	»	1,210	1,760	264,397
Moyenne..	515	1,007	149	57	»	30	31	21	3	1	6	19	2	»	1	1,323	1,638	254,591
1831....	563	951	136	33	»	15	46	13	2	2	»	7	4	»	»	1,209	1,772	267,757
1832....	587	841	118	38	10	24	67	29	2	1	»	6	8	»	»	1,144	1,731	273,865
1833....	636	905	101	64	9	9	52	20	11	2	1	7	6	»	»	1,187	1,823	288,361
1834....	717	910	100	62	11	21	53	19	2	2	2	10	3	»	1	1,200	1,917	305,040
1835....	607	1,029	120	45	14	29	52	12	11	7	1	12	5	»	»	1,337	1,944	330,025
Moyenne..	622	927	115	48	11	20	54	19	6	3	1	8	5	»	1	1.215	1,837	393,009
1836....	643	1,169	197	45	14	29	56	21	10	3	4	13	27	»	»	1,588	2,231	339,617
1837....	626	1,267	202	44	8	17	56	17	7	»	1	10	62	8	1	1,700	2,326	342,981
1838....	691	1,433	157	63	8	18	62	19	2	4	1	4	49	10	»	1,830	2,521	401,009
1839....	917	1,435	335	62	9	28	87	17	5	8	2	6	38	9	»	2,042	2,959	431,903
1840....	912	1,559	353	51	20	22	78	19	3	2	1	9	34	9	»	2,160	3,072	455,117
Moyenne..	758	1,373	249	53	10	23	68	19	5	3	2	8	42	7	1	1,864	2,622	394,145
1841....	1,036	1,445	345	57	19	25	107	17	7	5	4	8	31	9	3	2,082	3,118	480,027

N. 6. TABLEAU DU COMMERCE NATIONAL FAIT PAR LES PORTS AUTORISÉS DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	IMPORTATION.			EXPORTATION.			TOTAL
	EN BATIMENTS NATIONAUX.	EN BATIMENTS ÉTRANGERS.	TOTAL.	EN BATIMENTS NATIONAUX.	EN BATIMENTS ÉTRANGERS.	TOTAL.	GÉNÉRAL.
1826	409,353	2,449,440	2,858,793	500,787	1,491,902	1,992,689	4,851,482
1827	352,043	2,189,280	2,541,323	1,082,824	1,201,427	2,284,251	4,825,574
1828	611,155	3,912,147	4,523,302	715,954	840,271	1,556,225	6,079,527
1829	1,460,041	3,501,002	4,961,043	1,249,789	1,042,792	2,292,581	7,253,624
1830	3,224,268	1,515,508	4,739,776	3,158,495	582,253	3,740,748	8,480,524
Moyenne...... ps. fs.	1,201,372	2,713,475	3,924,847	1,341,569	1,031,729	2,373,298	6,298,145
1831	3,185,246	936,584	4,121,830	2,014,987	178,774	2,193,761	6,315,591
1832	2,831,867	744,840	3,576,707	2,153,170	20,368	2,173,538	5,750,245
1833	3,134,072	51,710	3,185,782	1,844,153	10,561	1,854,714	5,040,496
1834	3,407,094	5,394	3,412,488	1,987,038	83,464	2,070,502	5,482,980
1835	3,480,996	27,353	3,508,349	1,770,808	30,285	1,801,093	5,309,442
Moyenne...... ps. fs.	3,207,855	853,176	3,561,031	1,954,031	64,690	2,018,721	5,579,752
1836	4,470,725	»	4,470,725	2,348,453	»	2,348,453	6,819,178
1837	4,659,154	»	4,659,154	2,919,474	»	2,919,474	7,578,628
1838	4,460,988	»	4,460,988	2,692,160	»	2,692,160	7,153,148
1839	5,298,462	22,054	5,320,516	2,712,647	7,146	2,719,793	8,040,319
1840	5,288,277	6,985	5,295,262	3,473,631	»	3,473,631	8,768,893
Moyenne...... ps. fs.	4,835,521	14,519	4,841,329	2,829,273	7,146	2,830,702	7,672,031
1841	»	»	5,841,325	»	»	3,454,988	9,296,313

N. 7. TABLEAU DU COMMERCE ÉTRANGER DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	IMPORTATION. EN BATIMS NATIONAUX.	ÉTATS-UNIS.	ANGLETERRE	FRANCE.	VILLES ANSÉATIQS.	PAYS-BAS.	DANEMARK.	RUSSIE.	ITALIE.	PORTUGAL.	SUÈDE.	AMÉRIQUE ESPAGNOLE.
1826	314,684	5,632,808	1,323,628	1,169,451	1,293,990	337,136	5,995	»	53,676	165,118	»	»
1827	349,728	7,162,696	1,618,371	1,472,205	1,279,819	360,193	56,398	109,284	67,786	241,062	27,145	»
1828	431,554	6,599,097	1,770,086	1,635,856	1,747,399	335,508	69,335	85,613	123,141	159,444	21,079	»
1829	844,826	5,734,776	1,837,776	1,245,947	1,005,749	341,126	87,887	»	59,149	56,145	»	»
1830	1,051,538	4,791,545	1,745,338	721,648	1,462,548	238,811	14,848	67,110	49,692	52,424	»	»
Moyenne. ..... ps fs.	588,466	5,981,180	1,659,030	1,249,221	1,357,901	322,554	46,892	87,336	70,688	134,838	24,112	»
1831	1,825,891	4,690,309	1,465,983	669,604	1,702,367	106,532	18,058	»	22,655	27,927	2,574	»
1832	3,178,596	3,542,936	1,257,964	805,825	1,618,807	299,391	32,745	»	35,643	52,241	1,098	»
1833	4,777,581	4,461,472	1,625,173	927,491	942,364	203,603	33,489	52,665	51,626	45,129	4,778	»
1834	4,970,014	3,690,102	1,676,919	906,415	562,691	292,673	15,155	•	67,928	83,224	4,061	1,746,954
1835	5,200,956	5,406,920	1,689,466	904,141	317,366	301,845	55,688	»	115,891	29,552	»	2,084,552
Moyenne...... ps fs.	3,992,607	4,358,348	1,543,101	842,695	1,028,719	260,809	31,027	52,665	58,748	47,614	3,128	1,915,753
1836	5,680,070	6,553,282	1,522,429	817,446	500,996	265,964	59,069	»	70,771	21,857	»	1,563,544
1837	4,966,191	6,548,958	1,373,964	861,360	361,557	203,492	28,342	»	71,942	23,509	»	1,099,367
1838	6,163,152	6,202,002	1,439,301	816,955	612,355	304,143	8,987	70,206	52,662	11,932	»	1,713,651
1839	7,108,705	6,132,795	1,770,500	714,664	332,909	220,170	107,339	»	35,446	654	720	1,467,126
1840	6,684,718	5,654,126	1,437,199	618,461	391,231	269,071	47,915	»	20,297	8,294	»	915,541
Moyenne....... ps fs.	6,120,567	6,218,232	1,508,679	765,777	439,809	252,568	50,330	70,206	50,224	13,249	720	1,351,846
RAPPORT AVEC LE COMMERCE ÉTRANGER..	36,4 p.0/0	37	9	4,5	2,6	1,5	»	»	»	»	»	8
IDEM » » GÉNÉRAL..	25,4 »	26	6,2	3	2	1	«	»	»	»	»	6

N. 8. TABLEAU DU COMMERCE ÉTRANGER DE L'ILE DE CUBA.

EXPORTATION.

ANNÉES.	EN BATIMS NATIONAUX.	ÉTATS-UNIS.	ANGLETERRE	FRANCE.	VILLES ANSÉATIQS.	PAYS-BAS.	DANEMARK.	RUSSIE.	ITALIE.	PORTUGAL.	SUÈDE.	AMÉRIQUE ESPAGNOLE.
1826	186,879	3,894,597	1,583,475	1,162,219	1,667,950	1,330,205	65,465	412,758	118,270	12,492	»	»
1827	184,060	4,107,449	1,605,073	1,043,619	1,669,400	981,683	30,349	448,809	438,611	791	8,130	»
1828	711,479	3,176,965	1,611,821	754,813	1,927,502	881,728	27,953	719,582	225,740	11,549	85,986	»
1829	562,653	3,191,535	1,729,405	907,808	1,333,195	1,073,619	14,043	884,981	296,422	7,118	»	»
1830	543,267	4,266,782	1,223,595	757,736	1,785,857	662,433	27,086	1,000,925	316,447	17,690	»	»
Moyenne... ... ps. fs.	439,667	3,727,465	1,550,471	925,239	1,676,780	985,934	32,979	693,411	293,298	9,928	47,058	»
1831	727,338	3,921,593	1,567,720	441,058	1,900,866	287,424	»	478,932	436,857	6,609	41,327	»
1832	993,404	3,108,466	2,101,686	361,000	2,104,477	486,337	11,160	1,072,479	371,123	22,452	50,662	»
1833	1,274,040	4,386,885	910,981	531,321	1,504,109	267,272	24,735	995,209	228,677	21,834	51,431	19,678
1834	1,401,568	3,824,724	2,080,387	667,432	1,732,242	557,541	344	1,049,817	97,729	3,715	31,123	15,802
1835	1,114,696	4,365,569	1,754,677	603,985	1,429,033	646,968	27,254	742,667	144,980	13,947	224,851	10,275
Moyenne........ ps fs.	1,102,209	3,921,447	1,683,090	520,959	1,734,145	449,108	15,875	867,821	255,873	13,711	79,879	15,251
1836	917,733	5,543,924	1,700,116	489,655	1,352,662	582,274	12,708	966,994	140,542	124,189	30,727	36,186
1837	1,294,283	5,792,623	2,990,466	1,344,608	1,582,668	1,130,919	25,407	555,702	106,715	416,391	60,051	248.324
1838	1,532,841	5,574,591	3,083,328	771,573	1,866,327	831,837	»	1,046,953	59,227	307,417	»	30,562
1839	1,951,785	5,528,046	5,141,098	845,906	1,604,461	1,449,629	19,128	227,199	112,505	312,402	20,077	70,985
1840	2,044,442	5,660,740	6,749,439	908,606	2,122,057	713,564	11,686	856,480	108,545	211,397	56,233	37,220
Moyenne........ ps fs.	1,548,217	5,619,985	3,932,889	871,669	1,707,635	941,645	17,248	730,666	105,507	274,359	41,772	84,655
RAPPORT AVEC LE COMMERCE ÉTRANGER..	10 p 0/0.	36	25	5,2	10	6	»	4,6	»	1,7	»	»
IDEM » » GÉNÉRAL..	7	27	19	4,2	8,2	4,5	»	3,5	»	1,3	»	»

N. 9. TABLEAU DES MARCHANDISES INTRODUITES POUR LA CONSOMMATION DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	COMESTIBLES.					COTONS.	LAINES.	LINGE.	SOIERIES.	BOIS, MÉTAUX COMMUNS, PEAUX.	MÉTAUX PRÉCIEUX.	ARTICLES DIVERS.
	LIQUIDES.	VIANDES.	ÉPICERIES.	FRUITS ET GRAINS.	POISSONS, GRAISSES ET AUTRES ARTICLES.							
1827....	1,219,580	957,377	94,626	3,092,987	1,694,789	1,387,686	402,080	2,508,626	666,861	1,247,307	1,158,452	2,922,483
1828....	1,518,318	837,676	58,957	3,696,776	1,872,677	1,590,472	360,341	2,486,288	585,919	1,311,507	2,109,574	3,106,417
1829....	1,403,284	1,075,448	102,997	3,679,438	1,689,454	2,035,920	309,735	1,598,325	471,224	1,383,586	1,872,526	3,073,921
1830....	1,346,258	1,298,455	90,559	3,237,821	1,278,151	1,124,875	198,731	1,989,015	422,801	1,285,816	1,161,203	2,737,877
Moyenᵉ pˢ fs.	1,371,885	1,042,239	86,735	3,426,755	1,638,267	1,534,739	317,722	2,145,563	536,701	1,307,054	1,575,439	2,960,174
1831....	1,214 317	980,069	56,328	2,935,566	1,365,854	1,188,202	240,192	2,268,240	453,483	1,413,584	962,077	2,470,879
1832....	1,288,641	795,523	67,822	2,772,019	1,152,968	1,448,021	253,267	2,468,135	556,370	798,426	572,934	2,349,394
1833....	1,508,300	1,255,694	138,388	3,482,799	1,609,351	1,452,645	298,652	1,789,035	395,472	1,424,101	2,377 836	2,778,860
1834....	1,874,553	1,581,306	71,402	2,799,741	1,839,143	1,804,477	292,357	1,742,373	469,021	1,371,756	1,478,151	3,239,021
1835....	1,524,544	1,436,955	56,360	3,410,308	1,868,860	1,764,521	367,741	2,919,106	416,947	1,583,303	2,082,876	3,290,551
Moyenᵉ pˢ fs.	1,482,071	1,209,909	78,060	3,080,086	1,567,235	1,531,573	310,442	2,237,378	458,259	1,316,434	1,496,775	2,845,741
1836....	2,074,428	1,168,839	83,646	3,791,197	1,702,195	2,358,210	453,220	3,338,354	397,654	1,705,713	1,369,282	4,109,221
1837....	1,827,764	1,425,498	115,979	3,490,435	2,066,069	3,233,120	576,179	2,882,000	516,484	1,799,933	1,583,965	3,422,930
1838....	2,244,333	1,593,597	179,255	3,234,275	1,810,775	3,418,144	324,877	2,797,804	469,890	3,107,474	1,512,731	4,036,724
1839....	2,390,570	1,885,404	119,226	4,671,039	1,679,880	3,084,776	281,066	2,805,780	489,014	2,459,980	2,207,179	4,182,048
1840....	1,999,069	1,839,753	109,365	3,980,979	1,847,262	3,918,880	357,478	2,503,263	435,519	2,185,579	1,362,226	4,160,815
Moyenᵉ pˢ fs.	2,107,033	1,582,618	121,494	3,833,585	1,821,236	3,402,626	398,564	2,865,440	461,712	2,251,736	1,607,076	3,980,347
1841....	2,429,875	2,180,267	65,086	4,251,191	2,166,507	1,991,037	195,279	1,943,880	294,302	2,156,200	781,639	3,569,004

N. 10. TABLEAU DE L'EXPORTATION DES PRODUITS ET MARCHANDISES, FAITE PAR LES PORTS DE L'ILE DE CUBA.

ANNÉES.	SUCRE.	EAU-DE-VIE.	MÉLASSE.	CAFÉ.	CIRE.	TABAC. En feuilles.	TABAC. Cigares.	AUTRES PRODUITS.	VALEUR DE L'EXPORTATION INDIGÈNE.	INDIGO, GRAISSES ET ARTICLES ULTRAMARINS.	MÉTAUX PRÉCIEUX.	TOTAL GÉNÉRAL
	Arrobes.	Pipes.	Boucauts.	Arrobes.	Arrobes.	Arrobes.	Livres.	Piastres forts.	Piastres forts.	Piastres forts.	Piastres forts.	Piastres forts.
1826....	6,237,390	2,597	68,880	1,773,798	22,918	79,581	197,194	158,816	12,140,000	1,387,985	281,853	13,809,838
1827....	5,878,924	2,457	74,083	2,001,583	22,403	79,106	167,361	216,383	10,724,605	2,358,376	1,203,211	14,286,192
1828....	5,967,066	2,864	86,891	1,284,088	21,404	70,031	210,335	331,707	9,363,748	2,764,351	986,264	13,114,363
1829....	6,588,428	4,518	63,537	1,736,257	23,481	125,502	243,443	325,066	10,357,479	2,681,386	913,540	13,952,405
1830....	7,868,881	5,595	66,219	1,798,598	38,741	160,358	407,152	347,184	12,370,255	2,468,559	1,032,155	15,870,969
Moyenne...	6,508,137	3,606	71,922	1,718,865	25,789	102,915	245,097	275,831	10,991,218	2,332,131	883,404	14,206,753
1831....	7,133,381	3,838	83,001	2,130,582	29,850	117,454	331,439	342,077	10,981,126	1,433,105	504,480	12,918,711
1832....	7,583,413	3,430	100,178	2,648,890	30,203	76,430	448,123	335,677	11,602,598	1,202,345	790,075	13,595,018
1833....	7,624,553	3,227	95,768	2,566,359	41,536	92,476	617,713	302,976	12,225,175	1,423,619	347,307	13,996,101
1834....	8,408,232	3,648	104,214	1,817,315	35,258	87,154	616,020	479,086	12,059,612	1,461,871	966,472	14,487,955
1835....	8,718,300	5,816	109,233	1,416,015	31,064	125,303	346,675	594,221	11,791,919	1,997,132	270,196	14,059,247
Moyenne...	7,893,576	3,992	98,479	1,995,832	33,582	99,763	471,994	410,807	11,732,087	1,503,613	575,706	13,811,406
1836....	8,985,966	3,888	109,550	1,610,441	24,258	228,520	518,443	655,158	12,829,567	1,421,015	1,147,663	15,398,245
1837....	9,060,054	3,451	114,976	2,133,568	39,265	179,504	792,438	1,468,878	14,317,846	3,914,263	2,114,298	20,346,407
1838....	10,417,688	5,408	134,892	1,550,341	28,296	194,800	916,466	1,769,908	15,544,599	4,079,061	847,443	20,471,103
1839....	9,505,214	8,219	136,447	1,950,309	39,315	204,947	874,258	3,252,237	16,626,627	3,129,430	1,725,805	21,481,862
1840....	12,863,856	10,210	146,464	2,143,574	26,132	169,671	849,824	4,287,765	21,300,701	3,587,982	1,053,100	25,941,783
Moyenne...	10,166,566	6,235	128,466	1,879,846	31,453	195,488	790,286	2,286,949	16,123,868	3,226,350	1,377,662	20,727,850
1841....	13,272,912	11,302	131,390	1,235,006	32,024	230,303	1,021,027	5,838,088	22,282,753	550,495	1,092,672	23,925,920

REVENUS ET DÉPENSES.

INTRODUCTION.

Le commerce maritime étant la base principale de la richesse de l'île de Cuba, c'est aussi sur lui que repose le fardeau des contributions nécessaires aux dépenses publiques. La facilité qu'offrent les impôts de cette nature, tant pour la perception que pour l'administration, leur charge modérée en apparence pour le consommateur, caractère qu'ils partagent avec tous les impôts indirects, et la nécessité de favoriser la production intérieure pour ne pas tarir les sources de la richesse de Cuba, furent sans doute les motifs qui firent préférer ce système à ceux qui établissent les impôts, soit sur la propriété, soit sur ses produits. Néanmoins, ceux-ci existant avant que le commerce maritime eût pris un si grand accroissement, l'histoire des revenus de l'île de Cuba offre dans les premiers temps une simple imitation des anciens impôts espagnols, et de ceux qui furent établis dans la Péninsule pendant la domination des Arabes, qui leur ont donné les noms qu'ils portaient et qu'ils conservent encore aujourd'hui. D'un autre côté, en examinant les diverses époques, on découvre aussi l'influence que les circonstances dans lesquelles l'île s'est trouvée ont eue sur la nature des impositions que ses administrateurs ont établies, tantôt afin de pourvoir à des nécessités urgentes, tantôt pour profiter de l'accroissement qu'avait pris une industrie, et presque toujours,

malheureusement, en ne s'attachant qu'à la grandeur du produit, sans égard aux principes de prévision et de prudence qui doivent servir de base à ces mesures administratives. Telle fut la faute dans laquelle tombèrent les corporations patriotiques de la Havane durant les vingt premières années de ce siècle, en établissant pour des dépenses spéciales un grand nombre d'impôts différents, sans aucun rapport les uns avec les autres, d'une influence presque toujours pernicieuse pour le commerce et la production, et qui n'étaient jamais subordonnés à un plan déterminé. Le gouvernement suprême, éloigné du pays, et se fiant aux connaissances des fonctionnaires subalternes qu'il y employait, se bornait généralement à approuver tous les avis, quoique dictés avec peu de jugement, et c'est ainsi que le système des contributions allait se compliquant, tant par la multitude d'articles dont il se composait que par la diversité de moyens que leur recouvrement exigeait. Quoique nous n'ayons pas l'intention de faire, dans cet ouvrage, l'histoire détaillée de chacune des sources qui alimentent le trésor de l'île de Cuba (1), nous ne pouvons nous dispenser de résumer, par manière d'introduction, les principaux faits de cette histoire, afin de donner une idée de l'organisation que ces impôts offraient avant l'établissement du système qui prévaut aujourd'hui, et dans lequel on a laissé subsister plusieurs des vices de l'ancien.

On peut rapporter à trois grandes classes tous les revenus anciens et modernes de l'île de Cuba, savoir : 1° les contributions intérieures placées tant sur la propriété et ses transactions que sur les consommations; 2° les impôts relatifs au commerce, soit à l'entrée, soit à la sortie, soit au transit des marchandises; et 3° les priviléges (*estancos*) et certaines rentrées provenant de retenues sur les traitements personnels, sur les faveurs et emplois obtenus, sur les dépôts, etc., rentrées désignées sous des noms divers, ayant

(1) On peut voir ces sommes dans l'*Histoire économique et politique* que nous avons publiée à la Havane en 1831.

en général fort peu d'analogie avec les objets auxquels ils se rapportent.

Dans la première catégorie, les *quintos reales* paraissent avoir été les premiers droits établis dans l'île de Cuba; ils se percevaient sur l'or et le cuivre tirés des mines de Cuba, de Holguin, de Jagua et de Trinidad. Ces mines ne tardèrent pas à être abandonnées, tant par suite des grandes exploitations entreprises dans la Nouvelle-Espagne que par faute de bras. Les seules qui demeurèrent ouvertes furent les mines de cuivre du Real de Santiago del Prado, à 4 lieues de la ville de Cuba. Nous avons rassemblé, dans l'appendice de cette partie de notre ouvrage, plusieurs extraits de documents anciens sur le produit que procuraient au trésor les mines de ces deux métaux, particulièrement celles d'or; quant au cuivre, on en tirait annuellement plus de 2,500 quintaux, qui étaient portés à Séville sur les galions et les flottes, conformément à l'ordonnance royale du 11 février 1609, et ensuite par la loi IV, tit. 2, liv. 8, pour fondre l'artillerie nécessaire aux forteresses de l'Inde, à sa flotte, etc. Il paraît que les anciennes mines d'or des environs de Jagua étaient peu productives.

Après les *quintos* on établit l'impôt des *sisas*, puis, les *estancos*, et à peu de chose près à la même époque, les *alcabalas*. La plus ancienne *sisa* fut celle que l'on appela *piragua* ou *galeota*; elle date de l'an 1538 et consistait en 1 réal par tête de gros et de menu bétail, entrant pour la consommation dans la ville de la Havane, en 60 piastres par an pour chaque moulin à tabac et 30 piastres pour chaque pierre servant à le moudre. Cet impôt, mis d'accord avec les propriétaires, devait servir à l'établissement et à l'entretien d'un bâtiment armé, galiote ou pirogue, chargé de parcourir la côte et de défendre les propriétés situées sur le bord de la mer contre les attaques des pirates ou flibustiers. Plus tard il devint un des revenus de la couronne, qui, à l'aide du produit de cet impôt modifié, se chargea d'entretenir trois bâtiments gardes-côtes. La *sisa de zanja*, autre impôt sur la consommation du bétail et du savon

apporté de Vera-Cruz, fut établie par la municipalité de la Havane pour construire le canal qui conduit l'eau à la ville, et approuvée par cédule royale de 1562. En 1722, il devint un des revenus de la couronne; plus tard il fut rendu à la municipalité pour rentrer de nouveau, il n'y a pas longtemps, au trésor. La troisième *sisa*, dite de *muralla*, établie pour subvenir aux frais de fertilisation de la place, fut créée au commencement de 1633; c'était un véritable droit d'entrée sur le vin et l'eau-de-vie venant des îles Canaries.

Les *estancos*, c'est à dire l'administration et la vente de divers droits ou marchandises pour le compte de l'État, forment encore, ainsi que nous venons de le dire, une des plus anciennes sources de revenus du trésor public de l'île de Cuba. Dans cettte catégorie se place *l'estanco* du *tabac*, qui commença aussitôt que l'on eut reconnu la qualité supérieure du tabac de l'ile; celui du *sel* et des *cartes à jouer*, qui paraissent déjà dans les lois des Indes; celui du *papier timbré*, dont l'usage fut ordonné en Amérique dès l'an 1640; celui des combats de coqs ou *juego de gallos*, créé avant 1740, et celui de la vente de certaine boisson appelée *frucanga* ou *zambumbia*, qui se faisait avec de la mélasse et de l'eau commune, établi par cédule royale du 1er mai 1761. Quinze ans après, c'est à dire en 1776, on ordonna de percevoir dans l'île le droit dit de *composicion de pulperias*, déjà connu auparavant en Amérique, ainsi qu'on le voit par le recueil des lois dites des Indes; il consistait en un impôt sur les établissements connus sous le nom de *pulperias*, qui étaient des boutiques où l'on vendait toutes sortes de choses, excepté de la toile et des étoffes; cet impôt était un véritable droit de patente. Le règlement du 16 janvier 1777 fixait le nombre de ces établissements qui pouvaient exister dans chaque district, ainsi que le droit qu'ils devaient payer, et qui était plus ou moins considérable selon qu'ils étaient situés dans les villes, dans les villages ou en pleine campagne. En 1817, les autorités de la Havane imposèrent les personnes qui tenaient des *pulperias* dans cette ville à une contribution extraordinaire d'une année,

pour venir au secours de l'armée expéditionnaire de la côte ferme.

L'impôt des *alcabalas,* fort ancien en Espagne, ne fut en vigueur aux Indes que dans l'année 1658 et à l'île de Cuba seulement en 1758. Cet impôt, pesant à la fois sur le commerce maritime, sur le trafic intérieur et sur la propriété dans ses diverses transactions, est une contribution complexe dont l'histoire peut se diviser en différentes parties. Quoiqu'il ne portât pas auparavant le nom d'*alcabala*, nous le trouvons placé sur la vente des nègres annuellement importés d'Afrique. L'*alcabala*, comme impôt intérieur, fut établi sur l'aliénation des propriétés tant urbaines que rurales, sur les ventes à l'encan, sur celles des troupeaux, des navires, des nègres, sur le transfert des biens, sur celui des rentes, etc. Il faut encore compter parmi les droits extérieurs, celui du *tafia*, consistant en 2 piastres par baril de 30 bouteilles, ou de 6 piastres par pipe sur celui qui se distille dans les sucreries; il fut établi par cédule royale et règlement du 26 mars et du 16 avril 1764; comme aussi celui de 1 réal par baril de mélasse servant à faire la boisson appelée *frucanga* ou *zambumbia.* Plus tard, par décision du 9 avril 1812, on suspendit le droit de *iguala* que payaient les alambics.

En 1741 on reçut à la Havane une ordonnance pour percevoir un autre impôt appelé *real subsidio*, consistant en une contribution sur les biens et revenus de l'Église, équivalente à 6 p. 0/0 du revenu de tout ecclésiastique, ainsi que snr ceux des couvents, monastères, cures, prés, etc., et en 1801, on mit l'impôt général sur les *successions* et *legs* en ligne collatérale. Par cédule royale du 24 août 1795, on ordonna que tous les biens qui tomberaient en mainmorte payeraient 15 p. 0/0, destinés au remboursement des *vales reales,* et cet impôt reçut le nom d'*amortissement;* celui que l'on appela *manda pia forzada* est du même genre : il fut établi par la régence provisoire de Cadix en 1811; il se composait d'un droit de 3 piastres fortes (dans les possessions espagnoles de l'Amérique et de

l'Asie), sur tout testament authentique et sur toutes les successions *ab intestat*. Les successions collatérales de biens substitués et de majorats furent aussi grevées par décret royal du 5 août 1818, confirmé par l'ordonnance royale du 4 février 1824, du payement au trésor de la moitié du revenu d'une année, et il est désigné sur les registres sous la dénomination de *demi-annate des successions*. Sous le même nom de *demi-annate*, on imposa la création de *titulos de Castilla*, autre contribution différente selon la catégorie, et dont on chargea aussi les personnes choisies pour remplir les fonctions civiles d'alcades de la sainte Hermandad et d'écrivains, ou des emplois politiques au trésor royal, celles qui obtenaient certaines charges honorifiques non rétribuées; celles qui se faisaient examiner pour les professions de médecins, de chirurgiens, de pharmaciens ou de saigneurs, les ventes de terres et de navires, le tout indépendamment des anciens *alcabalas*. Enfin la dénomination de *demi-annate perpétuelle* fut donnée aux contributions imposées à plusieurs villages de l'île de Cuba, en considération du titre de *villa* qui leur fut accordé.

Indépendamment de cette variété d'impôts intérieurs créés à des époques plus ou moins anciennes, il y en eut plusieurs autres que nous nous contenterons de nommer. Ainsi, sous la dénomination de *donativo*, le trésor percevait une contribution d'une piastre forte pour chaque homme libre de tout rang, et de deux piastres pour les Espagnols et les nobles, contribution créée par cédule royale du 17 août 1780, pour subvenir aux frais de la guerre contre la Grande-Bretagne; une autre sous le même nom pour les frais de la paix conclue avec les Algériens, d'autres, toujours sous la même dénomination, en 1793, 1798, etc., avec des buts et des destinations différentes.

Les droits imposés au commerce dans l'île de Cuba, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, sont encore plus nombreux que ceux que nous venons d'indiquer succinctement, et paraissent dans les états des revenus sous les dénominations de *registre*, *tonnage*, *comiso*, *piso*, *ancrage*, *abor-*

dage à la jetée (attaque al muelle), etc., indépendamment des principaux que nous allons énumérer avec toute la concision possible. Sous le nom arabe d'*almojarifazgo*, on percevait, à l'entrée et à la sortie des marchandises, divers droits dont le montant varia selon les objets, le temps et les circonstances. Les droits dits d'*almirantiejo* étaient du même genre; ils étaient destinés à la dotation de la charge d'amiral des Indes, qui, après la renonciation de Christophe Colomb, fut créée de nouveau, d'abord en faveur de l'infant don Philippe, et puis accordée à don Manuel Godoy. Le droit d'*armada* dont il est question dans les lois des Indes, fondé pour l'entretien de l'ancienne flotte du Vent, consistait en 2 p. 0/0 sur les importations venues par mer, et celui d'*armadilla*, qui portait de même sur l'entrée des productions de l'île dans le port de la Havane, par de petits bâtiments, devait servir à l'entretien d'une compagnie de vigilance, levée pour protéger les ports contre les corsaires et les pirates. L'*alcabala* se percevait aussi à l'entrée et à la sortie des marchandises, et le montant en variait selon les objets et les époques : les marchandises étrangères payaient 10 p. 0/0, les nationales tantôt 4, tantôt 6 p. 0/0; le sucre fut excepté en 1762; le café le fut aussi pour dix ans en 1792, ainsi que l'indigo et le coton expédiés pour l'Espagne; par une grâce spéciale, on favorisa, en 1796, les exportations de Vera-Cruz, en réduisant l'*alcabala de registre d'entrée* à 3 p. 0/0 seulement.

Indépendamment de ces impositions générales, l'or et l'argent, les nègres d'Afrique, le savon de Vera-Cruz et la cire en payaient de particuliers à l'exportation. Depuis 1785, un ancien droit de consommation sur le pain, destiné à pourvoir à *l'équipement et à l'habillement de la milice*, fut transformé en droit d'entrée sur la farine, le vin et l'eau-de-vie, à raison de 3 réaux de plata par baril de chacune de ces denrées, etc., 2 réaux par caisse de sucre exportée, et c'est sous cette dénomination que le produit de cette taxe est désigné sur le tableau des revenus.

Le droit dit d'*averia* est très ancien dans le com-

merce et la navigation d'Espagne; il se percevait sur les premières expéditions qui se firent pour l'île de Cuba, ainsi qu'on le voit par les registres de la maison de *contratacion* de Séville; mais en outre on établit, sous le même nom, un droit d'un demi p. 0/0 sur la valeur de toutes les marchandises quelconques, entrant et sortant par la voie de mer, droit destiné au tribunal de commerce de la Havane, depuis sa création en 1794; puis, sous la dénomination de *adicional de averia*, on créa en 1817 un autre impôt d'un quart p. 0/0 sur les mêmes marchandises et assujetti aux mêmes règlements, pour rembourser le tribunal d'une avance qu'il avait faite. On peut assurer que la création de ce corps fut l'origine d'une nouvelle époque pour l'administration, par le grand nombre d'entreprises qu'il forma, par les services qu'il rendit et par le développement que l'agriculture et le commerce prirent sous son influence protectrice. C'est aussi par cette raison que nous voyons le nom de ce corps associé à celui des premières autorités, dans toutes les décisions qu'il devint nécessaire de prendre à la Havane, soit pour pourvoir à diverses nécessités urgentes qui se présenteraient, soit pour réformer plusieurs vices de l'ancienne administration. Parmi ces taxes extraordinaires, nous allons indiquer celles qui, dans les vingt premières années de ce siècle, vinrent augmenter la longue liste des impositions de l'île de Cuba.

La première que nous trouvons, établie par cédule royale du 14 juin 1805, est celle dite *subvention de guerre*, pour rassembler des fonds extraordinaires afin de soutenir la guerre; elle consistait en 1 et demi p. 0/0 sur toutes les entrées et sorties par la voie de mer. Cet impôt, du recouvrement duquel les tribunaux de commerce furent chargés, continua jusqu'en 1817, qu'il se fondit dans celui que l'on appela de *reemplazo*, créé par ordonnance royale de 1816, pour subvenir aux frais de l'expédition d'Amérique et qui fut confié au même corps. Ce droit consistait en 3 p. 0/0 sur toutes les importations et exportations, excepté celles de la Péninsule, parce qu'elles l'avaient déjà acquitté.

Depuis l'an 1812 jusqu'en 1818, c'est à dire dans le court espace de sept ans, indépendamment des impôts dont nous avons parlé sous les noms d'*adicional de averia* et de *reemplazo*, on en établit quatorze autres nouveaux sous les dénominations et pour les objets suivants, savoir : *donativo*, consistant en 1 et demi p. 0/0 sur toutes les importations et exportations ultra-marines, décrété le 5 février 1812, pour procurer à la Péninsule une somme de 200,000 piastres fortes, au nouveau royaume de Grenade 500,000 piastres, et dont 10,000 piastres devaient être consacrées à l'équipement d'un bataillon partant de Cadix pour l'Amérique; *convoi*, de 2 p. 0/0 sur toutes les importations, le 19 août 1812, destiné à la marine et aux Florides; *donativo segundo*, de 3 p. 0/0 encore sur les importations, le 24 décembre 1814, et avec la même application que le précédent; *socorro extraordinario*, de 3 p. 0/0 dans les importations, pour le même objet que le droit de *convoi* dont la perception commença le 4 décembre 1815; celui de *tropa y carteles*, imposé par ordonnance royale du 18 juillet de la même année; il consistait en 1 piastre sur chaque baril de farine importé pour la consommation des places; son produit était destiné à l'entretien des expéditions militaires de l'Amérique, et à la construction de casernes pour les troupes; celui d'*armamento consular*, accordé par le tribunal de commerce de la Havane et par les autorités, en 1816, et approuvé par ordonnance royale du 11 mars 1817, dans le but d'entretenir un armement de navires en état d'exterminer les pirates; il consistait en 2 p. 0/0 sur toutes les importations faites par bâtiments étrangers, et de 1 p. 0/0 sur celles qui seraient faites par les nationaux; 4 réaux de plata par tonneau sur les bâtiments espagnols, de quelque provenance que ce fût, le double ou 1 piastre sur ceux qui viendraient de la côte d'Afrique, 2 réaux de plata sur chaque caisse de sucre introduite par mer dans un port quelconque de l'île; et 5 réaux et demi de droit additionnel de tonnage sur les bâtiments étrangers; *escuela nautica*, destiné à l'entretien d'une école de marine dans le village

de la Regla, consistant en 2 réaux de plata sur chaque boucaut de mélasse exporté, conformément à l'ordonnance royale du 8 mars 1816; *adicional de averia*, dont nous avons parlé plus haut; *auxilio à Costa Firme*, de 2 réaux de plata par caisse de sucre et d'un demi-réal par arrobe de café à l'exportation, établi en 1817 pour venir au secours de l'armée sur cette côte; *linterna* ou 4 réaux par tonneau sur les bâtiments qui entraient dans le port, établi le 22 août 1817, pour entretenir le fanal du Morro; *maderas del norte* ou 5 p. 0/0 de droit additionnel sur les valeurs des bois importés de cette provenance, établi par décision de l'intendance le 3 décembre 1817, et approuvé par le roi le 18 mars 1818; *poblacion*, destiné à l'encouragement de la population blanche, décrété par les autorités le 7 février 1818; il consistait en 6 piastres fortes sur chaque nègre mâle, amené de la côte d'Afrique; *adicional de toneladas*, établi le 7 janvier 1818 et consistant en une augmentation de 5 réaux de plata sur celui que les bâtiments étrangers payaient auparavant pour tonnage; il était destiné aux fournitures pour la Côte-Ferme; *Adicional de harinas*, d'une piastre par baril de farine étrangère, établi par décision des autorités du 25 juin 1818, dans le but de venir en aide aux besoins de l'État et de secourir d'autres possessions; enfin, sous la dénomination de *caminos*, pour être consacré à la réparation des routes, un autre impôt de 4 réaux par nègre mâle introduit dans le port de la Havane et dans ceux de la partie orientale de l'île, décrété par les autorités le 9 septembre 1818 et approuvé par le gouvernement le 17 janvier 1819.

La plupart de ces impôts et de ces dénominations disparurent avec la réforme des tarifs de l'île de Cuba et la substitution de droits fixes, plus simples et plus uniformes, à la série compliquée que nous venons de faire connaître. Mais la création d'impôts séparés ne cessa pas pour cela; il y eut celui de *beneficencia*, ainsi nommé parce que son produit était destiné à l'entretien de la maison de bienfaisance de la Havane; il consistait en 1 réal de plata

par baril de farine importé, conformément à l'ordonnance royale du 30 octobre 1824. Cet impôt fut étendu au port de Matanzas en 1827, avec une destination semblable; le droit de *deposito mercantil* ou 2 p. 0/0 sur la valeur des marchandises admises à l'entrepôt, établi simultanément avec l'entrepôt le 15 octobre 1822; celui de *balanza*, consistant en 1 p. 0/0 du produit des droits perçus à la douane et établi par ordonnance royale du 5 novembre 1824; *impuesto extraordinario*, créé le 21 avril 1825 pour des besoins urgents, et consistant en 8 réaux de plata sur chaque caisse de sucre, 4 réaux par sac de café et 4 par arrobe de cire exportée de l'île, 20 réaux par tête de gros bétail introduite pour la consommation de la Havane, 8 par cochon et 20 par fanègue de sel; puis, au commencement de 1839, avec diverses augmentations dont nous parlerons, afin de satisfaire à la contribution extraordinaire de deux millions de piastres décrétée par les cortès.

La troisième catégorie des revenus de l'île de Cuba se forme, ainsi que nous l'avons dit, d'un grand nombre de retenues personnelles, connues sous les dénominations de *monte-pios* monts-de-piété, *hospitalidades* hôpitaux, *descuento para invalidos* décomptes pour invalides, *lanzas* ou contribution en remplacement de service militaire et *medias anatas* ou revenu annuel, et des fonds recouvrés comme le *prorrateo* ou 10 p. 0/0 que l'administration retient sur les autres branches du service sur lesquelles elle perçoit, la vente des *biens vacants et en déshérence*, le produit des *dépouilles* et *vacances de bénéfices*, les *biens des défunts*, les *dépôts et séquestres*, les *amendes et peines financières*; puis la *vente des terrains domaniaux*, des *effets inutiles au service*, des *places accordées au trésor par la couronne*, et enfin les rentrées de la *bulle ou indult du carême*, les *intestats*, *licences*, *dispenses*, *comutacion de totos*, *revenu du tribu du cens*, etc., qui entrent aussi dans les caisses du trésor. Puis en dernier, le produit de la loterie établie à la Havane depuis l'an 1812.

Après avoir donné cette idée générale des revenus perçus

dans l'île de Cuba et des dénominations sous lesquelles ils sont connus dans la pratique des bureaux, nous pouvons passer à l'examen et à l'appréciation de leurs produits et de l'usage qu'en fait l'administration publique. Pour procéder à cet examen d'une manière conforme au titre de cet ouvrage, nous commencerons par faire connaître les principales époques de leur histoire.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

REVENUS DE L'ILE DE CUBA.

Lorsque Diego Velazquez de Cuellar arriva, en 1512, de Santo Domingo à l'île de Cuba, avec trois cents Espagnols, dans quatre barques, il amena avec lui Amador de Lariz, avec le titre de *contador del Rei;* mais on ignore aujourd'hui quelles étaient les fonctions attachées à cet emploi, parce que, dans les premiers temps, les gouverneurs étaient investis de toute l'autorité que donne la loi pour veiller aux intérêts du trésor, percevoir les revenus et décider de leur emploi. En général, le gouverneur, d'accord avec la municipalité, choisissait diverses personnes pour remplir ces places, et les prenait tantôt parmi ces administrateurs mêmes, tantôt parmi d'autres classes d'une probité et d'une capacité reconnues (1). Les officiers royaux ne datent que de 1551 ; il y en avait deux sous les noms de *contador* et de *tresoreo*, les seuls de l'île, et quelquefois ils se réunissaient pour prendre des résolutions avec le *factor veedor*. La cédule royale du 17 février 1573 leur accorda entrée et voix au conseil, comme à de vrais officiers municipaux (2). A cette époque, les gouverneurs étaient les surintendants du trésor royal, et, en cette qualité, ils ordonnançaient sur la caisse les dépenses ordinaires de *donacion* et celles qui s'offraient dans les cas imprévus de guerres ou d'inva-

(1) C'est ce qui paraît des anciens décrets du conseil.
(2) Urrutia, époque 2e, page 21.

sions, cependant toujours en prenant conseil des officiers royaux, avec défense absolue d'y puiser pour d'autres cas ou motifs, ainsi qu'il a été réglé par diverses lois, et par la cédule royale du 30 décembre 1633 et autres, tant antérieures que postérieures. Les officiers royaux étaient aussi, conjointement avec le gouverneur, juges dans les causes de contrebande; et, comme ils résidaient constamment à la Havane, ils nommaient des lieutenants dans les villes de l'intérieur. La plus ancienne de ces lieutenances fut celle de Cuba, où les officiers nommés furent au nombre de deux; puis vinrent, avec un seul officier, les lieutenances de Bayamo, de Puerto-Principe, de Santo Espiritu, de Remedios, de Santa Clara, de Matanzas et de Guanabacoa, qui furent supprimées le 15 février 1765, lors de la création de l'intendance.

Les anciens officiers royaux, outre qu'ils étaient caissiers et trésoriers payeurs, percevaient encore les revenus du roi; et ils furent chargés, à certaines époques, d'administrer d'autres fonds, ce qui rendait leurs fonctions importantes; tels furent les 24,643 écus envoyés du Mexique avant 1609 pour acheter du cuivre (1); les sommes destinées à la construction des châteaux de la Fuerza et du Morro, consistant en 9,000 ducats, qui existaient encore en 1622; une autre somme pour le rempart depuis 1633; celle qui était destinée aux 450 soldats qui formaient la garnison en 1622 et aux 60 que l'on y ajouta en 1636; les fonds destinés depuis 1584 pour Saint-Domingue, Porto-Rico, les Florides et autres lieux, fonds que l'on recevait du Mexique; ceux qui depuis 1721 se destinèrent également au profit des mines de cuivre de Bajuragabo; 200,000 piastres pour acheter du tabac, depuis 1723; la caisse de *sisa de zanja y de galeota*, dont nous avons parlé, en son lieu, qui fut d'abord confiée aux commissaires de la ville et puis aux officiers royaux à compter de l'an 1723; les fonds pour la construction des navires depuis 1725; ceux qui furent destinés à celle des pontons et à leur entretien depuis 1737; les fonds

(1) « Ce cuivre s'exploitait dans le village de Santiago del Prado, près de Cuba; il « fournissait la plus grande partie de celui que l'on retirait de ses mines, pour l'ar« tillerie, et qui sortait anciennement des fonderies; 2,000 quintaux s'en embar« quaient tous les ans pour être envoyés en Castille ainsi qu'on le voit d'après une « cédule royale faite à Madrid, le 7 mars 1630; comme aussi dans le district de la « Havane, dont on envoyait une grande partie en Espagne pour compte du trésor « royal. » (Arrate; chap. 1, page 15.) Quant aux métaux provenant des exploitations actuelles, on peut consulter la section *Minéralogie* du chapitre *Géographie* du présent ouvrage.

extraordinaires pour l'expédition et les fortifications de la Floride, des Appalaches, de Hanabana, de Jagua et de Matanzas, depuis cette même année 1737 ; les revenus de certains domaines royaux depuis 1750 ; les dépôts de diverses prises faites sur les Anglais et les Hollandais en 1738; les reprises faites sur les Anglais en 1739; 300,000 piastres pour besoins extraordinaires en 1740 ; les emprunts des habitants et armateurs de Caracas en 1741 ; les travaux des égouts dans les rues en 1743 ; le dépôt fait par les créanciers de don Juan Mogaguren en 1746 ; la grande masse de l'ancienne garnison en 1748 ; la construction du nouveau lazaret en 1753 ; les fonds pour l'entretien de l'escadre des gardes-côtes depuis 1756, etc. (1).

La faiblesse des revenus de l'île de Cuba, dans les premiers temps, rendait inutiles la nomination d'employés et l'établissement de bureaux pour la tenue des comptes; les gouverneurs s'en chargeaient eux-mêmes, et un régime semblable s'observait aussi dans les provinces et dans les îles annexées à celle de Cuba. Quelquefois on envoyait les comptes au tribunal de Mexico ; mais les difficultés et les retards que cet envoi occasionnait, ainsi que les discussions qui en résultaient avec les gouverneurs, engagèrent le roi à nommer contrôleur des comptes des îles du Vent don Pedro Beltran de Santa Cruz (2), avocat à la Havane, natif de Quito, qui avait sollicité à Madrid cette place, créée en 1605 par la loi 30 du titre 1er, mais qui n'avait pas encore été donnée.

Pendant cette première époque d'administration par les officiers royaux, plusieurs droits et impôts furent établis sur l'entrée et la sortie des marchandises, sur les ventes de terres et d'offices; de cette époque datent aussi les monopoles du sel, des cartes à jouer et du papier timbré, les droits sur la consommation du vin et de la viande, etc. Les motifs, la durée et les destinations diverses donnés à ces impôts ont été l'objet d'un travail étendu qui faisait partie de notre premier ouvrage sur l'île de Cuba et dont nous avons extrait les détails principaux dans l'introduction de ce chapitre.

(1) Extrait de documents du bureau des mémoires du *contrôle principal de la cour des comptes*.

(2) La nomination de Santa Cruz eut lieu par brevet royal du 30 mars 1638; il devait recevoir les comptes des officiers royaux et autres fonctionnaires de l'île de Cuba, de Porto-Rico et de Saint-Domingue ainsi que des provinces de Cumana et de la Floride, et pour cela il paya au roi 5,000 ducats.

C'était sur ce pied que se trouvait l'administration de l'île en 1762, lorsque la ville de la Havane fut envahie par les Anglais. Les rentrées effectuées dans les deux années 1759 et 1760 furent de 327,210 piastres (1), somme dans laquelle les importations perçues dans la juridiction de la Havane entrent pour 276,623 piastres fortes.

D'où il résulte que le produit total des impôts dans l'île tout entière était, par an, de.	163,605 piastres fortes.
Et, dans la seule juridiction de la Havane, de.	138,316 » »
Différence ou produit du reste de l'île.	25,289 piastres fortes.

Par un état général du produit des impôts dans les dix administrations de l'intérieur, état dressé par le contrôleur Barrutia en 1819, il résulte pour cette époque une rentrée nette de 20,000 piastres, somme qui diffère peu de celle que nous venons d'insérer.

La paix ayant été rétablie par le traité de Versailles, on envoya dans l'île Son Excellence le seigneur don Ambrosio-Funes de Villalpando, comte de Ricla, qui entra en fonctions, comme gouverneur, le 6 juillet 1763. Son premier soin fut de régler la partie pratique; il augmenta l'état militaire, il commença les fortifications de la Havane, organisa le ministère du trésor royal, et de toutes ses branches, qui étaient peu nombreuses, il forma une masse commune, dispensant quelques uns de l'obligation de remettre leurs fonds en Espagne en les appliquant tous indistinctement au payement des dépenses; tout cela fut fait d'accord avec une junte générale du ministère. Ce même chef établit, par *résolution supérieure*, l'*alcabala* sur le taux de 4 p. 0/0, en outre du règlement qu'il publia le 25 septembre 1764; et un autre de 3 p. 0/0 sur le revenu net des maisons, des redevances et des pensions de particuliers; l'octroi de 2 piastres par baril de tafia et d'un réal de plata par baril de zambumbia (2); il fixa le *situado*

(1) C'est ce qui conste de l'état général des valeurs remises à la cour par le contrôle supérieur.

(2) On peut voir l'histoire particulière de ces branches aux notes *tafia* et *frucanga*.

qu'il fallait recevoir du Mexique, ainsi que les fonds pour les travaux ; enfin il organisa, le 5 février 1765, l'intendance de la Havane, qu'il avait demandée à S. M. Par cédule royale du 31 octobre 1764, le seigneur don Miguel Altarriba fut nommé premier intendant. Cette même cédule contient les instructions nécessaires pour l'établissement et l'administration de cette intendance, ainsi que pour le contrôle, la trésorerie et l'administration générale ; puis, le 22 août 1766, S.M. décréta plusieurs articles explicatifs et additionnels. Alors, et comme faisant partie du nouveau règlement, on établit une nouvelle junte hebdomadaire (1) et une junte d'appel, qui toutes deux devaient être présidées par l'intendant, ainsi que la haute cour des comptes (2) érigée en 1634, comme nous l'avons déjà dit. On leur donna aussi le droit de nommer des juges subdélégués dans les autres villes de l'île qui en éprouvaient le besoin, avec celui de modifier les impôts et les rentes, d'en affermer quelques unes, d'établir des règlements pour toutes, etc.

Les anciennes administrations ou lieutenances des officiers royaux furent supprimées à compter de ce moment et remplacées par les sous-trésoreries dépendantes de la trésorerie générale de l'armée, dont les unes sont antérieures et les autres postérieures à la création de l'intendance, ainsi que nous le dirons plus bas.

Les branches diverses du trésor royal furent divisées; celles des perceptions furent confiées à l'administration générale de la Havane, ainsi qu'aux subdélégués et receveurs dans les villes et districts de l'intérieur; dans cette catégorie (3) on rangea les droits d'*almojarifazgo*, d'*armada*, d'*alcabala*, l'impôt sur le tafia, la *sisa de muralla*, l'*anata de embarcaciones*, l'*almirantazgo*, les saisies, les droits d'esclaves dans leur ensemble, et ensuite, par capitation, l'indult des nègres, le monopole du sel et des cartes, les droits de

(1) Cette junte est celle que l'on appelle aujourd'hui la *junte supérieure de direction ;* elle se compose de l'intendant, de l'un des principaux contrôleurs de la cour des comptes, de l'un des employés des caisses *matrices*, de l'un des jurisconsultes ayant voix dans la junte supérieure de conférences, du fiscal du trésor royal et du secrétaire de l'intendance.

(2) Le premier contrôleur et ses successeurs n'avaient pas de chef avant cette époque; plus tard on augmenta la cour des comptes en y joignant les contrôleurs de soldes, les ordonnateurs, les teneurs de livres, etc., créés par cédule royale du 10 janvier 1798, et c'est depuis son organisation, le 5 mai de cette année, que l'on commence à compter la seconde époque de son existence.

(3) On peut voir l'histoire de chacune des branches que nous énumérons ici dans notre *Histoire économique et politique*.

cobos, quintos, real proyecto, gardes-côtes, dîmes et contrôle, qui se prélevaient, à cette époque, sur les saisies d'argent et d'or, le droit d'*averia* ou *piso extraordinario*, le monopole des coqs et de la boisson dite *frucanga,* la nouvelle taxe d'un réal supplémentaire imposée sur elle, la *sisa de zanja* et de *galeota*; en attendant, quoique l'administration fût chargée de ces diverses perceptions, les versements, en vertu du règlement du 26 juillet 1765, se faisaient directement dans la trésorerie générale par les fermiers ou les personnes qui en étaient chargées. Altarriba confia à la trésorerie les neuvièmes des dîmes, les mois ecclésiastiques, les vacances, les dépouilles, amendes et condamnations, les peines financières, la vente et composition de terres, les revenus des domaines royaux, les offices vendables et réversibles, les demi-annates en général des employés, alcades, titres de Castille, terres et offices d'examen, les monts-de-piété, les invalides et toutes les autres branches qui proviennent de retenues faites par ladite trésorerie, à l'époque des payements, par liquidation du contrôle général.

Les années 1761 et 1764 furent, pour l'administration, les deux dernières qui précédèrent l'établissement de l'intendance, à cause de l'interruption qu'occasionnèrent le siége et l'occupation de la Havane par les Anglais, depuis le 6 juin 1762 jusqu'au 29 juin 1763.

Les valeurs perçues dans ces deux années s'élevèrent, pour toute

l'île, à.	632,059	piastres fortes.
Et, à la Havane seule, à.	537,067	» »
Différence.	94,992	piastres fortes.

D'où résulte une moyenne de 316,029 piastres perçues dans toute l'île, dans chacune des années 1761 et 1764.

Dans les deux premières années 1766 et 1767 qui suivirent la création de l'intendance, le produit

total des revenus fut de.	1,002,205	piastres fortes.
Dont la Havane versa.	538,442	»

On serait tenté d'attribuer cette augmentation aux avantages de la nouvelle organisation; mais un temps si court ne pouvait

pas, à cette époque, suffire pour la produire. Il paraît qu'elle était due à l'établissement de nouveaux impôts, puisqu'en comparant les rentrées des deux années 1761 et 1764 avec celles de 1766 et 1767, sur les branches qui existaient également aux deux époques, on voit qu'elles se sont élevées,

dans la première, à.	592,149	piastres fortes
et, dans la seconde, à.	417,408	»
Ce qui donne pour celle-ci une diminution de.	174,741	piastres fortes

correspondant à 87,370 piastres fortes, année moyenne (1).

Les revenus éprouvèrent, dans les années suivantes, les mêmes fluctuations que le commerce maritime, par suite des circonstances diverses que nous avons fait connaître dans l'historique de ce commerce. Dans les années qui s'écoulèrent depuis 1765 jusqu'en 1775, période où ce commerce fut entièrement nul et qui comprend presque toute la triste existence de la compagnie royale (2), les revenus de l'île s'élevèrent à 5,354,037 piastres ou 535,404, année moyenne. Dans les dix années suivantes, qui embrassent une partie de la période du commerce libre, ces revenus furent de 10,037,450 piastres ou 1,003,745, année moyenne. Nous avons déjà indiqué, dans le chapitre du *Commerce*, l'influence que le règlement de 1778 exerça sur les affaires commerciales de l'île de Cuba. Nous ajouterons maintenant, pour donner une idée de ses principales dispositions, qu'il accordait aux Espagnols la faculté d'exporter pour l'Amérique les denrées et marchandises de la Péninsule ainsi que de l'étranger, excepté les vins et les liqueurs de cette dernière origine, avec franchise de tous les droits établis par le projet de 1720, les réduisant au seul payement de 3 p. 0/0 pour droit de sortie sur les marchandises nationales et de 7 p. 0/0 sur les étrangères, indépendamment de ceux qu'ils y auraient acquittés à leur entrée. Ce règlement établit, en outre, un droit de 3 p. 0/0 à l'entrée des ports désignés de l'Amérique, parmi lesquels se trouvaient ceux de l'île de Cuba. Il fixait également les ports de la Péninsule et des îles adjacentes qui étaient autorisés à faire ce commerce, et les formalités d'enre-

(1) D'après un état manuscrit du contrôle supérieur.

(2) Voyez le chapitre du *Commerce* pour ce qui regarde la compagnie royale et les priviléges dont elle jouissait.

gistrement de douanes que les bâtiments devaient observer à l'entrée et à la sortie; il leur accordait l'autorisation de changer de destination dans des cas imprévus, et donnait la faculté, aux ports et îles spécifiés dans le décret, de trafiquer de leurs denrées et produits respectifs; enfin il réglait les droits que devaient payer les retraits d'argent et de marchandises envoyés en Espagne et défendait aux employés d'exiger aucun autre droit ou gratification (1).

Dans un état imprimé (2) des recettes et dépenses de la douane royale de la Havane, depuis l'an 1765 jusqu'en 1818, on divise l'histoire de ces recettes en quatre époques principales : 1° de 1765 à 1778, pendant la durée du privilége de la compagnie royale; 2° de 1779 à 1791, sous le règlement pour le commerce libre avec les douze ports autorisés de la Péninsule, jusqu'à l'événement du Guarico dans l'île de Saint-Domingue; 3° de 1793 à 1814, époque qui comprend l'entrée des négriers étrangers, commerce qui fut ensuite étendu aux comestibles et aux toileries, à cause de la guerre avec les Anglais; et 4° de 1815 à 1818, pendant cette période de la liberté du commerce avec toutes les nations. Comme les principaux revenus de l'île consistent dans les produits de la douane, les époques de prospérité et de décadence pour celle-ci correspondent exactement avec celles du commerce maritime. Le résultat des comparaisons entre ces quatre époques donne pour le montant des revenus, dans chacune d'elles, les sommes suivantes :

Époques.	Année moyenne.	
1° De 1765 à 1778.	345,190	piastres fortes.
2° De 1779 à 1791.	577,159	»
3° De 1793 à 1814.	1,166,593	»
4° De 1815 à 1818.	2,189,428	»

Avec d'aussi faibles revenus, l'île de Cuba ne pouvait remplir alors ses engagements intérieurs ni ceux qui lui étaient imposés à l'égard des îles et provinces qui y étaient annexées, d'après le système de dépenses et de recettes que l'on suivait à cette époque. La cour de Madrid eut alors recours au moyen

(1) Nous avons transcrit ce décret dans l'appendice de notre *Histoire économique et politique*.

(2) Cet état, signé par don José Sedano, se trouve annexé au n° 30 des *Mémoires de la Société patriotique*.

de disposer, sur les caisses du Mexique et sous le nom de *situados*, de diverses sommes destinées à faire face aux frais que ces possessions occasionnaient; toutefois, comme ces sommes variaient selon les circonstances, les lois ne nous apprennent pas positivement à quelle époque ces rentrées commencèrent à s'effectuer, et il serait assez difficile de le vérifier (1). Le 18 novembre 1584, le roi Philippe II ordonna que les situados de l'île de Cuba, ainsi que ceux de Saint-Domingue, de Porto-Rico, de la Floride, fussent envoyés à la Havane et de là distribués aux diverses places, ainsi que l'on avait coutume de le faire; les officiers royaux en tinrent un compte séparé, conformément à la loi 10, titre IX, livre 3 et autres. Il fallut de nouvelles sommes pour la solde des troupes formant les garnisons des forteresses de la Fuerza et de Morro. Cette solde, jointe au traitement des employés, s'élevait à 35,200 ducats par an, et, en y comprenant quelques autres dépenses, à 36,012, qu'il fut ordonné, par la cédule royale du 21 novembre 1790, aux caisses de Mexico de fournir (2). Dans une autre cédule royale de l'an 1622, il est question de 450 hommes de la garnison, réduits à 60, tous les autres étant vieux et infirmes; on proposait de remplacer ceux-ci par 60 nouvelles recrues (3), l'on ordonnait de terminer le fort du Morro en trois ans au plus, et l'on destinait 9,000 ducats pour chaque année.

Durant l'administration du comte de Revillagigedo, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, la garnison fut augmentée et l'on régla tout ce qui avait rapport aux fortifications. A cet effet, une liquidation générale fut faite par les officiers royaux jusqu'à la fin d'avril 1754, et la solde, due aux soldats de l'ancienne garnison, s'éleva à 384,476 piastres. La nouvelle dépense que supposait le règlement de 1753 et la dépense additionnelle de 1754 montaient à 136,783 piastres.

Le règlement fait à Mexico pour couvrir les engagements de

(1) On trouve seulement dans les livres royaux l'arrivée d'un *situado* le 18 septembre 1584. Statistique de 1828, page 34.

(2) Arrate, chap. XII, Urrutia, page 34, cité plus haut.

(3) En 1636, on l'augmenta d'une compagnie sous les ordres du capitaine Juan Esquivel Saavedra. En 1719, la garnison fut augmentée conformément aux besoins du temps, et après 1740, on l'augmenta encore à cause de la guerre avec les Anglais. La force armée consistait en un bataillon et cinq compagnies de vétérans et en milices urbaines.

l'île dans ladite année s'effectua en piastres, tomines et grains ainsi que l'on comptait à cette époque (1), ainsi qu'il suit :

État-major de la place de la Havane et de ses châteaux.	28,662	piastres	1	tomine	6	grains.
Bataillon d'infanterie et son état-major.	95,604	»	1	»	»	»
Artillerie.	19,114	»	4	»	6	»
Cavalerie, dragons. . .	64,879	»	4	»	6	»
Infanterie des forces anciennes.	51,721	»	6	»	»	»
Invalides, officiers mulâtres et noirs.	11,405	»	»	»	»	»
Travaux de fortifications et de pontons.	15,000	»	»	»	»	»
État-major de la place de Cuba.	8,844	»	»	»	»	»
Cinq compagnies de l'ancien état militaire.	56,478	»	6	»	»	»
Artillerie.	4,059	»	»	»	»	»
Invalides.	2,904	»	»	»	»	»
Total.	358,672	piastres	7	tomines	6	grains.

L'augmentation de la force armée rendit nécessaire celle des remises de Mexico, qui, pendant les deux années suivantes, se firent sur le pied ci-dessous :

	1755.	1756.		
	Piastres	Piastres	tomines	gr.
État-major de la place de la Havane et de ses châteaux. . . .	29,570	32,250	»	»
Quatre bataillons d'infanterie. .	212,502	250,090	4	»
Artillerie.	31,293	32,841	»	»
Cavalerie, dragons.	70,288	69,906	5	9
Augmentation.	20,328	6,204		»
A transporter. . .	363,981	391,292	1	9

(1) Nous avons tiré ces détails sur les situados des documents originaux envoyés de Mexico avec l'argent et qui existaient dans les archives du bureau du contrôle de l'intendance.

	1755.	1756.		
	Piastres	Piastres	tomines	gr.
Transport. . .	363,981	391,292	1	9
Réformes et invalides, sergents de milice, etc.	7,784	23,283	2	»
Travaux de fortification et de pontons	15,000	15,000		»
Pour la place de Cuba.	9,988	6,602	»	»
Total.	396,753	436,177	3	9

Après l'établissement de l'intendance, le comte de Ricla, d'accord avec l'inspecteur don Alexandre O'Reilly, régla de nouveau la garnison, et l'on forma un état de dépenses présumées pour chaque mois et pour l'année (1), qui s'éleva à 4,681,452 piastres par an, somme dans laquelle les troupes seules entraient pour 665,655 piastres. Pour faire face à cette dépense, il leur fut remis 1,200,000 piastres sur les caisses de Mexico; comme les revenus ne s'élevaient, par an, qu'à 453,706 piastres fortes, il en résulta un déficit de 27,746 piastres, sans compter les autres dépenses que devaient occasionner les milices appelées sous les armes, les travaux de fortification, les extraordinaires, les suppléments aux officiers de passage, etc.

Les remises du Mexique n'arrivaient jamais intégralement, tandis que les dépenses étaient effectives et augmentaient plutôt qu'elles ne diminuaient; il s'ensuivit que le trésor royal éprouva de grands embarras, contracta des dettes considérables et n'eut, pour couvrir ses engagements, tant intérieurs qu'extérieurs, que ses revenus et les rentrées du situado, qui se faisaient irrégulièrement et par petites parties. Le tableau exact de sa position ayant été mis sous les yeux du roi, l'ordonnance du 2 février 1768 fut rendue pour prescrire la liquidation respective.

Pour que l'on puisse porter un jugement exact sur le produit des revenus de l'île de Cuba dans le cours du siècle passé, nous allons donner un résumé général des états de valeurs qui furent dressés anciennement et depuis l'an 1777, en vertu de l'ordonnance royale du 7 janvier de ladite année, et d'après des ordres réitérés

(1) Fait, le 26 juillet 1768, par le contrôleur général de l'armée don Juan de Alda y Cuesta.

les 20 juillet 1778 et 30 juillet 1787, états qui devaient être envoyés annuellement à la cour (1).

État du produit général des revenus de l'île de Cuba jusqu'à l'an 1794.

1759	....	163,605 piastres fortes.
1760	....	163,605
1761	....	316,029
1764	....	316,029
1766 à 1774	année moyenne. .	532,512
1775	....	561,426
1776	....	725,512
1777	....	1,027,213
1778	....	885,358
1779	....	955,894
1780	....	1,001,111
1781	....	1,065,947
1782	....	1,423,997
1783	....	1,211,061
1784	....	1,202,718
1785	....	1,202,718
1786	....	498,044
1787	....	864,571
1788	....	892,393
1789	....	739,851
1790	....	973,727
1791	....	824,612
1792	....	1,118,324
1793	....	1,085,186
1794	....	1,136,918

(1) Ces documents, qui, avec les états de 1759 et 1775, sont les plus anciens que l'on trouve dans les archives sur le produit des revenus, ont beaucoup souffert par les vers et par l'action de l'encre qui a corrodé le papier, de sorte que nous avons été obligé de calculer de nouveau plusieurs parties au moyen des données qui existaient encore.

Dans les états généraux des valeurs qui se remettaient tous les ans à la cour et dont nous avons parcouru les copies ou les minutes pour former le tableau ci-dessus, on n'a pas compris les sommes versées dans le trésor pour *situados*, ni les branches extraordinaires d'artillerie et de fortifications, ni celles dites de *tierra adentro*. Dans les dix années qui se sont écoulées de 1766 à 1775, il est entré pour *situados* 22,151,308 piastres fortes, et pour *extraordinaires* 176,188, ce qui fait ensemble 22,327,496 p. fortes, ou, année moyenne, 2,232,749. Dans les dix années suivantes, de 1776 à 1785, les rentrées furent, sous les dénominations ci-dessous, savoir :

Pour situados.	35,247,178 piastres fortes.
extraordinaires	466,692
dépôts.	15,883,864
fortifications.	425,115
produits de *tierra adentro*.	279,695
emprunts.	13,591,748
artillerie	18,490
Total.	65,912,782 piastres fortes.
Ou par année moyenne. . .	6,591,278 piastres fortes.

Nous avons dit plus haut que les revenus perçus dans les années respectives de ces deux périodes décennales avaient été de 535,403 dans la première et de 1,003,745 dans la seconde. En ajoutant ces deux sommes à celles que nous venons de trouver comme provenant des situados et des branches diverses d'impositions et revenus de l'île de Cuba, il s'ensuivra que, dans la période décennale de 1766 à 1775, les caisses royales reçurent, année moyenne, une somme de. . . . 2,768,152 piastres fortes.
Et dans celle de 1776 à 1785. . . 7,595,023

On conserve dans les archives du contrôle général le montant des *situados* reçus, année par année, depuis 1775 jusqu'en 1785 (1); en voici le relevé :

(1) Ce relevé par années présente une différence de 3,913,172 piastres en moins, sur la somme des dix années de 1776 à 1785, comparée au total que nous venons d'indiquer pour les situados de cette même période. Nous faisons cette observation pour éviter tout malentendu.

Sommes reçues pour situados.

1775.	728,668	piastres fortes.
1776.	891,069	
1777.	848,175	
1778.	929,829	
1779.	1,470,086	
1780.	2,700,864	
1781.	4,162,819	
1782.	7,897,609	
1783.	8,468,973	
1784.	2,267,508	
1785.	2,697,197	
1786.	663,133	
1787.	801,444	
1788.	1,613,267	
Total. . . .	36,140,641	piastres fortes.

En ajoutant à ces sommes celles que nous venons d'indiquer pour la période décennale de 1766 à 1775, après déduction de celle de l'année 1775, commune aux deux listes, nous trouvons les sommes suivantes venues du Mexique dans ces deux époques,

De 1766 à 1774.	21,598,828	piastres fortes.
De 1775 à 1788.	36,140,518	
Total. . . .	57,739,346	piastres fortes.

Puis, en nous rappelant que, de 1775 à 1788, il a été perçu, comme revenus de l'île, 13,617,966 piastres (1), et que les dépôts ont produit 26,301,092, ainsi qu'il appert par les états, il s'ensuit que, dans les quatorze années en question, il est entré dans le trésor 76,059,576 piastres fortes, ou 5,432,112, année moyenne.

(1) Dans ces valeurs, il y a diverses sommes qui ne paraissent pas parce qu'elles ont été portées sous des titres impropres. Elles s'élevaient en total, dans les quatorze années, à 41,051 piastres 5 réaux.

De 1788 à 1806 il a été reçu pour situados	50,411,158 p. f.
En ajoutant cette somme à la somme ci-dessus de.	57,739,346
Nous trouvons pour les recettes de trente années.	108,150,504 p. f.

Pour ce qui regarde la première somme, nous devons prévenir que, dans un état imprimé à la Havane en 1804, on fait monter à 6,142,352 piastres fortes les sommes reçues du Mexique depuis 1799 jusqu'en 1802, à 1,686,920 celle qui l'a été en 1803, et à 184,000 les rentrées jusqu'au mois d'août 1804, laquelle somme de 8,013,272 piastres, ajoutée à celle de 49,845,661 piastres (1) de recette depuis le mois de juillet 1788 jusqu'au mois de mai 1799, fera un total de 57,858,933 piastres, pour cette branche des revenus, total plus fort de 7,447,775 que celui que nous avons présenté. Cela provient 1° de ce que, dans la liquidation publiée le 20 janvier 1807, il est dit expressément que, depuis 1799 jusqu'à cette époque, il n'est entré, dans le trésor de la Havane, que pour 585,497 piastres de situados, somme à laquelle nous nous sommes conformé; 2° de ce que, dans les notes au bas de l'état de 1804, il est dit que, dans la somme des recettes de 1803, on en a compris quelques-unes qui n'avaient pas d'indications précises et qu'on appliqua peut-être aux dépenses occasionnées par les bâtiments de guerre de l'escadre du seigneur Aristizabal. Nous croyons avoir éclairci par là la contradiction apparente qu'offrent les états. Voici maintenant un autre tableau curieux du numéraire et des marchandises de prix qui sont entrés de divers points de l'Amérique ou qui ont passé par la Havane de 1788 à 1804.

En numéraire appartenant au roi et à des particuliers.	149,510,000 p. f.
En productions de marchandises.	38,944,151
En numéraire pour situados de la place, factorerie, etc.	57,858,933
A transporter. . . .	246,313,084 p. f.

(1) Comme on le voit par l'état mentionné.

Transport. . . .	246,313,084 p. f.
En numéraire pour les escadres de Gravina et d'Aristizabal	5,802,495
En numéraire pour le commerce de la Havane.	4,980,177
Total.	257,095,756 p. f.

Ce qui fait 6 millions par an pour terme moyen, non compris d'autres sommes considérables qui ont été portées de Vera-Cruz en Espagne sans toucher à la Havane, comme, par exemple, celles des frégates la *Thétis* et la *Brigitte*, prises par les Anglais en 1799, le chargement du navire le *San Julian*, etc.

Les grandes remises que nous avons indiquées comme ayant été faites depuis 1779 jusqu'en 1784 furent destinées, pour la plus grande partie, à payer les frais de plusieurs expéditions faites par don Bernardo Galvez, gouverneur de la Nouvelle-Orléans, et d'autres expéditions générales. Par leur résultat et par suite de beaucoup d'abus, le trésor royal demeura affaibli, et le roi, ayant été instruit de tout, chargea le seigneur don Pablo Valiente, fiscal criminel de Mexico, d'instituer une enquête en règle, ce qui fut exécuté; en même temps on fit plusieurs règlements pour rendre l'administration plus sévère et plus économique. Après cela on signifia au vice-roi de la Nouvelle-Espagne que le *situado* devait se régler d'après le décompte du revenu, c'est à dire que, tous les ans, on demanderait ce dont on aurait besoin pour couvrir les dépenses. Voilà ce qui paraît avoir été décidé, d'après le contenu de diverses ordonnances royales; mais le *situado* n'étant pas toujours le même, voici à quoi il se trouva réduit une année dans l'autre :

Pour toutes les dépenses de la place, tant ordinaires qu'extraordinaires.	290,000 p. f.
Pour les fortifications avec l'augmentation pour six ans.	179,407
Pour tabacs d'ancienne consignation. . . .	500,000
Pour la marine.	700,000
Pour supplément aux possessions de Mosquitos.	80,000
A transporter. . .	1,749,407 p. f.

Transport. . .	1,749,407 p. f.
Pour les négociations de Philadelphie. . . .	50,000
Pour la place de Cuba.	145,978
Pour Porto-Rico.	276,896
A la même île, pour des travaux.	100,000
Pour Saint-Domingue, pour l'ancienne assignation.	274,893
Pour la Floride, depuis la paix de Versailles, 66,666 ; mais, après le 8 août 1794, porté à. .	151,031
Pour la Louisiane, y compris le fort de Mobile.	537,869
A la même province, pour achat de tabacs qui s'envoyaient en Europe.	210,000
Pour Pensacola.	40,000
Total.	3,536,074 p. f.

Tel fut l'état des revenus du trésor royal de l'île de Cuba jusqu'au temps du seigneur don Pablo Valiente, c'est à dire jusqu'aux dernières années du siècle passé. Ce chef, à qui l'administration doit tant de reconnaissance, voulant régulariser le système général, résolut, conformément à l'ordonnance royale du 12 novembre 1791, d'établir deux douanes, l'une de mer, l'autre de terre, donnant à chacune d'elles le règlement qui lui convenait; toutefois ces douanes ne furent pas organisées sous son administration, mais sous celle du seigneur don Luis de Viguri, le 1er janvier 1802 (1). On laissa à celle de mer les perceptions de tous les revenus provenant des expéditions de commerce par mer, et à l'autre tout ce qui a rapport aux affaires qui se font par terre, en y joignant tout ce qui, auparavant, était à la charge de la trésorerie et du contrôle, laissant les deux institutions libres de toutes charges, consacrées uniquement à leur but naturel, sans embarras ou obligation active en matière de recouvrements. Nous jugeons nécessaire de transcrire ici l'énumération des branches de revenu qui furent alors distribuées.

Branches de la douane de mer. — L'*almojarifazgo*, l'*alcabala* de registres d'entrée et de sortie, l'*armada* et l'*armadilla*, le droit sur la cire, l'exportation du numéraire, la demi-annate des na

(1) Approuvé par l'ordonnance royale du 10 mars de la même année.

vires, l'*alcabala* d'entrée et de sortie, dans le cabotage avec les ports de l'île, l'ancrage, le *piso*, le dépôt des confiscations maritimes, l'impôt sur les nègres nouvellement arrivés, les droits du nouvel *almirantazgo*, pour la douane et pour le capitaine du port.

Branches de la douane de terre. — Les *alcabalas* de terre, les offices vénales et transmissibles, leurs demi-annates, ceux des gouverneurs, auditeurs, contrôleurs des comptes et autres fonctionnaires du trésor royal, ainsi que les titres de Castille avec leurs *lanzas* et demi-annates, le droit de composition des *pulperias*, celui de la cire, par terre, celui du papier timbré, des sucres, des cartes, du sel, du *zambumbia* et de la volaille; l'impôt sur le tafia, les dépouilles et vacances, les mois et demi-annates ecclésiastiques, le subside royal, l'amortissement des biens ecclésiastiques et séculiers, les successions et legs, les neuvièmes des dîmes et celui de consolidation, les biens vacants ou en déshérence, le temporel des ex-jésuites, la pension pour l'ordonnance royale de Charles III, les *sisas de zanja* et *piragua* et le dépôt des confiscations par terre.

Branches à la charge du trésor. — Les reliquats de comptes, les situados, la *sisa de muralla*, les donations, les loyers de fermes, les amendes et condamnations, les monts-de-piété et les retenues pour les invalides et les employés, la banque de Saint-Charles, les biens des défunts, les recettes de la ville et les dépôts ordinaires du trésor royal.

Les principales modifications apportées au système des impositions, durant la période que nous examinons, sont énumérées dans les décisions des 22, 25 mai 1805, du 9 mai 1809 et du 9 avril 1812, prises par les autorités. Les premières se rapportent aux droits imposés au commerce des bâtiments neutres, par les ordonnances des 23 juin et 18 novembre 1797, lesquels doivent continuer à être perçus sauf certaines modifications spécifiées dans ces décisions (1). La plupart concernent la substitution des évaluations en réaux de vellon et ont pour but de considérer les importations de marchandises péninsulaires faites par des bâtiments neutres sous le même aspect que si elles avaient lieu par navires espagnols. La décision du 9 mai 1809 (2) déclarait libres de

(1) Nous les avons insérées aussi dans ledit appendice, page 364.

(2) Nous l'avons insérée *in extenso* dans l'appendice de notre *Histoire économique*, page 363.

tout droit les importations d'Espagne, tant nationales qu'étrangères, faites par bâtiments espagnols; elle fixait les divers droits à 10 p. 0/0 pour les marchandises nationales par bâtiments étrangers, à 34 p. 0/0 pour les produits étrangers qui pouvaient compromettre ceux de l'Espagne et dont la liste était fort longue, à 15 p. 0/0 pour le riz, le lard et le savon de provenance étrangère, et autant pour le coton et autres marchandises, auparavant prohibées, mais qui ne pouvaient porter aucun préjudice aux fabriques de la Péninsule, à 10 p. 0/0 pour les instruments d'agriculture importés par bâtiments étrangers; venant par bâtiments nationaux, ils étaient francs de tout droit; la même franchise était accordée aux cerceaux de fer et de bois, aux douves et autres matériaux nécessaires à la confection des vaisseaux propres à contenir les productions de l'île; enfin à 22 p. 0/0 pour toutes les autres marchandites étrangères non spécifiées et dont le commerce était auparavant permis par bâtiments étrangers. Toutes les cotes désignées sont indépendantes des droits municipaux. La farine était imposée à 8 piastres et 5 réaux ou 69 réaux de plata pour droits royaux et municipaux, lorsqu'elle était importée pour la consommation par bâtiments étrangers; à 5 piastres 5 réaux ou 45 réaux de plata, dans le même cas, par bâtiments nationaux; celle qui était destinée à la réexportation, laquelle devait avoir lieu dans le terme de deux mois, n'était grevée que d'un droit d'entrepôt de 1 p. 0/0, plus 5 réaux pour droits municipaux. On recevait aussi à l'entrepôt, moyennant le droit de 1 p. 0/0, les matières premières étrangères, telles que le coton en laine, le bitume, les cuirs, le sel, la graine de lin, les perches, etc. Enfin elle déclarait libre l'importation de toutes les productions de l'Amérique espagnole. La susdite décision du 9 mai déchargeait aussi de tous droits, excepté ceux de subvention et de *vestuario*, les exportations de l'île de Cuba, sauf la mélasse qui devait payer 3 piastres fortes par boucaut, et déclarait libre la réexportation des produits de l'Amérique, excepté la cochenille, l'indigo, le quinquina, la vanille, les bananes, le cacao et le bois de teinture qui demeuraient assujettis aux mêmes droits qu'ils payaient auparavant, tandis que celle de l'or et de l'argent, tant monnayé qu'en lingots, était sévèrement prohibée. Enfin cette même décision établissait la réciprocité pour la perception du droit de tonnage et le payement de 5 réaux et demi pour les bâtiments venant des États-Unis.

En 1812, les circonstances ayant changé, les autorités de l'île se virent obligées de faire des modifications à la décision protectrice et bienfaisante dont nous venons de donner un extrait. En les décrétant, le 9 avril, elles firent connaître les causes qui les avaient dictées. En 1809, elles avaient, disaient-elles, cherché à remédier aux maux que souffraient l'agriculture et le commerce par la baisse des prix, en accordant une diminution considérable des droits. Mais, lorsque ces faveurs avaient été accordées, « il était « impossible de prévoir les malheurs cruels et d'un genre tout « particulier qui ont réduit l'île à une interruption presque com- « plète des communications avec les possessions de l'Améri- « que (1). » En effet, le soulèvement du royaume de la Nouvelle-Espagne coupa non seulement les communications du commerce, mais encore priva l'île de l'avantage qu'elle tirait des retours et de l'entrée des situados. Ses revenus ainsi diminués, elle se vit hors d'état de porter des secours aux possessions qui dépendaient d'elle. En même temps, les caisses de la Havane se trouvaient vides par différentes causes : de sorte que, pour pouvoir remplir tant d'engagements, on fut obligé de suspendre les faveurs accordées à l'exportation, et de grever de 6 p. 0/0 d'alcabala, ainsi que de droits municipaux et de subvention, celle du sucre pour l'étranger, par bâtiments étrangers ou nationaux ; de 3 p. 0/0, plus les droits municipaux, l'exportation sous pavillon espagnol, pour la Péninsule et l'Amérique, toujours d'après l'évaluation de 8 et 12 réaux l'arrobe. Le tafia devait payer le même droit à l'exportation pour l'étranger sur bâtiments étrangers ; 3 p. 0/0 et les droits municipaux et de subvention à l'exportation pour des ports nationaux sur bâtiments de la même origine : l'un et l'autre droit, sur l'évaluation de 10 piastres fortes par pipe. Quant aux farines, elles demeurèrent cotées aux mêmes droits que par la décision du 9 mai 1809, abolissant, par conséquent, la délibération provisoire qui avait été prise le 10 mai 1810 en faveur de celles de la Nouvelle-Espagne.

En 1794, le recouvrement des diverses impositions produisit une somme de 1,040,633 piastres fortes, ainsi qu'il appert de l'état dressé par la cour des comptes de la Havane. Par un autre état, fait en 1811, il résulte que les revenus maritimes de toute

(1) Termes de la décision du 9 avril 1812.

l'île s'étaient élevés à.	1,575,306 piastres fortes
Et ceux de terre à.	948,844
Total.	2,524,150 piastres fortes.

Depuis 1795 jusqu'en 1814, la cour des comptes cessa de dresser les états des revenus et des recettes faites par le trésor, nonobstant la volonté positivement exprimée par le roi en diverses ordonnances. Cette omission nous rend impossible de connaître l'influence des nouvelles mesures administratives, dans toute l'île, sur le produit des recouvrements ; mais on verra bientôt de quelle faible considération cela a été dans les trésoreries subalternes, et l'on pourra, par conséquent, se former une idée approximative du progrès des revenus par l'histoire de l'administration de la Havane, que l'on peut suivre sans interruption et que nous exposerons plus bas. En outre, l'histoire que nous écrivons présente des données suffisantes pour juger de l'état de l'île dans les premières années de ce siècle, pendant lesquelles, et jusqu'à l'époque de l'administration du gouverneur don Alexandre Ramirez, le trésor royal continua avec plus ou moins de difficulté à faire face, tant bien que mal, aux besoins du service, imposant de nouveaux fardeaux au commerce, ainsi que nous l'avons dit tant dans le chapitre consacré à cette partie que dans l'introduction de celui-ci et dans le récit que nous faisons en ce moment.

En 1814, on recommença à dresser des états de valeurs dans la cour des comptes : nous les avons extraits avec le plus grand soin, en déduisant des sommes d'entrées celles qui n'en faisaient point partie, n'étant que de simples dépôts faits dans la caisse, les unes pour un temps fixe, d'autres pour être distribuées aux diverses branches dans lesquelles elles étaient comprises, et en éliminant certaines sommes qui, dans le langage des bureaux, paraissent sous des dénominations différentes, bien qu'elles ne le soient réellement pas ; et, par ce moyen, nous sommes parvenu à former les tableaux suivants, que l'on peut considérer comme représentant la valeur des revenus et impositions de tout genre qui ont été versés dans les caisses de l'île dans les dix années de 1814 à 1823 :

1814.	2,430,693 piastres fortes.
1815.	3,420,127
1816.	2,772,345
1817.	3,128,338

1818.	3,839,286
1819.	4,105,355
1820.	3,491,540
1821.	3,330,168
1822.	4,411,989
1823.	4,221,593

Les deux dernières années de la première période quinquennale et les trois premières de la seconde comprennent l'époque du gouvernement de don Alexandre Ramirez, époque remarquable par les réformes générales que ce digne gouverneur imagina et essaya au milieu des circonstances difficiles de son administration, mais plus encore par les bienfaisants décrets en faveur du commerce, de l'agriculture et de la population, que le gouvernement suprême rendit à la suite de ses énergiques représentations; par les nouvelles idées sur l'économie politique, répandues dans le système de recouvrement, et par une certaine influence occulte du génie, qui prépara celui qu'établit, depuis, son digne succcesseur, le comte de Villanueva.

En 1822, on rédigea, comme un commencement des réformes administratives de la nouvelle époque que nous examinons, un nouveau règlement d'impôts, décrété pour l'année suivante, et qui dépendait en partie de la loi du 27 janvier de la même année, règlement par lequel les importations étrangères demeuraient réduites au maximum et au minimum que cette loi fixait, tant que l'on n'aurait pas établi un tarif spécial pour l'île de Cuba. Ainsi les 43 1/4 p. 0/0 qu'avaient payés jusqu'alors diverses marchandises furent réduits à 37 1/2 pour droits nationaux et 3/4 pour droits consulaires, faisant ensemble 38 1/4; les 33 1/4 p. 0/0 d'autres objets furent diminués à 27 1/2, plus 3/4, en tout 28 1/4; les 32 1/2, à 26 1/4, plus 3/4, en tout 27; et les 26 1/4, à 20, plus 3/4, ou 20 3/4 p. 0/0. Le goudron, le bois, la laine non travaillée, les peaux non corroyées, la poix et la résine, qui, par la décision du 9 mai 1809, ne payaient que 12 1/4 p. 0/0, furent soumis à un droit de 20 3/4.

Afin de faire connaître avec exactitude l'état du trésor public à l'époque dont nous parlons, nous avons formé un tableau des revenus de l'île de Cuba pendant les cinq années de 1817 à 1821. Ce tableau a été publié tout entier dans notre *Histoire économique*; nous en donnons ici un extrait.

	1817.	1818.	1819.	1820.	1821.	ANNÉE MOYENNE.
Produit de l'impôt et revenus réels..........	3,128,338	3,839,286	4,105,355	3,491,540	3,330,168	3,580,940
Produit de dépôts, confiscations, situados, réintégrations, supplément d'autres caisses.....	741,425	2,311,138	793,802	3,585,077	3,168,344	2,119,957
TOTAL DES ENTRÉES AU TRÉSOR.	3,869,763	6,150,424	4,899,157	7,076,617	6,498,512	5,700,897

Plus tard, l'île se vit entourée d'ennemis qui, comprenant que la tranquillité dont elle jouissait était l'obstacle le plus puissant à leurs coupables projets, s'efforcèrent d'y pervertir l'opinion publique et d'effrayer le commerce. Dans de telles circonstances, il devenait nécessaire de pourvoir à la défense par mer et par terre, ainsi que de remplir plusieurs engagements, contractés tant à l'intérieur qu'au dehors, qui pesaient sur le trésor. Le nouveau système d'impôts, préparé par le seigneur Ramirez et mis à exécution pendant l'administration provisoire du seigneur don Claudio Martinez de Penellos, de même que l'entrepôt commercial et les autres réformes qui furent publiées dans le décret rendu sur cette matière (1), ne produisirent pas, dans les premières années, tous les avantages que l'on en avait espérés, parce qu'elles exigeaient non seulement une impulsion générale, de nature à vivifier tout le système des revenus, mais encore un état de sécurité et de tranquillité intérieures, avec de franches communications par la voie de mer. L'année 1825 fut extrêmement pénible pour les autorités de l'île, par suite de l'augmentation considérable des dépenses, qui ne pouvaient manquer de s'accroître encore par l'arrivée de nouvelles

(1) Décret sur l'établissement de l'entrepôt et des commissions mercantiles de vigilance; la Havane, 1822.

troupes de la Péninsule (1). Dans ces circonstances, le capitaine général et l'intendant en commission, don Francisco de Arango, résolurent d'établir la junte dite de secours, dont il a déjà été question en d'autres endroits de cet ouvrage, afin qu'elle proposât les économies qu'il serait possible de faire dans toutes les branches de l'administration et les moyens que l'on pourrait adopter pour couvrir le déficit que devaient laisser les recettes probables et les dépenses certaines du trésor. Cette junte fut établie par décision du 16 avril 1825, et, s'étant immédiatement subdivisée en sections, elle commença sur-le-champ ses travaux. Pour remplir le second but de son institution, il entrait dans son plan de vérifier la richesse imposable de l'île et de régler les contributions en conséquence. C'étaient là des points de la plus haute importance en tout temps, mais d'une exécution difficile et dangereuse dans des moments d'inquiétude et de convulsions politiques. Déjà à une autre époque, non moins funeste ni moins malheureuse, les corps constitués de la Havane s'étaient occupés du règlement des impôts territoriaux, dans le but d'égaliser les charges qui pesaient sur les différentes branches de richesse (2), en détruisant leur monstrueuse disproportion, si préjudiciable à l'industrie intérieure; mais les circonstances et l'état d'inquiétude, communs aux deux époques, rendirent inutiles les efforts des juntes et ceux des patriotes distingués qui en faisaient partie, puisque, dans des cas pareils, il est absolument impossible d'obtenir la moindre fidélité dans les renseignements que l'on demande, alors que le peuple fait ce qu'il peut pour cacher la vérité et pour contrarier, par tous les moyens imaginables, les plans du gouvernement.

Pendant que la section des secours, l'une de celles dans lesquelles la junte des voies et moyens s'était divisée, continuait ses vérifications et ses calculs, on adopta l'idée d'un emprunt intérieur de 500,000 piastres fortes, dont il a été question dans une autre partie de cet ouvrage. Mais ce n'était là qu'une ressource momentanée, et au lieu d'offrir une somme ou rentrée effective qui aurait pu couvrir les engagements du trésor, elle le grevait d'intérêts et d'une dette pendant deux ans, diminuant ainsi ses véritables rentrées. En même temps, le plan général d'économie et de ré-

(1) Voyez l'ordonnance de S. E. le gouverneur capitaine général, publiée dans le *Diario* du 10 juin 1825.

(2) Décret sur le règlement des contributions territoriales; la Havane, 1821.

forme ne s'exécutait qu'avec lenteur, les dépenses augmentaient, et la section des voies et moyens craignait de ne pouvoir présenter en temps opportun un système d'impositions réalisable (1). L'examen et la proposition des économies dont seraient susceptibles quelques-unes des branches de l'administration et le règlement général des contributions de l'île de Cuba furent les deux points capitaux dont la section fut chargée. Le caractère de justice et d'égalité qu'elle devait leur donner supposait la réunion de tous les détails sur la richesse, dans les diverses branches connues dans le pays ; mais, dès les premières conférences, on comprit la nécessité de travailler sur des éléments qui n'existaient pas encore, car on ne trouvait ni listes des établissements ruraux ou industriels, ni rôle des populations, ni aucun document tant soit peu exact, qui pût donner une idée, nous ne disons pas de la richesse, mais même du nombre des propriétés productives qu'il serait possible d'imposer dans une contribution générale. Ce manque absolu de renseignements, que ne pouvaient remplacer ni les données statistiques rassemblées par l'ancienne députation provinciale, ni celles que s'était procurées le seigneur don Alexandre Ramirez, qui toutes étaient à la fois inexactes et incomplètes, mit la section dans la nécessité de reprendre le fil de ses travaux de beaucoup plus haut. Sans s'arrêter donc à la grandeur de l'entreprise, si ce n'est pour chercher les moyens de réussir, elle commença à se procurer des données statistiques, en parcourant la campagne, munie d'un ordre du gouverneur et du capitaine général ; elle s'occupa en même temps à connaître le nombre des sucreries et des caféteries, les valeurs de leurs récoltes et des nègres qu'elles contenaient, celui des fermes d'élève, des haras, des *sitios de labor* et des *estancias*, ainsi que tous les autres détails qu'elle jugea nécessaires. Des commissaires furent aussi chargés par le gouvernement de former des listes de toutes les classes de boutiques et d'établissements industriels, dans l'intérieur de la ville et au dehors, et l'on demanda aussi à la municipalité une liste générale des maisons, conformément à l'ordonnance royale du 15 mai 1825 ; cette demande fut étendue à la ville de Matanzas et au bourg de Guanabacoa. Quant aux objets de consommation, la section vérifia, par divers moyens, le nombre des têtes de bétail de tout genre qui entraient dans la

(1) L'extrait qui suit est tiré du *Procès-verbal de la junte du secours*, du 17 avril 1826, dont la rédaction nous était alors confiée.

ville, en estimant leur valeur afin de calculer le montant de l'impôt qu'elles étaient capables de supporter, et elle obtint des divers bureaux la communication de ce qui regardait le sel et d'autres objets. Pendant que les listes circulaient, que le catalogue se dressait, etc., la section s'occupait de l'examen de diverses questions fondamentales dont il était indispensable que la solution précédât la réalisation de l'impôt général. Les premières et les plus essentielles furent celles qui concernaient les bases sur lesquelles devait s'établir la répartition entre les diverses classes. Le commerce, l'agriculture et l'industrie, dans leurs diverses branches, offraient des circonstances particulières à chacune d'elles, qui ne permettaient pas d'adopter la même base pour toutes. Les biens ruraux, par exemple, pouvaient être considérés sous des aspects divers pour l'assiette de l'impôt, et pourtant, bien que l'étendue des terrains cultivés dans chacun, le nombre de bras employés à cette culture, la quantité des produits, etc., pouvaient servir à poser cette base essentielle, encore fallait-il s'assurer d'avance laquelle de ces derniers indiquait le plus fidèlement la véritable richesse, ou s'il était nécessaire de combiner plusieurs d'entre elles pour obtenir un résultat moyen plus approchant de cette vérité, ou bien enfin si, de la réunion de tous les renseignements demandés, on pouvait établir une base uniforme pour toutes les propriétés du même genre. A peine la section eut-elle commencé à se rendre compte de ces difficultés, qu'il en survint une plus grande encore pour entraver ses délibérations; difficulté qui augmentait toutes les autres parce qu'elle altérait les fondements sur lesquels toutes les autres questions préalables s'appuyaient, savoir, l'inexactitude des données, ou, pour mieux dire, l'infidélité de la plupart des rapports obtenus des parties intéressées, et qui renfermaient les notes indispensables pour faire la répartition que l'on se proposait, tandis que leur plus rigoureuse exactitude suffisait à peine pour simplifier le problème des bases imposables. Il est certain qu'il n'y a pas de moment où il soit plus difficile de rassembler des données statistiques que quand ces données ont pour but de servir de base à un système de contribution générale. L'intérêt individuel, se voyant en pareil cas en opposition avec l'intérêt public, a recours à toute espèce de moyens pour se soustraire aux investigations du gouvernement; et, comme si la dissimulation de la richesse particulière ne pouvait amener un autre résultat qu'un fardeau plus lourd pour tous, chacun s'efforce de diminuer la sienne, à son

propre détriment et à celui des classes les plus utiles de la société A cette difficulté se joignait malheureusement alors la baisse des prix des productions de l'île, ce qui menaçait les propriétaires, et surtout ceux des caféteries, d'une ruine complète, si la cause radicale, c'est à dire l'extrême abondance de la production de cette fève, dans les divers pays du globe, continuait à rétrécir le cercle de la vente pour celle de Cuba sur le marché général de l'Europe. En face de ces inconvénients, et redoublant ses efforts et son activité en proportion des obstacles qu'elle rencontrait, la section se proposa de rassembler les données sur la richesse imposable, conformément au plan de travaux qu'elle s'était prescrit, en y comprenant toutes les branches d'industrie rurale, commerciale et manufacturière, les objets de consommation, les professions de la vie civile, etc., comme bases de la répartition générale qu'elle était chargée de faire. Mais, attendu qu'on l'avait en outre engagée à examiner les économies possibles comme un moyen indirect de procurer des fonds au trésor sans grever les classes productives, la section s'occupa de cette partie essentielle de ses travaux avec toute l'attention que méritait son importance. A cet effet, elle revisa tous les projets, états et documents concernant les obligations et dépenses générales du trésor royal, afin de découvrir le véritable montant du déficit annuel des caisses, et elle examina également ceux que l'on avait demandés au sujet des dépenses de l'année. La rapide exposition que nous venons de faire de ses travaux laissera juger de l'activité qu'elle mit à s'occuper des moyens d'exécuter une répartition générale entre toutes les classes productives et à effectuer le plan non moins essentiel d'économie dans toutes les dépenses du trésor. Or ce projet supposait la réunion de toutes les données statistiques que l'on avait demandées tant aux corps constitués qu'aux individus, qui suivaient de leur côté un chemin non moins scabreux; et cette réunion, par sa nature même, la section ne pouvait l'accélérer, alors même qu'elle eût précipité ses travaux au risque de commettre mille erreurs et injustices contraires au succès de l'affaire en question. La commission des secours reconnut l'impossibilité de tracer alors un plan de répartition dont l'exécution avait été confiée à la section des voies et moyens, qui, malgré l'activité avec laquelle elle s'occupait des objets importants qui formaient ses travaux journaliers, ne pouvait les accélérer davantage, tant qu'elle n'avait pas rassemblé tous les renseignements qu'elle avait demandés; elle reconnut

également les difficultés qui s'accumulaient pour entraver la marche investigatrice des données statistiques, et elle sentit, en conséquence, la nécessité d'adopter une mesure prompte qui pût combler le déficit que produisait tous les mois l'augmentation des forces de terre et de mer, ainsi que le prochain payement du premier et des autres termes de remboursement de l'emprunt consulaire, etc. Prenant en considération la situation critique du trésor, elle délibéra sur divers moyens de lui procurer des rentrées, avec la promptitude que n'admettaient pas les travaux généraux, qui dépendaient de renseignements demandés, de procédés préalables, et de retards inévitables dans un nouveau système de taxation et de recouvrement. A cet effet, on proposa d'une part la formation d'une liste de personnes riches qui consentiraient à avancer une partie de la cote à laquelle elles pourraient être taxées, de l'autre un impôt sur les maisons de la Havane et sur les établissements industriels dont les listes étaient déjà terminées; troisièmement, une répartition provisoire, en prenant pour base les rapports que tous les habitants faisaient de leurs revenus; quatrièmement, une contribution directe établie sur une échelle digne de foi, faite par chaque individu en état d'y contribuer, à raison de tant par mille sur le capital dont on savait qu'il était possesseur; enfin la création d'un papier-monnaie seulement pour la somme nécessaire pour faire face au déficit mensuel, et qui devait être émis en payement des traitements et amorti par le produit de la contribution et des droits de la douane. Toutefois, la crainte de peser sur une seule classe de personnes, le danger, d'un autre côté, d'y faire entrer des personnes hors d'état d'y contribuer; la difficulté de former l'échelle provisoire sans avoir des données sous les yeux; le péril de compromettre le gouvernement en le mettant dans le cas d'user de moyens coercitifs pour exécuter un plan renfermant des erreurs inévitables; l'impossibilité de fixer la part des classes productives, dans l'ignorance où l'on était de la valeur totale de la richesse imposable; le temps considérable qui serait nécessaire pour connaître le rapport du capital avec le revenu de chaque habitant; la méfiance qu'inspirait la désignation des impôts faite par les intéressés eux-mêmes, et enfin la pensée d'une calamité qui est toujours la suite de l'émission forcée d'un papier-monnaie, forcèrent la commission à abandonner toutes les mesures proposées, comme étant impraticables, tant parce qu'elles étaient incertaines et injustes, que parce qu'elles seraient inefficaces et d'une exécution trop

lente. En attendant, les besoins du trésor prouvaient la nécessité d'imaginer un moyen quelconque de se procurer les fonds pour les dépenses urgentes du moment, et la section des secours ne pouvait ni indiquer ce moyen, ni se hâter suffisamment pour que la contribution remplît le déficit aussitôt qu'il se montrerait. Le capitaine général, le surintendant et la commission des secours comprirent que la tâche imposée à la section était arrivée à un moment de crise et qu'il devenait impossible d'obtenir des résultats prompts par la voie que l'on avait suivie jusqu'alors; ils s'accordèrent donc pour reconnaître la nécessité, sans abandonner cette voie, d'en chercher une autre qui pût conduire au but auquel on tendait avec tant d'impatience. Dans l'inquiétude que causait à la commission l'inefficacité des projets qu'elle avait examinés, et qui se rapportaient presque tous à appliquer des impôts directs à des branches déterminées de la richesse publique, on se persuada que les impôts indirects sur l'exportation et la consommation seraient, en définitive, le seul moyen de procurer au trésor une partie des rentrées dont il avait besoin, sans se jeter dans les frais d'un nouvel et dangereux recouvrement, sans exciter les plaintes de la classe des propriétaires qui manquaient d'argent comptant, en les y comprenant, lorsque le défaut de notes sur les capitaux et les revenus nets semblait devoir les exclure du payement de l'impôt, sans faire naître des comparaisons odieuses entre les contribuables, qui y trouveraient plus d'un motif dans l'inexactitude des données sur lesquelles la répartition aurait été fondée et enfin sans être obligé d'user de moyens coercitifs pour des injustices peut-être inévitables. Se trouvant dans l'alternative de devoir procurer au trésor les secours nécessaires et de l'impossibilité de poser la répartition directe sur toutes les classes, la section se décida pour les impôts indirects qui lui furent indiqués par la commission des secours dans sa séance du 25 mars 1826. Dans les circonstances où l'on se trouvait alors, ils offraient une sorte d'égalité qui n'était pas à dédaigner; car, si le droit perçu à l'exportation faisait contribuer les propriétaires au moins dans la proportion de leurs produits bruts, ce à quoi on n'avait pas pu parvenir par la réunion des données statistiques, d'un autre côté, par l'impôt sur les objets de consommation, tous les individus contribuaient comme consommateurs, dans une proportion qui, si elle n'était pas la même pour toutes les classes, sous le rapport de leur revenu, l'était du moins par rapport au capital qu'elles destinaient

à leur subsistance ; ces deux genres d'impôt se présentaient, en outre, avec un tel caractère de convenance et de simplicité, qu'il était impossible de ne pas les admettre en réfléchissant aux raisons que nous venons d'exposer. La section s'occupa donc à fixer le droit d'exportation sur le sucre, le café et la cire, en prenant en considération la valeur et le produit de chacune de ces denrées ; elle suivit un calcul semblable pour le bétail et le sel. Voici l'évaluation qu'elle soumit à l'examen de la junte.

Impôts sur l'exportation.	Par caisse de sucre. . . .	1 p.	» r.
	Par sac de café.	»	4
	Par arrobe de cire.. . . .	»	4
Impôts sur la consommation.	Par tête de gros bétail. . .	2	4
	Par tête de porc ou de mouton.	1	»
	Par fanègue de sel.. . . .	2	4

En proposant ces moyens, la section insista pour que l'on n'abandonnât pas la route que l'on avait suivie jusqu'alors, ni le projet fondamental d'une répartition sur toutes les classes, suffisante pour couvrir le déficit annuel d'environ un million et demi de piastres, qu'occasionnait l'augmentation des forces de mer et de terre, en faisant toujours précéder ce plan de toutes les économies possibles dans les diverses branches du service. Lorsqu'on aurait obtenu les données statistiques que cette répartition exigerait, on devait calculer les cotes de manière que les pour cent imposés à une masse fussent proportionnés à ce que telle autre classe payerait sur le capital et le revenu net. A cet effet, la section s'occupa à résoudre diverses questions relatives à la manière de calculer ce revenu, comme un point essentiel pour pouvoir exécuter les répartitions partielles sur chaque nature de propriété, et, en exigeant le premier tiers des classes qui seraient obligées de payer par anticipation, on ferait les rabais correspondants aux inégalités inévitables que devaient produire les impôts indirects que l'on proposait. Les dépenses urgentes du trésor, qui n'admettaient aucun délai à celui qui devait occasionner infailliblement l'attente des renseignements demandés, força d'avoir recours à cette mesure provisoire, dont la section sentait, néanmoins, parfaitement tous les inconvénients ; mais elle se proposait de la réparer quand elle serait parvenue au résultat de sa tâche, sur lequel elle ne cessait

de marcher avec toute l'activité et tout le zèle que méritait un sujet si important. Toutefois, ces promesses ne se réalisèrent point par suite de la démission que donnèrent, en 1827, les membres de la section, démission acceptée par les autorités et approuvée par l'ordonnance royale du 17 septembre 1828.

Les différences introduites dans la cote des droits maritimes en 1822, et la réunion d'impositions distinctes sous une même dénomination claire, simple et justificative, servaient de base au système de tarifs que rédigeait annuellement, à la Havane, une commission mixte, composée de négociants, de propriétaires et d'employés du trésor public. Afin de mieux comprendre l'état actuel de cette partie du système d'impôts de l'île de Cuba, il faut se rappeler les variations que ces droits maritimes ont éprouvées et que nous avons indiquées dans le tableau de son histoire, jusqu'à la plus importante, celle de 1822.

Lorsque nous publiâmes, à la Havane, l'*Histoire économique et politique*, les droits d'entrée consistaient soit en 21, soit en 27 p. 0/0 sur les marchandises étrangères, plus les 3 p. 0/0, dits d'*armement* et *additionnels*. Les marchandises nationales, importées directement par bâtiments nationaux, devaient indistinctement 6 p. 0/0, par décision de la junte générale directrice du trésor, en date du 4 juin 1831, en place de 3 p. 0/0 qu'elles payaient auparavant. Il existait encore d'autres droits payables à l'entrée de quelques objets, tels que 1 piastre forte pour tout cochon vivant, dont le droit fixe était de 6 piastres ; 1 réal de plata par baril de farine étrangère, pour la maison de bienfaisance, et le droit de balance de 1 p. 0/0 sur les droits généraux et additionnels. Quant aux droits de sortie, ceux qui étaient imposés au café, au cacao, à l'écaille de tortue, à la cire, aux cuirs, au miel et au bois furent réduits à 6, 4 et 2 p. 0/0, selon que les exportations se faisaient sous pavillon étranger, sous pavillon national pour des ports étrangers, ou sous le même pavillon pour les ports de la Péninsule. Le tafia fut exempté de tous droits par le tarif de 1831 ; le tabac en feuilles payait 12, 6 ou 2 p. 0/0 selon les cas énoncés ; les cigares furent taxés à 1 réal par livre ; l'or à 1 p. 0/0 et l'argent à 2 p. 0/0, dans les deux premiers cas, et son exportation pour la Péninsule était libre. On maintint, en outre, l'impôt *extraordinaire* de 4 réaux par arrobe de cire, et les droits de 2 réaux par caisse de savon et de 1 réal par arrobe de café, sous la dénomination de *secours*, ainsi que le droit de *balance* et les droits additionnels mentionnés ci-dessus.

Enfin ce droit fut fixé à 5 réaux de plata pour les bâtiments espagnols, 20 pour les navires étrangers et 4 pour ceux qui entraient en lest ou par détresse; ceux qui, étant entrés en lest, partaient de même, furent exemptés de tous droits; et par la décision du 4 juin 1830, ainsi que par l'article 12 du supplément aux tarifs de cette année, qui correspond au 13ᵉ de ceux de l'an 1831, les bâtiments étrangers qui partaient chargés de mélasse ne devaient payer que 4 réaux pour droit de tonnage, ainsi que nous l'avons déjà remarqué dans le chapitre du *Commerce*.

Depuis cette époque, il y a eu plusieurs changements de faits dans les tarifs, tant pour l'évaluation des marchandises que pour le montant des droits. Ceux d'entrée sur les marchandises nationales et sous pavillon espagnol s'élèvent à 6 1/4 p. 0/0, excepté la farine qui est assujettie à un droit spécial. On continue à percevoir le droit dit d'*armement* et celui que l'on appelle *reemplazos*, de sorte que le droit de 3 p. 0/0 de surcroît sur les denrées et marchandises étrangères subsiste toujours; d'où résulte le droit de 24 3/4 et 30 1/4 p. 0/0, excepté sur les cochons qui payent un droit spécial. On exige aussi 4 réaux de plata par pipe de vin, d'eau-de-vie ou de liqueur, et ce droit est appelé de bienfaisance à cause de sa destination. Sur l'exportation on a conservé les droits dits de *secours*, de *secours consulaire* et de *balance*; mais ce dernier ne se perçoit plus sur les objets chargés d'un droit spécial (1). Enfin les objets non compris dans le tarif payent 27 1/4 p. 0/0, excepté les machines et ustensiles pour l'agriculture, qui ne sont grevés que de 24 1/4 p. 0/0, et ceux qui sont destinés aux sucreries, qui sont libres. Les productions provenant des nouveaux États de l'Amérique furent imposées à 27 1/4 et 21 1/4 p. 0/0, et, par ordonnance du 31 mars 1834, on soumit au droit unique de 57 réaux de plata par quintal les cigares venus de l'étranger sous pavillon étranger, à 50 réaux ceux de même provenance par bâtiments nationaux et venant d'Espagne par bâtiments étrangers, à 34 réaux ceux de la Péninsule par bâtiments nationaux. Voici, en résumé, la quotité respective des droits d'exportation d'après le tarif.

(1) Cette exception ne fut pas maintenue pour la farine étrangère, lors des augmentations de droits qui eurent lieu en 1838, ainsi que nous le verrons bienttô.

3	Réaux	la caisse de sucre sous pavillon espagnol.
4	»	» » » étranger.
4	»	la pipe de tafia.
4	»	le boucaut de mélasse.
4	»	le mille de cigares.

Quant aux objets suivants, voici les droits respectifs qui leur furent imposés, selon qu'ils s'exportaient sous pavillon étranger, sous pavillon national pour les pays étrangers, ou sous le même pavillon pour des ports espagnols, savoir :

Le café, le cacao, le vin et le miel.	6 1/4, 4 1/4 et 2 1/4 p. 0/0.
Le tabac en feuilles.	12 1/4, 6 1/4 et 2 1/4 »

Pour ce qui regarde les droits d'entrée, nous avons déjà indiqué les cotes respectives des droits généraux. Comme droits spéciaux, on perçoit sur la farine nationale, sous pavillon national, 16 réaux de plata par baril ; sur celle de la même origine par bâtiments étrangers 48 réaux, et sur la farine étrangère par bâtiments étrangers 68 réaux, et, en outre, on a établi le droit de balance sur toute farine étrangère, ainsi que sur la farine nationale introduite par bâtiments étrangers. Cette fixation des droits sur la farine a été faite conformément à l'ordonnance royale du 4 juillet 1834. Depuis lors ce droit spécial ainsi que les droits généraux ont été augmentés pour satisfaire au payement de 2,500,000 piastres fortes que les cortès imposèrent à l'île de Cuba, pour subside extraordinaire de guerre, par la loi du 30 janvier 1838. Ces augmentations furent d'un septième sur les droits d'entrée, et de 8 réaux sur les 16 que payait chaque baril de farine espagnole. Celles que subirent les droits de sortie furent de :

4	réaux	par caisse de sucre.
1/8	»	par arrobe de café.
2	»	par boucaut de miel.
1/4	»	par arrobe de tabac en feuilles.
1	»	par mille cigares.

La première augmentation occasionna les changements suivants dans les cotes respectives :

Les productions étrangères sous pavillon étranger, qui devaient 30 1/4 p. 0/0, demeurèrent assujetties à.	34,57 p. 0/0.
Celles qui payaient 24 1/4, à.	27,71 »
Celles qui étaient importées de ports étrangers sous pavillon national et les dépôts de la Péninsule, qui payaient 21 1/4, à.	24,28 »
Celles qui payaient 17 1/4, à.	19,71 »
Les marchandises étrangères, venant de ports espagnols par bâtiments nationaux, qui payaient 16 3/4, à.	19,14 »
Celles qui payaient 13 3/4, à.	15,71 »
Les marchandises espagnoles, venant des ports de la Péninsule par bâtiments étrangers, qui payaient 18 1/4, à.	20,85 »
Celles qui payaient 14 1/4, à.	16,28 »
Les marchandises venant par bâtiments nationaux, qui payaient 6 1/4, à.	7,14 »
La bijouterie fine étrangère, venant des ports étrangers par bâtiments étrangers, qui payait 7 1/4, à.	8,28 »
La même, par bâtiments espagnols, qui payait 6 1/4, à.	7,14 »
La même, venant de la Péninsule sous pavillon national, qui payait 5 1/4, à. . . .	6,00 »
L'espagnole, venant de la Péninsule sous pavillon national, qui payait 2 1/4, à. . . .	2,57 »

Ces augmentations furent décrétées par une junte spéciale créée à cet effet, et publiées, pour être ajoutées aux tarifs en vigueur, le 15 octobre 1838. Pour compléter ce qui regarde les modifications faites aux droits maritimes de l'île de Cuba, nous ajouterons que, par ordonnance royale du 31 mai 1838, l'augmentation proposée par la junte directrice du trésor avait été approuvée le 20 décembre précédent, c'est à dire, celle d'un demi-réal par tonneau pour tous les bâtiments qui entraient dans le port de la Havane, augmentation dont le produit était destiné aux frais de curage du port.

Afin de connaître avec exactitude les charges imposées aux produits du sol de Cuba, avant d'arriver sur les marchés d'Europe,

et d'apprécier l'avantage ou le désavantage avec lequel ils sont en état de supporter la concurrence avec ceux de l'étranger, il serait nécessaire d'ajouter, au coût de la production, les droits de sortie et les frais de transport, ainsi que les droits qu'ils doivent acquitter à leur entrée dans les pays de consommation. Mais ce calcul, quoique plein d'intérêt, sortirait du cadre historique dans lequel nous devons nous renfermer, et nous entraînerait dans le champ immense des applications, qu'on peut facilement apprécier d'après les éléments que nous avons réunis dans cet ouvrage. Malgré cela, il nous paraît convenable d'insérer ici les droits que le tarif actuel de la Péninsule impose aux productions de l'île de Cuba à leur entrée dans la métropole, savoir :

Le tafia, sur l'évaluation de 40 réaux de vellon, 10 p. 0/0 sous pavillon espagnol, le double sous pavillon étranger, et la moitié pour droit de consommation.

Le coton est libre sous pavillon espagnol, et sous pavillon étranger il doit 4 maravédis par livre sans graine.

Le sucre, évalué à 40 réaux de vellon l'arrobe, doit, comme le tafia, 10 p. 0/0, le double et la moitié.

Et le café, évalué à 200 réaux de vellon le quintal, respectivement 4 p. 0/0, double et moitié.

Ayant donné cette idée générale de l'origine et de l'état actuel des revenus publics de l'île de Cuba et de ses produits jusqu'à l'époque des dernières réformes qui ont eu lieu dans les années qui suivirent l'an 1820, nous pouvons maintenant continuer à exposer les augmentations qu'ont subies les importations pendant les années successives ; mais auparavant il nous paraît opportun d'attirer l'attention de nos lecteurs sur les détails de l'administration de l'île de Cuba et de leur faire connaître les progrès des recettes dans les endroits où elles se font, en commençant par les administrations des revenus, passant ensuite aux caisses royales de la Havane et terminant par résumer les valeurs perçues annuellement.

DE L'ADMINISTRATIONS DES REVENUS.

Nous avons dit plus haut, dans le résumé historique, que les officiers royaux étaient obligés d'avoir des lieutenants à Cuba, Trinidad, Puerto-Principe, Baracoa et en d'autres lieux. Ces lieutenances, au nombre de dix, furent établies à Cuba et à Bayamo en 1703, à Santo Espiritu et à Trinidad en 1704, à Puerto-Principe en 1708, à Villa-Clara et à San Juan de los Remedios en 1743, à Matanzas en 1756, à Holguin en 1758 et à Baracoa en 1762. Par l'établissement de l'intendance en 1765 et le nouveau règlement mis alors en vigueur, toutes les lieutenances cessèrent, et les administrations dont nous avons parlé les remplacèrent. Tel a été le principe de la trésorerie générale, la seule qui existe depuis cette époque. L'accroissement de la population et les progrès du commerce rendirent nécessaire d'établir successivement de nouvelles administrations sur d'autres points, ce qui eut lieu à Jagua, nouveau village, appelé aussi Fernandina, le 8 juin 1821, et à Manzanillo le 1er janvier 1827, à Gibara le 1er juin de la même année, et à Santa Cruz et Cardenas, ainsi qu'il a été dit dans le chapitre du *Commerce*.

Depuis la création de l'intendance jusqu'en 1802, les administrations, tant de la Havane que des autres ports de l'île, percevaient indistinctement tous les revenus de terre ou de mer; mais, à compter de cette année, elles furent divisées en deux parties, comme nous allons l'expliquer; en 1812 elles se réunirent de nouveau pour se séparer encore en 1829.

L'administration des revenus de la Havane a publié, depuis plusieurs années, les états de ses revenus, mais, dans les ouvrages qui les citent (1), il a été commis beaucoup d'erreurs, en y comprenant tantôt les branches dites municipales et puis, dans d'autres années, en les supprimant, pour se borner dans les uns à ne parler que des revenus maritimes, et citer tantôt les sommes perçues et tantôt les sommes nettes entrées au trésor, etc. Afin d'éviter de notre côté des erreurs semblables, nous avons compulsé

(1) La notice imprimée dans le *Guide du commerce de la Havane* pour l'an 1823 est pleine d'erreurs depuis 1802, et les tableaux de l'ouvrage de M. de Humboldt renferment des fautes du même genre, inévitables chez tout voyageur qui est forcé de s'en tenir aux renseignements, sans avoir le moyen de les vérifier.

tous les états de l'administration et nous avons formé le tableau de la valeur des droits royaux et municipaux perçus par l'intendance depuis son origine jusqu'aujourd'hui, tableau que nous avons inséré à la page 291 de notre *Histoire économique et politique*. On y voit que, vers l'an 1789, les recettes de la trésorerie ne dépassaient guère un demi-million de piastres, tant pour droits royaux que pour impôts municipaux; depuis 1797, elles commencèrent à s'élever à un million ; de 1805 à 1815 elles furent presque toujours de plus de deux millions, puis de trois et même de quatre jusqu'à l'an 1825. Les années 1818 et 1819 sont celles de cette époque qui offrent les recettes les plus considérables; elles dépassèrent quatre millions dans la première de ces années, et quatre millions et demi dans la seconde. Le terme moyen des cinq années de 1821 à 1825 fut de 3,228,856 piastres fortes.

La distinction entre les revenus de mer et ceux de terre, qui a été faite dans les états dressés par l'administration dans les années comprises entre 1802 et 1812, en supprimant les branches dites municipales, ne nous paraît pas exacte, puisque ces dernières appartiennent, sans exception, à la première classe et constituent, par conséquent aussi, autant d'impôts différents sur l'entrée et sur la sortie. En calculant les valeurs des revenus maritimes d'après ce qu'indiquent ces documents, on pourrait en inférer que le commerce était beaucoup moins imposé dans l'île qu'il ne l'était réellement, et par là même les revenus de l'intérieur en devaient paraître proportionnellement augmentés.

Les droits municipaux, consulaires ou étrangers à l'administration et néanmoins perçus par elle, étaient de différents genres (1) et destinés, dans l'origine, à des dépenses particulières à l'île et aux besoins généraux du service. Cette distinction, dont il existe encore quelques traces, était vicieuse, puisque, l'administration étant unique, il fallait faire de toutes les recettes un fonds commun pour les distribuer aux diverses dépenses générales et particulières, extérieures et intérieures qu'exigeaient le bien de l'État, la prospérité du commerce et de l'industrie, les progrès de l'éducation, la police civile et urbaine, etc. De cette manière, on simplifie aussi la perception, on facilite les soins à donner à tous les

(1) A cette catégorie appartiennent les droits consulaires d'avarie et d'armement, ceux de convoi, de troupe et de casernement, ceux dits de *reemplazos*, *vestuario*, *linterna*, *poblacion*, *caminos*, *sociedad patriotica*, *beneficiencia*, *muelle*, etc.

objets divers et on rend possible d'étendre également les fardeaux sur toutes les diverses branches de la richesse publique.

Indépendamment de l'administration générale des revenus, qui perçoit ceux de la Havane et de sa juridiction, il y a encore les caisses dites *matrices* ou de la trésorerie, qui reçoivent directement les produits de diverses branches, que pour cette raison on appelle de *directa entrada;* nous les avons énumérées en parlant de la division de la douane en 1802; toutefois, quelques-unes d'entre elles ont éprouvé des changements dans les années qui se sont écoulées jusqu'en 1825, et depuis lors, par le nouvel établissement des administrations de mer et de terre, elles ne sont plus qu'en fort petit nombre, ainsi que nous allons bientôt le faire connaître.

Les produits réels se composent, par conséquent, des recettes des administrations et trésoreries. La réunion des branches que celles-ci perçoivent et le reste des branches consulaires qui entrent directement dans les caisses forment la masse générale, au moyen de laquelle le trésor remplit ses engagements intérieurs et extérieurs. Il est pourtant nécessaire de ne pas y comprendre les soldes des années précédentes ni les rentrées provenant d'autres trésoreries qui sont respectivement consacrées à des besoins du service, puisque, si on le faisait, ces sommes non seulement sembleraient être des rentrées véritables, mais seraient encore répétées deux fois ou plus dans les divers totaux. D'autres erreurs pourraient résulter par l'insertion des sommes dues sur les revenus de l'année, et malheureusement ces dernières ne peuvent pas toujours se distraire de quelques états particuliers qui n'offrent que les valeurs annuelles sans distinction.

Don Francisco Barrutia, ancien contrôleur de la cour des comptes, forma, dans l'année 1819, deux tableaux qui furent imprimés dans le n° 31 des *Mémoires de la Société patriotique;* l'un des produits des dix administrations de l'intérieur depuis leur origine jusqu'en 1818, et l'autre des revenus maritimes des douanes de Cuba, Trinidad et Matanzas jusqu'à la même époque. Ayant parcouru, pour vérifier le premier, les registres particuliers des administrations subalternes qui se conservent dans les archives de la cour des comptes, nous n'avons pas pu découvrir la méthode suivie par M. Barrutia pour former le sien, puisque ici les sommes des valeurs de l'année, ni celles des produits nets, ni celles des rentrées nettes dans la caisse, bien qu'elles soient prises intégralement, telles que les présentent les registres, bien qu'elles

renferment les déductions des soldes antérieurs, les créances à recouvrer, etc., qui sont comprises à tort dans les recettes de l'année; enfin, de quelque manière que nous nous y soyons pris, nous n'avons jamais pu faire accorder les sommes de ce tableau avec celles des registres, tandis que les différences étaient parfois très considérables.

Les états qui se remettent annuellement à la cour des comptes pour former l'état général pour toute l'île nous ont fourni les résultats suivants pour la totalité des rentrées des dix administrations de l'intérieur, dans chacune des années de 1759 à 1792 :

1759 – 1760	50,578	piastres fortes.
1761 – 1764	94,992	»
1775	115,995	»
1776	112,077	»
1777	188,600	»
1778	154,657	»
1779	187,575	»
1780	172,525	»
1781	201,695	»
1782	202,784	»
1783	153,564	»
1784	146,796	»
1786	250,689	»
1787	156,268	»
1788	140,057	»
1789	92,740	»
1790	138,524	»
1791	124,755	»
1792	140,823	»

Par ce tableau, on peut reconnaître que le produit de ces caisses formait au plus la septième partie des revenus de l'île.

La méthode peu uniforme que l'on suit même encore, dans quelques-uns des bureaux de l'intérieur, expose à de très graves erreurs dans l'évaluation des produits respectifs des revenus, rend

vraiment pénible le travail de les extraire, et en définitive n'est pas de nature à inspirer une intime confiance dans le résultat. Il faut espérer qu'à la suite des ordres transmis par la surintendance générale, les chefs des administrations subalternes, qui ont suivi jusqu'à présent une méthode vicieuse, compliquée et inintelligible à ceux-mêmes qui rédigent les états, adopteront celle de l'administration générale de la Havane, suivie par d'autres avec succès, et que l'on parviendra alors à mettre de l'uniformité dans cette partie essentielle du système des revenus et à rendre facile d'expliquer, avec une exactitude mathématique, des renseignements puisés dans les documents officiels.

Dans l'année 1812, on établit à Cuba et à Puerto Principe les intendances subalternes, ayant respectivement sous leur dépendance, la première, les administrations de Bayamo, de Holguin et de Baracoa, et la seconde, celles de Trinidad, de Villa-Clara, de Santo Espiritu et de Remedios. Les nouvelles administrations de Manzanillo et de Gibara correspondent avec celle de Puerto-Principe. L'intendance de la Havane, outre qu'elle forme la surintendance générale de l'île, comprend encore, sous sa juridiction, celle de Matanzas et vingt-quatre administrations subalternes, qui se distinguent par les noms des villages où elles sont installées et sont comprises sous le nom commun de *subalternes de l'intendance générale terrestre de la Havane;* leurs produits passent à celle-ci et sont compris dans les états annuels. Cette circonstance peut donner lieu à quelques erreurs si l'on prend isolément le produit de chaque branche dans les états de l'administration générale, parce que, dans ces états et sous la rubrique de *Produits des administrations subalternes,* on comprend les valeurs de ces mêmes revenus intérieurs qui se montrent séparés pour la ville de la Havane. Par ces motifs, il n'est pas possible de former, au moyen des états partiels, un tableau général exact des produits de chaque branche séparée pour toute l'île, et ceux qui ont été publiés sous ce titre en 1826 et 1827 sont entachés du défaut que nous venons de signaler.

DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE L'ILE DE CUBA DE 1826 à 1841.

Nous arrivons à l'époque la plus récente de l'histoire administrative de l'île de Cuba, époque qui, pour cette raison même, exige de notre part plus de réserve dans la critique et plus d'économie dans les éloges. Témoin de la plupart des circonstances dans lesquelles les réformes se sont faites, nous pouvons apprécier leur mérite respectif et excuser en quelque façon les défauts dont elles ont été entachées. Toutefois, l'amitié et l'estime que nous a témoignées le chef auquel ces réformes sont dues donneront toujours une apparence de partialité à notre opinion, quoique dictée par la justice et plus d'une fois par la sévérité. Dans plusieurs de nos écrits, dont les uns ont été imprimés à la Havane et les autres communiqués officiellement, nous avons exprimé fortement notre opinion, taxant les mesures adoptées d'incomplètes, le système de contribution de vicieux; reprochant au plan général d'administration politique et économique de l'île de Cuba de n'être point en rapport avec les bases de sa prospérité et de ses progrès à venir; mais, en même temps, nous reconnaissions l'impossibilité de constituer le pays d'une autre manière, à cause des faibles moyens que possédait l'administration des finances; et il était facile aussi de reconnaître qne l'insuffisance de ses mesures provenait du vice qui entachait l'organisation de l'ensemble. Malgré cela, personne ne pourra nier les résultats importants que cette administration a obtenus dans la dernière année dont nous parlons, et cela précisément dans le moment où la métropole offrait un chaos inextricable et qui ne peut se comparer qu'au désordre complet qui règne dans toutes ses institutions. Nous nous abtiendrons donc, dans cet ouvrage, de manifester notre avis sur le système d'administration moderne de l'île de Cuba, puisque les uns le regarderaient comme trop favorable, à cause de nos relations avec elle, tandis que les autres, avec plus de justice sans doute, trouveraient inopportune la critique d'un système si supérieur à celui qui régit la métropole elle-même. De cette manière l'histoire des revenus de l'île de Cuba présentera tous les détails nécessaires, sans que l'auteur cherche à prévenir, par son opinion, celle des hommes plus compétents.

Le produit des diverses branche qui constituent aujourd'hui

les rentrées du trésor est perçu par les deux administrations de mer et de terre, par la trésorerie générale de la Havane et par les trésoreries subalternes des autres endroits de l'île. La douane de mer reçoit les droits d'importation, d'exportation, de tonnage, d'entrepôt, de *régistres*, de commerce d'entrée et de sortie, de *prorateo*, d'*auxilio* et de fanal de Morro, comme étant propres au trésor royal, et, comme étrangers, ceux d'avarie, d'armement, d'*auxilio consular*, d'école nautique, de balance et de bienfaisance. La douane de terre et les administrations subalternes sont chargées de la perception des *alcabalas* en général, de l'impôt extraordinaire sur la consommation, de celui des *pulperias*, du papier timbré, du sceau, des combats de coqs, des *sisas de zanja* et *piragua*, des neuvièmes des dîmes, de l'amortissement, des mois et demi-annates ecclésiastiques, des dépouilles et vacances, des *mostrencos*, des charges vénales, des *lanzas de titulos*, des demi-annates séculières, des droits sur la vente des terres, des cens et des loyers des fermes. Les caisses matrices ne perçoivent que les retenues pour le mont-de-piété, les invalides et les hôpitaux, les amendes et le produit de la loterie.

Dans les états que l'administration des revenus terrestres publie en branches séparées, depuis son établissement, ainsi que dans quelques tableaux mensuels que nous avons eus en main, on a inséré le produit des administrations subalternes, sans spécifier les branches dont ce produit se compose. Mais, comme ces administrations reçoivent les mêmes parties du revenu que l'administration générale, il s'ensuit que les sommes partielles exprimées dans les états annuels expriment seulement la valeur des rentrées dans la ville de la Havane et non celle de tout le district placé sous sa dépendance. Quoique cette omission n'occasionne point d'erreur dans la somme totale qu'indiquent les produits perçus, elle en fait commettre lorsqu'on veut calculer le produit de chaque branche en particulier, ce qui rend difficile de former un état exact pour toute l'île, à moins de parcourir les états particuliers des vingt-quatre administrations subalternes pour en extraire le montant de chaque branche séparée et le joindre à celui de la capitale.

Les sommes perçues par les administrations subalternes n'entrent point intégralement dans les caisses de l'administration générale, puisqu'elles supportent, auparavant, les déductions nécessaires pour le payement des traitements et frais de bureau, les loyers et autres dépenses occasionnées par la perception.

Les états dressés par don Raimundo Pascuale Garrich, pour les années 1829 et 1830, donnent une idée exacte de ces frais et de leur rapport avec les rentrées ; il en résulte (1) que, dans les premières années, les produits des vingt-quatre administrations subalternes se sont élevés à 562,079 piastres fortes et les frais de perception à 38,163, ou environ 7 p. 0/0 ; dans la seconde année, un produit de 557,322 piastres coûta 38,812, ou un peu plus de 7 p. 0/0.

La distribution ou la classification des branches qui composent le revenu de l'île de Cuba, suivie dans les états anciens et modernes, n'a eu et n'a encore pour fondement que le système adopté pour sa perception, sans donner la plus légère idée de la nature des impôts, relativement à la classe de richesses sur laquelle ils portent. L'explication donnée au commencement de ce chapitre fait connaître l'origine de chacune des contributions de l'île, et l'on peut en déduire la nature de celles qui existaient à cette époque. Afin de réunir la clarté à la simplicité, nécessaires l'une et l'autre dans un ouvrage du genre de celui-ci, nous regarderons les impôts comme divisés en deux grandes classes, savoir, en revenus des douanes maritimes et en revenus intérieurs. A la première classe appartiennent les droits de tarif perçus à l'importation et à l'exportation des marchandises transportées par mer, les droits de tonnage et ceux que l'on exige sous les noms de *fanal del Morro*, d'*auxilio*, d'*armamento*, d'*auxilio consular*, de commerce d'entrée et de sortie (2). Certaines contributions intérieures pèsent sur des capitaux productifs, comme les *alcabalas* de vente ; d'autres, sur les productions, telles que les neuvièmes des dîmes ; d'autres encore sur la consommation, comme les *alcabalas* désignés sous ce nom, les *sisas*, la vente du sel et l'impôt sur les *pulperias* ; il y en a que payent les transactions civiles, telles que le papier timbré, ou les personnes, comme les monts-de-piété, les *lanzas* et demi-annates, et autres retenues ; puis enfin les jeux publics, tels que la loterie et les combats de coqs. Indépendamment de ces rentrées, le trésor est encore chargé de la vente des terres doma-

(1) Ouvrage cité, page 300.

(2) Les balances ne font connaître que les droits perçus à l'importation et à l'exportation, et le droit de tonnage, sans y comprendre les autres contributions que perçoit la douane de mer et qui figurent sur les états. Cette distinction explique la différence des résultats qu'offrent les deux documents, quoique également officiels.

niales, de la perception du cens, du loyer des fermes, d'une partie des déshérences, amendes, biens vacants et *mostrencos*, etc.

L'administration générale des revenus de la Havane est la principale et la plus importante perceptrice des sommes qui alimentent le trésor : elle reçoit non seulement les branches qui appartiennent au gouvernement, mais encore celles qui sont la propriété de diverses corporations. L'administration maritime perçoit le droit dit de *balance*, qui se remet en Espagne, celui de *bienfaisance*, les droits consulaires d'avarie et de *reemplazo*, etc.; et l'administration de terre : le produit des dîmes, les frais judiciaires, l'ordre de Charles III, la *sisa de zanja*, etc. Le produit de toutes ces branches est réuni dans les états qui se publient tous les ans à la Havane, sous le titre de branches étrangères. Voici le tableau des sommes versées dans le trésor par l'administration générale, dans trois périodes quinquennales de l'époque moderne.

TABLEAU DES REVENUS PERÇUS PAR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA HAVANE.

ANNÉES.	DROITS ROYAUX.	BRANCHES ÉTRANGÈRES.	TOTAL.
1826..........	4,011,927	212,401	4,224,328
1827..........	4,647,869	607,991	8,255,860
1828..........	4,483,347	660,785	5,144,132
1829..........	4,759,150	515,274	5,274,424
1830..........	4,557,948	439,049	4,996,997
Moyenne..... p^s f^s.	4,492,048	487,100	4,979,148
1831..........	4,330,442	425,002	4,755 444
1832..........	4,417,326	218,955	4,636.281
1833..........	4,588,850	283,196	4,872,046
1834..........	4,511,808	270,841	4,782,649
1835..........	4,728,096	180,436	4,908,532
Moyenne..... p^s f^s.	4,515,304	275,686	4,790,990
1836..........	5,154,916	183,909	5,338,825
1837..........	5,060,692	234,455	5,295,147
1838..........	5,282,253	326,458	5,608,711
1839..........	5.926,835	315,495	6.242,330
1840..........	5,857,999	313,749	6,171,748
Moyenne..... p^s f^s	5,476,539	274,813	5,751,352

Par ce tableau on peut voir que, depuis 1826, la recette de l'administration générale de la Havane a augmenté de deux millions ou d'environ la moitié. Ces sommes, après déduction des frais de perception, passent à la trésorerie générale ou aux caisses matrices de la Havane où entrent aussi celles de l'intérieur de l'île, les recettes consulaires, le produit de la loterie et les recettes spéciales de la trésorerie. Le tableau de toutes ces sommes rangées par années se trouve dans le tableau des entrées et sorties desdites caisses matrices que nous insérons à la fin de ce chapitre, et duquel il résulte que depuis l'année 1826, où l'on a perçu seulement 5,360,267 piastres fortes, jusqu'en 1841, que les recettes furent de 10,150,563 piastres, l'augmentation a été de près du double.

Malgré cela, les tableaux de cet état ne représentent point les totaux annuels des sommes entrées dans le trésor de l'île de Cuba, et bien moins encore la valeur effective des impôts et autres recettes faites par lui. Pour les connaître on est forcé de recourir aux états du commerce et de la navigation, qui expriment le montant des impôts maritimes recouvrés dans toutes les douanes de l'île et à ceux que dresse chacune des administrations terrestres de l'intérieur de l'île. L'intendance de la Havane n'a pas laissé le public manquer de ces données intéressantes, de sorte qu'il est facile de former un état général et complet, en distinguant les rentrées provenant des revenus maritimes, des revenus terrestres et des autres, ainsi qu'on peut le voir à la fin du chapitre.

Par ce que nous avons dit plus haut, on a pu comprendre que les revenus de l'île de Cuba ne consistent pas seulement en impôts ou contributions sur le commerce, l'agriculture, l'industrie particulière, etc. Le mot *rentas* (revenus), pris dans un sens général, n'est pas synonyme de celui de contribution, mais plutôt de celui de rentrées, et c'est dans ce sens que nous l'avons toujours employé dans le cours de cet ouvrage. Dans cette île, ainsi qu'en Espagne et dans d'autres pays, on connaît diverses sources qui versent leurs produits dans le trésor pour subvenir aux frais du gouvernement. Ces sources peuvent, dans le pays qui nous occupe, se rapporter à six catégories différentes :

1° Les revenus maritimes;

2° Les impôts intérieurs;

3° Les retenues sur les revenus ecclésiastiques;

4° Les retenues personnelles sur les fonctions civiles et militaires;

5° Les rentrées diverses dans le trésor, ne provenant point d'impôt, mais qui constituent pourtant un revenu effectif;

6° Les rentrées pour dépôts, donations, amendes, emprunts, qui ne sont, en général, que temporaires.

En 1831, nous avons dressé (1) un état des revenus de l'île de Cuba pendant les années 1826 à 1830, distribué conformément à la classification ci-dessus. Il en est résulté que

Le produit moyen des rentrées ayant été de.	8,553,895	piastres fortes.
Celui des droits maritimes s'est élevé à.	5,399,824	»
Celui des contributions intérieures, à.	1,765,046	»
Celui des retenues sur les revenus ecclésiastiques, à.	108,758	»
Celui des retenues personnelles, à..	181,323	»
Celui des rentrées diverses, à. .	219,163	»
Celui des dépôts, amendes, etc., à..	879,781	»

Nous calculâmes alors qu'en représentant la totalité des revenus de 1830 par 100, la proportion pour les diverses branches était,

Pour les impôts maritimes, de..	68
Pour » nationaux, de.	24
Pour les retenues personnelles, de.	3
Pour » ecclésiastiques, de	2
Pour les autres rentrées, de.	3

Comme depuis cette époque, bien que le montant des rentrées ait augmenté, leur nature n'a pourtant pas varié, le rapport de chaque espèce avec le tout serait le même, en leur appliquant un calcul semblable.

Les résultats que nous avons déduits jusqu'à présent nous permettent de faire quelques comparaisons intéressantes qui feront mieux connaître le progrès que les revenus publics ont fait depuis

(1) Ouvrage cité, page 304.

le commencement du siècle. Dans l'année 1794, le produit des taxes sur le commerce, l'industrie et la consommation, c'est à dire les contributions des deux premières catégories d'entre les six que nous avons formées, s'est élevé à. . 818,433 piastres fortes.

Et le total des revenus, en exceptant la sixième classe, à. . . . . . . 1,040,633 »

Par conséquent, jusqu'en 1830, dans l'espace de trente-six ans, les revenus ont augmenté dans la proportion de 1 à 7. Dans la période quinquennale de 1817 à 1821, qui renferme une époque d'impôts innombrables et de droits très forts sur le commerce maritime, les contributions des deux premières classe s'élevèrent à. . . . . 3,229,950 piastres fortes.

Et les revenus effectifs à.. . . 3,580,950 »

Ainsi, dans l'espace de huit années, ils ont plus que doublé. En comparant les revenus positifs de 1825, que nous avons dit avoir été de 5,723,198 piastres fortes, avec la moyenne de ces revenus dans la période quinquennale de 1826 à 1830, c'est à dire avec 7,674,114 piastres, on voit que, dans un si court espace, les rentrées ont encore augmenté d'environ les deux cinquièmes de ce qu'elles étaient alors. On pourrait croire que cette augmentation dans les revenus était due à de nouveaux impôts; mais, attendu que *l'extraordinaire* pour l'exportation et la consommation, établi en avril 1826, produisit, en 1829, 844,957 piastres dans toute l'île, somme sur laquelle 444,555 piastres correspondent aux productions exportées et 400,401 à la consommation de la viande et du sel, on peut en conclure que, si l'augmentation des revenus de 1825 à 1830 s'est élevée à 1,951,916 piastres par an, terme moyen, ou au triple environ de la valeur perçue pour l'impôt extraordinaire, il n'est pas possible que l'augmentation ait été causée par cet impôt. Dans les périodes quinquennales suivantes, les recettes continuèrent leur mouvement ascendant au point de parvenir à former, dans les dernières années, plus du double de ce qu'elles étaient dans l'origine, suivant, à cet égard, la progression qu'offraient également et la production intérieure et le commerce maritime. Pour parler exactement, l'augmentation qui a eu lieu dans le commerce a été encore plus grande que celle des revenus, de sorte que l'on peut assurer que, indépendamment des progrès de la population et de l'agriculture, les réformes adminis-

tratives ont eu une grande part à celle que nous avons signalée. Cette réflexion est confirmée lorsqu'on examine la baisse qui a été opérée dans les tarifs ainsi que dans les droits de sortie, qui, avant 1822, étaient si exorbitants qu'ils grevaient le sucre de plus de 17 p. 0/0, tandis que, pour les entrées, il y avait des marchandises taxées à 43 1/2 p. 0/0 et quelques unes à 83 1/2 p. 0/0.

Dans l'année 1831, nous calculons que les impositions de Cuba, comparées, soit à la population générale, soit à la classe libre qui les paye en réalité (1), puisque les esclaves font partie de sa richesse, grevaient chaque individu de la population totale à 9 piastres 6 réaux de plata, ou 16 piastres 1 réal chaque individu libre. Aujourd'hui, en admettant que l'île contienne un million d'habitants et dans le nombre 570,000 individus libres, chiffre conforme au dernier recensement (2), il s'ensuit que les contributions perçues grèvent chaque individu de la population totale d'environ 10 piastres, et chaque membre de la classe libre de 17 1/2 piastres.

A cette époque, nous calculâmes encore que les droits perçus à l'entrée des marchandises d'outre-mer correspondaient à environ 20 p. 0/0 de leur valeur par tarif, et ceux qui se percevaient à la sortie, à plus de 8 p. 0/0 de leur valeur. Aujourd'hui la comparaison des faits les plus récents nous apprend que les droits d'entrée correspondaient à moins de 20 p. 0/0 et ceux de sortie à moins de 5 p. 0/0 de la valeur des marchandises respectivement importées et exportées. Enfin, en 1830, l'impôt total sur le commerce maritime s'élevait à environ 15 p. 0/0 des valeurs représentées par l'importation et l'exportation réunies, et aujourd'hui cet impôt n'est que d'un peu plus de 12 p. 0/0.

En comparant ces rapports entre les deux époques on obtient une preuve de plus que les impôts maritimes, non seulement

(1) La consommation des esclaves est payée par la classe libre, dont ils sont la propriété, et, par conséquent, de même que le produit de leur travail contribue à augmenter la richesse de cette classe, les frais qu'ils entraînent doivent être les seuls effectivement supportés par elle. Lorsqu'on fait des calculs sur la consommation générale, on est obligé d'y comprendre celle des esclaves, pour trouver le terme moyen qui correspond à celle de chaque individu ; mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit des produits et des contributions pour calculer la richesse des habitants et les impôts qui pèsent sur eux.

(2) Document que nous avons reçu depuis peu et dont nous avons donné un extrait et une appréciation.

n'ont point augmenté dans la même proportion que le commerce, mais encore qu'ils ont été moins considérables dans la seconde époque, c'est à dire dans les dernières années, que dans la première, ou de 1826 à 1830. Nous pourrions établir des comparaisons semblables sur les autres natures de contributions, relativement à celle des biens sur lesquels elles portent ; mais, manquant de renseignements précis pour les apprécier, nous préférons nous abstenir de présenter des résultats approximatifs, comme ceux que nous avons donnés en 1831. En effet, pour calculer convenablement le taux des impositions que paye le peuple de Cuba, il serait nécessaire, comme nous le disions alors, de connaître la valeur de la richesse agricole, commerciale et industrielle, ce qui suppose un cadastre et une statistique dressés par classes. Par ce moyen, nous aurions encore mieux démontré que la somme des contributions est modérée dans l'île de Cuba, comparativement à la richesse imposable et que, si elles sont pénibles à supporter, c'est à cause de l'inégalité avec laquelle elles sont réparties, affectant seulement certaines branches et laissant les autres exemptes. La dîme, par exemple, qui grève de beaucoup plus de 10 p. 0/0 les produits bruts des fermes d'élève et les *estancias*, et de plus de 5 p. 0/0 les produits fabriqués des sucreries (1), correspond seulement à 8/10 p. 0/0 des produits bruts de l'agriculture et de l'industrie rurale prise dans son ensemble, ou à 1 9/10 p. 0/0 du revenu net s'il était uniforme. Les mêmes observations peuvent se faire sur toutes les branches imposables.

Si l'on connaissait la richesse publique de toutes les classes, on pourrait apprécier aussi le montant relatif des déboursés généraux du peuple de Cuba sous divers titres. Ce calcul doit se former 1° du produit des impôts maritimes et terrestres que le trésor perçoit directement sur le peuple ; 2° du produit annuel des revenus ecclésiastiques, en y comprenant les branches obventionnelles destinées à l'entretien par portions congrues du clergé séculier ; 3° du produit des postes affermées par le gouvernement ; 4° de celui de la loterie ; 5° des droits munipaux des *ayuntamientos ;* 6° des contributions que paye le peuple sous les dénominations de cens dus en

(1) La dîme des sucreries devant être prise sur une matière fabriquée, comme le sucre, se calcule à raison de 5 p. 0/0 au lieu de 10 p. 0/0 ; mais cela n'est pas exact, puisque l'on suppose que la valeur du sucre égale la moitié de celle de la canne, ce qui est bien loin d'être vrai.

faveur d'œuvres pies, de couvents, de chapellenies, de confréries, de culte d'images, d'établissements de bienfaisance et sur des terrains appartenant soit au trésor public, soit à des particuliers qui prélèvent des impositions de ce genre.

En 1831, nous publiâmes le calcul approximatif de cette évaluation (1), et nous trouvâmes environ quatorze millions de piastres pour la valeur des déboursés généraux du peuple de Cuba, d'où nous tirâmes aussi les conséquences suivantes qui, bien que seulement approximatives, peuvent être utiles encore aujourd'hui, savoir : 1° que la somme des impositions mises par le gouvernement pour les dépenses de l'État ne surpassait que de peu de chose la moitié des déboursés du peuple; 2° que celui-ci dépensait spontanément à jouer à la loterie une somme plus forte d'un tiers que le produit de l'impôt décimal et obventionnel, de neuf dixièmes plus forte que les contributions pour les objets confiés aux municipalités, ce qui correspondait à 2/3 de tous les impôts intérieurs que le trésor percevait dans l'île de Cuba ; 3° que le clergé versait dans le trésor une somme de 133,212 piastres fortes, équivalente à environ 20 p. 0/0 de l'impôt décimal et obventionnel, sans compter que ses membres étaient compris dans la masse générale pour les autres impôts sur le commerce maritime, pour la consommation, comme faisant partie du peuple consommateur.

En réfléchissant sur la valeur des biens imposables de l'île de Cuba, sur la consommation particulière et sur les dépenses publiques, on se convaincra qu'un cadastre bien fait faciliterait considérablement la régularisation et le nivellement des contributions, pour que, comme le dit un économiste espagnol, M. Ganga Arguëlles, *le système des impôts distribue le poids des dépenses publiques, sur la richesse des individus, en raison des avantages que chacun d'eux tire de la société*. Dans un pareil cas, et en allégeant les marchandises, tant nationales qu'étrangères, d'une partie du fardeau qui pèse sur elles, il en résulterait un très léger pour les classes productrices, on pourrait exempter les capitaux et les produits bruts et répartir la plus grande partie de l'impôt sur les revenus nets des contribuables en masse.

Nous avons dit que, dans ce cas, l'impôt serait plus léger parce que la somme totale des besoins du gouvernement s'élève à une très faible proportion de la richesse du peuple, ainsi qu'il a été

(1) Ouvrage cité, pages 308 et 309.

démontré. Les comparaisons qui se font entre le total des contributions et celui de la population, dans le but de montrer qu'elles sont fort élevées, prouveraient toujours, au contraire, plutôt contre ceux qui les citent qu'en leur faveur. Le fardeau des impôts est en raison de la richesse plus ou moins grande sur laquelle ils portent, et non en raison du nombre de personnes qui les payent. C'est pour cela que les habitants des pays riches contribuent plus que ceux des nations pauvres, et pourtant le fardeau qui pèse sur les premiers est beaucoup moins considérable en proportion de leurs revenus que celui que supportent les seconds; et il peut même arriver tel cas où une administration sage et économe le rendrait presque insensible. En parcourant la somme des divers impôts que payent un Anglais, un Français, un Américain, un Allemand, un Espagnol, un Russe, etc., on voit que la difficulté de les acquitter est en raison inverse de leur quotité et de la richesse des nations; c'est à dire que le sacrifice est grand pour les impositions faibles, qui sont celles des nations arriérées, et petit pour les fortes, qui correspondent aux peuples riches. Heureux ceux dont les citoyens peuvent offrir sans difficulté, ou sacrifice sensible, les sommes les plus fortes pour les dépenses publiques, parce que c'est là une preuve que la masse d'où ils tirent la cote de l'impôt est considérable!

Parlons maintenant des dépenses publiques de l'île de Cuba. Les documents publiés avec régularité pour les apprécier à l'époque dont nous nous occupons sont les états d'entrée et de sortie des fonds dans les caisses matrices de la Havane, états qui s'impriment tous les ans, et dont nous insérons ci-dessous un extrait pour les seize années de 1826 à 1841. Indépendamment de cela, on a dressé pendant quelques unes des années qui ont suivi l'an 1829, à l'usage de l'administration, des états fort exacts des dépenses publiques, qui n'ont point été imprimés, si ce n'est celui que nous avons inséré dans notre *Histoire économique et politique*. Il en résultait que les dépenses de l'armée et de la marine, les logements militaires et l'habillement des milices absorbaient la somme de 5,397,235 piastres fortes, sans compter les approvisionnements de munitions de guerre, les tribunaux, les secrétaires militaires, les monts de piété, les pensions et autres dépenses du même genre. Cette somme, qui était parvenue à absorber près des 5/7 des revenus effectifs de l'île de Cuba, diminua par degrés, à mesure que les circonstances politiques rendaient inutiles les renforts de la marine. Les dépenses du trésor proprement dit, ne comprenant point les

frais de réparations des édifices et les nouveaux travaux qui s'exécutèrent en 1829, s'élevèrent, cette année-là, à 420,940 piastres fortes.

Une des principales circonstances que la justice recommande d'observer pour rendre moindres les contributions qu'exigent les dépenses publiques consiste à employer les moyens les plus simples et les plus économiques dans leur perception, afin qu'il y ait le moins de différence possible entre les sommes que le peuple paye et celles que le gouvernement reçoit. Ce problème de sage administration a été résolu à Cuba, pendant la dernière époque, et cela d'une manière si satisfaisante, que l'on pourrait à quelques égards le citer comme un modèle. Il résulte d'un état dressé sur des documents officiels par don Raimundo Pascuale Garrich, représentant les frais de perception payés dans toute l'île de Cuba dans l'année 1829, et comprenant non seulement les frais de bureaux et les traitements des simples percepteurs, mais encore tous ceux qui se rapportent exclusivement à la perception, la surveillance, la conservation, etc., il en résulte, disons-nous, que ces frais varièrent considérablement dans chacune des administrations particulières de l'île, s'élevant dans les moins considérables, telles que Remedios, Jagua, Baracoa et Gibara, à plus de 12, 16, 22 et 26 p. 0/0 respectivement, tandis que dans les plus vastes, telles que la Havane, Matanzas, Trinidad et Cuba, ils dépassèrent à peine 2, 3, 4 et 5 p. 0/0. L'administration la plus économique fut celle de la capitale, où les frais de perception n'absorbèrent que 2,41 p. 0/0 des sommes perçues, et dans l'île tout entière ces frais ne s'élevèrent qu'à 3,34 p. 0/0; l'année suivante, ils furent de 3,65 p. 0/0, et en 1831 de 4,09 p. 0/0.

Pour obtenir une série complète de faits sur les dépenses publiques de l'île de Cuba, on peut recourir, comme nous l'avons dit, aux états des caisses matrices de la Havane, dont nous présentons ici le tableau en abrégé.

TABLEAU ABRÉGÉ DES CAISSES MATRICES DE LA HAVANE.

ANNÉES.	ENTRÉES.	SORTIES.					TOTAL.
		POUR L'ARMÉE.	POUR LA MARINE.	POUR LE TRÉSOR et L'ADMINISTRATION.	POUR LA PÉNINSULE.	DÉPENSES ÉTRANGÈRES, RESTITUTION DE DÉPÔTS, ETC.	
1826.........	5,360,267	2,262,788	1,424,962	484,076	10,408	997,200	5,179,434
1827.........	6,355,953	1,963,478	1,735,299	580,713	926,524	1,020,930	6,226,944
1828.........	6,394,231	2,543,601	1,725,415	573,612	840,064	652,037	6,334,729
1829.........	6,396,025	3,307,355	1,505,414	559,738	635,356	612,140	6,620,003
1830.........	6,145,904	3,333,370	1,508,468	537,762	166,691	1,074,643	6,120,934
Moyenne.... ps fs.	5,130,476	2,682,118	1,579,911	547,180	515,808	871,390	6,096,407
1831.........	5,554,094	2,682,405	1,133,919	1,095,797	142,602	363,845	5,418,568
1832.........	5,850,664	2,681,437	888,969	1,040,238	226,902	1,565,451	6,402,997
1833.........	6,038,249	2,698,024	919,470	1,168,184	581,629	626,395	5,993,702
1834.........	6,114,053	2,548,840	919,801	1,072,266	879,995	646,707	6,667,609
1835.........	6,237,256	2,499.165	902,418	971,365	1,336,568	546,852	6,256,358
Moyenne.... ps fs.	5,958,863	2,621,974	932,915	1,269,570	633,539	749,850	6,027,846
1836.........	7,501,308	2,641,407	891,401	830,513	2,540,598	509,650	7,413,569
1837.........	6,755,086	2,550,894	900,210	771,567	2,136,415	588,473	6,947,559
1838.........	8,536,441	2,639,280	988,695	723,577	2,895,315	1,245,747	8,492,614
1839.........	9,461,782	2,455,591	904,072	1,057,424	3,770,033	1,302,326	9,489,446
1840.........	9,699,902	2,704,228	1,042,313	1,043,586	3,507,849	1,307,901	9,605,877
Moyenne.... ps fs.	8,390,904	2,598,280	985,338	885,333	2,970,042	990,820	8,389,813
1841.........	10,150,563	2,791,380	1,152,298	1,009,231	3,419,637	1,739,988	10,112,534

Il faut observer néanmoins que les dépenses directes que font les autres trésoreries de l'île ne paraissant pas dans ces documents,

les chiffres qui expriment la destination des sommes sorties des trésors manquent de l'exactitude requise, et qu'on ne peut guère les prendre que comme des *minima*. Quoi qu'il en soit, tels qu'ils sont, ils donnent une idée assez juste des dépenses du gouvernement de ce pays.

Dans le tableau que nous venons d'insérer, on a pu voir que, conformément aux principes qui nous ont dirigé dans la rédaction de ce chapitre, en essayant de présenter les revenus, classés de la manière la plus rationnelle et la plus convenable pour comprendre leur objet et le mode d'après lequel ils pèsent sur la richesse publique, nous avons distribué aussi les dépenses que présentent les états des caisses matrices d'une manière analogue, afin que l'on puisse reconnaître, par un seul coup d'œil, celles qui appartiennent à chaque ministère ou département, et distinguer les remboursements et les suppléments des dépenses effectives.

Dans l'article de l'armée sont comprises toutes les dépenses de l'état-major, des vétérans, de la milice et de son habillement, des invalides, des hôpitaux militaires, de l'école d'artillerie, de la poudre et des munitions, des traitements des employés aux fortifications, des frais et journées d'ouvriers, des loyers de maisons pour servir de casernes et d'hôpitaux, des pensions aux veuves et aux orphelins, des transports de troupes de la Péninsule, armement de convois, frais d'expéditions, etc.

Sous la dénomination de marine, on comprend toutes les dépenses occasionnées par les traitements, la machinerie, l'achat de bâtiments, de munitions de guerre et de bouche, réparations, pensions, hôpitaux, etc.

Par dépenses du trésor et de l'administration, on entend les traitements des employés du trésor et de l'administration de l'artillerie, et ceux de la douane, des felouques, de ceux des capitaines et des marins, de ceux des employés des bureaux de perception et d'administration, de ceux des établissements publics, les frais de loyer des magasins, ceux de la préparation des cigares pour le roi, ceux de la réparation des bâtiments du trésor royal, le curage et les travaux du canal (*zanga*), ceux de l'éclairage du Morro et les menus frais des bureaux, impressions, etc.

Les dépenses dites étrangères sont les traitements des employés militaires et civils émigrés ou de passage, leur transport à la Péninsule, les pensions à des religieuses, les secours aux familles des émigrés et aux employés retirés des provinces qui dépendaient an-

ciennement de l'île, enfin la légation des États-Unis qui est payée par les caisses de la Havane.

Les remises à la Péninsule sont destinées à des dépenses urgentes du service; on en fait en tabac en feuilles et en cigares pour la régie; d'autres encore proviennent du montant des grades militaires.

Enfin les remboursements et suppléments consistent soit en remboursements de prêts faits au trésor, soit en dépôts des tribunaux, soit en avances faites par le trésor, etc., de sorte que, quoique ce soit une des espèces de déboursés des caisses, ils n'appartiennent pourtant pas à la classe des frais ou dépenses.

On reconnaîtra que, pendant la seconde période quinquennale, les dépenses de l'armée et de la marine ont diminué et sont restées, à peu de chose près, les mêmes dans les années de la période suivante jusqu'en 1840 et 1841, pendant lesquelles elles ont paru augmenter. Les dépenses du trésor et de l'administration, qui en comprennent plusieurs, destinées au progrès de l'enseignement, à des publications utiles, à des établissements scientifiques et à des entreprises d'utilité générale, s'élèvent aujourd'hui à un million de piastres. Les dépenses dites étrangères ont beaucoup diminué dans ces dernières années, mais en revanche les remises faites à la Péninsule ont considérablement augmenté. Durant les deux périodes quinquennales de 1826 à 1835, ce n'est que dans la dernière année seulement qu'elles ont dépassé un million de piastres, tandis qu'elles se sont élevées constamment à plus de deux millions dans les quatre années de 1836 à 1839, et à trois millions dans celles de 1839 à 1841. La totalité des sommes remises dans les six dernières années est portée à 18,269,847 piastres fortes, ce qui fait plus de trois millions pour le terme moyen de chacune. Ces caisses sont, en outre, chargées du payement d'ordonnances de fortes sommes tirées sur elles de la Péninsule, pour des besoins urgents du service, de sorte que l'on peut calculer que l'île de Cuba envoie, à la métropole, plus du tiers de toutes les sommes qu'elle perçoit annuellement.

Nous terminerons ce chapitre, ainsi que nous l'avons promis plus haut, par le tableau général des revenus de terre et de mer de l'île de Cuba, tableau qui pourra donner une idée exacte des progrès qu'elle a faits dans les seize dernières années.

ANNÉES.	DROITS MARITIMES. Importat.	DROITS MARITIMES. Exportat.	TOTAL.	REVENUS DE TERRE et autres rentrées.	TOTAL GÉNÉRAL.
1826......	3,782,410	901,344	4,683,754	2,414,182	7,097,936
1827......	4,412,964	1,246,916	5,659,880	2,848,800	8,508,680
1828......	4,194,495	1,114,641	5,309,136	3,777,271	9,086,407
1829......	3,938,597	1,255,371	5,193,968	3,948,643	9,142,611
1830	3,636,716	1,390,379	5,027,095	3,945,453	8,972,548
Moyenne p^s^ f^s^.	3,993,036	1,181,730	5,174,766	3,386,870	8,561,636
1831......	3,932,506	862,959	4,795,465	3,501,740	8,297,205
1832......	3,880,104	912,075	4,792,179	3,645,229	8,437,408
1833......	4,208,706	1,026,665	5,235,371	3,660,185	8,895,556
1834......	4,405,314	692,975	5,098,289	3,847,446	8,945,735
1835......	4,791,777	634,257	5,426,034	3,371,149	8,797,183
Moyenne p^s^ f^s^.	4,243,681	825,786	5,067,467	3,605,150	8,674,617
1836.	5,017,218	726,576	5,743,794	3,523,472	9,267,266
1837......	4,997,780	811,995	5,809,775	3,027,391	8,837,166
1838......	5,246,008	852,247	6,098,255	3,574,459	9.672,714
1839.	6,113,508	1,249,570	7,363 078	3,841,355	11,204,434
1840......	5,951,802	1,435,696	7,387,498	4,281,904	11,669,402
Moyenne p^s^ f^s^.	5,465,263	1,015,217	6,480,480	3,649,716	10,130,196
1841......	5,943,820	1,322,645	7,266,465	4,650,835	11,917,300

FORCE ARMÉE

DE TERRE ET DE MER.

La force armée est une fatale nécessité pour les peuples modernes qui, malgré tous les progrès de la civilisation, sont forcés d'avoir recours à elle pour conserver ou faire respecter leurs droits. Les liens de protection mutuelle qui unissent les nations entre elles ne sont pas assez solides, et le sentiment de leur intérêt réciproque n'est pas suffisant pour les engager à mettre une espèce d'interdit sur un peuple ou un gouvernement qui enfreint envers un autre les lois de la raison et de la justice, de sorte que celui-ci est obligé de souffrir les conséquences de cette infraction ou à en exiger la réparation les armes à la main. Le résultat en est que, dans le code politique des États en général, on remarque les mêmes contradictions que dans celui de chacun en particulier; c'est à dire que, quand il s'agit des intérêts généraux, ces codes sanctionnent expressément des principes absurdes, principes proscrits et réprouvés à juste titre dans la conduite individuelle.

La funeste nécessité de la force armée devient encore plus indispensable dans les pays qui se trouvent dans la position des colonies, éloignées de leur métropole, séparées du continent et entourées d'ennemis dangereux par leur ambition ou par la nature de leurs intérêts. La sécurité même du commerce et la régularité des communications

lointaines exigent une protection, parce que les mers se trouvent parfois infectées de bâtiments prêts à s'emparer des propriétés étrangères, et parce que le droit de la guerre a légitimé les usurpations que les forts commettent sur les innocents et les faibles. Enfin l'instabilité même des États modernes, où l'on ne respecte rien que ce que l'on craint, en oblige quelques-unes à placer leurs frontières aux endroits les plus faciles à défendre, et les intérêts de l'industrie et du commerce, qui engagent les gouvernements à confondre la convenance avec la justice, obligent ceux qui sont exposés à devenir les victimes de l'usurpation à songer à leur propre défense, puisqu'ils ne sont ni protégés, ni garantis par un droit public ou un pacte universel.

A toutes ces causes, qui rendent nécessaire l'entretien d'une force armée, il s'en joint encore d'autres pour les pays qui, comme les Antilles espagnoles, conservent, dans leur organisation intérieure un cancer permanent qui les ronge par l'inquiétude et les soucis. Cette circonstance change les règles et les moyens stratégiques, en obligeant à considérer son propre pays comme un territoire ennemi. De là la nécessité des lois exceptionnelles, de la concentration du pouvoir et des restrictions plus ou moins sévères dans l'exercice même des droits politiques.

La position de l'île de Cuba, la forme de son territoire, l'étendue de ses côtes et la nature de sa population exigent que, pour sa défense générale, on combine les forces maritimes et terrestres avec l'état des communications intérieures et les circonstances de son organisation politique. Nous ne croyons pas que jusqu'à présent on ait conçu, pour cette île, un semblable plan de défense, fondé sur ces quatre bases d'appui mutuel et réciproque; plan qu'il serait aussi difficile d'imaginer à présent qu'il serait facile à réaliser, si la dernière circonstance exceptionnelle, perturbatrice de l'ordre normal des peuples modernes, changeait de la manière que nous le désirons.

La force armée de l'île de Cuba est chargée d'exécuter deux objets importants : la protection et la sécurité inté-

rieures d'une part, et la défense extérieure du territoire de l'autre. A cet effet, elle doit se composer d'une armée et d'une marine, dont le nombre et l'importance ont varié avec les époques et les circonstances par lesquelles le pays a passé. Lorsque l'insurrection du continent espagnol menaçait la tranquillité publique, la métropole crut devoir augmenter considérablement ses moyens de défense; mais, depuis que les craintes ont cessé de ce côté, elle a fait, dans les forces navales, les réductions convenables, mais en conservant sur le même pied l'armée de terre. En effet, aucun changement fondamental n'a été fait dans la force de cette armée, et, à cet égard, nous aurons peu de chose à ajouter aux courts détails historiques que nous avons publiés en 1831 sur l'organisation de la force armée dans l'île de Cuba (1). En suivant le même système que nous avons adopté alors, nous traiterons séparément de l'armée et de la marine.

(1) *Histoire économique et politique*, page 319 et suivantes.

DE L'ARMÉE.

Les circonstances critiques dans lesquelles l'île de Cuba se trouva pendant l'année 1823 et les quatre suivantes mirent dans la nécessité d'augmenter l'armée, d'organiser un système général de défense intérieure et extérieure, de protéger les côtes et de pourvoir à tout ce qui concernait la sûreté du pays. Ce vaste plan n'était fondé, dans l'origine, sur aucune base première qui fût de nature à le soutenir; en conséquence, il devenait urgent de réfléchir en même temps à l'ensemble et aux moyens d'exécution, afin d'établir la défense de terre et de mer sur de bons principes fondamentaux. La première chose à laquelle le capitaine général don Francisco Dionisio Vives trouva à redire fut la topographie et la statistique, puisqu'il n'existait pas même une carte de l'île qui pût être de la moindre utilité, et tout ce que l'on trouva, sous ce rapport, dans les archives de la capitainerie générale se réduisait à quelques descriptions inexactes, quelques notes informes et vagues, et quelques détails recueillis sans méthode et sans but déterminé. Il commença donc par réunir tout ce qui était nécessaire pour la défense et la sûreté publiques, jusque dans les parties les plus écartées de l'île. A cet effet, il ordonna de dresser la première carte géographique, à l'aide des matériaux que l'on put réunir, et cette carte fut achevée en 1826 : quoique ce premier essai fût bien loin d'offrir l'exactitude que la chose exigeait, il suffit néanmoins pour établir les bases de la division militaire du territoire et fut d'un grand secours pour le plan dont l'exécution commença en 1826.

Ce plan d'organisation et de défense, approuvé par le roi, dans son ordonnance du 17 juin 1827, consistait à diviser l'île en trois départements militaires, sous les dénominations de départements occidental, central et oriental, d'après leur situation dans l'île On nomma, pour le second et le troisième, des commandants gé-

néraux, avec le grade de maréchal de camp ; le premier restait sous les ordres immédiats du capitaine général ; chacun de ces chefs était responsable de la défense et du maintien de la tranquillité publique.

Les limites de chaque département furent fixées, en conservant, autant que cela était compatible avec les opérations militaires, les divisions civiles déjà établies (1).

Le département occidental fut subdivisé en onze districts ou sections, savoir : la Havane, Jaruco, Matanzas, Lagunillas, Macuriges, Guïnes, Quivican, Palacios, Filipinas ou Pinal del Rio, Guanajaï et Quemados.

Celui du centre en cinq, savoir : Trinidad, Jagua, Villa-Clara, Santo Espiritu et Puerto-Principe.

Le département oriental en quatre : Cuba, Bayamo, Holguin et Baracoa.

Les chefs de ces districts sont les gouverneurs et les lieutenants des gouverneurs, et, là où il n'y en a pas, ce sont les commandants des troupes cantonnées sur le territoire des sections, dont les limites ont aussi été fixées le plus que possible en conformité avec les divisions civiles.

Ces chefs, responsables dans leurs districts, comme les commandants généraux le sont dans leurs départements, ont sous leurs ordres, pour la partie militaire, les commandants d'armes subalternes et les juges pédanés ou capitaines des cantons compris dans le district. Mais, afin d'augmenter la vigilance, de rendre la police plus active dans toutes les parties de la campagne et d'empêcher toute surprise le long des côtes, on subdivisa même les districts en divisions plus petites que l'on appela cantons, en leur assignant des inspecteurs ou chefs de ronde qui, sauf l'approbation du capitaine général, sont nommés par les chefs de districts, sous les ordres de qui ils sont placés, pour tout ce qui se rapporte à leur service.

Cette organisation fut accompagnée de toutes les instructions nécessaires concernant le système général de défense, afin d'assurer la paix et la sûreté intérieures. Les vétérans furent immédiatement distribués dans les capitales des sections, conformément au but qu'ils étaient destinés à remplir. On forma aussi deux colonnes mobiles, une dans la partie orientale (*vuelta de arriba*) et

(1) On peut voir les limites des trois départements dans le *Tableau statistique* publié en 1828, et dans le n° 32 des *Annales des sciences, de l'agriculture*, etc.

l'autre dans la partie occidentale (*vuelta de abajo*) du méridien de la Havane, capitale du département occidental, pour aller, au besoin, au secours des points qui pourraient être attaqués des deux côtés : ces dispositions plus générales avaient été précédées de la création de bataillons de volontaires royalistes à Matanzas, à Trinidad et à Puerto-Principe, de compagnies légères sur d'autres points; de milices urbaines de toutes armes et de huit escadrons ruraux, dits de Ferdinand VII.

On s'occupa aussi de la grande route centrale et de tous les chemins principaux; la première devait s'ouvrir sur une largeur de 40 vares et les autres sur une de 20, afin que l'air y circulant en liberté et les rayons du soleil y pénétrant facilement, ils se séchassent et devinssent commodes, spacieux et sûrs. Par ce moyen on put établir un courrier par terre tous les mois, indépendamment de ceux qui existaient déjà et de la correspondance pressée, par les montagnes, qui fut établie par l'entremise des capitaines des districts les plus rapprochés de la ligne qu'elle devait parcourir.

Tout en organisant ce système général, on réparait les anciennes fortifications, on en construisait de nouvelles, on les approvisionnait toutes, on établissait de nouvelles casernes tant pour acclimater que pour loger dans les villages, les troupes qui arrivaient et celles que l'on attendait encore de la Péninsule.

L'île des Pins, qui est d'une grande importance militaire, mais que l'on regardait auparavant comme inutile et que l'on avait en conséquence abandonnée, était devenue un asile pour les corsaires et les écumeurs de mer. On fit entrer cette île non seulement dans le plan général de défense, mais encore dans celui de la colonisation, fortement protégée par les autorités de la ville. Sa situation, proche du continent mexicain, touchant à la côte méridionale de l'île, les avantages qu'elle offrait pour la défense de Cuba, ses riches montagnes, ses fertiles terrains, ses excellentes aiguades, sa température salubre, ses bonnes rades pour le cabotage, attirèrent particulièrement l'attention du chef militaire et politique, et grâce à son influence il arriva une ordonnance royale en date du 1er août 1828, pour l'établissement d'une colonie, nommée de la reine Amélie, dont la capitale projetée devait s'appeler la Nouvelle-Gironne. Un commandant militaire fut nommé directeur de la colonie, et, d'après les instructions du gouvernement, il s'occupa d'encourager la population et l'agriculture. Un

fort détachement d'infanterie y fut placé pour sa défense et l'on y construisit les fortifications nécessaires.

En attendant, on continuait avec ardeur et constance la formation d'une statistique et d'une carte géographique et topographique, entreprise pour laquelle on avait nommé, dès le commencement de l'an 1825, une commission de chefs et d'officiers chargés de parcourir les territoires des départements de l'occident et du centre, y compris leurs côtes, afin de rassembler les matériaux géographiques, topographiques et statistiques qu'exigeait l'ouvrage projeté. On nomma aussi une commission d'arpenteurs publics, pour que, à l'aide des renseignements que leur profession devait leur avoir procurés et les connaissances locales qu'ils possédaient, ils contribuassent de leur côté au même but; enfin, comme il n'y avait point d'officiers que l'on pût envoyer dans le département oriental, les chefs de ces sections furent chargés des travaux statistiques et des routes militaires.

Vers le milieu de l'année 1828, les commissaires revinrent de leurs pénibles tournées, qu'ils continuèrent néanmoins ponctuellement jusque vers la fin de 1829, et tous les matériaux étant alors réunis, on choisit, parmi les mêmes personnes qui avaient composé les commissions, la section spéciale, chargée de dresser la statistique et la carte topographique de l'île, sous la direction de l'illustre chef qui avait donné la première impulsion à tous ces travaux. La première fut publiée à la fin de 1828 et elle a été plusieurs fois citée dans cet ouvrage; la seconde fut achevée au mois d'avril de l'année suivante, et le roi en ayant permis la gravure et l'impression, une copie de ce vaste travail fut envoyée à la Péninsule (1) et gravée sur-le-champ à Barcelone (2).

Indépendamment de ces ouvrages, fruits des travaux des commissions, le gouvernement de l'île est parvenu à réunir une intéressante collection d'itinéraires militaires, de plans topographiques des villages, des ports et des endroits les plus remarquables, ainsi qu'un grand nombre de mémoires et de descriptions dont l'ensemble forme le complément du système général de défense du territoire.

(1) Le colonel du génie don Jaime Valcourt, militaire distingué par ses talents et son activité, et dont les notes nous ont servi pour composer cet article, a dirigé le plan et les manuscrits pour la seconde édition de la *Statistique*.

(2) Voyez l'introduction géographique de cet ouvrage.

Les forces de terre de l'île de Cuba, augmentées alors par les renforts venus de la Péninsule, consistaient en 24,500 hommes d'infanterie de ligne et de milice, 4,400 de cavalerie et 1,000 d'artillerie. Le règlement général de l'armée fixait à 18,300 hommes les forces militaires permanentes dans l'île de Cuba, lesquelles au complet forment 22,000 hommes, et le total des forces organisées, y compris la milice, est de 30,000 hommes.

La force de l'infanterie de ligne se composait alors de 16 bataillons et 4 compagnies, celle de la cavalerie, de 2 escadrons, et celle de l'artillerie, de 7 compagnies; ce qui formait un total de 16 bataillons, 11 compagnies et 2 escadrons.

Les milices disciplinées étaient au nombre de 8 bataillons d'infanterie, de 6 compagnies d'artillerie et de 6 escadrons de cavalerie.

Les milices urbaines formaient 30 compagnies d'infanterie, 14 de cavalerie et 8 escadrons de la même arme.

Enfin il y avait 3 bataillons et 23 compagnies de volontaires royalistes.

Dans cette troupe on comptait en hommes de couleur, tant nègres que mulâtres, 3 bataillons et 22 compagnies d'infanterie et 3 compagnies d'artillerie. Il s'ensuit que la force totale, tant troupes de ligne que milices, consistait en 27 bataillons, 84 compagnies et 16 escadrons.

De légères modifications ont eu lieu dans ces dernières années, mais elles n'ont changé en rien ni la nature, ni la distribution de la force militaire permanente. Aujourd'hui elle se compose de 16,000 hommes de toutes armes et est formée des régiments suivants :

Infanterie de ligne. — Galice, Naples, Espagne, Léon, la Havane, Cuba, Cantabrie.

Infanterie légère. — Union, Tarragone, Barcelone, Couronne, Chasseurs d'Isabelle II.

Cavalerie de l'armée. — Lanciers du roi.

Artillerie. —

Milices disciplinées. — La Havane, bataillon de Volontaires de Cuba et Bayamo, *idem* de Puerto-Principe, *idem* des Quatre-Villes.

Milices de mulâtres et de nègres. — Bataillon des Fidèles Noirs de la Havane, *idem* des Fidèles Bruns *d'idem*, des Noirs de Cuba et de Bayamo.

Cavalerie de la milice. — Régiment de Volontaires de la Havane.

Milices urbaines.—Les compagnies d'infanterie et les escadrons de cavalerie désignés ci-dessus.

Ces forces sont distribuées à peu près comme suit :

Dans la province de la Havane.	10,000 hommes.
Dans celle de Puerto-Principe..	2,500 »
Dans celle de Cuba.	3,500 »
Total.	16,000 hommes.

DE LA MARINE.

Sous le commandement du digne chef d'escadre don Angel Laborde y Navarro, commandant général de la station de la Havane de 1825 à 1830, tous les départements de la marine ont éprouvé d'importantes réformes et améliorations.

Le règlement des classes qui manquaient d'une méthode uniforme, le service actif des corps, le régime du gouvernement et l'exactitude des communications, rendaient nécessaires les divisions du territoire de l'île et des îlots adjacents en provinces maritimes. L'ancienne division, ainsi que nous l'avons dit autre part (1), était entachée d'un défaut grave, parce que les lignes qui la formaient traversant, du nord au sud, toute la largeur de l'île, il s'ensuivait que les mêmes provinces avaient une certaine étendue de côte au nord et une autre au midi, et la capitale se trouvant sur l'une d'elles, les communications réciproques avec la côte opposée ne pouvaient se faire que par terre, ce qui dans le pays est difficile et coûteux, ou bien au moyen d'une longue navigation, en doublant le cap Saint-Antoine ou la pointe de Mayzi.

Dans la division établie par M. Laborde, et qui fut approuvée par le roi, les limites des provinces sont comprises entre des points de la côte déterminée astronomiquement et des îlots ou points terrestres dont la position est connue. Par ce moyen, on a pu déterminer facilement et exactement les portions de la côte et les îlots voisins qui appartiennent à chaque province. La route royale qui va de la Havane à Baracoa, à l'extrémité orientale de l'île, sert de limite intérieure ou terrestre.

Les provinces maritimes dont, en vertu de ce règlement, le territoire de l'île se compose, sont au nombre de cinq, désignées par les noms de leurs capitales respectives, savoir : la Havane,

(1) Dans les *Annales des sciences*, numéro de mars 1829, où sont analysés deux mémoires composés par ce chef et imprimés la même année chez Bologna.

Trinidad, San Juan de los Remedios, Nuevitas et Cuba. Celle de la Havane a une partie de sa côte au nord et une partie au sud, mais elle n'est pas pour cela interrompue, passant par le cap Saint-Antoine. Celle de Trinidad est tout entière dans la partie méridionale; celle de Cuba, partie au sud et partie au nord, mais elle continue par la pointe de Mayzi; enfin les deux autres provinces de Nuevitas et de Remedios ont leurs côtes respectives dans la partie du nord. Chacune de ces cinq provinces est divisée en districts; celle de la Havane en cinq, savoir : Filipinas, la Havane, Matanzas, Batabano et l'île des Pins; celle de Trinidad en quatre, Jagua, Trinidad, Vertientes et Santa Cruz; celle de Remedios en trois, Sagua la Grande, Remedios et Laguna de Moron; celle de Nuevitas en trois, Guanajai, Nuevitas et Gibara; et celle de Cuba aussi en trois, Baracoa, Santiago de Cuba et Manzanillo. Les chefs-lieux de ces districts sont les villes ou villages du même nom.

Chaque province maritime, de même que chaque district, a des employés nommés pour diriger les classes et en surveiller les côtes, les anses, les rades et les baies; les provinces ont un commandant, un assesseur, un écrivain et un chirurgien; les districts sont confiés aux subdélégués et alcades de mer, et dans quelques uns il y a aussi un assesseur, un écrivain et un chirurgien (1). Par suite de ce système d'ordre établi, les classes de l'île ont offert, depuis que la revue d'inspection a été passée, une augmentation en hommes de 2,410 à 3,455, et en bâtiments de 1,694 à 2,420, dans la période comprise entre le 30 juin 1829 et le 31 décembre 1830.

Les réformes n'ont pas été moins importantes dans l'arsenal, dans les constructions qui y ont été faites, dans la distribution des dépenses et dans l'économie avec laquelle les travaux s'exécutent. Par la nouvelle organisation du 2 mai 1825, ces travaux se font à forfait, et par conséquent il n'existe pas de maistrance de l'arsenal; mais, comme à chaque instant les bâtiments ont besoin de réparations, le commandant général a jugé nécessaire de conserver un petit nombre d'ouvriers dont les gages peu élevés épargnent au trésor la dépense bien plus grande que causeraient les travaux per-

(1) On peut voir, dans le mémoire en question, la partie de chaque district, placée sous les ordres de chefs subalternes.

pétuels toujours exécutés à forfait, aux dépens de la promptitude qu'ils exigent.

Les événements des années 1825 à 1830, dont nous avons parlé en divers endroits de cet ouvrage, et qui forcèrent les trois autorités de l'île à déployer toutes leurs ressources et tous leurs talents, exigèrent de la marine nationale un service actif et constant, tant pour la défense extérieure que pour le commerce national et étranger et pour la sûreté des côtes. Le gouvernement espagnol, attentif aux besoins de cette portion de son territoire et se proposant de soutenir, par tous les moyens possibles, les plans des chefs respectifs, augmenta successivement les forces navales de l'île, en même temps que celles de terre, et forma des magasins de toute espèce. En conséquence, dans l'année 1825 arrivèrent de la Péninsule les frégates *Lealtad*, *Iberia*, *Perla* et le brigantin *Vengador*; en 1826, le vaisseau *Guerrero* et la corvette *Zafir*; en 1828, le vaisseau *Soberano* et la frégate *Restauracion*; en 1829, la corvette *Diana* et le brigantin *Jason*, et en 1830 le vaisseau *Heroe*. En outre, on acheta et l'on équipa plusieurs bâtiments plus petits tels que l'*Amalia*, la *Dichosa*, la *Habanera*, la *Ritilla*, le *Fernandina*, la *Ligera*, le *Clarita*, plusieurs chaloupes canonnières, etc. La discipline militaire navale fut établie avec l'exactitude et la précision la plus grande, et l'escadre de l'île de Cuba parvint à être plus que suffisante pour en imposer aux forces ennemies de la Nouvelle-Espagne et de côte ferme, tout en fournissant plusieurs bâtiments pour servir d'escorte de la Havane à la Péninsule et de retour.

On conçoit sans peine que les forces considérables de terre et de mer que renferma l'île de Cuba à l'époque dont nous parlons furent rendues nécessaires par les circonstances critiques dans lesquelles le pays se trouvait, tandis que le gouvernement s'empressait de venir à son secours, par d'énormes sacrifices en hommes et en argent. Mais, lorsque les inquiétudes qu'inspiraient les ennemis du dehors eurent cessé, une marine aussi nombreuse devenait inutile, et l'on pensa à la réduire à ce qui était nécessaire pour la protection du commerce d'outre-mer et du cabotage, et pour la surveillance et le soin des côtes. En conséquence, on renvoya à la Péninsule plusieurs des plus gros bâtiments, on désarma le vaisseau *Heroe*, avec le quart de la troupe et la moitié de l'équipage. Depuis on en a fait d'autres réductions, mais dans la force des bâtiments plutôt que dans leur nombre, et l'on y ajouta deux bateaux à vapeur armés

en guerre, comme plus convenables que d'autres à la protection des côtes. Le tableau suivant fait connaître l'état de la marine de l'île de Cuba dans les différentes années.

	Vaisseaux.	Frégates.	Corvettes.	Brigantins.	Brigantins goëlettes.	Goëlettes et autres.	Pyroscaphes.	Totaux.	Bouches à feu.	Armes à feu.	Armes blanches.	Force en hommes.
Août 1825....	»	2	2	3	1	1	»	9	213	»	»	1,627
Janvier 1826..	»	5	2	4	1	1	»	13	375	»	»	2,633
Id. 1827..	1	5	2	2	2	»	»	12	431	»	»	2,963
Id. 1828..	1	4	2	2	1	2	»	12	366	»	»	2,665
Id. 1829..	2	3	1	3	1	4	»	14	411	»	»	3,202
Id. 1830..	2	3	2	4	1	5	»	17	460	»	»	3,445
Décemb. 1830.	2	5	2	1	1	5	»	16	321	1,203	1,495	2,241
En 1842.....	»	1	1	5	»	10	2	19	188	999	1,183	1,943

APPENDICE

A LA PARTIE POLITIQUE DE L'HISTOIRE DE CUBA.

Extraits faits par DON JUAN BAUTISTA MUÑOZ, *des documents existant dans les archives de Séville, concernant l'Amérique espagnole* (1).

I.

PROGRÈS DE LA COLONISATION. — LAVOIRS D'OR.

Diego Velazquez à S. A.—1er avril 1514.

Je rends grâces à Votre Altesse pour la faveur de la lieutenance de l'Assomption et pour l'autorisation de répartir les Indiens, que je prends soin de faire bien traiter ; c'est pourquoi j'emmène partout avec moi le frère Juan de Tesin, religieux franciscain qui a baptisé tous les prisonniers faits jusqu'à présent. Je la remercie aussi, au nom de l'île, de la faveur qu'on lui a accordée en la faisant jouir de toutes les franchises concédées à l'île d'Hispaniola (on a fait de même à San Juan).

(1) Don Juan Bautista Muñoz se proposait de publier, à la fin de chaque époque de son *Histoire du nouveau monde*, une collection de documents sur le gouvernement, la population, le commerce, etc. A cet effet, il forma un grand nombre d'extraits intéressants, que nous reproduisons ici en ce qui concerne l'île de Cuba. Nous devons la communication de ces documents à notre ami M. Ternaux, dont nous avons cité la riche bibliothèque dans notre article *Géographie*.

J'ai envoyé, le long de la côte, 100 hommes à la recherche de 9 chrétiens qui se sont absentés, parmi ceux qui doivent accompagner Sebastian de Ocampo. Je leur ai recommandé les plus grands égards pour les naturels. Ceux-ci leur firent un fort bon accueil dans les premiers villages ; ils leur donnèrent à manger et les traitèrent comme s'ils eussent été de la même famille; mes hommes dirent à ces naturels, ainsi que je l'avais ordonné, « que « je les envoyais au nom de V. A. pour visiter cette province; qu'ils « devaient tous être vassaux et serviteurs de V. A.; qu'ils eussent « du reste à se bien conduire et à montrer de la bonne volonté, « parce que notre intention n'était pas de leur faire du mal, mais « de les rendre chrétiens, afin qu'ils servissent Dieu et V. A. » Ils restèrent là huit jours, parce qu'ils apprirent que le cacique et les Indiens de cette province avaient tué les 9 chrétiens qu'ils cherchaient, dans le village de Yucayo, à 9 lieues plus loin, sur les bords du Rio Caonao; ils jugèrent, d'après cela, que toutes les politesses que leur faisaient les Indiens n'étaient que pour les tuer plus sûrement. Ils m'expédièrent une lettre du bourg de l'Assomption, à 110 lieues de distance, et je leur envoyai un renfort de 50 hommes et de 10 cavaliers, parce qu'ils avaient grand' peur; ceux-ci recueillirent en chemin 4 chrétiens que Sebastian de Ocampo y avait laissés. Les Indiens ne trouvèrent pas l'occasion d'exécuter leurs mauvais desseins, grâce à la vigilance des nôtres; mais ensuite ils les conduisirent par le village appelé Yucayo, où beaucoup d'hommes s'étaient cachés, et, bien que ce fût contre mes ordres, ils furent obligés de combattre et ils tuèrent cent Indiens, juste châtiment de ce qu'ils avaient fait et voulaient faire encore; après cet exemple, tous ceux de la province restèrent en paix, mais quelques-uns se sauvèrent dans les montagnes avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Alors je me rendis dans la province de Guamuhaya où je les fis prisonniers. Après cela les cent hommes partirent pour la province de Çavane, qui est située sur la côte septentrionale à 25 lieues de la rivière de Caonao, d'où ils pénétrèrent dans le territoire des provinces soumises à celle de Camagua et dans une partie de celle de Guamahaya. Ils ont écrit que les caciques sont restés tranquilles en apparence, excepté ceux de Camaguey, qui se sont réfugiés dans les montagnes; et ils ont envoyé, comme échantillon, 4 réaux d'or qu'ils avaient tirés de quelques rivières de la province de Guamuhaya. Tout le territoire dont je viens de parler avait pour capitaine un Indien

d'Hispaniola qui avait été domestique et capitaine du cacique Icahuey, qui est mort aujourd'hui.

En voyant la bonne tournure que prenaient les affaires, je tins en un lieu convenable 150 fantassins avec 20 cavaliers, et, en outre, 80 fantassins et 20 cavaliers. Je les envoyai dans les provinces de Guacanayabo et de Mahaba, limitrophes de celle de Bayamo, sans compter ceux que je gardais en réserve pour aller ensuite m'assurer de tout. Quelques-uns de mes hommes ayant demandé la permission de se rendre à Hispaniola, afin d'empêcher que d'autres qui habitaient l'Assomption ne la demandassent aussi, je commençai à distribuer les Indiens, en ayant soin que ceux du même village demeurassent réunis, et d'assigner à chacun le lieu qui lui convenait en l'établissant selon son mérite ; à d'autres je donnai quelques Indiens détachés, pour un certain temps, afin qu'ils les aidassent dans leurs fermes, travaux et labourages, leur payant des gages et la nourriture. Pour que les Indiens s'y rendissent, je les envoyai sommer par des détachements de 10 chrétiens dans chaque province. Ils vinrent, ils servirent pendant un mois, on les paya, on les nourrit et on leur permit de retourner chez eux ; ils se montrèrent fort contents, et ainsi s'est effacé le mauvais vouloir qu'ils avaient d'abord témoigné aux Espagnols.

Les Indiens de la province de Macique, qui est voisine de l'Assomption, et dont une partie sert dans les propriétés de V. A., ont laissé, pour fruit de leurs travaux, durant cette campagne, 4,000 tas de *axes* pour des particuliers et 50,000 pour V. A. dans une *estancia* sur les bords de la rivière de Toha, où résidait le cacique Yacahuey, et où il y a une maison, près du port, qui peut servir au commerce.

Pour achever de bien relever les côtes de l'ile, j'envoyai un brigantin en faire le tour; il avait été pourvu, à l'Assomption, d'un équipage bien complet, et il partit de la rivière de Çagua, à 20 lieues au-dessous de la ville, du côté du nord.

Quand le brigantin fut parti, j'appelai les 150 hommes que j'ai dit avoir réunis dans la province de Çavane, qui est sur cette côte sujette à la province principale de Camaguey ; et comme je savais que, dans la province de la Havane, on avait pris deux femmes et un homme qui étaient venus de la Terre-Ferme à l'ile, et que depuis plusieurs jours des bâtiments étaient partis d'Hispaniola pour la Terre-Ferme, comme il était nécessaire que ces bâtiments trouvassent le pays en sûreté dans le cas où ils y aborderaient, je

fis en sorte que, laissant dans la province de Çavaneque 50 hommes et les cavaliers, les autres allassent parcourir le pays à la recherche des mines; puis s'emparassent des Indiens qu'ils rencontreraient sur leur route et s'efforçassent, par la ruse, de tirer de leurs mains les deux femmes et l'homme, et d'apprendre de ceux-ci quel mal avaient fait aux Indiens les chrétiens qu'ils avaient tués. Ils délivrèrent, en effet, les deux femmes, mais l'homme n'était pas avec elles, et elles retournèrent à l'endroit où étaient les autres chrétiens. Les cent hommes ayant su d'elles que les Indiens tiraient des grains d'or de certaines rivières, ils allèrent de la province de Çavaneque, en quinze canots, à la province de la Havane, et quatre jours après ils débarquèrent à 8 lieues des premiers villages de cette province ; là ils laissèrent leurs canots pour pénétrer dans l'intérieur, et les Indiens les leur volèrent. Étant arrivés aux villages, ils les trouvèrent abandonnés, et ils expédièrent quelques Indiens qu'ils avaient emmenés pour chercher les traces de ceux du pays. Comme ils s'avançaient, ils virent venir à eux le principal cacique de la province, nommé Guayacayex, avec 50 à 60 Indiens, qui n'avaient d'autre intention, à ce qu'il disait, que de reconnaître le nombre de chrétiens, laissant le reste de ses gens cachés avec intention de les conduire à un village, et pendant la route, ceux qui étaient cachés devaient sortir, pour ramener les chrétiens aux canots et les noyer. Le cacique leur donna du gibier et du pain, et, quand on lui demanda où étaient allés les habitants des villages, il répondit que les femmes s'étaient enfuies par la crainte des chrétiens, que les hommes étaient allés les chercher, et que si l'on voulait l'accompagner à son village il fournirait aux nôtres des canots et des Indiens pour les servir. Les femmes le reconnurent et dirent que ce cacique et plusieurs de ses compagnons étaient du nombre de ceux qui avaient tué les chrétiens venus avec elles de la Terre-Ferme, et que ses offres étaient perfides. On lui dit donc ce que Velasquez avait ordonné, c'est à dire « que l'on savait bien que ce cacique et plu-
« sieurs de ses Indiens avaient peur à cause du mal qu'ils avaient
« fait aux chrétiens qui étaient venus de la Terre-Ferme, et que
« son intention était de les tuer, mais que S. A. avait ordonné de
« leur dire que, comme jusqu'alors ils n'avaient pas su à qui ils
« devaient obéir, il leur pardonnait le passé, pourvu qu'à l'avenir
« ils servissent fidèlement S. A., qu'ils pouvaient être assurés
« qu'il ne leur serait fait aucun mal ; que les chrétiens n'étaient

« venus que pour chercher de l'or et attendre une caravelle. » Le cacique se réjouit en entendant cela; il fit partir les Indiens qu'il avait mis en embuscade et amener les canots dans lesquels il conduisit les chrétiens à son village où il les régala. Ceux-ci trouvèrent, en effet, des échantillons d'or dans la rivière que les femmes leur indiquèrent. Pendant huit à dix jours que les nôtres passèrent dans le village, ils parcoururent le pays et le pacifièrent. Ils arrivèrent, sur ces entrefaites, à la maison d'un cacique principal nommé Habaguanex, où se trouvait le chrétien qui avait été avec les deux femmes; il s'appelait Garcia Mexia. Le cacique sortit pour les recevoir et vint au devant d'eux jusqu'à dix lieues de son village avec 50 Indiens chargés de tortues; ils les avaient trouvées dans les bois, sur le bord d'une rivière; de là les nôtres allèrent avec grand plaisir attendre au village du cacique, qui est sur la côte du nord, l'arrivée du brigantin envoyé pour faire le tour de l'île.

Quand j'eus pourvu l'Assomption de tout le nécessaire, je partis le 4 octobre 1513 avec 15 hommes dans des canots, par mer, pour la côte septentrionale, et j'arrivai aux provinces de Bany et de Bacaxagua, où je restai quatre à cinq jours pour faire venir des caciques et des Indiens à qui je dis ce qui était convenable; je partis ensuite pour les provinces de Guaimaya et du Mayyé, en faisant de même jusqu'à celle de Bayamo qui touche à celle de Guacanayabo, où je trouvai les caciques très bien disposés. Ce fut là que je reçus les lettres patentes de V. A.; y ayant passé huit jours, dans l'intention d'y fonder un village, j'envoyai dans les provinces de Maniabon, de Boyucar et du Cayaguayo, et à Mohaha et Cueyva, qui sont à 15, 20 et 30 lieues de la province du Bayamo, 40 hommes avec des chrétiens connaissant la langue du pays, pour faire venir tous les caciques et les Indiens de ces provinces. Je choisissais en même temps l'emplacement qui était à une lieue et demie d'un port, fort bien situé pour la navigation avec Hispaniola et la Terre-Ferme, au bord d'une grande et très belle rivière appelée Yuxa, avec de fort bonnes terres pour l'élève des troupeaux et pour la culture du yucca, de *axes* et du maïs, avec des mines à 15 et 20 lieues. Je dédiai l'église au saint Sauveur, parce que c'est là que furent délivrés les chrétiens du cacique Jahatuey, et parce que la mort de ce cacique soumit et sauva une grande partie de l'île; je désignai les emplacements des fermes de V. A., et quand les Indiens furent venus, je donnai des habita-

tions à ceux qui en demandèrent comme je l'avais fait à l'Assomption, et pour commencer à subsister je leur distribuai 50,000 tas de *axes*.

Je séjournai pendant quelques jours dans les provinces du Bayamo et du Guacanayabo, afin de pourvoir à ce qui était nécessaire et de faire tirer des copies des lettres patentes, pour les publier à l'Assomption et à San Salvador, puis je partis, le 18 décembre du port de Guacanayabo pour la côte du Sud, dans des canots montés par 20 hommes, afin de reconnaître le pays et les Indiens de cette côte. Le 21, j'arrivai aux premiers villages de la province de Guamuhaya, qui est à 50 lieues par mer de celle de Guacanayabo et à une lieue de la côte dans l'intérieur des terres; là, ayant appelé les caciques et les Indiens, ils vinrent me voir, et apportèrent des provisions, et je leur parlai de la part de V. A. Je chargeai quelques-uns d'entre eux de lettres pour les 50 chrétiens qui se trouvaient dans la province de Çavaneque, et le 23, j'arrivai à l'embouchure de la rivière de Tabaya, qui est à une lieue et demie du village de Mançanilla, où le cacique du village vint me voir et me prier d'aller visiter ses maisons et son village, et, quoique je désirasse aller passer les fêtes de Noël au port de Xagua, de peur qu'ils ne pensassent que je me défiais d'eux, j'allai au village où je conclus la paix avec quelques caciques de la province.

Ceux que j'avais envoyés à la Havane vinrent à cet endroit; ils m'apprirent que le brigantin était arrivé dans cette province et que l'on pourrait, à l'aide de ce bâtiment, visiter deux provinces situées à l'extrémité de l'île, du côté du continent; celle de Guaniguanico et celle des Guanahacabibes. Les Indiens de ces dernières, qui sont les plus reculées, sont des espèces de sauvages; ils n'ont ni maisons, ni habitations, ni villages, ni champs cultivés; ils ne se nourrissent que de tortues, de poisson et de quelque gibier qu'ils prennent dans les forêts. Ceux-ci étant venus, je les renvoyai à la Havane, où était resté le brigantin avec ses chrétiens, et j'ordonnai que, sur les cent hommes qu'il contenait, on y en laissât 40, et que les 60 autres allassent par terre pour reconnaître et pacifier; leurs instructions portaient qu'ils devaient parler de la souveraineté de V. A. pour qu'on la reconnût.

Ceux de la Havane emmenèrent les deux femmes et l'homme dont j'ai parlé; et le principal cacique, Yaguacayeo, après que je lui eus parlé au nom de V. A., retourna chez lui avec ces chrétiens. On sait que depuis il a rappelé tous les Indiens qui s'étaient enfuis et qu'ils sont rentrés dans leurs villages comme auparavant.

Garcia Mexia raconte que, lorsqu'il était dans la province d'Uraba, où il était allé avec Alonzo de Oxeda et où il était resté sept mois, la nécessité l'obligea de sortir du port, y laissant 80 hommes sous les ordres de Francisco Pizarro ; 16 étaient morts de faim dans quelques jours, sans compter ceux que les Indiens avaient tués. Ceux qui restèrent avec Pizarro partirent pour Hispaniola sur deux brigantins, qui se séparèrent pendant la nuit. Celui que montait Pizarro avec 37 autres hommes, perdit 9 hommes qui moururent de faim ; les 27 restants avec 2 femmes arrivèrent à la pointe de Guaniguanico, où ils reçurent l'hospitalité dans la maison d'un cacique qui les accueillit bien et leur fournit des vivres contre des objets d'échange. Ils allèrent ensuite à un autre village où l'on enleva quelques-uns d'entre eux, avec l'intention de les tuer. De là ils se rendirent à la province de la Havane, débarquèrent au port de Guanima et y furent bien reçus ; après cela, en passant de village en village, ils moururent tous, excepté Mexia et les deux femmes, qui restèrent au pouvoir des caciques.

De Mançanilla j'allai au port de Xagua, où je suis en ce moment. Ce port est fort commode pour ceux qui viennent de la Terre-Ferme. J'ai envoyé d'ici parcourir les terres et chercher de l'or : on m'en a rapporté pour 1 1/2 réal d'extrêmement menu. Je crois qu'il sera de bonne qualité, car il paraît le même que celui qu'on trouva à l'Assomption. J'ai envoyé une seconde fois 5 chrétiens avec quelques Indiens et ils en ont apporté en un jour pour 2 1/2 castillans.

Dans la province de Guamuhaya on a découvert de grandes rivières, des ruisseaux et des mines d'or ; on en a tiré de beaux échantillons. Avec douze ou treize paniers que portaient les chrétiens et avec des Indiens peu adroits, ils en tirèrent, dans les deux premiers jours, pour douze castillans, le troisième jour trente et le quatrième quarante. Une autre troupe d'Indiens qui alla avec deux chrétiens et sept paniers à 45 lieues de l'endroit où les autres avaient été, mais toujours dans la même chaîne de montagnes, en rapporta en 10 jours 72 castillans, et il est arrivé qu'en un seul jour une autre troupe en a retiré pour 60 à 80 piastres.

Dans le port de Xagua, qui est dans la province de Guamuhaya et à une lieue de distance, il y a un très beau site sur le bord de la rivière d'Arimo, presque au centre de la province, à 5, 6 et 10 lieues des mines, très salubre en apparence et rempli de troupeaux de toute espèce de bêtes ; j'y ai établi un village sous le nom de la Très-Sainte-Trinité. Avec une troupe de 25 Indiens commandés

par quelques chrétiens qui allaient à la découverte, il y eut des jours où l'or que l'on tira de cet endroit, du côté du nord, où les eaux coulent vers la ville de l'Assomption, près du port de la Trinidad, fut évalué à 50, 60, 70 et même jusqu'à 80 castillans.

Le 10 février 1514, les deux caravelles expédiées de Séville arrivèrent au port de Guacanayabo, du bourg de San Salvador. J'ai envoyé l'une à la Jamaïque pour charger du blé pour la Trinidad et l'autre à Hispaniola, pour en rapporter aussi du blé, des troupeaux, des juments, du maïs et d'autres objets.

Les juges et les fonctionnaires d'Hispaniola m'écrivirent que les Indiens que j'ai fait transporter de cette île dans celle-ci devront y retourner. Ce serait là un grand inconvénient, parce que les hommes et les femmes sont mariés, comme le sont aussi d'autres de cette île-ci dans celle-là. Si l'on veut les forcer de partir, on ne fera que causer du tumulte, et ils s'en iront dans les bois, sans avantage pour personne.

Il est venu ici, dans des canots, des Indiens d'autres îles situées du côté du nord, à cinq ou six journées de navigation, et ils nous en ont indiqué d'autres plus éloignées encore. Si V. A. m'en donne la permission, je me préparerai sans retard à y aller ou à envoyer savoir ce qu'il en est.

Cette île-ci est très fertile et pourra fournir du blé à la Terre-Ferme. Les cochons que l'on y a portés se sont multipliés au point qu'il y en a maintenant trente mille; en outre, l'île est fort bien placée pour toute navigation.

Je désire que l'on m'envoie plus d'outils de fer pour les mines et pour l'agriculture. Il sera bon d'expédier un navire chargé de ces outils et d'autres objets énumérés dans un mémoire, et il faudra qu'il se rende directement ici, car les marins disent que les approches en sont plus faciles que celles d'Hispaniola. Ce sera d'un grand avantage pour l'île; en un ou deux mois on pourra recueillir de 28 à 30 mille castillans d'or, puisqu'avec de mauvais outils on a tiré six mille de plus que l'on ne l'a fait dans certaines occasions à Hispaniola.

Quelques caciques et Indiens montrent plus d'inclination que ceux d'Hispaniola, pour ce qui regarde la foi. Il y en a dans le nombre qui savent réciter le Pater noster, l'Ave Maria, le Credo et le Salve. Je mettrai mes soins à cela ainsi qu'à leur inspirer de l'application au travail.

II.

PROGRÈS DE LA COLONISATION. — MINES D'OR.

Le gouverneur et des fonctionnaires de la Fernandina à S. A. 1er août 1515 (*ibidem*).

Arrivés au port de Santiago, nous l'avons trouvé convenable pour y établir un village utile à la navigation, et pour servir d'emplacement à la ville que Velasquez a écrit qu'il désirait fonder ; nous sommes convenus que nous établirions ici la maison de la *contratacion*. Cela réglé, nous sommes partis pour le bourg de San Salvador pour faire la fonte, ce qui nous a retenus depuis le 18 avril jusqu'au 21 mai. Le 28 juin, nous sommes retournés au port de Santiago pour faire le rapport du résultat aux députés que l'île envoie, et qui portent à V. A. 10,000 piastres d'or fin, et 2,437 piastres de 8 grains au-dessous. Il en serait parti davantage si V. A. n'avait pas ordonné de l'expédier peu à peu.

Ils expriment des doutes sur l'*almojarifazgo* des marchandises, ainsi que sur le mode de percevoir les dîmes en argent ou en nature.

La fonte a donné 10,927 piastres d'or de bas aloi, dont le quint se paye à V. A. Il faudra fournir à l'île trois cent mille maravédis en monnaie d'argent et deux cent mille en monnaie de billon.

L'amiral demande la dixième partie des quints de V. A. (*Qu'on le paye.*)

On n'a point payé d'appointements en attendant l'ordre et les listes de V. A. Il faudrait y mettre ordre promptement et donner l'autorisation de faire les dépenses extraordinaires pour le radoub des navires et autres objets nécessaires. (*Que l'on fasse la liste* et *le reste comme à Hispaniola.*)

Les deux caravelles que V. A. a envoyées ne serviront guère ; il faudra qu'il en vienne deux autres de 40 à 45 tonneaux et deux brigantins de 9 bancs pour courir le long des côtes. (*Qu'on les envoie.*)

Ci-joint la description des fermes que Velasquez a établies pour V. A.

Vu la dévotion de V. A. nous avons donné à ce port le nom de *Santissimo ;* et attendu que la maison de *la contratacion* se trouve

ici, nous pensons que ce point deviendra l'endroit principal et qu'il faudra, en conséquence, y construire une forteresse. Nous avons ordonné qu'on nous envoie d'Hispaniola des ouvriers, deux charrettes avec leurs attelages de bœufs, douze nègres et un peu d'artillerie. Il nous faudrait aussi des agrès de tout genre, des garnitures de clous, du suif, de l'étoupe, de la poix et tout ce qui est, du reste, nécessaire pour les vaisseaux et pour les maisons. Depuis que Pedrarias est arrivé à Castilla de Oro, neuf bâtiments ont abordé ici et quelques uns d'entre eux ont amené des esclaves à vendre. Comme ce sont des objets de commerce, nous leur avons pris 7 1/2 p. 0/0, ce qui a motivé de grandes plaintes.

Les Indiens que V. A. avait ordonné de punir pour avoir tué les Espagnols venus de Castilla de Oro se tiennent fort tranquilles et servent fidèlement les personnes auxquelles ils ont été recommandés. Nous supplions qu'on veuille leur accorder un sursis. (*C'est bien.*)

Il serait aussi fort embarrassant d'exécuter l'ordre de V. A., pour renvoyer à Hispaniola les Indiens venus avec Yuhatuay et les autres accoutumés au pays et mariés.

Il y a dans l'île sept églises ; il faudrait les fournir d'ornements.

III.

MÉMOIRE SUR LA MANIÈRE DE REMÉDIER AUX MAUX DES INDES, PRÉSENTÉ AU CARDINAL CISNEROS. C'EST UNE LETTRE DU FRÈRE BARTHELEMI DE LAS CASAS.

Moyens particuliers. Il est inutile d'envoyer maintenant à Cuba la permission de faire la répartition, d'autant moins qu'à présent que le roi catholique est mort, on l'attribuera à l'inconstance, ils en craindront d'autre encore et ils en finiront avec les Indiens, afin de beaucoup gagner en peu de temps. Le bourg de l'Assomption, premier port de Cuba, situé entre des montagnes escarpées et sur un rivage d'un abord difficile, doit être abandonné, parce qu'on ne peut s'y maintenir qu'en versant du sang.

. . . .

. . . .

On a fait le compte de ce que produira chaque communauté et de ses dépenses, et le tout s'élève très haut. A Cuba, si l'on calcule

que, pendant chaque campagne, on extraira des mines 100,000 castillans au moins, dans quatre bourgs qu'il peut y avoir où l'on recueille de l'or et qui sont habités par des Espagnols, et c'est peu de chose en comparaison de ce que l'on avait coutume de recueillir à Hispaniola et de l'or qui existe à Cuba, puisqu'en 3 ou 4 mois on a extrait 50 ou 60 mille castillans. Cent autres mille sont produits par les terres cultivées, etc. Ce qui a été emprunté jusqu'à présent pour les bêtes de somme, les charrues, les ferrements, se remboursera bientôt, et l'on pourra payer de même le canevas, les toiles à matelas, les draps de lit, etc.

Au moyen de ces communautés et par l'envoi d'ouvriers on remédiera à tout, les maux cesseront, les Indiens multiplieront et les rentes royales s'accroîtront.

IV.

EXTRAIT DE DIVERSES LETTRES ÉCRITES DE CUBA A S. M.

(5e feuille, lettres XXII). *De Diego Velazquez, gouverneur.* — 24 mai 1529.

Il dit que pour former la dernière flotte qu'il a envoyée à la découverte de la nouvelle terre, il a équipé et gréé 13 navires avec 600 soldats sans compter les marins, plus deux autres caravelles et un brigantin qu'il avait laissés faisant un chargement de provisions de bouche et qui devaient partir avant la fin de mai.

Que l'on faisait mal en accordant la permission d'aller trafiquer à la nouvelle terre qu'il a découverte. Ce mal va jusqu'à piller et soulever les Indiens de ces terres. C'est ce que firent, entre autres, deux bâtiments qui y sont allés avec des permissions des pères hiéronimites, d'où il résulte que les Indiens de la Terre-Ferme détestent le commerce des Espagnols. Il a déjà dépensé 30,000 ducats dans cette entreprise. Il supplie que l'on veuille défendre à qui que ce soit d'aller faire des recherches ou trafiquer dans le pays qu'il a découvert ni dans un rayon de 500 lieues.

Que la rente de l'almojarifazgo de cette île avait été adjugée dans ces royaumes par le cardinal, à raison de 13,200 piastres, et qu'il l'a fait monter à 26,000, somme à laquelle il reste fixé.

V.

Du gouverneur et des employés. — 31 mai 1519.

Qu'ils envoient 400 piastres, provenant tant du cinquième et du neuvième de l'or fondu que des récoltes « qui se font dans cette île pour V. M. »

VI.

Des mêmes, 5 septembre 19 (ce sont, outre le gouverneur, Pero Nuñez de Guzman, Hernando Velazquez).

Que la fonte de l'or recueilli dans la dernière campagne a donné 104,958 piastres 2 tomines, avec 7,212 de celui que pour V. A. (il dit tantôt V. A. et tantôt V. M.) ont extrait les Indiens de V. A. En tout il appartient à V. A. 25,581 piastres 2 tomines 9 grains, indépendamment de 1,564 piastres 4 tomines et 6 grains, produit d'amendes et autres rentrées. Que l'on a expédié à V. A. 12,000 castillans en trois navires qui sont partis en mai, juin et juillet, et qu'aujourd'hui on en envoie 9,000.

Que cette île était alors en fort bon état et que les Indiens étaient contents. Que les gouverneurs, ayant eu connaissance de l'épidémie qui régnait parmi les Indiens d'Hispaniola, avaient fait prendre de grandes précautions à ceux de cette île; ils en furent pourtant légèrement atteints, et il en était mort quelques-uns, mais pas même le tiers autant qu'à Hispaniola, à cause des soins particuliers que l'on prenait de ceux qui restaient affaiblis et qui ne pouvaient recouvrer la santé en moins de deux mois et demi.

Ils prient toujours qu'on leur envoie de la monnaie de billon et d'argent, afin de prévenir les fraudes que les revendeurs, les aubergistes et autres font avec les piastres et en rognant l'or; car, comme ils le rognent plusieurs fois, il diminue considérablement, et il se commet de cette manière beaucoup de supercheries. Que l'on ordonne donc aux employés de Séville d'en envoyer; et il serait bon qu'ils envoyassent aussi les habits pour les Indiens, qu'il leur a été déjà précédemment ordonné d'expédier.

Que l'on ordonne de construire dans cette ville (de Santiago) une forteresse et une maison de *contratacion*, puisqu'il s'y trouve de la chaux, de la pierre, de l'eau et de la brique. Que l'on espère trafiquer avec Hispaniola, S. Juan, Santiago (ou la Jamaïque), Castilla del Oro, etc.

Que le caissier est mort, et qu'en attendant qu'il soit remplacé, ses fonctions sont remplies par Andres de Duero (cette lettre se trouve entière A 7).

VII.

De P. Nuñez de Guzman, trésorier de Cuba. — 7 septembre 519.

Que l'on a envoyé l'or mentionné ci-dessus et que l'on enverra tout le reste, sauf ce qui est nécessaire pour les terres, les fermes et les dépenses de V. A.

Le même, par une autre lettre du 10 juillet 1519, dit que par cette occasion, Velazquez, Pedro Nuñez de Guzman, Amador de Lares, ont envoyé 4,000 piastres et envoient maintenant 8,000 en deux bâtiments, et ils n'envoient pas davantage faute de navires (A 7).

VIII.

De Diego Velazquez. — 12 octobre 519.

Que le 23 août était amarrée à un endroit de cette île, situé à son extrémité, « point fort caché, la caravelle qu'il avait envoyée « pour vaisseau amiral, avec Fernand Cortez, et à son bord se « trouvait le principal pilote de la flotte et un certain Francisco « de Montejo et un autre appelé Alonzo Fernandez Puertocarrero, « lesquels prirent un Espagnol qui se trouvait dans une *estancia* « près du port et le firent jurer qu'il ne les découvrirait pas; et « ils enlevèrent de cette *estancia* tout le pain de cassave et les « porcs, et toutes les autres provisions qu'ils purent emporter, avec « quatre barriques d'eau; et ils emmenèrent encore quelques In- « diens de cette île qui se trouvaient avec l'Espagnol. Se persua- « dant qu'il ne dirait rien, ils lui montrèrent de grandes richesses « en or, et, lorsqu'on lui eut fait prêter serment, il déclara que

« cette caravelle était lestée d'or, et il en estima la valeur à « 200,000 ducats au moins.

« Il envoie ce rapport légalisé, et il supplie que l'on punisse « ces audacieux. Il dit qu'il a envoyé Panfilo de Narvaez avec le « nombre d'hommes qu'il a jugé nécessaire, pour s'informer des « intentions de ces gens, et si elles étaient nuisibles, comme le « donnait à penser la conduite de ceux de la caravelle, il irait en « personne y mettre ordre. »

IX.

Du même et des fonctionnaires, autre lettre de la même date.

Ils disent qu'ils sont convenus d'envoyer, premièrement, Gonzalo de Guzman à la recherche de cette caravelle, pour que, s'il ne la rencontre pas, on fasse un rapport à V. M., et en second lieu qu'il expédie Panfilo de Narvaez pour le bourg de la Vera Cruz avec un certain nombre d'hommes.

X.

A L'EMPEREUR.—*Fonctionnaires.* Pero Nuñez de Guzman.—Francisco Velazquez.— Santiago, 20 février 1521 (A 7).

Nous avons envoyé 21,000 piastres de la fonte de 1519, et il ne nous en a pas été accusé réception. Maintenant que nous savons que ces royaumes ne sont point en paix et que les mers ne sont pas sûres, nous suspendons l'envoi de la fonte actuelle jusqu'à ce qu'il nous vienne de nouveaux ordres.

Le vicaire général et le majordome de l'évêque nous ont remis une cédule royale d'après laquelle nous devons leur payer la dîme des fermes de V. M.; nous doutons qu'il faille nous y conformer, parce qu'il y a ici plusieurs commandeurs d'ordres militaires qui ne la payent pas, et V. M. est grand maître de tous les ordres.

Il y a environ quarante jours que l'amiral nous a envoyé, par son lieutenant gouverneur, le licencié Zuazo. Tous les habitants ont été fort contents de son arrivée. Pedro de Paz est aussi venu comme caissier.

XI.

Le même au même. — 18 mars 21. (*Ibid.*)

Dans cette campagne on a fondu 42,000 et tant de piastres d'or fin et 6,000 et tant de bas aloi. Cette petite quantité est due à ce que les Indiens ont eu la petite vérole et ont mangé beaucoup de terre et qu'il a fallu les laisser reposer pour leur santé. Nous n'envoyons rien par les raisons que nous avons dites. (*Qu'on envoie l'or.*)

Ils répètent la demande du grand vicaire et du majordome de l'évêque. (*Qu'on paye la dîme.*)

Le 5 avril 1520, nous avons indiqué le nombre d'officiers municipaux que l'adelantado Velazquez et nous pensions qu'il doive y avoir dans chaque ville ou bourg ; maintenant il nous paraît que les fonctionnaires doivent être officiers municipaux dans cette ville et que la municipalité ne puisse pas s'assembler sans nous, pour prévenir tout ce qui pourrait préjudicier à V. A., la justice se faisant par l'amiral. (*Qu'on les leur donne.*)

L'adelantado Velazquez, Zuazo et nous ayant examiné la côte que V. M. possède avec ses Indiens de cette île, qui surpasse de beaucoup celle qu'ils cultivent, il nous a paru qu'il serait convenable de les distribuer parmi les habitants, comme on a fait dans d'autres îles (comme à la Terre-Ferme).

Le lieutenant de l'amiral a nommé d'autres lieutenants qui montent les navires avant les fonctionnaires de V. M. Zuazo expédie des navires sans les fonctionnaires. V. M. daignera y pourvoir car c'est nuisible (lettre à l'amiral).

XII.

Signification faite par Diego Velazquez, alcaïde, capitaine et répartiteur d'Indiens, en vertu de pouvoirs spéciaux de S. M. au licencié Zuazo, lieutenant du gouverneur pour l'amiral, afin qu'il ne s'ingère plus, comme il l'a fait plusieurs fois, à nommer des visiteurs d'Indiens, à donner des permissions ou des ordres pour les appeler à servir ou les envoyer se reposer, etc., actes qui en-

trent dans les attributions du répartiteur; faite à Santiago, le 30 avril 521. Dans cette signification étaient insérés les brevets de répartiteur en faveur de Velazquez, l'un accordé par donna Juana, à Valladolid, le 13 mai 1513, secrétaire Conchillos, et un second en confirmation du premier accordé par donna Juana et don Carlos, à Saragosse, le 13 novembre 1518, secrétaire Covos. (Quoique le gouvernement les ait donnés avec le brevet de l'amiral, toutefois la répartition des Indiens a été déclarée appartenir personnellement au roi; c'est pourquoi le droit en demeure dans cette contrée à Figueroa, Gama et Velazquez, bien que les insignes leur en aient été ôtés par l'amiral.) (A 7.)

XIII.

Pouvoir que Diego Velazquez, adelantado, capitaine et gouverneur des îles et terres de Santa Cruz, S. Juan, Cuba et Santa Maria de los Remedios, et de toutes les autres terres que l'on a depuis peu découvertes et que l'on découvre, et de plus capitaine et répartiteur des Indiens de Cuba, donne à Manuel Rojas, son cousin (ici présent), pour être procureur en la cour, pour solliciter des grâces, obtenir la confirmation de celles déjà accordées, suivre ses procès, recouvrer ses créances, etc., etc., en un mot pour tout ce qui le regarde généralement. Fait à Santiago de Cuba, le 10 juillet 521. Transcrit et délivré à Burgos, le 29 novembre, Rojas y étant, et appelant en témoignage un de ses domestiques. (*Ibid.*)

XIV.

DÉPOSITION CONTRE VASCO PORCALLO.

Déclaration comme quoi à Santiago de Cuba, le 28 février 1522, les licenciés Marcelo de Villalobas et Juan Ortez de Matienzo, conseiller-auditeur de l'île d'Hispaniola, firent subir un interrogatoire à Vasco Porcallo de Figueroa, dans sa maison, qui lui avait été assignée pour prison, d'où il résulte :

Que Vasco Porcallo, âgé de 28 ans, né à Caceres et demeurant au bourg de la Trinidad de Cuba, depuis la répartition faite par Velasquez, s'est rendu au bourg de Santi Spiritus avec 18 à 20

hommes de cavalerie armés et assermentés, pour faire ce qu'il leur ordonnerait au nom de LL. MM., afin de pacifier la commune et de mettre fin aux troubles qui l'agitaient, à l'imitation des communes d'Espagne. Il fit sommer la municipalité, et, mécontent de la réponse qui lui fut envoyée par un huissier, il appela le Dr Hojeda et ceux qui étaient avec lui, dans le conseil, et demanda à un certain Herman Lopez qu'ils avaient fait alcade, d'embrasser le parti des habitants de la commune, ainsi qu'il appert d'un écrit de Domingo Mendez, procureur de la commune, et qu'il cessât de porter la verge pour l'empereur. Sa réponse fut de tirer l'épée; mais, sans lui en donner le temps, Porcallo lui porta plusieurs coups de poignard et lui arracha la verge. Aussitôt un autre alcade, George Velasquez, lui donna la sienne. Porcallo fit arrêter les alcades et les officiers municipaux. L'un d'eux, nommé Salazar. se réfugia dans l'église, et Porcallo y entra après lui et fut reçu par un coup de lance; il s'ensuivit une lutte, mais à la fin il fut pris avec les autres et Porcallo mit le séquestre sur leurs biens; il transféra leurs Indiens sur d'autres propriétés, et, quelq es jours après, il les envoya prisonniers à Santiago, au licencié Zuazo.

Lui ayant été demandé s'il avait coupé les testicules et d'autres membres à certains Indiens, il répondit que voyant l'abus dont les Indiens se rendaient coupables en mangeant de la terre, coutume si nuisible que, dans les provinces de Comaguey et de Guamuhaya, il était mort plus des deux tiers des Indiens, et qu'ils continuaient à se tuer avec préméditation en mangeant de la terre et autres *Guaymaros;* comme il n'y avait aucun moyen de mettre un terme à de si grands maux, il avait fallu avoir recours à des punitions pour les arrêter. Ainsi, à trois moribonds, il fit couper la verge et les testicules qu'il leur fit manger pétris avec de la terre, après quoi il ordonna de les brûler. Un jeune garçon, ayant le même défaut et en donnant l'exemple à d'autres, il lui ordonna de s'arracher lui-même les testicules et de les manger, et il n'en est pas mort. A quelques autres il fit flamber et brûler les mâchoires sans qu'ils en mourussent.

Parmi ceux qui allèrent avec Porcallo à la Trinidad et à Santi-Spiritus, se trouvaient Juan de Grijalva, le Dr Hojeda, Antonio Sandoval, Orellana, D. de Figueroa, Pideo de Ordas, Alonzo Vazquez, Juan Rodriguez de Cordova, Juan Rodriguez de Quiñones, Isla, Francisco Bravo, D. Lopez.

Lesdits conseillers-auditeurs ont signé la présente le 13 mars

1522. Cette déposition a été faite contre Porcallo, à la demande de quelques personnes lésées qui s'étaient plaintes à l'audience (17).

XV.

L'amiral et les conseillers siégeant à Santiago le 7 mars 522, ordonnèrent à tous les éleveurs de troupeaux de détruire, sous les huit jours, tous les *corrales* qu'ils occupaient dans la juridiction de ladite ville et d'emmener leurs troupeaux à plus de six lieues de distance, sous certaines peines. Le motif en était le tort que les animaux faisaient aux fermes et le manque de cassave. Zuazo et la muncipalité l'avaient déjà ordonné plusieurs fois inutilement. [Feuille simple, en haut de laquelle est écrit : Ordonnances rendues à Cuba par l'amiral et ses conseillers (*oïdores*) (19).]

XVI.

Brevet de franchise d'almojarifazgo, pour celui qui se perçoit à la Fernandina sur les maisons, en faveur de tous ceux qui viendraient l'habiter avec leurs familles. — Valladolid, 6 mars 523. — Secrétaire Covos. — M^s^. Canc^s^ — Vega, commandant en chef. — Dr Carvajal (*ibid.*).

XVII.

A L'EMPEREUR. Le gouverneur Gonzalo de Guzman et les fonctionnaires Andrés de Duero, Pedro de Paz.— Hernando de Castro.—De cette île de Fernandina, 17 mars 528.

Sur l'or qui a été recueilli dans cette fonte, le présent navire emporte 4,000 piastres d'or fin ; un autre, qui partira sous dix jours, en emportera 250 de tout titre.

Nous envoyons 400 piastres perçues pour dîmes durant la vacance du siége. Nous enverrons le compte quand nous aurons tout reçu.

L'état sanitaire de l'île est bon et l'on est en paix dans cette partie depuis deux mois ; 30 à 40 Indiens s'étaient soulevés dans les environs des bourgs de Bayamo et de Puerto del Principe, et avaient tué

sept chrétiens et quelques Indiens fidèles. Quoique les habitants desdits bourgs aient couru au secours, le gouverneur s'y rendra en personne pour arrêter le soulèvement. Il y avait continuellement des troupes d'Espagnols qui parcouraient l'île à la poursuite de ces Indiens, sans exiger d'autre paye que le droit de garder comme esclaves ceux qu'ils prendraient. Maintenant ils ne parlent plus de le faire sans être payés, et nous sommes convenus de lever pour cela une contribution de 500 piastres. Nous prions V. M. de l'approuver.

Par le premier navire qui partira, on enverra une personne qui sera chargée d'emmener et de soigner les jeunes Indiens que V. M. a ordonné de faire partir pour Séville (sans doute pour y recevoir de l'instruction).

La cédule qui ordonne que tous les nègres se marient est fort utile, mais il faudra envoyer des négresses, qui se payeront à 40 piastres par tête si elles sont bonnes (il a déjà été pourvu à cela). Nous envoyons un morceau d'or pesant 171 castillans.

XVIII.

Articles que les députés de la ville de Santiago et des bourgs de San Salvador, Santa Maria del Puerto del Principe, San Cristoval de la Havana et l'Assomption sont convenus de demander à S. M., à Santiago, 5 mars 528 (7°).

Demande de diverses cédules : 1° que les Indiens ne puissent être employés aux travaux des champs; 2° que les nègres se marient, car il n'y a point de négresses.

Que S. M. envoie 700 nègres ou négresses, ou accorde la permission de les tirer du cap Vert.

Que S. M. déclare que la défense d'aller aux terres nouvelles ne s'entend pas du commerce, ce que le gouverneur Gonzalo de Guzman empêche.

Que S. M. proroge le terme pour le payement du droit du dixième. Qu'elle confirme la faveur en vertu de laquelle le lieutenant du gouverneur est obligé de rendre son compte tous les deux ans.

Que les femmes et les enfants des Indiens suivent leurs maris et leurs pères.

Que l'on puisse tirer des nouvelles terres de Santa Maria, Terre-Ferme, Hagueris, Yucatan, Nouvelle-Espagne, Pauuco, Rio de

Palmas, des Indiens esclaves, parmi ceux qui sont considérés comme tels par les caciques.

Que tout l'or qui se recueille dans l'ile soit marqué au titre de 450 maravédis.

Que S. M. ordonne que l'on frappe deux millions de numéraire pour cette île.

Que l'on ouvre des routes, attendu qu'il est impossible de voyager dans l'île.

Que S. M. prête mille piastres pour deux ans et permette d'imposer les provisions de bouche, afin de pouvoir envoyer des détachements armés contre les Indiens soulevés qui mettent l'île en danger.

Que les gouverneurs ne nomment pas de juge des mines, mais que ce soient les *aides* ordinaires qui en fassent les fonctions.

Qu'attendu qu'il y a beaucoup de personnes mariées qui n'ont point d'Indiens du tout, tandis que d'autres qui ne le sont pas en possèdent un nombre excessif, S. M. y pourvoie, et s'il faut faire l'expérience de donner la liberté aux Indiens, elle se fasse avec quelques uns de ceux des personnes qui en ont trop.

Les juntes des députés continueront à s'assembler jusqu'au 27 mars, jour fixé pour convenir des articles et de la lettre qu'ils doivent écrire à S. M., soit dans la maison du vicaire général, don Sancho de Cespedes, soit dans l'église.

XIX.

Comptes des droits et de l'or qui ont été perçus pour S. M. à Cuba, depuis le 8 mars 527 jusqu'au 14 mars 528 (14).

Dîme de l'or de Guarnios et Caratulas, tiré de Santa Maria, pour être fondu après déduction de 103 piastres du dixième de l'amiral, il reste pour S. M.	831 piastres.
De l'or de cette île fondu depuis le 13 juin 527, après déduction du même dixième.	1,935 »
De l'or de bas aloi de la même île. . .	493 »
Almojarifazgo de la même époque.. . .	1,122 »
Somme (en y ajoutant les fractions omises de tomines et de grains)..	4,331 p. 7 t. 9 g.

A quoi il faut ajouter pour droits et créances recouvrés 6,983 piastres „ dont il a été envoyé à S. M. 1,000 (signé Pedro de Paz).

XX.

Relation d'un débat qui a lieu entre le facteur Fernando de Castro et Gonzalo de Guzman, gouverneur et répartiteur d'Indiens, au sujet de l'estimation des marchandises chargées sur le navire du capitaine Cristobal Vara, qui a fait naufrage à Cuba, dans le port de Cumanacan, à l'embouchure du Bani, le 3 octobre 528. (A 7.)

XXI.

Cédule royale de l'empereur, en date de Burgos, le 15 février 528. Attendu qu'il a appris l'abus que Gonzalo de Guzman a commis dans la répartition des Indiens à lui-même et à ses parents, il ordonne que si quelques-uns doivent être placés, chez lui ou les siens, ce soit par l'entremise de l'évêque élu et de la municipalité de la ville de Santiago.

Cette cédule est insérée dans une autre de la reine, en date de Madrid, le 22 décembre 528. Attendu qu'il a violé l'ordre de S. M., on lui ordonne de restituer ceux qu'il a placés chez lui et chez ses parents, depuis la précédente notification et qu'il y ait égard pour la suite, sous peine de la perte des places qu'il occupe. (Copie authentique 7°.)

XXII.

V. M. m'ordonne, quand le président sera venu, que je le charge de ma commission et que j'aille à Cuba, dans l'espace de 30 jours, rendre mes comptes au lieutenant du gouverneur ; qu'au bout de ce temps je lui rende la verge, après avoir recouvré la somme due, sans toutefois causer un dommage notable aux débiteurs ; que je prenne des garanties de ceux qui ne pourront pas payer et que j'en charge le trésorier.

Ni ma santé, ni la longueur et les périls du voyage, ni l'impossibilité de l'achever en 30 jours, temps qui ne suffit pas pour

faire rendre les comptes dans les bourgs de cette île, ne me permettent d'exécuter ce que V. M. ordonne. D'ici à Santiago de Cuba, il y a 200 lieues, et les détours qu'il faut faire rendent le chemin plus long que d'aller d'ici en Espagne. De Santiago à San Salvador il y a 105 lieues, à la Trinidad 150, à Santi Spiritus 150, à Puerto del Principe 80, à l'Assomption 55, à la Havane 350, le tout par des chemins escarpés, sans eau ni provisions d'aucun genre, et dont les dangers sont augmentés par le soulèvement des Indiens. Par mer il faut aussi beaucoup de temps, parce que les côtes n'étant pas nettes, on est obligé de naviguer avec des canots. Mille difficultés se trouvent encore à recouvrer les dettes.

XXIII.

RÉCLAMATION DE L'ÉVÊQUE DE CUBA CONTRE LES RELIGIEUX.

A Leurs Majestés Catholiques, le maître frère Miguel Ramirez, leur prédicateur, évêque de Cuba et abbé de la Jamaïque, expose que, à la demande de quelques laboureurs de la ville de Santiago, le provincial des franciscains d'Hispaniola envoya dans cette ville deux religieux pour y bâtir un couvent. Quand ils furent venus, l'évêque leur dit qu'ils devaient se munir d'une permission du pape, sans laquelle, il était défendu aux moines mendiants, sous peine d'excommunication, de construire un couvent, et cela en vertu de la bulle Clémentine, *Cupientes de pœnis*. Ils répondirent qu'ils n'avaient pas besoin de permission du pape; qu'ils la recevaient de leur chef. L'évêque leur dit alors d'écrire au provincial et il lui écrivit de son côté, que s'il n'avait pas la permission entre ses mains, il eût à la demander à Rome, et qu'en attendant les religieux restassent là. La réponse du provincial fut qu'ils revinssent à Hispaniola.

Depuis lors le trésorier de Cuba, étant à Hispaniola, insista auprès du provincial pour qu'il envoyât deux autres religieux pour bâtir. Ils vinrent, toujours sans permission apostolique; mais en place ils montrèrent certaine copie de deux priviléges accordés par les pontifes suprêmes aux dominicains et aux minimes, prétendant que ces documents leur en donnaient le droit par communication de privilége. Mais dans l'opinion de l'évêque cela ne suffit pas. Ils montrèrent, en outre, une cédule de V. M., m'ordonnant de favoriser cette fondation. Malgré le défaut de permission et quoique cette cédule eût été obtenue sous un faux prétexte, puisqu'elle relatait, con-

trairement à la vérité, que l'évêque avait maltraité et chassé de l'île les premiers religieux, il dissimula, et les religieux prenant une maison d'un habitant, tout près de la cathédrale, élevèrent une chapelle en bois recouverte en chaume; et ayant promis à l'évêque qu'ils ne construiraient pas le couvent avant que V. M. eût été consultée, l'un des deux prit sur-le-champ le titre de gardien; ils passèrent des actes au nom d'un monastère, ils placèrent une cloche, ils dirent la grand'messe, en même temps que dans la cathédrale, et l'un des deux, qui savait à peine lire, se mit à prêcher. Et ce qui est pire encore, ces religieux célébrèrent dans leur chapelle un mariage clandestin entre le trésorier et une dame veuve, acte pour lequel et les religieux et les mariés ont encouru la grande excommunication, de laquelle l'un des deux crut pouvoir absoudre l'autre, tandis qu'ils étaient tous deux liés, puis ils en relevèrent le trésorier et sa femme, et tout cela est prouvé par une enquête. Jusqu'à présent la femme seule a été entièrement absoute, parce qu'elle s'est soumise à l'obédience de l'Église; les autres restent dans le même état.

Quand l'Église donna la faculté de créer de nouveaux ordres religieux et de fonder des monastères, son intention fut que les membres de ces ordres aidassent les prélats et les curés qui sont à la tête de tout le clergé, et non qu'ils les détruisissent en leur causant un préjudice notable; et attendu que les ordres et leurs membres s'étendaient au grand détriment des cathédrales et des paroisses, le Saint-Père défendit de fonder aucun nouveau monastère sans que le Siége Apostolique eût été consulté, afin d'être assuré qu'il ne leur ferait aucun tort. La fondation d'un couvent à Santiago serait la ruine complète de la cathédrale. Un village n'ayant qu'une trentaine d'habitants, quels émoluments, quelles obventions peut-il accorder? Les prêtres qui s'y trouvent à présent n'ont pas de quoi vivre et n'y restent que par nos prières et nos promesses. La cathédrale, alors même que tous les habitants s'y réunissent, reste vide, et elle le serait bien plus encore si l'on achevait ce qui se fait à présent, etc. Ces religieux peuvent être utiles pour la conservation des Espagnols, pour la conversion et l'instruction des Indiens, et je désire qu'il y en ait; mais nous n'en avons pas besoin dans la ville. Ses *estancias* sont situées dans la Çavana, à une grande lieue de la ville. Là, ou entre Çavana et la ville, un ruisseau coule au milieu du chemin. En cet endroit, le couvent serait fort agréablement placé et fort convenablement pour dire la

messe aux habitants des *estancias* et aux Indiens qui ne l'entendent presque jamais ; tandis que pour confesser, prêcher, visiter les malades, quand cela est nécessaire, les religieux pourraient facilement se rendre à la ville. Ou bien le couvent pourrait être placé dans le bourg de Bayamo qui est le plus rapproché de cette ville, et il y remplacerait la paroisse, parce que, s'il y était, il ne pourrait y avoir de prêtre. D'ailleurs, comment veut-on qu'un couvent se soutienne ici ? Aujourd'hui qu'il n'y a encore que deux moines, les habitants se plaignent déjà qu'ils les gênent, quoiqu'ils en soient engoués ; une fois que l'enthousiasme sera refroidi, ils s'en fatigueront et les religieux mourront de faim ou quitteront le pays ; c'est ce que firent, pour la même raison, les religieux de Santo-Domingo, qui avaient construit un couvent à l'époque où l'île était très florissante..., c'est à dire que ne pouvant subsister, deux des quatre qu'il y avait s'en allèrent, et quelque temps après les deux autres partirent aussi. Et de même encore à la Jamaïque, toujours pour la même cause, deux religieux franciscains qui s'y trouvaient abandonnèrent leur couvent. Et les deux franciscains qui étaient venus d'abord à Santiago ne purent pas non plus y subsister et ils écrivirent en ce sens à leur provincial.

« Que V. M. ordonne à son conseil royal de bien examiner cette affaire et de décider ce qui sera le plus utile pour le service de Dieu et le sien ; la conscience de l'évêque est en repos, après avoir dit sincèrement et sans passion à V. M. la vérité de ce qui se passe. (Mémoire simple sans date ni signature, mais qui est de l'an 1529, ainsi qu'on le voit par la pièce suivante [7°]. Les premiers religieux étaient venus au commencement de l'an 28 ou même avant.) »

XXIV.

PLAINTES DU TRÉSORIER DE CUBA.

A L'EMPEREUR. — *Lope Hurtado, trésorier*. — Santiago, 4 mai 1529 (A 7).

Il y a cinq mois que je suis arrivé dans cette ville. Je n'ose espérer qu'on ait vu mes lettres parce que les magistrats ont ici coutume de les prendre. Des Indiens que V. M. a ordonné que l'on me donnât, je n'ai reçu qu'un cacique avec 70 person-

nes, encore le lieutenant en a-t-il retiré ceux qu'il voulait pour d'autres. Je meurs de faim. Le lieutenant a deux écrivains à ses ordres, et par leur moyen il enverra tous les rapports qu'il voudra. Il est à désirer que la justice vienne, car un pays où il n'y en a pas n'est pas supportable ; et aussi qu'il vienne un contrôleur des comptes pour recevoir ceux de Pedro Nuñez de Guzman, parce que ce lieutenant a épousé sa veuve et qu'il retient ses biens, et mes collègues ayant été punis par lui, on ne rend pas les comptes. Personne n'ose parler ici que moi, et tous, pour cette raison, et parce que je m'empresse de recouvrer ce qui est dû à V. M., ils m'ont pris en haine; d'un autre côté, comme l'évêque et lui sont d'accord, l'évêque s'est également déclaré mon ennemi, d'autant plus que je ne suis pas de son avis au sujet de l'établissement d'un couvent de franciscains. On a commencé la construction de la cathédrale. V. M. lui a fait don de 1,500 piastres à prendre sur un legs fait par un gentilhomme de ce pays, plus 500 piastres des habitants. Que l'évêque contribue aussi pour sa part, lui qui ne cherche qu'à amasser.

Eidem id. — 20 mai 1529 (A 7).

Gonzalo de Guzman a grandement insulté le contrôleur et le facteur, parce qu'il cherchait à faire estimer à des prix moins élevés certaines marchandises qu'il voulait prendre pour lui. Ayant épousé la veuve du trésorier Pedro Nuñez de Guzman, il a pris possession de tous ses biens et de ses Indiens, que V. M. avait daigné me donner. L'évêque, quoiqu'il fût venu avec moi, s'est joint à lui parce qu'il lui a donné des Indiens. Il a exempté de l'examen des visiteurs les assesseurs, et il les a attirés dans son parti. Ils n'obéissent à aucune des cédules de V. M., à moins que cela ne les arrange. L'île est remplie d'Indiens révoltés. Gonzalo de Guzman est parti contre eux il y a huit mois; il est resté trois mois en campagne et est revenu sans avoir rien fait, mais en prétendant qu'il avait tout pacifié, et il a porté en compte à V. M. 500 ducats; il donne les Indiens disponibles à ses parents et à ses favoris. Aussitôt que l'évêque est arrivé, le gouverneur s'est réuni à lui, et, d'un grand nombre d'Indiens qui étaient disponibles, ils ont choisi pour eux les meilleurs. D'un cacique avec 120 Indiens que possédait un frère du licencié Parada, conseiller-auditeur de

la Nouvelle-Espagne, on donna une partie à l'évêque et d'autres parties à d'autres. Le lieutenant traite les Indiens si mal qu'ils se pendent par vingt et trente à la fois.

Il est arrivé ici une caravelle qui venait chercher Narvaez, et elle a amené 8 Indiens de cette côte qui font connaître par signes que Narvaez est dans l'intérieur des terres avec ses hommes, et qu'ils n'ont rien à manger ou à boire, et ne savent où coucher.

XXV.

DÉCISIONS ENVOYÉES PAR S. M. A CUBA, ET RENDUES A TOLÈDE, LE 15 JANVIER 1529.

1° Instruction aux fonctionnaires à l'usage de leurs bureaux;

2° Sur l'or recueilli par des Espagnols et des Indiens on prélèvera 1/10; par des Indiens seuls, 1/5.—*Lettres de la chancellerie;*

3° Ordre pour élire des assesseurs. — *Cédule;*

4° Renouvellement de toutes les lettres de la chancellerie de S.M.; qu'elles soient publiées de nouveau et mises à exécution.— *Cédule;*

5° Prorogation d'un an pour que les nègres se marient;

6° Que l'on élise tous les ans un député pour chaque village et que ces députés s'assemblent annuellement à Santiago, à l'époque de la fonte, pour traiter des affaires de l'île;

7° Qu'il n'y ait de lieutenant dans aucun bourg, si ce n'est à la Havane;

8° Que l'on ne devra pas nommer d'aides des mines, à moins qu'ils ne soient connus des juges des districts et qu'ils ne soient visiteurs;

9° Que l'on donne la moitié des revenus du siége vacant à l'église de la ville de Santiago;

10° Il est déclaré par le président que les Indiens doivent être distribués comme ils l'ont été jusqu'à présent, et que, si un Indien marié vient à mourir, il ne faut pas abandonner sa femme ou ses enfants quand même ils seraient bâtards;

11° Si quelqu'un meurt sans faire de testament, le gouverneur et l'évêque s'entendront pour désigner la somme qui devra être donnée pour les prières à faire pour son âme;

12° Les municipalités ne devront pas s'assembler hors de l'hôtel

de ville, à moins d'une nécessité urgente, et que tous les *regidors* y soient appelés ;

13° Les députés des bourgs ne doivent pas être obligés de montrer ce qu'ils écrivent.

[*Mémoire signé à Santiago, le* 24 *août* 1529, *par Pedro de Paz.*] (7.)

XXVI.

MINES D'OR ET DE CUIVRE.

Compte du trésorier de Cuba, Lope Hurtado. — 20 mars 1529. — 16 août 1530.

La recette est de 11,420 piastres 4 tomines 5 grains de bon or, et 89 piastres 5 tomines 10 grains sans titre. Le solde est de 49 piastres 4 tomines 5 grains. Signé à Santiago, le 15 septembre 1530, par Gonzalo de Guzman, gouverneur. — Pedro de Paz, contrôleur. — Hernando de Castro, facteur. — Par-devant Gonzalo Hernandez de Medena, premier commis des mines (3 pl., lettres XXXI.)

Il a été perçu pour S. M., à Cuba, depuis le 3 avril 529 jusqu'au 16 août 530 :

En fonte et refonte...	2,375 p^s.	» t^s.	10 gr^s.	5,122 p^s. 7, t^s. 10 gr^s.
En droits...........	1,196 »	1 »	2 »	
En almojarifazgo....	1,551 »	5 »	10 »	

Compte signé par Gonzalo Fernandez, premier commis des mines (lettres XXXI, 1 pl.)

XXVII.

Délibération entre les fonctionnaires de Cuba et le gouverneur, du 11 *août* 530. *Terminée* 9 *septembre* id., *au sujet des droits royaux sur l'or des fontes.*

Les fonctionnaires se plaignent de ce que l'on fait payer le cinquième, parce que le temps est expiré des huit années durant lesquelles S. M. avait accordé que l'on ne payerait que le dixième à cause du grand nombre d'Indiens qui étaient morts pendant la

contagion générale de 1520 et pour d'autres raisons exposées au nom de l'île par son député Gonzalo de Guzman, sous la date de Victoria, 15 décembre 521. Cardin. Tortusensis; — le connétable; — l'amiral Comte; — le secrétaire Samano, par ordre du gouverneur; — Fonseca, archs. eps.; — le licencié Zapata. — Cette pièce est insérée dans une seconde cédule (*sobre cedule*), qui proroge pour six ans ladite grâce, *parce que l'île était dépeuplée,* qu'il restait fort peu d'Indiens et qu'il était fort coûteux de faire exploiter les mines par des nègres ou des chrétiens. Fait à Tolède, le 15 janvier 529. Secrétaire Covos; — Fr. G. eps. Oxom; — eps. Canariensis; — le licencié Montoya. Suit une autre cédule de Burgos, le 15 février 528, pour que, le terme de la première grâce étant passé, on paye le huitième. C'est celle-ci qui a été présentée au gouverneur et il agit en conséquence. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas agi d'après la seconde cédule. Le gouverneur dit qu'il allait tirer de la fonte son or et celui de ses domestiques, parce qu'il devait en envoyer encore davantage à S. M., d'après une cédule par laquelle elle lui demandait certain emprunt (il y a 3 pl., *lettres* XXXI.)

XXVIII.

A L'EMPEREUR. — *Gonzalo Fernandez, premier commis des mines de Cuba.* — 16 septembre 530.

Ci-joint les comptes liquidés de tout ce qui a été reçu des fontes et de l'*almorifazgo,* ainsi que des droits arriérés, sur lesquels il a été remis, au fondé de pouvoir du grand commandant de Léon, 1,000 piastres d'or pour 1,200 ducats que S. M. a daigné lui accorder là-dessus. Il dit qu'il y a cinq ans qu'il remplit ses fonctions sans avoir reçu le traitement de 50,000 maravédis qu'avait obtenu son prédécesseur Lope de Corolillos. Il y a, en outre, treize ans qu'il a servi avec les trésoriers et les officiers royaux. Il réclame donc ce traitement comme un acte de justice, puisqu'il l'a si bien mérité et qu'il est marié et pauvre. Pour combler la faveur qu'il espère, il demande qu'on lui donne le même nombre d'Indiens qu'aux fonctionnaires. (Réponse. — Que le fiscal voie pour ce qui concerne le traitement. Qu'on lui donne les Indiens. Lettres XXXI.)

XXIX.

A L'EMPEREUR. — Gonzalo de Guzman. — Paz. — Castro. — Santiago de Cuba, 16 septembre 530 (lettres XXII).

Beaucoup d'habitants de cette île meurent et d'autres s'en vont, parce qu'ils n'y trouvent pas de ressources. Les Indiens diminuent d'année en année. Quant à l'exploitation des mines, il faudrait qu'il vînt des ouvriers pour la faire de la même manière que celle des mines d'Allemagne et qu'elle fût rendue libre, moyennant le payement d'un dixième. V. M. ordonne de rendre compte au trésorier tous les six mois; cela se fera. L'île est maintenant très paisible du côté des Indiens marrons. Si l'on continue à les poursuivre comme on l'a fait jusqu'à présent, il n'y aura plus rien à craindre; mais pour cela il faudra mettre quelques impôts, car l'île ne possède aucune propriété.

Eidem. Gonzalo de Guzman, 18 septembre 530. — Le 16 juillet suivant, j'ai reçu l'instruction et les cédules pour l'emprunt; j'ai attendu que l'on mît l'or à fondre pour distribuer celles qui étaient remplies et pour remplir les autres; autrement, il n'aurait pas été possible de rien avoir. Je fus même obligé d'en menacer beaucoup de leur ôter leurs Indiens s'ils ne venaient point au secours (suit la liste de douze cédules remplies, formant ensemble une somme de 6,500 piastres, sur laquelle on n'avait donné que 1,651 piastres 1 tomine 7 grains). Je me suis dispensé de distribuer beaucoup de cédules, parce qu'il n'y a pas tant d'habitants qui puissent donner. Tous sont accablés de misère et de dettes. Il n'y en a pas un qui, en mettant dix castillans à la fonte, ne soit endetté d'encore autant en sus, car jusqu'à présent ils ont mis beaucoup d'ardeur à dépenser leur argent et fort peu d'activité pour en gagner.

Avec la somme désignée ci-dessus on envoie 2,915 piastres 4 tomines de Hernando Cortez, qu'il a fait porter pour fondre à Cuba, le 26 octobre 526. Cette somme était renfermée dans le coffre à trois clefs. Il y a aussi 109 piastres d'un bâtiment naufragé; une autre petite somme de différents recouvrements. Puis un dépôt de mille piastres que Cortez a laissé à la Havane, à l'oc-

casion de certain procès avec Juan Bono de Quejo, au sujet d'un navire et d'autres choses; mais qui n'est pas encore venu. Sur les trois branches de revenus, des légitimations, des cas de conscience et des ventes d'études de notaires, par droit d'hérédité, on n'envoie rien, parce que rien n'a été perçu. (Il fait un grand éloge de Manuel de Rojas, habitant du Bayamo, qui est sans doute le même bourg que San Salvador; il est accouru auprès du gouverneur, très affligé de n'avoir rien obtenu et attendant avec impatience des personnes qui lui prêtassent de l'argent; et, en effet, le gouverneur a obtenu de lui 400 piastres.) Rojas exprime les mêmes intentions dans sa lettre à l'empereur, en date du 19 août, et qui est jointe à la présente. Dans cette lettre on nomme le bourg de l'Assomption (lettres XXII).

XXX.

A L'EMPEREUR. — *Juan Barba, de Santiago de Cuba.*—15 août 530. (*Ibid.*)

Le gouverneur a rempli une des cédules que V. M. a envoyées en blanc, d'une somme de 300 piastres pour moi. Je lui ai proposé de vendre de mes biens meubles de quoi fournir à cette somme, et il m'a répondu que V. M. ne demandait qu'à ceux qui étaient en état de payer. Je ne les suis pas, ayant été fort vexé par les gouverneurs de cette île que j'habite depuis 16 à 17 ans, et, quoique je sois un des plus anciens conquérants, ils ne m'ont jamais donné un seul Indien. Je n'espère rien de celui-ci, car il donne tout à ses parents et à ses serviteurs. Plût à Dieu que le moment fût venu de lui faire rendre ses comptes.

XXXI.

A L'EMPEREUR. — *Hernando de Castro, facteur : Santiago de Cuba,* 15 septembre 530.

V. M. ordonne que les reliquats de compte des anciens trésoriers se renferment dans la caisse à trois clefs. Pero Nuñez de Guzman a occupé cette place pendant près de 7 ans sans rendre compte; son reliquat doit être considérable et pourtant cela n'est

pas clair; le licencié Vadillo devrait bien venir promptement. On a trouvé dans cette île du bois de Brésil et j'en envoie un échantillon. Je crois qu'il y en a beaucoup, mais il est difficile de le couper et de le porter à l'embarcadère, à cause du mauvais état des routes. V. M. devra y pourvoir. Gonzalo de Guzman m'a donné une cédule de V. M. m'ordonnant de contribuer à l'emprunt pour 1,000 piastres d'or. Je lui en ai donné 200 que j'avais, quoique accablé de dépenses et de dettes, attendu que depuis cinq ans que j'occupe ma place, on ne m'a pas encore donné tous les Indiens auxquels elle me donnait droit.

XXXII.

A L'EMPEREUR. — *Des fonctionnaires.* — Paz. — Hurtado. — Santiago, 6 mai 32.

Le licencié Vadillo est arrivé ici le 6 novembre 31. Il a reçu les comptes de Guzman jusqu'au 1er mars 32. Il s'est occupé sur-le-champ des comptes des trésoriers et il continue. En même temps que Vadillo est arrivée la cédule de V. M. ordonnant d'emprunter à cette île les droits d'une année sur l'importation des nègres. Ces droits se sont montés à 7,000 piastres d'or qui ont été encaissées. Il y en a encore 2,000 que le trésorier emportera avec lui dans 30 ou 40 jours.

Cette grande quantité d'or vient de ce que l'on a découvert de riches mines, d'où l'on a tiré 50,000 piastres en cinq mois et l'on compte sur davantage encore cette année.

Nous attendons l'ouvrier avec des soufflets et des outils de fer pour exploiter la mine de cuivre. Tous les habitants désirent d'y travailler. (*Réponse:* Pour dix ans et plus tant qu'ils le voudront.)

XXXIII.

A L'EMPEREUR. — *Pedro de Avendaño, lieutenant du trésorier.* — Santiago, 17 février 32 (6).

Au mois de novembre dernier, nous avons envoyé, par le navire sur lequel s'est embarqué Gonzalo de Guzman, mille quatre cent cinquante-quatre piastres. A présent il en part 4,000, et 4,000

autres iront dans un bâtiment qui partira dans une vingtaine de jours. Il en reste 6,000 qui seront expédiés par les premiers bâtiments. Il part en même temps 7,000 de la somme accordée pour acheter les nègres, parce qu'il n'y a rien pour le moment de préparé pour en faire usage; cela pourra toujours être utile à V. M. dans la nécessité présente.

La fonte générale a commencé le 28 janvier. Elle se terminera vers le milieu de mars. Il y a de quoi fondre 40,000 piastres.

Eid. id. — Santiago, le..... 532. (Lettres vi.)

J'ai expédié les 40,000 piastres que j'annonçais devoir partir dans 20 jours. La fonte s'est terminée le 6 courant. J'ai recouvré une partie du droit des esclaves indiens, d'après les ordres de Vadillo.

XXXIV.

RÉPARTITION D'INDIENS. — PROJETS DE COLONISATION PACIFIQUE.

Gonzalo de Guzman, lieutenant de gouverneur et répartiteur de Cuba, en vertu de l'ordre reçu de S. M. pour faire un essai afin de savoir si les Indiens étaient capables de vivre en pleine liberté, appela certains Indiens non distribués du bourg de San Salvador, et, par l'intermédiaire de Pedro de Ribadeneira, interprète, il leur fit part de la volonté de S. M., qui était qu'ils vécussent ni plus ni moins que comme des laboureurs castillans, dans des villages à eux, avec un chapelain pour les instruire et leur administrer les sacrements; que, pendant qu'ils cultiveraient la terre, on les nourrirait, et que, lorsque leurs récoltes seraient faites, si l'on voyait qu'ils étaient capables de se soutenir par eux-mêmes, on les mettrait en liberté complète, sinon on reviendrait à les recommander; qu'à compter de ce moment ils allaient demeurer seuls et qu'ils auraient avec eux, pour leur instruction, Domingo Guerrero, prêtre.

Les Indiens répondirent qu'ils désiraient venir près du bourg de San Salvador du Bayamo, pour y établir leur village et leurs *conucos*, qu'ils recueilleraient de l'or pour le roi et payeraient les dîmes à l'église. Guzman ordonna de leur procurer un établissement; il

pourvut à leur subsistance et donna au prêtre Guerrero des instructions sur ce qu'il devait faire le 30 avril 1531.

Il y a 120 Indiens, tant enfants qu'adultes, à qui le prêtre parlera par l'intermédiaire de l'interprète Ribadeneira, pour qu'ils viennent de leurs deux villages vivre dans cet établissement avec leurs femmes et leurs enfants, et afin qu'ils travaillent et qu'ils récoltent du *conuco*, du maïs, du coton, qu'ils élèvent des cochons, de la volaille, en leur donnant à entendre que c'est pour se nourrir et se vêtir. Les jours de fête seulement on les laissera s'amuser (*hacer sus arreitos*), afin qu'ils ne soient pas paresseux, mais qu'ils travaillent comme des laboureurs castillans, etc.

Guzman disposa toutes choses en rendant compte à l'évêque de ce qu'il avait fait, parce que c'était à tous deux que l'impératrice avait confié le soin de faire cette expérience. (*Ceci est un rapport authentique*, A, 5°.)

XXXV.

Certificat authentique au sujet de certains faits qui se sont passés entre Manuel de Rojas et Gonzalo de Guzman, par rapport à la répartition des Indiens. (*Ibid.* Il conste ce qui suit) :

En 1531 il fut délivré un brevet royal dans le but d'envoyer à Cuba le licencié Vadillo, contre Gonzalo de Guzman, afin que ledit licencié s'entendît avec l'évêque, dans les affaires des Indiens, et ensuite Manuel de Rojas avec le susdit évêque, pendant son administration. Fait à Ocaña, le 11 mars 31. — La Reine ; — Samano, secrétaire ; — le comte don Garcia Manrique ; — le docteur Beltran ; — le licencié Bernas ; — Isunça.

On y a inséré un autre brevet signé à Burgos le 15 février 28. — Le Roi ; — Covos ; — Fr. G. Eps. Oxom.

Beltran ; — G. Eps. Civit ; — le licencié Pedro Manuel ; donnant la même commission à Gonzalo de Guzman avec le susdit évêque.

Et deux autres brevets dans lesquels tout est expliqué, le premier daté de Grenade, le 14 septembre 26 ; — le Roi ; — Covos ; — Mercurs Canc. ; — Fr. G. Eps. Ox. ; — L. Eps. de Canarias, docteur Beltran ; — G. Eps. Civit ; — adressé à Fr. Pedro Mexia de Trillo, provincial de l'ordre de Saint-François ; il exprime le

désir que S. M. éprouve de voir les Indiens dispensés du travail, et vivant en liberté et en bon ordre, de manière à devenir bons chrétiens et à ne pas être désunis entre eux : quant à la manière d'y parvenir, il est ordonné de consulter des théologiens et d'autres personnes expérimentées et consciencieuses, attendu qu'il règne à cet égard de grands abus à Cuba et qui ne souffrent aucun retard. C'est pourquoi il lui est ordonné de s'y rendre sur-le-champ, de mettre en liberté les Indiens non répartis et de régler leur vie de la manière qu'il jugera convenable, selon leur capacité, en ayant soin qu'ils payent à la couronne un tribut quelconque. En même temps on devra s'informer de ceux qui ont maltraité les Indiens qu'ils avaient en commanderie ou en tutelle, en contravention aux ordonnances, pour les dénoncer au gouverneur afin qu'il les punisse.

Ces dispositions ne furent pas exécutées, par suite des instances des députés et de quelques habitants de l'île qui représentèrent qu'il y avait beaucoup d'Indiens soulevés, tandis que ceux qui ne l'étaient pas absolument y restaient toujours disposés par le mauvais exemple que leur donnaient les autres; que cela serait bien pis encore si le brevet était exécuté, sans compter qu'il en résulterait encore qu'ils retourneraient à leurs vices et à leur idolâtrie, tandis qu'ils seraient hors d'état de gagner leur vie par leur incapacité et que les Espagnols seraient ruinés, privés qu'ils seraient du service des Indiens, au grand détriment de la Nouvelle-Espagne et des autres populations nouvelles qui se pourvoyaient à Cuba de provisions de bouche, de chevaux, de juments et d'autres animaux domestiques, etc. A cause de ces inconvénients, un second brevet fut délivré au même Pédro Mexia, par lequel S. M. lui fait savoir ses instructions réelles qui sont les suivantes : Qu'autant que les Indiens seraient capables de gagner eux-mêmes leur vie comme chrétiens, ils soient mis en liberté, et à cet effet il est chargé de choisir, parmi tous Indiens disponibles, six mois avant son arrivée ou qui le deviendraient par la suite, ceux qui auraient cette capacité, de les réunir dans des villages à eux, avec leurs propres prêtres, en leur imposant la manière de vivre et le gouvernement qui conviennent pour leur multiplication, leur tranquillité et leur christianisme; les avertissant que, s'ils se conduisent bien, ils seront favorisés, mais que, dans le cas contraire, ils seront punis et privés de la liberté qu'on leur a donnée. Si, après cette épreuve, on reconnaît qu'en effet cette manière d'être ne leur réussit pas, on

devra la recommander ainsi qu'on le jugera convenable, en se rappelant toujours qu'ils sont libres et qu'ils doivent être traités comme tels, pour la nourriture, les vêtements et le travail qui devra être modéré, en se conformant aux dernières ordonnances ren duessur le bon traitement.

Il est enjoint au commissaire de s'entendre sur tous les points avec le gouverneur. La même chose est répétée dans les extraits des 28 et 31 où l'on ne fait que se référer au brevet du 26 et en ordonner l'exécution. On y nomme en premier lieu l'évêque Fr. Miguel Ramirez, prédicateur de S. M.

Manuel de Rojas présenta les brevets, par la raison que Gonzalo de Guzman, lieutenant-gouverneur, lui avait ordonné, le 7 janvier 526, de ne pas intervenir, comme il en avait l'intention, dans le placement des Indiens vacants. Rojas répondit que, quoiqu'il ne fût pas encore lieutenant, il n'en restait pas moins répartiteur. Guzman répliqua que la commission s'adressait principalement à l'ancien évêque, qu'il n'était pas seul répartiteur, que c'était sur lui que devaient tomber ses menaces, et que personne, si ce n'était le gouverneur, ne devait avoir la hardiesse de faire des répartitions. Rojas insista, disant que Vadillo et lui, nonobstant qu'ils ne fussent pas les seuls commissaires, avaient, néanmoins, rempli les fonctions de répartiteurs, conformément aux brevets royaux, ainsi qu'il est notoire; que depuis les rois catholiques il a été déclaré que ni l'amiral ni ses lieutenants n'ont rien à dire dans ce qui regarde les Indiens, si ce n'est par commission spéciale de S. M.; que cette commission, il en est pourvu en qualité d'habitant et non de lieutenant, etc.; et qu'ainsi il en appelait. Guzman lui donna acte de l'appel, mais persista à distribuer les Indiens, non comme répartiteur, mais comme juge.

XXXVI.

Certificat authentique délivré à Santiago de Cuba, comme au 1er mars 532.

Manuel de Rojas fut installé lieutenant-gouverneur de l'île, en vertu de la cédule de S. M., par laquelle elle ordonne que, lorsque le susdit aura terminé l'examen des comptes du licencié Vadillo, il soit gouverneur pour l'amiral, et Rojas présenta la nomination de donna Maria de Tolède, vice-reine des Indiens, comme tutrice et curatrice de don Louis Colomb. Le même Rojas fut admis comme répar-

titeur des Indiens, conjointement avec l'évêque, par cédule royale (lettre xxxi et de même le suivant).

Autre certificat délivré dans ladite ville, le 2 mai 532. — Par lequel il conste que le gouverneur Rojas, désirant informer S. M. et lui faire voir que la plus grande partie des maux de Cuba tiraient leur origine des abus et défauts de la répartition générale faite par Diego Velazquez en 1522, ordonna de faire un extrait des registres de cette répartition où se trouvaient la liste des Indiens répartis dans la ville de Santiago et dans les bourgs de *San Salvador del Bayamo*, *la Trinidad*, *Santi Spiritus*, *Santa Maria del Puerto del Principe* et *San Cristoval de la Havana* (sans compter ceux du bourg de l'Assomption, qui est dans la province de Baracoa). On y voit que tandis que l'ordre portait que les plus fortes répartitions devaient être de 200, les moyennes de 100, les petites de 60 et les plus petites de 40, il y en a, au contraire, de plus de 300, de moins de 10 et même quelques-unes d'un seul.

XXXVII.

PLAINTES CONTRE GONZALO DE GUZMAN ET L'ÉVÊQUE.

A L'EMPEREUR.—*Les fonctionnaires de Cuba.* — Lope Hurtado.—Paz.—Castro. — 15 septembre 530 (lettres xxxi). — (Avec un duplicata en date du 20 septembre).

Il y a déjà quatre ans que le gouverneur occupe la place d'inspecteur, sans en remplir les fonctions, dont il a chargé un de ses neveux, qui en est incapable. On n'a pas pu toucher le reliquat du feu trésorier Nuñez de Guzman, parce que le gouverneur a épousé sa veuve, et qu'il possède ses propriétés avec leurs Indiens et leurs revenus. Nous n'avons pas pu rendre compte du produit du bâtiment qui s'est perdu l'année passée dans le port de Vani, de cette île, mais dont on a sauvé l'équipage et la cargaison, parce que le gouverneur nous en a empêchés.

Il ne nous a remis le poinçon, pour le renfermer dans la caisse aux trois clefs, que quarante jours après que nous lui en avons signifié la cédule. Quant aux neuvièmes arriérés, perçus par l'évêque don Juan de Ubite, nous envoyons les 700 piastres que nous avions retenues et les pièces de la discussion pour que le conseil en dé-

cide. La faveur qui avait été accordée de ne payer l'or qu'au dixième a expiré le 28 juillet de la présente année. Par cédule de Burgos le 15 février 528, il avait été ordonné de payer la première année suivante sur le pied du huitième. Par une autre de Tolède du 15 janvier 529, il fut dit que, le terme du dixième expiré, on devait payer le cinquième, sans faire mention du huitième, et c'est sur ce pied que nous avons voulu percevoir à compter du 28 juillet passé. Gonzalo de Guzman a déclaré que le huitième suffirait.

A trois lieues de cette ville se trouve la colline de Cardenillo et l'on n'avait jamais encore cherché à savoir ce qu'elle contenait, jusqu'à ce que, par un bâtiment de la Nouvelle-Espagne, il arriva un fondeur de cloches, compatriote du gouverneur Gonzalo de Guzman. Celui-ci alla la voir et en emporta du minerai d'où il tira du cuivre. Il demanda au gouverneur la permission de l'exploiter; mais nous, sachant que toutes les mines appartiennent à V. M., nous nous y sommes opposés, jusqu'à ce que V. M. en ait décidé. Nous avons fait une expérience d'où il a résulté que huit quintaux de minerai en ont donné un de cuivre. Nous envoyons ci-joint trente livres de cuivre tirées de deux quintaux de minerai. Nous croyons que la mine est fort riche.

Les cédules suivantes de V. M. n'ont pas encore été exécutées: 1° celle qui ordonnait de faire approuver les comptes du trésorier défunt; le gouverneur étant en possession de ses biens en a appelé; 2° celle de la confiscation des nègres introduits sans permission, le gouverneur en a empêché l'exécution ; 3° celle qui ordonnait aux mariés de s'en aller ou d'emmener leurs femmes ; 4° la cédule d'après laquelle le gouverneur doit visiter les villages tous les deux ans ; 5° celle qui défend aux habitants d'avoir plus d'Indiens que n'en permettent les ordonnances.

V. M. dit qu'il n'y a pas lieu d'accorder à cette île la permission de tirer de la Nouvelle-Espagne des esclaves indiens. Il est certain qu'on en tire beaucoup et qu'il en est venu quelques-uns ici. Quant à nous, nous les avons estimés et nous en avons perçu le droit de 7 1/2 p. 0/0 comme pour les nègres venant de la Castille; on en a appelé et le gouverneur a décidé qu'ils devaient entrer en franchise, ce qui a été confirmé par la cour d'Hispaniola. On fait beaucoup de procès au trésor royal; nous avons besoin d'un procureur pour le défendre, nous autres ne le pouvons ni ne le savons. Les appels à Hispaniola doivent être défendus par les

officiers de cette île. Il y a quatre ans qu'un *carreño* et Estevan Basignana, Génois, amenèrent du cap Vert 40 nègres, avec une licence, puis 75 avec une licence pour 40 seulement. Ils offrirent de payer les droits pour le surplus; nous l'avons accepté, à cause de la grande nécessité et avec le consentement de Gonzalo de Guzman. Mais celui-ci ayant eu quelques discussions avec Basignana, et la municipalité ayant pris le parti de ce dernier, il brisa la verge de l'alcalde, puis il prit les religieux et les arracha de l'église. C'est cette querelle qui est cause qu'il a demandé la cédule pour confisquer les nègres introduits sans licence, etc.

L'évêque n'a pas encore nommé la personne qui, selon l'ordre de V. M., doit recevoir les aumônes faites à l'église. Il est en colère et fait des menaces à cause des informations qu'on a données à ce sujet. Il a acheté et fait venir plusieurs objets tant pour lui que pour sa nièce, ce qui prouve qu'il lui rentre de l'argent. V. M. saura que, depuis qu'il est arrivé dans cette île, il a déclaré qu'Antonio de Escalante était un hérétique; Pero Nuñez de Guzman fit saisir quelques maisons que cet Antonio possédait dans la ville, pour quelques piastres qu'il devait à V. M.; elles furent adjugées à V. M., et au bout de quatre ans les inquisiteurs l'ayant condamné ont réclamé cet argent avec tous ses biens. V. M. verra, d'après le compte, l'or que nous envoyons par cette occasion.

XXXVIII.

A L'EMPEREUR. — *Pedro de Paz, contrôleur : Fernandina,* 20 septembre 530. (*Duplicata de la lettre* du 15 septembre.)

J'ai exécuté, autant qu'il m'a été possible, la cédule de V. M. qui réclamait un emprunt de 1,000 piastres; j'en ai obtenu 541. Je demande un congé de 16 mois pour aller me faire guérir en Castille. Il règne de grands différends dans cette ville. L'évêque, ainsi que Gonzalo de Guzman avec tous ses parents et alliés, sont opposés à la municipalité et aux officiers de V. M. Ceux-ci écrivent à V. M. contre ceux-là dans un style fort passionné. Il sera bon de les renvoyer tous au juge de résidence (*juez de residencia*); veuille le ciel qu'il arrive bientôt!

Autre du 20 *septembre* 530. — V. M. avait déjà appris, par d'autres, que Gonzalo de Guzman m'a fait arrêter et enlever les

Indiens et s'en est emparé seulement par malveillance. Dans la nuit du 19 septembre, il fit arrêter le trésorier Lope Hurtado, pour qu'il ne partît pas par ce bâtiment et afin de donner la caution pour la place et rendre compte à V. M. de diverses choses. Le lendemain 20, il m'a fait arrêter moi-même, en me maltraitant et mettant le séquestre sur mes biens, parce qu'il a su que j'avais contre-signé la lettre de V. M. pour la municipalité et les fonctionnaires de cette ville. Je remplis cette place (celle de contrôleur) depuis onze ans, et j'en ai résidé douze autres tant à Hispaniola qu'à San Juan et durant sa conquête. Je suis fixé ici, avec une femme et quatre enfants. Je supplie V. M. de me mettre à l'abri des pertes et des outrages que me fait souffrir ce gouverneur, et d'envoyer promptement une cédule pour qu'en attendant que vienne le juge de résidence il ne puisse pas se constituer juge en ce qui me regarde. Je réclame prompte justice, tant sur ce que je viens de dire que sur la prière réitérée que j'ai faite au gouverneur de ne pas dissiper les biens et les Indiens de mon beau-père Pero Nuñez de Guzman. Je ne peux pas ajouter davantage, car le bâtiment va partir.

Autre du 28 *novembre* 530. Quand j'ai écrit ma précédente lettre, le bâtiment était déjà parti. Le gouverneur avait méchamment attendu ce moment pour me faire arrêter, pour que ses fausses allégations demeurassent sans contradiction de ma part et pour pouvoir me ruiner, ainsi qu'il en avait l'intention et qu'il m'en avait menacé, et tout cela parce que je le pressai de faire ce qu'il devait pour le bien du pays et pour le service de V. M. Le lendemain du départ du navire, il porta contre moi une accusation criminelle, sur la dénonciation de Gonzalo Hernandez, commis aux mines, qui déclara que j'avais mêlé aux fontes de l'or de bas aloi avec l'or fin, tandis que l'on pouvait voir, par les livres du facteur, par les miens et par le registre général, qui est renfermé dans la caisse aux trois clefs, que je l'ai fondu à part, comme étant de bas aloi et que j'en ai payé les droits. Mais Hernandez, qui a été domestique de sa femme, est l'instrument de ses machinations, et comme c'est un homme rapace, il s'est contenté, pour m'insulter, de sa dénonciation, sans prendre d'autres renseignements. Quoique je lui aie prouvé évidemment mon innocence, il n'a pas voulu me rendre la liberté, ni me permettre de remplir mes fonctions, et je ne pense pas qu'il le fasse tant qu'il sera juge. Et il ne serait pas étonnant, si ce dont il m'accuse avait quelque fondement, que ce fût sa propre faute, puisque, étant inspecteur, c'est lui qui est

chargé de poinçonner l'or fin et de marquer, sur l'autre, son titre. Sa colère contre moi vient encore de ce qu'il s'est persuadé que j'avais eu part à ce que cette ville a écrit sur son affaire et à ce qui a été fait au sujet du poinçon qu'il gardait en sa possession et qui est maintenant renfermé dans la caisse aux trois clefs. Ce dernier point lui a été fort sensible, car auparavant il pouvait poinçonner comme il voulait, et aujourd'hui il est obligé de le faire en présence de tout le monde. Il y a deux mois qu'il me retient prisonnier, et pendant que j'insiste pour obtenir un jugement, il ne cherche qu'à traîner en longueur. Je demande justice et la protection de V. M. contre cet homme qui est mon ennemi mortel, et qui fait faire tout ce qu'il lui plaît par le moyen de ses parents et alliés dont toute l'île est pleine; et, depuis qu'il a épousé cette femme, il a des parents et des défenseurs jusque dans l'île d'Hispaniola; cela se voit bien par ce qui se passe à l'égard du juge de résidence qui, depuis l'ordre de V. M., devrait être arrivé depuis trois ans, et il a fait de manière avec ceux de là-bas, pour qu'il ne vienne pas.

XXXIX.

Eidem. — Gonzalo de Escobar. — Hurtado. — Paz. — Castro. — Santiago de Cuba, 20 septembre 530. (Lettres XXII.)

Hier, 18 septembre, nous avons remis au capitaine Garcia l'or qu'il y avait. Dans la nuit le gouverneur envoya l'ordre au trésorier Hurtado de ne pas l'embarquer. Aujourd'hui 20, le bâtiment étant à la voile, il a fait arrêter le contrôleur Paz, l'a mis en prison et a posé le séquestre sur ses biens. Il l'accuse d'avoir mêlé de l'or de bas aloi avec le fin, etc.; mais, si cela était ainsi, la faute en serait à l'inspecteur, qui n'est autre que Guzman lui-même, et au fondeur qui doit sa place à Juan de Vega, commandeur de Mora. Tout cela est le résultat de la haine du gouverneur. Il a eu la hardiesse de contredire la municipalité tout entière. Que n'osera-t-il pas faire!

Eidem. — Hurtado. — Castro. — 23 novembre 530. (*Ibid.*)

Le bâtiment est parti le 21 septembre. On a su le véritable motif qui a engagé Guzman à faire arrêter le contrôleur : c'est parce que c'est lui qui a contribué à lui faire ôter le poinçon : le prétexte

en a été une déclaration de Gonzalo Hernandez dans laquelle il avait omis d'insérer une certaine quantité d'or de bon aloi que Paz avait donné à fondre comme tel; et de l'erreur dans le rapport de Hernandez, il a conclu arbitrairement que Paz le donnait comme fin. Tout cela n'est que de la haine.

XL.

A L'EMPEREUR. — *Le juge et les régidors de la ville de Santiago de Cuba, Gonzalo V. Escobar, Pedro de Paz, Hernando de Castro, Lope Hurtado, Garcia de Barreda, Andres de Parada, Francisco Osorio*, septembre 531 (lettres XXXI.—Il y a deux exemplaires).

Le 16 juillet, nous avons reçu deux lettres de V. M. du 22 décembre passé, et en même temps 18 cédules ou brevets pour le bien du pays. Nous lui en rendons grâce. V. M. dit que, dans le courant du mois de mai de l'année dernière, elle avait ordonné à l'évêque et au tribunal d'Hispaniola de faire venir le licencié Vadillo, mais ils ne l'ont pas fait. Maintenant elle l'ordonne de nouveau. On dit que le licencié fera rendre compte à Gonzalo de Guzman, et qu'après quarante jours il le fera rentrer en fonctions. Nous prions qu'il n'y rentre pas avant que V. M. ait vu les comptes, sans quoi personne n'osera rien dire contre lui. Le fait est que, depuis cinq ans qu'il est gouverneur et répartiteur d'Indiens, il a tellement dominé, qu'il vexe tout le monde à son gré, d'autant plus que, dans tout ce temps, il n'a rendu aucun compte de sa gestion. Il ôte les Indiens et il les donne; de cette manière, il est le maître de toutes les propriétés; il a une foule de parents auxquels il a donné beaucoup de commanderies. Nous désirons que le juge de résidence soit en même temps chargé de la répartition et qu'à l'avenir on fasse rendre compte tous les deux ans, conformément à un ordre que V. M. nous a envoyé. Notre municipalité possède une cédule du roi catholique et de V. M. défendant au gouverneur d'assister aux délibérations. Nous prions que l'ordre soit donné d'y tenir la main. S'il le pouvait, nous n'aurions aucune liberté; il met en prison ou il insulte, par des paroles offensantes, quiconque s'oppose à sa volonté, et nous ne pourrions pas faire connaître à V. M. ce qu'exige le bien du pays. Nous citerons quelques traits de lui.

Le 13 mars, un an après l'arrivée de l'évêque, il se présenta à la municipalité avec une cédule de V. M. ordonnant de

choisir quelques Indiens d'entre ceux qui étaient vacants depuis six mois ou qui le deviendraient, pour essayer s'ils étaient capables. Il y en avait beaucoup de vacants, mais on n'a rien fait à cet égard. Le contrôleur Pedro lui en fit l'observation, mais il fut très maltraité en paroles par l'évêque et par le gouverneur, au point qu'il se retira en colère, et après lui les assesseurs et les régidors.

Lors de l'élection des assesseurs de la nouvelle année, le gouverneur fit ôter la verge à un de ceux qui avaient été légalement élus, ce qui causa un grand scandale.

Quand il s'est agi d'élire le procureur de la ville, il exigea, contre les ordres de V. M., qu'il fût élu par toute la commune, réunie dans sa maison. Le choix n'étant pas tombé sur celui qu'il voulait, il défendit à l'élu de remplir ses fonctions, sous prétexte que l'on n'avait pas compris l'ordre royal. Il y eut une élection, comme je le dis, à la municipalité; le choix tomba sur Pedro de Paz, qui n'était pas de son goût, et il lui fit dire de ne pas user de ses pouvoirs. Nous lui résistâmes, et il pénétra par force avec le peuple dans l'église et ordonna de faire une nouvelle élection. C'est par des ruses semblables qu'il fait que, tous les ans, le peuple le demande pour juge de l'île; il fait semblant de vouloir renoncer à cette place et c'est ainsi qu'il trompe V. M.

Une autre fois, il dit, en pleine municipalité, des injures au facteur Hernando de Castro.

Le 16 juillet, comme le secrétaire lisait à la municipalité les lettres de V. M., par lesquelles elle ordonnait au gouverneur Gonzalo de Guzman de ne point prendre d'Indiens pour lui ni pour ses parents, il se leva furieux et maltraita la municipalité tout entière. En le voyant si indigné, on ne lut pas les autres cédules, et l'on attend le moment où il devra rendre ses comptes. Le juge est vivement désiré, afin que V. M. apprenne la vérité par des informations authentiques.

Quant à la cédule d'après laquelle l'évêque ne devait pas avoir d'Indiens, il en avait eu connaissance avant qu'elle ne fût notifiée, par Garci Lopez, mari d'une de ses nièces et qui était venu par ce bâtiment. Il s'empressa alors de renoncer aux siens, et le gouverneur les recommanda sur-le-champ à Garci Lopez, qui demeure avec sa femme dans la maison de l'évêque. C'est ainsi que l'on a éludé la cédule, et les Indiens sont dans la même position qu'auparavant. Pour ce qui regarde l'autre cédule en vertu de laquelle l'évêque devait nommer une personne pour recevoir les aumônes,

l'évêque et le gouverneur en ont été furieux et nous menacent de cédules de V. M., disant que si, cette fois, il en est venu 28, ils en feront venir quarante.

Les cédules adressées au juge de résidence lui seront remises à son arrivée.

Les cédules d'après lesquelles les assesseurs doivent être visiteurs d'Indiens et les prêtres qui disent la messe dans les *estancias* doivent être payés sur les dîmes ont été remises à l'évêque et au gouverneur. Nous prions de donner l'ordre qu'elles soient observées. Les visiteurs nommés par le gouverneur occasionnaient aux bourgs des frais insupportables et n'agissaient pas comme les assesseurs qui sont des gens d'honneur et qui observent les ordonnances.

La cédule qui veut que nous nommions les personnes qui doivent visiter les Indiens du gouverneur et de ses parents est fort juste; car, à dire vrai, ils n'étaient visités que pour la forme.

Au mois d'octobre de l'année dernière, quelques Indiens se soulevèrent et tuèrent neuf ou dix Espagnols, beaucoup d'Indiens et nègres de service, détruisirent des fermes, brûlèrent des maisons, massacrèrent des troupeaux et commirent encore d'autres cruautés. On rassembla quelques détachements d'Espagnols qui prirent plusieurs de ces révoltés, dont on fit justice; d'autres furent tués et d'autres encore se sont sauvés sans qu'on ait pu les retrouver. On éviterait bien des maux de ce genre si le gouverneur consentait à leur faire la guerre, comme le voulaient Manuel de Rojas et Vasco Porcallo. Il demanda à la faire à ses propres frais, et, quand on l'eut essayé, il fallut que tout le monde y contribuât. C'est pour cela qu'on leva pendant six mois la *sisa* que l'on demanda à V. M., et nous la supplions de permettre qu'en semblable occasion nous la percevions jusqu'à concurrence de 300 piastres.

Il y a quatre mois qu'il a plu à Dieu d'envoyer une maladie contagieuse sur les Indiens de cette île; le mal ne durait que deux ou trois jours, et il a péri plus du tiers de leur nombre. Les nègres que V. M. nous dit avoir ordonné de nous envoyer nous seront extrêmement utiles. Que ce soit promptement, et, à cet effet, nous prions qu'on nous accorde la faculté d'affréter ici, pour la Guinée, des bâtiments qui puissent revenir en droiture; et que les officiers de V. M. tiennent compte du nombre jusqu'à ce qu'il soit complet, conformément à la concession que V. M. a faite à cette île.

André de Paradas a laissé écouler les dix mois sans avoir présenté la cédule de régidor, parce qu'il est resté à Hispaniola avec son frère le licencié. Nous l'avons pourtant admis en cette qualité, sous la condition qu'il se fasse confirmer. C'est une personne de mérite.

XLI.

La lettre précédente est accompagnée d'un rapport, fait par la municipalité, des Indiens que Gonzalo de Gusman avait donnés en commanderie à ses parents, domestiques et alliés, en opposition à la cédule de S. M. Il a un frère, une femme, deux beaux-frères, un gendre et des domestiques, etc., tous avec des Indiens. Les bourgs suivants, savoir : le Bayamo, Puerto del Principe, Valladolid, la Havane en sont garants. La femme du gouverneur était D^{a}. Catalina de Aguero, veuve du feu trésorier Pero Nuñez de Guzman (1 pl.). Ce rapport est signé par les mêmes.

XLII.

Autre lettre de la municipalité susdite du 23 novembre 530 (*ibid.*, 1 pl.).

Depuis quatre ans nous annonçons qu'il y a toujours dans l'île des Indiens révoltés qui font beaucoup de mal. Maintenant il y en a un dans la province de Baracoa, qui s'appelle Guama; il est depuis longtemps à la tête de 50 Indiens et il possède beaucoup de champs cultivés dans les montagnes : jusqu'à présent il n'a pas fait de mal, mais il recueille tous les jours plus d'Indiens et il pourrait en faire par la suite. Nous trouvons que le gouverneur s'en inquiète peu, quoiqu'il soit averti. V. M. voit qu'il fait tout sans prendre conseil de personne. Ni l'évêque ni le gouverneur n'ont mis encore aucun Indien en liberté, quoiqu'il en ait vaqué beaucoup depuis que V. M. a ordonné de faire l'expérience. Il prend pourtant ce prétexte pour les refuser à ceux qui en méritent, et il les recommande immédiatement à ses parents et alliés. Il y a cinq ans qu'il administre, quatre que nous demandons des comptes, trois que V. M. a ordonné qu'il les rendît et il n'en vient jamais. A présent on espère moins de Vadillo, puisqu'il dit que son nouvel emploi de conseiller-auditeur de Santo-Domingo l'empêche de venir. Nous prions instamment qu'il vienne lui

ou un autre. L'église en pierre de cette ville avance fort lentement avec un seul ouvrier. La plupart des nègres qui avaient été donnés pour y travailler sont occupés dans les fermes de l'évêque. Nous ne savons pas quels sont les biens qu'il possède pour l'église, et il n'a pas non plus nommé pour les gérer la personne désignée par V. M. Il y a deux mois que le gouverneur retient le contrôleur Pedro de Paz en prison sans vouloir le relâcher sous caution. Il prétend qu'il a jeté de l'or de bas aloi avec le fin dans la fonte, mais il n'en est rien. La véritable cause, c'est qu'il demande des comptes, qu'il s'occupe du bien-être de l'île et de l'exécution des cédules royales. Si V. M. ne fait pas rendre les comptes ou n'envoie pas un autre gouverneur, les habitants quitteront le pays. Notre municipalité a six régidors, et dans tout le bourg il n'y a que huit habitants qui soient capables de l'être. Nous prions qu'on n'augmente pas le nombre de nos administrateurs.

XLIII.

Déclaration faite à Santiago de la Fernandina, le 11 août 530. A la requête du gouverneur Gonzalo de Guzman. La reine lui avait ordonné, de Madrid le 20 décembre 523, secrétaire Samano, de ne point empêcher les notaires de donner les déclarations qu'on leur demanderait. Et les notaires déclarèrent que jamais il ne leur avait rien ordonné de semblable et qu'ainsi la déclaration qui avait motivé la cédule était fausse (il y a 2 pl., lettres XXXI).

XLIV.

A L'EMPEREUR. — *Lope Hurtado, trésorier.* — Santiago de Cuba, 10 septembre 530 (*ibid.*).

Mon prédécesseur avait 700 Indiens, il lui en est mort 500 et il est resté à son aise; moi je n'en ai que 50 et c'est pour cela que je suis si fort endetté. Maintenant G. de Gusman m'a privé des Indiens, parce que je n'ai pas pu acquitter la cédule de 400 piastres pour l'emprunt, et il ne me permet pas d'aller en Castille pour donner une caution, contrevenant ainsi à la cédule royale et me disant des injures. Lui et l'évêque insultent toute la mu-

nicipalité. Depuis cinq ans qu'il est gouverneur, beaucoup de personnes ont quitté la ville. V. M. peut bien ordonner qu'il fasse ce qu'elle demande. L'évêque économise tous les mois 500 castillans: il peut bien payer les prêtres des *estancias* comme fait l'évêque de Santo-Domingo.

Idem eidem, 20 septembre 530 (*ibid.*).

Toute entière contre l'évêque et le gouverneur. Celui-ci, dit-il, l'arrêta comme il revenait avec les autres officiers de remettre dans le navire, le caisson avec l'or, afin d'empêcher qu'il n'allât en Castille rendre compte à S. M. de ce qui se passait.

Idem eidem, 23 novembre 530 (*ibid.*).

L'évêque et le lieutenant du gouverneur m'ont remis deux dépêches que j'avais envoyées à V. M. avec des lettres d'autres habitants, par le navire qui est parti le 20 octobre avec l'or de V. M. Il faudra bien faire rendre les comptes à quelqu'un, puisque Vadillo ne vient point; cela est nécessaire pour les contenir. Un parent du gouverneur devait à V. M. 300 piastres depuis huit ans, il reste 40 piastres, et l'évêque m'a excommunié jusqu'à ce que je les lui aie rendues. V. M. devrait prendre soin que les gouverneurs fussent des colonisateurs et non des destructeurs. Celui-ci se moque des cédules de V. M., par des ruses semblables à celles-ci. On lui défend de donner des Indiens à ses parents; il les donne à d'autres et ceux-ci les cèdent à ceux-là. C'est ainsi qu'il vient de faire avec un de ses oncles.

XLV.

A L'IMPÉRATRICE.—*Le licencié Vadillo.*—Santiago, 1er mai 532 (lettres VI).

Gonzalo de Guzman et l'évêque ont exécuté, le mieux qu'ils ont pu, les ordres de V. M. Manuel de Rojas, quoique après résistance, a accepté la verge pour servir V. M.

Je serai succinct sur la situation de l'île, faute de temps. Elle peut contenir de 4,500 à 5,000 Indiens naturels du pays ou des autres îles. En nègres, il y a environ 500 individus, y compris

120 qui sont arrivés depuis que je suis ici. Je n'ai pas vérifié le nombre des Espagnols.

Les riches mines qui ont été découvertes pendant la dernière campagne, et la faveur de V. M., qui a ordonné de nous prêter de l'argent pour faire venir des nègres, paraissent les ranimer.

« L'évêque est venu de la Jamaïque, le rendement des comptes « ayant commencé. Gonzalo de Guzman ayant agi d'après ses con- « seils dans quelques-unes des choses qu'on lui reproche et sur les- « quelles on l'a interrogé, au lieu de venir mettre la paix, il a ren- « du l'affaire encore plus embrouillée qu'elle ne l'était, et a divisé « les esprits. Je certifie que, tant qu'ils seront l'un et l'autre dans « l'île, il n'y aura pas de juge qui puisse bien remplir sa charge : « le pays ne pourra pas se soutenir, et V. M. n'obtiendra aucun « renseignement certain. »

Par les copies de quelques passages de lettres de la Jamaïque, que j'envoie ci-jointes, on pourra juger de la protection que l'évêque accorde aux Indiens. Il y a fait des répartitions sans y être autorisé. Il n'a rien autre chose en vue que son avantage personnel. Il a donné à l'inspecteur Mendaguren 60 Indiens pour 100 piastres; au contrôleur Juan Lopez de Torralva, 26 pour un lit d'étoffe écarlate.

Je lui ai fait une sommation pour que, en exécution de l'ordre de V.M., il eût à donner au trésorier Hurtado les Indiens de son prédécesseur, que retenait la veuve de celui-ci, à présent épouse de Gonzalo de Guzman. J'insérai dans la sommation certaines choses dont je l'avais déjà auparavant prévenu sans résultat; et le jour de Saint-Marc il s'empara de moi dans l'église et se mit tellement en colère que je fus obligé de le quitter, pour ne pas faire de scandale. Le lieutenant Rojas demeura et lui fit des reproches de sa conduite. Je crois qu'il a fait cela dans le but d'obtenir que l'on brûlât la sommation, ce qui lui avait déjà réussi à l'égard d'une accusation faite par la municipalité de la ville, dont il eut connaissance pendant la semaine sainte, et pour laquelle il voulut faire excommunier les alcades et les régidors, parce qu'ils avaient l'intention d'informer V. M. de ce qu'il fait; car il dit « qu'il ne connaît d'autre su- « périeur que le pape, et on le lui a entendu répéter deux fois publi- « quement en chaire. » Le scandale fut si grand, que le lieutenant fit en sorte que l'accusation fût brûlée et l'excommunication levée.

Pendant que j'écrivais cette lettre, est arrivé de la Jamaïque Antoine de Garay, fils de François, pour se plaindre des fonction-

naires, disant que Pedro de Isasaga leur avait pris le quint de la ferme royale, et que depuis quelque temps ils étaient entrés en possession des terres que l'adelantado, leur père, possédait conjointement avec V. M.

Il est nécessaire de trouver une personne pour aller percevoir les quints, parce qu'il y a neuf ans qu'on ne les a payés, et ils ont gardé en leur possession celui de V. M. et celui de Garay; cette personne devra aussi s'enquérir de la manière dont les choses se passent « dans cette île, « parce qu'ils n'ont jamais vu la justice de V. M., « et qu'il n'y en a point dans le pays. Si l'île n'est pas d'une assez « grande importance pour que l'on y envoie une personne de Cas- « tille, que l'on y députe au moins quelqu'un d'Hispaniola, et son « traitement devra être acquitté dans cette île, » car, à la Jamaïque, il n'y a pas de quoi le payer.

Ci-joint quatre copies authentiques de passages de lettres écrites à la Jamaïque par Pedro de Mazuelo et Juan Lopez de Torralva, datées de Santiago de Jamaica, 1er janvier 1522, et adressées au licencié Vadillo, maître des comptes à Cuba.

Ayant maintenant assez de loisir, nous comptons partir pour cette île, car jusqu'à présent le soin de la ferme royale et le petit nombre d'Indiens nous fournissaient un peu d'occupation; mais l'évêque de Cuba nous a déchargés de tout travail, de sorte que les traitements des fonctionnaires, de l'inspecteur et de la force armée devront se payer quand on aura trouvé le moyen de se procurer de l'argent; « car les ressources que V. M. nous avait indi- « quées pour en trouver sont épuisées, parce qu'il ne reste pas un « seul Indien. Quant à l'*almojarifazgo*, ils l'ont fixé à 100 piastres « pour quatre ans. Quand S. M. avait ici un petit nombre d'In- « diens, elle avait de quoi suffire à tout, et elle pouvait encore ac- « corder d'autres faveurs aux personnes qui servent dans ces pays, « ou qui découvrent des terres, ainsi que S.M. l'a de tout temps or- « donné à Gonzalo Gonzalez, quand il est parti pour venir ici; « puis à Pizarre, puis à Ordas et à beaucoup d'autres, ce qui leur « donnait du zèle pour le service. Maintenant, vous pouvez écrire que « S. M. possède une île qui lui coûte de l'argent sans lui rapporter au- « cun profit. Les habitants qui jusqu'à présent ne pleuraient que d'un « œil, pleurent maintenant de tous deux, parce qu'ils restent tous sans « Indiens et sans espérance d'en avoir; tant que S. M. en avait, ils « trouvaient toujours dans leurs besoins des secours dans les prêts que « leur en faisaient les terres de S. M. Aujourd'hui l'évêque pourra bien

« les absoudre comme des personnes immaculées, car, n'ayant rien « autre chose à faire, ils peuvent passer tout leur temps à prier Dieu.

« Jusqu'à présent S. M. possédait 300 Indiens... M. l'évêque « est venu avec la ferme résolution de s'en emparer, et il l'a fait « sans qu'on lui opposât le moindre obstacle, absolument comme « s'il avait eu pour cela un pouvoir spécial de S. M... Quant à nous, « nous y avons mis toute l'opposition que nous avons pu, au point « que le peuple s'est fâché contre nous, excité qu'il était par l'évê- « que, qui lui promettait beaucoup d'Indiens et beaucoup d'argent ; « mais, en définitive, le peuple resta sans Indiens, et l'évêque s'en « tira le mieux, parce que, sous prétexte d'associations, il emploie « tous les Indiens à son avantage. Les terres que S. M. possédait ici « ont été vendues, après avoir été partagées avec les héritiers de l'a- « delantado Garay, ainsi que S. M. l'avait ordonné... aux habitants « de cette île... pour 1,500 piastres... Cette île est fort pauvre, et elle « le deviendra davantage, maintenant que S. M. n'y possède plus « de terres, parce que les bâtiments ne viendront point y charger... « car ils n'y réussiraient pas, aucun habitant n'étant en état de com- « pléter seul une cargaison... Sans Indiens, ils donneront moins. »

2° *De Maçuelo, au licencié Vadillo.* — 5 mars 532.

« M. l'évêque avait envie d'ôter la ferme à S. M., et de la pren- « dre pour lui et pour les associations qu'il avait faites, l'une avec « le lieutenant et l'autre avec Montalvo..., au prix qu'il voulait. « Une ferme à cochons, dont on tirait tous les ans au moins 3 à « 400 piastres, il l'a prise pour 360 ; une autre, située à deux lieues « des mines, de 30,000 charges de yuca, à 3 piastres le mille... « La raison pour laquelle il les a eues à si bon marché, c'est qu'il « allait lui-même aux ventes, et que personne n'osait enchérir. « Quant aux Indiens, il en a pris pour lui plus de la moitié des « 250 qu'il y avait ; il en a donné une autre partie à ses domestiques « et à son clergé, et n'en a laissé que 60 pour tous les autres ha- « bitants, encore les répartit-il entre sept ou huit. »

3° *Du même Maçuelo.* — 5 mars 32 *à Hernando de Castro.*

Il répète les mêmes choses en d'autres termes, et ajoute qu'il réfléchit aux moyens de pacifier quelques Indiens qui se sont soulevés à cause de l'évêque, dont il tait par pudeur d'autres choses qu'il a faites.

4° *Du même.* — 2 avril 32, *à Estevan de la Roca* (c'est le notaire qui a légalisé toutes ces copies à Cuba.)

Il répète les mêmes choses, et ajoute que ceux du village d'Oristan ont envoyé un député au tribunal d'Hispaniola pour se plaindre de l'évêque. Les cinquante ou soixante Indiens qui restaient à répartir furent tirés au sort en leur présence même; sur quoi ils s'écrièrent : Sommes-nous donc des porcs ou des moutons, pour qu'on nous partage ainsi? Et beaucoup d'entre eux, dans leur désespoir, se sauvèrent dans les forêts, où ils prirent les armes.

XLVI.

A L'EMPEREUR. — *La ville de Santiago.* — 2 mai 532 (lettres VI).

En réponse à la lettre de V. M., du 11 mars 31, reçue le 4 novembre, nous disions que nous la remerciions de l'assurance qu'elle nous donnait de la venue de Vadillo, de la promesse de nous procurer les conditions que nous demandions et de la grâce qu'elle nous faisait en accordant à cette île le revenu d'une année pour faire venir des nègres.

Quant à la cédule de V. M. pour mettre un terme à nos différends avec l'évêque, au sujet des dîmes, nous la supplions de ne pas nous obliger à payer les dîmes en argent, comme il le demande, mais de nous permettre de les acquitter en nature. L'évêque et son grand vicaire don Sancho de Cespedes allaient sollicitant les habitants pour qu'ils n'exigeassent pas que Gonzalo de Guzman rendît ses comptes. Nous avons fait en conséquence une déclaration à ce sujet, et, pour cette raison, il a menacé de nous excommunier et de mettre la ville en interdit. Le lieutenant, pour éviter le scandale, prit notre déclaration sans que personne vît ce qu'elle contenait et la brûla en présence de l'évêque, qui nous refusa les sacrements pendant la semaine sainte. Il nous obligea de demander l'absolution pour avoir remis la déclaration qui avait été brûlée. Nous nous sommes plaints d'une si grande injustice. Il est très mécontent de Vadillo qui n'a pas voulu consentir à ce qu'on brûlât de même une sommation qu'il lui avait faite, et le

2 mai, en présence de tout le monde, à l'église, il l'a maltraité de paroles. L'évêque va se faire sacrer en Europe. Que V. M. fasse prendre des informations sur tout cela.

XLVII.

A L'EMPEREUR. — *Pero de Paz.* — De cette île de Fernandina, le 6 mai 532 (*ibid.*).

Sur ce qui a rapport à d'autres, il dit : « Dans le temps que « Manuel de Rojas occupait la place, après la mort de l'adelan-« tado, il montra moins de patience qu'un juge n'en doit avoir. »

En un jour et une nuit on va d'ici à la Jamaïque. L'évêque d'ici est resté là six mois, et il va y en avoir deux qu'il est de retour. Il aurait mieux valu qu'il n'y eût pas été. On se plaint de ce qu'il a fait payer les dîmes en argent, et que, sous prétexte de répartir les Indiens parmi les habitants, il les a pris pour lui, etc.

XLVIII.

A L'EMPEREUR. — *Fr. Francisco de Avila, gardien.* — Santiago, le 8 juillet 32 (*ibid.*).

Je suis venu avec Vadillo, et je suis arrivé le 6 novembre 31, avec un autre religieux, par ordre de notre provincial de Santo-Domingo d'Hispaniola. La municipalité de cette ville a indiqué, avec beaucoup de complaisance, un emplacement pour le monastère, d'après les ordres de V. M. L'évêque était absent, et, quoique sans vicaire ou prêtre, nous nous sommes mis à l'œuvre. L'évêque revint, et il serait impossible de dire à quel point il se montra fâché de la fondation et combien il désirait que nous quittassions l'île. Avant son départ pour la Jamaïque, le 9 juillet de cette année, il voulut nous renvoyer de cette ville où nous n'avions, pour quatre religieux que nous étions, qu'une église et une maison de paille. Nous supplions V. M. de nous accorder, par charité, de quoi construire ce monastère et qu'elle nous soit favorable pour que, d'une autre manière, l'évêque ne nous traite pas de façon à ce que nous ne puissions pas rester. Il a défendu d'enterrer aucun corps dans notre église, contre l'usage de tous nos couvents dans les Indes. Nous supplions

que l'on ne cause pas cette affliction aux zélés serviteurs de notre père saint François.

Autre du 18 août.

J'ai déjà rapporté le mauvais accueil que nous avait fait le clergé et la colère de l'évêque à cause de notre fondation qui n'aurait pas pu se faire sans la faveur de Vadillo. Tant que celui-ci est resté dans l'île, nous avons été un peu soutenus. Dix ou douze jours après son départ, l'évêque est revenu de la Jamaïque; il nous fit appeler et nous dit que nos priviléges n'étaient pas suffisants pour nous permettre de fonder un couvent, en y joignant d'autres paroles inconvenantes qui ne peuvent s'écrire. Il nous menaça de nous excommunier si nous ne détruisions pas ce que nous avions fait. Il part pour la Castille, et nous prions V. M. de lui enjoindre d'obéir à ses ordres royaux; nous la supplions aussi de nous donner de quoi construire notre édifice.

XLIX.

A L'EMPEREUR. — *Lope Hurtado.* — Santiago, le 26 avril 532 (lettres VI).

J'attends que l'on achève les comptes de mon prédécesseur pour en faire le rapport à V. M.; j'espère que cela sera fait sous les quinze jours.

« V. M. m'a ordonné de rechercher certaines choses que l'évê- « que avait faites au détriment de V. M. Quand j'allai communi- « quer la lettre au licencié Vadillo, il n'y avait que trois jours « qu'il avait organisé son tribunal, et l'assemblée des régidors « voyant que l'évêque et le grand vicaire s'efforçaient d'empêcher « que V. M. ne sût le véritable état des comptes, qu'ils maltrai- « taient leurs vassaux et n'exécutaient pas une cédule que V. M. « leur avait adressée, que l'évêque ne mettait point d'ordre « dans l'église et qu'il prêchait en chaire que V. M. n'était pas « au-dessus de lui, et beaucoup d'autres choses...., ils firent som- « mation à un alcade pour qu'il rédigeât une déclaration de ce qui « précède afin de l'envoyer à V. M.

« Sur cela l'évêque publia qu'il allait nous excommunier et nous « chasser de l'église, et qu'il ferait arrêter quatre des membres de la

« municipalité comme hérétiques, puisqu'ils se mettaient en oppo-
« sition contre l'évêque ; il fit d'autres scandales encore pendant la
« semaine sainte, et la ville en fut tellement agitée que beaucoup
« d'habitants se préparaient à la quitter en voyant que l'évêque,
« Gonzalo de Guzman et le grand vicaire avaient résolu d'agir con-
« tre ceux d'entre nous qui avions déposé dans l'enquête secrète.
« Tout cela continua donc jusqu'à ce que le lieutenant Manuel
« de Rojas proposât de brûler la déclaration, et de cette manière
« on apaisa la fureur de ces trois hommes. » Ils proférèrent de grandes menaces contre les témoins de l'enquête qui sont au nombre des personnes les plus honorables de l'île.

Ces trois ont fait venir comme députés des bourgs leurs parents et clients pour qu'ils soutiennent Guzman et qu'ils parlent contre nous.

Le trésorier de la Jamaïque m'écrit que cet évêque a pris pour lui la moitié des Indiens de cette île, qu'il a donné des Indiens aux prêtres du pays, qu'il s'est associé avec Garay et avec le gouverneur de l'île qui s'appelle Canelas (ou Cavelas); que ceux-ci fournissent les cochons et autres objets et l'évêque des Indiens.

Le grand vicaire avait dans sa maison une Indienne *ladine* (c'est à dire, depuis un an dans le pays), de celles que l'on avait envoyées à la Jamaïque pour qu'elle y accouchât, et que l'on devait emmener sur-le-champ à Panuco. Elle était une des principales de l'île. On a su qu'elle s'était pendue pendant une nuit à la Jamaïque, avant de partir pour Panuco. Il se fait une enquête à ce sujet.

L'évêque est un grand brouillon. Que V. M. daigne y porter remède.

L.

Au bourg de la Havane, qui est à 300 lieues d'ici, il y a un très bon port où viennent décharger beaucoup de navires de la Castille et du Yucatan. Les droits y rapportent tous les ans 200 piastres et plus. Il sera nécessaire d'y placer quelqu'un qui les soigne.

L'évêque de cette île est allé à la Jamaïque ; il a enlevé beaucoup d'Indiens à V. M. et leur a pris deux fermes qu'ils cultivaient, en évaluant à 3 piastres le mille de cassave, tandis qu'il vaut beaucoup plus. Il a d'excellentes associations.

Le jour de Saint-Marc, il attaqua dans l'église le licencié Vadillo et le maltraita en paroles parce qu'il avait satisfait à certaine sommation. Le licencié, en homme prudent, voyant qu'il était très irrité, le laissa. Il est fort mal avec nous autres, parce qu'il est très lié avec Gonzalo de Guzman, que Vadillo a suspendu de ses fonctions d'inspecteur, parce que ses comptes n'étaient pas en règle.

LI.

A L'EMPEREUR. — *Les fonctionnaires* Paz, Castro, Hurtado. — Santiago, le 9 juillet 532 (lettres VI).

Le licencié Vadillo a terminé les comptes des trésoriers jusqu'à la fin de mai. A l'avenir cela se fera d'avance, conformément à l'ordre de V. M. On a fait à Pero Nuñez de Guzman une avance de 3,430 piastres qui seront remboursées en partie sur ses biens et en partie par ses cautions. (En faisant cela et en donnant à Lope de Hurtado les Indiens de sa veuve, aujourd'hui femme de Gonzalo de Guzman, il a singulièrement irrité celui-ci et son intime ami l'évêque!) Vadillo n'a pas eu une heure pour respirer depuis le 6 novembre jusqu'aujourd'hui.

Comment faudra-t-il employer les 7,000 piastres pour 100 nègres? (*Que l'on en fasse ce que l'on voudra.*) 120 ou 130 nègres ne suffisent pas pour en donner un à deux habitants. Les Indiens étaient au nombre de 4 à 5,000; les nègres de 500. Chaque habitant avait pour sa part plus de 16 domestiques.

Il reste à éclaircir la somme que forment les neuvièmes appartenant à V. M., du temps où don Juan de Obite (*sic* pour *Ubite*) était évêque. Ceux qui reviennent à V. M. depuis 1525 jusqu'à présent ont été touchés par l'évêque don Frai Miguel Ramirez, ainsi que pendant la vacance du siége qui a duré 21 mois.

Quoique les mines découvertes l'année dernière soient bonnes, cependant comme elles sont à 60 lieues de cette ville, leur entretien est fort cher; l'exploitation pourrait se faire par des nègres à 1/25, par des Indiens esclaves à 1/15, par des naturels à 1/8. (*Non.*) L'exemption des amendes pour les chemins est expirée. (*Qu'on la proroge.*)

LII.

Eidem. — *La ville de Santiago.* — Juan Barba. — Lope de Franco. — Paz. — Castro Hurtado. — Par ordre du juge et des régidors, Cristoval de Najar, notaire. — 5 juillet 32 (*ibid.*).

Il y a deux ans que nous avons prié V. M. de pourvoir à l'exécution des points que nous lui avons soumis pour venir au secours de cette île et rien n'a été fait. Celui qui se rapporte à l'or au 1/10 est nécessaire. Et aussi qu'il vienne quelqu'un qui sache fondre le cuivre. (*Qu'on s'en procure.*)

Vadillo a achevé la vérification des comptes, et part par ce bâtiment.

L'évêque est parti, il y a quinze jours, pour la Jamaïque; de là il se rendra en Espagne pour se faire sacrer et négocier pour Gonzalo de Guzman contre le règlement de comptes de Vadillo. Il emporte beaucoup d'argent, laissant l'église inachevée, sans avoir même cherché à rendre compte de ce qu'il a reçu pour neuvièmes et pour dixièmes, et avec deux prêtres seulement; elle n'a jamais été ainsi, ni aussi abandonnée. Nous supplions que l'on veuille bien nommer aux dignités désignées dans l'acte d'érection : car cet évêché n'est pas aussi pauvre que l'évêque le prétend : en effet, depuis trois ans qu'il est ici, il a payé beaucoup de dettes, et il est riche en terres en argent.

Il prélève des droits excessifs pour les enterrements, les convois et les messes. Nous avons fait demander au tribunal d'Hispaniola le tarif de la grande église de Santo-Domingo, pour qu'on s'y conforme ici; on nous l'a envoyé; mais ni l'évêque ni le grand vicaire n'ont voulu en rien faire.

L'évêque menace de punitions et d'excommunications les franciscains qui sont venus avec Vadillo, afin qu'ils ne fondent point de couvent ici. Tous les habitants en désirent et les appuient; ils supplient V. M. de favoriser la fondation et de donner de l'argent pour la fabrique.

Autre du 10 juillet, dans laquelle on recommande Juan Millan, habitant marié de Cuba, où il se trouve établi depuis la conquête. Il a déposé dans l'enquête secrète contre Guzman, et il s'est brouillé pour cette raison avec l'évêque.

LIII.

APOLOGIE DE LA CONDUITE DE GONZALO DE GUZMAN.

A L'EMPEREUR. — *Gonzalo de Guzman*, de la ville de Santiago de la Fernandina, le 8 mars 1529.

Cette île gagnerait beaucoup, si les nègres que V. M. a offert d'envoyer arrivaient promptement. Ci-joint copie du testament de Pedro Nuñez de Guzman, trésorier défunt. Les jeunes Indiens que V. M. demande partiront bientôt. Quant à du fer, il n'y en a point dans l'île. J'avais établi des lieutenants dans tous les bourgs, afin que les différends pussent s'accommoder sur les lieux, sans obliger les habitants à venir de si loin, le plus proche étant à 60 lieues d'ici, et quelques-uns, comme la Havane, à 300. Mais V. M. ordonna qu'il n'y en eût point. J'obéis. Je ne doute pas que les fonctionnaires de V. M. ne disent beaucoup de mal de moi, parce que je les surveille de près dans leurs profits, et que je les force à payer leurs dettes. Depuis l'an 1524 sont décédés le facteur Bernaldino Velasquez, devant 1,500 piastres; le gouverneur Diego Velasquez, adelantado, 2,000 piastres; le trésorier Pedro Nuñez de Guzman, environ 3,000; Andres de Duero, 400 piastres, et Pedro de Paz, qui est aujourd'hui contrôleur, en devait 1,000. J'ai fait payer tous ces gens-là, et V. M. n'aurait pas tant d'argent arriéré, s'ils faisaient leur devoir. Au mois de janvier de cette année est arrivé l'évêque de cette île. Je l'estime beaucoup, et je suis d'accord avec lui en toutes choses; il partage mon amitié pour les Indiens, qu'il s'efforce de convertir et de faire bien traiter. Il y a deux ou trois mois qu'en revenant de visiter l'île, je passai par le bourg de Puerto del Principe; une cinquantaine d'Indiens sortirent de quelques îlots de cette partie du nord et d'autres de quelques vastes déserts situés entre ce bourg et celui de Santi Spiritus; ils brûlèrent une *estancia* de cochons, et tuèrent un Espagnol malade. Ils mirent ensuite le feu à deux ou trois villages d'Indiens paisibles, recommandés à des habitants de ce bourg, quoiqu'ils ne leur eussent pas fait de mal. Le lieutenant sortit avec quelques troupes; quand je l'appris, j'en envoyai d'autres, et l'on en a déjà pris plus de 40. On en a fait mourir quelques-uns, et l'on a réduit les autres en

esclavage. Parmi ceux-ci, il y en a huit qui étaient les principaux chefs des autres. Il est nécessaire de faire en sorte que des détachements parcourent perpétuellement l'île, sans quoi ceux mêmes qui sont paisibles se révolteront, car ils n'ont pas le moindre désir de se convertir à notre manière de vivre. J'ai demandé pour cela de mettre un certain impôt et de lever une contribution ; la municipalité de la ville s'y est opposée en me montrant une cédule de V. M., datée de Burgos, le 15 février 1528, pour lever, d'après mon rapport, une contribution sur la ville et les bourgs, attendu qu'ils n'ont point de propriétés pour subvenir à leurs besoins. On ne me l'avait point montrée jusqu'à présent, et on ne l'a fait aujourd'hui que par opposition contre moi, tandis qu'auparavant on la désirait soi-même. Il est certain que les bourgs n'ont point de propriétés, et cette ville fort peu. Je ne me mêle point de leurs affaires, depuis que V. M. me l'a défendu, il y a deux ans, par sa cédule.

J'ai exécuté l'ordre de V. M., d'après lequel personne ne doit avoir plus de 300 Indiens. Ceci ne concernait que feu Andres de Duero et Manuel de Rojas, ancien lieutenant-gouverneur de cette île, qui traitait si bien les Indiens qu'il avait en commanderie, que leur nombre a augmenté chez lui, seul exemple que l'on puisse citer, pour nos péchés. On devrait accorder une récompense à ceux qui en feraient autant. D'accord avec l'évêque, je lui en ai laissé 300 en état de servir, et qui ne sont ni trop vieux ni trop jeunes. Les miens ne s'élevaient pas, à beaucoup près, à 300; mais j'ai épousé donna Catalina, à qui, d'après l'ordre de V. M., j'ai laissé ceux de son mari, et c'est ce qui a fait qu'ils ont dépassé ce nombre. Je donnerai le surplus au trésorier Lope Hurtado. On a donné au facteur Hernandez Castro ceux de son prédécesseur. Bien que nous ayons eu part aux distributions d'Indiens de même que l'évêque, le prélat a obtenu les siens par artifice, car cet évêché rapporte déjà de 200 à 300 piastres. Du reste, en lui donnant des Indiens provenant de la répartition, j'ai voulu non seulement qu'il eût de quoi vivre, mais aussi qu'il donnât un bon exemple par la manière dont il les traiterait. Les priviléges qui nous ont été envoyés, signés par le secrétaire Francisco Covos, nous gênent beaucoup; surtout celui de 2,000 ducats applicable, cette année, à certaines sommes de vieilles dettes des années 1530-34. La fonte est terminée; il y a cinq ans qu'elle n'avait fourni dans cette île aussi peu d'or : cela provient de ce que l'on n'a pas trouvé de nouvelles mines. (Lettres 4.)

LIV.

A L'IMPÉRATRICE. — *Le bourg de Puerto del Principe.* — 20 avril 532 (*ibidem*).

V. M. a ordonné que, tous les ans, à l'époque de la fonte, les députés des bourgs se rendent à Santiago, et que, conjointement avec ceux de la ville, ils rendent compte à V. M. de ce qui s'est fait pour son service. Alonso de Aguilar a agi de notre part en homme prudent. Lui et plusieurs autres qui se sont rendus à la fonte, et qui ont examiné les actes de Vadillo, rapportent que Vadillo est arrivé dans l'île avec l'arrogance d'un président; qu'il s'est allié avec les fonctionnaires contre Gonzalo de Guzman, ne prenant de dépositions que des personnes qui lui étaient opposées. Tout cela a fait le plus grand chagrin aux personnes nobles et considérées, et à l'évêque lui-même, dont les bons conseils n'ont servi à rien, au point que l'île était perdue sans la grande modération de Gonzalo de Guzman. Depuis au moins six ans il nous gouverne comme un père ses enfants. Nous apprenons qu'il a l'intention de se rendre auprès de V. M. pour lui faire voir comment il a agi, et qu'il ne désire ni ne désirera revenir, ce qui nous afflige au fond de l'âme. Nous ne doutons pas en ce cas que V. M. ne l'emploie en des affaires de plus grande importance. (Cette pièce est fort longue, et tout entière à la louange de Guzman et contre Vadillo.)

LV.

A L'IMPÉRATRICE. — *Le bourg de l'Assomption appelé auparavant Baracoa.* — 30 avril 1532 (lettres VI).

Ce bourg, au commencement de la colonisation de l'île, en était la capitale : c'est ici que fut fondée l'église cathédrale, qui fut transférée plus tard à la ville de Santiago. A jourd'hui, il est tellement désert, qu'il n'offre pas même l'ombre d'une ville, ni même celle d'un petit hameau. A peine trouvons-nous un prêtre qui veuille y résider, parce que les dîmes, les constructions et les neuvièmes réunis ne suffisent pas pour le faire vivre. La cause de la décadence de ce lieu est le petit nombre d'Indiens, tandis que le peu qu'il

y en a appartient aux fonctionnaires de V. M., qui résident à Santiago.

(Suit un panégyrique de Gonzalo de Guzman, le même en substance que le précédent, de Puerto del Principe. Il y est dépeint comme l'homme le plus modéré, le plus prudent, le plus sage, le plus désintéressé du monde, tandis que les fonctionnaires sont traités d'envieux et de malveillants; Vadillo, d'homme hautain, grossier et injuste. On reconnaît évidemment que ces deux lettres ont été dictées l'une et l'autre par Gonzalo de Guzman.)

LVI.

A L'EMPEREUR. — *Vasco Porcallo de Figueroa.* — Santiago, 8 août 532 (*ibid.*).

En qualité de député de Santi Spiritus, où il demeure, il fait l'éloge de Gonzalo de Guzman, et le canonise, en opposition à Vadillo, et Guzman étant sur son départ pour la Castille, il lui transmet les pleins pouvoirs de ce bourg pour solliciter V. M.

Eidem. — *Castro, facteur.* — Santiago, 15 août 32 (*ibid.*).

Je remplis maintenant les fonctions d'inspecteur, et j'ai été témoin de ces abus. L'or de 400 maravédis pour chaque piastre on le poinçonne à 450; à l'or fin on ajoute un ou un demi-carat de plus. Ensuite les droits royaux s'acquittent avec cet or, ce qui fait autant de perte. (R. *Il ne faut jamais marquer l'or d'un titre plus élevé qu'il ne porte.*) J'envoie un mémoire au sujet de mes affaires. Je prie qu'on y ait égard.

Eidem. — *Gonzalo Fernandez.* — Santiago, 14 août 32 (*ibid.*).

Il part maintenant deux navires; par l'un on envoie ce qui a été reçu jusqu'à présent cette année, 1,450 piastres; tous les deux sont chargés de sucre, de casse et de cuirs. (Ces marchandises venaient sans doute du dehors de l'île, de la Nouvelle-Espagne, de la Jamaïque, de San Juan.) L'évêque et Gonzalo de Guzman s'y embarquent. Leur départ nous cause bien du chagrin.

LVII.

A L'EMPEREUR. — *L'évêque de Cuba*, 15 octobre (*sans indication d'année, mais elle se trouvait avec la précédente*).

Dans cette île, il y a sept villages. Pour quatre bourgs, autant de prêtres. Il y en a deux qui en ont besoin de deux chacun. Dans cette ville, il y en a trois, ce qui fait onze en tout. Les dîmes rapportent 1,000 piastres, ou un peu plus; en déduisant le quart de l'évêque, la part des constructions, les neuvièmes et les hospices, il ne reste, pour les onze prêtres, guère que trois cents piastres. J'ai bien de la peine à en trouver, quoique je leur donne tout ce que V. M. m'accorde. Je me suis vu forcé de faire l'office de curé, faute d'en avoir, quoique certaines personnes l'aient attribué à d'autres motifs. Si dans les bourgs il n'y a point de prêtres, ils se dépeupleront. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait que les fonctionnaires affermassent les dîmes, et qu'ils me donnassent à moi 500,000 maravédis; 50,000 à chacun des trois prêtres de cette ville, et 25,000 à ceux de la campagne, ou bien il faudra aviser à quelque autre moyen de décharger votre conscience royale.

LVIII.

Par suite de diverses discussions entre l'évêque et les habitants de Cuba, sur la manière de payer les dîmes, la reine rendit une ordonnance, à Ocagne, le 16 mai 31, pour que, des deux côtés, l'affaire fût remise entre les mains du conseil des Indes. L'évêque, obéissant à cette cédule, donna, le 4 mai 32, en son nom et en celui du clergé de l'île, pouvoir au conseil de terminer l'affaire. (*Compromis authentique*, 7°.)

LIX.

A L'IMPÉRATRICE. — *Le contrôleur Pedro de Paz.* — Santiago, le 10 juillet 32 (lettres VI).

J'ai épousé la femme du feu trésorier, Pero Nuñez de Guzman, qui a occupé pendant neuf ans cette place. Dans les comptes, on a mis à sa charge des sommes qu'il n'a pas reçues; je demande grâce pour ses héritiers.

Il y a douze ans que je remplis les fonctions de contrôleur, et les comptes d'Isasaga et de Vadillo rendent témoignage de mes services. Ce dernier a décidé en ma faveur, au sujet des griefs que Guzman alléguait contre moi. Celui-ci doit se rendre en Castille, quand les comptes seront terminés, et il a juré de me perdre. Je supplie qu'on ne le croie pas sans m'avoir entendu.

Le bâtiment par lequel partent Vadillo et Lope Hurtado emporte 4,000 piastres. Il reste les 7,000 pour les nègres.

LX.

REVENUS ET PRODUITS DES MINES.

Compte de ce qui est revenu à S. M. à Cuba, depuis le 13 *avril* 31 *jusqu'au* 9 *mars* 32.

Almojarifazgo. — 1,660 piastres.

Quints et neuvièmes et 1/8 de l'or fin de l'île 6,557 + 170 p. + 1,506, + 321. Avec quelques dettes et autres rentrées en or de bas aloi, somme totale :

De fin 11,301, de bas 698. A quoi il faut ajouter de l'argent bas 1 marc, 2 onces et 3 réaux.

On a compris dans ce compte les valeurs en or qui viennent de différents endroits pour être fondues et qui payent leurs droits.

LXI.

Compte de ce qui revient à S. M. à Santiago de la Fernandina, depuis le 10 juin 32 jusqu'au 6 mars 33, signé par le contrôleur Pedro de Paz :

En quints, neuvièmes et dîmes d'or fin de l'île	7,276 piastres.
Id. d'or bas de 19-18 karats, aussi de l'île.	187 »
D'Almojarifazgos.	1,611 »
	9,074 piastres.

à quoi il faut ajouter quelques rentrées de dettes. Pendant la campagne le trésorier Lope Hurtado était absent (23).

LXII.

Minute d'une cédule royale, datée de...... du mois de...... 533, accordant certaine exemption à Luis de Espinosa, orfévre à Santiago de Cuba, moyennant qu'il s'oblige à introduire les outils de fer et les soufflets nécessaires pour la fonte du cuivre de la montagne située à trois lieues de cette ville, et à établir une fonderie au pied de la montagne, etc.

LXIII.

A L'EMPEREUR. — *Gonzalo Fernandez, premier commis des mines.* Fernandina, 7 novembre 534 (*ibid.*).

Il part maintenant pour V. M. 2,797 piastres d'or. Je répète ma prière que l'on daigne me payer le traitement de 50,000 maravédis de ma place, quoique ceux qui l'occupent en d'autres endroits n'aient pas droit à cette grâce; mais c'est en récompense de 16 ans de service dans diverses fonctions. Ci-joint le compte de l'or refondu. — 19 octobre. — Aujourd'hui 7 novembre. Il y a 5,291 piastres, sans compter les fractions de chaque somme de 3.

Eidem. — *Manuel de Rojas.* — Pedro de Paz. — Hernando Castro. — Cuba, 10 novembre 534 (*ibid.*).

Pendant les deux dernières campagnes on a recueilli beaucoup moins d'or que de coutume. Les mines deviennent moins productives, les frais sont considérables et les habitants se livrent à d'autres industries. Il faudrait ordonner que l'or recueilli par des nègres se payât au vingtième, et par des Indiens au dixième. De cette manière on reviendrait au travail des mines et l'on ne soupirerait plus tant après le Pérou. On dégrèverait les habitants, mécontents de ce qu'on leur a ordonné d'envoyer à V. M. les 7,000 piastres que l'on gardait pour acheter des nègres, depuis l'emprunt de l'an 31, pour lequel on a accordé la faveur de l'or au dixième, ce qui n'a pas été effectué.

Eidem. — Paz. — Castro. — Hurtado (même date) (*ibid.*).

Ci-joint les comptes de ce qui a été payé à Cristoval de Haro sur les 4,000 piastres remises pour la flotte d'Hispaniola. On a donné au gouverneur la cédule pour que les mariés amènent leurs femmes sous deux ans. On a donné l'autre à Manuel de Rojas pour qu'il agisse d'accord avec le gardien de Saint-François relativement aux Indiens que Gonzalo de Guzman avait mis en liberté. Enfin le procès au sujet des esclaves amenés de la Nouvelle-Espagne pour être vendus a été jugé. Il est expédié à présent en or fin 2,206 piastres 6 tomines, et de divers titres 423, 3 + 9, 7 + 54, 4 + 44, 6 + 5, 6 + 52, 1. — Quant à l'administration (de cette île) par Manuel de Rojas, nous faisons savoir qu'il est allé visiter les bourgs de Santi Spiritus, de la Trinidad, de Puerto del Principe ; cela l'a occupé pendant six mois et il fait tout ce que sa place exige.

Eidem. — *Castro, facteur.* — Santiago de Cuba, 10 novembre 34 (*ibid.*).

J'ai fait les fonctions d'inspecteur pendant près de deux ans et demi à cause de l'absence de Gonzalo de Guzman. On m'a donné quelque peu de chose. J'ai tout préparé pour établir une sucrerie à une lieue et demie de cette ville ; ce sera la première de cette île et elle contribuera à rendre sa prospérité durable. Je demande que l'on

m'accorde les 50 premiers Indiens qui seront vacants et la permission de faire venir 50 nègres ; je demande aussi les mêmes priviléges dont jouissent ceux qui possèdent des sucreries à Hispaniola ; je m'engage à achever dans l'espace de trois ans celle que je viens d'établir, et je donnerai pour cautionnement quatre nègres et négresses que je possède.

Eidem. — Hernando de Castro.

Ce bâtiment par lequel nous envoyons 3,480 piastres d'or est rentré dans le port depuis cinq jours, par suite de vents contraires. (Le port est à deux lieues de la ville de Santiago, ainsi que l'a dit la lettre précédente, 6 mars.) (*Ibid.*)

Eidem. — Lope Hurtado. — Santiago, 25 mars 535 (*ibid.*).

Sur l'or qui a été fondu pendant cette campagne, 4,050 piastres appartiennent à V. M., plus 5,300 de l'almojarifazgo des bâtiments entrés pendant six mois. Il est impossible d'exprimer toutes les difficultés que l'on m'a faites. Quoique la trésorerie de cette île soit plus lucrative que celle d'Hispaniola, parce qu'il y a des Indiens, je demande celle-là qui est vacante.

LXIV.

ÉVÉNEMENTS DES ÉPOQUES DE GONZALO DE GUZMAN ET MANUEL DE ROJAS.

A L'IMPÉRATRICE. — *Les fonctionnaires* Paz, — Castro, — Avendaño (lieutenant de Hurtado). — Santiago, 15 août 32 (*ibid.*).

Le trésorier Hurtado est parti avec Vadillo le 10 juillet. D'Hispaniola il poursuivra sa route pour porter nos lettres à V. M., ainsi que 4,000 piastres. Le bâtiment sur lequel s'est embarqué Gonzalo de Guzman en porte 1,450.

LXV.

A L'IMPÉRATRICE. — Paz, contrôleur. — Santiago, 15 août 32 (lettres VI).
(Il y a un duplicata sous la date du 18 août.)

Depuis que Vadillo est parti, l'évêque F. Manuel Ramirez l'a publiquement excommunié, et il dit que les inquisiteurs devront le faire mourir. V. M. saura que l'évêque est l'ennemi déclaré du licencié, qui s'est fort bien conduit ici. Gonzalo de Guzman et l'évêque vont ensemble dans ce bâtiment et ils s'efforcent de me ruiner. Je demande justice.

Eidem. — *La ville de Santiago.* — 20 août 32 (*ibid.*).

Gonzalo de Guzman et l'évêque sont partis le 16 août. Nous recommandons le licencié Vadillo contre ce qu'ils pourront dire.

« Pendant que l'évêque était à la Jamaïque, le licencié Juan Millan désirait partir avec lui, pour informer V. M. de différentes choses qui se disaient de l'évêque et de Gonzalo de Guzman. Le jour où il devait s'embarquer, un prêtre qui s'appelle Ponce sortit pour l'arrêter, et il le saisit en disant : Main-forte, au nom de la sainte inquisition ! Lui, de son côté, s'écria : Main-forte, au nom du roi ! Une foule de personnes survinrent, et le licencié fit appeler le gouverneur Rojas, en lui disant que l'on usurpait la juridiction royale. Alors le prêtre abandonna sa prise, et le lendemain le gouverneur et le licencié, ayant su la cause de sa capture, l'envoyèrent arrêter. Peu de jours après, l'évêque revint de la Jamaïque, et sur-le-champ il se mit à poursuivre Millan afin de soutenir la cause, et ensuite il poursuivit le licencié comme ayant mis en liberté un hérétique et d'autres encore pour n'avoir pas prêté secours au prêtre; il finit par lancer une excommunication contre le licencié Vadillo, Lope Hurtado, Pedro de Avendaño, Soto et un autre. Il condamna en même temps le gouverneur à une amende de 25 piastres en or, Avendaño à 26, et les quatre autres chacun à deux piastres. Nous supplions V. M. de charger une personne moins passionnée que l'évêque de prendre des informations sur cette affaire; et que ce chargé de pouvoir montre ou publie l'ordre de l'inquisition dont il sera porteur; « car, si l'accusé avait « su que le prêtre avait droit de l'arrêter, tout ce débat n'aurait « pas eu lieu. »

Eidem. — *Pedro de Avendaño.* — Santiago, 21 novembre 32 (*ibid.*).

« On fait un procès à Gonzalo de Guzman, en qualité d'héri-
« tier de l'adelantado Velazquez, parce que celui-ci a cautionné
« beaucoup de débiteurs dont Pero Nuñez de Guzman n'a pu rien
« tirer. » A trois lieues de cette ville il y a trois mines de cuivre. Il serait fort bon de les exploiter.

LXVI.

A L'IMPÉRATRICE. — *Pedro de Avendaño.* — Santiago, 15 août 32 (A 1).

Par le navire Santa Maria de Ayuda, capitaine Gomez, j'ai envoyé 1,450 piastres. Il emmène aussi Gonzalo de Guzman, par suite de l'ordre de Vadillo, et avec lui l'évêque qui a essayé de diffamer Vadillo et de porter contre lui des accusations passionnées. Tous les deux tenteront de lui faire tout le mal qu'ils pourront. V. M. ne permettra pas qu'un si bon juge soit maltraité par ses ennemis.

LXVII.

Visite des habitants, caciques et Indiens, du bourg de l'Assomption de Cuba, faite par Manuel de Rojas, lieutenant du gouverneur, juge général et répartiteur de l'île, au mois de janvier 33. (Rapport officiel de cette visite, 7°.)

Il y en a 13 qui sont regardés comme habitants, mais ce nombre peut bien se réduire à la moitié, en prenant le titre d'habitant pour celui d'*encomendero*. Avec ceux-ci et ceux qui sont avec eux, ou à leur solde, ou comme majordome, etc., il y a au moins 25 Espagnols. Les Indiens de répartition sont au nombre de 212, y compris les enfants et les femmes; esclaves de Yucatan, Panuco et les îles 60; nègres 4.

Les personnes mariées et ayant de la famille sont au nombre de 3—4; les autres sont célibataires, ou veufs, ou ayant des femmes absentes; ils vivent tous dans une extrême pauvreté, s'occupant de tirer l'or des mines ou de cultiver la terre.

LXVIII.

Enquête faite dans la ville de Santiago de Cuba par le licencié Juan Rodriguez Obregon, à la demande de Manuel de Rojas, lieutenant du gouverneur, le 12 janvier 1523 (1532?). Le licencié était à cette époque alcade et visiteur de la susdite ville et de ses environs pour S. M. Certifiée par Gonzalo Diaz de Piñera, notaire public. (Lettres x, il y a 7 pl., 13 feuilles.)

On leur demande — s'ils savent qu'il y a eu un grand nombre d'Indiens révoltés qui ont commis beaucoup de meurtres et de vols; qu'il y a au moins cinq ans que Gonzalo de Guzman, qui était alors gouverneur, leva deux détachements pour les envoyer contre ces Indiens marrons; l'un de ces détachements aux frais de Rojas. Que, l'année d'après, d'autres marrons se soulevèrent encore et que Rojas tint pendant trois mois, sous les armes, trois détachements d'Espagnols, de nègres et d'Indiens, grâce auxquels on évita de grands maux. Qu'il y a plus de dix ans que, dans la province de Cagua, le principal Indien, nommé Guama, s'était soulevé; contre lequel ni Gonzalo de Guzman, ni le licencié Vadillo, lorsqu'il vint en qualité de juge de *residencia*, n'osèrent prendre les armes; mais que, depuis que Rojas gouverne l'île, il a formé un détachement d'Espagnols et d'Indiens, avec lequel il a tout pacifié; puis quelque temps après, la bande de Guama ayant augmenté, il l'a tué et a taillé en pièces la plus grande partie de ses hommes, à l'aide d'une troupe d'Espagnols, d'Indiens et de nègres levés à ses frais. Que soupçonnant, d'après les rapports des prisonniers, qu'Enriquillo était venu d'Hispaniola, Rojas est allé passer deux mois au bourg de Baracoa, avec un détachement levé à ses frais, et maintenant il continue à en envoyer d'autres pour découvrir ce qui s'y passe; le tout sans traitement ni profit d'aucun genre, mais au contraire, avec de grandes dépenses sur ses propres fonds, par suite de quoi il s'est endetté.

Les témoins Gonzalo de Obregon, — Rodrigo Gil, — Juan de Orellana, — Diego Barba, — Andres Ruano, — Rodrigo Alonso déclarent que ce qui précède est la vérité.

LXIX.

Attestation donnée à Santiago de Cuba, le 25 février 533.

Comme quoi cejourd'hui, le vicaire général Sancho de Cespedes étant mort la veille, les prêtres Sebastian Muñiz, Pedro de Cantalmarin, Juan Rodriguez, Francisco Guerrero, Alonso Buero, Gomez Muñoz, Francisco Garcia, Pero Garcia et Fr. Alonso de la Cruz requirent de Manuel de Rojas, lieutenant de gouverneur, attendu qu'il était autorisé, dans l'absence de l'évêque, de nommer un vicaire général. Rojas, ayant pris ses informations, nomma Sebastian Muñiz, qui l'avait déjà été par l'évêque avant l'arrivée de Cespedes, qui lui-même le nomma avant de mourir. (Original certifié par Gonzalo Diaz, notaire. Lettres XXXI.)

LXX.

A L'IMPÉRATRICE.— *Manuel de Rojas.* — Santiago, 9 mars 33 (lettres x).

Quand on ordonna de répartir les Indiens d'Hispaniola et de Cuba, le roi catholique décida que personne ne devait en avoir plus de 300. Cette décision a été prise en 1512, mais elle n'a jamais été observée, parce que l'on a regardé comme plus convenable de donner les Indiens aux personnes qui les traitaient le mieux, sans égard au plus grand nombre. Depuis lors, les Indiens ont diminué, et personne n'en possède plus une certaine quantité, si ce n'est ceux qui les ont soutenus en les traitant avec la plus grande douceur, et il est notoire qu'à cet égard je n'ai été surpassé par qui que ce soit. Gonzalo de Guzman, étant gouverneur, obtint le renouvellement de cette décision, guidé par sa malveillance à l'égard de quelques-uns des principaux habitants de l'île, mais il ne trouva personne contre qui l'exécuter que moi, et il m'enleva le village appelé Guanavacoa. Il ne m'a servi de rien d'en appeler; je supplie qu'on répare cette injustice.

A cette lettre est jointe une procuration dudit Rojas en faveur de Diego Mendez, alguazil mayor de l'Hispaniola, siégeant devant la cour, afin qu'il puisse présenter toute requête qu'il jugera néces-

saire, pour que l'on restitue audit Rojas la commanderie de ses Indiens. Faite à Santiago, le 12 mars 533.

Suit un mémoire des pertes que Rojas a souffertes par l'enlèvement de cette commanderie.

Suit copie d'une décision royale rendue par *don Carlos et dona Juana.* C'est une cédule de confirmation, datée de Burgos, 15 février 528, secrétaire Covos, ordonnant d'observer la cédule du roi catholique, par laquelle personne ne doit avoir plus de 300 Indiens, parce qu'il est impossible d'en employer utilement et d'en bien traiter un plus grand nombre; qu'il faut distribuer le surplus à d'autres personnes qui en ont besoin, attendu que les Indiens forment la principale nature de propriété qu'il y ait dans l'île. Faite à Burgos, le 22 février 1512. Suit un certificat attestant que cette confirmation a été publiée, par ordre du gouverneur, Gonzalo de Guzman, à Santiago, le 1er janvier 529. — Requête de Manuel de Rojas, pour qu'il soit entendu avant qu'on lui enlève aucun Indien. Il allègue qu'en déduisant les vieillards et les enfants, ceux qu'il possède ne s'élèvent pas à 300. Après quelques autres réclamations et réponses, on lui retire définitivement ses Indiens du village susnommé, et on le déboute de l'appel. (C'est un cahier de 5 feuilles.)

LXXI.

Par suite d'une lettre de l'impératrice à Manuel de Rojas, lieutenant, dans laquelle elle lui ordonne, dans l'absence de l'évêque, de s'entendre avec le vicaire général au sujet des Indiens, en prenant l'avis des principaux de l'île, ledit Rojas assembla en conseil le vicaire général Sebastian Muñiz, les fonctionnaires Paz et Castro, regidors, et quatre autres habitants, pour qu'ils donnent leur avis sur la liberté et le degré d'instruction des Indiens, conformément au décret de 531, et à une cédule de la reine à l'évêque, en date de Ségovie, le 15 octobre 32, dans laquelle elle lui ordonne, conjointement avec deux religieux et six autres personnes, de voir quel est le genre de liberté qui s'accorde le mieux avec la capacité des Indiens, et qu'il fasse connaître leur avis s'il convient de laisser l'Indien réfugié où il désire rester. Le motif de cette cédule a été que S. M. a su l'abus par lequel un Espagnol ramenait un Indien qui s'était réfugié auprès d'un autre maître, attaché et

à coups de bâton, ce qui faisait que beaucoup d'Indiens se sauvaient dans les montagnes, et qu'ils ne se révoltaient que par suite de mauvais traitements.

Ils font connaître leur avis, qui est 1° qu'il convient de supprimer les chercheurs d'Indiens, qui ont réellement fait beaucoup de mal, et de publier une prohibition contre ces chercheurs, soit espagnols, soit nègres; 2° que le visiteur interroge l'Indien réfugié auprès d'un autre maître, et punisse, selon les ordonnances, l'Espagnol qui l'aurait maltraité; 3° toutefois, qu'il est nécessaire de forcer le réfugié à revenir auprès de son commandeur, sans quoi il mettrait la tranquillité publique en danger. Fait le 30 septembre 33. Officiel. (17.)

LXXII.

Certificat comme quoi Manuel de Rojas, lieutenant de gouverneur et répartiteur des Indiens de Cuba, partit de Santiago le 14 novembre 533, pour se rendre aux mines de Hobabo, dans la province de Cueyba, pour mettre fin à certains soulèvements de nègres, et envoyer contre eux des troupes. Il arriva au bourg de San Salvador del Bayamo, et de là, le 25 novembre, aux susdites mines, d'où il envoya à ses frais deux détachements. Pendant son séjour au Bayamo, il fit venir en sa présence tous les Indiens qui s'y trouvaient, et que Gonzalo de Guzman avait placés en épreuve; il leur exprima verbalement l'amour que S. M. avait pour eux, et la résolution qu'elle avait prise de laisser tous ceux qui le désireraient vivre en liberté comme les Espagnols, pourvu qu'ils consentissent à payer, tous les ans, trois piastres d'or comme le faisaient ceux-ci; il les chargea d'en faire part aux autres pour que tous se préparassent à l'examen qu'il viendrait, avec le vicaire général, faire de leur état aux fêtes de Noël. Furent témoins, etc. Fait le 13 décembre 533.

Ci-joint un autre certificat comme quoi Rojas avait envoyé dire aux Indiens qu'il y avait déjà longtemps qu'ils étaient à l'épreuve, sans avoir profité; que S. M., voyant cela, avait ordonné de prendre 15 à 20 des plus habiles d'entre eux pour tenter une nouvelle épreuve; qu'ils eussent à s'entendre entre eux et à examiner les conditions, sans quoi ils seraient répartis. (Le tout en un pl. Lettres XXXI.)

LXXIII.

A L'EMPEREUR. — *Les fonctionnaires de Cuba*, Pedro de Paz, Hernando de Castro, Pedro de Avendaño. — De Santiago, le 18 juillet 534. *Répondu* par S. M. (lettres XXII).

Pour ce qui regarde le cuivre, V M. dit avoir ordonné que les habitants l'exploitent et en payent le quint. Cette décision n'est pas arrivée. (*Qu'on l'envoie.*) — Nous supplions V. M. d'ordonner que l'on juge le procès pendant à Hispaniola au sujet d'esclaves amenés de la Nouvelle-Espagne pour être vendus. Tous les ans, on amène de la conquête de Montejo des Indiens, hommes et femmes, et les droits sont mis en dépôt pendant les procédures. (*Que le fiscal arrange l'affaire.*) Il faudrait faire venir promptement 7,000 nègres, afin qu'ils soient devenus habiles avant que les Indiens ne manquent tout à fait. Autrement, les habitants ne pourront gagner leur vie, et la justice ne pourra pas les retenir dans le pays, vu que les nouvelles arrivées du Pérou leur donnent à tous l'envie d'y aller. Pour remédier à cela, V. M. devrait ordonner que l'or recueilli par des Indiens paye le dixième, et par des nègres le quinzième; car ils se plaignent que V. M. ait exigé les 7,000 piastres qu'ils avaient mises de côté pour acheter des nègres, et leur ait fait encore d'autres emprunts en leur promettant des faveurs qu'ils n'ont point obtenues. (*Qu'on fasse un rapport.*) Celle-ci s'expédie par un brigantin qui se rend à Hispaniola, et avec elle 3,270 piastres d'or fin. A l'arrivée du navire par lequel nous attendons Gonzalo de Guzman, nous enverrons le reste.

Eidem. — *Pedro de Paz.* — De Cuba, le 15 juillet 534 (*ibid.*).

Quand le gouverneur viendra, tout l'or sera expédié. Il y a cinq jours qu'il est arrivé un bâtiment de la Jamaïque, avec la nouvelle que le licencié Gil Gonzalez était mort intestat, après une maladie qui n'a duré que trois jours. Les habitants ont la rage d'aller au Pérou.

LXXIV.

Eidem. — Gonzalo de Guzman.

Je suis arrivé ici le 19 août. J'ai trouvé les habitants tout émus des nouvelles du Pérou. Il y en a déjà beaucoup de partis, et il en reste si peu qu'il faudra prendre quelque mesure pour empêcher que l'île ne se dépeuple tout à fait. La cédule qui existe ici, d'après laquelle ils pourront aller trafiquer aux nouvelles terres *en donnant caution de revenir,* devrait être modifiée en ce sens qu'il faudrait *déposer une certaine somme.* Autrement, la caution est illusoire, car celui qui s'en va emporte avec lui tout ce qu'il possède.

Ils abusent aussi de la cédule qui permet d'aller en Espagne pour sortir de l'île, et, à la première terre où l'on s'arrête, ils débarquent, et s'en vont où il leur plaît. On a donné ordre à Séville de n'accorder de permission pour le Pérou à aucun marchand qui ne justifierait point d'un capital de 50,000 maravédis à lui ou y compris la fortune de sa femme; mais ils demandent la permission pour d'autres pays, et, en arrivant, ils se disent passagers, et s'en vont ensuite. Si j'avais à présent une commission de juge, je ferais voir quelle multitude de personnes sont poussées par cette fureur, et comment, à Nombre de Dios et à Panama, on les enterre par six dans la même fosse, tant le pays est chaud et malsain. Il serait convenable d'ordonner que tous ceux qui vont au Pérou passent auparavant quelque temps dans les îles, qui sont plus saines et plus fécondes, afin de s'acclimater. La vice-reine des Indes m'a envoyé à Séville le brevet de gouverneur de cette île. Le fiscal Villalobos lui dit, d'après l'ordre du conseil, que cela n'aurait pas dû se faire, et elle m'écrivit de ne point m'en servir. Plus tard, Juan de Samano, par l'ordre du conseil et d'elle, m'écrivit que je pouvais en faire usage, et j'acceptai. Jusqu'à présent je n'ai présenté aucun compte. On m'a payé ici le traitement de tout le temps (du temps que j'ai été suspendu, savoir, deux ans et demi) de ma place d'inspecteur, dont le licencié Vadillo m'avait suspendu, ainsi que l'a ordonné V. M. Ce sera une grande charité d'accorder aux habitants de l'île l'or à raison du dixième. Le licencié Vadillo étant absent, le trésorier Lope Hurtado plaça comme lieutenant

un garçon infidèle, qu'il avait pris pour greffier des comptes (Pedro de Avendaño). Et, quand il fallut qu'il rendît ses comptes, il s'y trouva un déficit de 1,000 castillans. Il faut prendre soin que l'on n'accorde pas ces places à des personnes de si peu de probité. De Santiago, 31 octobre 34. (*Ibid.*)

LXXV.

Eidem. — *Manuel de Rojas.* — De Santiago de la Fernandina, 10 novembre 34 (*ibid.*). (2 pl. bien conservés.)

J'ai visité l'île, d'après les ordres de V. M., à la fin de l'année 33; j'ai parlé de quatre esclaves nègres révoltés qui parcouraient les chemins en pillant; j'organisai deux détachements auxquels ils livrèrent un combat à mort. Leurs têtes furent portées au bourg de San Salvador, où elles furent placées chacune sur un poteau. J'ai parlé de deux navires qui sont venus dans ce port pour charger des chevaux et de la toile pour Nombre de Dios, où se fait tout le commerce du Pérou. Que de peine ne m'en a-t-il pas coûté pour retenir les habitants! Le dernier navire est parti vers la mi-janvier de la présente année, et je pus alors me mettre en route pour ma visite. Je me rendis à San Salvador et de là, par mer, dans des canots, à la Trinidad; dans l'intervalle j'allai voir, pour la seconde fois, les Indiens de l'épreuve, dont les habitations sont situées aux environs de ce bourg; et je les encourageai à bien servir Dieu et V. M. J'arrivai à la Trinidad, le 14 mars. Je trouvai cet endroit fort dépeuplé et en mauvais état. Quand Narvaëz alla à la Nouvelle-Espagne, il le vit avec 40 habitants; aujourd'hui il n'y en a plus que 11 ou 12, avec un frère de la Miséricorde, sans alcade, sans apparence de village, ayant tous le pied levé pour partir, depuis la réception des nouvelles du Pérou. Je les apaisai : on nomma un alcade, deux régidors et un alguazil; j'appris que quelques-uns des habitants avaient passé au bourg de Santi Spiritus, et peut-être serait-il bon de ne faire qu'un seul bourg des deux, ainsi que les habitants le désirent. Celui de Santi Spiritus, où j'arrivai le 1er avril, me paraît en meilleur état; il avait 25 à 26 habitants, mais le plus grand nombre ayant la tête montée pour le Pérou. Comme il n'y a presque plus d'Indiens, il n'y a guère que trois habitants qui recueillent un peu d'or; les autres vivent

misérablement, au jour le jour, de cassave, d'eau et du produit de leur chasse. Je leur rendis divers services, et entre autres je les aidai avec mes gens à ouvrir une nouvelle route pour aller à Puerto del Principe, où ils pourront transporter par terre leurs bestiaux pour le commerce du Pérou; « car la principale occupa-« tion de ces deux bourgs est l'élève de bestiaux, ainsi que de mau-« vais chevaux et de mulets; mais ceux-ci leur procureront peu « de bénéfices, car ils sont très abondants dans la Nouvelle-Espa-« gne. » De Santi Spiritus je désirais aller au bourg de San Cristoval de la Havana qui est le dernier établissement de cette île, en descendant vers la côte du nord; mais je n'ai pas osé me mettre en route à cause de l'approche des pluies dans ces provinces, et parce qu'alors il est également dangereux de voyager par terre et par mer. Ma présence était d'ailleurs nécessaire à la ville, à cause de la fureur pour le Pérou. De Santi Spiritus, je revins, en traversant un pays dépeuplé et difficile, visiter le bourg de Santa Maria de Puerto del Principe que je trouvai en aussi bon état de réparation que pouvaient l'entretenir ses 19 ou 20 habitants. J'envoie séparément le rapport sur la situation de ces trois bourgs. Dans tous les trois je trouvai les habitants vivant en concubinage, les uns avec leurs propres Indiennes naburiennes, d'autres avec des esclaves, filles d'Espagnols et de femmes du pays, le tout et aussi tranquillement que s'ils avaient reçu la bénédiction nuptiale. Quelques-uns se sont mariés, les autres se sont séparés. Tous les témoins conviennent des grands besoins de l'île, bien convaincus que les nouvelles du Pérou devront la dépeupler. Ils demandent principalement trois choses : 1° que V. M. fasse envoyer des nègres et qu'il en soit distribué à un prix et à des conditions convenables à ceux qui sont en état de les payer, et qu'à ceux qui ne le peuvent pas on en donne gratuitement pour recueillir de l'or, dont le produit sera partagé par moitié avec V. M. L'évêque leur avait fait espérer que V. M. consacrerait tout l'or qui lui a été envoyé des Indes pour acheter pour 18 à 20 *cuentos* d'esclaves nègres, dont une partie considérable serait envoyée à cette île comme étant celle qui en a le plus besoin. En vérité, cela serait convenable. 2° Qu'on leur accorde l'or recueilli par des Indiens, à raison du 10e, et par des nègres du 20e, à perpétuité. De cette manière, ils se calmeraient non-seulement sur les nouvelles du Pérou, mais encore sur tout ce qu'on leur dit, d'après les renseignements de Carthagène, d'un navire qui en est venu, il y a quelques jours, chargé de bestiaux

et de toile. 3° Que V. M. accorde la permission de faire venir des esclaves indiens des pays limitrophes, dont beaucoup de personnes, surtout de celles qui ne sont pas riches, ont tiré de grands avan-
« tages, parce que entre le gouvernement de Nuño de Guzman,
« qui s'appelle Panuco, et celui de Francisco de Montejo, il y a
« un arrangement avec cette île pour échanger des esclaves
« contre des bestiaux et autres objets. » De Puerto del Principe j'allai visiter les mines d'or dont le produit a beaucoup diminué pendant la dernière campagne. J'y ai trouvé les Indiens bien traités et contents. On y a publié la décision « pour que l'on donne la
« liberté à tous les Indiens qui la demanderont, surtout s'ils ont
« été examinés sous le rapport de leur capacité et du motif pour
« lequel ils la demandent.... » Elle a été notifiée aux Indiens de l'épreuve de San Salvador, à ceux des mines et à tous les principaux d'entre eux. Quatre ou cinq la demandèrent et notamment un bon Indien naburien de Diego de Ovando, habitant de Puerto del Principe. Le grand vicaire et moi nous examinerons tous ceux qui demanderont la liberté et nous visiterons ceux de l'épreuve.

J'arrivai à la fin à San Salvador où j'ai ma maison et ma propriété, et de là je vins ici ou j'arrivai le 31 juillet. Le 20 août, Gonzalo de Guzman arriva d'Espagne avec d'autres personnes des îles; il était porteur des cédules de V. M., datées de Monzon le 25 octobre 533. Dans le nombre il y en avait une adressée au gardien de Saint-François, dans la supposition que les Indiens de l'épreuve avaient été maltraités; elle le chargeait de prendre des informations à ce sujet et de leur faire rendre justice, tandis que je lui prêterais toute assistance. Aussitôt on la remit à Fr. Antonio de Toledo, gardien à cette époque, parce que l'autre était parti pour Hispaniola. Il s'en excusa, quoique requis à plusieurs reprises, peut-être parce qu'il était trop jeune. J'en suis fâché, parce que je désirais que V. M. sût la vérité d'une personne non suspecte. Le fait est que Gonzalo de Guzman confia, pour un an, ces Indiens à Francisco Guerrero, prêtre, qui se servait de quelques-uns, comme s'il les avait eus en commanderie, et, en outre, il avait enlevé à l'un d'eux sa femme et la tenait dans sa maison comme sa maîtresse. Afin que cela ne continuât pas, l'année expirée, je lui retirai la surveillance et la fis donner à Gaspar Caro. C'est là d'où vient le faux bruit que ces Indiens auraient été maltraités, bruit répandu sans doute par Guerrero qui était mécontent. Quant à ces Indiens, j'écrivis que ceux qui étaient habiles devaient être séparés de ceux

qui étaient vieux et incapables; c'était ce que l'impératrice avait ordonné à l'évêque et à Gonzalo de Guzman, mais qui n'avait jamais été exécuté. Ensuite on m'avait ordonné de m'entendre avec l'évêque, et en son absence avec le vicaire général, qui était Sancho de Cespedes; mais, celui-ci étant mort avant l'arrivée de la dépêche, j'ai dû m'adresser à Sébastien Muñiz, qui l'avait remplacé, mais qui, bien qu'il en eût été informé à plusieurs reprises, ne voulut point accepter la commission. Je les ai vus et fréquentés plusieurs fois, toujours bons et ne se plaignant ni de Caro ni de personne autre. Maintenant, en revenant de la visite, je les ai trouvés dispersés et abandonnés par suite de l'absence de ce Caro. Je leur reprochai leur ingratitude pour le grand bien qu'on voulait leur faire; je les avertis de l'épreuve que l'on voulait faire une seconde fois, en mettant à part les plus habiles; mais, à vrai dire, je ne vois dans les autres aucun désir d'être libres pour un bon motif, ne voulant user de la liberté que pour vivre dans l'oisiveté, comme ceux-ci l'ont fait pendant trois ans et plus, sans tirer de leur position aucun autre avantage. Il y a quatre mois qu'il est arrivé un grand vicaire appelé le bachelier Andrada, qui paraît être un homme honorable et instruit. Après avoir expédié ce bâtiment, nous irons terminer l'affaire des Indiens de l'épreuve, et si effectivement il leur a été fait quelque tort par Caro ou par Guerrero, on les indemnisera, et on les payera dans le cas où il leur serait dû quelque chose pour leurs travaux ou leurs journées. Il y a deux mois que le doyen de cette église s'est présenté avec une cédule pour qu'on lui donnât six Indiens. On les prendra sur les incapables de l'épreuve, lorsqu'on fera la séparation. La cédule dont parle V. M. pour que l'on réduise en esclavage les Indiens révoltés n'est pas arrivée.

LXXVI.

A L'EMPEREUR.—*Le gardien de St.-François, Fr. Antonio de Toledo.* — Santiago de Cuba, le 12 novembre 534 (lettres XXII).

Je me suis excusé d'aller avec le gouverneur Manuel de Rojas au bourg de Bayamo, pour entendre les Indiens de l'épreuve, par la seule raison que notre règle nous défend les affaires de cette nature. Nous avons dans cette ville un couvent, ou pour mieux dire une chaumière. Pour qu'il pût durer il devrait être en pierre,

et les habitants de cette île sont pauvres. Je demande à V. M. la charité qu'elle a coutume de faire aux couvents des autres îles.

LXXVII.

A L'EMPEREUR. — *Lope Hurtado, trésorier de Cuba.* — Santiago, le 27 janvier 535 (lettres II).

Gonzalo de Guzman publie qu'il va être gouverneur. Ainsi, ni celui qui l'est à présent, ni les fonctionnaires n'osent l'attaquer. Il apporte d'Espagne beaucoup de soieries précieuses, d'or et d'argent qui n'avaient pas été inscrits sur le registre, et il a donné les clefs pour qu'on les vît; mais il n'a pas payé les droits, ce qui aura fait perdre à V. M. 300 piastres. Je n'étais pas de retour à l'île. Rojas a fait pendre deux hommes dont l'un a pillé une église et l'autre a volé pour le compte du premier. Ils avaient appelé, mais jusqu'à présent je n'ai pas su qu'on ait admis aucun appel.

LXXVIII.

A L'EMPEREUR.— *Lope Hurtado.*— Santiago, le 27 février 535 (lettres II).

Les nègres étaient évalués à 55 et 56 piastres; ils le sont maintenant à 47. On a évalué celui que Gonzalo de Guzman a amené d'Espagne, sans le voir, parce qu'il n'a pas voulu le montrer. Il attend de jour en jour son brevet de gouverneur et il se montre fort hautain. Douze maisons ont brûlé dans cette ville. J'ai cherché et trouvé de la terre propre à faire des briques, afin que l'on s'en serve au lieu de paille comme on le fait. La décision de V. M. que j'ai apportée, d'après laquelle les ecclésiastiques doivent observer le tarif de Santo Domingo, n'a point été exécutée. Le doyen prétend que tout ce qui se trouve doit passer (*qu'on renouvelle la décision*). Le contrôleur de cette île va à la cour et laisse pour le remplacer Gonzalo Hernandez de Medina, qui est le seul homme capable qu'il ait trouvé. On expédie par cette occasion 3,000 piastres d'or fin et 489 de bon aloi.

LXXIX.

A L'EMPEREUR. — *Manuel de Rojas, gouverneur.* — Santiago, le 27 février 535 (lettres XXII).

Aux dernières fêtes de Noël, nous allâmes, le vicaire général et moi, visiter les Indiens que Gonzalo de Guzman avait placés en épreuve. Nous les trouvâmes réunis dans leur lieu d'habitation et leurs fermes en meilleur état de réparation ; il n'y manquait que quelques-uns qui étaient morts et six ou sept qui n'avaient pas voulu subir l'épreuve. L'avis qui avait été donné des mauvais traitements et des exactions qu'on leur avait fait souffrir était le fait de la malveillance. Nous séparâmes les moins capables, conformément aux instructions de V. M., en en laissant 40 dans la même *estancia*, près du bourg de San Salvador, leurs chaumières et leurs fermes étant en bon état, avec Francisco Maldonado, ecclésiastique honnête et capable pour les choses de la foi, et Alonzo Poveda, habitant marié dudit bourg, qui les protége et leur apprend à vivre en gens civilisés.

Ceux qui ont été retirés sont 40 autres qui n'ont pas voulu se soumettre aux conditions, et qui préfèrent se mettre au service de quelques personnes qui les traitent bien. On les a donnés en dépôt, sous certaines conditions, à Juan de Vergara, habitant et régidor dudit bourg, pour qu'il les emploie modérément, jusqu'à ce que V. M. y pourvoie. Nous avons recherché ensuite si, dans ce district, il y en avait quelques-uns qui désirassent demander la liberté, et, quoique tous eussent connaissance de nos démarches, personne ne se présenta, soit pour la solliciter, soit pour faire examiner sa capacité. Un certain Diego s'offrit ; c'était un naburien de Diego Ovando, habitant de Puerto del Principe, et, quoiqu'il fût extrêmement libre dans sa manière de vivre, nous le trouvâmes peu instruit dans les choses de la foi. En conséquence nous le plaçâmes, avec sa femme, parmi ceux de l'épreuve, afin qu'il pût recevoir de l'instruction et qu'il payât et contribuât, comme les autres, aux travaux qui leur sont imposés ; il en parut satisfait. Il y en a un autre d'un village de ma commanderie, aux environs de ce bourg, qui a été trouvé capable et nous l'avons mis en liberté. Il est séparé de sa femme pour de justes causes. Un autre encore avec lui. Tous les deux sont contents de la contribution qui leur

a été imposée. Trois autres encore ont demandé la liberté; mais, quand ils ont su les conditions, ils ne sont pas venus. On a calculé ce que tous les Indiens de l'épreuve ont gagné pour journées et salaires, et la retenue qui en revient à V. M., à raison de 3 piastres par tête; sur quoi, après avoir payé les traitements des personnes chargées d'en prendre soin, il est resté 20 piastres qui ont été remises au trésorier pour commencement de tribut.

Le pays est en paix de la part des Indiens marrons, dont il y en avait autrefois beaucoup, et il en reste peu maintenant; mais il y a un peu d'agitation parmi les habitants, par suite des richesses qu'ils voient venir de la Nouvelle-Espagne. Le contrôleur Pedro de Paz, qui part pour l'Europe, l'expliquera mieux. C'est un bon serviteur de V. M.

Il y a cinq ou six ans que, pour les travaux des mines, nous nous servons principalement de nègres, un desquels, lorsqu'il est capable, fait plus d'ouvrage que deux Indiens.

Il y a dans notre couvent de franciscains six ou sept religieux, dont le plus âgé n'a guère, à ce que je crois, que 30 ans. Dans le bourg de San Salvador il y a deux bénéfices, l'un simple et l'autre avec charge d'âmes, et encore les affaires de cette île sont en décadence, le revenu de deux ne suffit pas pour nourrir un seul.

Depuis un an et demi je n'ai cessé de demander que l'on me fît mes comptes et qu'on me remplaçât comme gouverneur et répartiteur d'Indiens. Je désire servir, mais je n'en ai pas la possibilité, ne pouvant m'empêcher de dépenser sans risquer le bien du pays et ne recevant ni traitement ni profit. Je suis obligé d'économiser pour payer mes dettes et pour conserver quelque chose afin de faire venir d'Espagne ma femme et mes enfants. Je supplie que l'on prenne note de ceci. (Il y a 2 pl.)

LXXX.

A L'EMPEREUR. — Hernando de Castro et Gonzalo Hernandez. — Santiago, le 18 avril 535 (lettres XXII).

C'est en mars qu'est arrivé le temps de faire rendre compte au gouverneur et aux fonctionnaires, ce que V. M. a ordonné de faire de six mois en mois. Le trésorier est arriéré de 1,300 piastres,

qu'il dit être dues par des marchands. Les gérants du trésorier désirent retirer leur caution.

Eidem. — Lope Hurtado. — 20 avril 535 (*ibid.*).

Le licencié Obregon a amené ici quelques Indiens et Indiennes de la Terre-Ferme. Il a dit qu'à Santo-Domingo on ne leur a pas permis de débarquer, et qu'on voulait les renvoyer chez eux. Le gouverneur les a reçus, et a pris pour lui une Indienne.

Ce pays court à sa perte, vu que le gouverneur donne à beaucoup de personnes la permission de se rendre aux nouvelles terres. J'en donne avis afin qu'on lui ordonne de retirer ces permissions.

V. M. m'a envoyé une cédule pour que tous les dépôts soient mis dans la caisse aux trois clefs. Le facteur, le gouverneur et Gonzalo de Guzman n'ont rien déposé depuis sept ans, et ils ne payeront pas en vingt ans, si V. M. n'y met ordre.

Il n'y a point de justice dans ce pays. Je demande que l'on me donne le trésorerie de Santo-Domingo.

LXXXI.

Certificat comme quoi, le 1er janvier 530, il a été lu, dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de Santiago de Cuba, une ordonnance du tribunal d'Hispaniola, adressée au licencié Juan Altamirano, juge de *residencia* et lieutenant de gouverneur de ladite ville de Cuba, pour lui dire de ne point assister au conseil, de n'y point voter, et de ne pas empêcher les capitaines de discuter ce qu'ils jugeront convenable. Cette ordonnance était signée à Santo-Domingo par les licenciés Villalobos, — Ortiz, — Ayllon, — Cristobal Lebron, — 7 mai 525. — Elle a été lue pour que Gonzalo de Guzman s'y conformât, à la demande de Hernando de Castro, régidor et facteur (*ibid.*).

LXXXII.

A L'EMPEREUR. — Le juge et les régidors du bourg de San Salvador del Bayamo. — Rodrigo de Tamajo. — Juan Gomez. — Garcia de Lugo. — Juan de Horozco. — Juan, greffier. — Secrétaire, Hurtuño de Lasalde.—De San Salvador le 27 février 535 (lettres XXII.)

Ils se plaignent du gouverneur, qui, ayant retiré quarante Indiens de l'épreuve, les a donnés tous à Juan de Vergara, célibataire, et qui n'habite pas depuis six mois une île où, excepté le gouverneur, il n'y a pas deux habitants qui en aient autant, et un bourg où six à sept habitants n'ont pas quarante Indiens à eux tous. Ils demandent à S. M. qu'on les retire à Vergara, et qu'ils soient répartis entre les habitants du bourg, sans quoi il se dépeuplera. Ils disent que les Indiens qui ont été mis à l'épreuve étaient ceux de Pedro de Moron.

LXXXIII.

A L'EMPEREUR. — *Gonzalo de Guzman.* — Ville de Santiago, le 15 décembre 535 (*ibid.*).

Le 28 octobre dernier, j'ai été installé en qualité de gouverneur. Je supplie qu'on y joigne la juridiction sur les Indiens et leur approvisionnement. Dans cette île, il ne manque jamais de quelque trace de soulèvement de la part des Indiens. Quoique V. M. ait ordonné en général qu'aucun d'eux ne fût fait esclave, elle a accordé des dispenses dans d'autres endroits. Je supplie que l'on en fasse autant ici, parce que je n'ai pas de quoi payer des hommes pour les poursuivre. La dernière fois que j'ai gouverné l'île, j'avais mis en liberté quelques Indiens; depuis, Vadillo en a fait ce qu'il a voulu, et, en dernier lieu, Rojas s'en est encore mêlé, je ne sais comment; il en a choisi la moitié, qu'il a donnée à un habitant de Bayamo. V. M. daignera ordonner que cette affaire de la liberté cesse; elle n'est utile ni pour eux ni pour les autres.

La dernière fois que je fus gouverneur, et auparavant, comme il n'y avait pas alors autant de nègres ici qu'il y en a à présent, on avait formé une association dans laquelle tous ceux qui en possédaient payaient pour chacun un ducat ou une demi-piastre. Vadillo

ordonna que personne ne payât plus cette contribution, et maintenant il est de la plus grande nécessité que cela se fasse; car, si dix nègres se soulevaient, je ne pourrais pas trouver un homme pour les poursuivre sans être payé.

V. M. m'a donné une permission d'introduire cinquante nègres en franchise de tous droits, à condition d'établir ici une sucrerie. Quant à moi, je ne puis pas le faire, et je ne vois personne dans l'île qui y soit disposé. Je supplie V. M. de me dispenser de la condition. (*Cela ne peut pas être.*)

Le 5 de ce mois, nous avons reçu la nouvelle de la victoire remportée par V. M. Le 4 de ce mois, en deux heures, le tiers de cette ville a été la proie d'un incendie, parce que les maisons sont en paille. (Dans la lettre du trésorier, il est dit qu'il y a eu onze *paires* (*pares*) de maisons de consumées.)

Idem eidem. — Santiago, 1er mars 35 (lettres II).

Au mois d'octobre passé, j'ai dit que la vice-reine des Indes m'avait envoyé le brevet de gouverneur de cette île; depuis lors, le secrétaire Samano m'a écrit que les membres du conseil m'ordonnaient de l'accepter et d'en faire usage. J'ai voulu présenter le brevet, mais quelques personnes m'avertirent que, depuis la mort de Diego Vazquez, l'île était en possession du privilége de ne recevoir aucun lieutenant que par cédule signée et expédiée au nom de V. M. Je n'ai pas voulu entrer en discussion, et j'ai préféré demander à V. M. de m'en envoyer une. (*Qu'on lui donne la cédule.*) J'ai dit combien on a besoin ici de colons; le contrôleur Pedro de Paz a déjà envoyé, il y a deux ans, sa famille en Espagne, et maintenant il y va lui-même, me laissant un suppléant avec cinq mille maravédis et les meilleurs Indiens qu'il y ait dans l'île.

LXXXIV.

A L'IMPÉRATRICE. — *Manuel de Rojas.* — Santiago, le 13 septembre 535 (*ibid.*), 2 pl.

Les Indiens séparés pour faire la seconde épreuve ont sous la main un chapelain pour leur enseigner ce qui regarde, et un habitant de San Salvador pour les initier dans l'industrie selon notre

manière de vivre. Dans le temps où on les laissait vivre seuls pour voir jusqu'à quel point ils feraient des progrès, comme cela leur avait été recommandé, on dit qu'ils n'ont absolument rien fait d'utile. Ceux que l'on a retirés de l'épreuve, comme étant nuisibles aux autres, furent placés chez un habitant de ce bourg. Il y avait dans le nombre un cacique, appelé Anaya, avec sa femme, lesquels trouvèrent moyen de retirer en secret une de leurs filles de l'épreuve, et ne pouvant en venir à bout, ils l'entraînèrent dans la forêt, et la pendirent. J'y ai envoyé un alcade pour informer. Aujourd'hui que le siége est vacant, tout ce qui appartient aux dîmes se met à part et en dépôt, et nous espérons que V. M. voudra bien, par charité, l'abandonner en faveur de la construction de l'église de cette ville. Les dîmes sont fort peu considérables pour un évêché. Maintenant que l'évêque est mort, on pourra fonder une abbaye. Il devrait y avoir dans le couvent de Saint-François quelques religieux d'un âge avancé, car ceux qui s'y trouvent sont de très-jeunes gens, et qui ne se montrent pas toujours aussi recueillis qu'ils devraient l'être. Les querelles au sujet des Indiens et des nègres révoltés ont cessé, ainsi que l'agitation causée par les nouvelles du Pérou. Il ne manque pas pourtant çà et là d'Indiens marrons, mais ils ne vont pas par troupe, et ne font pas de mal. Avec tout cela, il sera bien qu'il vienne une cédule qui permette de les réduire en esclavage. Don Alonzo de Mendoza, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, est arrivé dans ce port le 26 août; il y a été bien accueilli, et il est reparti le jour de Notre-Dame de septembre. Je supplie qu'on veuille recevoir mes comptes, et que l'on donne ma place à un autre, car elle m'entraîne dans de grandes dépenses, elle m'endette et me retient depuis près de quatre ans hors de chez moi. Je n'ai aucune possibilité de faire venir d'Espagne ma femme et mes enfants, et je ne puis faire autre chose que d'aller au bourg de San Salvador, et de là rendre justice à ceux qui viennent la demander. En attendant, que V. M. daigne y pourvoir.

LXXXV.

A L'IMPÉRATRICE. — *Manuel de Rojas.* — Santiago, le 15 décembre 535 (lettres XXII).

Le 25 octobre 533, S. M. m'écrivit pour m'ordonner d'assister et d'examiner les Indiens de l'épreuve. Je reçus cette lettre le 25 août 34 ; depuis lors, je n'ai pas reçu de réponse au sujet de différentes choses nécessaires au bien de cette île ; et V. M. me dit qu'il m'a été répondu. Il sera bon d'envoyer des duplicata des réponses à Gonzalo de Guzman, qui est gouverneur. J'ai quitté le gouvernement le 28 octobre, parce qu'il est arrivé, par l'entremise du trésorier Lope Hurtado, une cédule adressée à Gonzalo de Guzman, qui depuis son arrivée publiait qu'il tenait une cédule de la vice-reine; mais il ne l'avait pas présentée, parce que le conseil municipal n'était pas disposé à reconnaître un lieutenant de l'amiral qui ne fût pas pourvu d'un brevet et d'une ordonnance de V. M.

Depuis lors, le 5 décembre, il est arrivé une lettre de V. M., lui ordonnant de se prévaloir de la cédule de la vice-reine pour gouverner, comme il le faisait déjà, attendu que je lui avais remis la verge.

Dans le brevet qui avait été expédié à Vadillo pour qu'il fît rendre les comptes à Gonzalo de Guzman, on lui ordonnait, après les comptes rendus, de remettre la verge à la personne nommée par dona Maria de Toledo, vice-reine des Indes, en vertu de quoi je la reçus, moi ; on ordonna en outre que le soin des Indiens de l'épreuve, qui avait été confié à Gonzalo de Guzman et à l'évêque, fût pris par Vadillo, pendant l'examen des comptes, et ensuite par moi, Manuel de Rojas, habitant de cette île, à qui V. M. disait qu'elle le confiait en considération de ma capacité et de ma probité, en attendant qu'elle en eût disposé autrement, et pourvu, toutefois, que le procureur général de cette ville consentît à cet arrangement. Par cette cédule, je fus chargé de l'emploi de répartiteur d'Indiens, et je l'exerçai avec l'évêque tant qu'il resta dans le pays, et après son départ sans lui ; et je continuerai à l'exercer jusqu'à ce que V. M. y ait pourvu, si toutefois Gonzalo de Guzman le permet, car il prétend que cela le regarde en qualité de gouverneur. Je soutiens, au contraire, qu'il a besoin, pour cela, d'un brevet

royal, puisque ni l'amiral ni ses lieutenants ne peuvent rien dans cette affaire sans une commission spéciale de V. M. Qu'elle fasse à cet égard ce qu'elle jugera le plus convenable. « Ce que je sais « et ce que je crois des Indiens de l'épreuve, c'est que tant qu'ils « n'auront pas une personne qui veille à leurs intérêts, qui les « instruise et les récompense à son gré, la plus grande partie « d'entre eux ne fera rien de bon, quoiqu'il soit possible que « quelques-uns d'entre eux arrivent à bon port. Je dis cela parce « qu'il y a maintenant plus de cinq ans qu'ils sont à l'épreuve, et, « pendant les quatre années que j'ai été chargé de ce qui les re- « garde, j'ai bien des fois examiné cette affaire, j'y ai réfléchi, et « je ne vois pas qu'ils aient plus fait la dernière année que la pre- « mière. Devant Dieu et ma conscience, il me paraît que ce qu'il « y a de mieux à faire, c'est de les mettre en commanderie auprès « d'un ou de plusieurs habitants de ce bourg, pourvu que, si l'un « d'entre eux désire, pour ce qui le regarde personnellement, « rester en liberté, cela lui soit accordé conformément à la décision « rendue par V. M. En ce qui regarde les divers Indiens de cette « île qui pourraient venir demander la liberté pour eux seuls, on « pourra la leur accorder pendant quelque temps, pour voir com- « ment ils en useront, et, s'ils en usent mal, on devra les remettre « en commanderie; car je suis convaincu qu'on ne fera rien de « bon sans la crainte du châtiment et l'espoir de la récompense, et « je ne vois en aucune manière qu'ils soient capables de vivre in- « dépendants. » Je parle généralement.

Il y a deux ans que je ne cesse de demander à rendre mes comptes, et à pouvoir remettre ma place à un autre. On l'a déjà fait pour celle du gouverneur, je supplie qu'on le fasse aussi pour celles de la comptabilité et de la répartition des Indiens. Je suis endetté pour ce que j'ai expliqué dans une autre lettre, et je suis obligé d'aller pour mes affaires aux pays des frontières, et particulièrement au gouvernement de Pizarre, où j'ai des affaires à régler avec mon frère Gabriel Rojas. Je supplie qu'on me permette de faire gérer la comptabilité par un fondé de pouvoir, et que l'on m'accorde un congé de deux ans (*qu'on le lui accorde*); et, en outre, que je puisse laisser les Indiens que j'ai en commanderie à mon fils Juan Gomez de Rojas, qui en a eu soin pendant tout le temps que j'ai été hors de chez moi pour les devoirs de mes places.

LXXXVI.

Enquête faite à Santiago de Cuba par ordre du lieutenant et répartiteur Manuel de Rojas, par ce qu'il appert que depuis trois ans on a commencé à construire la cathédrale avec solidité, et pour la couvrir en bois et en tuiles, à quoi il a été dépensé plus de 2,000 piastres, qu'il en manque encore 2,000 autres et que les revenus de l'église ne suffisent pas pour cela.

Qu'il y a là deux religieux franciscains venus pour fonder un couvent et qui ont pris un terrain; que ce couvent est une chose convenable pourvu qu'il ne renferme pas trop de religieux, puisque ni eux ni le clergé ne pourraient subsister.

Que les dîmes ne sont pas assez considérables pour pouvoir soutenir un évêque et une cathédrale, et qu'il serait utile qu'il n'y eût qu'un curé; que l'évêque et le clergé de la cathédrale prennent une si grande part dans les dîmes, que dans aucun bourg on ne peut entretenir plus d'un seul prêtre, et cela même avec difficulté; d'où il résulte que fort souvent les habitants demeurent privés de l'administration des sacrements.

Que, depuis la mort de l'adelantado Velazquez, il y a toujours eu des Indiens révoltés dans l'île; maintenant surtout il y a dans les environs du bourg de l'Assomption un chef qui s'appelle Guama, auquel il s'en est joint beaucoup de différents endroits, de sorte qu'il a plus de 60 hommes sous ses ordres. Et que, dans les environs de cette ville et d'autres bourgs, il y a aussi des marrons qui font et continuent de faire beaucoup de mal; et il n'y a pas de quoi payer des détachements pour les poursuivre, à moins que l'on ne les leur donne pour esclaves; moyennant cet appât, on trouvera des personnes qui marcheront contre eux, comme il a été fait dans cette île.

Qu'il est impossible de supporter le payement de l'or au quint; que, si l'on se contente du dixième, beaucoup de personnes s'adonneront à cette exploitation.

Que toutes les églises de l'île sont en chaume et n'ont ni tabernacle ni saint sacrement, et que c'est à cela que l'on attribue les ouragans et les inondations que l'on éprouve presque tous les ans.

(Cette enquête est certifiée par Gonzalo Diaz, notaire, A 1.)

LXXXVII.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ILE, EN 1532.

Sacrée majesté impériale,

Manuel de Rojas, lieutenant de gouverneur de l'île Fernandina, pour V. M., son très humble sujet et serviteur, baise les mains sacrées de V. M. et lui rend grâce de ce qu'elle a daigné consentir et ordonner que je remplisse les fonctions de gouverneur de cette île, et au commencement de mon administration je crois devoir faire un rapport sur l'état des choses dans le pays.

A l'époque où l'adelantado Diego Velazquez voulut conquérir et peupler les terres de la Nouvelle-Espagne, cette île était prospère et bien peuplée, tandis que, par suite du grand nombre d'Espagnols que le susdit Diego Velazquez envoya au loin et de la quantité considérable d'Indiens qui s'engagèrent sur les flottes qui furent équipées pour cette expédition, l'île demeura fort dépeuplée. Elle éprouva aussi de grandes pertes par les dissensions qui ont existé de tout temps entre les fonctionnaires de V. M. et les gouverneurs, tant ledit Diego Velazquez que ceux qui l'ont suivi; cela provient de ce que ces fonctionnaires sont des personnes importantes et celles qui ont le plus de propriétés territoriales, qu'ils forment, en outre, la majorité du conseil municipal de cette ville; ces considérations, jointes à la faveur dont ils jouissent auprès de V. M., les portent naturellement à s'efforcer de susciter des embarras aux gouverneurs, afin que les choses se fassent comme ils le désirent. Par cette raison, le susdit adelantado, en faisant la répartition générale des Indiens de cette île, donna à ces fonctionnaires et à quelques autres personnes des parts excessives, ce qui fit un grand tort à tous les autres habitants de l'île. Plusieurs d'entre eux partirent pour la Nouvelle-Espagne, emportant avec eux beaucoup de leurs Indiens, qui leur avaient été donnés en commanderie, vendant ou échangeant les autres sous le prétexte de vendre leurs terres. L'île fut réduite par là dans un état déplorable, et elle s'y trouvait encore à la mort de Diego Velazquez.

Après la mort dudit adelantado, on me confia les emplois qu'il avait eus, et les fonctionnaires recommencèrent avec moi les

mêmes discussions et montrèrent la même jalousie, parce que je ne voulais pas faire ce qu'ils désiraient, et particulièrement parce que je ne leur permis pas d'équiper une flotte pour aller à la découverte de certaines contrées, ce qui aurait été extrêmement nuisible au pays, attendu que dans ce moment les Espagnols y étaient fort diminués, que les Indiens s'étaient soulevés dans divers cantons, et que tous étaient généralement affligés et mal disposés par suite de la mort de Diego Velazquez. Après cela, le gouvernement fut confié au licencié Altamirano, avec lequel ils eurent aussi beaucoup de différends et de querelles, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à le chasser du pays, en écrivant contre lui à V. M. beaucoup de choses qu'ils n'auraient pas pu dire, et par ce moyen il arriva que V. M. lui ordonna d'abandonner sa place longtemps avant le terme pour lequel elle lui avait été donnée.

Après Altamirano, le gouverneur fut Gonzalo de Guzman, avec qui les fonctionnaires furent perpétuellement en dispute depuis le commencement de son gouvernement, et la passion qu'ils y mirent s'éleva au point de devenir une inimitié déclarée, surtout depuis l'arrivée dans l'île de l'évêque don Fray Miguel Ramirez et du trésorier Lope Hurtado. La cause en fut, d'une part, l'amitié qui se forma entre l'évêque et le gouverneur, et, de l'autre, l'obligation de rendre compte que les fonctionnaires exigèrent pour l'avenir ; d'où il résulta que, pour les uns comme pour les autres, les choses se firent plutôt d'après leurs passions que d'après la raison et la justice.

Après cela, au commencement du mois de novembre de l'année passée 531, le licencié Vadillo arriva dans cette île, d'après les ordres de V. M., pour faire rendre des comptes audit Gonzalo de Guzman et examiner ceux des fonctionnaires. Sur-le-champ on commença à répandre qu'il se montrait trop favorable aux uns et injuste pour les autres; et, comme l'époque de l'apurement des comptes était précisément celle de la fonte, la ville était remplie de beaucoup de personnes qui y étaient accourues de divers bourgs de l'île, et qui ne manquèrent pas de se déclarer pour une des deux parties, de sorte que tout semblait annoncer des hostilitées déclarées entre l'évêque et Gonzalo de Guzman d'une part, et les fonctionnaires de V. M. de l'autre, avec la faveur que le licencié leur accordait, ainsi que je l'ai dit.

Les choses étant dans cette position, les deux parties de l'apurement des comptes étant dejà terminées, j'arrivai dans cette ville, du bourg de San Salvador où je demeure, et voyant que, de part et

d'autre, on se faisait tout le mal que l'on pouvait, je m'efforçai de rétablir un peu de paix entre les adversaires et de m'assurer si cette mésintelligence provenait effectivement de la partialité dont on accusait le licencié. A dire la vérité, je trouvai en effet qu'il penchait fortement pour le parti des fonctionnaires et qu'il se montrait un peu sévère dans ce qui regardait Gonzalo de Guzman, pas au point cependant de l'empêcher de rendre justice à qui de droit.

Les fonctionnaires de V. M. essayant de gagner les habitants afin qu'ils s'entendissent avec eux pour représenter la nécessité de conserver la verge au licencié, avant même que l'apurement fût achevé, ils me demandèrent de retourner chez moi pour aider à leurs efforts. Je consultai à ce sujet le licencié, je le trouvai fort raisonnable; et, quoiqu'aux dépens de mes intérêts personnels, j'acceptai la commission pour calmer les passions.

Parmi les jugements que prononça le licencié, il y en eut un par lequel il adjugea au trésorier Lope Hurtado les Indiens qui avaient appartenu à son prédécesseur, Pedro Nuñez de Guzman, et que retenait en ce moment dona Catalina de Aguero, épouse de Gonzalo de Guzman et qui l'avait été dudit Pedro Nuñez. Je remis les procédures ordinaires à l'époque où arriverait mon successeur dans le gouvernement, les abandonnant pour m'occuper des détails de l'apurement, ce dont Gonzalo parut être content. Il m'a paru qu'il avait quelque raison, mais pas autant qu'il le prétendait.

Le licencié ayant quitté la verge, je la pris par suite de la nomination qu'avaient faite de moi l'amiral don Louis Colomb et la vice-reine sa mère, le 1er mars de la présente année 32. Vadillo demanda aussitôt l'exécution de la remise des Indiens de Pedro Nuñez, au nombre d'environ 100, à Lope Hurtado : cela pressait. Gonzalo de Guzman me somma de prendre sur moi le jugement de toutes les causes du licencié qui n'avait plus de juridiction. L'évêque avait maintenu dona Catalina dans la possession de ses Indiens et disait que, si je ne le faisais pas, il publierait à ce sujet un ordre comme ayant été nommé, par cédule royale, premier répartiteur. Ayant reconnu qu'il menaçait de faire du scandale, j'ai pris moi-même les Indiens pour le compte de V. M., en attendant que je puisse savoir sa royale volonté. Il me paraît qu'ils doivent rester à dona Catalina, et l'on pourra donner à Lope Hurtado d'autres qui ont appartenu au même Pedro Nuñez et qui étaient à Garci Lopez de Arriago, mari d'une nièce de l'évêque et à un

domestique de dona Catalina, ainsi qu'il a été fait pour le moment.

J'ai pu arranger cette affaire avec l'évêque, quoique non sans peine; mais celle qui m'en a coûté le plus a été celle d'une déclaration que les fonctionnaires et d'autres habitants avaient formulée, dès les commencements de l'apurement, contre lui, pour prouver que lui et son grand vicaire don Sancho de Cespedes employaient les prières, les promesses et les menaces pour engager beaucoup d'habitants à ne point déposer, dans l'affaire des comptes, contre son grand ami Gonzalo de Guzman. L'évêque, ayant entendu parler de ce document, menaça d'excommunier ceux qui le signeraient et de lancer un interdit contre la ville. Je le trouvai fort difficile, et, pour prévenir tout scandale, je me procurai la déclaration et je la brûlai en sa présence. Cela ne le satisfit pas encore; il prétendait suivre, malgré cela, sa résolution, à moins qu'ils ne lui demandassent pardon et absolution de l'excommunication apostolique qu'ils avaient encourue, à ce qu'il disait: et, quoique Vadillo ne crût pas l'avoir réellement encourue, néanmoins, pour éviter des disputes dans un temps aussi saint, c'était la veille de la semaine sainte, j'obtins qu'ils s'humiliassent et qu'ils déposassent leur haine contre le prélat. Non-seulement l'évêque a outre-passé son pouvoir en ceci, mais encore dans la juridiction qu'il prétend exercer comme premier répartiteur et protecteur des Indiens, disant qu'il pouvait imposer aux habitants qui en avaient, et qu'il trouvait coupables, une amende jusqu'à concurrence de 50 piastres, sans appel au gouverneur. S'il en était ainsi, tous les pouvoirs de celui-ci, à l'égard des Indiens, seraient anéantis.

Gonzalo de Guzman, pour se justifier, voulait dresser en ma présence un procès-verbal au sujet de l'animosité qu'avait montrée le licencié. Je me dispensai de le recevoir, et il le fit faire en secret devant un alcade du bourg de San Salvador, exagérant en même temps ses propres services. Pendant l'apurement des comptes, il rassembla dans son hôtel plusieurs députés des bourgs à qui il persuada d'écrire à V. M. pour faire son éloge et le demander pour gouverneur. Il a dicté lui-même la lettre que les bourgs doivent envoyer et dont j'envoie ci-joint une déclaration.

Gonzalo de Guzman a mis un peu de négligence à remédier aux affaires des Indiens soulevés, se contentant d'écrire aux municipalités des bourgs où le mal avait lieu, pour leur dire d'y remé-

dier et d'y pourvoir, leur envoyant à cet effet ses ordres et ses pouvoirs afin de lever des troupes d'Espagnols et d'Indiens pour faire la guerre; mais cela ne suffisait pas. Ils lui demandèrent et exigèrent même qu'il vînt en personne et expressément pour s'occuper de cette guerre, et qu'il n'y renonçât pas avant que tout ne fût conclu et terminé. A cet effet, on calcula l'argent qui serait nécessaire et la part contributive qu'y devaient avoir les bourgs de San Salvador et de Puerto del Principe, de la Trinidad et de Santi Spiritus. On posa un impôt dans cette ville, et avec le produit on acheta des armes et d'autres objets nécessaires à l'expédition. Il se rendit dans les bourgs et plaça dans chacun les officiers et les soldats dont ils avaient besoin. Mais tout cela ne fut pas d'un grand effet à cause du peu de temps qu'il y resta, sans attendre pour voir comment ses ordres seraient exécutés. Aussi les habitants de ces bourgs demeurèrent-ils mécontents, disant que Gonzalo de Guzman avait paru plus pressé de retourner à la ville pour se marier que de s'occuper, comme il aurait dû le faire, des affaires de la guerre.

Peu de temps après cela, les Indiens marrons se soulevèrent encore une fois avec un renouvellement d'audace, et commencèrent à faire beaucoup de mal aux Espagnols et aux Indiens, dans les environs de ces mêmes bourgs, et principalement dans celui de Puerto del Principe; ils brûlèrent le village des Espagnols, qui allèrent se fixer dans un autre endroit, et ceux qui y étaient fixés s'enfuirent. Ils firent aussi beaucoup de mal aux Indiens alliés qui habitaient sur la côte du nord. On aurait pu remédier à cela en une fois, et mieux qu'on ne l'a fait, mais Gonzalo de Guzman ne voulait pas qu'on fît savoir à V. M. qu'il existait dans l'île des hommes plus capables que lui, et pourtant, avec l'aide de Dieu, on y remédia, puisque, dans le bourg de la Trinidad et de Santi Spiritus, Vasco Porcallo de Figueroa les attaqua et les soumit, à l'aide de quelques autres habitants, ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois. A Puerto del Principe, ils furent attaqués et réduits par Diego de Ovando, qui était lieutenant de gouverneur, assisté des habitants du lieu. A San Salvador, je m'en chargeai, et j'y réussis, grâce à Dieu et à mes peines, aux dépens de ma maison, de ma personne et de mes terres, sans aucun secours des habitants ou d'autres personnes quelconques. Et pendant ce temps, quand ces marrons nous mettaient dans un danger plus imminent qu'ils ne l'avaient encore fait, Gonzalo de Guzman restait dans sa maison, envoyant à sa place Francisco de Aguero,

son beau-frère, avec une suite de nègres et d'Espagnols et les munitions nécessaires; mais il arriva quand tout était fini et quand les Indiens marrons étaient tellement dispersés qu'ils ne pouvaient pas de longtemps se réunir de nouveau pour nous faire du mal.

Peu de jours après l'arrivée de l'évêque, d'autres Indiens marrons se soulevèrent dans les environs de cette ville; ils étaient en grand nombre, et avaient fait des dégâts considérables avant que l'on pût y porter remède. Cette fois, Gonzalo de Guzman sortit en personne contre eux, et fit tout ce qui était nécessaire : aussi furent-ils tués, pris ou dispersés. Cependant ni dans un cas ni dans l'autre il ne dépensa la moindre chose de son bien personnel; il paraît même que les frais demeurèrent au dessous de la somme qu'avait produite l'impôt levé sur cette ville. Quant aux frais de la guerre, et pour couvrir les dépenses ordinaires de sa personne et de sa maison, ainsi que des soldats qu'il menait avec lui, il avait d'autant moins besoin d'argent que, partout où il allait, ses hôtes et les autres habitants des bourgs où il se trouvait y fournissaient complétement.

Ce même Gonzalo de Guzman disait et prétendait prouver que les gouverneurs qui ont administré cette île ont toujours pris des Indiens, et même en fort grand nombre. Quant à cela, il est vrai que l'adelantado Diego Velazquez prit beaucoup d'Indiens, parce que c'était lui qui avait conquis et gagné l'île à ses frais, et c'est pour cette raison que le roi catholique, de glorieuse mémoire, lui avait permis de garder tous ceux qu'il avait; plus tard, le licencié Zuazo prit aussi beaucoup d'Indiens, mais il ne les conserva pas longtemps, et il n'en tira aucun profit. Pour ce qui me regarde, les auditeurs de V. M. à la cour royale qui siége à Santo Domingo me donnèrent quelques Indiens sans que je les demandasse, à cause de la place de répartiteur qu'ils m'accordèrent, et parce qu'ils savaient qu'à cette époque je possédais un fort petit nombre d'Indiens. Quelque temps après, ils me donnèrent encore quelques bons Indiens qui avaient appartenu à l'adelantado Diego Velazquez, du consentement et en vertu d'un accord conclu entre moi et ses exécuteurs testamentaires, à raison de certaines discussions que j'avais avec eux au sujet de quelques autres Indiens que cet adelantado m'avait enlevés pendant que j'étais à la cour. Je donnai, peu de temps après cela, les premiers de ces Indiens, pour un de ses frères, à Gonzalo de Guzman, qui était déjà gouverneur; et depuis il m'enleva un cacique, des meilleurs qu'il y eût dans cette

province de San Salvador; en quoi il me fut fait tort, et j'en appelai à V. M. Ce Gonzalo de Guzman est celui qui a plus audacieusement que personne tourné à son profit et donné à ses parents et serviteurs presque tous les Indiens qui sont venus à vaquer de son temps, ou il y en a du moins fort peu qui fassent exception.

Il prétend que le licencié lui a été fort contraire et très partial en faveur des fonctionnaires. J'ai déjà dit ce que j'ai vu, et pour le reste je m'en remets à la déclaration que j'envoie.

Je crois devoir aussi rendre compte à V. M. de ce qui a été fait au sujet de l'épreuve que V. M. avait ordonné d'entreprendre à l'égard des Indiens de cette île. Je dirai, à ce sujet, que l'évêque et Gonzalo de Guzman ne furent pas d'accord sur la conduite qu'il fallait tenir; en conséquence, Gonzalo de Guzman mit à l'épreuve quelques Indiens qui vinrent à vaquer dans les environs du bourg de San Salvador, et plaça auprès d'eux un chapelain avec des instructions sur ce qu'il avait à faire. J'envoie ci-joint à V. M. le certificat de la manière dont la chose s'est faite, et je ne crois pas qu'elle ait été conforme à ce que V. M. avait ordonné. Il me semble que les intentions de V. M. étaient que, sur les Indiens qui viendraient à vaquer, on prît ceux qui paraîtraient les plus capables, et que l'épreuve se fît avec eux. Au lieu de cela, Gonzalo de Guzman agit d'une tout autre manière, mettant à l'épreuve tous les Indiens d'un habitant du bourg, qui vaquèrent, sans distinction, vieillards et enfants, bons et mauvais, et quoique parmi eux il pût y en avoir quelques-uns de plus capables que les autres, il devenait impossible de les distinguer dans le nombre.

Il résulte de là que, de cette répartition et d'autres Indiens vacants, il serait convenable de choisir les plus habiles, et de les mettre à l'épreuve dans un endroit où ils pussent avoir beaucoup de rapports avec des chrétiens et où l'évêque et Gonzalo de Guzman pussent les observer. Dans le commencement, on n'y prit pas plus de précaution que d'en confier jusqu'à cent à un capitaine auprès de qui ils ne profitèrent aucunement, et on déclara à Vadillo que, dans le nombre, il n'y en avait que deux qui fussent capables de vivre indépendants.

Ces Indiens sont restés à l'épreuve pendant environ un an, confiés au chapelain en question; et pendant tout ce temps on ne les a pas vus faire une seule action qui leur donnât l'apparence d'hommes raisonnables, bien que le chapelain se donnât pour eux toutes les peines possibles, qu'il les conduisît à la messe au bourg, les

jours de fête ; et j'ai vu le chapelain en envoyer douze ou quinze d'entre eux aux mines, d'où ils tirèrent de l'or moyennant un salaire et pour payer une *estancia* que l'on acheta pour les y faire travailler; je remarquai aussi qu'il y en avait quelques-uns qui gagnaient parfois leur journée sous la direction du chapelain, et que même pendant son absence quelques Indiens le faisaient de leur propre mouvement. Je vis surtout que parfois on donnait à quelques-uns d'entre eux une tomine d'or pour leur journée, avec du pain et de la viande, autant qu'ils en avaient besoin. Je ne sais ce qu'ils faisaient de leur argent ou s'ils songeaient à en payer une partie à V. M. comme tribut, mais je pense que Gonzalo de Guzman lui en rendra un compte plus détaillé, quoiqu'il ne les ait jamais excités ni envoyé personne pour les exciter de sa part, du moment où il les a mis à l'épreuve; il n'a pas songé à les recommander à aucune autre personne que ce chapelain, et il ne m'a jamais engagé à m'en occuper, bien que je demeurasse dans l'endroit même. Aussi, à compter du moment où ce chapelain les eut quittés, ils ont erré, perdus, dispersés et mourant de faim; en conséquence, l'évêque et moi nous allons nous occuper de les répartir parmi les habitants du bourg.

De tout ce que je viens de dire on doit conclure la nécessité de remédier et de pourvoir à certaines choses que je vais indiquer d'après ce que mon pauvre jugement m'apprend.

La première est la nécessité qu'il y a pour que les gouverneurs visitent le pays, en passant par chacun des bourgs, ainsi qu'il a été ordonné par V. M., à la demande des députés de cette île; et, à cet effet, il paraît qu'il serait nécessaire que V. M. ordonnât à l'amiral don Luis Colomb que, puisque c'est lui qui désigne et nomme les lieutenants de gouverneur, il leur assigne un traitement convenable, ainsi qu'il sera fixé par le conseil de V. M. Je ne dis pas cela pour ce qui me regarde, puisqu'il est évident que, quand cette mesure sera décidée, le moment sera arrivé de remettre mes fonctions en d'autres mains, et que, d'un autre côté, j'ai l'intention, indépendamment de cela, avec l'aide de Dieu, de visiter toute l'île; mais je le dis parce qu'il ne me paraît pas juste que les gouverneurs fassent cette tournée à leurs frais, ni qu'ils se fassent loger et nourrir en route aux frais des villages; car, de cette manière, ils ne pourraient rendre convenablement la justice. (*Réponse. — Décision en forme pour qu'on visite.*)

La seconde est le dissentiment et la passion qui ont de tout temps

régné entre les gouverneurs et les fonctionnaires, à cause de la concurrence de leurs diverses attributions, ainsi que du dommage qui résulte pour les habitants de l'île du grand nombre d'Indiens qui se donnent toujours aux fonctionnaires de V. M. Pour remédier à cela, il me paraît qu'il serait convenable que ces employés ne fussent pas régidors et ne possédassent pas d'Indiens, mais que V. M. leur fît donner des traitements convenables, ce qui pourra se faire à peu de frais, en ordonnant que les traitements qui se partagent aujourd'hui entre quatre officiers se donnent désormais, avec une légère augmentation à deux, savoir, le trésorier et le contrôleur, ledit contrôleur devant faire en même temps les fonctions d'inspecteur des fonderies, et le trésorier celles de facteur. Par ce moyen, on gagnerait deux avantages : le premier, que, n'y ayant désormais que deux fonctionnaires, et ceux-là étant mieux payés, il ne pourra pas y avoir autant de passions et de troubles; et le second, qu'avec les Indiens que possèdent ou que posséderaient les deux fonctionnaires supprimés, on pourra faire beaucoup de bien aux autres habitants.

Le troisième point regarde le privilége du prélat, et comment, en raison de ses fonctions mêmes, il prétend avoir une autorité et une juridiction suprêmes en toutes choses. Pour remédier à cela, il paraîtrait convenable que V. M. lui écrivît au sujet des affaires de sa juridiction ecclésiastique, et qu'elle lui prescrivît la modération qu'il devra y avoir, et qu'en même temps elle fît connaître au gouverneur la manière dont il devra se conduire à l'égard de l'évêque, toutes les fois que celui-ci cherchera à nous molester indûment par ses mesures. Quant au reste de ses fonctions, il paraît convenable que V. M. confie à l'évêque seul tout ce qui concerne les affaires des Indiens; mais, quant à leur répartition, qu'elle lui écrive de ne s'y ingérer en rien, la confiant exclusivement au gouverneur. On gagnera par là deux choses : la première, c'est qu'il n'y aura plus aucune discussion sur la juridiction de l'un et de l'autre, et la seconde, que, n'y ayant qu'un seul répartiteur, il n'y aura pas tant de personnes à contenter que s'il y en avait deux, surtout si l'ordonnance est respectée, d'après laquelle le gouverneur ne peut prendre d'Indiens pour lui, ni en donner à ses parents et serviteurs.

Le quatrième, le voici : attendu qu'il paraît que, par suite de l'inimitié qui règne entre Gonzalo de Guzman et les officiers, les affaires de cette ville et de l'île tout entière sont dans le trouble et dans la

confusion, et attendu que, selon toute apparence, elles resteront dans le même état tant qu'ils demeureront réunis dans le même endroit, il serait convenable, pour y remédier, d'éloigner pendant quelque temps Gonzalo de Guzman d'ici, en lui donnant une place dans un autre pays, étant d'ailleurs une personne en état de faire honneur à toutes les grâces que V. M. daignera lui accorder, ou bien d'éloigner de même, par quelque mission, Pedro de Paz, contrôleur de V. M. C'est l'homme qui a le plus d'influence dans cette île, et celui qui dirige tout par son esprit de parti et celui de ses collègues.

Un cinquième point est l'audace et la déloyauté avec lesquelles les députés et le conseil municipal de San Salvador et d'autres lieux se sont permis de faire ou de chercher à faire à V. M. un faux rapport par suite des persuasions ou des prières de l'évêque et de Gonzalo de Guzman. Pour remédier à cela, il paraît qu'il serait nécessaire de faire prendre de plus amples renseignements, et, si leur mauvaise intention devient évidente, de leur imposer quelque punition, à la volonté de V. M., afin qu'eux et d'autres pussent se corriger, car, si des choses de ce genre ne sont pas punies, il pourrait en résulter de grands inconvénients pour l'État et le service de V. M.

Le sixième est la situation qu'a amenée l'expérience que V. M. a ordonné de faire sur les Indiens de cette île. Afin d'en pouvoir conclure quelque chose, et pour satisfaire la conscience royale de V. M. et les scrupules qu'elle éprouve, il paraît convenable que cette expérience se refasse d'après la manière que j'ai dite plus haut. Cependant, quant à ce qui regarde ces Indiens, je crois qu'il y a peu de chose à espérer, à cause de l'inimitié qui règne entre eux et les Espagnols, par suite des mauvais traitements que nous leur avons fait subir, tant pour leurs péchés que pour les nôtres. Il y a une seule chose qui paraît pouvoir se faire utilement : c'est quand un Indien vient isolément, disant qu'il désire vivre en Espagnol, et demande la liberté ; qu'on l'examine sur ses dispositions et sur le but qu'il se propose, et qu'on lui donne cette liberté ; que l'on agisse de la même manière à l'égard de tous ceux qui la demanderont ainsi, les retirant à toute personne, quelle qu'elle soit, qui les tiendrait en commanderie. Si V. M. ordonnait de faire publier et savoir cette mesure aux Indiens, je crois qu'il y en aurait beaucoup qui viendraient demander la liberté, et à qui il faudrait l'accorder, et dans le nombre il y en aurait certainement quelques-uns

qui vivraient et mourraient en bons chrétiens. Mais, quand même le résultat n'en serait pas certain, du moins, d'après mon pauvre jugement, la royale conscience de V. M. en demeurerait satisfaite et déchargée, et quant aux Indiens sur qui l'épreuve ne réussirait pas, on pourrait les remettre en commanderie chez leurs maîtres ou chez d'autres personnes, ce qui s'entend particulièrement pour ceux qui voudront être bons.

Quant aux autres Indiens incapables, je dis, parlant en général, qu'une des causes les plus évidentes de leur mécontentement et de leurs révoltes a été la conduite des chercheurs ; c'est-à-dire que tout habitant qui avait en commanderie un certain nombre d'Indiens entretenait un Espagnol uniquement chargé de chercher et de ramener ceux qui, abandonnant le service de leurs maîtres, allaient servir chez d'autres caciques ou dans d'autres *estancias ;* puis, dans quelque endroit qu'ils les trouvassent, ils les ramenaient liés et maltraités. Les malheureux Indiens, qui ne pouvaient supporter une manière d'agir aussi tyrannique, se sauvaient dans les montagnes, et il en est résulté autrefois tous les maux que V. M. connaît. Aujourd'hui cela n'est plus aussi pénible, parce que, d'un côté, les Indiens sont moins nombreux, et que, de l'autre, quand ils veulent s'absenter, ils vont le plus souvent directement aux bois et non pas aux caciques. Il arrive pourtant encore quelquefois que, quand quelques Indiens sont dans un autre endroit, leurs maîtres les envoient reprendre par force et même liés, comme on le faisait jadis. Il paraît que ce serait une chose raisonnable et conforme aux saintes intentions de V. M. que cela n'eût pas lieu, et que les Indiens eussent la liberté de rester tranquilles et en sûreté dans quelque *estancia* ou village d'Indiens, où ils se rassembleraient, sous deux conditions : la première, qu'il ne leur serait pas permis de sortir des limites du bourg pour passer dans celles d'un autre ; la seconde que les visiteurs, en quelque endroit qu'ils se trouvent, allant visiter des Indiens ainsi rassemblés, examinent les motifs qui les ont engagés à s'absenter de chez leurs maîtres, et si des motifs, tels que les mauvais traitements, leur paraissent suffisants, ils leur permettent de continuer de jouir de cette espèce de liberté. S'il paraît, au contraire, qu'ils se sont éloignés sans juste cause, et seulement pour aller courir de part et d'autre, qu'ils les fassent retourner auprès de leurs maîtres. De cette mesure, il résultera, à mon avis, deux avantages : d'abord ces Indiens continueront à jouir de la mesure de liberté dont

ils sont susceptibles, et qu'ils se rendront toujours utiles partout où ils se trouveront, sans qu'ils aient besoin de se cacher au fond des forêts, puisqu'ils seront mieux traités, puisque toutes les personnes qu'ils ont en tutelle ou en commanderie trouveront leur propre intérêt à ne pas abuser de leur pouvoir.

Je me suis entretenu à ce sujet avec l'évêque et avec d'autres personnes, mais qui ne sont pas de mon avis, parce qu'ils pensent qu'il s'ensuivrait de grands inconvénients et des disputes entre les habitants. Quant à moi, j'ai toujours été persuadé que c'était un essai qu'il fallait faire pour plaire à Dieu, et pour calmer les scrupules que V. M. éprouve à ce sujet. Il est certain, en effet, que, lorsque les Indiens sont bien ou même médiocrement bien traités par leurs maîtres, ils sont aussi attachés que nous à leurs maisons et à leurs familles.

Le septième et dernier point enfin est le besoin auquel sont réduits tous les habitants de cette île par suite de la grande diminution des Indiens, tandis que V. M. a défendu de tirer des esclaves indiens de la Nouvelle-Espagne ou d'autres pays, ce qui faisait beaucoup de bien à cette île. Pour y remédier, il paraît convenable que V. M. accorde aux habitants la permission et la faveur de pouvoir aller chercher lesdits Indiens esclaves en quelque endroit que ce soit, et cela nonobstant les ordres et les défenses de V. M.

Il est, en outre, nécessaire que V. M. donne ordre que l'on règle la manière de mettre à exécution la grâce qu'elle a faite à cette île, en lui avançant une partie de ses revenus royaux pour acheter des esclaves nègres ; car, jusqu'à présent, nous n'avons pas su prendre de mesure convenable ; nous n'avons pas non plus osé envoyer l'or destiné à cet usage en Portugal ou en d'autres pays à nos risques. Il est également nécessaire que V. M. nous fasse la grâce de nous donner, moyennant le dixième, l'or qui fait partie de ses revenus royaux, parce qu'en restant au quint, comme il est à présent, ceux qui sont pauvres et obligés d'acheter leurs outils ne peuvent point l'exploiter, et il me semble qu'il serait plus avantageux au trésor de V. M. de prélever le dixième sur une grande quantité que le quint sur une petite.

Pendant que j'écrivais ce rapport, il est arrivé un événement que chacun interprétera selon sa passion ; je n'en parle que pour établir la vérité du fait. Un ou deux mois avant que Vadillo eût achevé l'apurement des comptes, l'évêque exigea de lui, avec des paroles fort dures, qu'il n'enlevât pas à la femme de Gonzalo de

Guzman ses Indiens. Le licencié, irrité, fit de son côté une réponse assez dure, mais, à ma prière, il ne l'envoya point, jusqu'à ce que plus tard l'évêque la lui demandât. Il résulta de cela que, s'étant rencontrés tous deux à l'église, dimanche passé, 28 avril, après la messe, ils se prirent de querelle, et, le mercredi suivant, jour de Saint-Philippe et Saint-Jacques, à la même heure et dans le même lieu, un prêtre de la messe demanda à l'évêque pourquoi il ne lui permettait pas de partir de l'île, disant qu'il fallait lui laisser la liberté. L'évêque voulut lui donner un coup de sa crosse, et ordonna aux autres prêtres de l'arrêter. Nous nous réunîmes, le licencié et moi, pour les pacifier; mais l'évêque insulta Vadillo, prétendant que c'était d'après ses conseils que le clergé manquait à l'obéissance qu'il lui devait. Vadillo, qui était ému, se mit à crier que l'évêque l'insultait tous les jours, et que, de mon côté, j'avais tort de le souffrir, etc. Je parvins à les apaiser, et je fis mettre ensuite en prison quelques personnes qui avaient fait du bruit. Plût au ciel que j'eusse ordonné au licencié de s'en aller aussitôt que l'apurement serait terminé. Mais il est conseiller-auditeur, et il était obligé de suivre les comptes jusqu'au bout. Il est resté beaucoup trop longtemps, et il y a des personnes qui pensent qu'il restera encore, pour attendre la réponse aux lettres des fonctionnaires qui l'ont demandé à V. M. pour gouverneur.

L'évêque est un homme remarquable pour sa science; et quant aux choses qui touchent à la dignité du prélat, bien qu'il empiète un peu, je crois que, si V. M. lui écrit pour lui recommander de la modération, il s'y conformera. Pour le reste, quant aux fonctions que V. M. lui a conférées, il est mal vu; on le regarde même comme un homme intéressé et partial, et V. M. peut être assurée que, dans toutes les altercations qui ont eu lieu et dont j'ai parlé, s'il s'était conduit paternellement envers les uns et les autres, il en serait résulté beaucoup de bons résultats, tandis qu'en se montrant si attaché au parti de Gonzalo de Guzman, il a attisé le feu de la manière que je l'ai rapporté. V. M. verra ce qu'il y aura à faire pour le bien de son service.

L'évêque annonce qu'il va bientôt partir pour l'Espagne, afin de se faire sacrer et d'informer V. M. de certaines choses qui intéressent son service; par son absence, l'église de cette ville sera abandonnée et mal pourvue, surtout parce que don Sancho de Cespedes, le grand vicaire, part aujourd'hui même pour la ville de Santo Domingo, où il va remplir l'archidiaconat que V. M. a

daigné lui accorder. C'est une personne fort aimée dans toute notre île, d'une vie exemplaire, et très-instruite. Si le départ de l'évêque a lieu en effet, V. M. fera une grande grâce à l'île en ordonnant à ce grand vicaire d'y revenir. Le bâtiment qui va partir ayant été retenu pendant longtemps, je n'en écris pas plus long à V. M. Au départ du licencié Vadillo, qui aura lieu dans peu de temps, à ce qu'il dit, j'écrirai à V. M., et je lui rendrai compte d'autres choses encore, dont je ne pourrais parler qu'imparfaitement en ce moment.

Sacrée Majesté impériale, que notre Seigneur Dieu garde l'impériale et très-royale personne de V. M., avec la vie de l'empereur et roi, notre seigneur, heureusement et avec un grand accroissement de royaumes et de seigneuries, sous son saint empire. De cette ville de Santiago, île Fernandina, dans la mer océane, le cinquième jour du mois de mai de l'an 1532. — Sacrée Majesté impériale, le très-humble sujet et serviteur de V. S. M., qui baise ses mains sacrées et ses très royaux pieds. — *Manuel de Rojas.*

LXXXVIII.

PÉTITION EN FAVEUR DE L'ILE.

Sacrée Majesté impériale,

Les députés de Santiago et autres lieux de l'île Fernandina, vous faisons savoir que nous nous sommes réunis pour aviser aux choses dont cette île a le plus besoin, et pour vous supplier de vouloir bien ordonner que l'on y pourvoie.

Il ne manque jamais dans cette île d'Indiens malfaiteurs, et cela provient de l'impossibilité où nous sommes de les soumettre, faute de moyens. C'est dans les environs du bourg de l'Assomption, et autour de cette ville, que se trouve le plus grand nombre d'Indiens révoltés; ils sont en force dans le lieu dit la Pointe d'Hymayci; et comme la terre y est fort âpre, ils ne craignent point d'être subjugués, surtout voyant et sachant qu'il y a fort peu d'hommes dans cette île qui soient en état de leur faire du mal. C'est ce que ne cessent de dire et de répéter sur tous les tons, non-seulement les rebelles, mais encore ceux avec qui nous sommes en paix, disant

qu'il est impossible que nous nous maintenions dans le pays, puisqu'il n'y reste que des pauvres et des malades.

C'est pour nous consulter sur le remède à porter à cet état de choses que nous sommes venus dans cette ville à l'époque de la fonte, désignée par V. M. pour la réunion des députés de l'île, et le compte qu'ils doivent rendre à V. M. de la situation du pays. Au moment où le navire va appareiller, tous les députés ne sont pas encore arrivés. Bernardino de Quesada, député de cette ville de Santiago, Juan de Cabañas, et Manuel de Rojas, députés des bourgs de l'Assomption et de San Salvador, pour lesdits lieux, et au nom des députés de l'île, à qui ils prêtent leurs voix, et dont ils se rendent garants, demandent et requièrent du licencié Bartolomé Ortiz, premier assesseur, qu'il procure avec promptitude un secours dans la nécessité présente, laquelle est arrivée à un tel point que les habitants du bourg de l'Assomption n'osent sortir pour visiter leurs champs, à une demi-lieue du village, à moins d'être cinq ou six réunis.

Afin que ce qui vient d'être dit pût être fait dans les règles, le susdit premier assesseur, ainsi que les assesseurs, régidors et fonctionnaires de V. M. se sont réunis dans la maison de l'évêque don Diego Sarmiento; et, après avoir examiné la situation du pays, ils ont décidé, à notre demande, que l'impôt mis, avec la permission de V. M., sur les objets de consommation, ne cessât point, à condition que nous, députés, nous demanderions et supplierions V. M. de permettre que cet impôt continue à être perçu, jusqu'à concurrence des cinq cents autres piastres, nécessaires pour mettre en sûreté ledit bourg et les maisons de cette ville; et que, dans le cas où la totalité des cinq cents piastres susdites ne serait pas employée à l'objet indiqué, le reste puisse être dépensé à l'achèvement du bastion qui, par l'ordre de V. M., se construit dans le port de cette ville. Nous vous supplions de nous accorder cette grâce.

Manuel de Rojas dit que, pendant qu'il était chargé du gouvernement de cette île, il a adressé un rapport à V. M. sur la nécessité de réduire en esclavage les Indiens révoltés, et que V. M. avait ordonné qu'on lui répondît qu'elle envoyait une décision conforme à sa demande; mais il ajoute que cette décision n'est point arrivée. Elle est bien plus nécessaire encore aujourd'hui, parce que les habitants de la campagne ne marchent qu'à contre-cœur pour la paye que l'impôt permet de leur donner; aussi est-il fort rare qu'on réussisse, tandis que, si on leur accordait, en outre, le profit qu'ils

pourraient tirer des Indiens, ils iraient de bon gré en avant et feraient bonne besogne. Nous supplions V. M. de vouloir bien nous envoyer cette décision.

Dans tout ce qui a rapport à cette affaire, l'évêque don Diego Sarmiento s'est donné beaucoup de peine, encourageant les habitants du village et prêtant de l'argent.

Plus la malice de ces Indiens augmente, plus nous craignons que la contagion n'attaque aussi les esclaves nègres, ce qui serait un grand malheur; et, pour le prévenir, le meilleur moyen serait de faire venir des négresses; elles les rendront plus tranquilles, et ils seront mieux. Nous supplions V. M. de prendre des mesures pour que l'on se charge d'amener des négresses dans cette île; quant à nous, il nous serait impossible d'y envoyer, soit une personne, soit de l'argent, pour faire cette affaire, surtout depuis que nous n'avons pas pu ou pas su profiter des 7,000 piastres d'or que V. M. nous avait ordonné de consacrer à cette entreprise.

Ce que nous venons de dire est ce qu'il y a de plus urgent; le reste consiste à faire savoir à V. M. que l'île diminue journellement en toutes choses. Il vient tant de bonnes nouvelles des frontières, au sujet des terres et des richesses, que tous les pauvres, et même ceux qui ont de l'aisance, désirent quitter l'île, et s'en vont en effet. D'ailleurs, il faut remarquer que nous ne jouissons pas ici des grâces que V. M. a accordées à d'autres pays : la principale est celle de l'or qui se tire des mines, sur lequel nous payons le quint, tandis qu'en d'autres endroits on n'en paye que le dixième; nous supplions V. M. d'y avoir égard, pour que le pays ne se dépeuple pas.

De même encore V. M. a fait grâce à Hispaniola, à la Terre-Ferme et à d'autres provinces de l'almojarifazgo, que l'on a continué de prélever sur les esclaves indiens qui se transportent d'une province à l'autre; avec le peu d'utilité que nous tirons des Indiens naturels de cette île, il est très nécessaire que nous puissions en recevoir des pays frontières. Les personnes qui font cette traite ne veulent pas venir, à cause des droits qu'on prélève. Nous demandons la même faveur.

V. M. a ordonné, par une décision générale, commune à toutes ces contrées, que les habitants qui ont obtenu une répartition doivent avoir des maisons de pierre; mais cela est impossible à la plupart de ceux de cette île, dont les affaires déchoient de jour en jour. Dans la ville de Santiago, il y a quelques maisons de pierre,

construites par les personnes qui en avaient le moyen; les autres, moins à leur aise, voyant néanmoins le danger que le feu nous avait fait plusieurs fois courir, ont bâti quelques maisons en bois et en briques, dans le genre de celles des montagnes de la Biscaye, et entourées de planches de palmier, ce qui offre beaucoup plus de sûreté contre le feu que la manière dont on entoure les maisons dans les montagnes. Nous croyons que peu de personnes, dans cette ville, négligeraient de faire construire leurs maisons de cette manière, si elles avaient seulement assez d'ouvriers pour cela, mais à présent il n'y en a point. V. M. devrait aussi leur accorder un terme plus long, deux années ne suffisant pas. Nous supplions que l'on permette, dans les maisons de cette ville, l'emploi du bois et des briques, et que l'on étende le terme de deux à trois ans.

Dans les autres lieux de l'île, l'impossibilité pour les habitants est si grande, que, s'ils sont forcés de construire des maisons en pierre, ils préféreront abandonner les Indiens et le pays; car, en général, les répartitions d'Indiens sont très faibles, et dans tout le pays il y a fort peu d'habitants qui aient plus de douze à quinze Indiens.

Nous avions encore quelques autres choses à demander, mais nous n'avons voulu parler que des plus graves et des plus nécessaires. De la ville de Santiago, dans l'île Fernandina, le 17 mars de l'an 1540. S. C. C. M. — Bernardino de Quesada, — Juan de Cabañas,—Manuel de Rojas.—Gonzalo Fernandez de Medina, notaire de S. M., certifie que les députés susdits ont reçu pouvoir desdits ville et bourgs pour rédiger ce rapport à S. M.

(*Cette lettre a été sans doute dictée par Manuel de Rojas. Je l'ai copiée* à Simancas, le 6 février 1782.) — Muñoz. (Simancas, *lettres* XXII.)

A L'EMPEREUR. — *Le conseil des Indes.* — Fr. G. Card. Segunt. — Beltran. — Bernal. — Gutteriez Velazquez. — Madrid, le 4 décembre 1535 (lettres 1).

Hernando de Castro, facteur de Cuba, offre d'y fonder une sucrerie, si on lui permet d'introduire 50 nègres en franchise de tous droits. Cela convient, puisque cette sucrerie sera la première qui aura été établie dans l'île.

LXXXIX.

EXTRAITS SUR L'IMPORTATION DES ESCLAVES.

1505. Dans le cours du mois de janvier, S. A. envoya au gouverneur Ovando une caravelle chargée de toutes sortes de marchandises, d'outils de fer et de provisions. Capitaine Juan Bermudez, habitant de los Palos. Elle portait aussi 17 esclaves nègres destinés à tirer du cuivre de ses mines à Hispaniola. Par ce même bâtiment retourna Diego, un des trois caciques qu'Ovando y avait envoyés en 1503, et qui fut ici vêtu, régalé, etc. (Registres de pièces et nominations aux places de la maison de *contratacion* de Séville. 1. fol. may. depuis 1503 jusqu'en 1576; des archives de la *contratacion* de Cadix.)

1505. Ordre d'envoyer du blé en bon état pour y faire un essai, puisque, il y a quelques années, on en avait semé et récolté. Envoyer quelques esclaves et de la vaisselle d'argent. (Registre de cédules et de lettres de la cour faites à la maison de *contratacion* et trouvées à Cadix.)

1510. Connaissement de Juan Jorfan, capitaine du navire Trinidad, appartenant à Diego de Nicuesa, gouverneur de Veragosa, par lequel il reconnaît avoir reçu des fonctionnaires, au nom de S. M., 36 esclaves nègres, plus des capotes et autres vêtements à leur usage, pour les conduire à Hispaniola. (Ils étaient envoyés apparemment pour casser le minerai, parce que l'on disait, l'année précédente, que les Indiens étaient mous, et que l'on se disposait à envoyer des nègres vigoureux.)

On commence à porter en compte au trésorier beaucoup de permissions d'esclaves, à raison de deux ducats chacun. Rien de

semblable n'avait eu lieu auparavant. La première cédule à cet effet, que l'on cite, est du 22 juillet 1513.

En avril 1510 on a envoyé à Hispaniola cent et tant esclaves achetés à Lisbonne, et expédiés à la consignation de l'amiral et des fonctionnaires.

Il faut se procurer des esclaves femelles, qui, en épousant les hommes qu'il y a déjà, rendront ceux-ci moins disposés à se soulever. Toutefois, on ne doit en envoyer que le moins que l'on pourra, comme on l'a dit. Quant à tirer les Indiens des îles du nord et les vendre comme esclaves, on verra la décision prise pour ce cas, et l'on y remédiera. C'est du 4 avril 1514, à Madrid.

Par cédule royale de Saragosse, le 10 août 1518, une grâce est accordée par les gouverneurs à don Jorge de Portugal, pour qu'il puisse envoyer aux Indes 400 esclaves, en franchise de tous droits. Cette grâce est réduite à 200, parce qu'il n'a pas jugé convenable d'en transporter un si grand nombre. (Liv. des permissions d'esclaves, de 1518 à 1519.)

Par cédule de Saragosse, le 27 septembre 1518, on accorde au marquis d'Astorga une permission pour introduire 400 esclaves nègres; dont 100 pendant la durée de la permission accordée à Lorenzo de Gorrevod, gouverneur de Bresa, et les autres 300 après l'expiration de cette permission ou grâce.

1519. — Permission pour amener comme esclaves les Caraïbes de Terre-Ferme, et comme *naburiens* les Yucagos, les Gigantes et les habitants d'autres îles inutiles. — Permission de faire venir comme esclaves ceux qui s'y trouvent en qualité d'esclaves d'autres

Indiens. — Permission générale de faire venir des nègres nouveaux (*bozales*) en franchise de tous droits.

Lettre du licencié Alonso Zuazo à l'empereur, datée de Santo Domingo d'Hispaniola le 22 janvier 1518.

. . . . 6. Accorder une permission générale pour faire venir des nègres, nation forte au travail, et si différente des naturels qui sont si faibles qu'ils ne peuvent s'occuper que de travaux de peu de durée, comme de soigner les *conacos* et *haciendas*, etc.

Séville, le 7 avril 1519. — *Lic. Figueroa.*

. . . . On m'a accordé la faveur de pouvoir faire entrer quelques esclaves et l'on n'a pas expédié l'ordonnance. Ceux qui ont mis à exécution la grâce accordée au gouverneur de Bresa ne demandent pas moins de douze ducats et demi pour en céder, ou bien ils les introduiront eux-mêmes.

Alonso Davila Ampies. — Santo Domingo, le 14 septembre 1519.

. . . . . . .V. A. a accordé au gouverneur de Bresa la grâce de pouvoir introduire dans ces îles et à la Terre-Ferme, dans l'espace de huit années, 4,000 nègres, sans payer les deux ducats d'usage à la caisse de Séville, ni les droits d'*almojarifazgo* en d'autres pays. Il a transféré cette grâce au trésorier Alonso Guttierrez, de Madrid, et à son successeur, pour 25,000 ducats. V. A. perdra beaucoup à avoir accordé cette faveur et les îles aussi. Les droits sur ces nègres se seraient élevés à 28,000 ducats; V. A. y perd une somme également forte sur ceux que l'on aurait introduits de plus pendant ces huit années, s'il n'y avait pas eu de privilége, et en outre, en quints de l'or que ces derniers auraient recueilli. On pourrait raccourcir le terme, le fixer à quatre ans, et accorder ensuite une liberté générale, comme en jouissent les autres royaumes de V. A., quoiqu'ils en aient moins besoin que nous. Ou bien encore,

que l'on accorde immédiatement la liberté générale, et que l'on rembourse les 25,000 ducats sur le produits de l'almojarifazgo.

Lic. Figueroa. — Santo Domingo, le 6 juillet 1520.

. . . . Les nègres sont fort recherchés; il n'en est venu aucun depuis environ un an. Il aurait mieux valu accorder au gouverneur de Bresa la jouissance des droits que le monopole.

Par cédule de Tolède, le 8 juillet 1525, on accorde au bachelier Alvaro de Castro la grâce...... d'introduire 200 esclaves pour cultiver des cannes à sucre, des cassiers, élever des troupeaux et cultiver des plantes nutritives à l'usage de ceux qui travaillent aux mines, etc. Cette permission ne devait être valable qu'après l'expiration de celle des 4,000 du gouverneur de Bresa.

A L'EMPEREUR. — Santo Domingo — *Cristobal de Santa Clara*, assesseur. — *Le licencié Serrano*, etc. — Le 24 octobre 1527.

. . . . V. M. dit avoir fait un accord avec certaines personnes pour introduire les 4,000 nègres qu'elle a daigné accorder à ces contrées; il aurait mieux valu leur accorder la liberté de les faire venir elles-mêmes, ils leur seraient revenus moins cher.

A L'EMPEREUR. — *Pasamonte*. — Santo Domingo, le 3 novembre 1528.

. . . . J'ai vu la capitulation avec les Allemands pour amener les 4,000 nègres dont V. M. avait donné permission aux habitants de ces îles. V. M. y perd de l'argent, puisque l'almojarifazgo seul aurait payé les 20,000 ducats, et qu'elle perd 8,000 ducats pour les deux ducats par nègre qui se perçoivent à Séville; enfin V. M. perd le bénéfice ou la différence entre le prix de 32 cas-

tillans pour lequel on peut les livrer ici et celui de 40 auquel on les placera. Les habitants se plaignent de cela.

Cédule de Tolède, le 12 décembre 1528.

. . . . Attendu que les Allemands se sont engagés à transporter aux Indes 4,000 esclaves, pour les y vendre à prix fixe, et comme il serait possible que la vente traînât en longueur et que les nègres devront être nourris dans l'intervalle, il faudra que l'on désigne des terres propres à être cultivées, dans les endroits où il en sera besoin.

Avis du conseil des Indes. — Ocaña, le 15 novembre 1530.

La ville Santo Domingo écrit, sous la date de juillet, qu'elle a grand besoin de nègres, et que les Allemands n'en ont apporté qu'un petit nombre de mauvais; leur contrat se termine à la fin de l'année prochaine, et l'on supplie de ne point conclure de nouveaux contrats ni prolonger ceux qui existent, puisque l'on a vu par expérience combien celui-ci, de même que celui qui avait été conclu avec le gouverneur de Bresa ont été funestes à ces îles. (Que S. M. n'en fera point, et qu'on le sache là.)

LETTRE A L'EMPEREUR. — *Conde.* — *Beltran*, etc. — Avila, le 28 juin 1531.

. . . . Le monopole des nègres a été très préjudiciable; il serait convenable de ne plus passer de contrats comme les derniers, et d'ouvrir les ports, afin que chacun pût en amener en payant les droits.

A L'IMPÉRATRICE. — *Diego Caballero.* — Sto Domingo, le 3 janvier 1531.

. . . . On achèvera les comptes des nègres introduits dans cette île sous la permission du gouverneur de Bresa.

A L'IMPÉRATRICE. — *Diego Caballero.* — Santo Domingo, le 1er avril 1531.

. . . . Dans les mines de la Buenaventura on recueille maintenant assez (d'or) à l'aide des nègres, tandis que, avec les Indiens, il n'y en avait pas assez pour le porter en compte.

A L'IMPÉRATRICE. — *Pasamente.* — *Ide Ampies.* — *Caballero.* — Santo Domingo, 7 juillet 1531.

. . . . Dans la fonte de la présente année, qui s'est terminée le 1er courant, on a obtenu par les esclaves 13,995 piastres, et, par les Indiens, 19 piastres.

A L'IMPÉRATRICE. — *Pasamonte.* — *Ampies.* — *Caballero.* — Santo Domingo, le 19 septembre 1531.

. . . . Nous avons mis toute la diligence possible à la recherche du *axi*, et nous n'en avons pu trouver que 4 ou 5 almudes; nous l'enverrons quand nous en aurons davantage (avec les drogueries). Les Indiens le plantaient, et, comme ils ne sont plus là, on n'a pu en récolter qu'une petite quantité.

A L'IMPÉRATRICE. — *Francisco Manuel de Lando.* — Puerto-Rico, le 2 juin 1532.

. . . . V. M a ordonné que tous ceux qui ont des nègres doivent avoir un chrétien pour trois nègres, afin que les chrétiens soient plus nombreux et que l'île soit moins exposée. C'est là une charge fort lourde, car il n'y a pas d'Espagnols dont les gages

s'élèvent à moins de 70 ou 80 piastres par an. Nous nous sommes arrangés avec le lieutenant pour qu'il y eût un Espagnol sur cinq nègres.

A L'IMPÉRATRICE. — *Pasamonte.* — *Caballero.* —Santo Domingo, le 14 mars 1533.

Nous pensons que l'or de la fonte de cette année s'élèvera à 60,000 piastres; on l'a calculé d'après les nègres, dont il y a plus de 500, et nous croyons que cela ira en augmentant.

A L'IMPÉRATRICE. — La ville de San Juan de Puerto Rico, le 3 février 1533.

. . . . Pour conserver ceux qu'il y a (les habitants), et pour qu'il en vienne d'autres, nous demandons que l'on accorde à chacun la liberté d'introduire 10 à 12 esclaves nègres, en payant les deux ducats par tête, et ici l'almojarifazgo.

A L'IMPÉRATRICE. — *Lando* — *Castro*, etc.—Puerto Rico, le 15 avril 1533.

. . . . On a introduit ici des nègres tant en vertu du privilége accordé au gouverneur de Bresa que de celui des personnes qui devaient venir demeurer ici, et qui ne sont pas venues.

A L'EMPEREUR. — *Manuel de Lando.* — Puerto Rico, le 27 février 1534.

. . . . Il n'y a dans cette île que deux villages sur la côte, éloignés l'un de l'autre d'environ 40 lieues; il y a fort peu d'Espagnols, et à peu près six nègres pour un blanc.

Au conseil des Indes. — Le 24 juillet 1535.

. . . . Il y a plus de six ans que ce facteur (celui du roi de Portugal) Andrea Ferrer est arrivé en qualité de subrécargue d'un bâtiment employé à la traite des nègres, et il a résidé dans cette

île pour tenir le compte et faire le calcul de ceux que le roi de Portugal livrait à la compagnie des Allemands, d'après le privilége que S. M. leur avait accordé d'introduire 4,000 esclaves tirés des îles et autres provinces du Portugal. Il en vint ainsi à en livrer jusqu'à 2,500, et, comme il en restait encore 1,500 à amener, il paraît que le contrat des Allemands avec les facteurs de Portugal fut rompu, et que les permissions furent laissées dans le royaume de Portugal, pour que de là on pût les faire venir, etc.

DES FONTES.

XC.

Dans un petit volume relié en parchemin. Au sujet de l'or qui a été remis pour monnayer, par les employés de la *contratacion*, de 1507 à 1519 (*Séville, Contratacion*), il conste ce qui suit :

En avril, septembre et novembre, on a débité Hernando de Cordova, changeur à Séville, de 10,000 piastres que lui ont remises les employés.

Le 17 avril 1508, les employés contractèrent avec Pedro de Xerez, changeur. On devait lui remettre l'or des Indes; il se chargeait de l'affinage et de toutes les autres opérations, du payement des ouvriers, des travaux de la monnaie, des 40 ducats que le roi donnait au trésorier de l'hôtel de la monnaie, pour gratifications, etc., de quelques autres dépenses et profits en faveur du roi, et pour chaque piastre qu'on lui remettrait il s'engageait à fournir 466 maravédis en numéraire, dont le titre serait de 24 carats au moins, et dans le cas où l'or qu'on lui remettrait serait d'un titre inférieur, on devrait lui en bonifier la différence. Ensuite les officiers s'engagèrent à remettre de l'or à 22 1/2 carats ou à bonifier la différence. Cet or valait par carat 20 maravédis et 4 coronades, ce qui fait 5 maravédis et une coronade par grain. Ce compte fut clos le 29 janvier 1510.

Le 13 septembre 1508, Juan Diaz Alfaro, changeur, enchérit sur le contrat qu'avaient fait Cordova et Xerez; l'entreprise fut adjugée à lui et à Rodrigo Iñiguez, avec lesquels le compte fut clos le 24 mai 1509.

Puis vint Leonardo Cataño, qui augmenta de quelque chose ce

qui se donnait annuellement au roi, tout en fournissant les 466 maravédis par piastre, et il garda l'entreprise depuis que les sus-nommés l'eurent quittée jusqu'en avril 1511.

En avril 1511, Juan Oñate, orfévre, y entra, en portant la redevance annuelle à 100,000 maravédis.

Suivent des contrats de 1514 et plus tard, et des remises aux contractants jusqu'en 1519.

Il n'y a pas de doute qu'on n'ait traité avec des entrepreneurs depuis l'an 1507, afin d'éviter les incertitudes que causaient les déchets dans les divers travaux depuis le laminage et l'affinage, jusqu'au monnayage. Voici quelles étaient ces opérations (d'après une note de travaux ; de l'an 1505, *ibid.*). « On donnait l'or à façonner et à laminer avant de le livrer à la cémentation. Il y avait ordinairement du déchet dans le laminage, par suite de l'aigreur de l'or, qui renferme souvent des pierres très dures et très fortes, ou des grains de sable qui sautent et se brisent sous le laminoir. Le fait est qu'il y avait toujours du déchet dans l'or qui venait des Indes, mais rarement dans celui de Barbarie. Pour cette raison, on bonifiait aux lamineurs sur chaque 50 marcs un huitième de marc. On fondait l'or pour le rendre malléable ; on le mettait ensuite dans la coupelle, et on le séparait au moyen de l'eau régale. Il y avait de l'or qu'il était impossible de battre : celui-là on le fondait. La manière régulière était de *l'affiner par la cémentation dans des pots*. Ensuite on mettait l'or dans le vinaigre, et on le lavait avec des brosses de soie. L'or aigre s'adoucissait par l'alliage d'un peu de cuivre, et dans les fontes, soit pour allier, soit pour adoucir, il déposait une partie de mercure sublimé.

« Un marc et 5/8 d'or aigre, en grains durs (avec une portion de grenaille), se mettaient dans la coupelle (avec une portion d'argent, et on les séparait ensuite avec l'eau régale), parce qu'il renfermait un mélange de pierre vive qui ne supportait pas le marteau ; en sortant de la coupelle, on le fondait, mêlé avec de l'argent, et il se faisait de la grenaille que l'on séparait par l'eau régale ; il se mêlait à la fonte 3/8 d'or qui sortait par la coupelle ; séparé par l'eau-forte, le meilleur et le plus pur se fondait. Le reste, qui se composait de mauvaise grenaille, se remettait dans la coupelle, etc. »

Par les comptes du registre de travail de l'or venu des Indes, depuis 1507 jusqu'en 1519, il conste que l'or fin au titre convenable pour être monnayé valait 65 1/2 ducats le marc. D'un autre

côté, on trouve que le marc valait 50 castillans, en comptant le ducat à 375 maravédis. Il s'ensuit que le castillan valait 490 maravédis.

A. S. A. — *Le gouverneur et les fonctionnaires de la Fernandina.* — Le 1er août 1515.

. . . . A la fonte, il y a eu 10,927 piastres d'or de bas aloi, dont on a payé 1/5 à V. A.

A. S. A. — *Les fonctionnaires d'Hispaniola.* — Le 7 août 1515.

. . . . Au mois de juillet, nous avons fait une refonte d'où nous nous avons tiré 37,500 piastres, dont 17,500 pour V. A. Nous en expédions 6,000 par ces bâtiments.

OR ET ARGENT.

Extrait d'une lettre des fonctionnaires de Cuba. — Le 11 août 1517.

. . . . Ils envoient 6,000 piastres, indépendamment de 15,000 autres qu'ils ont envoyées par Hispaniola.

Les 7, 26, 29 mars 1517, trois navires avec de l'or d'Hispaniola.	28,784	»	3
Le 9 mai, navire de San Juan.	5,000	»	»
Cette année, un bâtiment de Cuba, dont est venu pour capitaine G. de Guzman..	6,000	»	»
En novembre et décembre, deux navires qui apportèrent l'or de ladite Fernandina, encore par la voie d'Hispaniola..	15,100	6	»
Le 7 février 1518, par un navire venu de San Juan.	8,000	»	»
Le 6 mars *id.*	8,000	»	»

Le 8 *id.*, un navire d'Hispaniola, mais l'or était de Cuba.	4,998	4	»
Les 13, 14, 17 avril, trois navires expédiés d'Hispaniola par les Geronimo, avec de l'or de Cuba. .	10,497	2	»
Les 3, 5, 6 mai, trois navires avec de l'or d'Hispaniola..	9,000	»	»
Le 28 juin, un navire venu de la Fernandina. .	5,000	»	»
Le 2 août, un navire de San Juan.	10,000	»	»
Le 16 septembre, un navire d'Hispaniola. . . .	4,000	»	»
Du 5 août jusqu'au 7 octobre, par divers navires venant de la Fernandina.	25,078	6	»
Le 11 octobre, un navire d'Hispaniola, avec de l'or de la Fernandina.	6,333	»	»
Le 13 décembre, un navire avec de l'or de San Juan.	7,497	»	»
	153,289	2	3

AU ROI. — Séville, le 16 août 1518.

. . . . Il vient d'arriver 27,000 et tant de piastres des Indes.

AU ROI. — *Pasamonte*, etc. — Santo Domingo, le 15 février 1518.

. . . . Ils envoient encore 5,000 piastres et 36 marcs de perles et de semences de perles.

Trois livraisons de Hernando de Mogollon et d'Andrès de Haro, trésorier de San Juan de Puerto-Rico. — Le 19 juin 1519, qui donna 10,000 piastres d'or fondu et contrôlé là, pour remettre à S. A., par le navire Trinidad, etc.

1519. — De l'île de San Juan sont venues 5,000 piastres d'or.

A L'EMPEREUR. — Séville, le 27 juillet 1523.

Par des rapports de passagers... nous savons que les fonctionnaires de San Juan envoient 30,000 piastres d'or, et qu'Isasaga apporte de Cuba 4,000. Les marchands et les passagers disent qu'il vient 600,000 piastres et 2,500 marcs de perles.

Cédule royale. — 1525.

De l'or et des perles : ils payeront (les habitants de la Margarita), les premières années, le dixième ; la seconde, le neuvième, et ensuite le quint.

Or reçu cette année (1533). — D'après le livre de raison, cité en 1530.

Le 4 janvier, un navire d'Hispaniola.	2,100 »
« 18 *id.*, *id.*	5,000 »
Par le même navire sont venus 1,625 marcs de bas aloi, lesquels, étant fondus, ont donné 1,533—4, qui vaudraient bien.	7,500 »
Le 27 janvier, un navire de la Fernandina. . .	9,000 »
Mars, deux navires avec de l'or de Terre-Ferme.	9,237 »
Le 7 juillet, un navire de San Juan.	2,500 »
« *id.*, *id.* (de Juan Leon). .	4,000 »
Par le même est venu d'Hispaniola.	1,500 »
Le 7 juillet, de la Nouvelle-Espagne.	10,000 »
Il est venu en même temps 108 marcs d'argent.	
Le 7 juillet, un autre navire de la Nouvelle-Espagne.	6,290 » 6,101 »
Le 16 août, un navire de Santa Marta a apporté 1,200 piastres d'or pour fondre, et 4,874	

d'or d'Aguilar, qui fourniront ensemble environ les 3/5 du tout, ci.	3,600 »
Le 27, un navire avec de l'or de la Fernandina et d'Hispaniola.	3,000 »
Le 4 décembre, deux navires d'Hispaniola. . .	400 »
« 16 *id.*, un navire de la Nouvelle-Espagne.	5,500 »
	75,728 »

Or reçu cette année (1533).

Le 15 mai, un navire de Terre-Ferme.	4,000 »
« 14 juillet, un navire de Cuba.	4,000 »
« *id.*, *id.* *id.*	4,000 »
« *id.*, *id.* de San Juan.	4,000 »
« 4 août, d'autres perles d'Hispaniola, par le navire impérial, et des fonctionnaires de Cuba, envoyé par la voie d'Hispaniola.	4,000 »
Le 23 septembre, un navire de Cuba.	1,637 »
« 30 décembre, un navire de la Nouvelle-Espagne.	10,210 »
Le *id.*, *id.* *id.* . . .	11,961 »
Par ce navire sont venus 100 marcs d'argent.	
Par le même, envoyé de Nicaragua.	8,540 »
Le 31 décembre, divers ors de Terre-Ferme. . .	2,500 »
Janvier, de Cuba.	2,000 »
Id., de la Nouvelle-Espagne.	10,000 »
7 *id.*, de Terre-Ferme.	2,100 »
	68,948 »

Or reçu cette année (1534).

Le 7 janvier, un navire de la Nouvelle-Espagne.	5,203 »
« 2 mars, *id.* de Cuba.	2,083 »
« 8 mai, *id.* de San Juan.	3,500 »
« 28 *id.*, *id.* de la Nouvelle-Espagne, par Hispaniola.	9,976 »

Le *id.*, il porta environ 24 marcs d'or, du séquestre que la cour de la Nouvelle-Espagne avait mis

sur l'or que don Pedro de Arellano eut à Mechoacan, étant corrégidor d'Ochichilla, et au sujet duquel il y avait un procès devant le conseil.

Le 18 juin, un navire de la Nouvelle-Espagne, en diverses valeurs.	11,133 »
Le 20 *id.*, *id.* *id.* *id.* . .	5,262 »
« 23 *id.*, un navire d'Hispaniola.	413 »
Par les navires de la Nouvelle-Espagne, du 18 et du 20 juin, on reçut 125+125 marcs d'argent, lequel, étant fondu et essayé, se trouva être de 11 deniers 15 grains. Il se vendit à 2,300 maravédis le marc, et avec la diminution qu'il y eut, il valut 507,750, ce qui, à raison de 450, fait.	1,268 1/3
Le 12 août, un navire de la Nouvelle-Espagne : en or.	9,916 »
« 3 novembre, un navire avec de l'or, d'Hispaniola.	4,000 »
« 14 décembre, un navire d'Hispaniola, avec de l'or de Cuba.	3,274 »
	56,028 1/3

CUIVRE.

A L'EMPEREUR ET ROI. — *Pasamonte*, etc. — Santo Domingo, le 20 août 1520.

. . . . Que l'on puisse fondre et travailler ici le cuivre nécessaire pour les sucreries. (*Qu'on l'accorde, mais seulement pour cet usage.*)

Extrait d'un avis du conseil des Indes, expédié par S. M., à Bruxelles, le 2 *avril* 1532.

. . . . On a trouvé du cuivre, et l'essai s'en fait à Séville. Il conviendrait de l'exploiter et de l'envoyer là en minerai.

XCI.

PASSAGES EXTRAITS D'UNE LETTRE DE DON FRAI DIEGO SARMIENTO, ÉVÊQUE DE CUBA, DATÉE DU BOURG DE BAYAMO, LE 20 AVRIL 1556. (*Lettre des notables de Séville, de* 551-556.)

Les calamités et les maux que cette île a soufferts depuis quelque temps ont été si nombreux, qu'elle paraît marcher à grands pas vers sa ruine. Le sacrifice de la messe a manqué quelquefois, faute de vin, et quoiqu'il y ait une extrême disette d'argent, la flotte étant arrivée aujourd'hui, une vare de canevas vaut un castillan, et une feuille de papier un réal; toutes les productions, tant celles d'Espagne que celles du pays, sont excessivement chères. Si le peu d'Espagnols qu'il y a ne s'en vont pas, c'est qu'il leur est impossible de vendre leurs propriétés.

Le nombre des Indiens diminue de plus en plus, et ils ne multiplient pas, parce que les Espagnols et les mulâtres, faute de femmes, épousent des Indiennes; et l'Indien se croit heureux quand il peut en trouver une de quatre-vingts ans. Il me semble que, pour parvenir à la restauration de cette île, il faudrait donner ordre d'amener de la Floride des Indiennes pour épouser ces Indiens. Je le dis parce qu'on peut se rendre en fort peu de temps de la Havane en Floride, et que l'on pourra, à ce qu'on croit, les conduire dans cette île, sans aucun danger; d'ailleurs, ils ont fait tant de mal, et V. A. a été tellement desservie par eux, qu'il me semble fort licite, de la part de V. A., de réparer les pertes que les sujets de V. A. ont éprouvées de leur part et qu'elle en éprouvera, à ce que je crains, encore par la suite, à moins qu'elle n'y porte remède.

Les pertes que les Français ont causées dans cette île ont été fort grandes. Il y a deux ans que en plein jour, un capitaine français entra dans le port de Santiago avec 200 hommes, en deux caravelles et une patache, et ils arrivèrent à une portée d'arquebuse du village; ils s'emparèrent d'un très bon navire que les vents contraires avaient forcé de relâcher à Santiago. Tous les habitants coururent au fort pour défendre leur village, et notre artillerie joua jusqu'à la nuit; quant à moi, pour les exciter, je relevai les pans de ma soutane, et je les encourageai tant que je pus, don-

nant l'absolution à ceux qui en avaient besoin. Je m'étais placé dans un endroit dangereux, qui était convenable pour la défense, parce qu'il y en avait quelques-uns qui refusaient ce poste. Le courage que tout le monde montra fut si utile, que, quoique les ennemis enlevassent le navire, ils n'osèrent pas entrer dans le village. En ce moment arriva la chaloupe d'une caravelle, venant de Nombre-de-Dios, et qui m'apportait 174 piastres sur ce que V. A. m'avait ordonné de faire venir de la Terre-Ferme. Aux yeux de tous, les ennemis s'emparèrent de la chaloupe, et firent l'équipage prisonnier.....

Deux mois après cet événement, il entra à Santiago 250 Basques du duché de Guienne. Voici comment ils s'y prirent : ils sautèrent à terre, pendant le crépuscule du matin, à un quart de lieue environ du fort, et, sans que personne les entendît, ils firent prisonniers les factionnaires qui se promenaient près du fort. Ils entrèrent ainsi fort tranquillement, et emmenèrent plusieurs hommes et femmes des plus honorables de l'endroit. Je ne crains pas d'affirmer que ce qu'ils pillèrent, joint aux rançons qu'on leur donna, s'éleva au moins à 50,000 ducats. Cette fois, ils enlevèrent de ma maison tous les meubles que j'avais apportés d'Espagne.....

Ils montrèrent le plus grand respect pour les églises, et ne touchèrent à rien de ce qui leur appartenait, si ce n'est à quelques vases d'argent du saint sacrement, qu'ils trouvèrent dans la maison du majordome. Les Français restèrent à Santiago pendant 36 jours, aussi tranquilles que s'ils avaient été chez eux.

Environ trois ou quatre mois après leur entrée à Santiago, il vint un Français à Macaca, qui est à 25 lieues du Bayamo, porteur d'un drapeau parlementaire. Ils prirent aux habitants de Bayamo tout l'argent qu'ils possédaient, après quoi ils s'emparèrent de la Havane, le 10 juillet 1555. Ensuite ils la brûlèrent : il y eut à cette occasion beaucoup de monde de tué ; ils n'épargnèrent pas les églises, et y commirent des sacriléges que des Turcs mêmes ne se seraient pas permis.

XCII.

NOTES SUR LE PILOTE JUAN DE LA COSA.

Dans les mois de mai et d'août 1503, les fonctionnaires se concertèrent avec Juan de la Cosa, pour qu'il allât à la découverte d'Uraba avec trois navires.

Le 13 juillet, un courrier fut expédié à la cour pour donner avis de ce que l'on savait au sujet de bâtiments portugais qui avaient été à la terre découverte par Bastidas, et en avaient enlevé des esclaves indiens et du bois de Brésil.

Le 22 août, Juan de la Cosa fut envoyé pour avoir des renseignements sur ce voyage, que des Portugais avaient fait avec quatre navires, et sur un autre qu'ils étaient convenus de faire cette année. Il alla rendre compte à la cour de ce qu'il avait appris, et il donna à la reine, à Ségovie, deux cartes marines des Indes. (*Registre de titres et de nominations pour les emplois de la maison de contratacion de Séville, de* 1503 *à* 1579.)

XCIII.

CONDITIONS AUXQUELLES LE REVENU DES ESCLAVES NÈGRES QUI S'INTRODUISENT DANS LES INDES OCCIDENTALES ET LES ILES QUI EN DÉPENDENT DOIT ÊTRE AFFERMÉ POUR LES NEUF ANNÉES QUI COMMENCERONT A COURIR LE 1er MAI 1600 ET QUI SE TERMINERONT A LA FIN D'AVRIL 1609 (1). (*Extrait.*)

1° Exprime : *Que le fermier seul ou celui qui sera muni de sa procuration pourra introduire des nègres dans les Indes pendant l'espace de neuf ans.*

(1) Ces instructions font partie d'une cédule royale, datée de Valladolid, le 26 mars 1601. De son préambule on peut conclure que le contrat passé pour neuf ans avec Pedro Gomez Reynel, avait été rétrocédé par lui au gouvernement au mois de janvier de ladite année, c'est à dire plus de trois ans avant d'être parvenu à son terme, et qu'alors on dressa les conditions d'un autre contrat nouveau pour neuf années, qui fut conclu avec Juan Rodriguez Cutinho. Six ans après qu'il fut fini, eut lieu le contrat avec Antonio Fernandez de Elvas en 1615.

2° *Que le fermier sera tenu d'introduire dans les Indes 4,250 esclaves nègres dans chacune des neuf années de son contrat,* sous peine de devoir payer, pour chaque esclave qu'il manquera de charger et d'embarquer, dix ducats, et de plus la somme tout entière de ce que par le présent contrat il devra payer par année. Et sous la même peine il s'obligera à remettre lesdits 4,250 esclaves vivants aux Indes, savoir, 3,500 chaque année au moins, et ceux qui seront morts dans le voyage ou n'auront pas pu entrer vivants par quelque autre cause devront être remplacés l'année suivante, de manière à compléter le nombre.

3° Avec la condition que, sur les 3,500 esclaves qu'il devra remettre vivants chaque année, il en délivrera 2,000 aux lieux et contrées des dites Indes et des îles qui lui seront désignés par S. M. ou par les seigneurs de son conseil des Indes, et où ils seront nécessaires pour l'exploitation des mines et autres travaux. Sur lesdits esclaves il devra en porter tous les ans 600 à chacune des îles d'Hispaniola, Santiago de Cuba et Puerto-Rico; 700 à la Nouvelle-Espagne, 200 à Honduras, et les 500 restants à Santa Maria, Rio de la Hacha, la Margarita, Cumana et Venezuela.

8° *Peines auxquelles devront être condamnés ceux qui introduiraient des nègres dans les Indes, sans l'autorisation du fermier.*

9° *Les juges qui seront donnés au fermier pour mettre à exécution les peines auxquelles seraient condamnés ceux qui violeraient les conditions de ce bail, et les surveillants que le fermier devra nommer pour dénoncer les contrevenants.*

10° *Que lesdits juges, à la demande du fermier, pourront visiter les navires que l'on soupçonnerait de renfermer des nègres.*

16° *Que ledit fermier devra payer, chaque année, la somme portée dans le présent contrat, dans les lieux désignés et de la manière fixée ici.*

20° *Que le fermier sera tenu de vendre toutes les permissions que l'on voudra lui acheter, à raison de* 30 *ducats en Espagne et de* 40 *dans les Indes, plus les droits de* 20 *réaux.*

24° *Que, pendant les neuf années que le présent contrat durera, S. M. ne pourra vendre ni donner de permissions pour des esclaves, autres que celles qui sont ici délivrées.*

31° *Que les facteurs et agents du fermier pourront porter aux Indes des armes offensives et défensives, pourvu que ce ne soit pas dans des endroits défendus.*

37° *Que les juges des biens des défunts n'auront point de juridic-*

tion sur les facteurs dudit fermier, s'ils venaient à mourir dans les Indes.

41° *Que le fermier ne pourra donner part dans ce contrat à aucun étranger.*

Le susdit Juan Rodriguez Cutinho, pour rendre service à S. M., a offert de se charger du contrat pour introduire des esclaves dans les Indes occidentales et îles adjacentes pendant l'espace desdites neuf années qui commenceront à courir dudit jour 1er mai de l'an 1600, et se termineront à la fin d'avril 1609, et de payer à S. M., dans chacune desdites neuf années, cent soixante-deux mille ducats, qui valent soixante millions sept cent cinquante mille maravédis, aux époques et aux lieux désignés dans lesdites conditions, etc..... (*Document imprimé qui se trouve dans une collection faisant partie de la bibliothèque de M. H. Ternaux, à Paris, et se composant de deux volumes de manuscrits et d'imprimés.*)

XCIV.

EXTRAITS DE NOTES SUR LES DIMES.

Par la bulle du pape Alexandre VI, en date du 16 novembre 1501, confirmée par ses successeurs, il a été déclaré que le produit des dîmes des Indes appartient en propriété absolue et irrévocable à la couronne d'Espagne, sous l'obligation perpétuelle de fournir à leurs églises une dotation suffisante et un revenu convenable aux prélats et aux ministres.

Le code des lois des Indes dispose que l'ensemble de la dîme se partagera de la manière suivante, savoir : 9/18 pour le prélat et le chapitre, 2/18 pour le trésor royal, et 3/18 pour la fabrique de la cathédrale et pour l'hôpital ; les 4/18 restants devront servir à la dotation des cures ; s'il y a un surplus, le marjordome du chapitre l'emploiera ainsi qu'il lui paraîtra convenable, et, s'il y a déficit, il sera couvert par les caisses royales. Cette règle a été observée dans l'île de Cuba depuis la création du siége épiscopal de Santiago, en 1522, siège qui a été élevé au rang de métropolitain en 1803, jusqu'à ce jour.

Un rescrit pontifical du 10 septembre 1787 a accordé au seigneur don Carlos III la faculté de démembrer l'évêché de Santiago

de Cuba et d'en ériger un autre dans la ville de San Cristobal de la Havana, auquel seraient annexées la Louisiane et les deux Florides.

Par cédule royale du 19 juillet 1788, rendue sur l'avis du conseil des Indes, S. M. approuva la décision indiquée et distribua le territoire de l'île en deux parties égales. Cette érection fut confirmée le 24 novembre 1789, et l'on rédigea à cet effet les constitutions d'après lesquelles la susdite église de la Havane devrait être régie.

Par cédule royale du 18 décembre 1793, communiquée au révérend doyen et au chapitre de Cuba, furent approuvées la démarcation du territoire et l'application de la partie orientale au diocèse de Cuba et de l'occidentale à celui de la Havane, avec l'ordre à ce nouveau diocèse de contribuer pour une somme de 65,000 piastres fortes aux revenus de celui de Santiago, ladite contribution devant toutefois diminuer à mesure que les dîmes augmenteront dans ce dernier diocèse.

Par cédule royale du 26 décembre 1804, il a été ordonné que, du produit total des dîmes de chaque diocèse, on prélèvera une neuvième partie; et à cet effet un décret royal fut expédié et entra en vigueur à compter de l'an 1805. Le produit de ce neuvième était destiné à la caisse de *consolidacion*, ainsi qu'il était dit dans le décret royal, et aujourd'hui il forme une des branches du revenu de la caisse d'amortissement.

La branche des dîmes se gouverne et s'administre d'après l'ordonnance des intendants de la Nouvelle-Espagne, de 1786, qu'il a été prescrit d'observer dans cette île, pour toutes les parties qui peuvent s'y adapter, et l'on a jugé que la meilleure règle à observer pour cette branche de revenu est celle que contiennent les dispositions de cette ordonnance, dans les articles 168 à 203; et depuis lors jusqu'à présent elles ont été ponctuellement observées, après avoir été confirmées par plusieurs décisions royales; de sorte que, en tenant sous les yeux la susdite ordonnance et les lois du liv. Ier, tit. XVI, des Indes, d'après lesquelles ont été faites les répartitions, aucune autre instruction n'est nécessaire, etc.

Évaluation des dîmes pour l'évêché de la Havane, en 1836.

		à caisses de sucre.	arrobes.	à réaux.	piastres fortes.
297	suc[es]. anc.	800	3,801,600	10 et 6. . .	3,801,600
264	*id.* nouv.	1,500	5,336,000	*id.* *id.* . .	5,336,000
		à arrobes.			
968	caféteries	1,300	1,258,400	12. . .	1,887,600
3,098	vegas	80	247,840	50. . .	1,549,000
Produit des *estancias*, des haras, des petites cultures, etc.				dîmes. . .	183,348

N. B. Dans les années 1836, 1837, 1838 et 1839, on a établi environ 60 sucreries de plus et environ 600 vegas de tabac. L'état ci-dessus comprend ces augmentations, puisque, dans celui qui a été dressé en 1836, on ne trouve que 214 nouvelles sucreries et 2,498 vegas.

Mais on n'y a point compris 35 petits moulins à sucre et sucreries qui ont été établis dans l'intérieur de l'île, où ils ne font guère que de la mélasse. (*Rapport de la commission royale envoyée dans l'île en* 1838.)

XCV.

SUR LES ENCOURAGEMENTS A DE NOUVELLES COLONISATIONS.

Cet objet important a été recommandé dès les premiers temps comme essentiel à la prospérité du pays. En exécution de décrets souverains, de décisions des autorités, et plusieurs fois aussi par le zèle bien entendu de quelques habitants propriétaires de vastes terrains, il s'est fait des répartitions de terre à de nouveaux colons, tant nationaux qu'étrangers. Nous avons déjà indiqué, dans le chapitre de cet ouvrage consacré à l'*Agriculture*, les encouragements accordés aux diverses cultures de l'île de Cuba, tels que l'exemption perpétuelle des dîmes sur le café, le coton et l'indigo, produits par les terres de l'île; la même exemption de dîmes sur les sucreries établies depuis l'an 1804; la libre répartition des terrains, etc. La

cédule royale pour l'encouragement de la population blanche, décrétée le 21 octobre 1817, sera regardée en tous temps comme un document honorable pour le gouvernement espagnol : aussi fut-elle accueillie comme telle par les autorités, les corps constitués et les habitants de l'île. Dans ses dispositions, elle promet aux colons, tant espagnols qu'étrangers, qu'ils seront exempts, pendant quinze ans, du payement des dîmes sur les produits de leurs terres (1); que, cette période achevée, ils ne payeront que 2 1/2 p. 0/0, c'est à dire le quart de la dîme; qu'ils jouiront de la même franchise du droit d'alcabala sur la vente de leurs produits et denrées commerciables, pour la même période de temps, après quoi ils ne payeront aussi que 2 1/2 p. 0/0. Elle permet aux étrangers domiciliés dans l'île d'y acquérir toute espèce de propriétés, tant rurales qu'urbaines, avec les mêmes jouissances que s'ils étaient Espagnols. avec le droit de retourner dans leur patrie quand cela leur conviendra, en emportant leurs biens de la manière qui leur plaira le mieux. Ils pourront également disposer de leurs biens par testament ou de toute autre manière authentique; et, en cas de mort *ab intestat*, leurs fils ou leurs parents les plus proches seront leurs héritiers légitimes. Pendant les cinq premières années, dites *de domicile*, on n'exige des colons aucune contribution quelconque, et ils ne sont soumis à aucun impôt local, sauf le cas de calamités publiques, de dangers ou de défense contre des brigands, des pirates, etc. Après les cinq années de domicile, on leur délivre des lettres de naturalisation, moyennant lesquelles les étrangers jouissent des mêmes droits et prérogatives que les Espagnols, ainsi que leurs enfants légitimes et leurs descendants; enfin la susdite cédule royale contient toutes les conditions accessoires pour assurer la fortune, la tranquillité et la sécurité des nouveaux colons dans un pays de la plus admirable fertilité, où le terrain offre, avec de légers efforts, des récoltes riches et répétées, sous un ciel généreux qui promet une santé robuste à ceux qu'il couvre, puisque les

(1) Dans une note de cet ouvrage, nous avons rappelé l'erreur commise dans les traductions françaises et anglaises de la cédule royale de population; elles disent que ces exemptions de quinze ans doivent se compter de la date de cette cédule royale, quand tel n'a été ni son esprit ni son expression; c'est de l'établissement des nouvelles colonies qu'elles commencent. Par conséquent celles qui s'établissent aujourd'hui, avec la connaissance et l'approbation de l'autorité, jouiront de toutes ces exemptions pendant quinze ans.

dangers de la fièvre jaune sont inconnus dans tous les districts destinés aux nouveaux établissements.

Indépendamment des mesures générales dictées par le gouvernement suprême, les autorités locales, désirant encourager et protéger de nouvelles colonisations, cherchèrent aussi les moyens de favoriser les colons, en leur accordant des terres et d'autres secours. Comme il peut être utile de rappeler ces offres, nous avons fait une récapitulation succincte de la situation des nouvelles colonies, des circonstances qui les favorisent respectivement, et des secours sur lesquels y peuvent compter les hommes laborieux, tant nationaux qu'étrangers, qui désireraient se fixer dans ce beau pays.

Jagua.—Dès l'an 1683, on avait reconnu la nécessité de fortifier l'excellent port de Jagua, sur la côte méridionale, et de peupler les habitations de sa magnifique baie; et l'on prit en conséquence les mesures convenables pour effectuer une entreprise aussi intéressante; toutefois, diverses difficultés s'élevèrent pour l'empêcher, jusqu'au commencement de 1819, quand le colonel don Luis de Clouet présenta à S. E. le seigneur don José de Cienfuegos et au seigneur don Alejandro Ramirez, chargés, par la cédule royale du 21 octobre 1817, de faciliter l'augmentation de la population blanche de l'île, un projet pour peupler Jaguä de colons de choix. A cet effet, on conclut avec de Clouet, le 8 mars 1819, une convention dont voici les principales bases: 1° que sur les terres les plus voisines de la baie de Jaguä, et notamment sur celles de la propriété Caunao, on achèterait cent caballerias qui seraient mises à la disposition du colonel de Clouet, pour les distribuer gratuitement à quarante familles d'agriculteurs, en accordant à toute personne blanche qui aurait atteint ou qui dépasserait l'âge de dix-huit ans, et qui serait capable de travailler, une caballeria de terre, sous la condition expresse d'en commencer le défrichement et la culture dans les dix premiers mois de sa possession; 2° que le gouvernement se chargerait de transporter à ses frais les colons, à raison de 30 piastres fortes par personne âgée de plus de quinze ans, et de 15 pour celles qui seraient au-dessous de cet âge, venant de quelque lieu que ce soit de l'intérieur de la Louisiane ou de l'Amérique septentrionale, ces prix étant doubles respectivement pour les individus qui viendraient d'Europe; 3° que pendant les six premiers mois on fournirait à chaque adulte un secours de 3 1/2 réaux par jour et la moitié aux enfants au-dessous de dix ans.

Sous ces conditions et quelques autres encore, l'établissement de Jaguä commença cette même année 1819, et les autorités supérieures ayant remarqué le grand accroissement qu'il prenait, elles achetèrent un plus grand nombre de caballerias de terre, prorogeant le temps des rations et de l'admission des colons, et le résultat en fut qu'au commencement de l'an 1825 la colonie présentait l'aspect le plus flatteur.

Diverses causes se réunirent cependant pour en paralyser les progrès : depuis 1828 on ne reçoit plus de colons, on ne fournit plus de rations, et l'on ne distribue plus de terres, parce que, d'une part, les fonds consacrés à la colonisation sont épuisés, tous ces points dépendant d'un rapport que devait faire au gouvernement une commission royale nommée par cédule royale du 20 mai 1829, pour le règlement des affaires de la colonie. Toutefois il faut considérer Jaguä comme un des endroits les plus avantageux de l'île pour établir des colons qui possèdent quelques capitaux. La position du port, sa vaste baie si bien abritée, les rivières profondes qui s'y déchargent, et particulièrement le Damuji, que l'on assure être navigable jusqu'à six ou sept lieues de son embouchure, la fertilité des terres qui l'environnent, terres susceptibles de recevoir toute espèce de culture, y compris celle du tabac, qu'elles produisent d'une qualité supérieure, mais surtout la grande variété et l'abondance des bois durs, les plus précieux de l'île que ce district fournit, sont des circonstances qui rendent cet intéressant endroit éminemment favorable aux entreprises agricoles (1).

Nuevitas. — Les règlements pour cette nouvelle colonie furent établis par une décision des autorités, du 5 avril 1819. C'est en conformité avec ces règlements que fut faite la répartition des terres cédées par les particuliers ou achetées par le gouvernement pour cet objet, à cens rachetable, et à raison de 100 piastres fortes par caballeria, et 5 p. 0/0 de rente foncière; la valeur augmentant de 25 piastres par an, jusqu'à la dixième année; après quoi une nouvelle estimation devra se faire. On concéda, en outre, aux colons les faveurs de la cédule royale et d'autres grâces particulières, et, en 1830, le local de la ville ayant été fixé depuis 1828

(1) Ces détails relatifs à la nouvelle colonie de Fernandina de Jagua nous ont été communiqués par don Anastasio Carrillo de Arango, secrétaire de la commission royale chargée de faire un rapport sur cette colonie.

dans la baie de Guinchos, ils demandèrent que les faveurs et exemptions fussent comptées depuis cette époque.

Le port de Nuevitas, quoique moins vaste que quelques autres et plus éloigné du cap oriental, s'est peuplé de préférence, à cause de deux circonstances qu'il réunit en sa faveur (1) : d'abord il offre un asile aux bâtiments qui naviguent entre Baracoa et San Juan de los Remedios, et il facilite les communications avec la ville de Puerto del Principe, siége du tribunal du district, et dont les habitants ont manifesté, par leurs offres et par leurs dons, l'intérêt le plus généreux et le plus efficace pour les progrès de la colonisation.

Une des mesures les plus utiles qui pussent être adoptées pour la prospérité de cette nouvelle colonie, et dont l'inexécution était l'objet des réclamations de ses habitants, c'était la construction d'un chemin, dont le défaut obligeait les cultivateurs à laisser dans les magasins les produits de leurs récoltes (2). Les revenus des terres cédées par le prêtre don Agustin Cisneros et par don Pedro Medrano (3), au profit de la colonie, purent être consacrés exclusivement à la construction d'une route. Depuis, une compagnie s'est formée pour construire un chemin de fer dont le tracé se voit sur la carte générale qui fait partie de notre atlas géographique.

Une chose qui nuit à la colonie, c'est que ses limites ne sont pas bien marquées. D'après la décision des autorités supérieures, il fallut tracer un cercle d'un rayon de cinq lieues autour d'un centre choisi pour être le site de la ville, et dont la circonférence devait être la limite entre la juridiction de cette colonie et les autres. Un examen plus approfondi des inconvénients inhérents aux divisions circulaires rendrait peut-être préférables les lignes droites formant des rectangles, et qui courraient perpendiculairement à la côte, à la distance de la ville que l'on jugerait convenable pour que la superficie de ce rectangle fût égale à celle des segments de cercle formés sur la même côte par le rayon de cinq lieues.

L'article 9 du règlement prescrit pour la nouvelle colonie, et qui fixe pour les terres réparties une valeur augmentant progres-

(1) Extrait des décisions des autorités sur cet objet : *Mémoire de la société patriotique de la Havane*, n° 27.

(2) Voyez ce que nous avons dit plus haut à ce sujet en parlant du commerce de Puerto Principe.

(3) La première d'une lieue et la seconde d'une lieue et demie.

sivement de 25 piastres par an, pendant les dix premières années, avait été dicté par la considération de l'augmentation successive que la valeur des terres devait éprouver avec les progrès de la population et des cultures; mais, malheureusement, ces progrès ne furent pas aussi rapides qu'on l'avait espéré, par suite de diverses circonstances qui entravèrent une entreprise si intéressante, et il arriva en conséquence que les propriétaires de Nuevitas vendaient leurs caballerias au prix modique de 100 piastres fortes, libres de tout cens pendant deux ans et chargées ensuite seulement d'une rente foncière rachetable, de 5 p. 0/0. Cette circonstance rendit urgente la réforme de l'article 9 de l'instruction de 1819.

Il est évident que les progrès de la population dans cette partie de l'île influeront sur la prospérité générale, et qu'il serait, en outre, très avantageux à la navigation d'établir, ainsi que quelques zélés patriotes en ont conçu le projet, un fanal sur la pointe de Maternillo, endroit où commencent les dangers de la côte du nord, dangers qui occasionnent tous les ans de tristes naufrages.

Guantanamo, *Nipe*, *Banes* et *Santo Domingo*. — Ces points ont été choisis pour l'établissement de nouvelles colonies. La propriété qui porte le dernier de ces noms, située près de la côte du nord, à dix lieues environ à l'ouest de Villa-Clara et à soixante-dix de la Havane, a été répartie, d'après des règles semblables, entre des colons agriculteurs, et l'on travaille à la construction du chemin allant du village à l'embarcadère de Sagua la Grande, ce qui doit faciliter la vente de ses produits. Dans la baie de Nipe on a commencé dès l'an 1792 à protéger l'établissement de colons blancs, et don José Leyte y Vidal, propriétaire d'une vaste étendue de terrains, a fait des efforts incessants pour les consacrer à un usage aussi utile et aussi philanthropique. Depuis lors il a obtenu la permission nécessaire pour cela, ayant cédé des terres pour le village et la banlieue, et ayant réparti le reste en huit années franches et d'après une valeur de 300 piastres fortes par caballeria les années suivantes. Les avantages de cet établissement appelé de Mayari résultent de l'excellence de la baie de Nipe, dont l'entrée est commode, qui est profonde, avec un bon fond, et bien abritée; puis de sa belle position sur le rivage d'une mer nette et sans écueils, de la fertilité de ses terrains, de la prééminence dont jouissent les tabacs de ce district, et de l'abondance des bois de construction que fournissent ses forêts. Non loin de cet endroit, dans la baie de Banes, entre Jibara et Nipe, don José de la Luz

Castellanos répartit en 1830 d'excellentes terres, ayant cédé cinquante caballerias en propriété au nouveau village, qui devra porter le nom de Cristina. Beaucoup de colons y étaient déjà établis et l'entrepreneur était en marché avec plusieurs familles étrangères qui désiraient profiter des avantages de la répartition.

Ile de Pinos. — Il y a encore une autre entreprise de colonisation, que le gouvernement a encouragée, depuis 1828, avec une grande ardeur (1) : c'est celle de la colonie appelée la Reine-Amélie, qui a pour capitale Nueva Gerona, dans l'île de Pinos ou des Pins. Pour la commencer, on acheta en novembre 1829 la propriété appelée Neustra Señora de la Merced, d'une étendue de trois lieues et quatorze caballerias. Ce territoire fut augmenté ensuite par les donations de plusieurs habitants recommandables par leur patriotisme, savoir : don Andres de Acosta, qui donna une demi-lieue carrée et soixante caballerias, en tout cent soixante caballerias; dona Maria de Urra y Salazar, trente caballerias; dona Juana Duarte, quatre; et don José Agustin Garcia, vingt-huit caballerias, plus six solares pour l'emplacement de l'église. La répartition des terres, qui commença le 1er février 1831, se fit de la manière suivante : le colon célibataire et en état de travailler recevait une caballeria; celui qui était marié, avec ou sans enfants, deux caballerias; celui qui était marié, et qui avait un fils âgé de quinze ans, trois caballerias; celui qui avait deux fils au-dessus de cet âge, quatre caballerias, mais dans aucun cas on ne concédait plus de cinq caballerias au même colon. Ces concessions se faisaient pour le terme de dix ans, franches de tout intérêt, après quoi on payait un impôt en rente rachetable, à raison de 100 piastres fortes par caballeria propre au labourage, et de 50 piastres pour celles qui se trouveraient propres à toute autre espèce de culture, le trésor percevant un impôt annuel de 5 p. 0/0 par an sur ledit capital.

Les étrangers qui réunissaient les qualités exigées par la cédule royale étaient admis dans la colonie. Le gouvernement recommanda à l'intendance d'accorder la franchise absolue des droits d'exportation pendant quinze ans, et, pendant le même espace de temps, la franchise des droits d'importation sur les comestibles, les étoffes et les objets divers nécessaires à la consommation et à l'exercice de l'industrie et de l'agriculture, avec toutes les autres grâces

(1) Voyez le chapitre de la *Force armée*.

concernant les dîmes et l'alcabala, qu'accordait la cédule royale de 1817, dont nous avons parlé. Tout cela a été fait par une décision des autorités, du 17 décembre 1830, publiée dans le *Diario de la Habana* du 22 du même mois, et qui se termine ainsi :

« L'île de Pinos, située à six lieues de la baie de Majana, sur la « côte méridionale, offrira une des positions les plus avantageuses « pour la navigation et le commerce, non-seulement avec l'île de « Cuba, mais encore avec l'étranger, dès qu'elle créera des produc- « tions suffisantes pour pouvoir être exportées. L'élévation au- « dessus du niveau de la mer, de ses montagnes et en général de « tout le terrain de la partie du nord, lui procure un climat frais et « délicieux, et si salubre qu'on l'a toujours regardée comme l'en- « droit le plus favorable pour la convalescence des maladies chro- « niques; ses montagnes, ses vallées et ses vegas naturelles pro- « duisent tous les bois de construction les plus précieux des forêts « de notre île ; arrosée dans toute son étendue par des rivières pro- « fondes et par des torrents qui descendent des montagnes, ses « eaux sont aussi légères et aussi salubres que celles de la Vuelta « de Abajo. Jusqu'à ce moment, où le gouvernement paternel de « S. M. a entrepris de la cultiver et de faire le bonheur de ceux qui « s'y établiront, ses terrains ont été exclusivement consacrés à l'élève « du grand et du menu bétail, qui se nourrissaient des fruits sau- « vages que l'île produit spontanément, tandis que les aventuriers « de toutes les nations, qui exerçaient en même temps la profession « de gardiens de vaches, gagnaient leur subsistance par la pêche « de la tortue, dont ils vendaient l'écaille, et par celle du lamentin. « Aujourd'hui, le trésor royal espère obtenir le succès qu'il désire, « au moyen d'un *corral* que S. M. a acheté pour le répartir entre « des colons, et de plusieurs portions de terre, cédées par leurs « propriétaires au roi notre maître. Sur la côte septentrionale et à « l'embouchure d'une belle rivière appelée Sierra de Casas, défen- « due par deux rangées de montagnes et sur une colline salubre, « on a établi le premier village, sous le nom de Nueva-Gerona ; il « contient déjà vingt-huit maisons, une prison occupée par le tri- « bunal correctionnel, une caserne pour la garnison, une phar- « macie, un hôpital, un magasin pour le roi, quatre boutiques « publiques et une forge ; indépendamment de cet établissement « où les colons trouveront tous les secours dont ils pourront avoir « besoin, l'île compte vingt-deux *hatos*, peuplés de plus de quatre « cents personnes, où l'on peut se procurer dans le commence-

« ment tous les vivres et les secours de toute espèce pour com-
« mencer les travaux, avec l'avantage d'un pays déjà peuplé et
« sans les inconvénients que l'on souffre dans des terres désertes
« et sans ressources. La qualité des terrains dans toute l'île est
« exactement semblable à celle des meilleures vegas de la Vuelta
« de Abajo, dont elle est séparée par un détroit de dix lieues. Ses
« vegas produisent un tabac égal pour la qualité, le volume, la fi-
« nesse et l'arome, à l'excellent tabac des districts de la juridiction
« de Filipinas, et cet avantage seul suffirait pour faire le bonheur
« de toutes les familles qui se consacreraient à sa culture, puisque
« sa bonté reconnue dans le monde entier en fait une production
« qui, particulière à ce sol, ne craint la concurrence d'aucune au-
« tre feuille. Les vallées fraîches et humides de cette île sont sus-
« ceptibles de recevoir le cacao, l'indigo et la canne à sucre, tan-
« dis que ses terrains rompus conviennent mieux au café.

« Avec ces avantages, et, par-dessus tout, avec ses communi-
« cations par la voie de mer, la junte se persuade que, quand le pu-
« blic en sera instruit, les personnes industrieuses seront excitées
« à contribuer aux progrès de cette précieuse colonie. Déjà la
« Nueva-Gerona leur offre sécurité et ressources, et les plantations
« commencées leur assurent les grains pour ensemencer leurs
« champs et la vente de leurs produits, avantages incalculables
« que sauront apprécier les hommes intelligents. »

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

FIN DU TOME SECOND.

